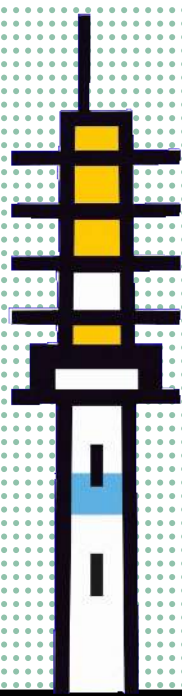




RAPPORT D'EVALUATION

La nature en ville

2024-2025



L'OBSERVATOIRE CITOYEN

des politiques publiques

Le présent rapport d'évaluation est issu des travaux de l'Observatoire citoyen des politiques publiques [OCP].

Instance participative chargée d'évaluer les politiques publiques municipales, l'Observatoire citoyen a été officiellement créé lors du Conseil Municipal d'octobre 2021 et s'est vu confier la mission d'évaluer les politiques publiques municipales.

Pour ses deux premières saisons, l'Observatoire citoyen a évalué le soutien municipal à la vie associative (2022-2023) et l'accueil des publics (2023-2024).

Lors du Conseil Municipal de juin 2024, les élus ont confié un nouveau sujet d'étude à l'Observatoire citoyen, avec l'évaluation de la nature en ville.

Ces travaux ont été conduits de novembre 2024 à mai 2025. Les résultats de ce travail collectif sont restitués dans le présent rapport d'évaluation.

Table des matières

1.	Cadrage contextuel	6
1.1.	L'évaluation des politiques publiques à Saint-Herblain	6
1.1.1.	Définition de l'évaluation des politiques publiques.....	6
1.1.2.	Le cycle de l'action publique	7
1.1.3.	La structuration de l'évaluation des politiques publiques à Saint- Herblain	8
1.2.	L'Observatoire citoyen des politiques publiques	9
1.2.1.	Contexte	9
1.2.2.	L'objectif : une amélioration de l'action publique vue et pensée par les citoyens	9
1.2.3.	Composition	10
1.2.4.	L'ambition participative de l'Observatoire citoyen des politiques publiques	11
1.2.5.	Principes de fonctionnement.....	13
1.3.	L'évaluation Nature en ville	14
1.3.1.	Contexte et enjeux	14
	• Contexte.....	14
	• Enjeux de l'évaluation	14
1.3.2.	Périmètre de l'évaluation.....	16
1.3.3.	Calendrier de travail	17
2.	Protocole méthodologique de l'évaluation Nature en ville	17
2.1.	Questions évaluatives	17
2.2.	Collecte des matériaux.....	21
3.	La nature en ville à Saint-Herblain	23
3.1.	Le patrimoine naturel herblinois	23
3.1.1.	Patrimoine naturel public et privé	24
	• Le Cours Hermeland, marqueur du territoire	25
3.1.2.	Les conditions de la préservation et du développement du patrimoine naturel	27
	• Une réglementation qui vise à protéger la nature en ville	27
	• Développement des espaces naturels municipaux	29
3.1.3.	Valorisation du patrimoine naturel	29
3.2.	Organisation de la politique publique de nature en ville	30

3.2.1.	Orientations	30
3.2.2.	Organisation et moyens	31
•	Organisation	31
•	Moyens humains	32
•	Moyens budgétaires.....	34
•	Moyens matériels.....	34
3.3.	Accessibilité des espaces naturels.....	35
3.3.1.	Maillage du territoire	35
•	Etude cartographique – méthodologie appliquée	35
•	Un enjeu de proximité.....	39
3.3.2.	Un enjeu d'accessibilité.....	40
3.4.	Usages et usagers des espaces de nature	40
3.4.1.	Des usages diversifiés.....	40
•	Profil des usagers.....	40
•	Diversité d'usages.....	41
•	Aménagements.....	42
-	Tables de pique-nique ;.....	42
-	Aires de jeux ;	42
-	Poubelles ;.....	42
-	Toilettes publiques ;	42
-	Mobilier sportif ;	42
-	Signalétique des circuits de randonnées ;.....	42
-	Orientation dans les parcs.	42
3.4.2.	Conflits d'usages et incivilités dans les espaces naturels	43
•	Conflits d'usages.....	43
•	Mésusages des espaces naturels.....	44
3.4.3.	La place du citoyen dans la politique publique de nature en ville.....	46
•	Jardinage citoyen.....	47
•	La concertation citoyenne : le principe et ses limites	47
3.5.	Adaptation de la politique publique à l'aune des enjeux de transition écologique ...	48

3.5.1.	Préservation de la biodiversité et des milieux	48
•	Préservation de la biodiversité	48
•	Continuités écologiques.....	53
•	Préservation du patrimoine arboré	54
3.5.2.	Adaptation au dérèglement climatique	58
•	Atténuation des îlots de chaleur.....	59
•	Désimperméabilisation et végétalisation.....	60
3.5.3.	Soutien à l'agriculture urbaine.....	63
4.	Contraintes et contradictions sur le sujet de la nature en ville	65
4.1.	Trouver l'équilibre entre biodiversité et usages.....	65
4.2.	Un sujet qui pose des questions sociétales	67
•	Une certaine conception de la nature.....	67
•	Evolution des usages	68
•	La nature en ville comme élément structurant du territoire	69
5.	La nature en ville au prisme des critères de cohérence interne et de cohérence externe	70
5.1.	Cohérence interne	70
5.1.1.	Cadre référentiel de la politique publique de nature en ville	70
5.1.2.	Organisation et mise en œuvre de la politique publique.....	73
•	Pilotage de la politique publique de nature en ville	73
•	Outils de pilotage.....	74
5.1.3.	Coordination interne	74
5.1.4.	Image de la Ville : la nature en ville comme élément du marketing territorial ..	76
5.2.	Cohérence externe.....	77
5.2.1.	Contexte règlementaire	77
5.2.2.	Coordination entre la Ville et la Métropole	78
5.2.3.	Le rôle de la Ville auprès des acteurs privés du territoire	79
6.	Conclusions évaluatives et préconisations	80
6.1.	Protection et valorisation du patrimoine naturel herblinois	80
6.2.	Usages et bénéfices des espaces naturels.....	86

6.3.	Accessibilité et proximité des espaces de nature.....	96
6.4.	La nature en ville au prisme des enjeux de transition écologique	102
6.5.	La nature dans les projets urbains	117
6.6.	Orientations et moyens dédiés à la politique publique de nature en ville	121
7.	Table des figures	124
8.	Table des annexes	125

1. Cadrage contextuel

Le présent rapport est le fruit de l'évaluation menée par l'Observatoire citoyen des politiques publiques sur le sujet de la Nature en ville entre octobre 2024 et mai 2025.

Préalablement à la présentation des travaux, précisons comment est structurée l'évaluation des politiques publiques au sein de la collectivité, et explicitons ce qu'est l'Observatoire citoyen des politiques publiques et son fonctionnement.

1.1. L'évaluation des politiques publiques à Saint-Herblain

1.1.1. Définition de l'évaluation des politiques publiques

Si plusieurs définitions de l'évaluation des politiques publiques coexistent, retenons la définition donnée par l'ONU en 2016, qui fait aujourd'hui autorité.

*Une évaluation est un **jugement**, mené de manière aussi systématique et impartial que possible, d'une activité, d'un projet, d'un programme, d'une stratégie, d'une politique, d'un sujet, d'un thème, d'un secteur, d'un domaine opérationnel ou de la performance institutionnelle.*

*Elle analyse le **niveau de réalisation des résultats attendus et inattendus** en examinant la chaîne de résultats, les processus, les facteurs contextuels et de la causalité en utilisant des **critères** appropriés tels que la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité.*

*Une évaluation doit fournir des informations fondées sur des preuves crédibles, utiles qui permettent l'intégration rapide de ses conclusions, recommandations et enseignements dans les processus **de prise de décisions** des organisations et parties prenantes.*

Source : ONU / 2016

Outre son caractère complet dans la prise en compte des différents critères évaluatifs, elle met au premier plan la raison d'être de l'évaluation : son utilité à travers sa capacité à transformer l'action publique.

1.1.2. Le cycle de l'action publique

L'évaluation des politiques publiques a vocation à observer l'ensemble des étapes du cycle de l'action publique, qui peut être représenté comme suit :



Figure 1. Cycle de l'action publique

Chaque critère évaluatif a un positionnement qui lui est propre dans le cycle de l'action publique. Schématiquement, il est possible de l'appréhender ainsi :

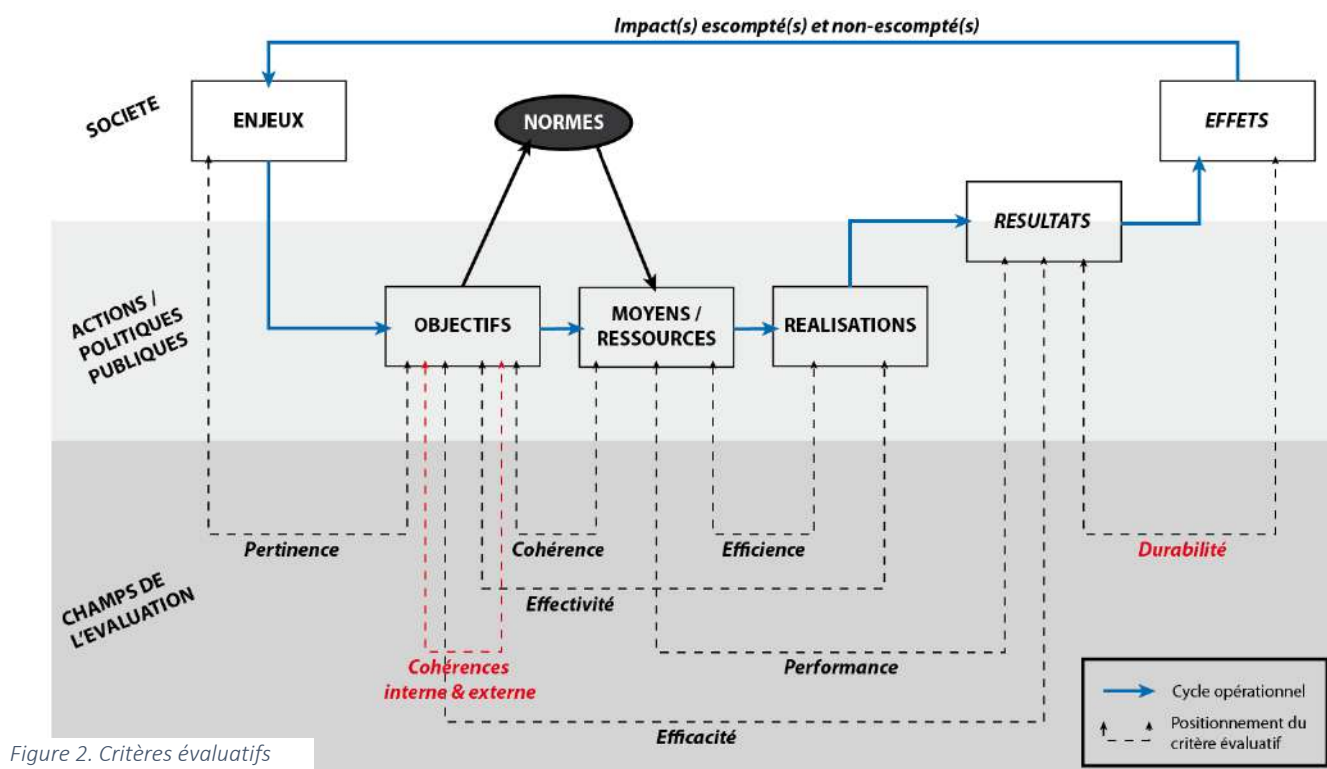


Figure 2. Critères évaluatifs

1.1.3. La structuration de l'évaluation des politiques publiques à Saint- Herblain

Depuis 2021 et la création de l'Observatoire citoyen des politiques publiques, les missions d'évaluation des politiques publiques se sont étoffées au sein de la Ville et l'organisation de l'évaluation et du contrôle de gestion a évolué. Auparavant, l'évaluation et l'observation sociodémographique étaient assurées par un chargé de mission, au sein de la Direction de la prospective, de l'évaluation et du contrôle de gestion.

Le nouveau mandat a été marqué par une réorganisation importante des directions municipales. A cette occasion, une direction a été créée rassemblant les missions évaluation, contrôle de gestion, juridique, élections et vie des assemblées. Cette direction est directement rattachée au Directeur général des services. Elle comprend une cellule de gestion, un service juridique et vie des assemblées, et un nouveau service dédié à l'évaluation des politiques publiques, à la prospective, à l'observation sociodémographique et au contrôle de gestion.

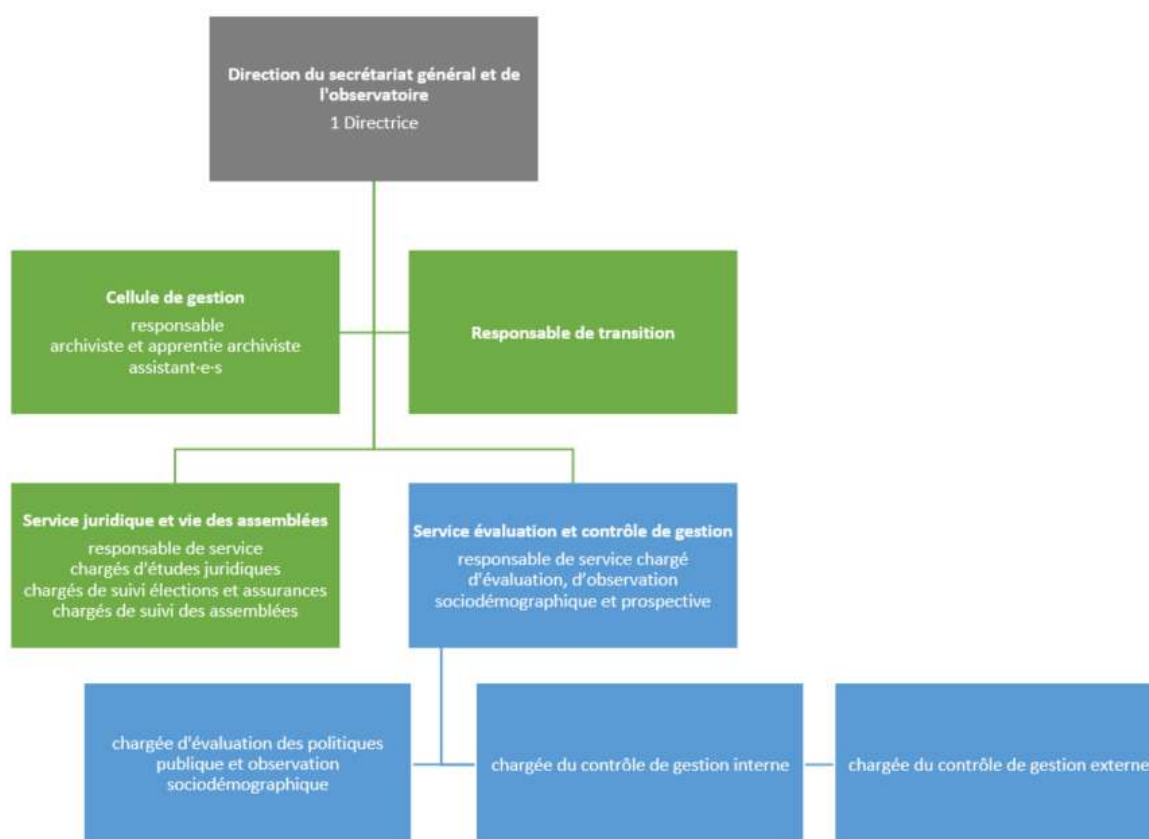


Figure 3. Organigramme de la Direction du secrétariat général et de l'observatoire

Le service évaluation et contrôle de gestion est constitué de deux binômes :

- un binôme chargé de l'évaluation, de la prospective et de l'observation socio territoriale (+1 poste par rapport à l'organisation précédente, datant d'avant 2021)

- un binôme chargé du contrôle de gestion.

Evaluation des politiques publiques, observation et analyse socio territoriale, contrôle de gestion et audit sont autant de fonctions qui tendent vers un objectif commun d'amélioration continue de l'action publique.

La création du service a constitué un formidable accélérateur dans l'hybridation des missions et des pratiques entre l'évaluation et le contrôle de gestion.

1.2. L'Observatoire citoyen des politiques publiques

1.2.1. Contexte

Avec 50 000 habitants, Saint-Herblain est la deuxième commune de Nantes Métropole. Initié de longue date, le dialogue citoyen est l'un des piliers de l'action municipale et il revêt différentes formes.

Depuis 2021, une nouvelle instance spécifiquement dédiée à l'évaluation des politiques publiques est venue enrichir le paysage de la participation citoyenne herblinoise avec l'Observatoire citoyen des politiques publiques.

Saint-Herblain possède une culture et une expérience longue de l'évaluation qui n'est plus à démontrer, ainsi qu'en atteste l'obtention à deux reprises du prix de l'innovation de l'AFIGESE dans la catégorie évaluation des politiques publiques. La première obtention de ce prix, en 2019, venait récompenser une évaluation participative dédiée à la politique culturelle municipale.

A l'occasion du mandat 2020-2026, les élus ont souhaité installer de manière pérenne une instance participative dédiée à l'évaluation des politiques publiques, une instance à vocation consultative, venant en appui des élus du Conseil Municipal. En réponse à cet objectif politique, l'Observatoire citoyen des politiques publiques a été officiellement créé lors du Conseil Municipal d'octobre 2021.

Le dispositif a reçu en septembre 2024, et pour la deuxième fois, le prix national de l'innovation dans la catégorie évaluation des politiques publiques attribué par l'Afigèse et la Gazette des communes, en partenariat avec la Société Française de l'Evaluation.

1.2.2. L'objectif : une amélioration de l'action publique vue et pensée par les citoyens

L'Observatoire citoyen des politiques publiques s'inscrit dans une logique d'amélioration et de transformation de l'action publique impulsée par les citoyens. Il doit permettre de mieux cerner

les attentes des habitants et représente une nouvelle opportunité pour nourrir la relation partenariale entre la Ville et les acteurs associatifs et économiques du territoire.

Il représente un levier au service d'une citoyenneté active et contribue à renforcer la transparence de l'action publique municipale.

1.2.3. Composition

L'observatoire citoyen est composé d'au maximum 21 participants répartis en 5 collèges :

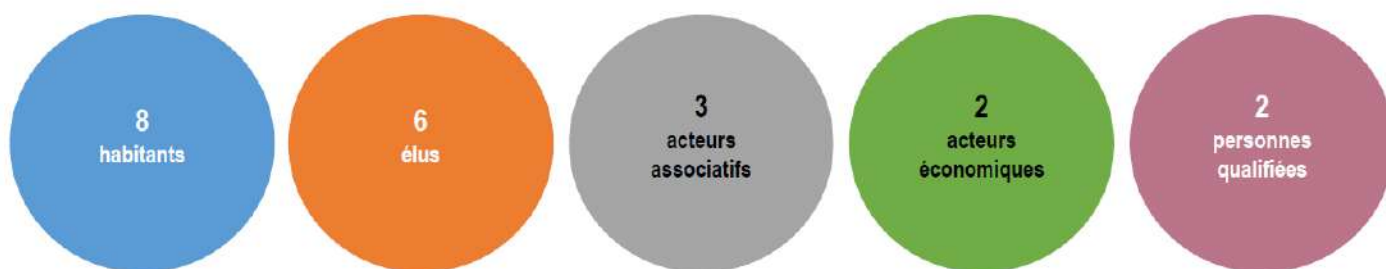


Figure 4. Les 5 collèges de l'Observatoire citoyen des politiques publiques

- **Un collège habitants** : avec **8 habitants**, c'est le collège principal de l'instance.
- **Un collège élus** : il est composé de **6 élus** : 3 représentants de la majorité municipale et 3 élus issus des groupes minoritaires. Les élus participants sont désignés par le Conseil Municipal.
- **Un collège associatif** : il est composé de **3 représentants d'associations qui interviennent sur le territoire communal**. Le recrutement des associations se fait par appel à volontariat, suivi d'un tirage au sort si le nombre de candidatures excède le nombre de sièges disponibles.
- **Un collège acteurs économiques** : il est composé de **2 acteurs économiques**. Il est constitué de la même manière que le collège acteur associatif : envoi d'un appel à candidature, puis tirage au sort.
- **Un collège personnes qualifiées** : il est composé de deux experts chargés d'éclairer le sujet évalué et d'apporter de la hauteur à la réflexion. Il est renouvelé à chaque évaluation.

Dans le cadre de l'évaluation Nature en ville, l'Observatoire citoyen était composé de 19 participants, et deux collèges étaient incomplets :

- Le collège acteurs économiques (1 seul acteur économique, sur les deux sièges que comporte l'instance) ;

- Le collège personnes qualifiées : sur cette saison, il a été très difficile de trouver des experts locaux et suffisamment disponibles pour contribuer à l'évaluation, en participant aux séances de travail collectives.

Romain SIEGFRIED, responsable du pôle innovation et transitions à l'Agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN) a été désigné comme personne qualifiée par le Conseil Municipal. Si l'AURAN a bel et bien suivi l'Observatoire citoyen et contribué à l'évaluation, l'implication de l'agence est davantage passée par la collecte des matériaux (entretiens, échanges sur les cartes isochrones) que dans la présence aux séances de travail, du fait du départ de Romain Siegfried de l'AURAN en cours d'évaluation.

Pour palier le manque de personne qualifiée au sein de ce collège, plusieurs entretiens ont été menés avec des experts dans le cadre de la collecte des matériaux.

Y ont notamment contribué :

- Romain Siegfried, responsable innovation et transitions à l'AURAN
- Enora Vacher, paysagiste à l'AURAN
- Claire Marcadet, responsable du service Recherche et biodiversité (Ville de Nantes et Nantes Métropole) et du Jardin des plantes
- Marie Larnaudie, chargée de mission espace public et transition écologique, Direction de l'espace public, Nantes Métropole

Remarque : ces difficultés de recrutement doivent nous interroger pour les éventuelles prochaines saisons de l'Observatoire citoyen des politiques publiques.

1.2.4. L'ambition participative de l'Observatoire citoyen des politiques publiques

L'évaluation des politiques publiques est aujourd'hui un outil essentiel au service de l'amélioration de l'action publique. Si celle-ci est généralement conduite par des services spécialisés ou des cabinets d'études, force est de constater qu'elle demeure insuffisante en termes d'intégration des habitants d'un territoire et/ou des bénéficiaires d'une politique publique. En cela, l'Observatoire citoyen n'est en rien comparable avec un comité de pilotage. Les participants contribuent directement et concrètement au travail d'évaluation, à chacune de ses étapes : du choix des questions évaluatives à la restitution des conclusions et préconisations, en passant par la détermination du protocole méthodologique, la collecte et l'analyse des matériaux, à la formulation du jugement évaluatif.

Le choix de confier des démarches évaluatives à un comité citoyen témoigne de la volonté d'enrichir l'analyse du point de vue de la maîtrise d'usage. L'Observatoire citoyen des politiques publiques se situe haut dans l'échelle d'Arnstein.

L'Observatoire citoyen est porteur d'engagements :

- Celui des élus, double, en faveur de la transparence de l'action municipale et de la redevabilité auprès de la population d'une part, et de transformation de l'action publique, d'autre part ;
- Celui des participants qui s'investissent bénévolement au service de l'amélioration de l'action publique.

La participation se décline également en interne à la collectivité, puisque les techniciens qui portent au quotidien la politique publique évaluée sont systématiquement informés de la démarche et invités à y contribuer dans le cadre de l'étape de collecte de matériaux (à travers une campagne d'entretiens individuels et de focus groups auprès de l'encadrement et des agents de terrain). Ce type de démarche revêt, sur le plan managérial, une utilité autant sommative que formative.

La pluralité des regards des participants et la diversité des opinions qui s'expriment viennent incontestablement enrichir les débats. Pour autant, l'ambition participative de l'Observatoire citoyen ne se traduit pas par des attentes moindres en termes de qualité de l'évaluation. L'exploitabilité finale d'une évaluation dépend directement de la pertinence de ses conclusions. L'exigence qualitative apparaît ainsi comme une nécessité absolue : pour reconnaître l'implication et le travail des participants d'une part, et d'autre part pour justifier d'un dispositif qui a un coût (en moyens humains notamment) et donc de l'utilisation efficiente des ressources de la collectivité.

Plusieurs actions sont mises en œuvre afin de garantir la solidité méthodologique de la démarche et la qualité évaluative des travaux :

Un plan de formation : préalablement au début des travaux et afin de leur donner les clés permettant de véritablement contribuer à l'évaluation, les participants suivent un programme de formation portant sur :

- le service public et l'environnement territorial de la collectivité (annexe 1) ;
- l'évaluation des politiques publiques (annexe 2) ;
- le sujet de la politique publique évaluée (annexe 3).

Un accompagnement continu : les membres de l'Observatoire citoyen sont accompagnés tout au long de la démarche par les services municipaux.

Le service évaluation et contrôle de gestion assure le pilotage de l'instance et l'appui méthodologique, tandis que le service municipal qui porte la politique publique évaluée se met à la disposition des participants pour apporter toutes les informations utiles à la réflexion. Dans le cadre de l'évaluation de la nature en ville, la Direction de la nature, des paysages et de

l'espace public a contribué à chacune des étapes du processus évaluatif, dans l'accompagnement des participants et le copilotage des travaux.

Le service évaluation et contrôle de gestion prend directement à sa charge l'évaluation des critères de cohérence interne et externe, critères délicats à manipuler et qui nécessitent une connaissance et une compréhension fine du fonctionnement municipal et du paysage partenarial de la collectivité. Le résultat de ces travaux est mis à la disposition de l'Observatoire citoyen pour nourrir les conclusions finales de l'évaluation. Soulignons également qu'en tant que garant de la qualité évaluative des travaux, le service évaluation et contrôle de gestion dispose d'une capacité d'arbitrage sur les questions méthodologiques.

1.2.5. Principes de fonctionnement

La conduite de l'Observatoire citoyen implique tout à la fois la garantie d'un cadre stable et la capacité à faire preuve d'agilité dans l'organisation et de lâcher-prise vis-à-vis de l'instance.

L'Observatoire citoyen comporte une gouvernance et des principes de fonctionnement visant à garantir :

- le respect du rôle et de la place de chacune des parties prenantes du projet (membres de l'observatoire citoyen, élus et techniciens) ;
- un contexte favorable à des échanges constructifs ;
- l'exploitabilité finale des conclusions de l'évaluation.

La commande d'évaluation est passée par le Conseil Municipal. Autrement dit, l'Observatoire citoyen ne bénéficie pas d'une capacité d'auto-saisine. Le choix de la politique publique à évaluer est une étape clé dans la réussite du projet et il faut notamment s'assurer que le sujet fasse bien partie du périmètre de compétences de la commune. Le sujet est donc voté en Conseil Municipal, et une lettre de mission est ensuite confiée à l'Observatoire citoyen. Pour autant, si les lignes directrices sont définies par les élus, ce sont bien les membres de l'Observatoire citoyen qui construisent le référentiel évaluatif et sélectionnent collectivement les questions qui guident l'ensemble des travaux. La lettre de mission de l'évaluation Nature en ville est disponible en annexe 4.

Une charte décrit les grands principes qui président aux échanges. Il s'agit d'une forme de contrat moral passé entre la Ville et les membres de l'Observatoire citoyen, qui pose les engagements des parties prenantes. (Charte consultable en annexe 5)

1.3. L'évaluation Nature en ville

1.3.1. Contexte et enjeux

- **Contexte**

La nature en ville constitue un sujet dont l'actualité n'est plus à démontrer, *a fortiori* quand 80% de la population française vit en zone urbaine ou périurbaine (source INSEE) et que le dérèglement climatique impacte fortement les milieux urbains. Le caractère minéral des villes et l'artificialisation des sols les rendent particulièrement vulnérables aux phénomènes de canicules et d'inondation. Or, la nature en ville est un puissant levier face aux aléas climatiques : à la fois pour lutter contre le réchauffement mais aussi pour renforcer la résilience face aux crises.

De plus, la densification urbaine se traduit par de fortes pressions sur l'espace, alors même que les espaces naturels peuvent être considérés comme des espaces vides. Ils sont pourtant inextricablement liés à la qualité du cadre de vie des citoyens et participent pleinement de la cohésion sociale sur un territoire.

Il s'agit également de tirer les conséquences de la crise sanitaire : la pandémie a en effet profondément modifié les attentes en matière d'espace public (et notamment d'espaces extérieurs de détente et de loisirs en proximité immédiate) ainsi que la perception que les habitants ont de leurs lieux de vie. Le besoin de nature s'est fortement développé, notamment en ville. Ajoutons que la présence de nature en milieu urbain répond également à des enjeux de santé publique, tant au plan de la santé physique que mentale.

A Saint-Herblain, la politique publique de nature en ville a fait l'objet d'importants projets sur ces deux derniers mandats. Il apparaissait donc pertinent de prendre la mesure des changements apportés pour confirmer les perspectives de cette politique publique, ou les réorienter.

Par ailleurs, la nature en ville constitue un élément clé en matière de transition écologique pour les collectivités. En termes d'action publique, la transition écologique doit marquer en filigrane l'ensemble des politiques publiques.

A ce titre, la préservation de la biodiversité est un sujet primordial : l'écosystème urbain, s'il peut être riche, n'en est pas moins particulièrement fragile. Les espèces –floristiques comme faunistiques– qui l'habitent y sont soumises à de fortes contraintes.

- **Enjeux de l'évaluation**

L'évaluation de la nature en ville répond à deux principales familles d'enjeux : des enjeux en

termes de transition écologique, et d'autres concernant la qualité du cadre de vie des habitants et usagers du territoire.

Certaines perspectives intéressantes dans cette évaluation sont d'ailleurs issues d'une réflexion autour de cette dualité entre préservation des milieux et de la biodiversité d'un côté et développement des usages et de la fréquentation des espaces naturels de l'autre.

Des enjeux en matière de transition écologique :

- **Préservation de la biodiversité** : alors que la biodiversité mondiale est en chute libre et que cet effondrement résulte directement des activités humaines (source : Office français de la biodiversité), conserver la biodiversité à toutes les échelles apparaît comme un enjeu majeur contemporain, tant nous en sommes dépendants.
La biodiversité urbaine rend des services importants : épuration des eaux de ruissellement, atténuation du phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU), filtration de l'air... Alors que toutes les échelles territoriales s'impliquent dans la protection de la biodiversité, la commune, en tant qu'acteur de proximité avec le territoire et ses habitants, apparaît comme l'échelon de l'action. Les communes ont un rôle privilégié à jouer pour contribuer, à leur échelle, à la préservation et à la valorisation de la biodiversité.
- **Adaptation au changement climatique** : les villes sont particulièrement vulnérables face aux risques de canicules et d'inondations. Végétalisation et gestion de l'eau font partie des principaux leviers pour lutter contre ces risques.
Par ailleurs, la question est ici autant celle des actions déployées par la Ville pour atténuer les effets du changement climatique, que celle de sa capacité d'adaptation pour intégrer ces changements et les incertitudes qui y sont liées dans la politique publique de nature en ville (adaptation des pratiques de plantation, de la palette végétale, des projets d'aménagement et des techniques d'entretien, etc.)
- **Gestion des ressources naturelles** : en lien avec les deux points précédents, un enjeu important autour de la gestion des ressources naturelles en milieu urbain se fait jour. Gestion de l'eau, des sols (et notamment place de la pleine terre), et plus globalement sujet de la préservation des différents milieux sont donc abordés dans le cadre de l'évaluation.

Des enjeux en matière de qualité du cadre de vie pour les habitants et usagers du territoire :

- **Impacts de la nature en ville sur la santé** : si le lien entre nature et santé a longtemps été considéré au prisme de la gestion des nuisances (moustiques, allergènes...), il est aujourd'hui admis que la nature en ville présente de nombreux bénéfices en matière de santé, tant physique (diminution du diabète de type 2, des troubles cardio-vasculaires)

que mentale (réduction de l'anxiété, amélioration de la qualité du sommeil). Dans une perspective d'augmentation des températures, ils constituent également des espaces de ressourcement et de rafraîchissement des populations ;

- **Les espaces naturels comme espaces de détente, de loisirs, de convivialité** : les espaces naturels sont support à de nombreux usages (ludiques, sportifs, conviviaux...) et leur fonction sociale contribue à la lutte contre la solitude. Se pose en miroir la question des éventuels conflits entre ces usages, mais aussi celle des incivilités et mésusages qu'on y observe.

1.3.2. Périmètre de l'évaluation

On le voit, le sujet de la nature en ville est vaste. C'est pourquoi il importait d'en définir précisément les contours afin de s'assurer de la soutenabilité de l'évaluation.

L'Observatoire citoyen des politiques publiques a donc été invité à se pencher prioritairement sur les espaces naturels municipaux, dans leur diversité (parcs et jardins publics, plaines de jeux, espaces naturels extensifs non aménagés, abords des équipements municipaux, espaces de stationnement, etc.). Cette priorité devait également permettre la formulation de préconisations s'appliquant véritablement au domaine de compétences de la Ville.

Les autres espaces naturels de domanialité privée ou métropolitaine n'ont cependant pas été occultés dans un certain nombre de questions portant sur la présence globale de nature en ville (liées notamment aux sujets des îlots de chaleur et des continuités écologiques) mais aussi sur le développement de pratiques de gestion plus favorables à la biodiversité.

En termes de critères évaluatifs, l'Observatoire citoyen a tout à la fois interrogé l'efficacité, l'efficience et la pertinence de la politique publique municipale en faveur de la nature en ville.

Le service évaluation et contrôle de gestion s'est en revanche directement chargé de l'évaluation des critères évaluatifs de cohérence interne et externe, compte tenu de leur complexité et de la compréhension fine de l'organisation municipale et territoriale qu'ils impliquent. Ces critères ont effet trait à la structuration et à la gouvernance de la politique publique (cohérence interne) et à son fonctionnement partenarial (cohérence externe). L'Observatoire citoyen a cependant été destinataire des conclusions du service lors de l'étape de travail sur les conclusions et préconisations de l'évaluation.

1.3.3. Calendrier de travail

Programme de travail

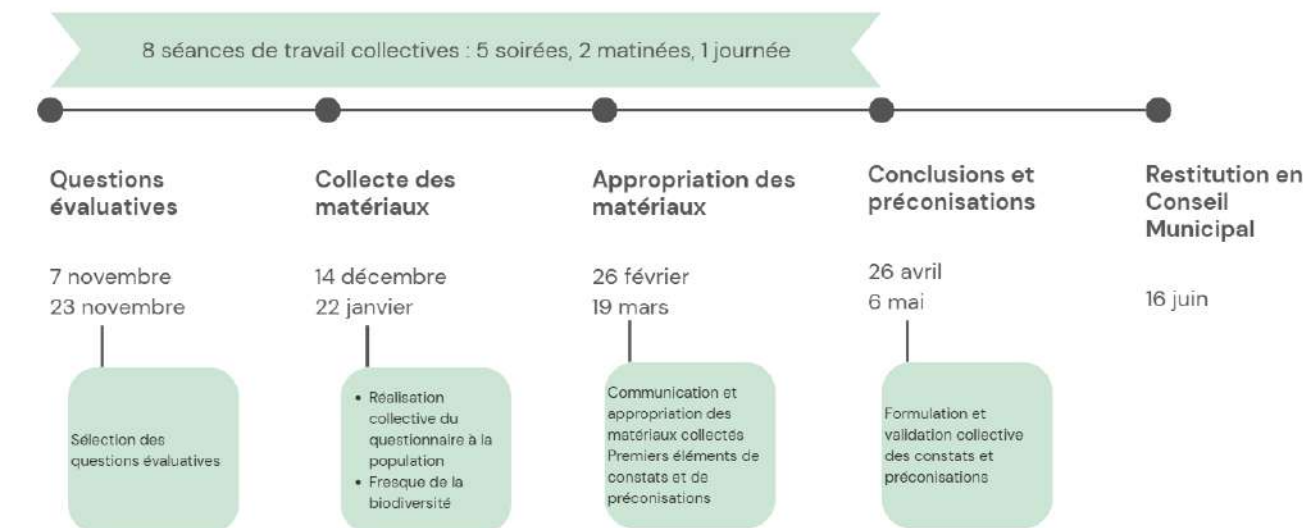


Figure 5. Calendrier de travail de l'évaluation de la nature en ville

Suite au vote du sujet lors du Conseil Municipal du 24 juin 2024, l'évaluation s'est déployée sur 7 mois, entre novembre 2024 et mai 2025.

Chaque grande étape du processus évaluatif a fait l'objet de deux séances de travail collectives. Pour les participants bénévoles, ce sont 24h de réunions de travail, sans compter les temps préalables de formation pour les nouveaux participants et les temps de travail et de lecture personnels, qui auront permis d'aboutir aux conclusions et préconisations présentées dans le présent rapport d'évaluation.

Le rétroplanning complet de l'évaluation est disponible en annexe 6.

2. Protocole méthodologique de l'évaluation Nature en ville

2.1. Questions évaluatives

Dans le cadre d'une démarche d'évaluation, les questions évaluatives dessinent le champ de réflexion qui va être investigué.

Les questions évaluatives ont donc pour finalités de :

- Déterminer le cadre du travail d'évaluation ;

- Maîtriser les choix et leur soutenabilité tant sur le plan méthodologique que déontologique ;
- Favoriser l'adhésion des différentes parties prenantes autour des choix (et renoncements) effectués.

Il s'agit d'une étape cruciale qui guide l'ensemble de l'évaluation. Dans le cadre de l'Observatoire citoyen, les questions évaluatives sont travaillées avec les participants, et sélectionnées par eux.

Deux séances de travail ont été dédiées à la formulation et à la priorisation des questions évaluatives :

- Un premier brainstorming a été réalisé le 7 novembre 2024, lors de la séance de lancement de l'évaluation ;
- La deuxième séance de travail du 23 novembre a permis d'affermir les questionnements initiaux, et de prioriser les questions et sous-questions traitées dans le cadre de l'évaluation.

Les questions retenues ont permis d'aborder 6 principaux thèmes :

- 1/ La protection et la valorisation des espaces de nature herblinois
- 2/ Les usages et apports des espaces naturels pour les usagers
- 3/ La proximité et l'accessibilité des espaces de nature
- 4/ La nature en ville au prisme des enjeux de transition écologique
- 5/ La nature dans les projets urbains
- 6/ Les moyens alloués à la politique publique de nature en ville

Les questions et sous-questions évaluatives retenues par l'Observatoire citoyen sont les suivantes :

Question 1 : Dans quelle mesure la Ville remplit-elle ses objectifs et répond-elle à ses obligations (légales notamment) en matière de préservation et de valorisation de son patrimoine naturel ?

1-1 Comment la Ville parvient-elle à protéger les espaces de nature sur son territoire dans un contexte de densification urbaine ? Comment la Ville tire-t-elle parti du potentiel d'évolution de son patrimoine naturel sur le territoire communal (délaisés urbains, désartificialisation, etc.) ?

1-2 Par quels moyens la Ville valorise-t-elle son patrimoine naturel auprès des Herblinois et usagers du territoire ? Quelles actions pédagogiques sont portées par la Ville (animations, aménagements, rôle de la Longère, etc) et comment sont-elles mises en lumière ?

Question 2 : Dans quelle mesure la Ville parvient-elle à concilier la diversité des usages et des attentes vis-à-vis des espaces de nature? Quelles sont les conditions de l'appropriation et de la mixité des usages dans ces espaces ?

2-1 Quelles sont les attentes des usagers (et non-usagers) des espaces verts ? Quel est le degré de satisfaction des usagers vis-à-vis des espaces verts et de leur aménagement ?

2-2 Quels usages se déploient dans ces espaces ? Comment la Ville appréhende-t-elle la cohabitation des différents usages (partage de l'espace, temporalité des usages...) ? Dans quelle mesure la Ville agit-elle pour favoriser la propreté et la tranquillité publique dans ses espaces verts ?

2-3 Quels impacts de ces espaces de nature sur les conditions de vie des habitants et usagers du territoire ? Dans quelle mesure la Ville s'appuie-t-elle sur son patrimoine naturel pour favoriser la santé et le bien-être des habitants et usagers du territoire ?

2-4 Quelle place est laissée au citoyen pour agir en faveur de la nature en ville ?

Question 3 : Dans quelle mesure la Ville favorise-t-elle un accès aisé à des espaces de nature pour toutes et tous ?

3-1 Tous les habitants ont-ils accès à des espaces verts en proximité (et quelle définition de la proximité se donne-t-on)? La répartition de ces espaces est-elle équilibrée à l'échelle du territoire ?

3-2 Comment la Ville favorise-t-elle l'inclusion dans la conception et la gestion de ses espaces verts ? Les espaces naturels sont-ils accessibles à toutes les catégories de population, y compris les personnes en situation de handicap ?

Question 4 : Dans quelle mesure la Ville intègre-t-elle les enjeux de la transition écologique dans la conception et la gestion des espaces de nature sur le territoire ?

4-1 Dans quelle mesure la Ville favorise-t-elle la biodiversité et les continuités écologiques sur son territoire ?

4-2 Quels leviers la Ville mobilise-t-elle pour limiter les pollutions dans les espaces naturels (différentes formes de pollution : notamment pollution lumineuse et pollution des sols) ?

4-3 Dans quelle mesure la Ville parvient-elle à concilier préservation de la biodiversité d'une part et attentes des publics en matière d'usage de ces espaces de l'autre ?

4-4 Comment la Ville favorise-t-elle l'agriculture de demain ? Dans quelle mesure la Ville favorise-t-elle le développement de l'agriculture urbaine (raisonnée ou biologique), et plus globalement d'une nature nourricière sur le territoire ?

4-5 Comment la Ville lutte-t-elle contre les îlots de chaleur urbains ? Quels leviers pour réduire la chaleur ? Quelles actions sont prévues par le PLUM en la matière ?

Question 5 : Dans quelle mesure la Ville intègre-t-elle la nature dans ses projets d'urbanisme ? De quels leviers dispose-t-elle auprès des acteurs privés du territoire ?

5-1 Comment la Ville intègre-t-elle la nature dans les projets urbains qu'elle porte ? Quelle place de la concertation (avec les partenaires et notamment Nantes Métropole, les habitants et les acteurs privés) ? Est-elle suffisamment outillée sur ces questions ?

5-2 De quels leviers la Ville dispose-t-elle auprès des acteurs privés (bailleurs, zones d'activités, zones commerciales, particuliers, etc.) pour favoriser des pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité ?

Question 6 : Les moyens alloués à la gestion des espaces naturels sont-ils suffisants et adaptés ?

6-1 Les moyens alloués à la création et à l'entretien des espaces naturels sont-ils adaptés et leur répartition est-elle pertinente ? A quelles conditions une extension des espaces naturels serait-elle soutenable pour la Ville et la Métropole ?

6-2 Comment la Ville adapte-t-elle la gestion des espaces naturels aux enjeux induits par le dérèglement climatique et la préservation de la biodiversité (adaptation de la palette végétale, tontes, tailles, gestion des déchets verts, gestion des eaux pluviales, éco-pâturage, etc.) ?

2.2. Collecte des matériaux

Le choix a été fait de structurer une proposition méthodologique reposant sur un principe de pluralisme méthodologique.

En sciences humaines et sociales, les objets d'étude sont nécessairement complexes, multidimensionnels et interdépendants. Dès lors, il est pertinent de déployer des approches dites pluralistes : il s'agit ainsi de mettre en œuvre plusieurs approches méthodologiques sur un même sujet afin de garantir une bonne appréciation de sa complexité et de veiller à ne pas voir les matériaux collectés et, partant, les analyses qui en procéderaient, être fragilisés car biaisés.

La réponse aux questions évaluatives a nécessité la collecte d'un certain nombre de matériaux, qui une fois analysés ont servi de base à la définition des conclusions évaluatives et des préconisations.

Les méthodes suivantes ont été mises en œuvre entre décembre 2024 et mars 2025.

Analyse documentaire :

- Documents-cadres de la politique publique de nature en ville, dont : programme politique des élus, projet de la direction de la nature, des paysages et de l'espace public ;
- Outils de pilotage et de planification de la politique publique de nature en ville, notamment : feuilles de route, plan communal de biodiversité, plan-guide du Cours Hermeland ;
- Rapports d'activité de la Direction de la nature, des paysages et de l'espace public ;
- Littérature professionnelle et scientifique en rapport avec le sujet.

Parangonnage et expertise

- Entretiens réalisés auprès de plusieurs experts ;
- Recherche d'exemples inspirants en matière de nature en ville.

Questionnaire à la population

- Un questionnaire interrogeant les habitants et plus globalement les usagers quant à leurs usages et leurs attentes des parcs et jardins herblinois.

Le rapport d'analyse du questionnaire est consultable en annexe 7.

Entretiens auprès d'élus et d'agents municipaux

- Campagne d'entretiens individuels ayant permis d'auditionner 27 personnes ;
- 3 focus group collectif ayant rassemblé 29 agents municipaux.

Evaluation à froid

- Des séquences d'analyse évaluative avec la participation de l'encadrement de la Direction de la nature, des paysages et de l'espace public.

Observation non-participante

- Une mission d'observation non-participante a été confiée à deux enquêtrices vacataires la deuxième quinzaine de septembre 2024. Cette mission a exceptionnellement précédé le lancement de l'évaluation avec les membres de l'Observatoire citoyen. Le calendrier de l'évaluation prévoyait une phase de collecte des matériaux de décembre 2024 à mars 2025 : période peu propice à l'observation des usages dans les espaces naturels.

Une phase d'observation complémentaire a été réalisée au printemps 2025 dans le cadre du stage de deuxième année de Master de sociologie d'une étudiante ayant travaillé sur l'évaluation de la nature en ville au sein du service évaluation et contrôle de gestion.

Au total, ce sont 25 journées d'observation qui ont eu lieu dans 11 espaces naturels.

Les documents cadrant la mission d'observation (grille d'observation notamment) sont consultables en annexe 8.

Analyse cartographique

Travaux réalisés avec l'appui de la technicienne du système d'information géographique de la Ville. L'analyse cartographique est plus particulièrement mobilisée sur le sujet de la proximité des espaces naturels sur le territoire.

Des cartographies en isochrone des espaces de nature ont été produites. Elles ont permis de qualifier la desserte en espaces naturels accessibles en 5 à 10 minutes à pieds.

Les cartes exploitées sont accessibles en annexe 9.

Conduite des ateliers de l'Observatoire citoyen

- Animation de 8 ateliers de réflexion avec les membres de l'OCPP (questions évaluatives, collecte des matériaux, appropriation et analyse des matériaux collectés, formulation et validation collective des conclusions et préconisations).
- Une séance de travail a été dédiée à la réalisation collective d'une Fresque de la biodiversité, ayant permis d'affiner la réflexion sur ce sujet à la fois technique et primordial qu'est la préservation de la biodiversité.

Evaluation menée en régie par le service évaluation et contrôle de gestion

- Conduite du processus évaluatif sur les critères de cohérence interne et de cohérence externe.

3. La nature en ville à Saint-Herblain

Les données présentées dans cette partie sont une sélection extraite des différentes méthodes de collecte de matériaux explicitées précédemment. Le rapport complet de restitution des matériaux collectés est consultable en annexe 10.

Ce document a été produit par le service évaluation et contrôle de gestion à l'attention des membres de l'observatoire citoyen. Il a ensuite servi de base de réflexion pour aboutir aux constats et préconisations présentés dans la suite du présent rapport.

3.1. Le patrimoine naturel herblinois

Dans le cadre du PLUm (actualisé en 2019), 40% du territoire herblinois est classé en zone naturelle (on considère ici comme zone naturelle les zonages correspondants aux espaces naturels et forestiers, aux espaces agricoles et aux espaces en eau de la Loire).

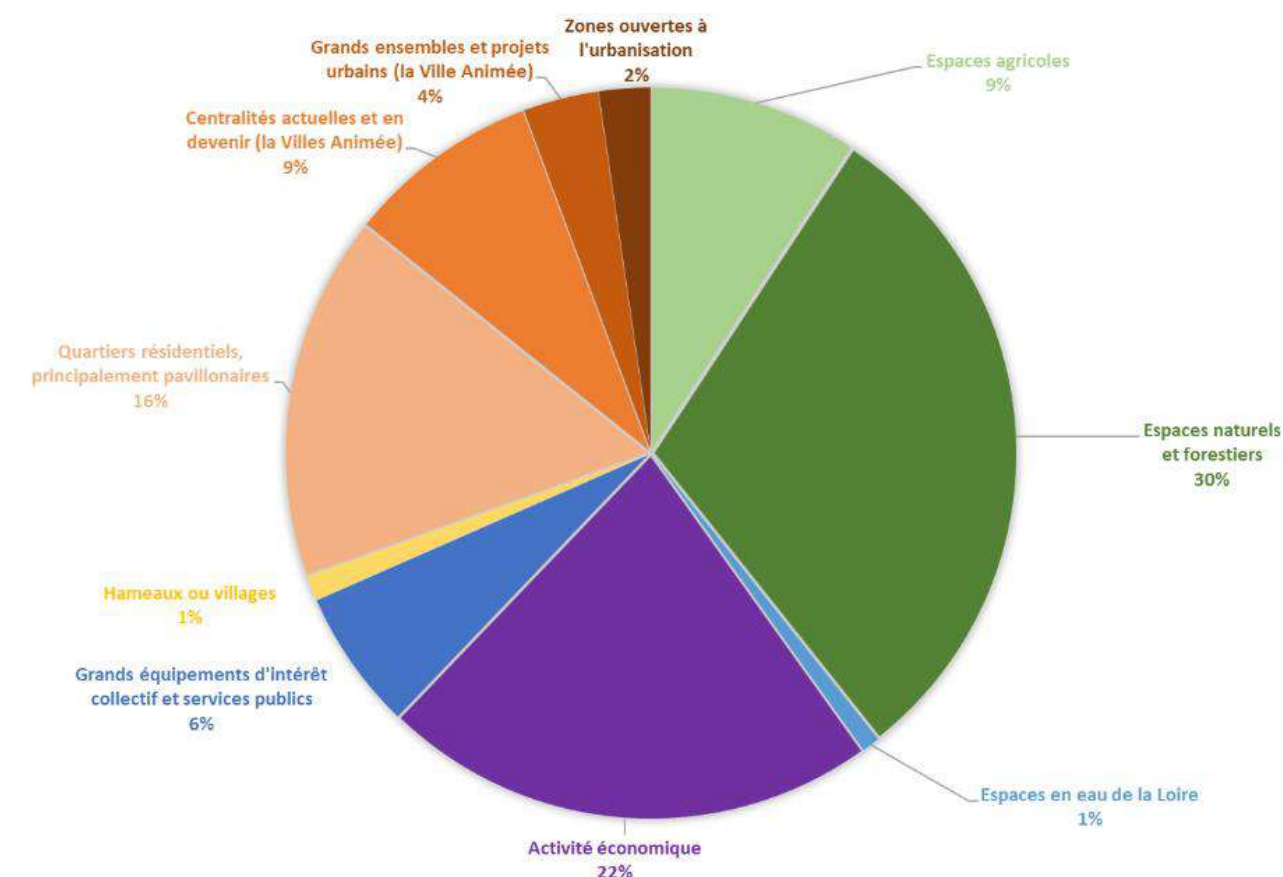


Figure 6. Zonage du territoire herblinois (PLUm de 2019)

3.1.1. Patrimoine naturel public et privé

Les espaces naturels publics sont composés d'espaces communaux et métropolitains.

Les espaces communaux représentent une surface de 600 hectares :

- Une partie est composée d'anciennes terres agricoles, témoin de l'important passé agricole de la ville.

Ces terres sont laissées naturelles et sont volontairement peu entretenues (en pâturage, ou fauchées périodiquement : un entretien minimum dicté par des motifs de sécurité, lié au risque incendie notamment). Si elles ne sont pas strictement inaccessibles, elles n'ont pas vocation à être des espaces de promenade et ne font pas l'objet d'aménagements en ce sens.

- Des espaces de nature plus entretenus (surface de 400 hectares) : 50% de parcs et jardins et 50 % d'espaces naturels.
- Les abords des équipements municipaux (parvis, parkings...), les cimetières et les cours des écoles font également partie du patrimoine communal.

L'ensemble des espaces communaux sont entretenus en régie, par les jardiniers du service gestion de la DNPE, avec intervention ponctuelle de prestataires missionnés par le service.

Les espaces métropolitains représentent 56 hectares. Ils sont essentiellement composés d'espaces verts d'accompagnement de voirie. Il s'agit d'espaces très morcelés, mais présents sur l'ensemble du territoire.

Une convention en délègue la gestion à la Ville pour le compte de la Métropole. Depuis 2023, la Ville a confié la gestion de ces espaces à un prestataire, *via* un marché public.

Une grande partie des espaces naturels du territoire est privée. On sait par exemple que la canopée herblinoise est pour moitié publique et pour moitié privée ([Source : L'arbre allié des villes : planter plus ou planter mieux ? Synthèse n°92 de l'AURAN, mai 2024](#)).

- ***Le Cours Hermeland, marqueur du territoire***

La création du Cours Hermeland est un geste politique datant des années 90. Elle vise à protéger les espaces naturels de l'urbanisation, et à faire de cet espace paysage un centre vert reliant les différents quartiers de la ville.

Les lois de l'époque se focalisaient sur la préservation de certains espaces remarquables (lois « Littoral » et « Montagne » en 1986).

La création du Cours Hermeland précède la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), qui incite à densifier les espaces déjà urbanisés pour éviter l'étalement, date de 2000. ([cf. dossier « 8 questions pour décrypter l'objectif de zéro artificialisation nette », AURAN.org](#))

Depuis les années 90, le Cours Hermeland s'est étoffé et de nouveaux espaces sont venus s'y adjoindre. Dans le Plan d'occupation des sols de 1992, il était composé de 165 hectares classés en zone naturelle. Lors de la dernière actualisation du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm) de 2019, il représentait 350 hectares de maîtrise foncière. A la demande de la collectivité, l'ensemble de ces espaces a été protégé dans le cadre du zonage PLUm de 2019, avec l'attribution d'une zone N.

« La zone N correspond à des espaces à protéger en raison soit de la qualité des sites et des milieux naturels soit de l'existence ou du développement des exploitations forestières. Zone spécialisée, elle permet la gestion et l'usage régulé des milieux naturels et des espaces de nature en ville, tout en autorisant les équipements d'intérêt collectif et de services publics permettant la gestion et la mise en valeur de ces espaces. » [Extrait de la synthèse pédagogique, l'essentiel des règles du PLUM, mars 2020, p5.](#)

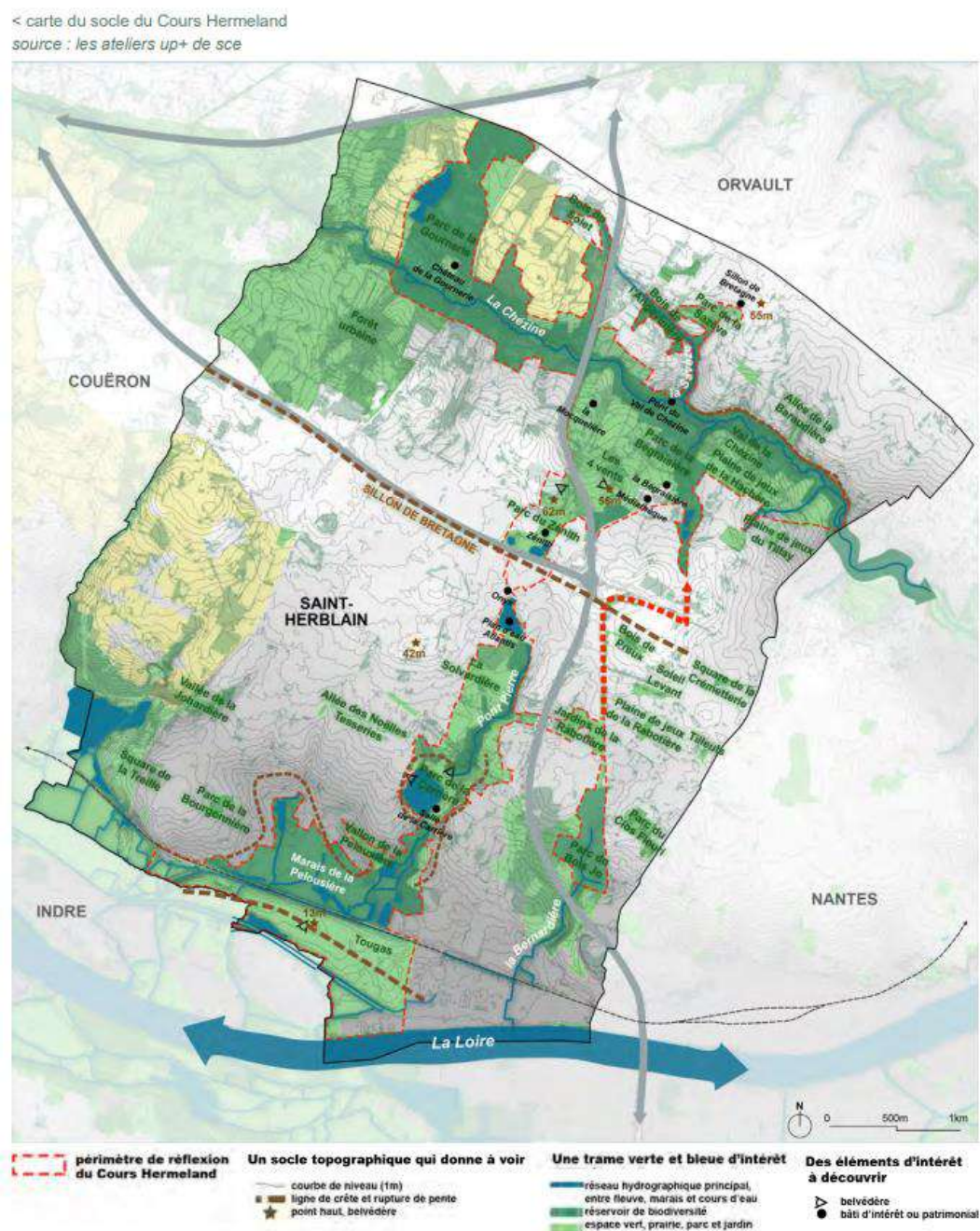


Figure 7. Carte du Cours Hermeland issue du plan-guide

Le Cours Hermeland a fait l'objet d'un important travail de réflexion en 2018-2019. Pendant 6 mois, habitants, élus, agents municipaux et acteurs locaux (accompagnés d'un cabinet conseil) ont réfléchi pour rendre le Cours Hermeland plus visible et l'adapter aux attentes des publics. Ces échanges et études ont permis de réaliser un plan-guide adopté en 2019, qui fixe les ambitions et perspectives pour le Cours Hermeland pour les 15 prochaines années.

Le Cours Hermeland est composé de paysages pluriels, qui font le lien entre deux vallées de dimension métropolitaine : le val de Chézine et la Loire. Le végétal et l'eau sont les principaux marqueurs du Cours Hermeland, ils sont présents sous des formes différentes : la Loire et ses marais, des petits cours d'eau et étangs, des parcs urbains, des prairies naturelles et d'anciens espaces agricoles.

Le Cours Hermeland a également été pensé pour être un lieu de vie et d'animation du territoire : il accueille plusieurs équipements municipaux (le théâtre municipal Onyx, plusieurs médiathèques, la salle de spectacle de La Carrière) et de nombreux événements sportifs, culturels et associatifs.

A Saint-Herblain, la nature en ville et la politique publique qui y est rattachée sont fortement marquées par le Cours Hermeland. Il représente une forme de cœur vert à l'échelle de la ville, dont il marque le paysage et l'identité.

Pour autant, la nature en ville ne se réduit pas au Cours Hermeland : plusieurs espaces de nature communaux en sont exclus (une partie des parcs des quartiers Est et Bourg n'appartiennent pas au périmètre du Cours Hermeland).

3.1.2. Les conditions de la préservation et du développement du patrimoine naturel

- ***Une réglementation qui vise à protéger la nature en ville***

La réglementation visant à protéger les espaces de nature se décline à l'échelle locale comme nationale. Les textes sont nombreux et évoluent régulièrement (comme en témoignent les récentes transformations de la loi ZAN). La liste suivante, loin d'être exhaustive, donne à voir quelques-uns des principaux textes que la Ville respecte et doit faire appliquer dans le cadre de la délivrance des autorisations d'urbanisme.

A l'échelle nationale, la loi Zéro artificialisation nette [ZAN] vise à réduire l'artificialisation des sols et l'étalement urbain.

Pour autant, le ZAN n'est pas sans poser question, en particulier quant aux données disponibles pour calculer l'artificialisation nette et mesurer son évolution (cf. Annexe 10, Rapport de restitution de la collecte des matériaux, p. 7-8)

Précisons que le Sénat a adopté le 18 mars 2025 une proposition de loi dite « Trace » visant à assouplir le ZAN : ses objectifs s'en trouvent amoindris et les exceptions seront facilitées. (Sources : [proposition de loi visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concernée avec les élus locaux](#), www.senat.fr)

[Le Zéro artificialisation nette anéanti par la proposition de loi Trace](#), La Gazette des communes, article du 19/03/2025)

Ces récentes évolutions amènent à interroger le positionnement des collectivités (Ville et Nantes Métropole) : entre strict respect de la réglementation, ou posture plus volontariste de poursuite de la trajectoire engagée dans le cadre du ZAN, sachant que le ZAN renvoie à une logique visant à éviter, réduire, ou compenser.

A l'échelle locale, plusieurs outils visent également à garantir la préservation de la nature sur les territoires :

- le **SCOT** (schéma de cohérence territoriale) du pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire ;
- le **PLUm** de Nantes Métropole, qui s'articule avec les documents de planification supérieur (dont le SCOT).

La dernière révision du PLUm en 2018-2019 a donné lieu à un important travail sur le zonage des espaces de la commune. L'ensemble des espaces de nature du Cours Hermeland, ainsi que les espaces de nature enchâssés en milieu urbain (parcs urbains, squares, plaines de jeux, jardins partagés et familiaux...) se sont vu attribués un zonage N, correspondant à une zone naturelle. Ces zones naturelles sont ainsi protégées : elles sont non-constructibles et préservées de l'urbanisation, mais peuvent toutefois accueillir des équipements de loisirs (aires de jeux, agrès sportifs, cabanons dans les jardins partagés et familiaux).

Il est très difficile de convertir une zone non-constructible en zone constructible. Ces espaces sont donc protégés, même dans le cas d'une prochaine révision du PLUm.

La délivrance des autorisations d'urbanisme est de la responsabilité du Maire, et la Ville applique donc les principes du PLUm, qui rappelle par exemple les principales règles de protection des arbres.

- le **PCAET** (Plan climat air énergie territorial) de Nantes Métropole représente un outil de planification stratégique et opérationnel visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- le **PEAN** (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels) sur le secteur Loire-Chézine (correspondant aux communes de Couëron, Indre et Saint-Herblain) doit quant à lui permettre de protéger durablement les terres agricoles et naturelles.

Le suivi de cette réglementation, en constante évolution, représente un enjeu important pour la collectivité. En effet, si l'urbanisme est une compétence métropolitaine, le Maire reste l'autorité compétente pour délivrer les permis de construire et autres actes relatifs à l'occupation ou l'utilisation des sols.

Cette mission est techniquement exercée par la Direction de l'aménagement durable et de l'urbanisme (DADU), qui travaille en lien étroit avec la Direction de la nature, des paysages et de l'espace public (DNPE). La DNPE est associée à la délivrance des autorisations et apporte son

expertise sur deux points : la préservation des arbres existants chaque fois que c'est possible, ou la compensation par de nouvelles plantations si des arbres doivent être abattus. La Ville fait notamment appliquer le barème de l'arbre, adopté par la Métropole.

La Ville incite également les promoteurs et aménageurs à proposer des espaces de jardinage en pied d'immeuble. La DNPE a rédigé à leur attention une fiche pratique pour les aider à réaliser ces projets. On y retrouve des projets inspirants, des informations sur les espèces à planter et les surfaces à y consacrer, ainsi que sur les différentes aides (notamment financières) auxquelles ils peuvent prétendre.

- ***Développement des espaces naturels municipaux***

Saint-Herblain mène une politique foncière visant à étendre ses espaces de nature. Plusieurs gestes marquants ont déjà été cités : la création du Cours Hermeland et le classement de 165 hectares au PLU de 1992, le zonage de 350 hectares en zone naturelle dans le cadre de l'actualisation du PLUm de 2019. Plus récemment, depuis 2020, la Ville a acquis ou s'est vue rétrocéder 12,9 hectares dans le cadre des projets de la DNPE, pour un budget de 592 369.5€.

Le développement des espaces naturels municipaux obéit à trois objectifs :

- Etoffer le maillage territorial en espaces naturels de proximité ;
- Travailler à relier les espaces naturels entre eux (pour favoriser à la fois les mobilités douces des publics et la continuité écologique) ;
- Préserver des parcelles à forts enjeux écologiques.

3.1.3. Valorisation du patrimoine naturel

La valorisation du patrimoine naturel herblinois passe principalement par trois leviers :

- L'investissement de la ville dans ses espaces de nature : depuis 2020, 8 opérations de requalification d'espaces naturels ont été ou sont en cours de réalisation (cf. calendrier de la requalification des parcs et espaces naturels, p.10 de l'annexe 10) ;
- La création d'un plan de communication et d'une identité graphique autour de la nature en ville : la Ville applique le plan de communication co-construit en 2018 par le service communication et la DNPE. Celui se traduit par une communication régulière dans les supports municipaux en format papier (magazine municipal, programme d'animations de la Longère distribué dans tous les foyers, plaquette des circuits de randonnées) et numériques, ainsi que par un programme de renouvellement de la signalétique dans les parcs et jardins qui arrive à son terme ;

- une programmation d'animations et d'actions de sensibilisation, qui passe entre autre par la Longère (lieu d'information, d'animations et d'expositions en faveur du cadre de vie, de la nature et de la transition écologique, ouverte en 2019 au sein du Parc de la Bégraisière), par la sensibilisation du jeune public (*via* les animations dans les écoles mais aussi la végétalisation des cours d'écoles et de crèches) mais aussi par la valorisation des circuits de promenade conçus pour mettre en lumière la diversité des milieux naturels du territoire.

3.2. Organisation de la politique publique de nature en ville

3.2.1. Orientations

Le mandat 2020-2026 est animé par quatre grands principes : la proximité, la citoyenneté, les solidarités et la transition écologique. La politique publique de nature en ville contribue à ces quatre dimensions.

Les objectifs en matière de nature en ville sont déclinés dans le projet de direction de la DNPE, qui pilote cette politique publique. Une synthèse de ces orientations est présentée dans les paragraphes ci-dessous (une version plus complète est à retrouver p.50 de l'annexe 10).

1. **Préserver les services rendus par la nature** : sont principalement ciblées les actions permettant le maintien de la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes ; la revalorisation des corridors verts et le développement des continuités écologiques ; la prise en compte de la diversité des milieux et des espèces dans l'ensemble des projets urbains.

Pour répondre à cet objectif, plusieurs projets sont mis en œuvre. Les actions présentées pour chaque objectif sont des exemples et ne sont pas exhaustives. Elles seront explicitées dans la suite du présent rapport. On peut ainsi citer la mise en œuvre du plan communal de biodiversité depuis 2019, l'adaptation du plan de gestion différenciée pour tendre vers un plan de gestion écologique, la création de la mission Ville-nature en 2020, la définition d'une feuille de route agriculture en ville visant à soutenir l'agriculture professionnelle et le jardinage citoyen sur le territoire, ou encore la politique foncière visant à mieux relier les espaces naturels entre eux.

2. **Répondre aux aspirations des citoyens** : il s'agit ici d'offrir aux habitants et usagers des espaces d'agrément et de convivialité, de loisirs, de pratiques sportives. Mais aussi des lieux de repos et de ressourcement, refuge contre le bruit, la pollution ou encore la chaleur. La proximité est ici un élément clé pour garantir à tous les habitants un accès aisé à un espace naturel, dans une vision égalitaire et non-élitiste.

Dans cette optique, le plan-guide du Cours Hermeland et les différents projets de requalification des parcs et jardins menés ces dernières années doivent permettre de mieux répondre aux attentes des publics. La feuille de route ville-jardin encadre à la fois le développement du jardinage citoyen (dont la création des nouveaux jardins collectifs) et plus globalement la multiplication des jardins dans la ville. On citera également comme dernier exemple la végétalisation des cours d'écoles et de crèches, visant tout à la fois à créer des îlots de fraîcheur mais aussi à renforcer le lien entre les enfants et la nature.

3. **Valoriser l'espace urbain** : il s'agit ici de construire une ville de demain végétale, dans laquelle la nature tient une place centrale dans tous les projets, et est valorisée comme un élément patrimonial qui contribue au rayonnement et à l'attractivité de la ville.

Les différents leviers en matière d'urbanisme (PLUm, barème de l'arbre...) doivent permettre de garantir cette place accordée à la nature dans l'espace urbain. En complément de ces leviers réglementaires, la Ville adopte une posture volontariste auprès des aménageurs et des promoteurs visant à inciter au développement d'espaces de jardinage collectif. La Ville investit dans son patrimoine naturel en le développant (politique foncière volontariste), en l'entretenant (plan de requalification des parcs et jardins) et en le valorisant à travers la programmation de la Longère notamment (cf. Constats 1, 2 et 4).

3.2.2. Organisation et moyens

- **Organisation**

Le pilotage de la politique publique de nature en ville est confié à la DNPE.

La DNPE intervient sur l'ensemble des espaces publics communaux, constitués par :

- La voirie publique : voies circulées, éclairage public, réseaux (eau potable, eaux usés, électricité, etc.), espaces verts d'accompagnement de voirie.
Si ces espaces relèvent de la compétence de la Métropole, l'entretien des espaces verts d'accompagnement de voirie est confié aux communes, qui le réalise pour le compte de la Métropole *via* une convention de gestion.
- Les parcs et espaces verts : parcs, squares et espaces verts de proximité relèvent de la compétence de la Ville ;
- Les abords d'équipements publics communaux : espaces extérieurs indissociables du bâti, dont ils complètent l'usage (par exemple : parvis des équipements municipaux, cours d'écoles et de crèches...).

Ces espaces sont le support d'une grande diversité d'usages et sont une composante majeure de la qualité du cadre de vie. L'accessibilité, le confort et la sécurité de ces espaces constituent également des éléments essentiels de leur qualité. La DNPE est en charge de la

conception, de l'aménagement et de la gestion de ces espaces (entretien, sécurisation) : elle intervient donc autant sur le patrimoine naturel (boisements, parcs, prairies, marais, cours d'eau, végétaux, etc.) que sur les différents aménagements (cheminements, assises, clôtures, éclairage, gestion des déchets, toilettes publiques, équipements sportifs, aménagements conviviaux, etc.)

- ***Moyens humains***

La DNPE compte 70 agents, répartis entre deux services, une mission et une cellule de gestion, dont les missions sont explicitées dans le graphique ci-dessous.

La Mission Ville-nature a été créée en 2020 pour répondre aux objectifs du mandat : renforcer la préservation de la biodiversité et des milieux, développer la Ville-jardin et le jardinage citoyen, soutenir l'agriculture urbaine et sensibiliser les publics aux enjeux de préservation de la nature et de transition écologique.

Organigramme et missions de la Direction Nature, Paysages et Espace public (DNPE)

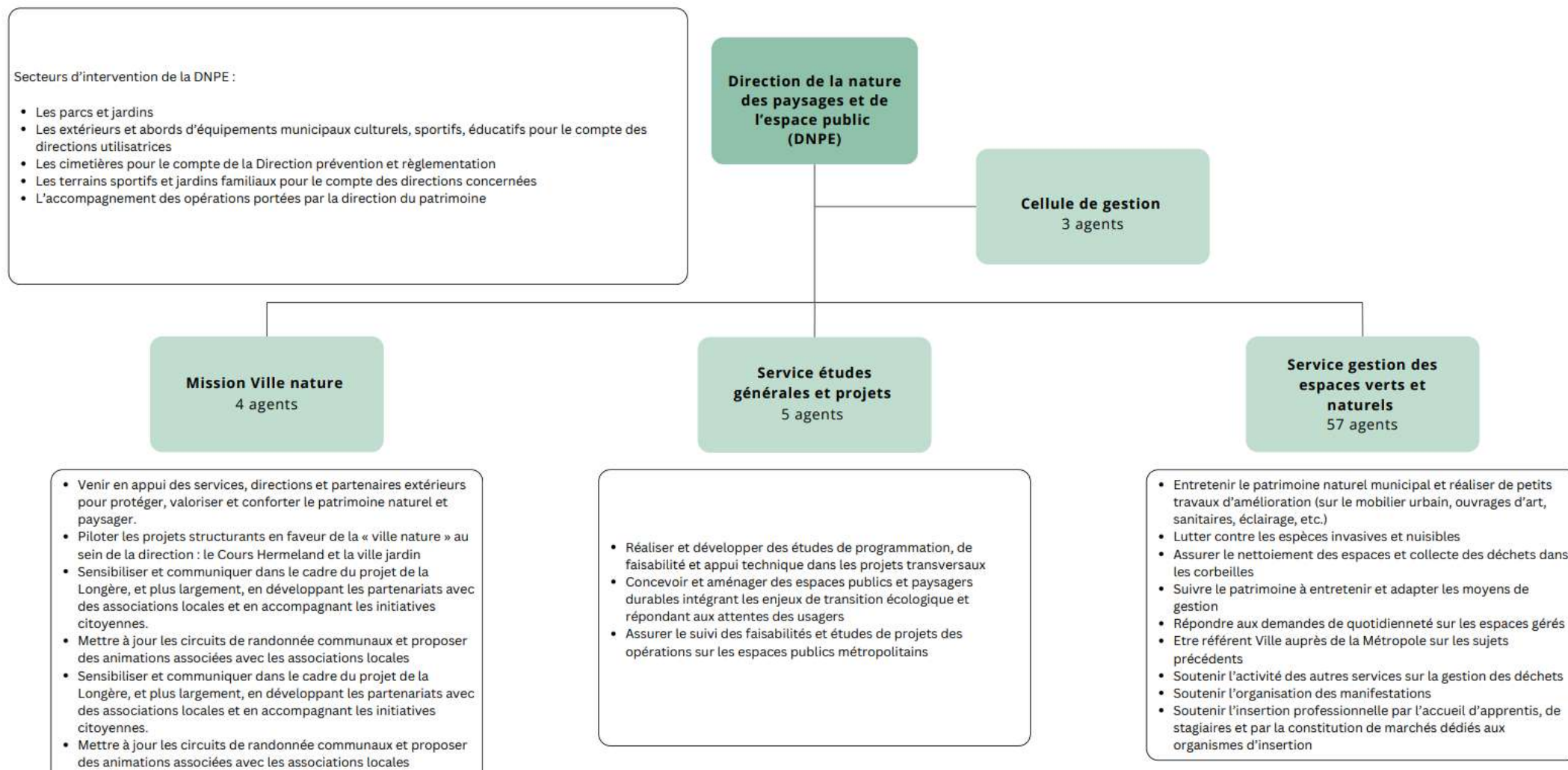


Figure 8. Organigramme de la DNPE

En complément de moyens humains renforcés avec la création de la mission Ville-nature, des moyens sont également dédiés à la formation et plus globalement à l'accompagnement des agents dans leurs missions, qui évoluent rapidement.

Les jardiniers municipaux sont notamment formés aux nouvelles pratiques de gestion visant à favoriser la biodiversité.

- **Moyens budgétaires**

La DNPE représente 6,5% de la masse salariale globale de la Ville.

Elle dispose d'un budget d'investissement d'en moyenne 3 676 304€ par an (moyenne sur la période 2020 à 2023), et d'un budget de fonctionnement qui tend à augmenter ces trois dernières années.

Budget de fonctionnement

2023	701 372 €
2024	750 708 €
2025	756 708 €

La période 2020-2025 a été marquée par de nombreux projets en matière de nature en ville, ce qui explique l'évolution à la hausse des budgets d'investissement et de fonctionnement de la Direction.

- **Moyens matériels**

Aux côtés des moyens matériels classiques (ordinateurs, copieurs et imprimantes, téléphones fixes et portables), le service gestion des espaces verts et naturels gère un important parc de matériel technique :

- 30 camions et véhicules techniques
- 3 microtracteurs et 1 tracteur agricole
- 12 tondeuses autoportées
- 25 tondeuses autotractées
- 111 appareils portatifs (tronçonneuses, taille-haies, souffleurs, débroussailleuses, et divers matériel technique)
- 2 véhicules de propreté électrique

Deux principales difficultés sont identifiées quant au matériel technique utilisé :

- un frein financier : l'acquisition du matériel est coûteuse et nécessite d'importants espaces de stockage sécurisé. Par ailleurs, l'offre de location n'est pas adaptée aux besoins de la collectivité : ce sont soit des engins agricoles ou de chantier (trop grands), soit du matériel destiné aux particuliers (trop petit et pas suffisamment solide) ;
- un frein technique, notamment sur la question de l'entretien : l'acquisition de matériel nécessite un savoir-faire d'entretien que les collectivités n'ont généralement pas car ces compétences sont davantage issues des formations d'agriculteurs que de celles de jardiniers et paysagistes.

3.3. Accessibilité des espaces naturels

3.3.1. Maillage du territoire

- ***Etude cartographique – méthodologie appliquée***

Plusieurs cartes isochrones ont été réalisées pour étudier le maillage territorial d'espaces naturels à Saint-Herblain.

Nantes Métropole a récemment adopté la doctrine du 3-30-300 : « Ces trois chiffres faciles à retenir résument l'ambition : permettre à chaque habitant de voir au moins **3 arbres de chez lui**, de profiter dans son quartier de **30 % de canopée** (ndlr, la couverture végétale assurée par les feuilles des arbres qui nous fait de l'ombre) et de bénéficier de lieux arborés et ombragés à **moins de 300 m de son domicile** »

[Source : une charte pour protéger et renforcer la présence des arbres, site de Nantes métropole.](#)

L'Observatoire citoyen a choisi de s'affranchir de cette doctrine et de considérer la notion de proximité au prisme de la distance (prenant en compte la voirie et non la distance à vol d'oiseau) couplée à la vitesse de marche des personnes.

L'analyse suivante s'appuie principalement sur deux cartes isochrones présentant les données suivantes :

- L'accessibilité de l'ensemble des espaces naturels à 5 et 10 minutes à pied. On prend ici en compte tous les espaces naturels communaux du territoire : aussi bien les grands parcs urbains que les jardins publics, squares, plaines de jeux, promenades, etc.
⇒ *Carte 1 en figure 9*
- L'accessibilité des grands parcs urbains à 5 et 10 minutes à pied. Par grands parcs urbains, on entend des espaces naturels extensifs, qui sont le support d'une grande diversité d'usages et qui sont marqués par un caractère particulièrement naturel propice au ressourcement (reconnexion à la nature, impression de ne pas être en ville). Entrent dans cette catégorie les espaces suivants : la Gournerie, la Savèze et le parc de

Bagatelle, le Val de Chézine, la Bégraisière, Les Quatre Vents, le Zénith, les Haradières,
la Carrière, le marais de la Pelousière et le Plateau de Tougas.

⇒ *Carte 2 en figure 10*

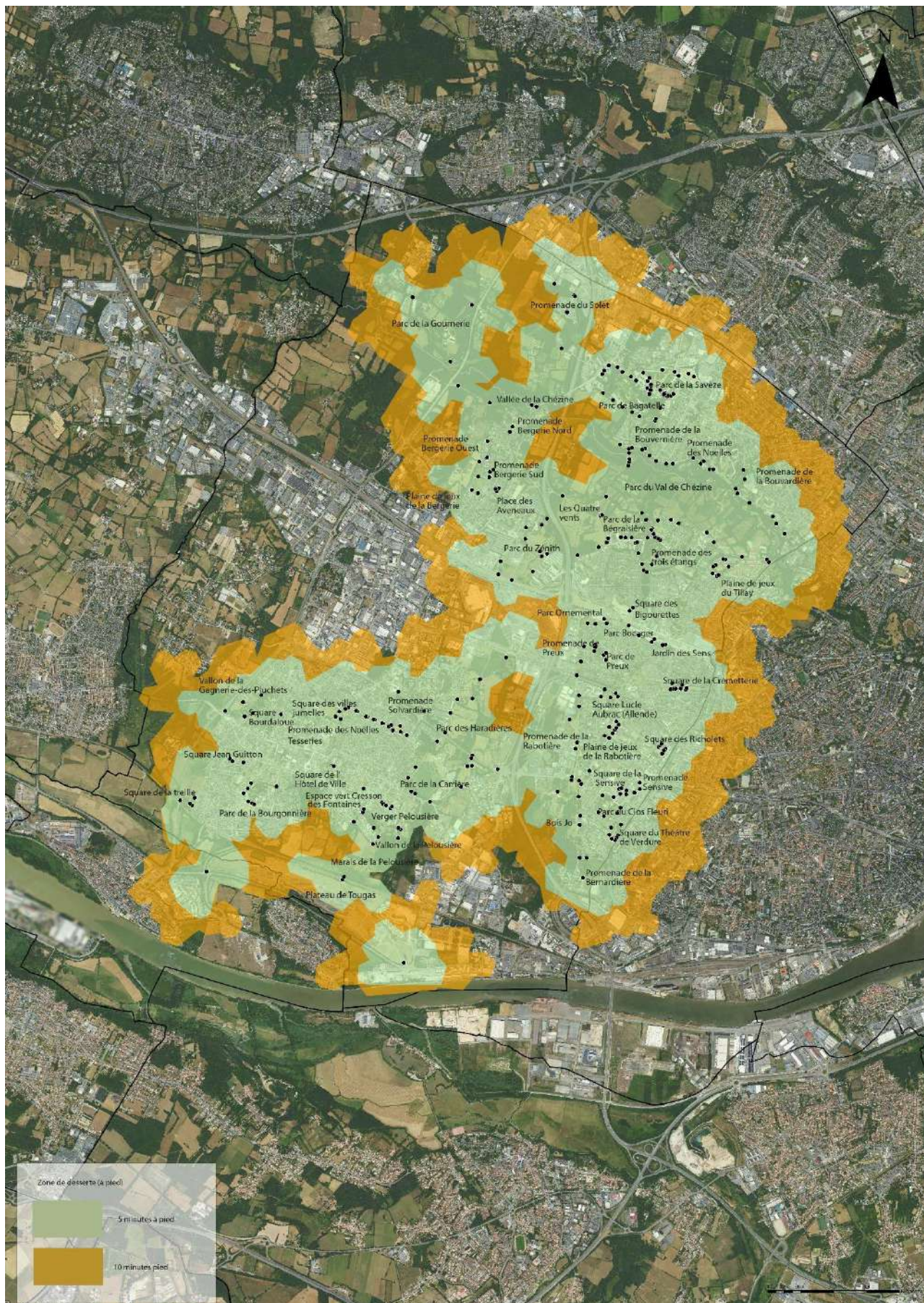


Figure 9. Carte isochrone des espaces naturels communaux accessibles en 5 et 10 minutes à pied (vitesse de marche de 5km/h)

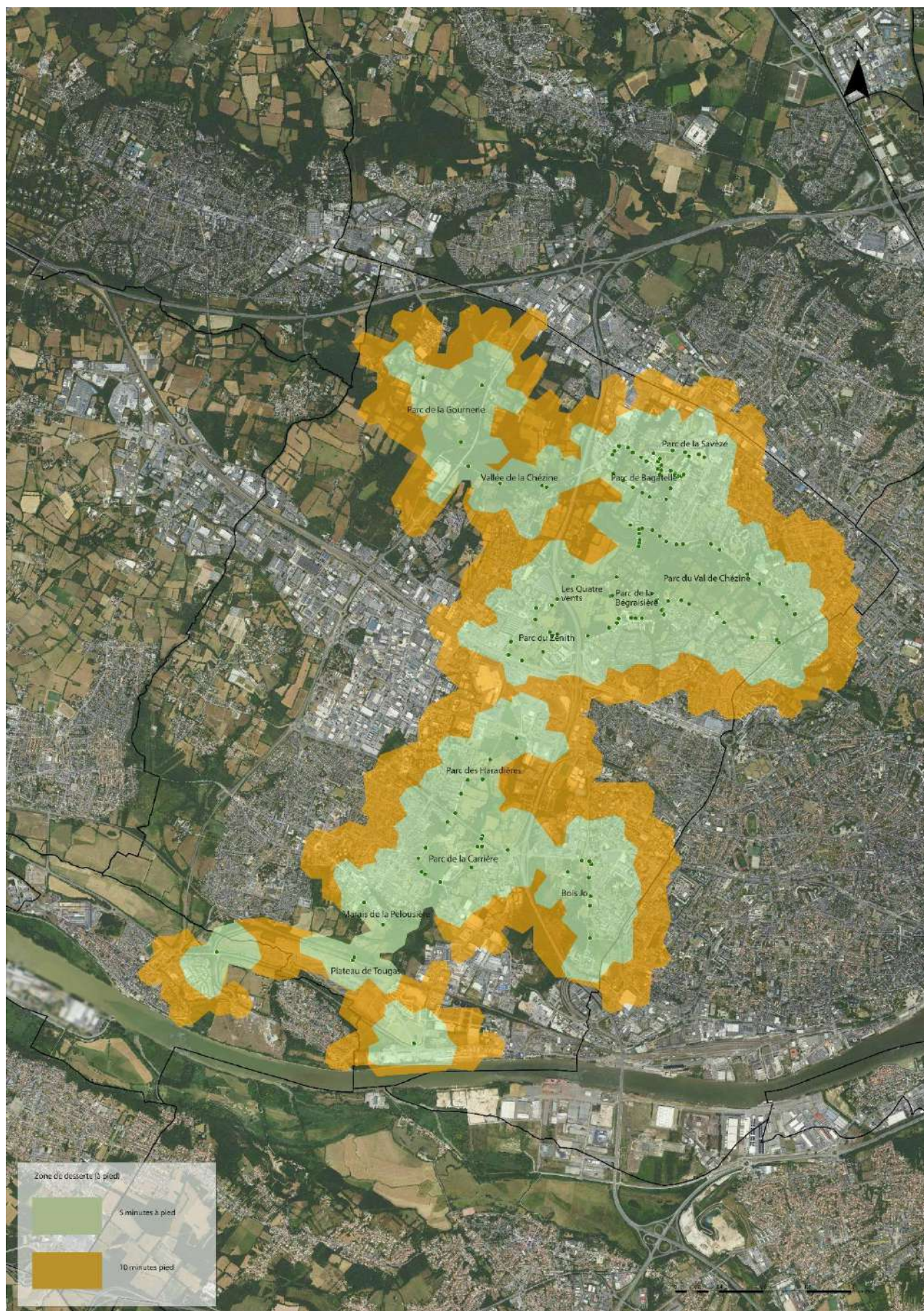


Figure 10. Carte isochrone des grands parcs urbains municipaux accessibles en 5 et 10 minutes à pied (vitesse de marche de 5km/h)

- ***Un enjeu de proximité***

Dans le questionnaire à la population, 58% des répondants déclarent fréquenter un parc une fois par semaine ou plus, 78% des répondants fréquentent principalement le parc le plus proche de leur domicile et 67% s'y rendent à pied.

Lorsqu'on interroge les raisons qui poussent les usagers à choisir un parc plutôt qu'un autre, la question de l'accessibilité se révèle centrale : parmi 8 items de réponse proposés, les deux premiers sont la proximité (29% des réponses) et la facilité à s'y rendre (17% des réponses).

De plus, 74% des répondants disent fréquenter le parc en toute saison, et seuls 34% des répondants ne le fréquentent que le weekend (23% plutôt en semaine et 43% en semaine et le weekend).

Ces éléments dessinent une fréquentation régulière et de proximité, qui laisse entrevoir l'importance des espaces naturels dans le quotidien des répondants.

Les cartes révèlent les éléments suivants :

- Le territoire est bien desservi en espaces naturels de proximité. Si l'on considère uniquement les zones d'habitat (exception faite donc du centre industriel et des zones d'activités commerciales), seule la frange Nord-Est du territoire (à l'Est du rond-point de Beauséjour, à la frontière avec Nantes) n'est pas pourvue d'un accès à un espace de nature à moins de 10 minutes de marche. La forme d'habitat du quartier est essentiellement pavillonnaire avec jardin (à l'exception des collectifs qui bordent la route de Vannes). Le parc du Val de Chézine est le plus proche (15 minutes de marche entre le rond-point de Beauséjour et l'entrée du Val de Chézine la plus proche).
- L'accessibilité des grands parcs urbains est elle aussi assez satisfaisante. Le territoire herblinois est plutôt bien desservi en grands espaces naturels, du fait de la continuité du Cours Hermeland notamment, qui permet de relier les différents quartiers de la Ville et propose une trame d'espaces naturels extensifs du Nord-Ouest au Sud-Est du territoire. Les zones d'habitat qui en sont exclues sont les suivantes : la frange Nord-Est du territoire (comme précédemment), le quartier Preux-Crémetterie (très bien desservi en espaces de proximité mais plus éloigné des grands parcs), le secteur Ouest du Bourg (secteur d'habitat pavillonnaire doté d'assez grands jardins, et encadré par les Marais de la Pelousière à l'Est et les espaces naturels privés de la Pâtissière à l'Ouest).

3.3.2. Un enjeu d'accessibilité

L'accessibilité des parcs et jardins est un élément central dans la conception des différents aménagements. Chaque parc bénéficie d'au moins une boucle de promenade aménagée d'un revêtement carrossable.

Le questionnaire à la population fait état d'un bon taux de satisfaction quant aux questions d'accessibilité : 87% des répondants se disent tout à fait satisfaits ou plutôt satisfaits par l'accessibilité des cheminements, 71% pour l'accessibilité des allées aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes, 78% pour le nombre et la localisation des assises.

Il ressort toutefois des matériaux collectés une difficulté à rendre les espaces de nature complètement accessibles. Du fait de leur caractéristiques topographiques d'une part, et des aléas climatiques de l'autre, il apparaît complexe de garantir une accessibilité complète à tous les publics, en toutes saisons.

Pour autant, ces espaces jouent un rôle majeur en matière de santé (physique et mentale) pour les publics, comme le démontrent plusieurs études. On peut citer à ce sujet la synthèse réalisée par Plante et cité : [Effets bénéfiques des espaces de nature en ville sur la santé : Synthèse des recherches internationales et clés de compréhension](#).

3.4. Usages et usagers des espaces de nature

3.4.1. Des usages diversifiés

- ***Profil des usagers***

Il apparaît que, si les parcs et jardins sont fréquentés par tous types de publics, certains profils y sont plus présents.

De manière générale, les sessions d'observation non-participante ont permis de faire ressortir deux publics « principaux », que sont les promeneurs de chiens et les familles avec enfants. Ces usagers fréquentent tous les parcs observés et, pour les promeneurs de chiens, à toute heure de la journée et quelle que soit la météo. Les promeneurs de chien sont également ceux qui semblent le plus interagir avec les autres usagers (que ceux-ci aient eux-mêmes un chien ou non).

La tenue en laisse des chiens est corrélée à l'aménagement du parc : les chiens sont davantage laissés en liberté dans les parcs disposant de grands espaces sauvages (Chézine, Gournerie et Bégraisière) tandis qu'ils sont davantage tenus en laisse dans les autres parcs.

Les enfants sont aussi fortement représentés dans les parcs : avec les assistantes maternelles, les écoles ou centres de loisirs le matin, et avec leur famille à partir de 16h en semaine et le weekend. La fréquentation des parcs en sortie d'école semble une fréquentation de proximité, qui favorise là aussi les interactions entre parents. Les usages du weekend sont davantage tournés vers la promenade, des pratiques sportives (balade à vélo) et la fréquentation des aires de jeux.

Les sportifs sont également très présents dans les parcs, et en particulier les grands parcs urbains : de nombreux coureurs ont été observés, de même que des cyclistes. Le dimanche semble être leur jour de prédilection : sur les périodes observées, ils représentent la quasi-totalité du public de la Chézine le dimanche matin et dans une moindre mesure celui de la Carrière et de la Gournerie.

Le public sénior est également utilisateur des parcs et jardins. En période de forte fréquentation des parcs (le weekend, les jours de beau temps) les personnes âgées semblent mettre en place des stratégies d'évitement en venant au moment où le parc est le moins occupé (en fin de matinée ou en début d'après-midi). Dans l'ensemble des parcs, les assises sont essentiellement occupées par des personnes âgées (exception faite des assises situées dans les aires de jeux).

Les adolescents et jeunes adultes sont les grands absents des parcs observés. Outre les quelques adolescents qui accompagnent les promenades familiales le weekend dans les grands parcs urbains, le square des Richolets et le parc de la Bourgonnière (contigu au collège Anne de Bretagne) sont les seuls espaces où les jeunes semblent se retrouver de manière régulière.

- ***Diversité d'usages***

Le questionnaire souligne que la fréquentation des parcs est essentiellement une fréquentation de proximité et de quotidienneté, qui laisse entrevoir l'importance des espaces de nature dans le quotidien des publics.

Si ces espaces accueillent une grande diversité d'usages, la promenade et les jeux pour enfants semblent les usages les plus fréquents. Une grande partie des répondants disent fréquenter les parcs pour des usages de promenade (29% s'y promènent et 5% promènent leur animal). Jouer ou accompagner les enfants aux jeux est le deuxième motif de fréquentation déclaré, avec 14% des réponses, ce qui tend à corroborer les constats issus de l'observation non-participante, qui soulignent la place des familles avec jeunes enfants dans les parcs.

Observer la nature arrive en troisième position (12% des réponses) suivi des usages sportifs (10% des réponses).

Les principaux usages sont donc des usages de détente et de ressourcement (promenade, observation de la nature) et des usages qui répondent à un besoin d'activité (jeux, sport).

Il ressort de l'enquête un fort besoin de nature : l'espace qui se dessine à travers la question « Si vous deviez imaginer votre parc idéal, que voudriez-vous y trouver ? » a un caractère très naturel. Les items ayant récolté le plus grand nombre de réponses sont :

1. les zones boisées
2. les animaux (écureuils et mésanges)
3. la présence de l'eau
4. des toilettes publiques
5. des points d'eau potable

Ces deux derniers items révèlent également une attente en termes de services, que l'on retrouve dans les questions portant sur la satisfaction vis-à-vis des différents aménagements (aires de jeux, assises, tables de pique-nique, éclairage, toilettes, points d'eau, signalétique, etc), mais aussi dans la question ouverte finale, dans laquelle les répondants ont pu formuler des suggestions d'amélioration concernant les services et le confort de ces espaces.

• **Aménagements**

Dans le cadre du questionnaire, les répondants étaient invités à préciser quelle était leur appréciation quant aux aménagements suivants :

- Tables de pique-nique ;
- Aires de jeux ;
- Poubelles ;
- Toilettes publiques ;
- Mobilier sportif ;
- Signalétique des circuits de randonnées ;
- Orientation dans les parcs.

On constate une appréciation globalement satisfaisante pour la plupart des aménagements, avec certaines pistes d'amélioration :

- Concernant les aires de jeux : proposer des aires de jeux adaptées à tous les âges ; veiller à la tenue en laisse des chiens à proximité des jeux. On a également relevé des remarques sur les sols des aires de jeux en copeaux de bois (jugés sales par certains usagers, et qui ne sont pas étanches en cas de fortes pluies) ;

- Une insatisfaction marquée concernant les toilettes publiques (nombre insuffisant et mauvais état) ;
- Des interrogations quant au nombre de poubelles disponibles dans les parcs. Ces remarques sont à mettre en balance avec les constats issus de l'observation non-participante et avec les retours des agents municipaux : les endroits les plus sales dans les parcs sont situés à proximité des poubelles.

3.4.2. Conflits d'usages et incivilités dans les espaces naturels

Comme tout espace public, les espaces naturels sont nécessairement le réceptacle de certaines tensions entre usages et entre usagers.

L'observation non-participante, le questionnaire et la campagne d'entretiens nous ont permis d'identifier les principaux mésusages se produisant dans les espaces de nature.

On les classera en deux catégories :

- Les conflits d'usages : que l'on peut définir comme des usages contradictoires ou une rivalité entre usagers d'un même espace ;
- Le non-respect des règles d'usage des espaces naturels : qui peut aller de l'incivilité (manquement aux règles admises du comportement en société) jusqu'à des usages délictueux pouvant poser des problèmes de sécurité (dépôts sauvages, intrusions de véhicules non autorisés, etc.).

• Conflits d'usages

Le questionnaire fait apparaître une satisfaction globale quant au respect des règles et à la cohabitation des usages dans les parcs, qui ne fait pas apparaître de véritable sentiment d'insécurité chez les répondants mais qui ne doit pas occulter certains problèmes récurrents. Les principaux conflits d'usages concernent la cohabitation des cyclistes et des promeneurs, en particulier sur les périodes de forte affluence dans les parcs et jardins : on parle ici de difficulté de circulation et d'un non-respect des règles de priorité. La signalétique affichée à l'entrée de chaque parc précise que les piétons sont prioritaires dans ces zones. Dans le cadre de la question finale du questionnaire (question ouverte) 11 personnes pointent spontanément des difficultés de cohabitation entre cyclistes et piétons et 3 soulignent des difficultés entre joggers (surtout en groupes) et piétons.

La cohabitation de ces différents usages interroge notamment l'implantation et la largeur des cheminements dans les parcs. Les principaux sentiers doivent être suffisamment larges pour permettre le dépassement sécurisé d'un piéton par un cycliste. De même, aménager un sentier annexe peut permettre de désengorger le chemin principal en cas de forte affluence. Pour autant, l'aménagement de ce type de sentiers n'est parfois pas sans soulever des interrogations (voire des critiques) : certains usagers considèrent notamment que des sentiers trop larges risquent d'encourager la présence de scooters ou de quads dans les parcs.

- ***Mésusages des espaces naturels***

Les principaux mésusages et incivilités constatés dans les espaces de nature sont les suivants :

- **La présence de chiens non tenus en laisse** : c'est l'exemple le plus souvent cité par les répondants au questionnaire. Les usagers considèrent que la non-tenue en laisse des chiens est problématique en termes de propreté (présence de déjections canines dans les parcs) et de sécurité (en lien notamment avec la présence d'enfants dans les parcs, et l'intrusion de chiens dans les aires de jeux).
- **Présence de déchets dans les parcs** : le service gestion et entretien des espaces verts est garant de la propreté des parcs. C'est une partie importante de leurs missions (la deuxième mission qui leur prend le plus de temps, après les tailles et tontes) car la propreté est identifiée comme un élément symboliquement important pour les publics. Certains agents préconisent de mettre moins de poubelles et d'inciter les publics à reprendre leurs déchets avec eux : une approche qui peut paraître contre-intuitive mais qui peut se trouver confirmée par les observations réalisées dans le cadre de l'observation non-participante.

Si les usagers notent positivement la propreté dans les parcs (note moyenne de 7,6/10), certaines périodes semblent plus propices à des problèmes en matière de propreté : périodes de forte affluence et weekend (les agents municipaux n'étant pas présents le samedi et dimanche pour assurer le nettoyage). Ces problèmes semblent particulièrement présents au Square des Richolets (problématique de barbecues sauvages) et du Clos fleuri, à la Carrière et au Zénith (consommation de nourriture et de boissons), ainsi qu'au Parc de la Savèze et de Bagatelle.

Paradoxalement, le nombre de poubelles ne semblent pas être un problème, la plupart des déchets étant retrouvés à proximité des corbeilles.

Il est à noter que seul le Parc du Clos fleuri est équipé de poubelles permettant le tri des déchets.

- **Intrusion de véhicules non autorisés** : il s'agit le plus souvent de scooters, motos, ou quad, mais aussi parfois d'installation de caravanes. Pour éviter ces intrusions, les entrées des espaces naturels sont protégées (présence de portiques, d'enrochement, de double-battes). Les moyens déployés pour éviter ces intrusions ne doivent pour autant pas gêner l'accessibilité des véhicules de secours, et notamment des pompiers. La fermeture des sites est également contraignante pour les agents en charge de l'entretien et de la propreté. De plus, certains espaces naturels extensifs sont difficilement clôturables (c'est par exemple le cas du Val de Chézine, qui compte une cinquantaine de points d'entrée possibles).
- **Nuisances (sonores, présence de déchets...) liés à l'appropriation de certains espaces par des groupes de personnes**. L'exemple de la fréquentation des city-stades a été largement discuté : ces équipements sont parfois implantés à proximité des écoles car ils sont utilisés par les classes sur le temps scolaire. En dehors du temps scolaire, ils sont ouverts au publics et sont parfois squattés.
De même, le sujet des barbecues sauvages (parfois de grande ampleur) en période estivale est très présent, et pose autant de problème de nuisance que de sécurité (risque d'incendie) ;
- **Dépôts sauvages** : des situations fréquentes (environ une récupération d'un dépôt sauvage par semaine par les équipes du service gestion des espaces verts) qui peuvent entraîner pollution des sols et des eaux. Une vigilance particulière sur les matériaux pouvant contenir de l'amiante.
Les dépôts sauvages sont l'une des principales formes de pollution des sols et des eaux. Les analyses de sols réalisées dans le cadre des différents projets révèlent que les sols herbilins sont très peu pollués. L'activité agricole à Saint-Herblain était principalement constituée de pâturage, on trouve donc peu de traces de pesticides dans les sols. Il arrive en revanche que l'on trouve des traces d'hydrocarbures sur certains sites, liées à des dépôts sauvages ou à des occupations illicites parfois très anciennes ;
- **Vols et dégradations** : ces dégradations sont fréquentes et peuvent porter à la fois sur les équipements (meublier urbain par exemple) et sur des végétaux (arbres coupés ou brûlés) ;
- **Deal** : les espaces naturels peuvent être des points de deal, une problématique qui semble de plus en plus prégnante, qui se développe dans tous les secteurs, et ne se limite pas aux quartiers prioritaires.

Les gestionnaires d'espaces verts adaptent leurs pratiques à ces mésusages (en essayant de désenclaver certains secteurs : taille des haies pour rendre visible et éviter de créer des espaces clos par exemple), mais aussi en essayant de faire respecter les règles d'usages affichées aux entrées principales des parcs. Ils peinent parfois à se faire entendre de certains usagers, et s'interrogent sur l'appui possible de la police municipale, notamment sur les périodes de forte fréquentation pouvant induire des conflits d'usages.

Ces mésusages, lorsqu'ils sont fréquents dans certains secteurs, interrogent : faut-il, dans un objectif de rationalisation des dépenses publiques, éviter de planter certains végétaux ou d'implanter certains équipements coûteux dans les secteurs les plus touchés ? Est-il juste de pénaliser la plus grande partie des usagers et riverains à cause d'une minorité qui dégrade ? Faut-il développer davantage les services de proximité dans les espaces naturels : est-ce que développer les passages de la police municipale ou recréer des fonctions de gardiens serait véritablement efficace ?

La question de l'éclairage dans les parcs et jardins a également été abordée dans le cadre du questionnaire. A l'exception de certaines zones de passage (liées à la proximité d'arrêt de transports en commun par exemple, ou encore à la présence d'équipements) les parcs et jardins ne sont pas éclairés, dans un objectif de préservation de la trame noire et de la biodiversité.

Le questionnaire fait état d'une relative insatisfaction quant à l'absence d'éclairage. 13% des répondants se disent insatisfaits de l'éclairage dans les parcs et 22% s'en déclarent plutôt insatisfaits (43% des répondants répondent « je ne sais pas »).

3.4.3. La place du citoyen dans la politique publique de nature en ville

La citoyenneté est l'un des quatre grands principes qui animent le mandat, aux côtés de la proximité, de la transition écologique et des solidarités avec et entre les habitants.

A l'échelle de la Direction de la nature, des paysages et de l'espace public, ce principe se décline dans les objectifs suivants :

- le développement du jardinage citoyen ;
- la participation citoyenne dans le cadre des projets d'aménagement.

- ***Jardinage citoyen***

Le concept de ville-jardin est un volet central du projet de la DNPE pour le mandat en cours. Cette nouvelle orientation stratégique vise à développer l'agriculture professionnelle et à encourager le jardinage amateur.

Cette nouvelle orientation s'est incarnée ces dernières années par le développement et la structuration d'une politique à part entière, pilotée par la DNPE mais transversale à plusieurs directions.

Une cheffe de projet nature et jardins urbains a été recrutée au sein de la mission Ville nature (mission créée en 2020). La mission a ainsi défini une politique et une feuille de route visant à développer le jardinage dans la ville, pour et par les habitants.

Cet objectif s'est traduit par un renforcement des jardins collectifs. Le jardinage collectif est une demande citoyenne, comme en témoignaient les listes d'attente pour les jardins familiaux existants.

Quatre nouveaux jardins collectifs auront été créés ces dernières années (un est livré et trois autres sont en cours) dans le Val de Chézine, à proximité du Sillon de Bretagne, à la Solvardière et à la Pelousière.

Le jardinage citoyen pourrait également se développer en dehors des jardins collectifs, dans des friches ou des délaissés urbains par exemple. Ces demandes citoyennes ont pour le moment été marginales. Si elles venaient à se développer, l'accompagnement municipal pourrait se heurter à plusieurs contraintes :

- En matière de sécurité : il s'agit de veiller à ce que des plantations citoyennes dans l'espace public ne posent pas de risques de sécurité (en gênant la visibilité des différents usagers par exemple) ;
- En termes de durabilité des actions citoyennes, et de proportionnalité des moyens municipaux à y consacrer : les initiatives citoyennes peuvent s'essouffler rapidement, ce qui peut conduire à une sur-sollicitation du service gestion des espaces verts et naturels (préparation des parcelles notamment) pour des actions fugaces.

- ***La concertation citoyenne : le principe et ses limites***

La DNPE dispose d'un budget annuel de 50 000€ dédié aux demandes citoyennes. Un groupe de suivi élus décide de l'attribution de ce budget. Les demandes sont diverses mais concernent souvent l'installation d'assises ou d'agès sportifs. En 2024, la DNPE a par exemple consacré une partie de cette enveloppe à la création d'un espace de street workout, à la demande d'un groupe de jeunes sportifs.

Chaque grand projet d'aménagement fait l'objet d'une opération de dialogue citoyen, à la demande des élus. La concertation concerne donc plus particulièrement le service études générales et projets de la DNPE.

La concertation prend différentes formes :

- contributions *via* la plateforme Je participe à Saint-Herblain : plusieurs concertations sont en cours (sur l'aménagement des parcs des Haradières, du Zénith et des Quatre Vents ; le réaménagement de la grande aire de jeux de la Savèze...) ;
- réunions publiques et/ou ateliers de travail accompagnés par la DNPE et le service Dialogue des territoires en présence des élus ;
- des rencontres avec les publics dans les parcs ou à leurs abords.

La concertation citoyenne trouve toutefois ses limites, notamment du point de vue du nombre et du profil des participants. En matière de participation citoyenne, il est difficile de mobiliser les publics. Les démarches de concertation organisées ne comptent généralement que peu de participants, et plus le niveau de contribution attendu est élevé, moins les contributeurs sont nombreux. Autrement dit, un atelier de travail comptera moins de contributeurs qu'un questionnaire ouvert sur la plateforme de participation.

De plus, la grande majorité des contributeurs dans le cadre de ces démarches sont des riverains, qui voient parfois avec méfiance un projet d'aménagement à proximité de leur domicile. Cela introduit un biais important.

Si ces constats ne signifient bien sûr pas qu'il faille renoncer à cette ambition de participation citoyenne, ils peuvent conduire à la redéfinir : comment favoriser la participation des publics (et pas uniquement des riverains) ? Quel poids donner à l'expression citoyenne, et surtout comment veiller à ce que l'expression d'intérêts particuliers soit pondérée et ne viennent pas subordonner l'intérêt général ?

3.5. Adaptation de la politique publique à l'aune des enjeux de transition écologique

3.5.1. Préservation de la biodiversité et des milieux

- ***Préservation de la biodiversité***

La Ville s'est dotée d'une stratégie transition écologique organisée autour de deux piliers : la réduction de son empreinte carbone d'une part, et la préservation de la biodiversité d'autre part.

Pour cela, la Ville s'appuie sur plusieurs outils, dont le plan communal de biodiversité, adopté en 2019.

La mission Ville nature a également été créée en 2020 au sein de la DNPE. Ses principales missions sont les suivantes :

- 1- Venir en appui des services pour protéger, valoriser et conforter le patrimoine naturel et paysager.
- 2- Piloter les projets structurants en faveur de la « ville nature »:
 - Le Cours Hermeland
 - La ville jardin : sur le volet agriculture professionnelle et sur le volet jardinage amateur.
- 3- Sensibiliser et communiquer dans le cadre du projet de la Longère, et plus largement, en développant les partenariats avec des associations locales et en accompagnant les initiatives citoyennes.

La préservation de la biodiversité sur le territoire est encouragée et encadrée par plusieurs outils :

➤ À l'échelle métropolitaine

Le PLUM vise à protéger zones humides, boisements et patrimoine des haies bocagères du territoire.

Sur la métropole, un important travail a permis d'identifier et de protéger 9 200 Ha de zones humides, soit 99 % des zones humides connues du territoire. De même, dans le cadre du PLUM, 4 100 Ha de boisements et de haies ont été protégés en Espaces Boisés Classés, complétés par 10 400 Ha d'espaces paysagers à protéger.

L'Atlas métropolitain de la biodiversité, adopté en 2022, a pour objectifs de rassembler et enrichir les connaissances naturalistes de la métropole et d'identifier plus finement des actions pour préserver et restaurer la biodiversité sur le territoire. Au total, 4 100 espèces ont été recensées dans cet Atlas, dont 269 espèces remarquables. Cet outil reste toutefois assez générique car il identifie la présence ou l'absence d'espèces sans qualifier précisément le nombre d'individus ou leur localisation précise.

Les éléments concernant Saint-Herblain sont rassemblés dans un Cahier communal de biodiversité, disponible en annexe 11.

➤ À l'échelle communale

La Ville s'est dotée dès 2019 d'un plan communal biodiversité.

Ce document a vocation à s'articuler avec les stratégies de préservation de la biodiversité développées aux différentes échelles territoriales (régionale, départementale et

métropolitaine). La commune est identifiée comme l'échelon privilégié de l'action collective et de la reconnexion entre l'homme et la nature.

Le plan communal de biodiversité est issu de la volonté des élus d'aménager une ville durable. Cet objectif s'est trouvé décliné dans le projet de direction de la DNPE sur le précédent mandat : les agents y ont soulevé les enjeux de protection de l'environnement et de la biodiversité. Ils ont également mis en avant la valeur patrimoniale des espaces verts et naturels et souligné la place importante que représentent le végétal et la nature en ville à Saint-Herblain.

Elaboré de manière participative au sein de la DNPE, le plan communal de biodiversité a permis :

- Un diagnostic du territoire, révélant un capital naturel important sur la commune, à travers des espaces remarquables, dont certains font partie d'inventaires officiels nationaux (ZNIEFF, ZICO, sites d'intérêt inscrits au réseau Natura 2000), des cours d'eau, zones humides et un patrimoine de haies bocagères primordial dans le maillage des réservoirs et corridors de biodiversité.
- Le partage d'un socle commun visant à conscientiser d'une part la valeur de la biodiversité urbaine et l'urgence à agir pour la protéger, et d'autre part l'intérêt de l'échelon communal pour le faire.
- La réalisation d'un diagnostic identifiant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces en matière de préservation de la biodiversité sur le territoire ;
- L'identification de trois axes stratégiques et d'un plan d'actions visant à y répondre.

La mise en œuvre de ce plan d'action est un travail sur le temps long.

Plusieurs démarches sont d'ores et déjà lancées :

- Meilleure prise en compte de la biodiversité dans les opérations d'aménagement (réalisation de diagnostics préalables notamment) ;
- Formation renforcée des agents de la DNPE ;
- Préservation de la trame noire avec l'extinction nocturne de l'éclairage public entre 0 h 30 et 5 h 30 (hors axes structurants, zones artisanales et quartier Bellevue) ;
- Lutte contre les invasifs ;
- Développement de l'éco-pâturage ;
- Préservation et restauration du patrimoine des haies bocagères (plantations d'arbustes dans le cadre de l'opération « Une naissance, un végétal ») ;
- Développement de la sensibilisation et de la transmission autour de la biodiversité avec l'ouverture de la Longère
- Etc.

D'autres sont en cours de développement : actualisation du système d'information géographique, refonte du plan de gestion différenciée pour tendre vers une gestion écologique, etc.

La préservation de la biodiversité demande un travail et une amélioration continus, et le plan communal de biodiversité a vocation à être un document évolutif, capable de s'adapter aux évolutions futures.

➤ **Vers des pratiques de gestion plus favorables à la biodiversité**

L'enjeu de préservation de la biodiversité prend une place de plus en plus importante dans les missions de la DNPE, qu'il s'agisse des projets d'aménagement comme de la gestion quotidienne de ces espaces.

Dans le cadre des aménagements, les études préalables sur le milieu avant chaque aménagement se généralisent, et la préservation de la biodiversité est un objectif majeur dans les cahiers des charges fixés aux prestataires dans le cadre d'aménagements externalisés. Il en résulte nécessairement un allongement dans la mise en œuvre des projets qu'il s'agit de prendre en compte dans l'organisation de la direction.

En termes d'organisation, les agents sont conscients que la préservation de la biodiversité constitue un objectif à long terme, et qu'elle résulte autant des aménagements initiaux que de la gestion ultérieure qui en est faite.

Les pratiques de gestion ne cessent d'évoluer pour tendre vers une meilleure prise en compte de la biodiversité. Un premier plan de gestion différenciée des espaces verts a été défini en 2010.

Il apparaît aujourd'hui pertinent d'actualiser ce plan de gestion, afin de prendre en compte l'évolution des pratiques d'entretien des équipes visant à préserver la biodiversité, et qui n'était pas prévue par le plan de gestion de 2010. Il s'agit par exemple de zones non tondues puis fauchées avec exportation du produit de la fauche pour diversifier la flore, d'entretien des haies hors période de nidification, du développement de l'éco-pâturage, etc.

Un travail est en cours au sein du service gestion pour passer d'un plan de gestion différenciée à un plan de gestion écologique.

A l'issue des entretiens réalisés, il apparaît que les enjeux à prendre en compte en matière de gestion des espaces naturels sont les suivants :

- Favoriser des pratiques d'entretien plus respectueuses de la biodiversité et de la diversité des milieux : réserver la gestion horticole à quelques espaces ciblés ; conforter les jardiniers dans leur rôle d'observateur de la biodiversité du territoire et mieux adapter les pratiques de gestion à ces milieux.

- Préserver la diversité des milieux sur le territoire, la développer et la valoriser en déployant une gestion différenciée plus fine, par petites touches.
- Communiquer sur le nouveau plan de gestion : en interne afin qu'il soit un véritable outil de travail, actualisable aisément, et en externe auprès du grand public, dans un objectif de sensibilisation aux nouvelles pratiques de gestion (sujet de l'acceptabilité par la population) et à l'observation de la biodiversité.

En parallèle, la Ville développe l'éco-pâturage sur le territoire, à travers deux principales modalités de mise en œuvre :

- Le prêt d'espaces à des propriétaires de chevaux (à titre gratuit ou pour un coût modique) : ces prêts (gérés par le biais de conventions) permettent aux éleveurs de faire paître leurs animaux, et à la Ville de faire entretenir ces espaces.
- Un marché d'éco-pâturage, alloué à plusieurs entreprises : ce ne sont pas des agriculteurs, mais des entreprises du paysage qui gèrent les espaces avec des troupeaux plutôt qu'en utilisant des machines thermiques qui altèrent la qualité des sols et la biodiversité. Ces entreprises peuvent avoir des débouchés agricoles (certaines travaillent avec des fermes implantées sur la métropole). Ce marché est récent et remplace une partie des conventions gratuites avec des agriculteurs. Ces conventions étaient précaires : pour de nombreuses raisons, l'agriculteur pouvait choisir de ne pas faire venir son troupeau, ou de ne pas faucher. Pour des raisons de sécurité (incendie notamment), il était alors fréquent que les jardiniers doivent venir gyrobroyer les parcelles concernées. Le marché permet ainsi une meilleure maîtrise des enjeux autour de la biodiversité, par rapport aux prêts de parcelles.

➤ Un enjeu de connaissance des milieux et de la biodiversité

Si le plan communal biodiversité et l'atlas métropolitain de la biodiversité sont de premiers outils intéressants pour enrichir la connaissance des milieux et de la biodiversité, ils restent des outils « à grosses mailles ».

L'atlas métropolitain de la biodiversité a été pensé pour révéler la présence ou l'absence d'espèces sur le territoire, mais il ne propose pas d'indicateur permettant de connaître l'évolution de ces espèces. C'est un objectif pour les années à venir. La Métropole travaille sur un Observatoire de la biodiversité visant à améliorer la connaissance des espèces.

Une connaissance plus fine des milieux et de la biodiversité existante serait également utile pour la Ville : Saint-Herblain bénéficie d'espaces naturels extensifs, qui permettent d'accueillir une grande diversité d'usages. Encore faut-il connaître précisément le territoire, et notamment pouvoir identifier les milieux les plus sensibles pour les préserver, et déployer davantage les usages dans des espaces où les enjeux de biodiversité sont moindres.

Deux espaces ont d'ores et déjà été identifiés comme des zones à forts enjeux écologiques : le pré-marais de la Pelousière et le Val de Chézine. Préalablement aux données fournies par la Métropole issues de l'Atlas métropolitain (cf. cahier communal de biodiversité en annexe 11), la Ville a lancé des diagnostics écologiques en 2018 et 2020 sur ces deux espaces. Des plans de gestion en faveur du maintien et du développement de la biodiversité ont été élaborés sur cette base.

En parallèle des diagnostics écologiques confiés à des prestataires, la DNPE souhaite s'appuyer sur les compétences des jardiniers pour affiner la connaissance des milieux. Depuis deux ans, les jardiniers municipaux entretiennent en régie l'ensemble des espaces communaux. L'entretien des espaces métropolitains, que la Ville gère pour le compte de la Métropole, a été confiée à un prestataire. Il faut voir dans cette évolution la volonté de renforcer la connaissance et la maîtrise des espaces naturels communaux par les jardiniers. L'un des objectifs du plan de gestion écologique pourrait ainsi être de faire des jardiniers, qui sont quotidiennement sur le terrain, des observateurs de la biodiversité.

Si les connaissances en matière de biodiversité sont variables au sein des équipes, on a pu dans le cadre des entretiens mesurer l'implication et le volontarisme des agents : dans une profession qui évolue rapidement et en profondeur, il ne fait aucun doute que les agents de la DNPE ont d'ores et déjà pris le tournant d'un aménagement et d'une gestion plus écologique des espaces verts.

- ***Continuités écologiques***

Le territoire herblinois apparaît comme un milieu relativement favorable à la biodiversité, compte tenu notamment de la protection du cours Hermeland et des grands espaces de nature préservés qu'il offre. Il constitue un élément socle de la trame verte et bleue du territoire, favorable au maintien de la biodiversité. Il a pour ambition de proposer une forme de continuité écologique, de la Chézine à la Loire, émaillé d'une mosaïque de paysages et d'un réseau hydrique composé de nombreux cours d'eau.

La présence de certaines espèces animales en ville, qu'elle soit souhaitée ou non comme dans le cas des sangliers, tend à prouver que les corridors écologiques fonctionnent.

Cette continuité se trouve segmentée par de nombreuses infrastructures routières (boulevard périphérique, RN444) ou de transport (tramway, voie ferrée). Si ces infrastructures permettent de relier les différents espaces du territoire (et relier le Cours Hermeland lui-même au reste du territoire), elles créent des obstacles aux continuités écologiques favorables à la biodiversité (cf. Annexe 11, Cahier communal de biodiversité de Saint-Herblain, p17).

L'enjeu de créer des continuités entre ces différents espaces est bel et bien identifié, tant dans une optique de préservation de la biodiversité (corridors écologiques) que de liaisons douces pour les usagers.

Dans la typologie des espaces naturels herblinois réalisée par la DNPE, ces continuités sont nommées des promenades. La promenade des Noëlls Tesseries (cf. carte ci-dessous, issue du site internet de la Ville) permet par exemple une liaison douce entre le Parc de la Carrière et le Centre Bourg, favorisant aussi le déplacement de la faune.

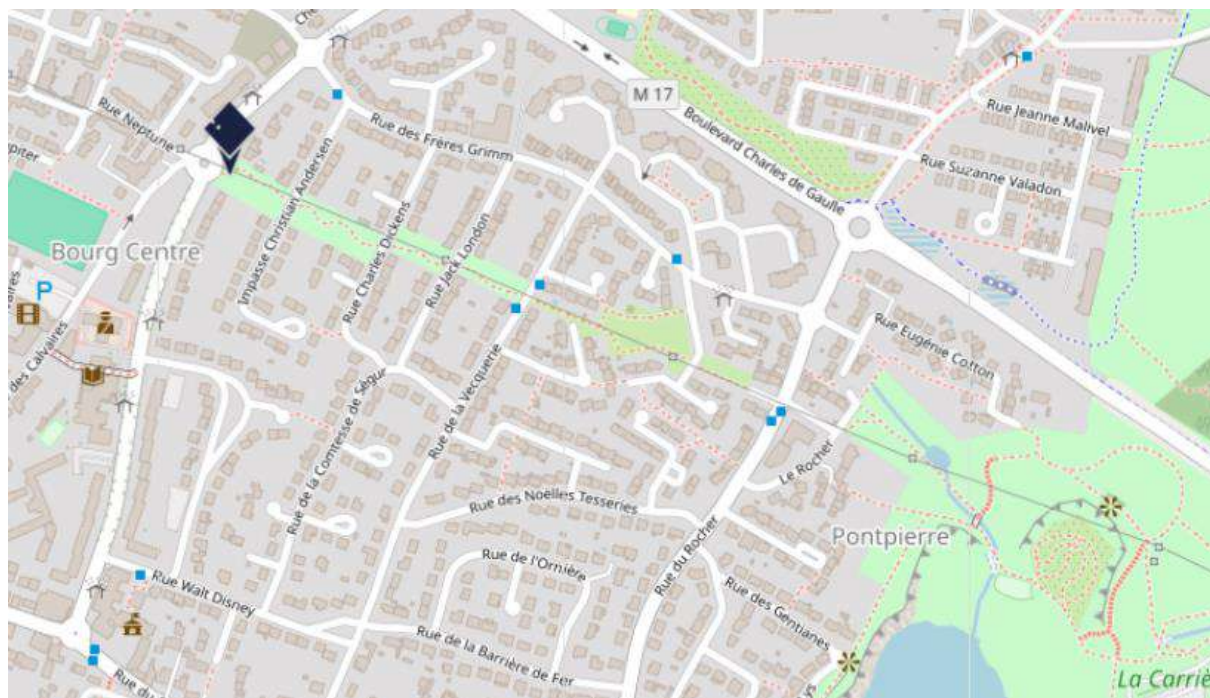


Figure 11. Promenade des Noëlls Tesseries; carte accessible sur le site internet de la Ville

DNPE et Direction de l'aménagement durable et de l'urbanisme travaillent à identifier les parcelles qui pourraient bénéficier à ces continuités. Il s'agit d'un travail fin, soumis à de nombreuses contraintes et nécessitant un important travail de coordination entre la Ville et la Métropole.

- **Préservation du patrimoine arboré**

- **L'arbre : un enjeu urbain**

Face aux impacts du changement climatique et aux enjeux de santé, les villes de demain doivent être à la fois plus vertes et plus respirables : l'arbre apparaît comme un levier primordial au service de la transition écologique et de la qualité de vie en milieu urbain.

L'arbre rend de nombreux services écosystémiques, comme le montre cette illustration de l'AURAN, issue de l'article [L'arbre allié des villes : planter plus ou planter mieux ?](#)

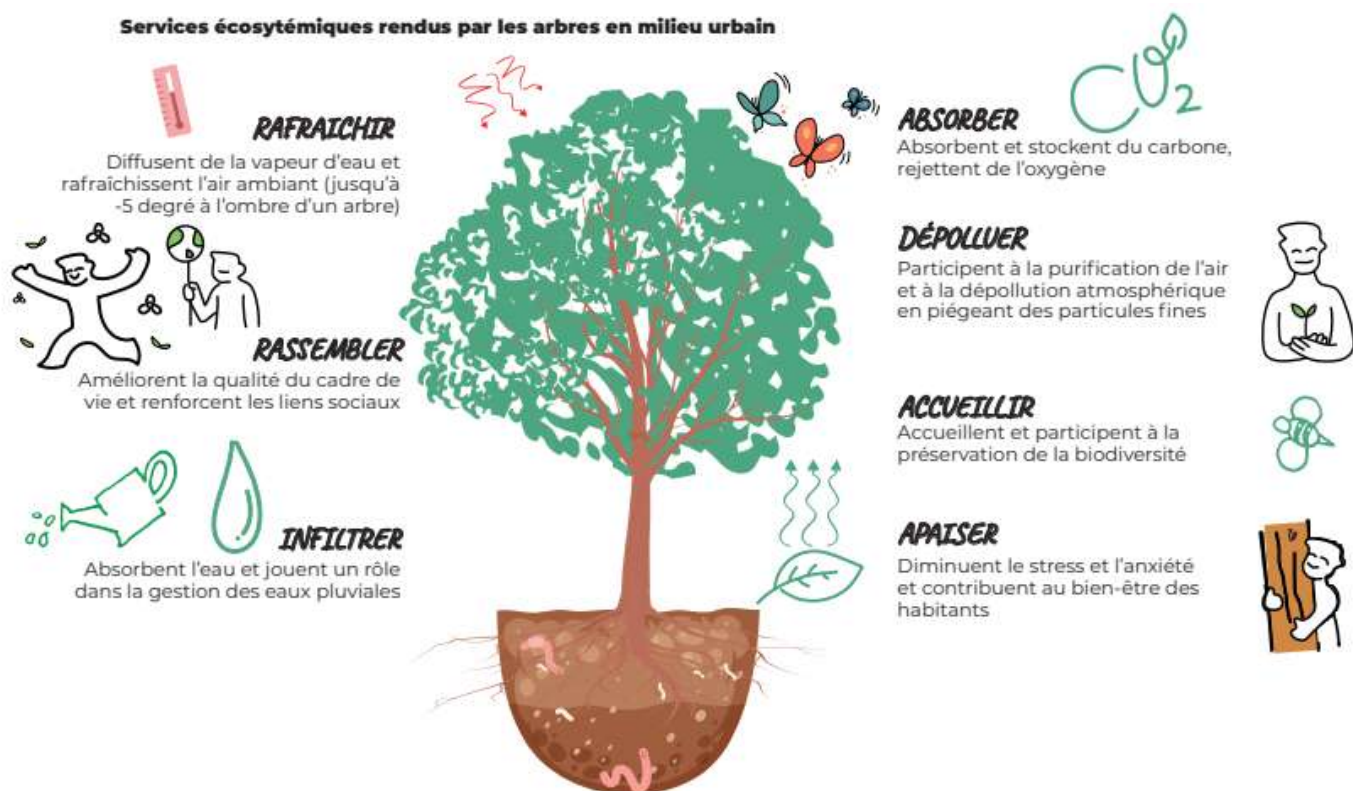


Figure 12. Services écosystémiques rendus par les arbres en milieu urbain; L'arbre allié des villes, AURAN

A l'échelle métropolitaine, la charte de l'arbre adoptée en 2023 vise à protéger le capital vert de la métropole (on estime à 1 million le nombre d'arbres métropolitains) à faire reconnaître leur rôle essentiel pour le climat, la biodiversité, la santé des habitants, ainsi qu'à mieux les prendre en compte dans les projets d'aménagement.

➤ Le patrimoine arboré herblinois

Saint-Herblain dispose d'un patrimoine arboré intéressant : avec un indice de canopée global de 26%, la Ville se classe dans la moyenne métropolitaine (indice moyen de 25% pour la métropole).

Indice de canopée : on appelle indice de canopée la superficie du feuillage des arbres de 3 mètres et plus par rapport à une superficie donnée. La canopée fait état d'une « vue du ciel » à un instant donné, de la place occupée par les arbres sur un territoire (cf. AURAN).

Une part non négligeable de la canopée herblinoise est publique : 52% (contre 33% en moyenne métropolitaine), ce chiffre étant à attribuer aux boisements préservés du Cours Hermeland.

Du fait de ces espaces boisés préservés, Saint-Herblain fait partie des huit communes abritant une des trois forêts urbaines de la métropole.

Si la Ville bénéficie de ce patrimoine arboré préservé du Cours Hermeland, la canopée herblinoise est en revanche moins dense dans les zones urbanisées du territoire, comme tend à le montrer la carte de l'AURAN ci-dessous.

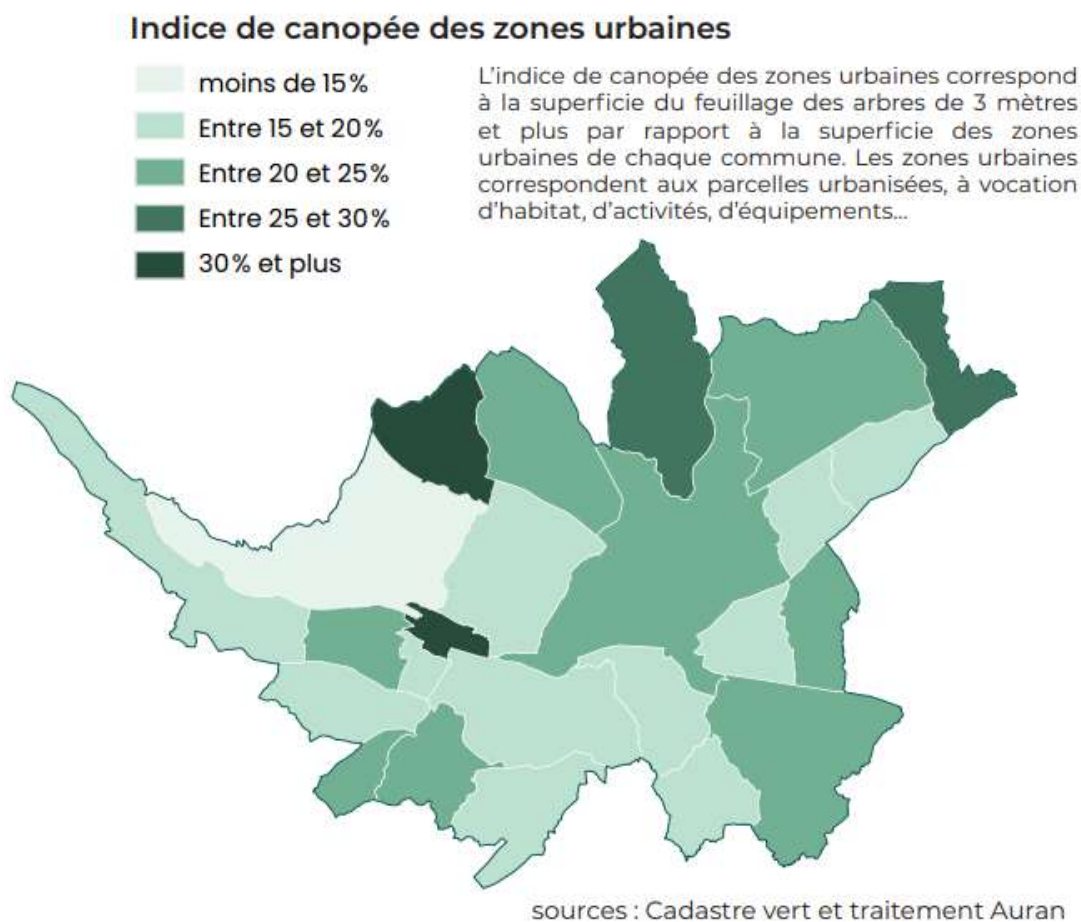


Figure 13. Indice de canopée des zones urbaines des communes de Nantes Métropole ; L'arbre allié des villes, AURAN

➤ Un enjeu de suivi et de développement

Un diagnostic du patrimoine arboré a été réalisé en 2010. Un nouveau marché de diagnostic a été tout récemment lancé afin de l'actualiser : il intégrera les arbres isolés et les zones boisées, et comportera des éléments de diagnostic phytosanitaire sur la santé des arbres.

Cet attachement à la préservation du patrimoine arboré pourra aussi se traduire par une affirmation et une valorisation des compétences existantes sur le sujet au sein de la DNPE pour assurer le suivi du patrimoine arboré et son développement.

La mise en place d'un dispositif de suivi de la canopée apparaît comme un objectif stratégique majeur pour faire de l'arbre une composante à part entière de la programmation urbaine et des projets d'aménagement.

Précisons que lorsque l'on parle de la place de l'arbre dans les paragraphes suivant, on intègre également la question des arbustes et des haies, qui en matière de biodiversité sont des strates

primordiales, puisqu'elles sont les principaux espaces nourriciers et de refuge pour les animaux et notamment les oiseaux.

➤ **Adaptation au changement climatique**

Les nouvelles plantations prennent en compte les évolutions climatiques pour s'y adapter :

- Agrandissement des fosses de plantation
- Fosses communicantes le long de la voirie
- Réduction des pratiques de taille
- Adaptation des essences à la zone de plantation et au changement climatique
- Attention portée à la diversité des essences plantées (fin des alignements monospécifiques).

Ces principes sont appliqués tant par la Ville que par la Métropole, et s'appuient sur les nombreuses ressources produites, notamment par l'association Plante et cité.

Mais, les évolutions sur le long terme restent difficiles à prévoir avec certitude. La politique publique de nature en ville se déploie sur le temps long. Or, si les projections sur le dérèglement climatique s'accordent sur l'augmentation des températures, les prévisions quant à la pluviométrie sont moins certaines : pleuvra-t-il plus, autant ou moins dans 20 ans ? Face à cette incertitude, les experts insistent sur la diversité des essences plantées, les modes de plantation et le suivi des jeunes sujets : l'adaptation de la palette végétale est moins déterminante que les conditions de plantation pour favoriser la pérennité des sujets.

➤ **Des tensions liées aux usages**

La place de l'arbre dans un milieu urbain dense support à une grande diversité d'usages n'est pas sans contrainte. Trois points sont particulièrement ressortis des matériaux collectés :

- Des difficultés à préserver les arbres dans le cadre des opérations d'aménagement : si plusieurs règles issues du PLUm (coefficient de biotope, barème de l'arbre) conditionnent l'attribution des autorisations par la Ville et incite les aménageurs à préserver les arbres existants, il semble que les phases de travaux mettent parfois à mal ces règles (arbre détérioré malgré les aménagements réalisés pour le protéger ; système racinaire fragilisé par les travaux se traduisant par un affaiblissement de l'arbre sur le long terme).
- Des difficultés de la part des citoyens à accepter les désagréments parfois causés par la présence des arbres (ombre, feuilles mortes). Ces situations peuvent conduire les usagers et riverains à solliciter l'élagage d'arbres du domaine public auprès de la Ville.
- Des défauts de conception dans des projets d'aménagement précédents, qui posent des difficultés aujourd'hui : par exemple, des alignements d'arbres ne prenant pas en compte la taille adulte des arbres (volonté des aménageurs de donner une image verte

dès le départ avec une surdensité des plantations). Les arbres sont aujourd'hui plantés trop proches les uns des autres, ce qui nuit à leur santé et à leur développement, et implique une gestion importante (opérations de taille).

3.5.2. Adaptation au dérèglement climatique

Le réchauffement climatique est un phénomène global, qui a des impacts à l'échelle locale, voire micro-locale tant les différences de température peuvent apparaître à l'échelle d'un quartier, en fonction de différentes variables (artificialisation des sols, présence ou absence de nature, couleur des revêtements...).

Voir sur le sujet : [40°C à l'ombre : faut-il craindre de vivre dans un climat plus chaud ?](#), synthèse de l'AURAN.

Les espaces urbains sont particulièrement concernés par le phénomène des îlots de chaleur. Il fait en moyenne +1,4°C dans la métropole nantaise par rapport au reste du département, et la température augmente encore d'en moyenne 3,9°C dans les zones d'activités économiques et commerciales par rapport au reste de la métropole.

- **Atténuation des îlots de chaleur**

La [cartographie interactive des îlots de chaleur de Loire-Atlantique réalisée par l'AURAN](#) est assez marquante pour le territoire herblinois :

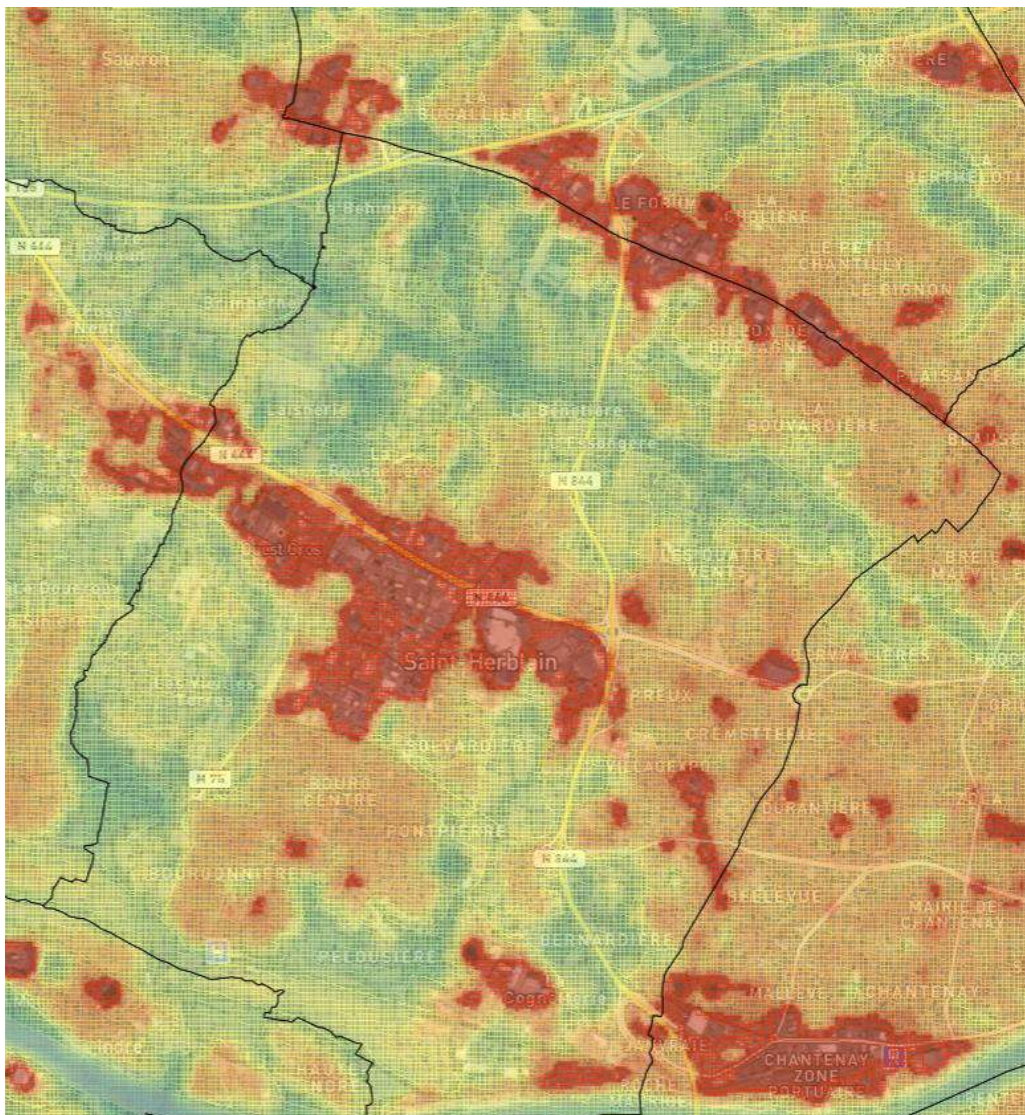


Figure 14. Focus sur Saint-Herblain à partir de la cartographie interactive des îlots de chaleur de Loire-Atlantique, AURAN

On voit s'y détacher nettement les zones d'activité tertiaires (Route de Vannes au Nord, Atlantis au Centre) et le centre industriel. En moyenne, la température dans ces zones est supérieure de +7.1°C par rapport au reste du département.

La consultation de [la cartographie du cadastre vert](#) (AURAN) révèle que ces zones sont aussi les moins végétalisées du territoire, confirmant ainsi l'importance de la végétalisation dans l'atténuation des îlots de chaleur urbains.

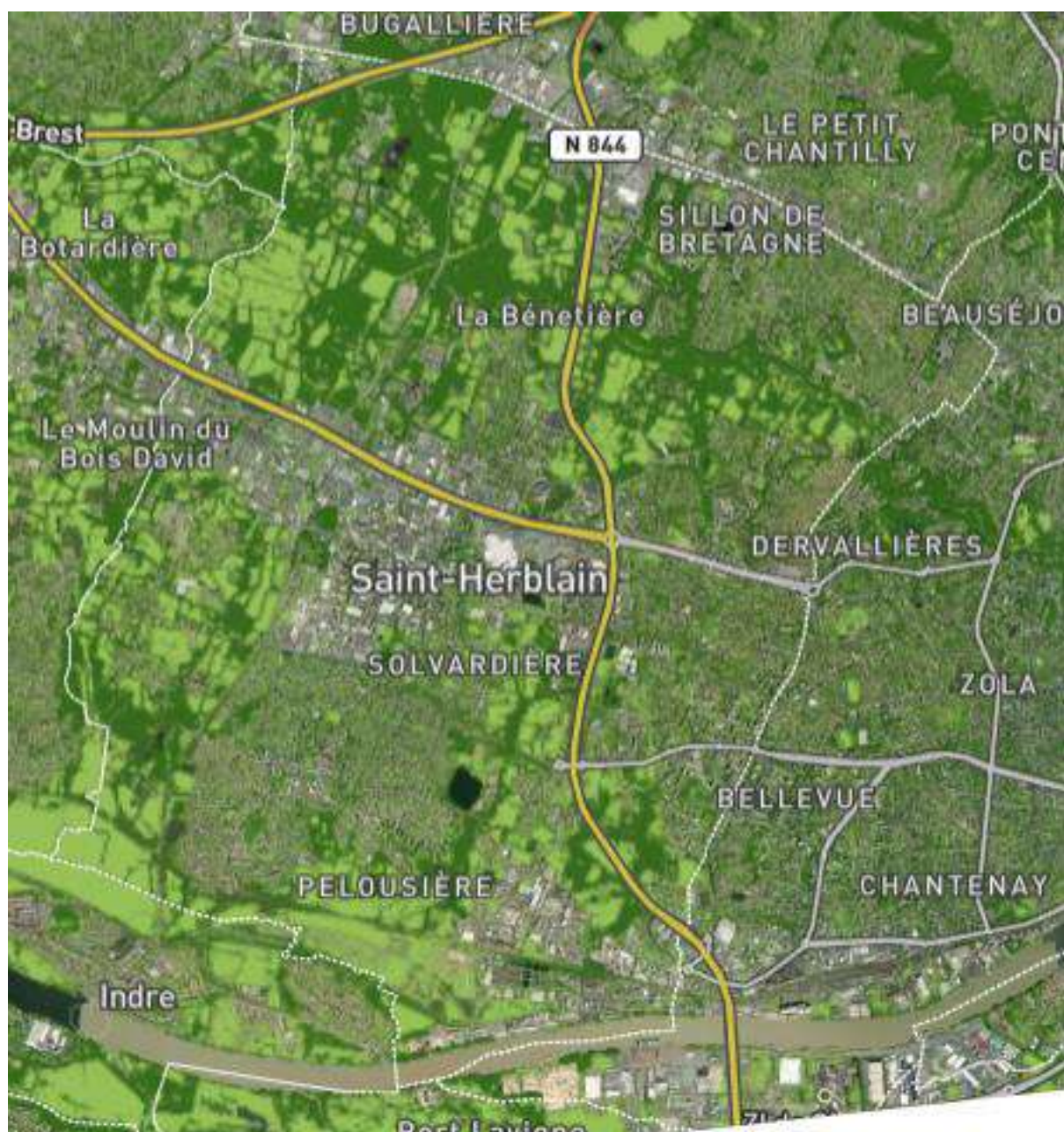


Figure 15. Focus sur Saint-Herblain à partir de la cartographie du cadastre vert de l'AURAN

- **Désimperméabilisation et végétalisation**

Désimperméabilisation et végétalisation font partie des principaux leviers pour lutter contre les îlots de chaleur, aux côtés de la gestion de l'eau en surface (présence de cours d'eau) et par infiltration dans les sols.

➤ La végétalisation des cours d'écoles et de crèches

Depuis 2020, la Ville s'est consacrée à la question des îlots de chaleur dans les écoles et les crèches. Avec les personnes âgées, les jeunes enfants font partie des catégories de population les plus vulnérables face aux fortes chaleurs.

Deux critères ont été utilisés pour sélectionner les équipements à végétaliser en priorité :

- l'équipement est-il situé dans ou à proximité d'un îlot de chaleur ?
- l'équipement est-il situé à proximité d'un îlot de fraîcheur accessible au public (un parc par exemple) ?

En 2026, le programme de végétalisation aura permis de traiter 8 cours d'école et 2 cours de crèches. 4 autres cours d'école supplémentaires seront également en travaux.

La végétalisation des cours d'écoles et de crèches est fortement consommatrice de moyens pour la DNPE : au sein du service aménagement et études préalables, une chargée d'aménagement est dédiée à ce projet. Les cours d'école sont des milieux complexes : l'AURAN les compare à une ville en miniature. Ils accueillent une grande multiplicité d'usages, et les attentes sont fortes de la part des parents et de l'Education nationale. C'est pourquoi chaque projet de végétalisation est unique, car co-construit avec l'ensemble des parties prenantes : tant en interne à la Ville (DNPE, Direction de l'Education) qu'en externe (Education nationale, parents d'élèves, enfants).

Ces cours d'écoles et de crèches constituent de nouveaux îlots de fraîcheur et la question de leur accès pendant les périodes de forte chaleur peut se poser, lorsque ces équipements n'accueillent pas de centres de loisirs (ces îlots de fraîcheur ne profitent alors ni aux enfants ni au grand public). Précisons que la question de l'utilisation des sites scolaires pour d'autres usages est sensible, en particulier pour des raisons de sécurité (liées au plan Vigipirate notamment). Ces questions se sont posées au début du projet de végétalisation, sans trouver de réponse à l'heure actuelle. Quelques expérimentations menées dans d'autres collectivités pourraient être à suivre.

La végétalisation des cours d'écoles et de crèches vise à rafraîchir ces lieux mais elle répond également à un objectif pédagogique de lien entre l'enfant et la nature. Les associations naturalistes constatent que les enfants sont de moins en moins en contact avec la nature au sein de leur cellule familiale. La collectivité et l'Education nationale ont pour mission d'encourager ce lien.

Une carte recensant les jardins partagés et les composteurs collectifs à proximité des groupes scolaires a par exemple été réalisée et transmises aux enseignants afin de les encourager à faire usage de ces équipements et qu'ils sollicitent les associations qui les font vivre.

➤ Un potentiel d'espaces à végétaliser

La Ville a concentré ses efforts sur les groupes scolaires et les crèches ces dernières années. Les autres espaces communaux (abords des équipements communaux, parvis, stationnements) n'ont pas fait l'objet de projets de végétalisation et de désimperméabilisation (sauf dans le cas d'opération de travaux déjà prévues). Il reste donc encore des potentiels de désimperméabilisation et de végétalisation sur des espaces communaux.

A Saint-Herblain, la route de Vannes, Atlantis et le centre industriel constituent les principaux îlots de chaleur. Ces secteurs sont essentiellement composés de parcelles privées ou d'espaces de voirie métropolitains. Des projets urbains en cours (sur la Route de Vannes notamment) auxquels la Ville participe, permettront à long terme de corriger ces secteurs pour tendre vers davantage de végétalisation et de pleine terre, dans une recherche de fraîcheur et de continuité écologique (rappelons qu'Atlantis constitue la principale rupture du Cours Hermeland).

La Ville et la Métropole accompagnent également l'association des entreprises du Parc Armor, qui impulse des projets ambitieux en matière de préservation des milieux et de la biodiversité environnante (création d'une commission biodiversité par exemple).

Les experts interrogés pointent les zones d'activités et industrielles comme des espaces aujourd'hui peu investis en matière de végétalisation : parce que la question du stationnement est sensible, que ce sont souvent des espaces privés, et qu'ils sont moins visibles que les zones d'habitat ou que leur plus-value en termes de qualité de vie semble moindre. Mais dans la mesure où Saint-Herblain compte un grand nombre d'emplois, ces zones sont aussi des vitrines de la ville.

Une piste évoquée serait que la Ville sensibilise davantage les entreprises à l'intérêt de végétaliser leur parcelle, comme elle le fait déjà avec les promoteurs et les bailleurs dans le cadre des opérations de construction de logement. Il s'agit toutefois de végétaliser davantage les espaces publics d'accompagnement de voirie au sein de ces zones en amont, pour favoriser un effet d'entraînement et dans un principe d'exemplarité de l'action publique.

Ces espaces relèvent de la compétence de la Métropole, mais la Ville a la possibilité de travailler ce dossier avec Nantes Métropole. Ces actions seraient par ailleurs conformes au plan pleine terre de la Métropole, adopté en 2022, qui vise à renforcer la nature en ville en transformant des espaces minéraux en sols perméables, vivants et végétalisés.

Si le plan pleine terre concerne aujourd'hui en majorité des espaces nantais, il se déclinera au fur et à mesure davantage dans les autres communes de la métropole. Ces projets peuvent se solder par la récupération d'espaces de stationnement pour créer des zones de pleine terre,

aussi les experts interrogés incitent la Ville à travailler rapidement l'acceptabilité de ces mesures auprès des habitants.

Par ailleurs, pour aller plus loin en matière de lutte contre les îlots de chaleur et renforcer la qualité de ses îlots de fraîcheur, la Ville pourrait s'inspirer du travail la Ville de Nantes sur les îlots de fraîcheur verts. Nantes a réalisé un référentiel des critères qui permettent de parler d'îlot de fraîcheur vert : il intègre des critères de surface, de différence entre surface végétale et arborée, d'essences plantées, d'arrosage mais aussi de distinction entre le jour et la nuit.

3.5.3. Soutien à l'agriculture urbaine

Le territoire herblinois a une histoire agricole forte, mais une activité agricole professionnelle aujourd'hui réduite du fait de l'urbanisation et de ses impacts (augmentation du prix du foncier notamment). Quatre exploitants travaillent actuellement dans le secteur des Villages, à l'Ouest de la ville.

Pour autant, la Ville souhaite soutenir la place de l'agriculture et de la nature nourricière sur le territoire, sous des formats professionnel ou citoyen. Saint-Herblain s'est dotée d'une feuille de route agriculture autour de quatre orientations stratégiques :

- Maintenir, conforter et développer une agriculture professionnelle,
- Encourager et soutenir le jardinage collectif ou individuel,
- Expérimenter, innover en s'appuyant sur les réseaux et acteurs ressources et en s'enrichissant des expériences,
- Recréer du lien entre citoyen et agriculture de proximité

Un certain nombre d'actions ont déjà été mises en place, notamment en matière de jardinage citoyen et d'éco-pâturage mais aussi pour favoriser la place de la nature nourricière dans les espaces publics.

Les nouveaux projets d'aménagements gérés par la DNPE intègrent la présence d'arbres ou d'arbustes fruitiers. On peut citer pour exemple le potager situé derrière le manoir de la Bégraisière, le verger récemment planté dans le Val de Chézine (derrière le groupe scolaire Condorcet), ou encore le verger conservatoire du Parc de la Gournerie.

L'introduction d'arbres fruitiers a été accompagnée par des formations au sein des équipes de jardiniers (sur la taille des fruitiers notamment).

L'usage de ces espaces est perfectible car les projets sont encore récents : les espaces de libre-cueillette semblent méconnus du grand public (59% des répondants au questionnaire n'en

avaient pas entendu parler), c'est pourquoi une cartographie est en cours de réalisation afin de les recenser. Pour autant, certains sites de cueillette sont récents et ne sont pas encore productifs.

Malgré leur relative confidentialité, quelques mésusages ont pu être constatés, par méconnaissance (cueillette de fruits qui ne sont pas à maturité) ou volontaires (dégradation d'arbres).

Le développement de l'agriculture professionnelle est un sujet plus délicat, soumis à de nombreuses contraintes :

- Malgré un passé agricole fort, une activité agricole aujourd'hui réduite à seulement quelques exploitants : il n'y a donc plus un écosystème agricole fort sur le territoire ;
- Une forte pression foncière, des parcelles très morcelées et pour certaines en friche, qui font de Saint-Herblain un territoire peu attractif pour les agriculteurs ;
- Des enjeux environnementaux importants : présence de nombreuses zones humides, qui font que l'activité agricole n'est pas toujours indiquée pour préserver la biodiversité (par exemple, il n'est pas indiqué de réaliser des serres en zone humide) ;

Le PEAN en cours de développement entre les communes de Couëron, Indre et Saint-Herblain apparaît en revanche comme un outil de préservation des terres naturelles et agricoles très intéressant.

4. Contraintes et contradictions sur le sujet de la nature en ville

L'Observatoire citoyen a très tôt identifié un sujet autour d'une forme de tension entre les usages d'une part et la préservation de la nature et de la biodiversité d'autre part. Cette problématique a irrigué l'ensemble de l'évaluation.

Pour rappel, la sous-question évaluative posée était celle-ci : Dans quelle mesure la Ville parvient-elle à concilier préservation de la biodiversité d'une part et attentes des publics en matière d'usage de ces espaces de l'autre ?

Plusieurs constats et préconisations permettront de répondre à cette question (cf. partie 6 du présent rapport). Pour autant, compte tenu de la subtilité de ce sujet, il semblait important d'en poser clairement les enjeux. Les paragraphes suivants exposent des éléments issus de la collecte des matériaux, et des pistes d'analyse proposées par le service évaluation et contrôle de gestion, et exposées aux membres de l'Observatoire citoyen.

4.1. Trouver l'équilibre entre biodiversité et usages

Sans être toujours strictement opposés, usages et préservation de la biodiversité peuvent être difficilement conciliables.

De manière intuitive, on peut considérer que, pour préserver la biodiversité, il faut laisser faire la nature.

Oui...

... car les usages, l'affluence, les aménagements (et les opérations de travaux qui y sont liées) ont nécessairement un impact sur les milieux et sur la biodiversité.

Et non...

... car entretien et aménagements ne sont pas toujours en contradiction avec la préservation de la biodiversité.

On peut citer à ce propos le cas du parc du Val de Chézine, où des sentiers ont été aménagés dans des zones moins sensibles du parc, pour désengorger la promenade principale qui longe le cours d'eau (cours d'eau identifié comme étant un important réservoir de biodiversité).

De même, l'entretien des espaces naturels peut parfois contribuer à préserver la biodiversité et laisser faire la nature n'est pas toujours la meilleure réponse. Par exemple, les prairies qui constituent une part importante et à préserver des espaces naturels herbivores nécessitent *a minima* une fauche annuelle avec exportation du produit de la fauche, pour favoriser la biodiversité (flore comme faune).

De plus, il importe que les espaces naturels puissent être accessibles au public, particulièrement en milieu urbain, où la présence de nature contribue largement à la qualité de vie des habitants, mais aussi à leur santé. On ne peut donc pas vouloir préserver la biodiversité avec le même degré d'intensité dans tous les espaces.

Le Cours Hermeland par exemple, répond à des enjeux de préservation de la nature en ville, mais a aussi vocation à être un lieu de vie et à accueillir des animations et des événements.

Cette dualité entre nature d'un côté et usages de l'autre s'exprime fortement dans les réponses au questionnaire à la population.

L'image de l'espace vert idéal qui se dessine à travers le questionnaire est marquée par cette même tension qui a traversé notre évaluation : entre le souhait d'une nature préservée, sauvage d'un côté, et des attentes en termes d'usages, de services et d'aménagements de l'autre.

Il nous faut également nuancer ce besoin de nature sauvage qui semble s'exprimer à travers le questionnaire.

En effet, dans le dessin de leur parc idéal, les répondants privilégient une nature en apparence plus sauvage qu'horticole. Les espaces très entretenus (parterres entretenus, potagers...) récoltent un moins grand nombre de réponses que les espaces plus sauvages (espaces boisés, prairies). Mais c'est aussi le cas d'une partie des espèces animales : certains insectes et reptiles semblent indésirables dans les espaces naturels.

De plus, les attentes en matière de services sont fortes : toilettes publiques, points d'eau, aires de jeux pour enfants sont des équipements souhaités par les répondants.

Se dessine ainsi une forme d'injonction contradictoire : entre le souhait d'une nature perçue comme libre, renvoyant les codes d'une nature sauvage, mais qui n'autoriserait qu'une biodiversité contrôlée, laissant de côté une partie des espèces jugées moins acceptables.

Pistes de réflexion :

- Un enjeu d'amélioration des connaissances sur la biodiversité existante et les milieux, afin de pouvoir identifier finement les zones à protéger ;
- En fonction de ces connaissances, sectoriser les espaces naturels pour définir des zones à protéger et des secteurs pouvant accueillir des usages plus intensifs (usages courants, mais aussi animations et événements) ;
- Mettre en œuvre différents degrés de protection, en fonction des enjeux et des secteurs.

Une protection qui peut être :

- Spatiale : de l'absence d'aménagements à la clôture de certains espaces dans un but de renaturation, en passant par une signalétique d'information pour inciter les publics à adopter les bons usages ;
- Saisonnière : clôture temporaire de certains espaces ; adaptation du calendrier d'entretien des espaces (en fonction des périodes de nidification par exemple) ; révision du calendrier de certains événements ayant lieu dans les espaces naturels pour éviter les périodes à enjeux pour la biodiversité (printemps et début d'été notamment).

4.2. Un sujet qui pose des questions sociétales

La question de l'acceptabilité de la nature en ville s'est également révélée un point central de cette évaluation.

Si la nécessité de développer la nature en ville semble faire consensus, elle soulève des questions quant aux évolutions qu'elle induit et à leur acceptabilité par les citoyens.

Les principales questions sont liées à :

- Une certaine représentation de la nature (la cohabitation de représentations contrastées, voire contradictoires, sur la place et le rôle de la nature) ;
- La recevabilité des inconvénients et des désordres voire des risques que peut présenter la nature en ville ;
- L'évolution de certains usages au profit de la place donnée à la nature.

• Une certaine conception de la nature

La France hérite d'une conception du jardin à la française, qui suppose une nature normée. Au contraire, la tendance actuelle est au développement de la nature en ville, et *a fortiori* d'une nature moins maîtrisée, moins contrôlée, moins entretenue (tontes moins régulières et/ou hauteur de tonte moins courte, arrêt du désherbage et présence d'adventices, etc.).

On constate également une évolution des pratiques de plantation. La présence de nature en ville n'est plus seulement dictée par son intérêt esthétique et/ou ornemental mais également par la nécessaire adaptation aux conséquences du dérèglement climatique, lequel induit de planter des espèces moins gourmandes en ressources. Les choix effectués en matière de plantation sont donc moins horticoles, ce qui contribue là encore à l'évolution de la nature en ville.

Pour une partie des citoyens, la présence d'une nature moins maîtrisée et moins entretenue en ville peut être assimilée à un problème de propreté, de tranquillité publique ou renvoyer à une image de soi qui ne serait pas valorisante. Pour d'autres il faudrait cesser d'entretenir les espaces naturels pour soutenir un processus de renaturation, de résilience favorable au développement ou au maintien de la biodiversité. Il ne s'agit pas de caricaturer et il est probable que la majorité des citoyens se retrouveraient sur une position médiane, mais ce sujet est incontestablement très contrasté et marqué par la question de l'acceptabilité de ces nouvelles formes de nature en ville.

- ***Evolution des usages***

Dans la mesure où elle réinterroge la place de certains usages sociaux et urbains existants, la nature en ville est une problématique d'ordre sociétal.

Quatre points semblent particulièrement sensibles :

- **Le sujet de la densification** de la ville, afin de mettre un terme à un développement urbain qui se traduiraient, systématiquement, par de l'étalement sur des terres non-artificialisées et des espaces naturels. Pour laisser de la place aux espaces verts et naturels, la Ville n'a d'autre choix que de verticaliser son renouvellement urbain dans un contexte croissance de la population urbaine et d'intensification des fonctions urbaines ;
- **La place de la voiture** en ville : la végétalisation en milieu urbain (on entend ici la création d'espaces de nature en dehors des parcs et jardins) se fait parfois au détriment du stationnement ou des voies de circulation : soit parce que des parkings sont supprimés pour créer des espaces de nature, soit parce que les parkings sont retravaillés pour être végétalisés et désimperméabilisés, ce qui conduit à une réduction du nombre de places de stationnement ;
- **La gestion de l'eau** et notamment l'écoulement des eaux de pluie et leur infiltration dans le sol. Cela induit une forme urbaine différente si les eaux de pluies ne passent plus prioritairement par des réseaux souterrains. Cela signifie aussi que certains espaces naturels doivent être reconnus pour leur fonction écologique et peuvent être inondés lorsque les cours d'eau sont en crue. C'est souvent le cas du parc du Val de Chézine, dont des zones sont parfois impraticables et ce qui induit des plaintes de certains usagers ;

- **Le fait de rendre inaccessibles certains espaces de nature** pour préserver la biodiversité, surtout lorsqu'ils ont fait l'objet d'investissements de la part de la collectivité. Indubitablement, cela induit un accompagnement en termes de communication et de pédagogie auprès de la population.

- ***La nature en ville comme élément structurant du territoire***

La présente évaluation s'est concentrée en priorité sur la nature dans les espaces municipaux, pour deux raisons : dans un souci de soutenabilité des travaux, le périmètre de l'évaluation étant très large ; et afin de garantir la possible mise en œuvre des préconisations (la Ville n'ayant de contrôle que sur ses compétences et les espaces qui lui appartiennent).

On identifie cependant un fort enjeu à penser la nature en ville à l'échelle de l'ensemble du territoire, sans se limiter à la seule domanialité communale.

L'Observatoire citoyen considère que la Ville possède un patrimoine naturel diversifié et étendu (cf. constat 1) qui permet de répondre aux attentes des publics (cf. constat 9). Toutefois, l'Observatoire citoyen pointe certains secteurs particulièrement minéraux ou artificialisés : ce sont les principaux îlots de chaleur correspondant à des zones d'activités et/ou industrielles (Atlantis, Route de Vannes, centre industriel ; cf. constat 22) mais également certaines zones d'habitat (quartier Crémetterie et Bellevue ; cf. préconisation 19).

Par ailleurs, si la canopée municipale bénéficie de secteurs très densément boisés (la Gournerie notamment), elle est moins dense en zone urbaine (cf. Figure 13). Or, la désimperméabilisation et la végétalisation des zones urbaines font partie des principaux leviers d'atténuation du dérèglement climatique, notamment pour lutter contre les phénomènes d'inondation et d'îlots de chaleur urbains.

On identifie donc un enjeu à faire sortir la nature des seuls espaces naturels pour lui faire investir plus fortement l'ensemble de la trame urbaine, sans considération de domanialité publique ou privée.

Cela soulève deux questions :

- La coopération Ville/Métropole : mettre davantage de nature dans les rues interroge nécessairement la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces métropolitains de voirie ;
- Le rôle d'animation du territoire par la Ville et sa capacité à inciter les acteurs privés (particuliers, entreprises, promoteurs, bailleurs, etc.) à végétaliser leurs parcelles.

5. La nature en ville au prisme des critères de cohérence interne et de cohérence externe

L'évaluation des critères de cohérence interne et externe présentée dans les pages suivantes a été conduite par le service évaluation et contrôle de gestion de la Ville. Les résultats en ont été présentés aux membres de l'Observatoire citoyen lors de la phase d'élaboration des conclusions et préconisations.

5.1. Cohérence interne

Le critère de cohérence interne revêt deux dimensions :

La première interroge la manière dont différents objectifs stratégiques et opérationnels d'une même politique publique concourent aux mêmes orientations et/ou se complètent ;

La seconde interroge la manière dont différentes politiques publiques mises en œuvre par un même acteur concourent aux mêmes orientations et/ou se complètent.

Il s'agit ici d'évoquer le principe selon lequel, dans une approche systémique, une politique publique s'inspire d'autres politiques publiques en interne et, en miroir, comment celle-ci inspire les autres politiques publiques.

Il est donc question d'interdépendance des politiques publiques et, se faisant, de la manière dont l'institution fabrique de la complémentarité tout en évitant les effets de concurrence. Une dimension qui prend tout son sens dans une évaluation qui s'est attachée à interroger la conciliation entre préservation des milieux d'une part, et usages des espaces naturels d'autre part.

La politique publique de nature en ville obéit à des orientations politiques définies, et est structurée au sein de l'organisation municipale, son pilotage étant confié à la Direction de la Nature, des Paysages et de l'Espace public (DNPE). Pour autant, la nature en ville intervient également dans le cadre de nombreuses autres politiques publiques : urbanisme, sports, éducation, culture, prévention et tranquillité publique...

5.1.1. Cadre référentiel de la politique publique de nature en ville

En matière de nature en ville, Saint-Herblain dispose d'orientations politiques déjà formalisées dans différents documents stratégiques : programme politique des élus, projet d'administration municipale et projet de direction de la DNPE, plan communal de biodiversité, plan-guide du Cours Hermeland, diverses feuilles de route (sur le jardinage citoyen, sur l'agriculture urbaine, etc.).

Ces orientations gagneraient toutefois à être agrégées dans un seul et même document cadre. En l'état, l'éparpillement de la réflexion guidant la politique de nature en ville peut induire :

- Un défaut de pensée systémique sur le sujet pouvant conduire à des orientations incomplètes ;
- Un manque d'actualisation de la doctrine politique, dans un contexte de mutations rapides autour de ces questions ;
- Un recours moindre au texte, et donc le risque d'un écart progressif entre les orientations, les objectifs, et les actions véritablement menées
- Un risque d'illisibilité pour la sphère publique.

Le processus d'élaboration des documents de référence souffre d'un certain manque de transversalité. Force est de constater qu'à l'échelle du présent mandat, ce travail de décroisement des approches n'a été qu'insuffisamment animé. En l'état, cela ne saurait traduire une intention délibérée de ne pas partager et co-construire.

Les exemples mentionnés comme relevant de bonnes pratiques font référence à des processus anciens tels que la conduite des Projets de Renouvellement Urbain (PRU) des quartiers Bellevue et Sillon de Bretagne (2006-2013) ou le processus de Schéma d'Aménagement Durable (SAD) (2015-2016).

Sur ce point, les différentes parties prenantes ont conscience de la plus-value que cela pourrait représenter et de la durabilité des actions qui en procèderaient. Par pragmatisme, la chaîne de causalités trouve ses causes racines dans un volume d'activité très (trop !) important soutenu par des échéances calendaires contraintes. La recherche de coopération et les effets escomptés en matière de décroisement de la réflexion furent l'une des variables d'ajustement ; variable dont chacun convient que, *in fine*, elle ne pourra être que préjudiciable à la qualité des projets et interventions.

Par ailleurs, l'évaluation conduite par l'Observatoire citoyen permet de faire émerger certaines interrogations visant à compléter, actualiser ou affiner les orientations de la politique publique de nature en ville.

Quelle vision prospective pour la nature en ville ?

Un point qui interroge la capacité de la Ville à réactualiser ses orientations politiques et à porter une vision prospective sur le sujet de la nature en ville, à la lumière d'un contexte qui se transforme au rythme de l'évolution de la réglementation nationale (loi TRACE, Plan biodiversité 2030) et locale (actualisation du SCOT, du PCAET, du PLUm) ainsi que des perspectives quant au climat local (études environnementales, conclusions du GIEC).

Cette question interroge également la capacité de la Ville à penser la place de la nature sur l'ensemble du territoire, dans une logique d'emboîtement d'échelles. Cela invite également à dépasser une approche fonctionnelle de l'espace libre pour intégrer une lecture sensible questionnant le paysage autant que les aménités.

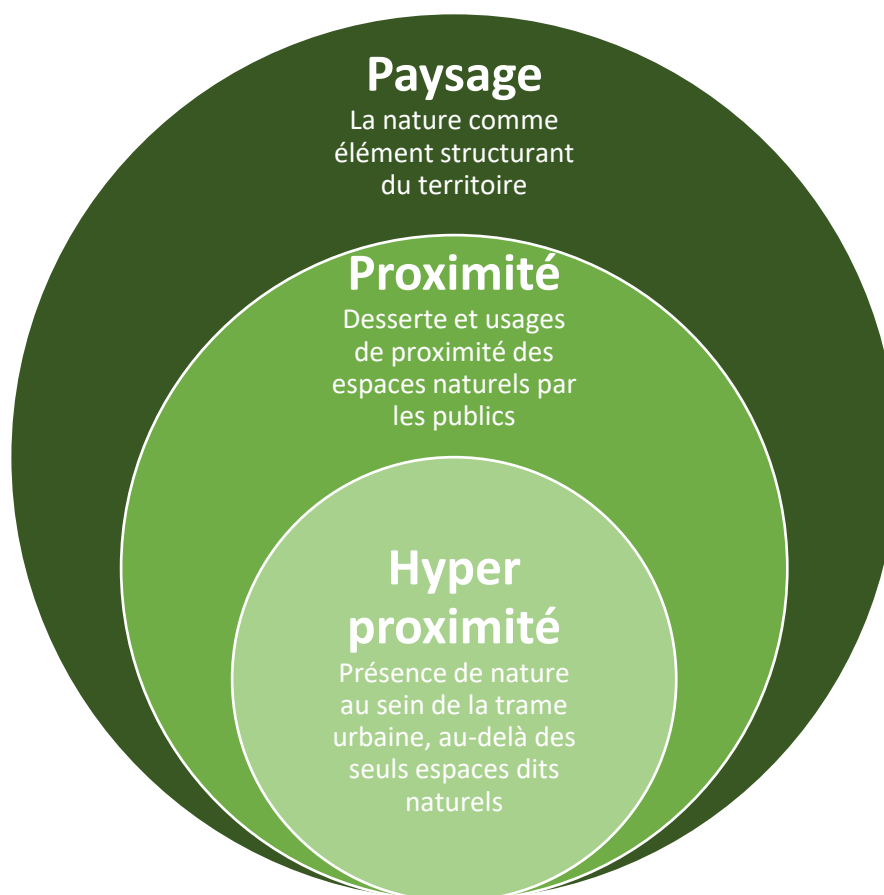


Figure 16. Trois échelles pour penser la nature en ville

Penser la nature à l'échelle du territoire implique de prendre en compte d'autres espaces que les seuls espaces municipaux, dont les espaces métropolitains et les espaces privés. Cela interroge la capacité de la Ville à porter ces orientations auprès de la Métropole mais aussi des acteurs privés (particuliers, entreprises, promoteurs, bailleurs, etc.).

Quelle articulation usages/ biodiversité ?

Une question qui a traversé l'ensemble de l'évaluation et dont on a vu en partie 4.1. qu'elle pouvait se traduire par une forme d'injonction contradictoire et nécessiter une certaine finesse de réflexion. S'il apparaît nécessaire de penser finement cette articulation projet par projet, certaines questions récurrentes pourraient mériter d'être discutées à l'échelle politique. On a par exemple pu noter :

Des difficultés de la part des agents de la DNPE à répondre à des demandes d'élagage formulées par des citoyens. Faut-il accéder à ces demandes lorsque l'arbre ne pose pas de problème de sécurité ?

Une difficile conciliation entre végétalisation et présence de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux ou en ombrière sur les parkings.

Quelles orientations politiques quant à la contradiction usages/demandes citoyennes/biodiversité ? Faut-il tendre vers une plus grande fréquentation des espaces naturels (probablement une réponse à différencier en fonction des zones) ?

Quelle place du citoyen dans la politique publique de nature en ville ?

Quelque part entre d'un côté des actions de dialogue citoyen aujourd'hui pointillistes, gérées projet par projet, qui trouvent leurs limites dans la faiblesse de la participation et la sur-représentation des riverains, et de l'autre un sujet qui pose des questions sociétales fortes qui ne sont aujourd'hui pas abordées comme telle avec les citoyens.

5.1.2. Organisation et mise en œuvre de la politique publique

• *Pilotage de la politique publique de nature en ville*

Le pilotage de la politique publique de nature en ville est confié à la Direction de la Nature, des Paysages et de l'Espace public. La DNPE assure le pilotage stratégique de la politique publique, mais également gestion opérationnelle de l'ensemble des espaces naturels et plus globalement des espaces publics municipaux. Le pilote technique est connu et reconnu par l'ensemble des directions.

Le sujet de la gouvernance politique de la nature en ville se pose. Aujourd'hui, la gouvernance politique sur le sujet est organisée projet par projet : les élus sont par exemple sollicités dans le cadre de projets d'aménagements. Là encore, cette organisation ne favorise pas une pensée à la fois systémique et continue sur la nature en ville, et contribue à nourrir certains risques :

- Risque d'orientations politiques incomplètes et /ou non actualisées (exposés ci-dessus, partie Orientations politiques) ;
- Risque de manque de coordination entre délégations et entre politiques publiques : un risque aujourd'hui non-advenu car les élus portant les différentes délégations concernées veillent à travailler de concert, mais une situation qui repose ici sur des personnes et non sur une organisation permettant véritablement de garantir une coordination sur le long terme.

Aujourd'hui, seule une gouvernance par projet existe. Elle se décline le plus souvent via des groupes de suivi élus (GSE) installés à la faveur de projets considérés comme structurants voire stratégiques. En effet, malgré le nombre particulièrement important de projets figurant dans le programme politique, le mandat n'a pas favorisé l'installation d'une instance dédiée à la politique publique Nature en Ville et/ou l'animation d'espaces de dialogue dédiés à l'aménagement du territoire.

Techniquement comme politiquement, cette architecture de gouvernance présente des limites, et se révèle insuffisante pour garantir une conduite systémique et décroisée des projets, pour structurer un processus d'actualisation doctrinal, pour veiller à un aménagement du territoire qui ne résulte pas d'une juxtaposition de projets pensés au cas par cas, d'une juxtaposition de micro-décisions.

Conséquences d'une architecture de gouvernance insuffisante, la cohérence et la durabilité des décisions peuvent être questionnées.

- ***Outils de pilotage***

La Ville est équipée d'un système d'information géographique et un important travail d'actualisation des données portant sur les espaces naturels et leurs aménagements est en cours. L'actualisation du plan de gestion différenciée permettra également d'améliorer la gestion des espaces de nature.

On a cependant pu constater au fil de l'évaluation un manque d'outils de pilotage et de suivi en matière de nature en ville, qui ne concerne pas uniquement la Ville de Saint-Herblain, portant en particulier sur :

- Le suivi des surfaces de nature en ville et de leur évolution, quelle que soit la domanialité des terrains / parcelles. S'il est aisé de suivre l'évolution des zones classées comme naturelles dans le cadre du PLUm, nous ne disposons pas d'outil permettant un suivi fin des surfaces végétalisées (quel que soit leur zonage et leur domanialité) ;
- Le suivi de la biodiversité sur le territoire : les données existantes sur les espèces présentes sur le territoire sont parcellaires et ne permettent pas de mesurer des tendances quant à l'évolution de la biodiversité. Cette connaissance fine des milieux et de la biodiversité est identifiée par l'Observatoire citoyen des politiques publiques comme l'un des principaux leviers permettant d'articuler préservation de la biodiversité et usages des espaces de nature (cf. préconisation 14).

5.1.3. Coordination interne

La DNPE est en lien avec différentes directions, que l'on pourrait classer en deux principales catégories :

- **Les directions qui utilisent les espaces naturels comme support à différents usages dans le cadre des politiques publiques qu'elles animent : ce sont la Direction des sports, des jeunesse et de l'action socioculturelle ; la Direction des Solidarités ; la Direction des Affaires culturelles ; la Direction citoyenneté et usagers ; la Direction de la prévention et de la règlementation.**

La DNPE travaille déjà en lien étroit avec ces directions dans le cadre de différents projets : aménagements sportifs dans les parcs, petites boucles de promenade adaptées aux seniors et enfants, évènements sportifs, culturels et associatifs, etc.

Il apparaît cependant nécessaire de renforcer à la fois la sensibilisation et la coordination avec ces directions opérationnelles pour inciter à mieux prendre en compte les enjeux de préservation des milieux et de la biodiversité dans le cadre des actions qu'elles mènent dans les espaces naturels. Un groupe de travail est notamment envisagé pour aboutir à une charte commune concernant l'organisation d'évènements dans les parcs et jardins.

- **Les directions qui, aux côtés de la DNPE, contribuent à l'aménagement du territoire : ce sont la Direction de l'aménagement durable (DADU) et la Direction du patrimoine (DPAT).**

En tant que direction-pilote, la DNPE doit pouvoir s'appuyer sur d'autres compétences pour pouvoir porter une vision prospective quant à l'évolution de la nature sur le territoire : et notamment sur les compétences de la Direction de l'aménagement durable et de l'urbanisme.

Il apparaît que, ces dernières années, la DADU s'est recentrée sur des missions plus opérationnelles : alors qu'un travail d'ampleur a été réalisé sur le mandat précédent dans le cadre de l'actualisation du PLUm, les liens entre les deux directions sont aujourd'hui moins forts sur le sujet du développement stratégique de la nature en ville.

Pour autant, les deux directions travaillent en étroite collaboration sur la délivrance des autorisations (la DNPE oriente et contrôle le respect du barème de l'arbre notamment) et dans le cadre de la politique foncière de la Ville (repérage de parcelles à enjeux dont la Ville pourrait faire l'acquisition).

DPAT et DNPE sont en lien dans le cadre des opérations de travaux portant sur des bâtiments municipaux et qui intègrent des espaces extérieurs. Ces opérations sont pilotées par la DPAT, qui associe la DNPE sur les travaux concernant les espaces publics. La coordination entre les deux directions semble toutefois perfectible, à plusieurs niveaux :

- Afin de mieux anticiper les obligations réglementaires liées au barème de l'arbre, au coefficient de biotope ou à la gestion des eaux pluviales à la parcelle ;
- Afin d'adapter au mieux la conception des espaces extérieurs aux objectifs municipaux (choix de végétaux peu gourmands en ressources par exemple) et aux moyens qui pourront être ensuite alloués à l'entretien de ces espaces (densité de plantations, opérations de taille, etc.).

Globalement, il apparaît que les enjeux de gestion des espaces naturels ne sont pas suffisants pris en considération dans les projets d'aménagement. Autrement dit, il est nécessaire d'associer le service gestion des espaces verts et naturels dès la conception des projets. Cela n'est actuellement pas suffisamment effectué, que les opérations de travaux soient pilotées par la DPAT ou par le service études générales et projets de la DNPE.

Un premier enseignement réside dans le fait que les déclinaisons opérationnelles au sein de la DNPE ne sont déjà pas sans interroger. En effet, force est de constater quelques écarts – plus ou moins préjudiciables en matière de pertinence, d'efficacité du denier public et de durabilité des investissements – entre les différents services composant la direction : *a fortiori* entre les services études générales et projets d'une part et gestion des espaces verts et naturels d'autre part. Il s'avère que, les retours d'expérience n'étant ni systématisés, ni véritablement capitalisés pour influencer sur les futures configurations, le processus tend à se reproduire.

Les mêmes raisons génèrent ici les mêmes effets, et le volume d'activité est ici mis en avant pour expliquer les difficultés que la DNPE et la DADU, mais également la DNPE avec la DPAT peuvent rencontrer. En la circonstance, il s'avère que la DNPE n'est pas suffisamment intégrée (ou trop tardivement) dans les projets pilotés ou suivis par la DPAT ou la DADU. *In fine*, les

projets génèrent parfois de l'insatisfaction principalement au niveau du service gestion des espaces verts et naturels, lequel explicite parfois attendre de récupérer les espaces concernés pour y développer une intervention qui, dans la forme et le fond, qu'elle soit diligentée par le service études générales et projets ou un prestataire, soit compatible avec les aménagements et les orientations de gestion écologique portées par lui.

Cela introduit un autre registre de vigilance quant au sens de l'intervention portée par les agents et au sentiment de considération qu'ils peuvent en retirer.

Ajoutons que ce renforcement attendu de l'articulation entre aménagement d'une part et gestion d'autre part est d'autant plus nécessaire dans un contexte où il est actuellement difficile d'anticiper les moyens qui seront à l'avenir alloués à l'entretien des espaces verts, compte tenu d'une possible extension de leur surface, mais également de l'évolution des pratiques de gestion liée au dérèglement climatique. De plus en plus la question des moyens devra être questionnée sous l'angle de la soutenabilité et de l'adaptation des réalisations au contexte de dérèglement climatique.

Sur le plan managérial, il s'avère que la politique de nature en ville ne bénéficie ni de procédure – simple – de retour d'expérience, ni de démarche d'amélioration continue à l'exception du suivi et de l'analyse des indicateurs d'activité, et de la saisine de l'Observatoire citoyen pour cette troisième saison. En cela, l'Observatoire citoyen ne peut que porter la préconisation d'initier ce type de processus (cf. Préconisation 26).

Pour clore sur le sujet de la coordination interne, précisons qu'il n'existe aucune ambivalence sur l'identité du pilote technique de la politique évaluée. La légitimité de la DNPE est très affirmée sur les projets menés au titre de la politique publique dont elle a la charge. Le problème procède davantage de la conduite des projets complexes et transversaux (qui intègrent donc plusieurs directions différentes), que ceux-ci mobilisent des ressources externalisées ou pas.

Schématiquement, trois options se dégagent :

- 1/ la responsabilité incombe à la DNPE, à la condition que la désignation du pilotage soit clairement spécifiée par la Direction Générale ;
- 2/ la responsabilité incombe à la direction qui sera gestionnaire du site aménagé par la suite, au titre d'une politique sectorielle ;
- 3/ enfin, la responsabilité incombe directement à la Direction Générale.

5.1.4. Image de la Ville : la nature en ville comme élément du marketing territorial

La nature constitue un élément marquant de tout territoire, particulièrement en milieu urbain. En cela, les espaces naturels communaux contribuent à véhiculer une certaine image de la ville

pour les personnes qui y vivent et la fréquentent. La politique publique de nature en ville participe de la construction de l'image de Saint-Herblain.

Au fil de l'évaluation, l'Observatoire citoyen a tenté de percevoir si Saint-Herblain bénéficie d'une image de ville verte. Nous disposons de peu d'éléments de réponse objectifs à cette question. Toutefois, il existe un faisceau d'indices laissant à penser que cohabitent des perceptions différentes du territoire herblinois entre les habitants et les personnes qui fréquentent la commune sans y résider.

Les réponses au questionnaire dessinent en effet une fréquentation quotidienne des parcs faisant de la nature en ville un élément majeur du bien-vivre en ville sur la commune. Mais la ville est aussi marquée par un tissu économique dense avec des zones d'activités et de grands axes de circulation très peu végétalisés (Atlantis, la Route de Vannes, le périphérique, le centre industriel...).

5.2. Cohérence externe

5.2.1. Contexte réglementaire

Du point de vue du contexte réglementaire, plusieurs observations peuvent être partagées :

- Existence et cohabitation de plusieurs cadres référentiels
- Absence relative de référence ou d'articulation entre les différents cadres référentiels
- Concurrence potentielle des normes
- Aucun espace de dialogue pour convenir de l'ordonnancement des normes (des dispositifs / cadres référentiels)
- Aucune priorisation déterminée
- Résolution des situations conflictuelles au cas par cas, sans procédure formalisée, sans garantie quant à la durabilité de la décision prise.

5.2.2. Coordination entre la Ville et la Métropole

Il existe plusieurs référentiels cadre : le PLUm, le SCOT, le PCAET, l'inventaire de la biodiversité, la charte métropolitaine de l'arbre, etc. Tous ces référentiels (liste non-exhaustive) ont pour point commun le fait qu'il s'agisse d'une « norme métropolitaine » qui s'impose à l'échelle des collectivités mais qui ne procèdent pas, ou très à la marge, d'un travail de réflexion partagée.

En cela, la capacité collective à clarifier et à aligner les objectifs (afin de tendre vers une convergence des différentes temporalités et espaces d'intervention et de déploiement des politiques publiques, afin d'identifier puis de réguler les zones potentielles de concurrence) est limitée. Des démarches d'uniformisation des nomenclatures et/ou d'harmonisation des pratiques peuvent être identifiées (par exemple, la gestion différenciée), mais il n'existe pas d'expérience significative de mutualisation entre la Ville et Nantes Métropole.

De facto Nantes Métropole est l'institution référente de la politique évaluée, et pour au moins 3 raisons :

- 1/ Nantes métropole dispose de la compétence espace public ;
- 2/ Nantes métropole dispose de fonciers sur lesquels elle intervient mais également de conventions de gestion avec les communes de l'agglomération ;
- 3/ Nantes métropole dispose, avec l'expertise de la Ville de Nantes (services désormais mutualisés), d'un patrimoine remarquable et d'une capacité en ingénierie et en expertise très importante.

Toutefois, force est de reconnaître l'existence de groupes techniques métropolitains et d'un G24 (groupe d'animation politique à destination des représentants des 24 communes de l'agglomération) dédié. Mais ces instances ne paraissent que partiellement satisfaisantes dans leur vocation, se limitant à de l'interconnaissance et à de la diffusion d'informations.

Et à l'instar des espaces de dialogue et de coordination existants, un constat s'impose : celui d'une circulation de l'information qui demeure verticale, quasi-unilatérale et principalement descendante. Toutefois, à des fins communicationnelles de valorisation de l'action, Nantes Métropole peut se retrouver en situation de compiler les travaux réalisés à l'échelle des 24 communes. L'inventaire de la biodiversité ou encore la charte métropolitaine des arbres en sont des exemples récents.

Fondamentalement, il est assez inévitable que le niveau de coopération constaté entre la Ville de Saint-Herblain et Nantes Métropole, laisse des marges de progression certaines en termes de cohérence et d'efficience des moyens mobilisés. Or, dans un contexte mêlant contraintes budgétaires et amplification des attentes de la population en matière de nature en ville, ces marges de progrès pourront (devront ?) être réinterrogées.

5.2.3. Le rôle de la Ville auprès des acteurs privés du territoire

Toutefois, l'écosystème de la Ville ne se limite pas à Nantes Métropole et se compose d'autres acteurs, lesquels peuvent être appréhendés schématiquement, selon 2 catégories :

Les acteurs partenaires de la Ville

- les collectivités territoriales avoisinantes, pour la gestion des interfaces
- les services déconcentrés de l'Etat,
- les opérateurs immobiliers,
- les bailleurs sociaux,
- les associations environnementalistes,
- les entreprises et clubs d'entreprises implantés sur le territoire

Les acteurs prestataires de la Ville

- les opérateurs privés tels que les sociétés d'aménagement,
- les sociétés prestataires d'interventions dans l'espace public,
- les SIAE,
- etc.

En cela, il incombe à la Ville de porter une posture d'exemplarité et de facilitatrice dans la diffusion des bonnes pratiques.

6. Conclusions évaluatives et préconisations

6.1. Protection et valorisation du patrimoine naturel herblinois

Rappel des questions évaluatives

1. Dans quelle mesure la Ville remplit-elle ses objectifs et répond-elle à ses obligations (légales notamment) en matière de préservation et de valorisation de son patrimoine naturel ?

1.1. Comment la Ville parvient-elle à protéger les espaces de nature sur son territoire dans un contexte de densification urbaine ? Comment la Ville tire-t-elle parti du potentiel d'évolution de son patrimoine naturel sur le territoire communal (délaissés urbains, désartificialisation, ...) ?

1.2. Par quels moyens la Ville valorise-t-elle son patrimoine naturel auprès des Herblinois et usagers du territoire ? Quelles actions pédagogiques sont portées par la Ville (animations, aménagements, rôle de la Longère, etc) et comment sont-elles mises en lumière ?



Constat 1 : La Ville bénéficie d'un patrimoine naturel riche et étendu, qu'elle continue à protéger et à investir, consciente de tout ce que ces espaces apportent en termes de qualité du cadre de vie pour les habitants et usagers, et de préservation de la nature et de la biodiversité.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Les espaces naturels communaux représentent aujourd'hui 600 hectares. 40% du territoire est classé en zone naturelle dans le PLUm de 2019 (espaces publics et privés confondus).

La préservation du Cours Hermeland dès 1992 (une décision novatrice à l'époque, avant la loi SRU de 2000) a permis de préserver des espaces naturels extensifs de l'urbanisation.

Le Cours Hermeland est un marqueur fort de l'identité du territoire. Il s'étend sur 350 Ha.

Il est composé de paysages pluriels, qui font le lien entre deux vallées de dimension métropolitaine : le val de Chézine et la Loire. Le végétal et l'eau sont les principaux marqueurs du Cours Hermeland, ils sont présents sous des formes différentes : la Loire et ses marais, des petits cours d'eau et étangs, des parcs urbains, des prairies naturelles et d'anciens espaces agricoles.

La nature en ville sur le territoire ne se réduit toutefois pas au Cours Hermeland, et la ville dispose également d'un maillage intéressant en termes d'espaces naturels de proximité dans les différents quartiers.

Les espaces naturels constituent un élément clé de la qualité du cadre de vie des Herblinois. La politique publique de nature en ville est marquée par trois principaux objectifs :

- Préserver les services rendus par la nature
- Répondre aux aspirations des citoyens
- Valoriser l'espace urbain

La Ville investit dans ces espaces comme en témoignent par exemple la concertation de 2019 autour du Cours Hermeland, le plan de requalification des parcs et jardins et les nouveaux aménagements réalisés dans les espaces naturels.

Calendrier de la requalification des parcs et espaces naturels :

- Parc de la Bourgonnière : 2015-2016
- Parc du Clos fleuri : 2016-2017
- Parc de la Bégraisière : 2018
- Parc du Val de Chézine : 2019
- Restauration du ru du Rocher : 2021
- Parc des Haradières : en cours
- Parc de la Gournerie : 2023
- Parc de la Carrière : 2023
- Parc du Zénith et des Quatre Vents : en cours
- Plateau de Tougas : en cours
- Boucle de promenade dans les marais de la Pelousière : en cours



Constat 2 : En terme d'évolution des espaces naturels communaux : Saint-Herblain dispose déjà d'un patrimoine naturel étendu à travers le Cours Hermeland et les parcs de proximité dans la ville. La Ville mène une politique foncière et d'aménagements urbains volontariste pour continuer à étendre et mieux relier ses espaces de nature. Des marges d'amélioration sont cependant identifiées pour développer encore les espaces de nature et végétaliser davantage certaines zones encore très minérales.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Le patrimoine herblinois d'espaces naturels communaux s'est globalement constitué entre 1992 et 2005, avec la colonne vertébrale verte que représente le Cours Hermeland.

L'actualisation du PLUm de 2019 a été l'occasion de protéger l'ensemble des espaces naturels communaux (qu'ils fassent ou non partie du Cours Hermeland) par l'attribution d'un zonage approprié.

Par rapport à cette grande période de développement et de protection des espaces naturels, l'extension des espaces de nature se fait aujourd'hui de manière plus fine.

La Ville mène une politique foncière volontariste pour continuer à étendre ses espaces naturels. Depuis 2020, la Ville a acquis ou s'est vue rétrocéder 12,9 hectares dans le cadre des projets de la DNPE, pour un budget de plus de 590 000€ (592 369.5€).

Ces acquisitions visent à :

- Créer des espaces de nature de proximité : par exemple, les nouveaux parcs de proximité derrière le Boulevard Charles-Gautier, dans le cadre de la ZAC ;
- Mieux relier les espaces de nature entre eux (dans un double objectif de renforcer les continuités écologiques, et de développer les mobilités douces : par exemple, l'aménagement de la promenade de la Rabotière ;
- Préserver des zones à enjeux écologiques (particulièrement dans les marais de la Pelousière, donc pour des espaces qui n'ont pas vocation à être accessibles au public).



Constat 3 : Ces cinq dernières années, la Ville a engagé une démarche de désimperméabilisation et de végétalisation, en priorisant dans un premier temps les espaces que sont les cours d'écoles et de crèches (fréquentés par des publics identifiés comme fragiles face aux fortes chaleurs). Si ces opérations sont encore en cours et n'ont pour le moment pas encore fait l'objet d'un bilan formalisé, les premiers retours des usagers sont positifs. Cette démarche apparaît à poursuivre et à développer.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Cette priorité fixée sur les cours d'écoles et de crèches visait à traiter en premier lieu les espaces utilisés par les publics fragiles que sont les enfants. Ces opérations sont encore en cours et n'ont pas fait l'objet d'un bilan formalisé pour le moment. Les premiers retours sont positifs, tant sur le confort thermique de ces espaces qu'à travers les opportunités pédagogiques offertes par cette reconnexion à la nature.

En 2026, le programme de végétalisation aura permis de traiter 8 cours d'école et 2 cours de crèches. 4 autres cours d'école supplémentaires seront également en travaux.

La végétalisation des cours d'école constitue une forme de renaturation, mais qui se déploie sur de petites surfaces uniquement. Les autres espaces municipaux que sont par exemple les abords des équipements, les places municipales ou les espaces de stationnement n'ont en revanche pas encore été traités.

En complément, sur les espaces métropolitains, le plan pleine terre de la métropole veille à désimperméabiliser des surfaces dans chaque opération de travaux. Il s'agit toutefois aujourd'hui d'opérations au compte-goutte.

Si la végétalisation des espaces publics est primordiale, la désimperméabilisation de certaines zones privées pourrait avoir un impact encore plus important : on peut citer les projets urbains sur Atlantis et la route de Vannes (auxquels la Ville participe), mais aussi le centre industriel.



Constat 4 : Pour valoriser son patrimoine naturel, la Ville s'appuie sur un plan de communication, un programme d'animations et d'actions de sensibilisation auprès du grand public et du public scolaire, et l'identification de circuits de promenade visant à mettre en lumière la diversité des milieux.

Si ces actions apparaissent diversifiées et pertinentes, l'Observatoire citoyen ne peut conclure au fait qu'elles soient suffisantes, tant l'enjeu de sensibilisation du grand public au sujet de la nature et de sa préservation apparaît primordial.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Un important travail a été mené sur le précédent mandat sur la communication autour de la nature en ville : charte graphique, signalétique, valorisation des différents usages possibles (dépliants sur les boucles de promenade, les équipements sportifs, etc).

Le questionnaire révèle que les espaces naturels herblinois sont assez connus des habitants et bénéficient d'une fréquentation régulière et de proximité. On a toutefois l'impression que Saint-Herblain fait encore figure de ville bétonnée pour les personnes qui n'y vivent pas (et notamment une partie des actifs qui fréquentent ou traversent le territoire tous les jours).

La Longère (ouverte en 2019) est identifiée comme un élément clé dans la valorisation et la sensibilisation autour du patrimoine naturel herblinois, pour le grand public et le public scolaire.

Un investissement important est par ailleurs réalisé dans les écoles : à travers des actions pédagogiques et via le programme de végétalisation des cours d'écoles et de crèches (vu comme un moyen de reconnecter les enfants avec la nature).

La diversité des milieux naturels se trouve valorisée à travers les chemins de promenade travaillés avec l'association Air et détente, qui permettent de faire connaître la mosaïque des espaces naturels herblinois, tout en les préservant (des parcours qui permettent de voir certains milieux sans les traverser pour protéger certains écosystèmes fragiles).

On constate en revanche assez peu d'éléments signalétiques au sein des espaces naturels visant à valoriser ces milieux et leur biodiversité (panneaux pédagogiques, observatoires etc). Deux enjeux se font jour sur cette question : un enjeu de valorisation de la biodiversité, mais aussi la nécessité de ne pas saturer le paysage de panneaux d'information.



Préconisation 1 : Continuer à développer le patrimoine naturel communal via des acquisitions foncières.

Le patrimoine naturel communal existant est étendu et riche. Saint-Herblain étant un territoire urbanisé, la concurrence pour l'espace y est forte et les prix du foncier élevés. Pour autant, dans un contexte de densification urbaine, de changement climatique, de fragilité de la biodiversité, d'aspiration des publics à davantage de lien avec la nature, l'Observatoire citoyen invite la Ville à développer encore davantage son patrimoine naturel.

Ce développement répondrait ainsi à deux objectifs :

- le confort de vie des habitants et usagers du territoire : en renforçant encore davantage l'offre d'espaces de proximité permettant de se ressourcer, ainsi qu'en reliant mieux les espaces existants entre eux afin de favoriser les mobilités douces;
- la préservation de la biodiversité : à travers le développement des continuités écologiques d'une part, et l'acquisition de parcelles à forts enjeux écologiques d'autre part. Précisons également que le PEAN permet également une préservation de l'agriculture péri-urbaine.



Préconisation 2 : Poursuivre et accélérer les démarches de désimperméabilisation engagées sur le territoire (quelle que soit la domanialité -publique ou privée- des terrains).

- o L'Observatoire citoyen incite la Ville à poursuivre et développer la désimperméabilisation et la renaturation du patrimoine municipal :
- Poursuivre les travaux engagés dans les écoles et les crèches ;

- Engager une démarche similaire sur les autres espaces municipaux, qui n'ont pas encore été traités : les abords des équipements municipaux, les places municipales, les espaces de stationnement.
 - o L'Observatoire citoyen encourage la Ville à défendre cet objectif de désimperméabilisation auprès des autres acteurs (publics comme privés) susceptibles d'intervenir dans le cadre de projets d'aménagement urbain sur le territoire. On peut notamment penser à :
- Nantes Métropole, dans le cadre des travaux réalisés par la Métropole sur le territoire herblinois. Sont visés ici le déploiement du plan pleine terre à Saint-Herblain, mais également les opérations d'aménagement urbain réalisées par la Métropole. A ce titre, la Place de l'Abbé Chérel, livrée en 2023, apparaît comme un contre-exemple en termes de végétalisation.
- Les projets portant sur des zones privées, notamment les secteurs d'Atlantis et de la route de Vannes, dans lesquels la Ville a un rôle à jouer : ce sont des projets d'ampleur pouvant avoir un impact fort en termes de végétalisation et de réduction du phénomène d'îlot de chaleur.



Préconisation 3 : Poursuivre et développer les actions pédagogiques réalisées dans le cadre de la Longère et se saisir de la végétalisation des cours d'écoles et de crèches pour renforcer le lien entre l'enfant et la nature.

La Longère est identifiée comme un outil particulièrement pertinent pour :

- communiquer sur la richesse mais aussi la fragilité (en termes de biodiversité notamment) du patrimoine naturel, considérant que la connaissance de ce patrimoine encourage les usagers à le respecter
- accompagner les particuliers à adopter des pratiques plus respectueuses de la biodiversité dans la gestion de leurs propres jardins.

Son rôle pourrait être encore développé : à la fois dans l'accueil –dans ses murs– d'expositions autour de la biodiversité, mais aussi dans d'autres lieux (parcs, CSC, médiathèques, mais aussi version dématérialisée).

De même, l'attention portée à la communication sur la Longère (notamment la distribution d'un programme dédié dans toutes les boîtes à lettres herblinoise) doit être maintenue, voire développée pour lui donner une plus grande résonance.

La végétalisation des cours d'école et de crèche offre une belle opportunité pour renforcer le lien entre les enfants et la nature. Ces projets interrogent le rôle et la place des jardiniers municipaux au sein des écoles : ceux-ci pourraient ne pas être uniquement dans une posture gestionnaire, mais contribuer à la richesse pédagogique de ces projets en transmettant leurs savoirs. Il convient de veiller à ce que les agents soient

suffisamment à l'aise pour s'approprier cette nouvelle mission et peut nécessiter un accompagnement (par de la formation par exemple).

De même, la place des parents d'élèves dans le cadre de ces projets pourrait être interrogée.

6.2. Usages et bénéfices des espaces naturels

Rappel des questions évaluatives

2. Dans quelle mesure la Ville parvient-elle à concilier la diversité des usages et des attentes vis-à-vis des espaces de nature? Quelles sont les conditions de l'appropriation et de la mixité des usages dans ces espaces ?

2.1. *Quelles sont les attentes des usagers (et non-usagers) des espaces verts ? Quel est le degré de satisfaction des usagers vis-à-vis des espaces verts et de leur aménagement ?*

2.2. *Quels usages se déploient dans ces espaces ? Comment la Ville appréhende-t-elle la cohabitation des différents usages (partage de l'espace, temporalité des usages...) ? Dans quelle mesure la Ville agit-elle pour favoriser la propreté et la tranquillité publique dans ses espaces verts ?*

2.3. *Quels impacts de ces espaces de nature sur les conditions de vie des habitants et usagers du territoire ? Dans quelle mesure la Ville s'appuie-t-elle sur son patrimoine naturel pour favoriser la santé et le bien-être des habitants et usagers du territoire ?*

2.4. *Quelle place est laissée au citoyen pour agir en faveur de la nature en ville ?*



Constat 5 : la fréquentation des parcs et jardins est principalement une fréquentation de proximité, qui répond à des usages réguliers (hebdomadaires, voire quotidiens). Si ces espaces abritent des usages très diversifiés, la promenade et les jeux pour enfants sont les plus fréquents. Si les usagers sont en demande d'espaces conservant un caractère naturel, ils attendent également un certain niveau de service.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

58% des répondants au questionnaire fréquentent les parcs une fois par semaine ou plus. 78% des répondants disent fréquenter principalement le parc le plus proche de leur domicile ou de leur lieu de travail, et 67% s'y rendent à pieds.

Lorsqu'on interroge les raisons qui poussent les usagers à choisir un parc plutôt qu'un autre, la question de l'accessibilité se révèle centrale : parmi 8 items de réponse proposés, les deux premiers sont la proximité (29% des réponses) et la facilité à s'y rendre (17% des réponses).

De plus, 74% des répondants disent fréquenter le parc en toute saison, et seuls 34% des répondants ne le fréquentent que le weekend (23% plutôt en semaine et 43% en semaine et le weekend).

Ces éléments dessinent une fréquentation régulière et de proximité, qui laisse entrevoir l'importance des espaces naturels dans le quotidien des répondants.

Une grande partie des répondants disent fréquenter les parcs pour des usages de promenade (29% s'y promènent et 5% promènent leur animal). Jouer ou accompagner les enfants aux jeux est le deuxième motif de fréquentation déclaré, avec 14% des réponses, ce qui tend à corroborer les constats issus de l'observation non-participante, qui soulignaient la place des familles avec jeunes enfants dans les parcs.

Observer la nature arrive en troisième position (12% des réponses) suivi des usages sportifs (10% des réponses).

Les principaux usages sont donc des usages de détente et de ressourcement (promenade, observation de la nature) et des usages qui répondent à un besoin d'activité (jeux, sport).

Il ressort de l'enquête un fort besoin de nature : l'espace qui se dessine à travers la question « Si vous deviez imaginer votre parc idéal, que voudriez-vous y trouver ? » a un caractère très naturel. Les items ayant récolté le plus grand nombre de réponses sont :

1. Les zones boisées
2. des animaux (écureuils et mésanges)
3. la présence de l'eau
4. des toilettes publiques
5. des points d'eau potable

Ces deux derniers items révèlent également une attente en termes de services, que l'on retrouve dans les questions portant sur la satisfaction vis-à-vis des différents aménagements (aires de jeux, assises, tables de pique-nique, éclairage, toilettes, points d'eau, signalétique, etc), mais aussi dans la question ouverte finale, dans laquelle les suggestions d'amélioration concernant les services et le confort de ces espaces sont nombreuses.



Constat 6 : si les répondants se disent plutôt satisfaits des parcs et jardins herblinois et de leurs aménagements, certains points restent perfectibles, notamment en terme de propreté.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Les différents aménagements interrogés dans le cadre du questionnaire font apparaître des taux de satisfaction relativement bons, mais toutefois perfectibles.

Qu'il s'agisse des assises, des aires de jeux, des tables de pique-nique ou des poubelles, c'est l'item « plutôt satisfait » qui récolte le plus grand nombre de réponses, devant l'item « tout à fait satisfait ». Les réponses témoignant d'une insatisfaction (forte ou relative) sont moins importantes.

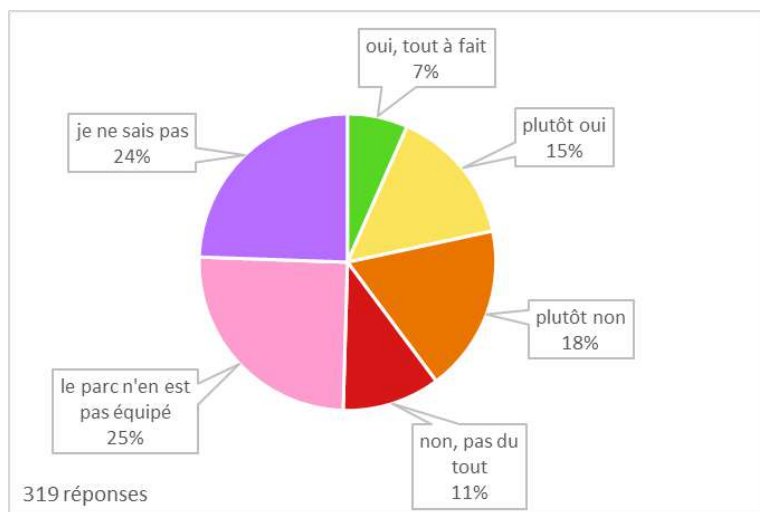
Pour les aires de jeux, les répondants insatisfaits pointent l'entretien des équipements (vétusté ou sols des aires boueux) et l'inadaptation de certaines aires aux plus petits.

Les marges d'amélioration concernant les assises et les tables de pique-nique portent essentiellement sur leur nombre, de même que pour les poubelles.

La satisfaction est moins forte concernant la signalétique des chemins de randonnée et les équipements sportifs : ces résultats traduisent moins une insatisfaction de la part des répondants qu'une méconnaissance quant à ces équipements. En effet, pour les équipements sportifs, 30% répondent « je ne sais pas » et 21% indiquent que le parc n'en est pas équipé (ce qui n'est pas toujours vrai). Sur le sujet de la signalétique des chemins de randonnée, 39% disent ne pas savoir.

C'est sur le sujet des toilettes publiques que l'insatisfaction est la plus forte, comme le montre le graphique suivant :

Êtes-vous satisfait des toilettes publiques présentes dans le parc ?



Les demandes d'amélioration portent sur le nombre de toilettes, leur localisation et leur état.



Constat 7 : Du fait de la diversité des espaces de nature et du nombre de grands parcs urbains sur le territoire, une grande diversité d'usages peut s'exprimer dans les espaces naturels herblinois.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

La diversité des espaces et le maillage du territoire en espaces naturels permet à une grande diversité d'usages de s'exprimer.

Les aménagements réalisés dans les parcs doivent permettre de répondre aux principaux besoins exprimés par les usagers : usages de promenade et de ressourcement (d'où l'importance de préserver le caractère naturel de ces espaces), de jeux (pour le jeune public notamment) et usages sportifs.

La complémentarité entre petits et grands espaces naturels est un élément important, car des usages différents s'y déploient.

Le territoire est très bien maillé en espaces naturels de proximité (grands et petits parcs, squares, promenades, plaines de jeux) et assez bien maillé en grands parcs urbains (les secteurs non desservis par un grand parc urbain à moins de 10 minutes à pieds sont rares : il s'agit de la limite Nord-Est du territoire, à l'Est du rond-point de Beauséjour; et d'une partie du secteur Preux-Crémetterie).



Constat 8 : Ces usages cohabitent relativement bien la majeure partie du temps, mais des conflits d'usages peuvent survenir, en particulier sur les périodes de forte fréquentation. De plus, les mésusages dans les parcs et jardins semblent nombreux, malgré les actions portées par la Ville visant à réduire ces incivilités. Sur le sujet de la cohabitation des usages et des incivilités, les résultats apparaissent perfectibles (notamment concernant la propreté et la tenue des chiens en laisse).

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Les principaux conflits d'usages observés dans le cadre de l'observation non-participante et issus du questionnaire à la population concernent :

- La cohabitation entre les cyclistes et les piétons, et dans une moindre mesure entre les joggers et les piétons. Ces conflits concernent majoritairement le partage de l'espace et le respect des règles de priorité (affichées à l'entrée de chaque parc), et se trouvent fortement renforcés par l'affluence, bien que plusieurs cheminements de promenades existent dans chaque parc.
- La présence de chiens non tenus en laisse dans les parcs, et en particulier : dans les petits espaces urbains (petits parcs, square) et en lien avec la présence d'enfants (à proximité des aires de jeu par exemple).

Concernant les mésusages, entretiens et questionnaire font apparaître différents types d'incivilités, et en priorité :

- La présence de déchets : si les usagers notent positivement la propreté dans les parcs (note moyenne de 7,6/10), certaines périodes semblent plus propices à des problèmes en matière de propreté : périodes de forte affluence et weekend (les agents municipaux n'étant pas présents le samedi et dimanche pour assurer le nettoyage). Ces problèmes semblent particulièrement présents au Square des Richolets (problématique de barbecues sauvages) au Clos fleuri, à la Carrière et au Zénith (consommation de nourriture et de boissons), ainsi qu'au Parc de la Savèze et de Bagatelle.
- Pour autant, dans le temps consacré par les jardiniers municipaux à chaque mission, le ramassage des déchets arrive en deuxième position.
- Paradoxalement, le nombre de poubelles ne semble pas être un problème, la plupart des déchets étant retrouvés à proximité des corbeilles.
- Des intrusions de véhicules motorisés (scooters, motos, quad, voitures), malgré des moyens importants déployés pour lutter contre ces intrusions sur les principaux accès via par exemple des portiques, des enrochements ou systèmes de double-buttes. Cette lutte reste difficile car les parcs herblinois ne sont pas clôturés.

- Autres mésusages évoqués : nuisances liées à l'appropriation de certains espaces et aménagements (city-stades, barbecues) par des groupes ; dépôts sauvages ; vols et dégradations ; deals (un phénomène qui semble aujourd'hui toucher de nombreux espaces naturels, quel que soit le quartier).

Ces mésusages, lorsqu'ils sont fréquents dans certains secteurs, interrogent les agents et les élus : faut-il, dans un objectif de rationalisation des dépenses publiques, éviter de planter certains végétaux ou d'implanter certains équipements coûteux dans les secteurs les plus touchés par ces mésusages et dégradations ? Est-il juste de pénaliser la plus grande partie des usagers et riverains à cause d'une minorité qui dégrade ? Faut-il développer davantage les services de proximité dans les espaces naturels : est-ce que développer les passages de la police municipale serait véritablement efficace ?



Constat 9 : Le patrimoine naturel municipal, de par sa taille et son maillage (offre d'espaces naturels de proximité), semble répondre aux attentes des usagers, et à un besoin de nature qui apparaît fort.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Le questionnaire montre que la promenade est l'usage principal des parcs et jardins, et que ces espaces sont fréquentés très régulièrement par les publics (au moins une fois par semaine pour la grande majorité des répondants) et qu'il s'agit d'une fréquentation de proximité. Ces éléments traduisent un fort besoin de nature de la part des habitants et usagers du territoire. Par sa diversité et le bon maillage du territoire en espaces de nature, et compte tenu des retours des usagers issus du questionnaire, il semble que l'offre municipale en matière d'espaces naturels permette de répondre à ce besoin.



Constat 10 : Le patrimoine naturel contribue à la santé mentale et physique des habitants. Pour autant, à Saint-Herblain, il n'est pas valorisé en tant que tel par la Ville.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Les liens entre présence de nature en ville et santé ont fait l'objet de nombreuses études ces dernières années (notamment suite à la crise sanitaire). A Saint-Herblain, les parcs et jardins sont identifiés comme des lieux de promenade recherchés pour leur caractère naturel, et ils font l'objet d'une fréquentation très régulière.

La Ville s'attache à préserver le caractère naturel de ces espaces, dans un objectif de préservation des paysages, des milieux et de la biodiversité. Les pratiques d'entretien du service gestion des espaces verts et naturels évoluent en ce sens.

La Ville encourage par ailleurs les usages sportifs libres : le Cours Hermeland est considéré à ce titre comme un véritable terrain de jeux et l'ensemble des nouveaux projets de requalification intègrent des aménagements sportifs et ludiques. Un support de communication recensant l'ensemble des aménagements permettant les usages sportifs libres a par ailleurs été réalisé en 2024.

De même, des projets communs aux politiques publiques de nature en ville et de santé existent déjà : on peut par exemple citer le projet de boucles de promenade adaptées aux publics seniors.

Enfin, la préservation des services écosystémiques est une réponse à la préservation de la santé des habitants, notamment en matière de lutte contre les changements climatiques (développement des îlots de fraîcheur, désimperméabilisation et végétalisation pour lutter contre les fortes chaleurs).

Pour autant, force est de constater que la Ville ne valorise pas explicitement son patrimoine naturel comme un atout favorable à la santé mentale des habitants et usagers du territoire.



Constat 11 : La Ville encourage le développement du jardinage citoyen et les pratiques de jardinage respectueuses de la biodiversité, à travers le développement des jardins partagés et les sensibilisations au jardinage au naturel organisées à la Longère. Il semble en revanche que les initiatives citoyennes sur des espaces municipaux (en dehors des jardins partagés) soient à la fois rares et moins soutenues.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

L'axe ville-jardin est un volet important du projet de direction de la nature, des paysages et de l'espace public (DNPE). Il vise notamment à développer le jardinage citoyen.

4 nouveaux jardins partagés sont créés sur le mandat (1 est terminé, 3 autres sont en cours), des projets de potagers pédagogiques dans et aux abords des écoles ont été développés, ainsi que de nouveaux espaces de libre-cueillette. Dans ces espaces sont appliqués des principes de jardinage favorables à la biodiversité (respect d'une charte).

Dans le cadre du programme d'animations de la Longère, des séances de sensibilisation au jardinage au naturel sont également proposées, afin d'encourager les particuliers à adopter ces pratiques dans leur propre jardin.

Mais les initiatives citoyennes qui porteraient sur des parcelles municipales -en dehors des jardins partagés et d'événements comme le World clean up day- restent rares et la Ville les soutient assez peu. Plusieurs raisons sont invoquées, la principale étant que les

initiatives citoyennes lorsqu'elles ne sont pas encadrées par une association peuvent être peu durables, alors que le soutien municipal à ces demandes implique un certain nombre de moyens (préparation des parcelles par les agents municipaux notamment). Un argument de complexité quant aux usages dans l'espace public (risques en termes de sécurité, risque réglementaire) a également été avancé.



Constat 12 : Des actions de dialogue citoyen sont organisées pour chaque opération d'aménagement dans les parcs et jardins. Dans les faits, la concertation citoyenne trouve ses limites, du fait de la faiblesse de la participation et de l'uniformité des profils des participants.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

La Ville souhaite amplifier la participation des citoyens dans le cadre de la politique publique de nature en ville. Une enveloppe budgétaire annuelle est dédiée aux demandes citoyennes, et des démarches de concertation citoyenne sont lancées pour chaque grand projet d'aménagement.

La concertation prend différentes formes : contributions via la plateforme Je participe à Saint-Herblain, réunions publiques et ateliers de travail accompagnés par la DNPE et le service Dialogue des territoires (Direction Citoyenneté et Usagers) en présence des élus ; rencontres avec les publics dans les parcs ou à leurs abords.

La concertation trouve toutefois ses limites compte tenu de la faiblesse de la participation et du profil des participants. En effet, la grande majorité des contributeurs dans le cadre de ces démarches sont des riverains, qui voient parfois avec méfiance un projet d'aménagement à proximité de leur domicile. Cela introduit un biais important.

Si ces constats ne signifient bien sûr pas qu'il faille renoncer à cette ambition de participation citoyenne, ils peuvent conduire à la redéfinir : comment favoriser la participation des publics (et pas uniquement des riverains) ? Quel poids donner à l'expression citoyenne, et surtout comment veiller à ce que l'expression d'intérêts particuliers ne vienne pas entraver l'intérêt général ?

On a parfois pu constater une information tardive des citoyens dans le cadre de ces concertations.



Préconisation 4 : l'Observatoire citoyen suggère de penser les aménagements au sein des parcs à l'aune d'une typologie des espaces naturels (qui pourrait être confortée, notamment en s'inspirant des pratiques mises en œuvre sur d'autres territoires) :

- les petits parcs de proximité impliquant des aménagements plus urbains : présence de corbeilles, mobilier permettant le repos et la convivialité (bancs, tables de pique-nique, barbecues, etc.);
- les grands parcs urbains qui peuvent conserver un caractère naturel mais sont le support à une plus grande diversité d'usages (notamment sportifs) et devraient pouvoir proposer a minima un point d'eau et des toilettes publiques (en complément d'aménagements sportifs et de convivialité dans certaines zones plus fréquentées) ;
- les espaces naturels en dehors des parcs, qui n'ont pas vocation à être aménagés, même s'ils peuvent être accessibles aux publics.



Préconisation 5 : pour améliorer la propreté des espaces naturels, la Ville pourrait tester de nouvelles modalités de gestion des déchets dans les parcs (tri sélectif et zones sans corbeille).

Les petits parcs urbains sont des espaces de convivialité fréquemment utilisés pour des usages de pique-nique : c'est pourquoi il semblerait pertinent de les équiper de corbeilles permettant le tri sélectif des déchets (actuellement, seul le Parc du Clos fleuri en dispose).

Il ressort toutefois de l'évaluation que les zones les moins propres sont souvent situées aux abords des corbeilles. Dans les grands parcs, la Ville pourrait expérimenter des zones sans corbeille afin d'encourager les usagers à emporter leurs déchets. Une telle expérimentation devrait s'assortir d'une communication appropriée auprès des publics. Le choix des zones testées devra également être pensé finement, et il s'agira de faire rapidement le bilan de cette expérimentation, afin de décider si elle doit être maintenue, déployée plus largement, ou arrêtée.

Vigilance : cette préconisation n'a pas entièrement fait consensus au sein de l'Observatoire citoyen : un participant craint que les usagers jettent leurs déchets directement dans la nature s'ils ne trouvent pas de corbeilles à disposition.



Préconisation 6 : déployer des équipes de proximité dans les parcs sur les périodes de forte affluence (samedi, beaux jours) dans un souci de prévention et de régulation des différents usages.

Ces missions peuvent être confiées à la police municipale ou donner lieu à la création de nouvelles fonctions (éco-gardiens, police verte...).



Préconisation 7 : la non-tenue des chiens en laisse dans les parcs est un sujet à part entière. L'Observatoire citoyen propose deux actions pour y répondre :

- développer des espaces clôturés permettant aux propriétaires de chiens de les laisser en liberté. Ces espaces doivent être de taille suffisante.
- renforcer les contrôles de proximité via la présence de la police municipale dans ces espaces, dans un souci de prévention et de régulation.



Préconisation 8 : rendre plus explicite le lien entre développement de la nature en ville d'une part, et apports en termes de politique de santé publique d'autre part, conformément au contrat local de santé métropolitain.

Cet objectif pourrait passer par :

- une campagne de communication visant à valoriser les bénéfices des espaces naturels du territoire dans une optique de promotion de la santé ;
- une plus grande coopération entre les différentes directions municipales contribuant aux politiques publiques de santé et d'environnement.



Préconisation 9 : les friches et réserves foncières qui ne font pas l'objet d'un projet d'aménagement à court terme pourraient être mises à disposition d'initiatives citoyennes et associatives afin qu'elles soient investies temporairement (potagers participatifs par exemple, en se saisissant de l'Espace des projets). Il importe de plus que la Ville accompagne les projets citoyens de végétalisation portant sur des parcelles municipales, en les orientant par exemple vers le format associatif (facilitation possible par les centres socio-culturels).

6.3. Accessibilité et proximité des espaces de nature

Rappel des questions évaluatives

3. Dans quelle mesure la Ville favorise-t-elle un accès aisé à des espaces de nature pour toutes et tous ?

3.1. *Tous les habitants ont-ils accès à des espaces verts en proximité (et quelle définition de la proximité se donne-t-on)? La répartition de ces espaces est-elle équilibrée à l'échelle du territoire?*

3.2. *Comment la Ville favorise-t-elle l'inclusion dans la conception et la gestion de ses espaces verts ? Les espaces naturels sont-ils accessibles à toutes les catégories de population, y compris les personnes en situation de handicap ?*



Constat 13 : Le territoire herblinois apparaît bien desservi en espaces naturels. A l'exception de la frange Nord-Est et des zones d'activités économiques et industrielles, l'ensemble du territoire est desservi en espaces naturels de proximité accessibles en moins de 10 minutes de marche. De même, la desserte en grands parcs urbains (supports à une plus grande diversité d'usages et lieux de reconnexion à la nature) est intéressante : seules quelques zones d'habitat sont plus éloignées des grands parcs (frange Nord-Est, secteur Preux-Crémetterie, limite ouest du Bourg).

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Pour évaluer cette question, plusieurs cartes isochrones ont été réalisées. La proximité a été évaluée au prisme de la distance (prenant en compte la voirie et non la distance à vol d'oiseau) couplée à la vitesse de marche des personnes (pour prendre en compte les difficultés de mobilité d'une partie de la population).

L'analyse suivante s'appuie principalement sur deux cartes :

- L'accessibilité de l'ensemble des espaces naturels à 5 et 10 minutes à pied. On prend ici en compte tous les espaces naturels communaux du territoire : aussi bien les grands parcs urbains que les jardins publics, squares, plaines de jeux, promenades...
- L'accessibilité des grands parcs urbains à 5 et 10 minutes à pied. Par grands parcs urbains, on entend des espaces naturels extensifs, qui sont le support d'une grande diversité d'usages et qui sont marqués par un caractère particulièrement naturel propice au ressourcement (reconnexion à la nature, impression de ne pas être en ville).

Entrent dans cette catégorie les espaces suivants : la Gournerie, la Savèze et Bagatelle, le Val de Chézine, la Bégraisière, Les Quatre Vents, le Zénith, les Haradières, la Carrière, le marais de la Pelousière et le Plateau de Tougas.

L'analyse de ces cartes permet de formuler les constats suivants :

- Le territoire herblinois est très bien desservi en espaces de nature de proximité : un constat positif qui s'explique d'une part par la préservation du Cours Hermeland, qui relie une partie des quartiers, mais aussi par une politique foncière volontariste qui s'attache à développer les petits espaces naturels de proximité (nombreux squares, plaines de jeux, petits parcs urbains et promenades : ces dernières ayant vocation à mieux relier les espaces naturels entre eux et à favoriser les mobilités douces pour y accéder).
- La proximité est particulièrement importante car il ressort du questionnaire à la population que la fréquentation des parcs est essentiellement une fréquentation de proximité : 58% des répondants déclarent fréquenter les parcs une fois par semaine ou plus (soulignant l'importance des usages hebdomadaires, voire quotidiens de ces espaces), 78% des répondants fréquentent prioritairement le parc le plus proche de leur domicile et 67% s'y rendent principalement à pied.
- Seule la frange Nord-Est du territoire (autour de la Route de Vannes) est exclue de cette desserte en espaces naturels de proximité. La forme d'habitat du quartier est essentiellement pavillonnaire avec jardin (à l'exception des collectifs qui bordent la route de Vannes). Le parc du Val de Chézine est le plus proche (15 minutes de marche entre le rond-point de Beauséjour et l'entrée du Val de Chézine la plus proche).
- Le territoire herblinois est plutôt bien desservi en grands espaces naturels, du fait de la continuité du Cours Hermeland notamment, qui permet de relier les différents quartiers de la Ville et propose une trame d'espaces naturels extensifs du Nord-Ouest au Sud-Est du territoire.

Trois zones d'habitat sont exclues de cette desserte en moins de 10 minutes de marche :

- La frange Nord-Est autour de la route de Vannes (cf. paragraphes précédents) ;
- Le quartier Preux-Crémetterie : très bien desservi en petits espaces naturels de proximité mais plus éloigné des grands parcs. Les plus proches sont le Val de Chézine et le Bois Jo. Il s'agit d'un quartier essentiellement pavillonnaire avec jardins individuels, sauf le long des grands axes : Boulevard Charles-Gautier, Boulevard du Tertre, Boulevard Allende. Soulignons que la ligne de tram longe la partie Sud du Boulevard du Tertre et le Boulevard Allende et dessert le parc des Haradières en quelques minutes.

- Le secteur Ouest du Bourg (au sud de la rue Henri Radigois et à l'Ouest de l'avenue des Sports) : un secteur desservi par le parc de la Bourgonnière, que nous avons classé dans la catégorie des parcs de proximité du fait de sa taille même s'il permet de nombreux usages (notamment sportifs du fait des aménagements proposés : piste d'athlétisme, terrain de tennis, city-stade). Un secteur d'habitat pavillonnaire doté d'assez grands jardins, et encadré par les Marais de la Pelousière à l'Est (espaces publics) et des espaces naturels de la Pâtissière à l'Ouest : ces derniers sont privés, mais participent directement de l'impression de naturalité à proximité du quartier.

Constat 14 : Les espaces naturels, de par leur topographie et du fait des saisons et de la météo, ne peuvent être rendus complètement accessibles, partout et par tous les temps.



Pour autant, la Ville s'efforce de rendre ces espaces les plus accessibles possibles. L'accessibilité des parcs et jardins est d'ailleurs jugée plutôt positivement par les usagers. L'accessibilité est une dimension majeure, prise en compte par les équipes, notamment dans le cadre des projets d'aménagement (au moins une boucle de promenade avec un revêtement accessible aux PMR et poussettes est aménagée dans chaque parc).

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Il s'agit là d'un constat évident, mais qui mérite peut-être d'être rappelé : sur la question de l'accessibilité, on ne peut utiliser la même clé de lecture pour un établissement recevant du public et pour un espace de nature.

Du fait de leur configuration, de leur relief, de la météo et de la présence de nombreux cours d'eau et zones humides sur le territoire, l'ensemble des espaces naturels ne peuvent être rendus accessibles à tous toute l'année. C'est particulièrement le cas dans les grands parcs urbains qui conservent un fort caractère naturel.

Dans le cadre du questionnaire, à la question « diriez-vous que les allées sont accessibles en toutes saisons aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes ? » : 33% des utilisateurs du Val de Chézine et 29% des utilisateurs de la Gournerie répondent « plutôt non » (3% répondent non pour le Val de Chézine, 14% pour la Gournerie).

L'impraticabilité de certains chemins en hiver est soulignée par plusieurs répondants dans le cadre de la question ouverte finale du questionnaire :

- 6 personnes ont signalé des problèmes de chemins boueux ou impraticables, particulièrement après la pluie ou en hiver
- 2 personnes ont mentionné des inondations rendant certains axes difficiles d'accès

- 3 personnes ont suggéré une amélioration des chemins, notamment pour les rendre praticables en hiver

• Accessibilité des cheminements

A la question « Etes-vous satisfait concernant l'accessibilité des cheminements ? », 40% répondent « oui, tout à fait », et 47% « plutôt oui » (7% « plutôt non », 1% « non », 5% « je ne sais pas »), des chiffres qui illustrent une assez bonne satisfaction sur la question de l'accessibilité.

Comme précédemment, on constate que les réponses sont un peu moins positives (sans être négatives) dans les grands parcs très naturels que sont le Val de Chézine (35% de oui, 44% de plutôt oui, 13% de plutôt non, 0% de non) et la Gournerie (24% de oui, 57% de plutôt oui, 9% de plutôt non, 5% de non).

Les parcs considérés comme les plus accessibles en termes de cheminements sont la Carrière, la Bourgonnière et la Bégraisière.

On mesure un vrai sujet sur le choix du revêtement des sols, qui illustre une forme de tension entre pratiques favorables à l'accessibilité et pratiques favorables aux milieux naturels. Les revêtements perméables sont a priori à privilégier pour la qualité des sols, mais :

1. Ils ne sont pas toujours accessibles aux personnes à mobilité réduite
2. Ils sont plus fragiles et sont donc moins durables : vaut-il mieux réaliser une allée en béton qui durera 20 ans (le bilan carbone du béton est plutôt bon) mais sera imperméable, ou des allées perméables qu'il faudra reprendre régulièrement (ce qui a un coût financier pour la collectivité, et un coût environnemental : les travaux d'aménagement ont un impact important sur les milieux) ?

• Assises

Une attention est portée par les agents au nombre d'assises, à leur localisation et au modèle choisi (modèles adaptés pour que les personnes âgées puissent se relever sans difficulté).

A la question « Etes-vous satisfait des assises présentes dans le parc ? » 30% répondent « oui tout à fait », 48% répondent « plutôt oui », 10% « plutôt non » et 3% « non, pas du tout ». Un résultat qui, s'il ne témoigne pas d'une réelle insatisfaction, illustre toutefois une satisfaction relative.

Les réponses les plus mesurées concernent le parc de la Gournerie (19% de « oui tout à fait », 43% de « plutôt oui », 19% de « plutôt non », 5% de « non, pas du tout »).

36 répondants suggèrent d'augmenter leur nombre et 16 de prêter davantage attention à leur localisation et à leur entretien.

Dans le cadre de la question ouverte finale, une personne pointe l'intérêt de signaler la présence de bancs dans les livrets de promenade.

• Valorisation des petites boucles de promenade

Des projets de petites boucles de promenade sont actuellement travaillés avec les services seniors et petite enfance, dans l'objectif d'identifier des circuits courts et accessibles pouvant s'adresser aux personnes ayant des difficultés de mobilité mais aussi aux jeunes enfants.



Préconisation 10 : l'accessibilité des espaces de nature mérite d'être renforcée, en particulier dans les secteurs moins bien dotés en espaces naturels.

Les pistes de réflexion suivantes se dégagent :

- Importance de la signalisation des parcs dans l'espace public : ceux-ci ne sont actuellement pas suffisamment visibles ;
- Développement des liaisons douces permettant d'y accéder à pied ou à vélo, dans des rues calmes (à cet égard, le développement des espaces dits « promenades » apparaît comme un axe à développer encore davantage) ;
- Veiller à ce que ces axes de liaison soient jalonnés d'un nombre d'assises suffisant pour les personnes présentant des difficultés de mobilité (personnes âgées notamment, en lien avec la stratégie autour du bien vieillir) ;
- Vigilance quant à l'accessibilité du Parc de la Gournerie : actuellement peu accessible autrement qu'en voiture. Le trajet permettant de relier le Val de Chézine et la Gournerie, à pied ou à vélo, présente certains passages jugés dangereux (sur l'axe Marcel Paul notamment).

Dans les secteurs moins desservis par les grands parcs urbains, une réponse possible pourrait être de travailler davantage la qualité des espaces naturels de proximité, pour renforcer leur fonction d'espace de ressourcement. On peut citer l'exemple du parc de Preux : situé dans le quartier de Preux, identifié comme plus éloigné des grands parcs urbains (Val de Chézine et Bois Jo sont à 15 minutes de marche). Ce petit parc de quartier récemment réhabilité affiche un caractère très naturel et arboré, et donne une impression de « petite forêt » (cf. constats issus de l'observation non-participante), avec pour objectif de créer une bulle de nature dans un quartier fortement urbanisé.



Préconisation 11 : si la desserte en espaces naturels de proximité à Saint-Herblain est bonne, l'Observatoire citoyen souhaite encourager la Ville à ne pas se satisfaire de ces résultats et à poursuivre ses efforts pour développer encore davantage les espaces de nature en proximité (et les liaisons douces permettant d'y accéder). La cartographie réalisée identifie l'accès aux espaces naturels accessibles en 10 minutes de marche. Au vu des perspectives du dérèglement climatique, il convient de s'interroger sur ce seuil. Si une accessibilité en 10 minutes à pied semble aujourd'hui acquise, ce seuil sera-t-il toujours pertinent à l'avenir ?



Préconisation 12 : la Ville doit se donner les moyens de continuer à rendre accessibles les espaces de nature pour toutes et tous, même si l'on peut admettre que tous les espaces ne puissent être rendus complètement accessibles par tous les temps.

L'objectif actuel de proposer au moins une boucle de promenade accessible (revêtement carrossable) doit être affirmé et maintenu.

L'Observatoire citoyen souhaite par ailleurs voir advenir les projets de petites boucles de promenades actuellement travaillés en direction des personnes présentant des difficultés de mobilité et des jeunes enfants. Ces boucles doivent comporter des aménagements spécifiques, et notamment un nombre suffisant d'assises permettant des temps de repos pour les promeneurs. Précisons que le choix des assises doit répondre aux besoins de tous les publics.

Il conviendrait de plus que le nombre et l'emplacement des assises apparaissent sur les plans et autres éléments de communication et de signalétique qui seront produits pour informer de cette nouvelle proposition.

On prêterait également attention à l'accessibilité des aires de jeux et à leur adaptation aux enfants porteurs de handicap, en s'inspirant notamment des réflexions advenues dans le cadre de la co-construction des cours d'écoles végétalisées.



Préconisation 13 : si l'accessibilité apparaît déjà comme un élément pris en compte dans le cadre de l'ensemble des projets d'aménagement, cette dimension pourrait être encore améliorée en sollicitant l'avis d'associations spécialisées en amont de certains projets, et en sensibilisant davantage les agents municipaux à ces questions (via des formations, des ateliers immersifs...).

6.4. La nature en ville au prisme des enjeux de transition écologique

Rappel des questions évaluatives

4. Dans quelle mesure la Ville intègre-t-elle les enjeux de la transition écologique dans la conception et la gestion des espaces de nature sur le territoire ?

4.1. Dans quelle mesure la Ville favorise-t-elle la biodiversité et les continuités écologiques sur son territoire ?

4.2. Quels leviers la Ville mobilise-t-elle pour limiter les pollutions dans les espaces naturels (différentes formes de pollution : notamment pollution lumineuse et pollution des sols) ?

4.3. Dans quelle mesure la Ville parvient-elle à concilier préservation de la biodiversité d'une part et attentes des publics en matière d'usage de ces espaces de l'autre ?

4.4. Comment la Ville favorise-t-elle l'agriculture de demain ? Dans quelle mesure la Ville favorise-t-elle le développement de l'agriculture urbaine (raisonnée ou biologique), et plus globalement d'une nature nourricière sur le territoire ?

4.5. Comment la Ville lutte-t-elle contre les îlots de chaleur urbains ? Quels leviers pour réduire la chaleur ? Quelles actions sont prévues par le PLUM en la matière ?



Constat 15 : Depuis 2019, la Ville s'est dotée d'une stratégie en matière de préservation de la biodiversité et des milieux fragiles, et les pratiques de gestion ont largement évolué pour tendre vers une meilleure prise en compte de la biodiversité.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

La Ville s'est dotée d'un plan communal de biodiversité, adopté dès 2019, ce qui témoigne d'une prise de conscience des enjeux de préservation de la biodiversité.

Ce document a vocation à s'articuler avec les stratégies de préservation de la biodiversité développées aux différentes échelles territoriales (régionale, départementale et métropolitaine). La commune est identifiée comme l'échelon privilégié de l'action collective et de la reconnexion entre l'homme et la nature.

Le plan communal de biodiversité s'assortit d'axes stratégiques et d'un plan d'actions qui se déploie sur le temps long.

Plusieurs démarches sont réalisées ou engagées, par exemple : la préservation de la trame noire ; la formation renforcée des agents de la DNPE sur les questions de

biodiversité ; le développement de l'éco-pâturage ; la préservation et restauration du patrimoine des haies bocagères ; la sensibilisation à la biodiversité et à la nature avec la Longère ; etc.

En parallèle, la DNPE a engagé un recensement de certaines parcelles aujourd'hui privées identifiées comme à fort enjeux écologiques dans les Marais de la Pelousière : l'objectif est d'en faire l'acquisition pour préserver ces milieux fragiles (qui n'auraient pas vocation à devenir accessibles au public).

Par ailleurs, les pratiques de gestion ne cessent d'évoluer pour tendre vers une meilleure prise en compte de la biodiversité : adaptation des essences plantées (diversification des essences, essences moins gourmandes en ressources), évolution des pratiques et périodes de taille et de tonte, augmentation du volume des fosses de plantation, suivi plus fin des jeunes plants après plantation, etc.

De ce fait, le plan de gestion différenciée apparaît à actualiser pour intégrer ces nouvelles pratiques de gestion écologique mises en œuvre par les agents.



Constat 16 : L'objectif de préservation de la biodiversité se heurte à un manque de connaissance fine des milieux, de la biodiversité existante et des zones à préserver.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

« On ne va pas assez loin dans la connaissance de nos milieux » : ce constat est partagé par de nombreux interlocuteurs dans le cadre des entretiens, aussi bien agents municipaux que travaillant à Nantes métropole. Si le plan communal biodiversité et l'atlas métropolitain de la biodiversité sont de premiers outils intéressants pour enrichir la connaissance des milieux et de la biodiversité, ils restent des outils « à grosses mailles ».

Dans la tension entre usages d'un côté et biodiversité de l'autre, il apparaît nécessaire de pouvoir préserver les zones les plus riches et les plus fragiles d'une trop forte affluence, mais encore faut-il les connaître.

Deux espaces ont d'ores et déjà été identifiés comme des zones à fort enjeux écologiques : le pré-marais de la Pelousière et le Val de Chézine. La Ville a lancé des diagnostics écologiques en 2018 et 2020 sur ces deux espaces et des plans de gestion en faveur du maintien et du développement de la biodiversité ont été élaborés sur cette base.

La DNPE souhaite également s'appuyer davantage sur les compétences des jardiniers, qui travaillent chaque jour sur le terrain, pour affiner la connaissance des milieux et de la biodiversité du territoire.

En parallèle de cet enjeu d'amélioration de la connaissance des milieux se posera celui de la prise en compte des constatations posées. Aujourd'hui les agents du service gestion ont parfois l'impression de ne pas être suffisamment écoutés (lorsqu'ils alertent sur la présence d'espèces sensibles ou d'espèces invasives par exemple), notamment lors des opérations de travaux déléguées à des prestataires.



Constat 17 : Si le Cours Hermeland présente un intérêt indéniable en matière de continuités écologiques, les trames vertes, bleues et brunes restent marquées par de fortes ruptures. Si la Ville mène une politique volontariste pour mieux relier les espaces de nature entre eux, cet enjeu de continuité ne peut réellement prendre corps sans intégrer l'échelon métropolitain et les espaces verts d'accompagnement de voiries, dont la Ville assure la gestion pour le compte de la Métropole.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Le territoire herblinois apparaît comme un milieu relativement favorable à la biodiversité, compte tenu notamment de la protection du cours Hermeland et des grands espaces de nature préservés qu'il offre. Il constitue un élément socle de la trame verte et bleue du territoire, favorable au maintien de la biodiversité. Il a pour ambition de proposer une forme de continuité écologique, de la Chézine à la Loire, émaillée par une mosaïque de paysages et par un réseau hydrique composé de nombreux cours d'eau.

Pour autant, cette continuité se trouve segmentée par de nombreuses infrastructures routières (boulevard périphérique, RN 444...) ou de transport (tramway, voie ferrée) qui créent des obstacles aux continuités écologiques favorables à la biodiversité. La Ville n'a pas la main pour remédier à ces ruptures, mais elle peut défendre l'objectif de continuité écologique à travers sa participation aux projets d'aménagement urbain (c'est aujourd'hui le cas pour les projets portant sur Atlantis et la Route de Vannes).

L'enjeu de mieux relier les espaces de nature entre eux est d'ores et déjà identifié. La DNPE et la Direction de l'urbanisme travaillent de concert à l'identification de parcelles qui pourraient favoriser ces continuités, afin que la Ville en fasse l'acquisition. Dans la typologie des espaces naturels herblinois, ces continuités sont nommées des promenades. Par exemple, la promenade des Noëlls Tesseries permet une liaison douce entre le Parc de la Carrière et le Centre Bourg, favorisant aussi le déplacement de la faune. De même, la promenade de la Rabotière permet de relier les espaces naturels de proximité du quartier Preux (Parc de Preux et square Lucie Aubrac) à celui du Bois Jo.

Dans la mesure où la voirie constitue l'une des principales ruptures, les espaces verts d'accompagnement de voirie (qui sont des espaces métropolitains) apparaissent comme un levier pour favoriser les continuités écologiques. La Ville en assure la gestion (déléguée à un prestataire) pour le compte de la Métropole. Il est plus complexe d'appliquer des principes de gestion écologique aux espaces d'accompagnement de voirie, qui sont soumis à de fortes contraintes en termes de sécurité (visibilité des différents usagers de la route notamment), mais il convient de respecter ces principes autant que les conditions de sécurité le permettent.



Constat 18 : La Ville, en lien avec la Métropole, agit contre les différentes formes de pollution à l'aide de plusieurs outils : Plan climat air énergie territorial, extinction de l'éclairage public en cœur de nuit, etc. La préservation des espaces de nature, et notamment du patrimoine arboré, est en soi un levier pour lutter contre les pollutions de l'air et de l'eau. De même, la Ville a développé des moyens de lutte contre les espèces envahissantes présentes sur le territoire.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Les données sur les différentes formes de pollution sont parcellaires, car les contrôles ne sont pas réalisés systématiquement mais ponctuellement, en cas d'usages nouveaux sur une parcelle (par exemple, dans le cas de l'implantation d'un nouveau jardin collectif, des analyses de sols sont réalisées).

- **Pollution lumineuse**

Depuis 2023, l'éclairage public à Saint-Herblain est éteint entre 0h30 et 5h30. Cette mesure a été prise dans le cadre du plan métropolitain d'extinction des éclairages en cœur de nuit.

De plus, la grande majorité des parcs herblinois ne sont pas équipés d'éclairage (quelques zones font exception : à proximité des arrêts de transports en commun par exemple). La carte de la trame noire herblinoise montre que la plupart des espaces de nature et les principaux corridors écologiques (vallée de la Chézine, Marais de la Pelousière) sont préservés de la pollution lumineuse.

Dans le cadre du questionnaire, à la question « Etes-vous satisfait concernant l'éclairage à la nuit tombée ? », 43% des personnes répondent qu'elles ne savent pas. On peut supposer qu'elles ne fréquentent pas les parcs la nuit. 22% se déclarent plutôt insatisfaits et 13% insatisfaits.

Dans le cadre de la question ouverte finale, 9 personnes mentionnent un manque d'éclairage et 4 demandent davantage d'éclairage, notamment en hiver. Ces retours

peuvent pointer une nécessité de sensibilisation des citoyens quant aux enjeux de préservation de la trame noire en faveur de la biodiversité.

- Pollutions des sols

Les sols herblinois semblent relativement peu pollués comme le révèlent les études de sols menées dans le cadre de certains projets d'aménagement. Le passé agricole herblinois étant essentiellement du pâturage, il n'y a pas de constat de traces de pesticides.

Les principales sources de pollution des sols sont issues des dépôts sauvages et des occupations illicites (des traces d'hydrocarbures ont été relevées sur certains sites). L'action municipale contre ces mésusages est un point clé pour préserver les sols et les cours d'eau. On constate de moins en moins d'occupations illicites mais les dépôts sauvages restent nombreux.

- Pollution de l'air

Le patrimoine végétal, et notamment le patrimoine arboré, constituent des réservoirs qui stockent le CO₂ de l'atmosphère et jouent le rôle de puits de carbone. De ce fait, la préservation du patrimoine arboré apparaît comme un élément clé dans la lutte contre le dérèglement climatique et la pollution atmosphérique.

- Pollution de l'eau

Des contrôles peuvent être réalisés ponctuellement, en cas de projet ou de doute. Des contrôles ont récemment révélé un problème d'écoulement d'eaux usées dans les Marais de la Pelousière qui est en cours de résolution. Il est à noter que, comme pour la pollution des sols, la pollution de l'eau est fréquemment causée par des dépôts sauvages.

- Espèces invasives

Pas moins de 15 espèces invasives (faune et flore) sont recensées à Saint-Herblain. Celles-ci dégradent les milieux et appauvrissent la biodiversité. La Ville développe des moyens de lutte, adaptés à chaque espèce, et en adoptant tant que possible des pratiques écologiques (par exemple, en installant des nichoirs à mésanges afin de développer cette population, prédateur naturel des chenilles processionnaires).



Constat 19 : Les enjeux de préservation de la biodiversité sont de mieux en mieux pris en compte : tant dans l'aménagement des espaces de nature, que dans leur entretien, ainsi que dans les usages qui s'y déploient. Il reste toutefois un enjeu d'amélioration de la

connaissance des milieux et de la biodiversité, pour pouvoir préserver les zones les plus fragiles.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Comme vu précédemment, la Ville s'est dotée dès 2019 d'une stratégie et d'un plan d'action visant à favoriser la biodiversité du territoire. La biodiversité est prise en compte dans les projets d'aménagement et les pratiques de gestion des espaces verts tendent de plus en plus vers une gestion écologique (avec un enjeu d'adaptation du plan de gestion différenciée, déjà développé précédemment).

Pour autant, les espaces naturels urbains sont des supports pour de nombreux usages (ludiques, sportifs, conviviaux...). Le Cours Hermeland a notamment été pensé comme un lieu de vie, ayant vocation à accueillir des événements culturels, sportifs et associatifs.

Les événements organisés dans les parcs impactent nécessairement ces espaces, compte tenu de l'affluence qu'ils engendrent. La DNPE travaille d'ores et déjà avec les programmeurs afin de limiter ces impacts et plusieurs événements (sportifs notamment) respectent des chartes d'éco-événements et prennent en compte ces enjeux. Mais une marge de progression est identifiée sur ce sujet.

L'élaboration d'une charte co-construite par la DNPE et les différentes directions organisant ou accompagnant des événements est en projet (Direction des affaires culturelles, service des sports, service vie associative...).

Par ailleurs, si usages et biodiversité se trouvent parfois en tension, on constate également des intérêts difficilement conciliables entre enjeux de sécurité d'une part et de préservation de la biodiversité d'autre part.



Constat 20 : La sensibilisation à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes reste un enjeu majeur, au sein de l'organisation municipale mais aussi plus largement à l'échelle de la société. Le sujet de la nature en ville apparaît controversé et porteur d'enjeux sociétaux importants.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Si la Ville s'est outillée pour améliorer la préservation de la biodiversité du territoire, la sensibilisation sur ces sujets reste inégale au sein de l'organisation. La DNPE est moteur sur ces sujets, mais les autres directions qui interviennent sur les espaces extérieurs ne prennent pas toujours suffisamment bien en compte ces enjeux.

De même, l'enjeu de sensibilisation de la population à la préservation de la biodiversité apparaît comme un point clé de l'évaluation. La longère a un rôle important dans la sensibilisation du grand public mais aussi du jeune public sur ces questions (c'est aussi l'un des objectifs de la végétalisation des cours d'école, qui doivent favoriser le lien entre les enfants et la nature, et par extension entre les familles et la nature).

Si cette question de la sensibilisation se révèle centrale, c'est également parce que le sujet de la nature en ville est extrêmement polarisant, en ce que faire plus de place à la nature réinterroge certains usages ou certaines habitudes.

Pour une partie des citoyens, la présence d'une nature moins maîtrisée et moins entretenue en ville peut être assimilée à un problème de propreté (voire de santé), pour d'autres il faudrait cesser d'entretenir les espaces naturels pour favoriser la biodiversité. Il ne s'agit pas de caricaturer et il est probable qu'une grande partie des citoyens se retrouveraient sur une position médiane, mais il est incontestable que le sujet de la nature en ville pose des questions de société profondes.

Cinq points semblent particulièrement sensibles :

- **la densification** de la ville qui, si elle doit cesser de s'étaler sur des terres naturelles et laisser de la place pour la nature, n'a d'autre choix que de se verticaliser ;
- **la place de la voiture individuelle** en ville : la végétalisation en milieu urbain (on entend ici la création d'espaces de nature en dehors des parcs et jardins) se fait souvent au détriment du stationnement : soit parce que des parkings sont supprimés pour créer des espaces de nature, soit parce que les parkings sont retravaillés pour être végétalisés et désimperméabilisés.
- **la gestion de l'eau** et notamment l'écoulement des eaux de pluie et leur infiltration dans le sol. Cela induit une forme urbaine différente si les eaux de pluies ne passent plus prioritairement par des réseaux souterrains. Cela signifie aussi que certains espaces naturels peuvent être inondés lorsque les cours d'eau sont en crue. C'est souvent le cas du parc du Val de Chézine, dont des zones sont parfois impraticables et ce qui induit des plaintes de certains usagers (cf. constats précédents) ;
- **le fait de rendre inaccessibles certains espaces de nature** pour préserver la biodiversité, surtout lorsqu'ils ont fait l'objet d'investissements de la part de la collectivité ;

- **et plus globalement l'acceptabilité d'une nature moins maîtrisée**, moins entretenue, impliquant la présence de certaines espèces parfois considérées comme nuisibles (serpents, sangliers, insectes...).



Constat 21 : Le soutien à l'agriculture urbaine est un axe important du projet de la Direction nature, paysages et espaces publics. Il se décline à travers une feuille de route agriculture, visant à soutenir le jardinage citoyen d'une part, et l'agriculture professionnelle d'autre part. Si le volet citoyen a été développé ces dernières années, le soutien à l'agriculture professionnelle est plus complexe, notamment du fait d'une activité agricole aujourd'hui faible sur le territoire : la Ville n'est pas parvenue à remplir les objectifs qu'elle s'était fixée en la matière.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

La Ville porte un projet de soutien à la nature nourricière et à l'agriculture urbaine sur le territoire, qui comporte deux volets : un volet jardinage citoyen et un volet agriculture professionnelle.

Le volet citoyen se décline à travers l'axe ville-jardin du projet de direction de la DNPE. Dans ce cadre, le jardinage citoyen s'est développé sur le mandat : 4 nouveaux jardins partagés (1 livré, 3 en cours de livraison) ; la plantation de vergers en libre-cueillette ; l'incitation des promoteurs et bailleurs à intégrer des plantations productives et potagers dans leurs opérations de construction (réalisation d'une fiche pédagogique par la DNPE à l'attention des promoteurs).

Le soutien à l'agriculture professionnelle est un objectif municipal qui apparaît plus difficile à atteindre pour plusieurs raisons : un passé agricole fort à Saint-Herblain mais une activité agricole aujourd'hui faible de fait ; des impacts de l'urbanisation sur le foncier qui font de Saint-Herblain un territoire peu attractif pour les agriculteurs (les terrains sont chers et les parcelles morcelées) ; la ville abrite également de nombreuses zones humides qui présentent des enjeux environnementaux peu compatibles avec l'activité agricole. Force est de constater que la Ville n'est pas encore parvenue à remplir ses objectifs en termes de soutien à l'agriculture professionnelle, même si le PEAN en projet sur le secteur Loire-Chézine (Couëron, Indre et Saint-Herblain) apparaît comme un moyen privilégié pour préserver les espaces agricoles d'une part, et d'autre part soutenir les quelques exploitations en fonctionnement sur le territoire.



Constat 22 : Du fait du Cours Hermeland d'une part, et du maillage du territoire en espaces naturels de proximité d'autre part, Saint-Herblain dispose d'un patrimoine intéressant en termes d'îlots de fraîcheur. Pour autant, le territoire est également marqué par trois grands îlots de chaleur que sont le centre industriel, Atlantis et la Route de Vannes : correspondant à des zones d'activités très peu végétalisées.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

La préservation des espaces naturels et notamment du patrimoine arboré est un levier primordial pour lutter contre la chaleur.

Les espaces extensifs du Cours Hermeland mais aussi les plus petits parcs de proximité constituent des espaces où se ressourcer en cas de fortes chaleurs.

A l'exception du Clos fleuri, tous les espaces naturels municipaux sont accessibles 7jours/7 et 24h/24 : ils peuvent ainsi servir d'îlots de fraîcheur en journée mais aussi en soirée.

La Ville a également engagé une démarche de désimperméabilisation des espaces municipaux, en priorisant ces dernières années la végétalisation des cours d'écoles et de crèches.

Saint-Herblain comporte trois principaux îlots de chaleur correspondant à des zones d'activités économique ou industrielle (centre industriel, Route de Vannes, Atlantis). Ces zones sont essentiellement composées d'espaces privés et (dans une moindre mesure) métropolitains très peu végétalisés. Ce ne sont pas des zones d'habitat, et pourtant elles sont fortement fréquentées et traversées par les habitants et actifs qui viennent travailler à Saint-Herblain (un effet vitrine pour la Ville, avec 35 000 personnes qui viennent chaque jour travailler sur le territoire).

La Ville dispose de quelques leviers pour inciter à la végétalisation de ces secteurs (elle est impliquée dans les projets urbains de requalification d'Atlantis et de la route de Vannes).

Un sujet émerge autour du centre industriel : la Ville devra inciter les entreprises à végétaliser leurs parcelles de la même manière qu'elle le fait pour les promoteurs (en mettant par exemple à disposition des informations ou une expertise), mais la question de l'exemplarité de la puissance publique se pose. La végétalisation des espaces publics (essentiellement des espaces métropolitains d'accompagnement de voirie) pourrait être un levier pour inciter les propriétaires privés à végétaliser leurs parcelles.



Constat 23 : Ces dernières années, la Ville a priorisé la désimperméabilisation des cours d'écoles et de crèches. Si ces projets sont récents, les premiers échos sont très positifs. En revanche, le fait que certains de ces nouveaux îlots de fraîcheur soient parfois inutilisés (pour les crèches et les écoles n'accueillant pas de centre de loisirs) et inaccessibles pendant les périodes de forte chaleur peut interroger.

Comment tirer cette conclusion ?

Les enfants faisant partie des populations les plus fragiles face aux fortes chaleurs, la priorité a été mise sur ce mandat sur la création d'îlots de fraîcheur dans les écoles et les crèches. Les établissements devant être traités en priorité ont été sélectionnés en fonction de leur configuration (étaient-ils déjà végétalisés ?) et leur proximité avec un îlot de chaleur existant.

Si la végétalisation des cours d'écoles répond à un objectif de confort thermique pour les enfants, elle porte également des enjeux pédagogiques de reconnexion des enfants à la nature (et à travers les relais que sont les enfants, de sensibilisation des familles aux enjeux de préservation de la nature et de la biodiversité).

Chaque projet de végétalisation d'un groupe scolaire a été co-construit avec les utilisateurs des écoles, les partenaires (éducation nationale) et les services de la Ville (DNPE et direction de l'éducation). L'entretien des cours d'écoles végétalisées est réalisé par les jardiniers municipaux, afin de tisser le lien entre l'école et le jardinier.

Des interrogations demeurent quant à l'accessibilité de ces nouveaux îlots de fraîcheur en dehors des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Si certaines écoles sont utilisées par les centres de loisirs l'été, d'autres sont inoccupées pendant cette période. Ces questions d'utilisation des périmètres scolaires en dehors du temps scolaire sont partagées par de nombreuses communes, mais elles sont complexes d'un point de vue réglementaire (notamment du fait du renforcement du plan vigipirate).



Constat 24 : Les autres espaces municipaux qui pourraient faire l'objet d'opération de désimperméabilisation n'ont pas encore été traités, la priorité ayant été mise sur les cours d'école et de crèche. Au niveau des espaces métropolitains, le plan pleine terre commence à se déployer sur le territoire herblinois.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Les opérations de désimperméabilisation et de végétalisation mises en œuvre dans les cours d'écoles et de crèches pourraient se déployer sur d'autres espaces communaux : les abords des équipements municipaux, les espaces de stationnements municipaux,

certaines places et parvis... La désimperméabilisation des espaces de stationnement apparaît aujourd'hui comme une opportunité pour débitumer des surfaces parfois importantes (mais cela peut se traduire par des places de stationnement moins nombreuses).

A l'échelle des espaces métropolitains, le plan pleine terre de Nantes Métropole vise à transformer des espaces minéraux en sols perméables. Le plan pleine terre se décline aujourd'hui essentiellement sur des espaces nantais, même si chaque opération de travaux sur des espaces métropolitains intègre un volet sur la désimperméabilisation et la végétalisation des surfaces, y compris à Saint-Herblain. Le plan pleine terre devrait se décliner au fur et à mesure dans les autres communes de la métropole. Ces projets se soldent généralement par la récupération d'une partie des espaces de stationnement pour créer des zones de pleine terre, aussi les experts interrogés incitent la Ville à travailler rapidement l'acceptabilité de ces mesures auprès des habitants.



Constat 25 : Les pratiques d'aménagement et de gestion des espaces naturels se sont adaptées au changement climatique, et devront certainement continuer à évoluer.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Il apparaît nécessaire d'actualiser le plan de gestion différenciée existant pour intégrer les nouvelles pratiques mises en œuvre par les jardiniers et mieux prendre en compte les enjeux écologiques de la gestion des espaces verts et naturels.

Ces pratiques ont déjà largement évolué : adaptation des essences plantées (adaptées au changement climatique et moins gourmandes en ressources) et attention portée à la diversité des essences, adaptation des pratiques et périodes de tailles et de tontes, développement de la fauche annuelle avec export du produit de la fauche pour favoriser la diversité végétale, augmentation du volume des fosses de plantation, suivi plus fin des jeunes plants les deux premières années après la plantation...

Des améliorations sont identifiées sur deux points : dans le cadre des projets d'aménagement délégués à des prestataires (notamment sur le choix d'essences moins gourmandes en ressources) d'une part, et d'autre part quant à la gestion des eaux pluviales (les récupérer dans chaque site pour réutilisation par les jardiniers).



Préconisation 14 : renforcer les connaissances municipales quant aux milieux et à la biodiversité du territoire, afin de mieux protéger les zones les plus riches et les plus fragiles, apparaît comme un enjeu primordial.

Cette amélioration des connaissances peut passer par plusieurs leviers :

- s'appuyer sur (voire acquérir) les données produites par d'autres institutions (par exemple les Conservatoires des espaces naturels);
- déléguer à des prestataires des opérations d'inventaires (comme cela peut déjà être fait sur le Val de Chézine et les Marais de la Pelousière) ;
- inclure les habitants dans la production de connaissances en matière de biodiversité en développant une démarche d'inventaire participatif, encadrée par la Ville ;
- renforcer les compétences municipales en termes d'ingénierie naturaliste au sein de la mission Ville nature et s'appuyer sur les jardiniers municipaux en leur confiant des missions d'observateurs de la biodiversité.



Préconisation 15 : la Ville pourrait renforcer ses compétences et son ingénierie en matière d'environnement afin de mieux intégrer les enjeux de biodiversité d'une part, et de mieux s'adapter à une réglementation qui évolue.

Alors que la réalisation d'études environnementales en amont des projets se généralise, la question d'intégrer ces compétences en interne peut se poser.

Renforcer les compétences naturalistes en interne pourrait également permettre une meilleure sensibilisation des agents municipaux aux questions d'écologie et de préservation de la biodiversité (une sensibilisation des agents responsables de la conception des projets d'aménagement au sein de la DNPE mais également à la Direction du patrimoine -qui pilote les travaux sur les bâtiments municipaux- serait intéressante).



Préconisation 16 : l'Observatoire citoyen invite la Ville à coopérer davantage avec les organismes que sont l'Office français de la biodiversité, l'Office national des forêts et le CEN, ainsi que les associations naturalistes.

Cette coopération renforcée serait un signal du soutien municipal à ces organismes parfois malmenés dans l'actualité récente, et constituerait un levier supplémentaire pour favoriser le développement de la canopée herbilinoise et la préservation de la biodiversité.

La Ville pourrait recourir davantage à l'expertise de ces organismes.

La Ville peut également s'appuyer sur l'expertise des associations naturalistes locales telles que la LPO et Bretagne vivante.



Préconisation 17 : développer encore davantage les actions de sensibilisation à la nature et à la biodiversité auprès du grand public, afin de favoriser une approche et des usages respectueux de l'environnement.

En complément du programme d'animations de la Longère et des actions pédagogiques portées auprès des classes, la Ville pourrait développer davantage les informations sur les écosystèmes et la biodiversité dans les espaces naturels : sans multiplier les panneaux d'information, la création d'observatoires pourrait être intéressante, afin de permettre l'observation tout en rendant inaccessibles certains espaces particulièrement fragiles. L'utilisation d'outils numériques (exemple: QRcode) peut également permettre de transmettre ponctuellement des informations sur la présence de certaines espèces.

La Ville doit toutefois se montrer prudente dans le degré de précision des informations communiquées, afin de ne pas créer un effet d'affluence néfaste dans des zones riches en biodiversité mais parfois fragiles.

Compte tenu du patrimoine arboré de la Ville (notamment dans le secteur de la Gournerie), une valorisation des arbres remarquables du territoire serait intéressante.



Préconisation 18 : malgré la complexité du sujet, la Ville doit poursuivre les démarches engagées pour soutenir l'agriculture professionnelle sur le territoire (cf. plan d'action du PEAN et Projet Alimentaire de Territoire), si elle considère que cet objectif est toujours d'actualité.

Compte tenu des prix du foncier sur le territoire, la mise à disposition/ location de terrains municipaux (existant ou à acquérir) à des exploitants est à interroger. La Ville doit également se saisir du projet de cuisine mutualisée pour favoriser l'activité agricole de proximité.



Préconisation 19 : l'Observatoire citoyen considère que la lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU), et plus globalement l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique doivent être une priorité pour permettre une ville vivable.

Plusieurs actions pourraient être envisagées :

- Poursuivre et intensifier la démarche de désimperméabilisation du foncier municipal engagée avec la végétalisation des cours d'écoles et de crèches, et traiter les autres espaces municipaux (abords des équipements, espaces de stationnement, places...). Cf. préconisation 2.

- Dans le cadre du plan canicule, donner accès aux îlots de fraîcheur que sont les cours d'écoles végétalisées au-delà d'une certaine température (une action qui nécessiterait des opérations de nettoyage de ces espaces avant la réouverture au public scolaire).
- Défendre et encourager la végétalisation des principaux îlots de chaleur (Atlantis, Route de Vannes, centre industriel, périphérique) dans un objectif d'atténuation du dérèglement climatique. Désimperméabilisation et végétalisation doivent permettre de lutter contre les phénomènes d'inondations et d'ICU. Ces secteurs relevant d'espaces essentiellement privés ou métropolitains (voirie), cette priorité est à défendre dans un premier temps auprès de la Métropole (dans une optique d'exemplarité de l'action publique) puis auprès des entreprises, dans une posture incitative. La Ville doit utiliser tous les leviers à sa disposition pour que ces secteurs, qui impactent l'ensemble du territoire herblinois, soient désimperméabilisés et végétalisés.
- Plus globalement, intensifier la végétalisation des espaces de voirie dans les quartiers résidentiels. Les quartiers Bellevue et Crémetterie sont par exemple identifiés comme des secteurs encore trop minéraux.
- Intégrer la question des îlots de chaleur dans l'ensemble des projets d'aménagement afin de favoriser des pratiques vertueuses en la matière (par exemple : choix de revêtements de sol perméables, couleurs claires pour les revêtements de sols et de toits...).
- L'atténuation du dérèglement climatique passe également par d'autres leviers que la seule végétalisation. On citera également : la présence de l'eau en milieu urbain et la question centrale de la gestion des eaux pluviales (en particulier dans un contexte d'augmentation des phénomènes d'inondation) ; l'ombrage ; la diminution de circulation des véhicules thermiques ; la déminéralisation ; les formes urbaines et l'aérothermie.



Préconisation 20 : le plan de gestion différenciée créé en 2010 apparaît aujourd'hui à actualiser pour intégrer des pratiques d'entretien plus respectueuses de la biodiversité et les agents municipaux doivent être accompagnés dans l'actualisation continue de leurs connaissances.

Ce nouveau plan de gestion écologique devra être actualisable afin d'être un véritable outil de travail et les agents municipaux doivent pouvoir être accompagnés dans l'actualisation continue de leurs connaissances (via des formations ou des temps de

partage d'expertise avec des agents d'autres collectivités par exemple). Nous parlons ici autant des jardiniers municipaux que des agents en charge des projets d'aménagement, qui doivent pouvoir intégrer ces réflexions dès la conception des projets.

En complément de l'actualisation de ce document, il importe de systématiser la récupération des eaux pluviales pour réutilisation par les jardiniers municipaux.



Préconisation 21 : veiller à travailler finement l'articulation entre usages et préservation des milieux et de la biodiversité, projet par projet.

Pour cela, l'Observatoire citoyen préconise de :

- bénéficier d'une cartographie catégorisant les espaces naturels en fonction de leurs qualités et de leur intérêt environnemental ;
- s'appuyer sur une connaissance plus fine de la biodiversité et des écosystèmes présents sur le territoire, qui reste à développer (cf. préconisations précédentes);
- développer les usages dans des zones présentant des enjeux écologiques moindres, les restreindre si besoin dans les secteurs identifiés comme fragiles, voire en interdire l'accès dans les zones menacées ;
- sensibiliser davantage les agents municipaux et les organisateurs d'activités et d'évènements dans les espaces de nature (associations notamment) à l'impact que ces activités ont sur les milieux, et co-construire une charte sur l'organisation des évènements dans les espaces naturels herblinois ;
- sensibiliser davantage les publics à la richesse mais aussi à la fragilité des milieux.



Préconisation 22 : l'Observatoire citoyen invite la Ville à agir davantage pour contrôler et réduire la pollution des eaux et des sols, due en particulier aux dépôts sauvages. La lutte contre les dépôts sauvages et les prélèvements d'échantillons d'eau et de sols pourraient faire partie des missions des éco-gardiens (cf. préconisation 6).

6.5. La nature dans les projets urbains

Rappel des questions évaluatives

5. Dans quelle mesure la Ville intègre-t-elle la nature dans ses projets d'urbanisme ? De quels leviers dispose-t-elle auprès des acteurs privés du territoire ?

5.1. *Comment la Ville intègre-t-elle la nature dans les projets urbains qu'elle porte ? Quelle place de la concertation (avec les partenaires et notamment Nantes Métropole, les habitants et les acteurs privés) ? Est-elle suffisamment outillée sur ces questions ?*

5.2. *De quels leviers la Ville dispose-t-elle auprès des acteurs privés (bailleurs, zones d'activités, zones commerciales, particuliers, etc.) pour favoriser des pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité ?*



Constat 26 : la Ville est soumise à des obligations légales et réglementaires en matière de nature en ville, qu'elle s'efforce de mettre en oeuvre, aux côtés des autres acteurs concernés (en particulier l'Etat et la Métropole).

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

La Ville applique notamment le règlement d'urbanisme de la Métropole (PLUm), et l'ensemble de ses déclinaisons (barème de l'arbre, coefficient de biotope, gestion des eaux pluviales à la parcelle), ainsi que le SCOT et le PCAET. La Ville est aussi soumise à d'autres obligations légales (zones et secteurs protégés, ZAN, ZFE mobilités...).



Constat 27 : Si la végétalisation apparaît aujourd'hui comme une priorité dans les projets d'aménagement urbain, il s'agit d'une priorité récente. La Ville s'applique les mêmes règlements qu'elle fait appliquer aux autres acteurs. Une marge d'amélioration est cependant identifiée dans le cadre de travaux portant essentiellement sur des bâtiments mais qui intègrent également des espaces extérieurs.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Dans les projets urbains sur l'espace public, qu'ils soient portés par la Ville ou la Métropole, la végétalisation apparaît aujourd'hui comme une priorité et sa nécessité n'est plus remise en cause. Il s'agit toutefois d'une priorité assez nouvelle, et certains aménagements pourtant récents sont aujourd'hui jugés de manière critique, comme la

place de l'Abbé Chérel, livrée en 2023 et qui fait figure de contre-exemple en matière de végétalisation.

Dans les projets de travaux que la Ville porte, sur l'espace public ou sur des bâtiments publics, la Ville s'applique les mêmes règlements d'urbanisme qu'elle fait appliquer aux autres acteurs : le PLUm et ses déclinaisons (barème de l'arbre, coefficient de biotope, gestion des eaux pluviales à la parcelle, etc.). Elle respecte le cadre normatif qui lui est prescrit.

Pourtant, il ressort de l'évaluation la nécessité d'optimiser l'application de ces règles dans le cadre des projets qu'elle mène. Dans le cadre des opérations de travaux sur des locaux municipaux, une forme de priorité reste de mise sur le bâti par rapport au non-bâti.



Constat 28 : L'espace public est un espace en tension, et la végétalisation, en ce qu'elle peut prendre la place d'autres usages, soulève des questions de société qu'il faut pouvoir traiter avec les citoyens.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

L'espace public est un lieu de contraintes fortes du fait de la multiplicité des usages qu'il abrite. Ces contraintes impactent nécessairement les potentiels de végétalisation : réseaux souterrains et aériens, conditions de circulation et visibilité des différents usagers de la route, vidéosurveillance, enjeu d'accessibilité...

La végétalisation dans l'espace public est donc contrainte, et du fait de la forte concurrence pour l'espace en ville, elle peut prendre la place de certains autres usages (souvent liés à l'utilisation de la voiture : réduction des voies de circulation, du nombre de places de stationnement...). Cela soulève des questions de société qu'il importe de traiter : en interne à la Ville, pour mieux définir certaines lignes directrices, mais aussi avec les citoyens, dans un enjeu d'information, de sensibilisation et de concertation.



Constat 29 : Si la Ville dispose de certains leviers réglementaires en matière d'urbanisme, ceux-ci restent limités. Elle s'efforce d'adopter une posture volontariste auprès des promoteurs et bailleurs pour favoriser le déploiement d'espaces naturels sur les espaces privés et des pratiques d'entretien favorables à la biodiversité, mais son rôle d'animation du territoire auprès des entreprises est cependant insuffisant.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

La Ville dispose de leviers réglementaires à travers l'attribution des autorisations de travaux (respect du règlement d'urbanisme, qui impose un certain nombre d'obligations

concernant la préservation des végétaux existants, le barème de l'arbre, le coefficient de biotope etc.).

Mais ces leviers sont limités : la Ville n'a pas la possibilité de contraindre les promoteurs quant au choix des matériaux de construction par exemple.

En complément, la Ville souhaite inciter les promoteurs à développer la nature et le jardinage collectif dans le cadre de leurs projets. Une fiche pédagogique a été réalisée à l'attention des promoteurs et bailleurs afin de les aider à mettre en place ce type de projets. Le document donne à voir des exemples inspirants, conseille des espèces à planter, identifie les aides financières possibles auxquelles les promoteurs pourraient prétendre.

Le rôle d'animation du territoire par la Ville auprès des acteurs économiques apparaît insuffisant, en particulier compte tenu de la richesse du tissu économique herblinois.

La programmation de la Longère s'adresse au grand public, et vise à sensibiliser aux pratiques de jardinage respectueuses de la biodiversité. Des ateliers de jardinage au naturel sont par exemple régulièrement organisés.



Préconisation 23 : l'Observatoire citoyen encourage la Ville à réinterroger le périmètre et les conditions de la participation citoyenne mise en œuvre dans le cadre des projets d'aménagements. Les citoyens doivent pouvoir être associés à la réflexion autour des questions sociétales qu'induit le sujet de la nature en ville.

On a vu précédemment que la Ville se fixe un objectif de concertation citoyenne pour chaque grand projet d'aménagement, mais que cet objectif trouve ses limites dans une participation faible et peu représentative de la diversité des profils des usagers.

La Ville doit notamment veiller à :

- à bien définir le périmètre de communication autour de ces démarches en fonction du public ciblé ;
- à informer suffisamment tôt les publics de ces démarches, afin de leur permettre de s'organiser (une communication 15 jours avant est préconisée).
- à clarifier la place et le rôle de la concertation citoyenne (par exemple : cadrage à travers un mandat de participation en amont de la concertation)
- à ce que l'expression de quelques intérêts particuliers ne prévale pas sur l'intérêt général.

De plus, il ressort de l'évaluation un enjeu de concertation sur l'acceptabilité globale de la nature en ville, dans toutes ses dimensions : l'acceptabilité d'une nature à la fois plus présente et moins maîtrisée, qui viendrait prendre la place d'autres usages, dans des villes qui tendent à se verticaliser pour éviter l'étalement urbain. Les réunions de concertation organisées dans le cadre des projets d'aménagement apparaissent insuffisantes pour traiter du sujet de l'acceptabilité de la nature en ville (qui pose des questions de fond) avec les citoyens.



Préconisation 24 : la Ville pourrait adopter une posture plus volontaire auprès des acteurs privés du territoire pour inciter particuliers, entreprises, promoteurs et bailleurs à végétaliser davantage leurs parcelles ainsi qu'à adopter des pratiques de gestion favorables à la biodiversité.

La nature en ville se déploie en majorité dans des espaces privés, c'est pourquoi le rôle d'animation de la Ville sur ces questions apparaît primordial. La Ville dispose d'une expertise et d'une ingénierie qu'elle pourrait mettre à disposition des acteurs privés du territoire, notamment via des sensibilisations ou des formations.



Préconisation 25 : la Ville fait respecter les obligations liées au PLUm (barème de l'arbre notamment) dans le cadre des opérations de travaux qu'elle autorise, mais ce contrôle ne s'opère que jusqu'à l'achèvement des travaux (Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux). Elle pourrait avoir vocation à exercer ces fonctions sur un temps plus long : autrement dit, veiller à la pérennité des végétaux conservés (ou nouvellement plantés) dans le cadre des opérations de travaux ou de construction qu'elle a autorisées.



Préconisation 26 : dans les projets d'aménagement, la question de la gestion des espaces créés est à intégrer dès la phase de conception du projet.

Autrement dit, les agents responsables de la gestion doivent pouvoir contribuer à la phase de conception du projet sur les questions d'aménagement mais également de choix des essences à planter (adaptation de la palette végétale aux conséquences du dérèglement climatique). Cela implique une meilleure coordination entre le service gestion des espaces verts et naturels de la DNPE, et les services en charge des travaux d'autre part (service aménagements et projets au sein de la DNPE, mais aussi avec la Direction du Patrimoine qui pilote les travaux sur les bâtiments municipaux). Une sensibilisation des agents de ces services sur les questions de végétalisation pourrait être intéressante.

6.6. Orientations et moyens dédiés à la politique publique de nature en ville

Rappel des questions évaluatives

6. Les moyens alloués à la gestion des espaces naturels sont-ils suffisants et adaptés ?

6.1. Les moyens alloués à la création et à l'entretien des espaces naturels sont-ils adaptés et leur répartition est-elle pertinente ? A quelles conditions une extension des espaces naturels serait-elle soutenable pour la Ville et la Métropole ?

6.2. Comment la Ville adapte-t-elle la gestion des espaces naturels aux enjeux induits par le dérèglement climatique et la préservation de la biodiversité (adaptation de la palette végétale, tontes, tailles, gestion des déchets verts, gestion des eaux pluviales, éco-pâturage, etc.) ?



Constat 30 : Les moyens (financiers, humains et matériels) apparaissent globalement en cohérence avec les objectifs que la Ville se donne aujourd'hui. Il est aujourd'hui difficile de prévoir précisément comment une extension des espaces naturels viendrait impacter les besoins en termes de moyens (humains notamment) : on constate toutefois que cette question ne se pose pas uniquement en termes de surfaces (augmentation des espaces naturels) mais doit également inclure le sujet de l'adaptation au changement climatique.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Le mandat est marqué par une augmentation conséquente des budgets (notamment d'investissement) liée aux nombreux projets d'aménagement, et par la création de la mission Ville nature.

Concernant la soutenabilité de l'extension de la nature en ville, la gestion différenciée peut dans une certaine mesure permettre de réaliser des économies de moyens si elle aboutit à moins entretenir certains espaces (vigilance quant à l'acceptabilité de la population). Saint-Herblain étant dotée d'un plan de gestion différenciée depuis 2010, son actualisation vers un plan de gestion écologique pourrait éventuellement permettre des gains, mais ils seront probablement marginaux.

Une gestion plus écologique des espaces naturels suppose à la fois moins et davantage de moyens :

- moins car on peut réduire l'entretien de certains espaces ;

- davantage car d'une part le développement de la nature au sein même de la trame urbaine induit un morcellement des espaces de nature (ce qui a des impacts en termes de gestion : il est plus chronophage d'entretenir plusieurs petits espaces qu'un seul grand) et d'autre part car l'adaptation au changement climatique implique un suivi beaucoup plus fin des nouvelles plantations pour assurer leur reprise.

De plus, si l'objectif de faire des jardiniers municipaux des observateurs de la biodiversité est retenu, ces missions prendront du temps.



Constat 31 : Les pratiques d'entretien ont largement évolué pour s'adapter d'une part aux enjeux de préservation de la biodiversité portés dans le plan communal de biodiversité, et d'autre part au changement climatique. Les pratiques professionnelles des jardiniers municipaux évoluent rapidement et les équipes sont à la fois volontaires et accompagnées dans l'actualisation de leurs connaissances et de leurs compétences.

Comment peut-on tirer cette conclusion ?

Rappel des évolutions de pratiques d'entretien exposées précédemment :

- Adaptation des essences plantées (peu gourmandes en ressources, adaptées au changement climatique)
- Attention portée à la diversité des essences : si l'augmentation des températures est une certitude, il reste une inconnue sur l'évolution de la pluviométrie (pleuvra-t-il moins, autant, ou plus à l'avenir ?) : planter des essences diversifiées permet de garantir qu'une partie au moins des végétaux plantés s'adaptera aux nouvelles conditions climatiques
- Adaptation des pratiques de tailles et tontes (périodes, hauteur) et développement de la fauche annuelle avec export du produit de la fauche pour favoriser la diversité des espèces végétales ;
- Augmentation du volume des fosses de plantation et continuité des fosses pour permettre une continuité du système racinaire lorsque c'est possible
- Suivi plus fin des jeunes plants les deux premières années après la plantation
- Développement de l'éco-pâturage, notamment à travers la mise en place d'un marché d'éco-pâturage

- Développement des formations à l'attention des jardiniers municipaux : sur la biodiversité et les pratiques d'entretien permettant de la préserver, sur l'adaptation au changement climatique, etc.



Préconisation 27 : l'Observatoire citoyen incite la Ville à maintenir une vigilance quant au sujet des moyens et de leur évolution. Si l'objectif est de développer la nature en ville, cette extension ne pourra pas nécessairement se faire à moyens constants, d'autant que les pratiques de gestion ne cessent d'évoluer. La puissance publique doit veiller à ne pas réduire les moyens actuellement alloués à la politique publique de nature en ville.

Il convient également de continuer à suivre ces évolutions et à évaluer leur impact sur les moyens à allouer à cette politique publique.

7. Table des figures

Figure 1. Cycle de l'action publique.....	7
Figure 2. Critères évaluatifs	7
Figure 3. Organigramme de la Direction du secrétariat général et de l'observatoire	8
Figure 4. Les 5 collèges de l'Observatoire citoyen des politiques publiques	10
Figure 5. Calendrier de travail de l'évaluation de la nature en ville	17
Figure 6. Zonage du territoire herblinois (PLUM de 2019).....	24
Figure 7. Carte du Cours Hermeland issue du plan-guide.....	26
Figure 8. Organigramme de la DNPE	33
Figure 9. Carte isochrone des espaces naturels communaux accessibles en 5 et 10 minutes à pied (vitesse de marche de 5km/h)	37
Figure 10. Carte isochrone des grands parcs urbains municipaux accessibles en 5 et 10 minutes à pied (vitesse de marche de 5km/h)	38
Figure 11. Promenade des Noëlls Tesseries; carte accessible sur le site internet de la Ville..	54
Figure 12. Services écosystémiques rendus par les arbres en milieu urbain; L'arbre allié des villes, AURAN	55
Figure 13. Indice de canopée des zones urbaines des communes de Nantes Métropole ; L'arbre allié des villes, AURAN	56
Figure 14. Focus sur Saint-Herblain à partir de la cartographie interactive des îlots de chaleur de Loire-Atlantique, AURAN.....	59
Figure 15. Focus sur Saint-Herblain à partir de la cartographie du cadastre vert de l'AURAN .	60
Figure 16. Trois échelles pour penser la nature en ville	72

8. Table des annexes

Annexe 1 : support de la formation environnement territorial

Annexe 2 : support de la formation évaluation des politiques publiques

Annexe 3 : support d'information sur le sujet de la nature en ville

Annexe 4 : lettre de mission confiée à l'observatoire citoyen pour l'évaluation de la nature en ville

Annexe 5 : charte de l'observatoire citoyen

Annexe 6 : rétroplanning de l'évaluation

Annexe 7 : rapport d'analyse du questionnaire à la population

Annexe 8 : grille d'observation de la mission d'observation non-participante

Annexe 9 : données cartographiques

Annexe 10 : rapport de collecte des matériaux

Annexe 11 : cahier communal de biodiversité de Saint-Herblain

Annexe 1

Support de la formation environnement territorial



saint-herblain
La Ville

Préalable

L'environnement territorial

L'Observatoire citoyen des politiques publiques
Evaluation de la nature en ville





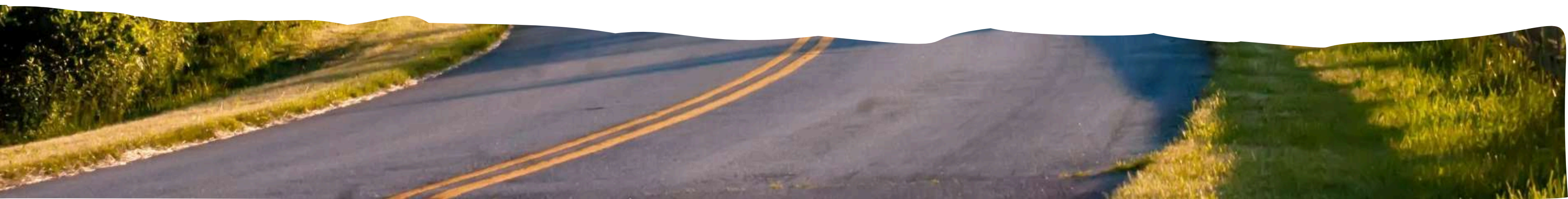
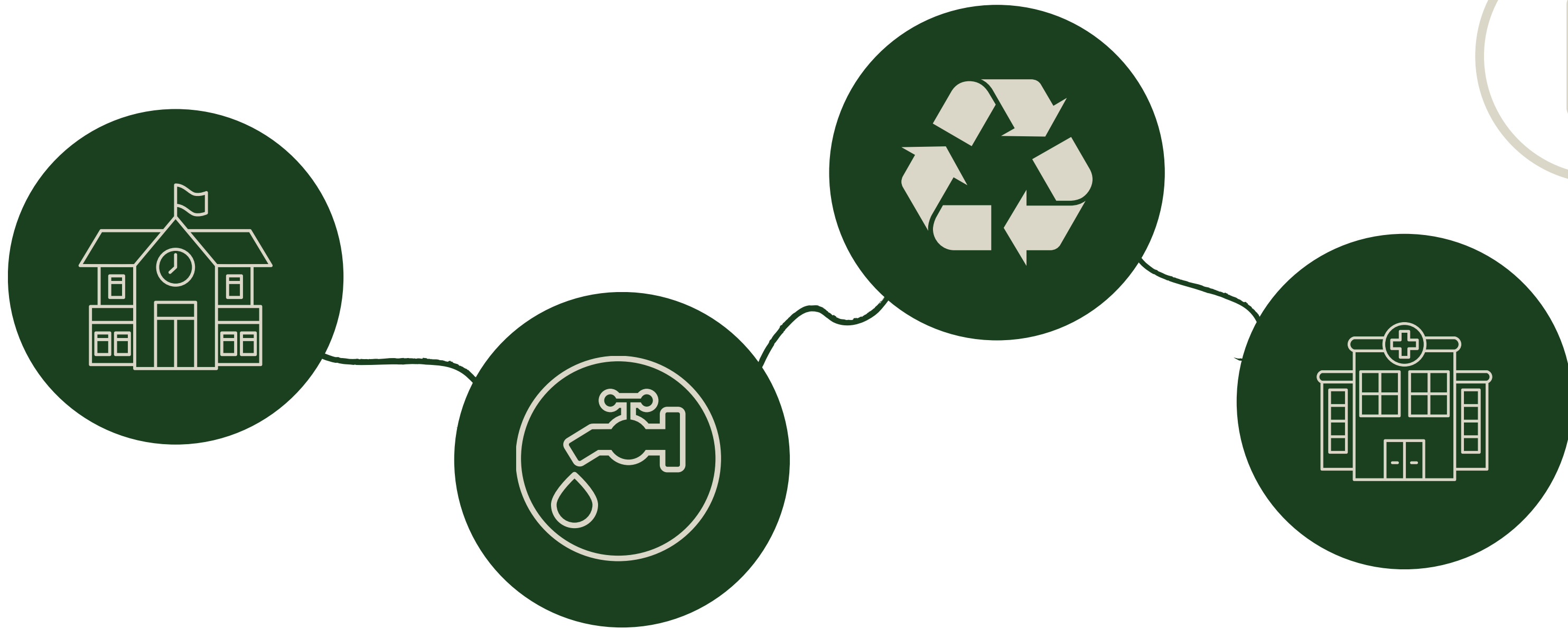
Programme

- Introduction
- Service public et collectivités territoriales
- Les partenaires institutionnels de la Ville
- Saint-Herblain : une carte d'identité
- Le fonctionnement de la commune
- Conclusion

1. Service public et collectivités territoriales



Qu'est-ce-que le service public ?



Les acteurs du service public

- L'État
- Les collectivités territoriales : régions, départements, communes, etc.
- Les établissements publics

Les modes de gestion

Sauf exception précisée par la loi, l'administration choisit librement le mode de gestion des services publics

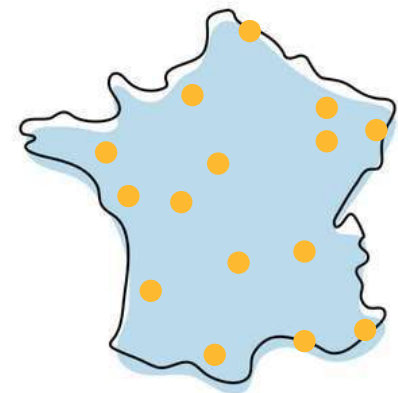
- La gestion directe
- La gestion indirecte



Les collectivités territoriales : définition et compétences

le **Préfet et les services déconcentrés**

La France est un état unitaire **déconcentré** et **décentralisé**



les **collectivités territoriales** :

35 935 communes
101 départements
18 régions

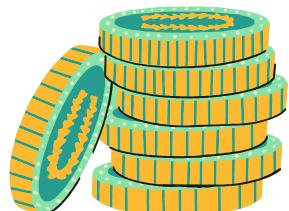
Une **autorité publique** distincte de l'Etat



Elles ont des **compétences administratives**
mais ne peuvent pas édicter de lois et sont soumises au
contrôle de légalité



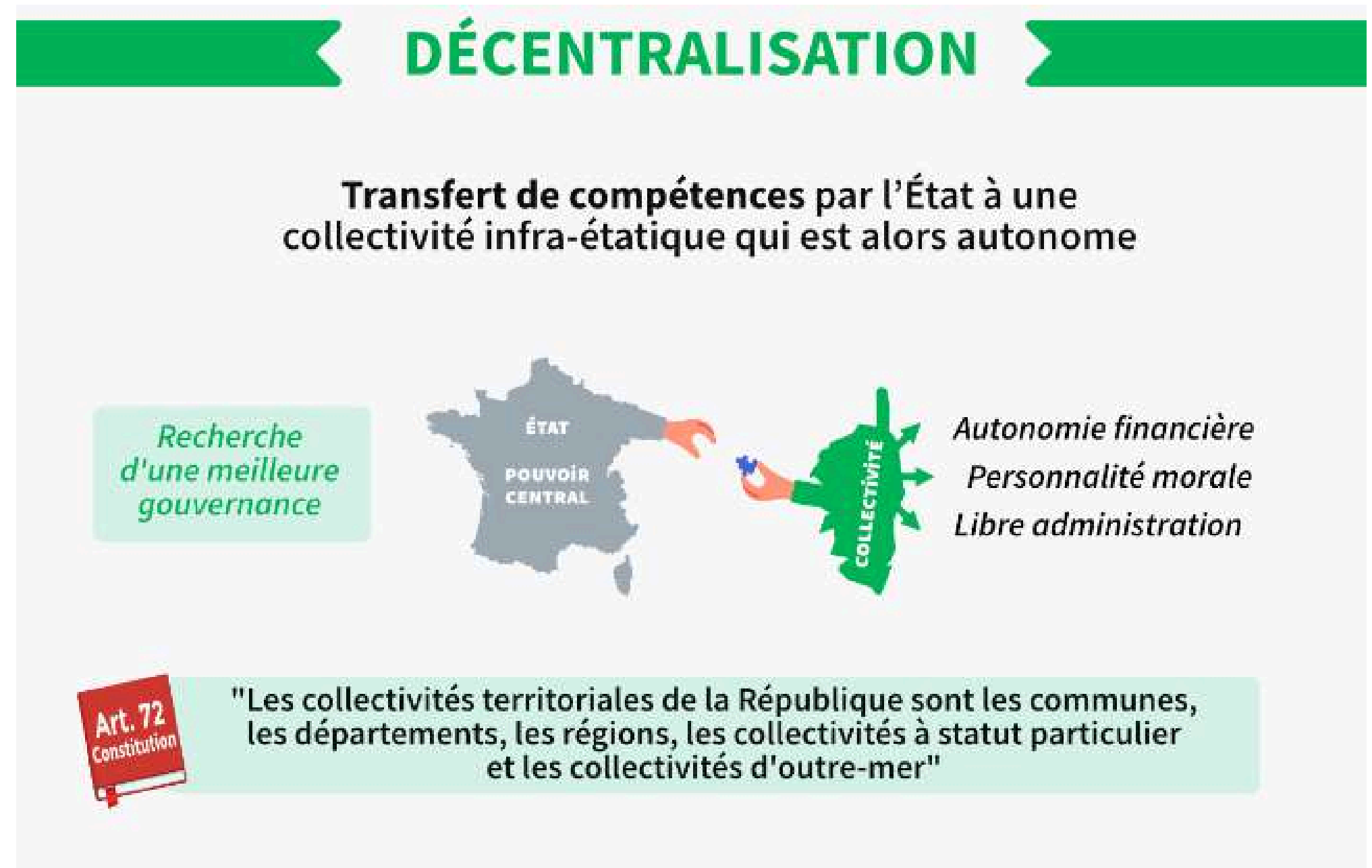
Elles sont dotées d'un **conseil** élu au
suffrage universel direct
et d'un **pouvoir exécutif** élu par ce conseil



Elles ont un **budget** propre

La décentralisation

- Les lois de décentralisation 1982 - 1983
- 2003: « l'acte II » de la décentralisation
- Les enjeux de la décentralisation et la réforme de l'action publique



Infographie réalisée par Inès Stanojevic, mai 2023
www.droitsenschemas.com



Des questions ?

2. Les partenaires de la ville

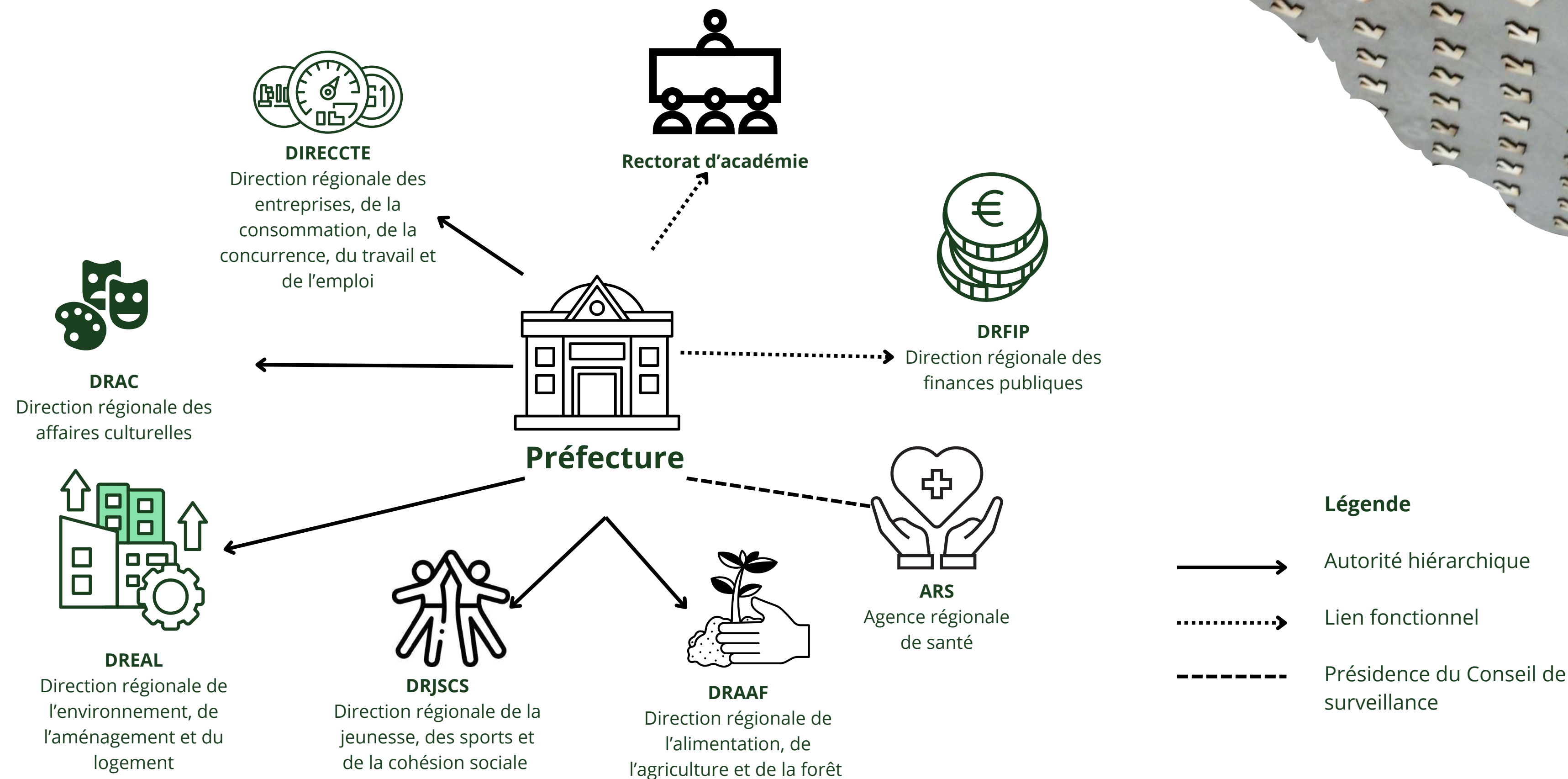


L'Etat

- L'Etat contribue au budget de la commune, via les **dotations globales de fonctionnement**
- Le **Maire** est un représentant de l'Etat
- L'État est en lien avec la commune par le biais de ses **services déconcentrés**.



Les services déconcentrés de l'Etat



Le Conseil régional



- 5 départements
- 7 grandes agglomérations
- 3,8 Millions d'habitants
- 1,61 millions d'emplois
- 93 conseillers régionaux élus en 2021 pour 6 ans



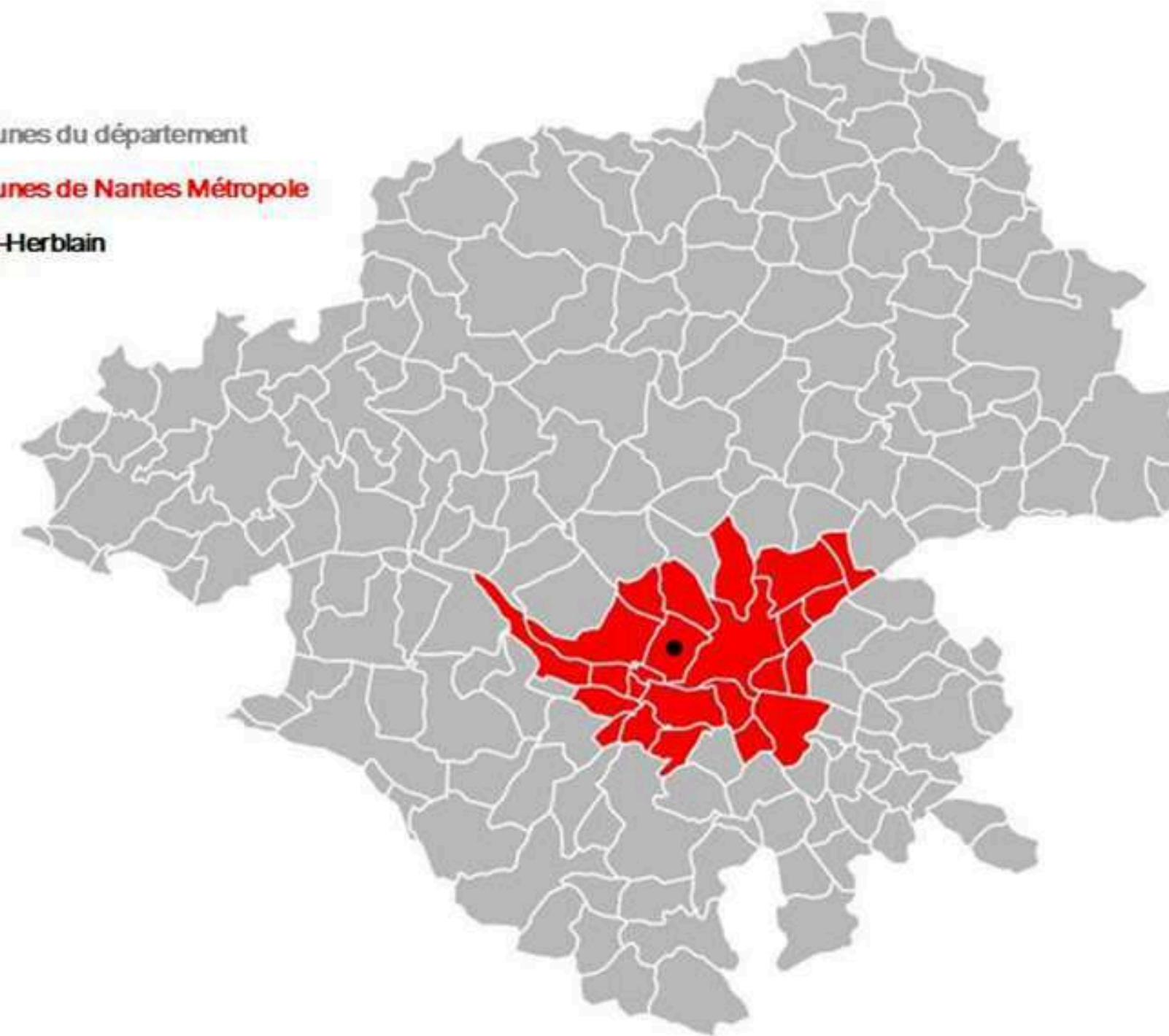
- 4 Parcs Naturels Régionaux, couvrant 13 % du territoire régional
- La Région attribue le label de Réserve naturelle régionale (RNR) à 21 sites remarquables au regard des richesses naturelles qu'ils abritent.
- Des actions en faveur de la biodiversité : pédagogiques auprès du grand public, aide aux collectivités et aux entreprises...

Le Conseil départemental



- 207 communes
- Plus d'1,4 millions d'habitants
- 612 000 emplois
- 62 conseillers départementaux élus en binômes (une femme + un homme)
- mandat de 6 ans et dernières élections en 2021

Communes du département
Communes de Nantes Métropole
● Saint-Herblain



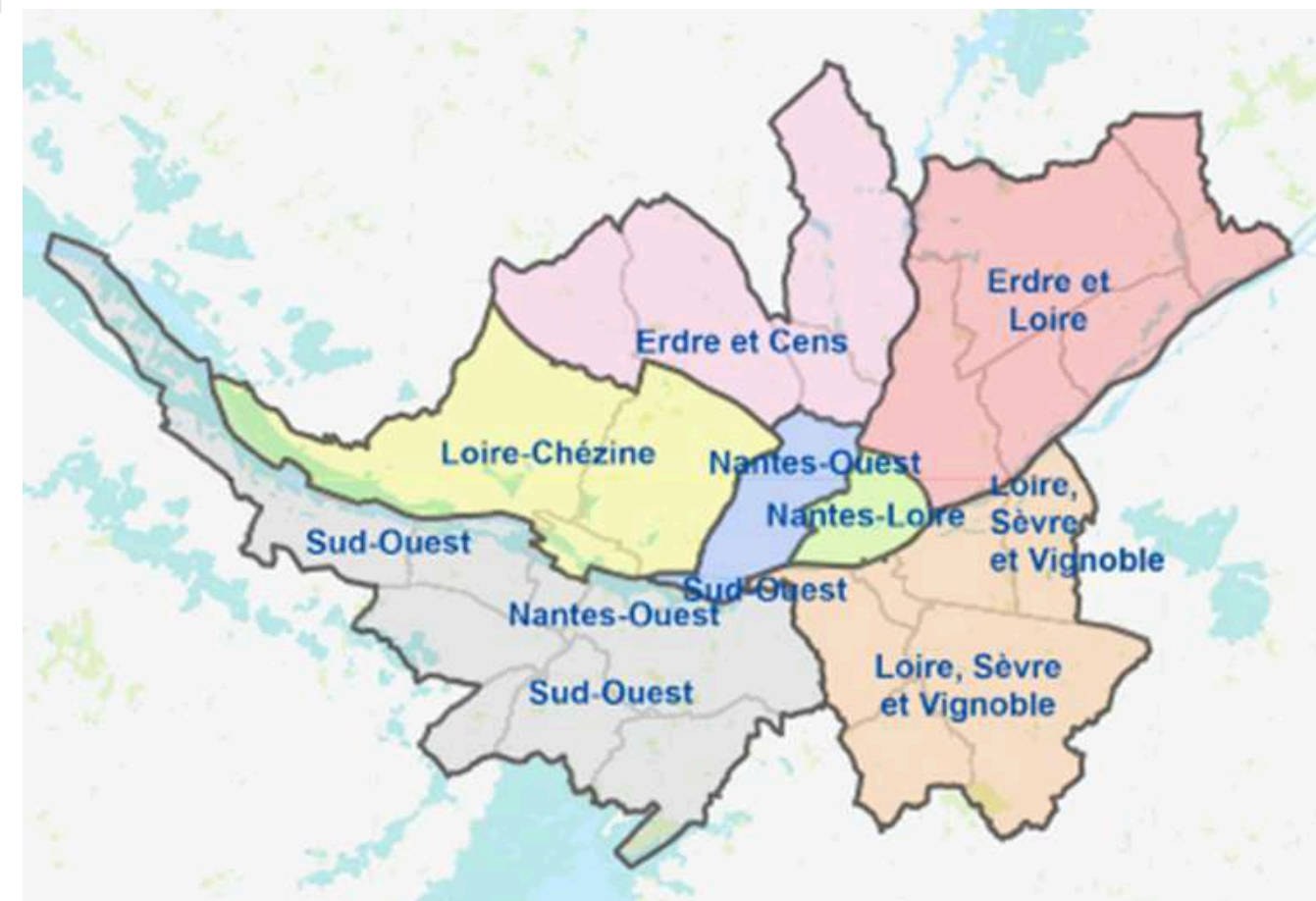
- Des actions en faveur de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement (les collèges sont gérés par le département).
- Gestion de plus de 40 espaces naturels sensibles
- Des aides pour la préservation d'espaces naturels (le contrat Loire-Atlantique nature pour les sites en propriété publique), les PEAN (périmètres de protection des espaces naturels et agricoles).

Communes et intercommunalités



& Le rôle des communes
des intercommunalités

La Métropole



- 24 communes (près de 600 000 habitants)
- Présidente: Johanna Rolland, maire de Nantes
- 20 vices-président·e·s, dont Bertrand Affilé, maire de Saint-Herblain, 1er vice-président en charge des transports
- 97 conseillers, dont 7 pour Saint-Herblain

Une organisation en 7 pôles de proximité.

Dont le **pôle Loire-Chézine** qui regroupe les communes de Saint-Herblain, Couëron et Indre.

La Métropole

Compétences métropolitaines

- **Aménagement urbain**
- Eau – assainissement
- Développement économique et emploi
- Transports et déplacements
- Logement et habitat
- **Espaces publics, voirie, éclairage public**
- Gestion des déchets

Des passerelles fortes avec notre sujet

Un sujet très investi par la Métropole et par l'AURAN (agence d'urbanisme de la région nantaise)

- Un grand débat métropolitain sur la fabrique de nos villes en 2023 (Axe 1 : une métropole de la nature et du vivant)
- Un atlas métropolitain de la biodiversité
- Une charte métropolitaine des arbres et l'approche des 3-30-300
- Le plan pleine terre
- Le guide rafraîchir la ville (intégré à la Charte d'aménagement des espaces publics de Nantes métropole)





Des questions ?

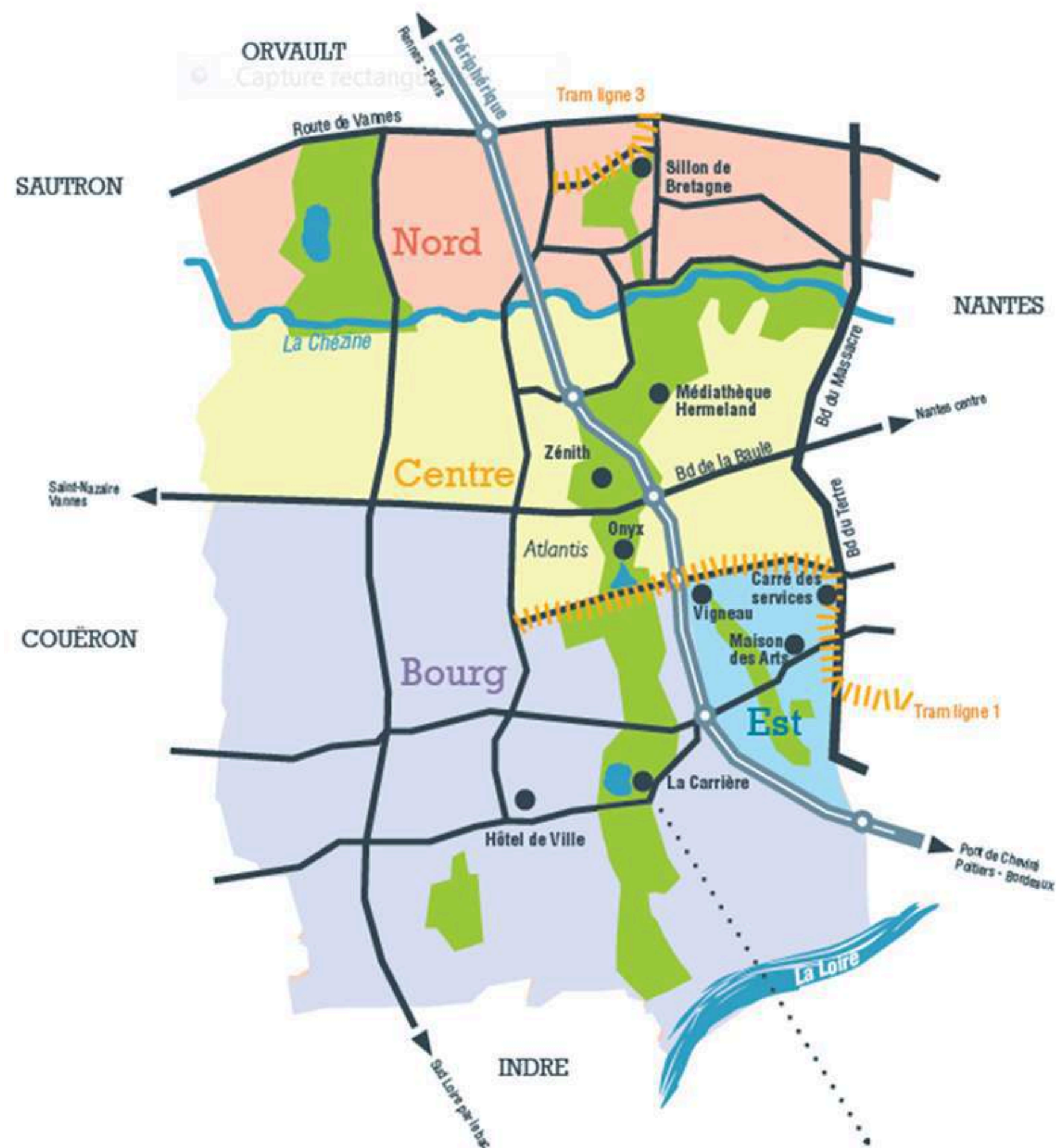
3. Saint-Herblain, une carte d'identité



Une ville et 4 grands quartiers

50 000 habitants
(seuil franchi en 2024)

La 2e ville de Nantes
Métropole en nombre
d'habitants



Une ville et 4 grands quartiers

Nord

26,9% des Herblinois
et 29,4% des ménages

Centre

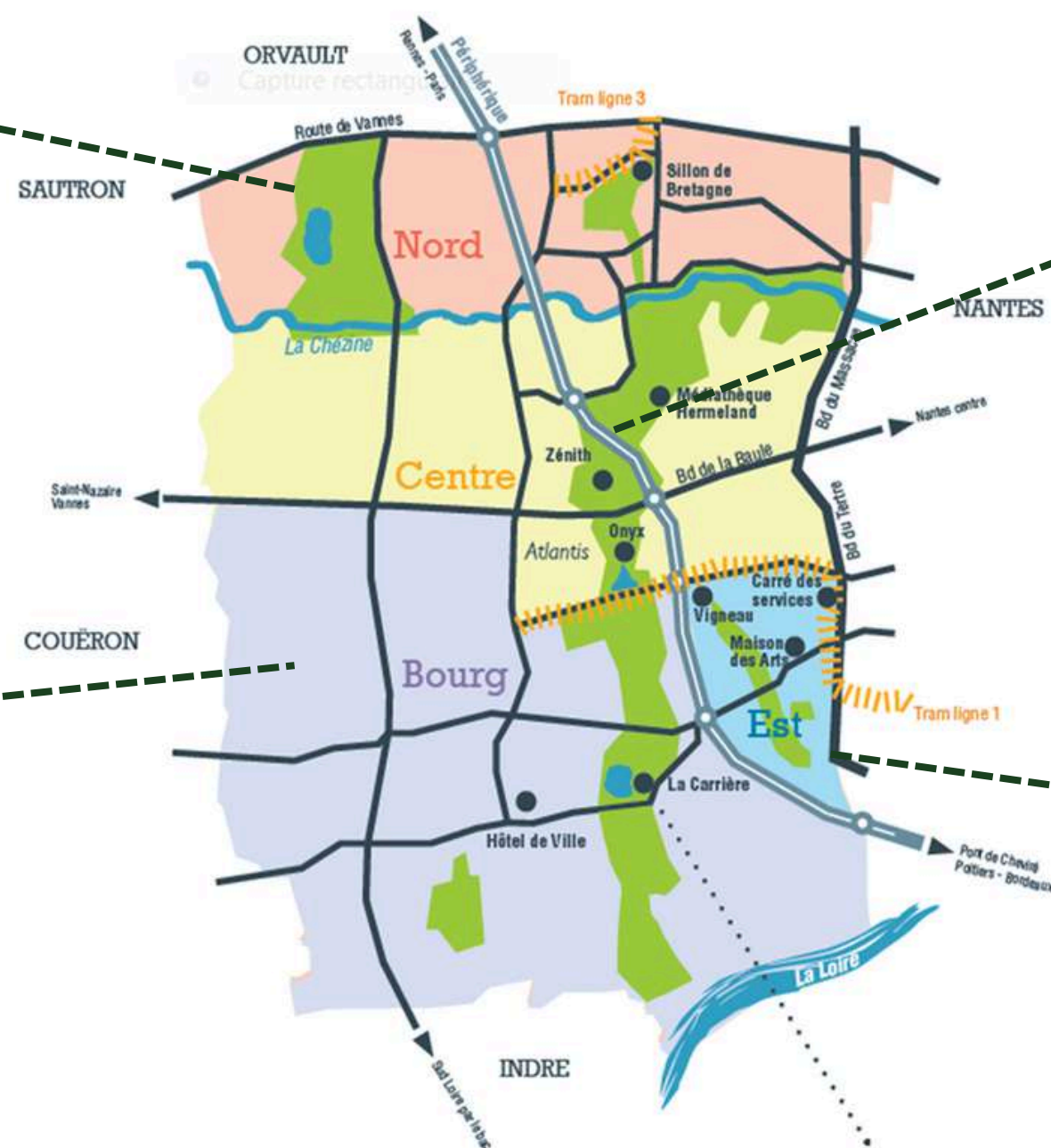
24,4% des Herblinois
et 23% des ménages

Bourg

32,9% des Herblinois
et 31,2% des ménages

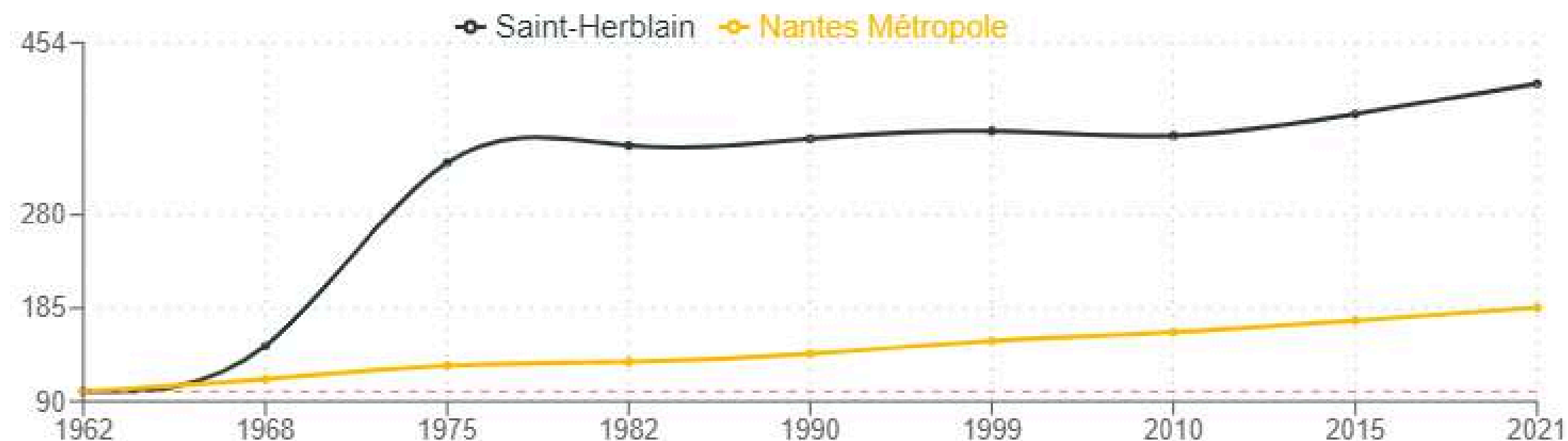
Est

15,8% des Herblinois
et 16,4% des ménages

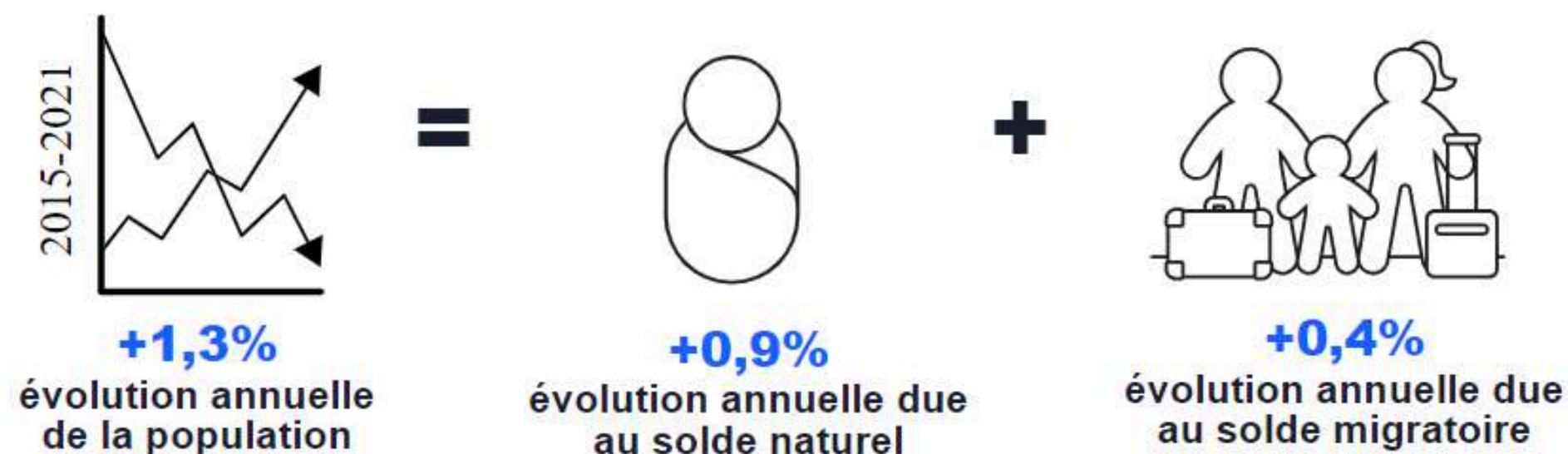


Evolution de la population

Population municipale (Pop légales) (base 100) 

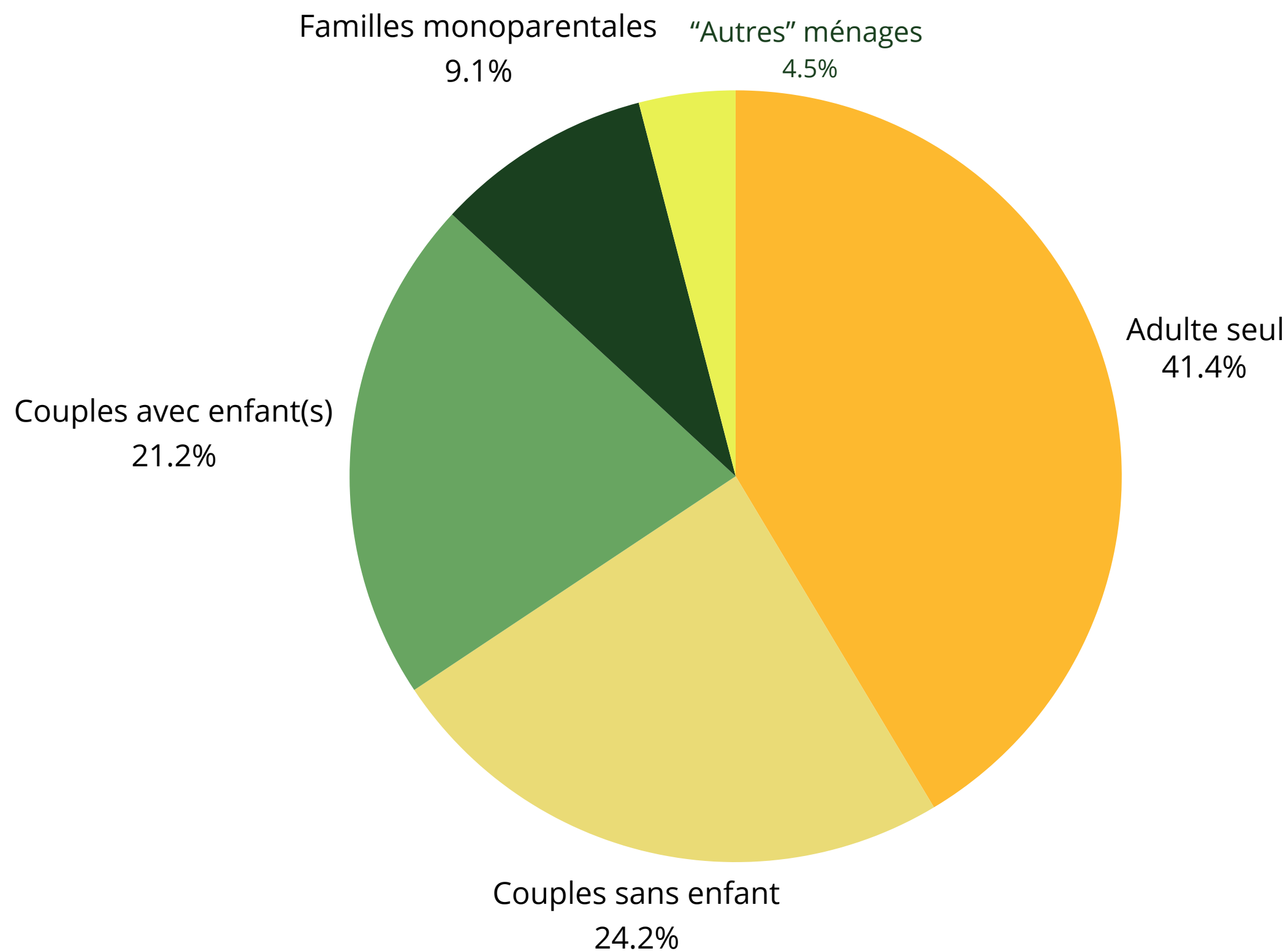


Avec une population multipliée par 2,3 en 8 ans (entre 1968 et 1975), Saint-Herblain est ce qu'on peut appeler une ville champignon.



Une population qui augmente et qui se renouvelle puisque 8,3% de la population est composée de nouveaux habitants arrivés dans l'année.

Evolution de la population



23 300 ménages, composés à 41% d'adultes seuls et à 30% de familles

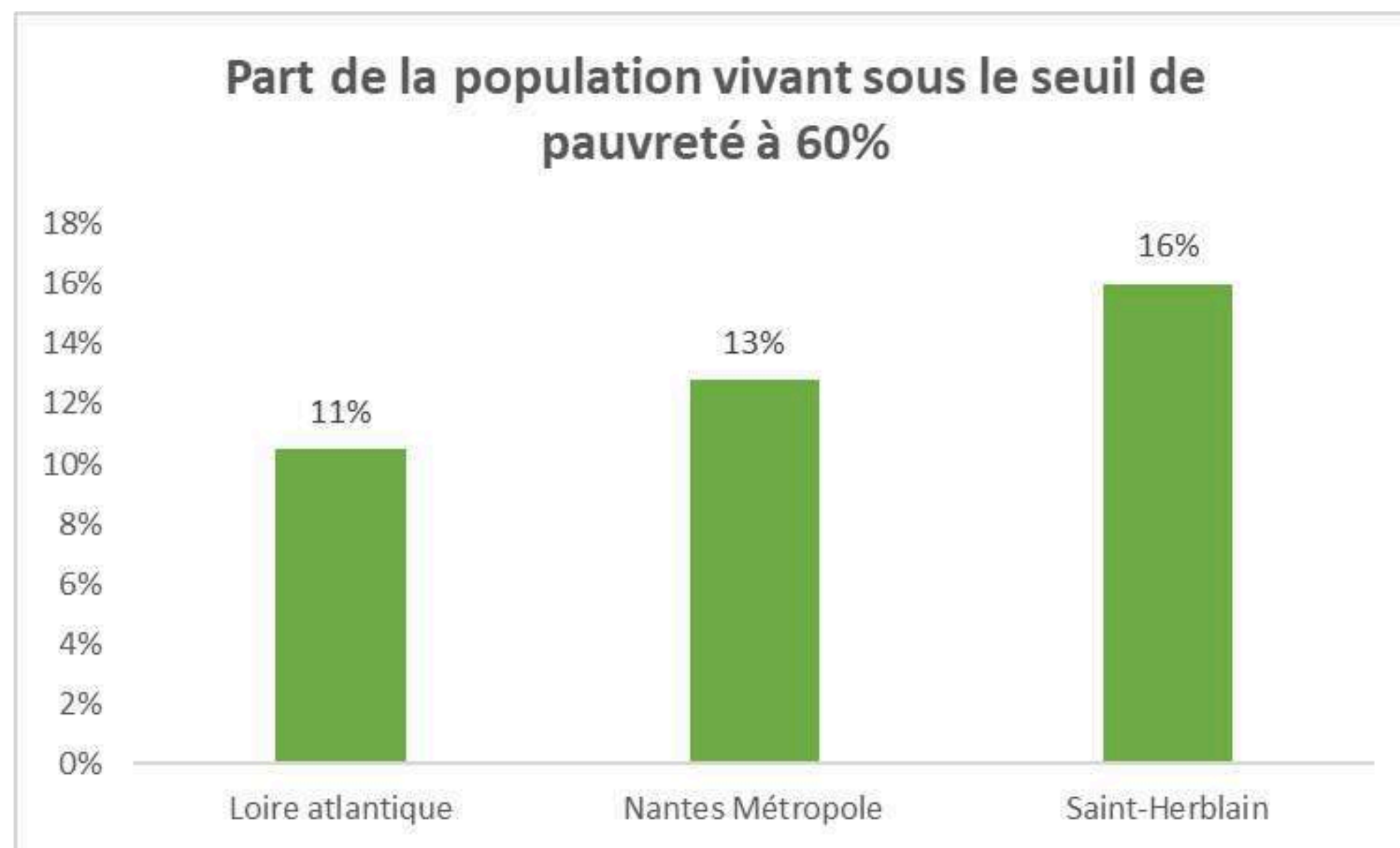
Les familles monoparentales représentent 31% des familles herblinoises. Par comparaison, sur le territoire métropolitain, elles représentent 27% des familles.

La pauvreté

16%

de la population vit sous le seuil de pauvreté à 60%.

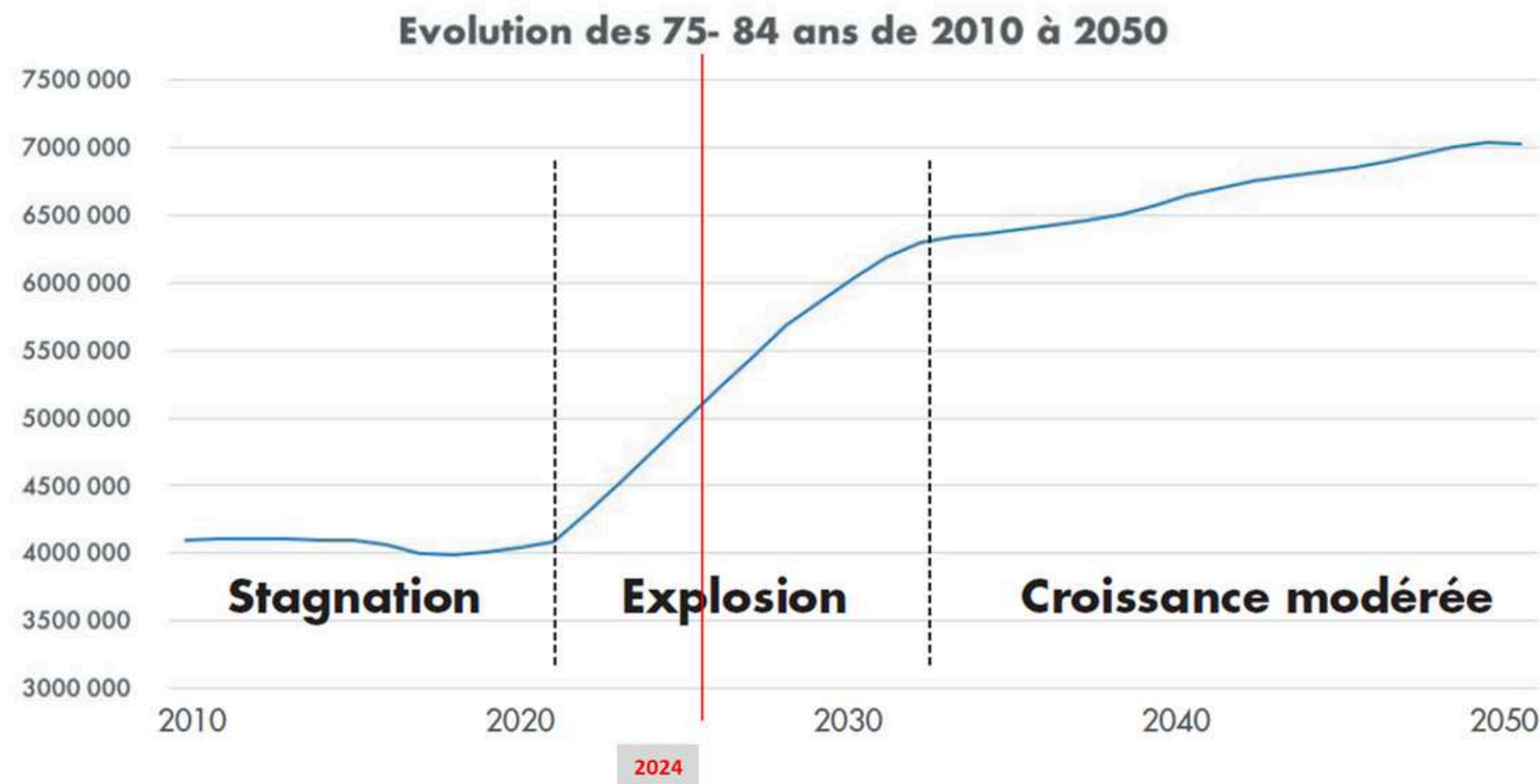
Cela concerne **7 680 personnes**



La transition démographique

23,5% c'est la part de la population âgée de 60 ans et plus

Une part qui augmente et va continuer d'augmenter :
+14% dans les 15 prochaines années



Des situations diverses en fonction des âges du vieillissement :

- les 60-74 ans, personnes plutôt actives et encore en bonne santé (+3% attendus dans 15 ans)
- les 75-84 ans, qui commencent à connaître des soucis de santé (+28% attendus)
- les 85 ans et plus, plus fragiles et avec des besoins de solidarité croissants (+29% attendus)

L'activité économique

45 546
emplois
à Saint-Herblain

22 135
Herblinois
actifs

C'est 77,3% de la population âgée de 15 à 64 ans.
38,6% travaillent à Saint-Herblain

36 980 actifs viennent
chaque jours travailler à
Saint-Herblain (alors qu'ils
résident dans une autre
commune)

8 566 Herblinois travaillent
à Saint-Herblain

13 569 Herblinois
travaillent en dehors de
Saint-Herblain



Des questions ?

4. Le fonctionnement de la commune



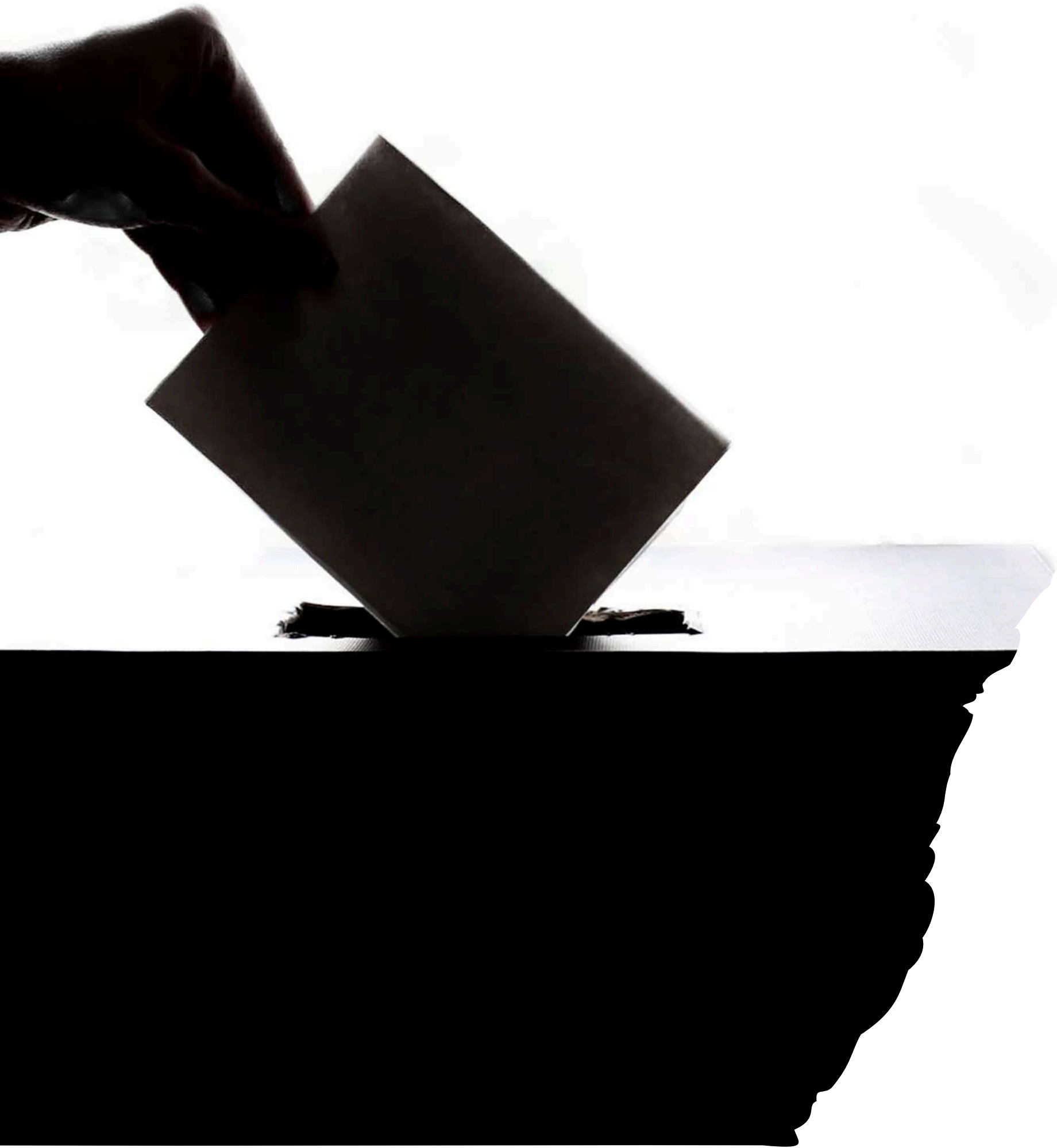
Les compétences municipales

- La clause générale de compétences
- Des compétences obligatoires
- Des compétences facultatives

Quelques compétences municipales :

- Etat civil, formalités, cimetières
- Elections
- Règlementation
- Sécurité: pouvoir de police du Maire
- Aménagement de la Ville: urbanisme, renouvellement urbain, espace public et environnement
- Démocratie de proximité
- Education et jeunesse
- Action sociale
- Personnes âgées
- Culture
- Sports et loisirs
- Vie associative





Le conseil municipal

Elections

Elections tous les 6 ans au suffrage universel direct, sur la base d'un scrutin de listes paritaires à deux tours.

Dernières élections : juin 2020

Composition

43 élus : le Maire, ses adjoints et les conseillers municipaux.

Un chiffre qui passera à 45 au prochain mandat, la Ville ayant franchi en 2024 le seuil des 50 000 habitants.

Le Maire a l'obligation de réunir le conseil municipal au moins une fois par trimestre. Les séances du conseil municipal sont publiques.

Le conseil municipal

Il est composé de 43 élus :
le Maire, 16 adjoints au Maire, et 26
conseillers municipaux.

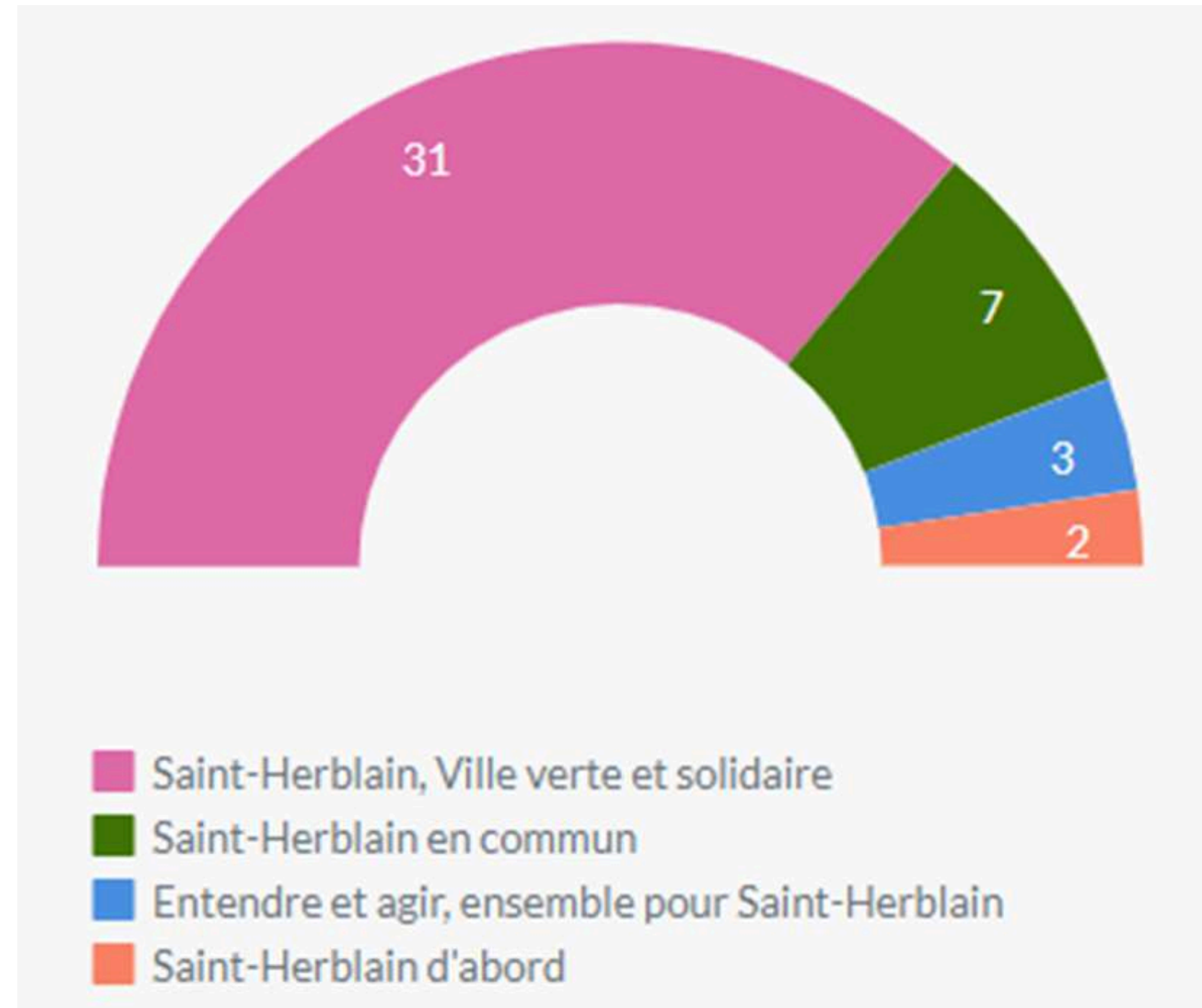
Le Maire : Bertrand Affilé

Groupe majoritaire : 31 élus

Groupes minoritaires : 12 élus

Au sein de l'Observatoire citoyen des
politiques publiques, le collège élus est
composé de 6 personnes :

- 3 élus du groupe majoritaire
- 3 élus des groupes minoritaires (1 élu
par groupe)



Le conseil municipal

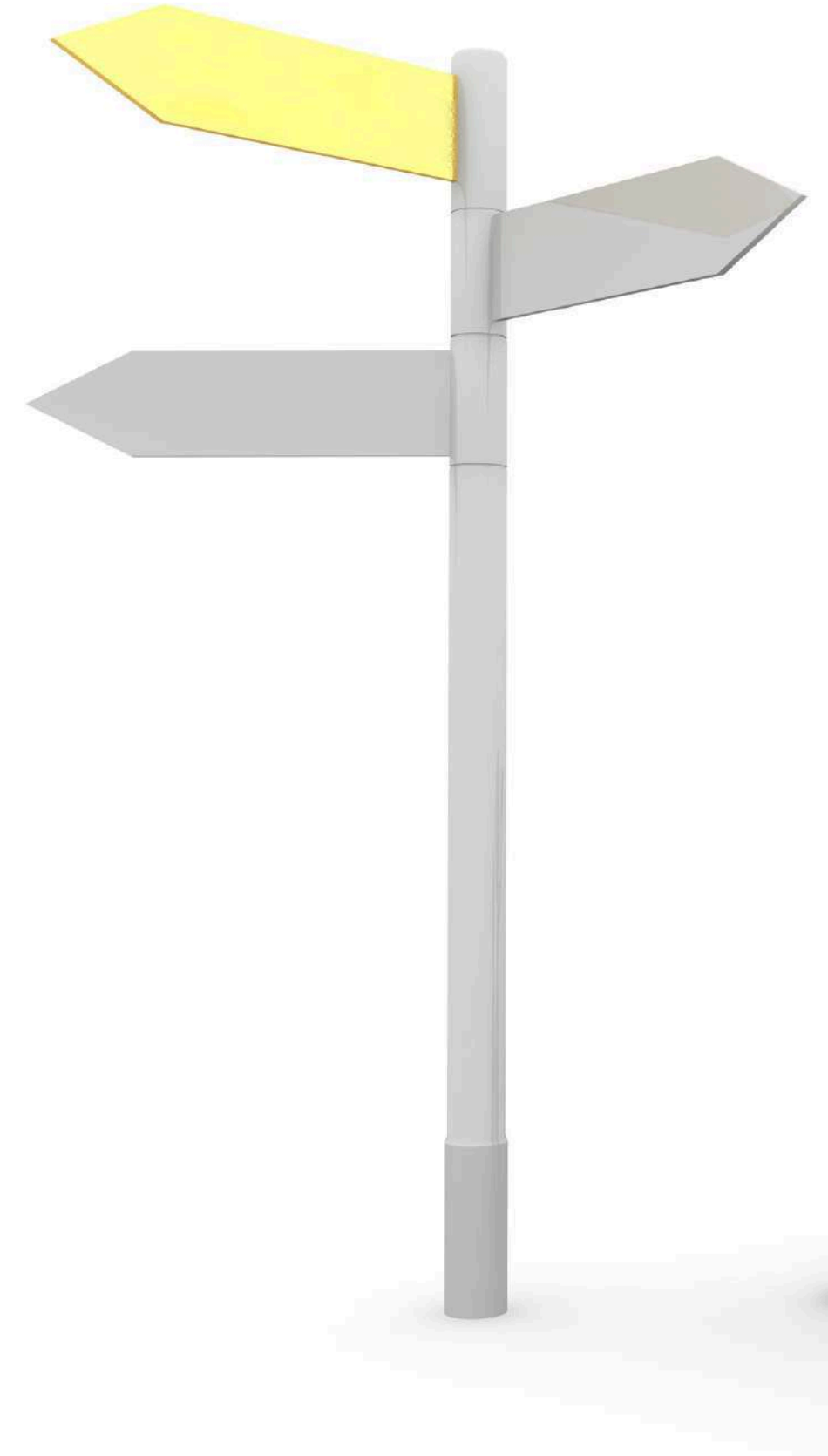
Le conseil municipal gère les affaires de la commune.

Il peut prendre toute décision nécessaire pour répondre aux besoins de la population, à deux conditions :

- qu'elle relève de l'intérêt public communal
- qu'elle n'empiète pas sur les compétences d'une autre autorité publique

Ces décisions peuvent prendre la forme :

- de délibérations
- d'avis
- de vœux



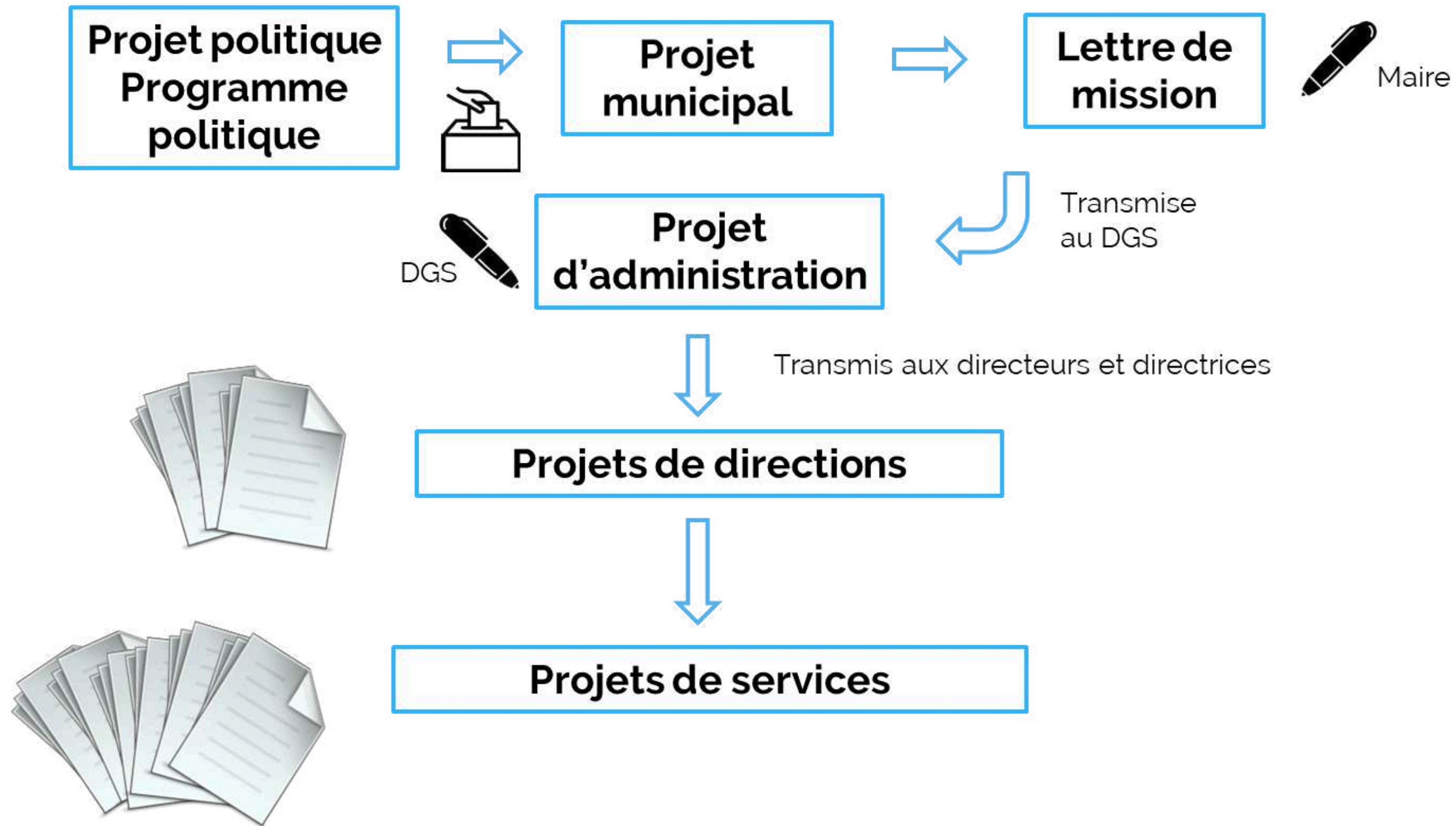
Le conseil municipal

**Clause générale de compétences
=
attributions vastes pour le conseil municipal**

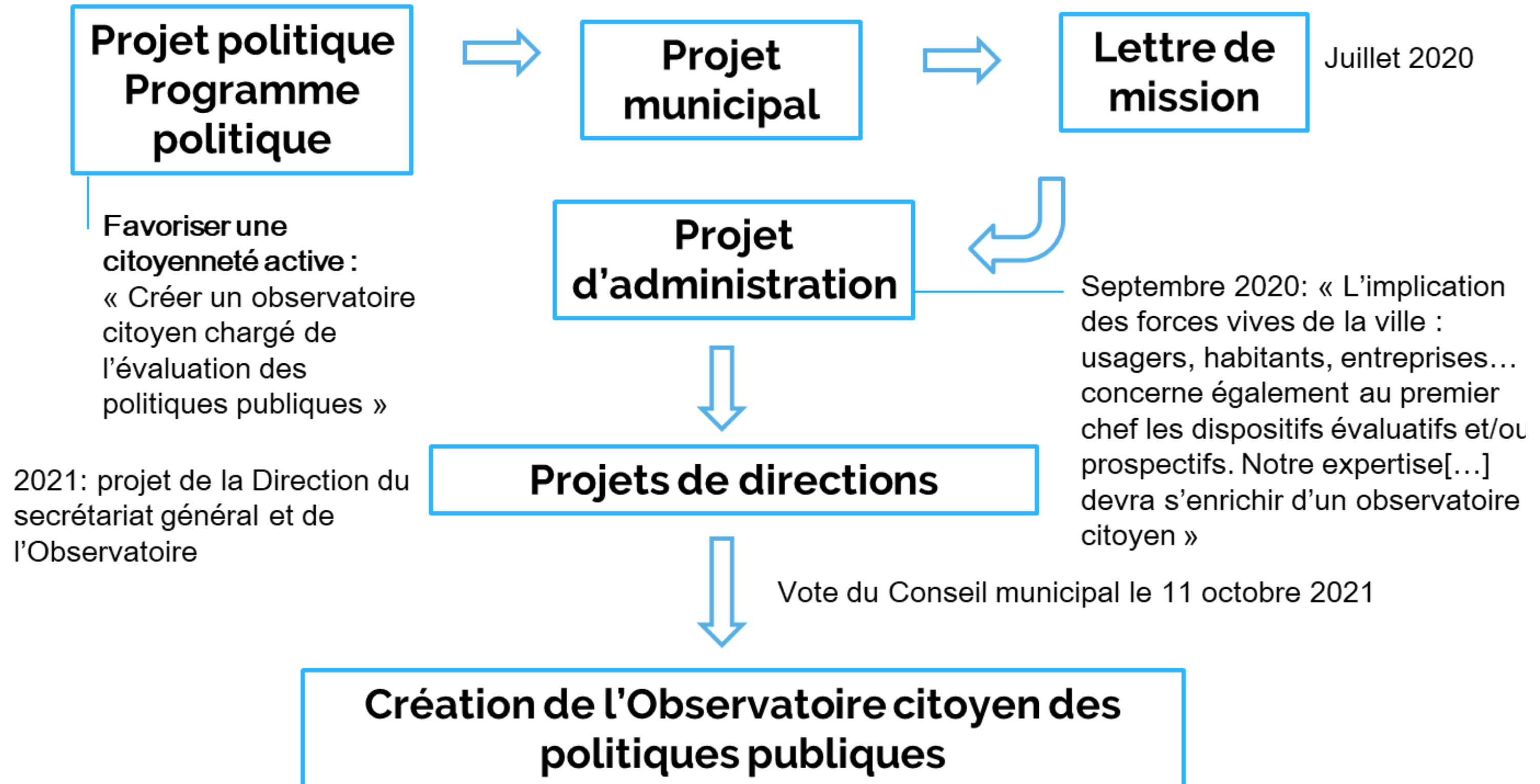
- Élire le Maire
- Voter le budget communal
- Créer et supprimer des services publics
- Gérer le patrimoine communal (bâti et naturel)
- ...



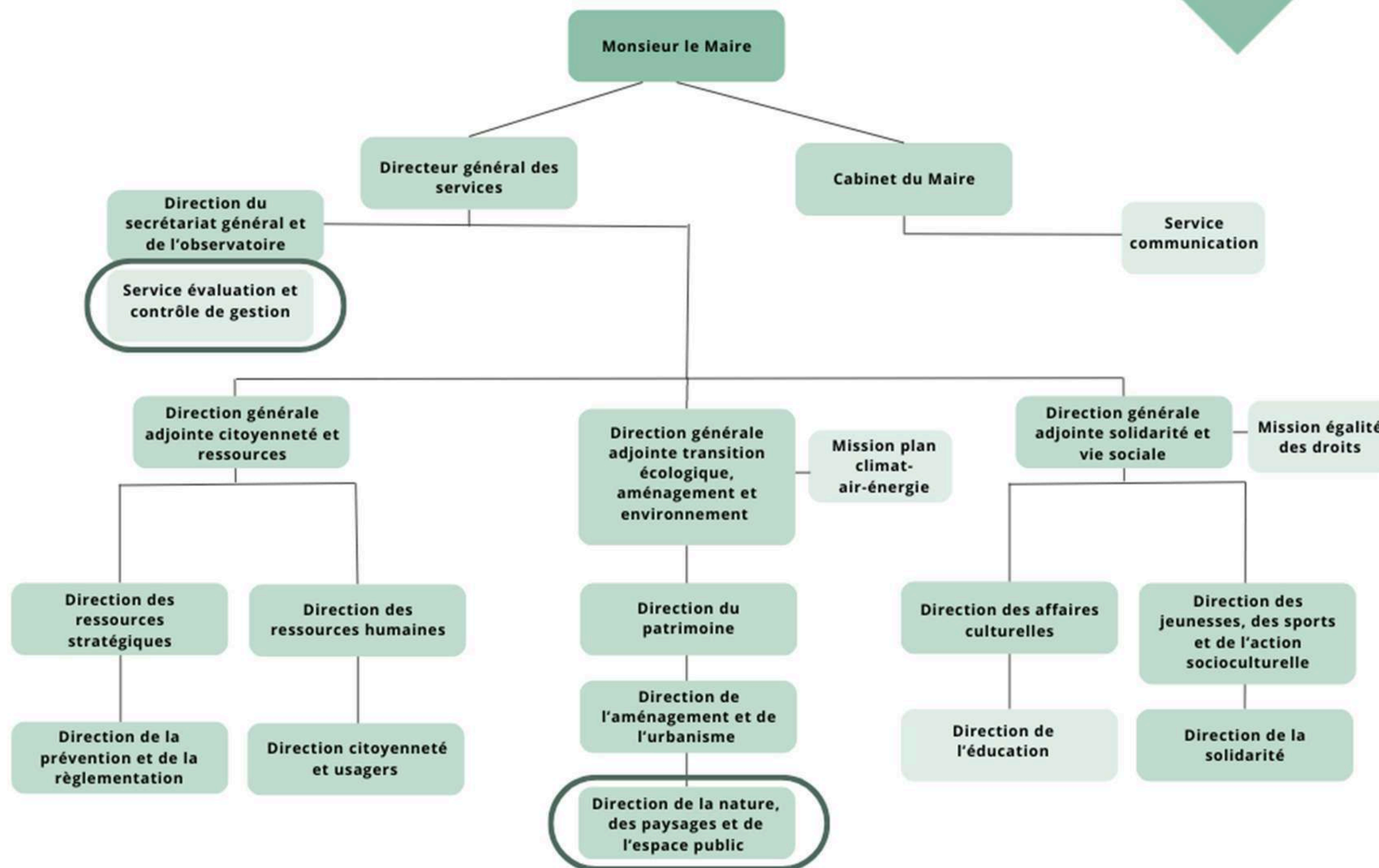
Le projet municipal



Le projet municipal



ORGANIGRAMME VILLE DE SAINT-HERBLAIN



Le budget municipal 2024



Le budget 2023, adopté lors du Conseil municipal du 3 avril 2023, s'appuie sur trois grands piliers :

- la sécurisation d'un haut niveau de service à la population ;
- la poursuite et le lancement de projets dans les domaines de la culture, du sport, des solidarités, de la transition écologique ou encore de la jeunesse ;
- la poursuite des investissements au sein des équipements municipaux et de la future cuisine intercommunale.

Le budget a été élaboré sur la base de quatre engagements structurels pris en 2020 :

- Une absence d'augmentation de la part communale de la fiscalité ;
- Le maintien d'un service public de haute qualité ;
- Un niveau d'investissement important adapté aux transitions écologiques et sociales ;
- L'autofinancement d'une partie des projets afin de préserver les marges financières de la commune.

0%

d'augmentation de la part
communale de la fiscalité
depuis 2010

21,8

millions d'euros dédiés aux
investissements

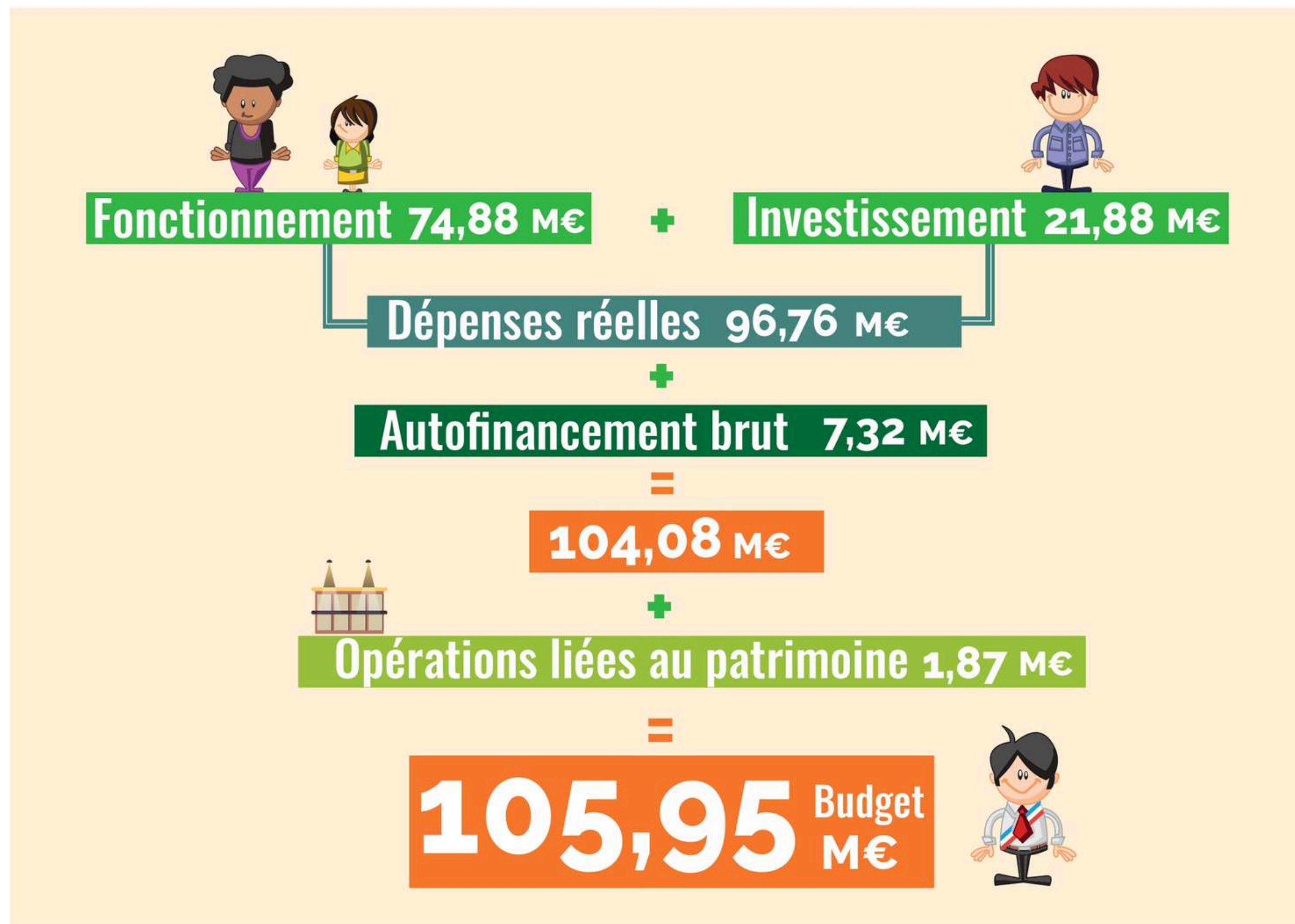
104

euros de dette par habitant,
soit 10 fois moins que la
moyenne des villes de taille
comparable

1 407

euros de dépenses par
habitant en moyenne, contre
1 168 euros ailleurs dans la
métropole

Le budget municipal 2024



Le budget municipal 2024

Le budget 2024 consacre une enveloppe totale de 21,74 millions d'euros aux investissements d'avenir.

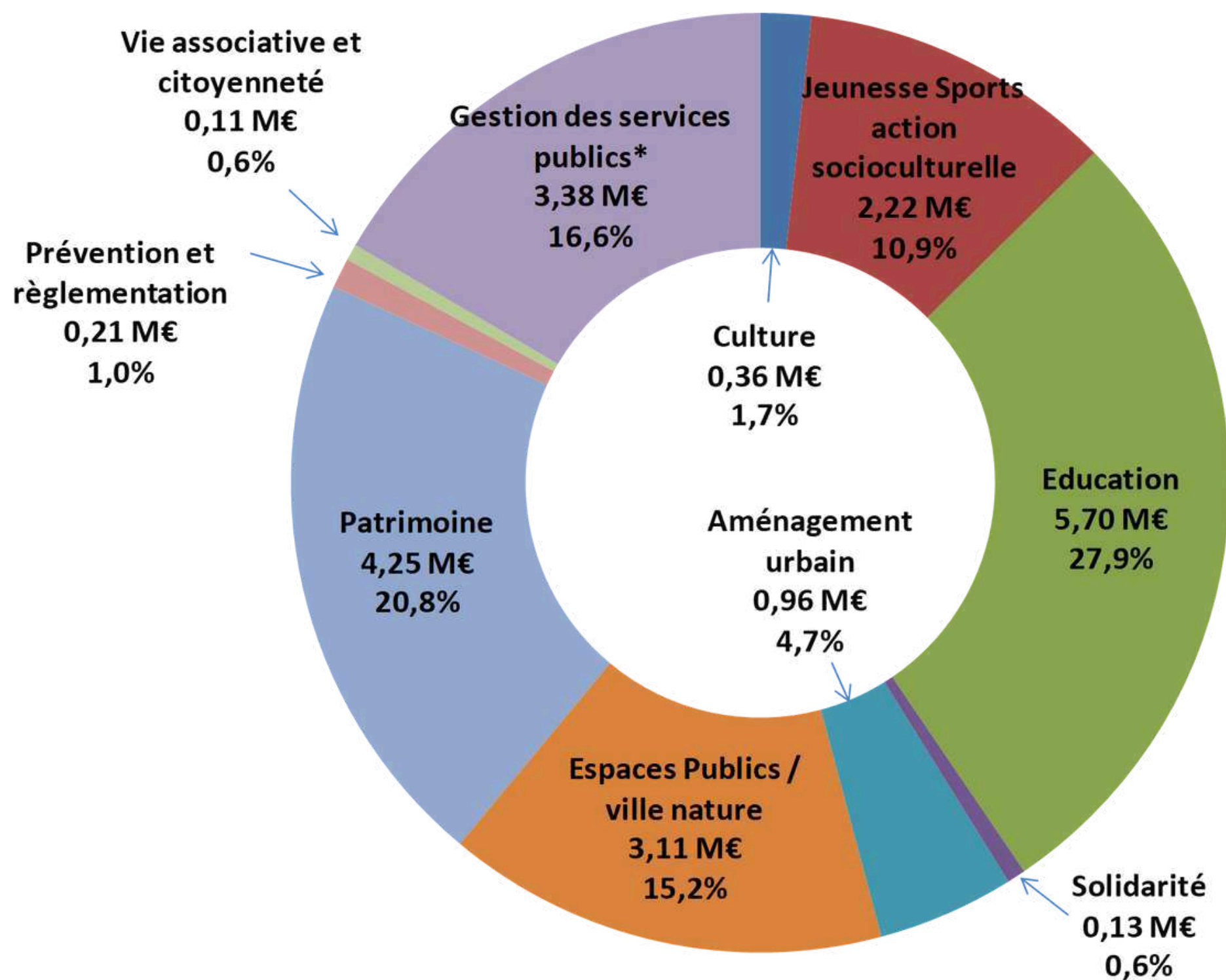
Sont notamment programmés en 2024 :

- Les rénovations du **centre socioculturel et de l'école du Soleil Levant** ;
- Le lancement d'études pour la création d'une **cuisine centrale mutualisée** avec Orvault et La Chapelle sur Erdre ;
- La construction de 3 nouveaux **city stades**, de **parcours sportifs** et d'un **skatepark** ;
- L'aménagement de trois nouveaux **jardins familiaux** ;
- La poursuite de la **végétalisation des cours d'écoles et de crèches** et de l'électrification de la flotte de véhicules municipaux.



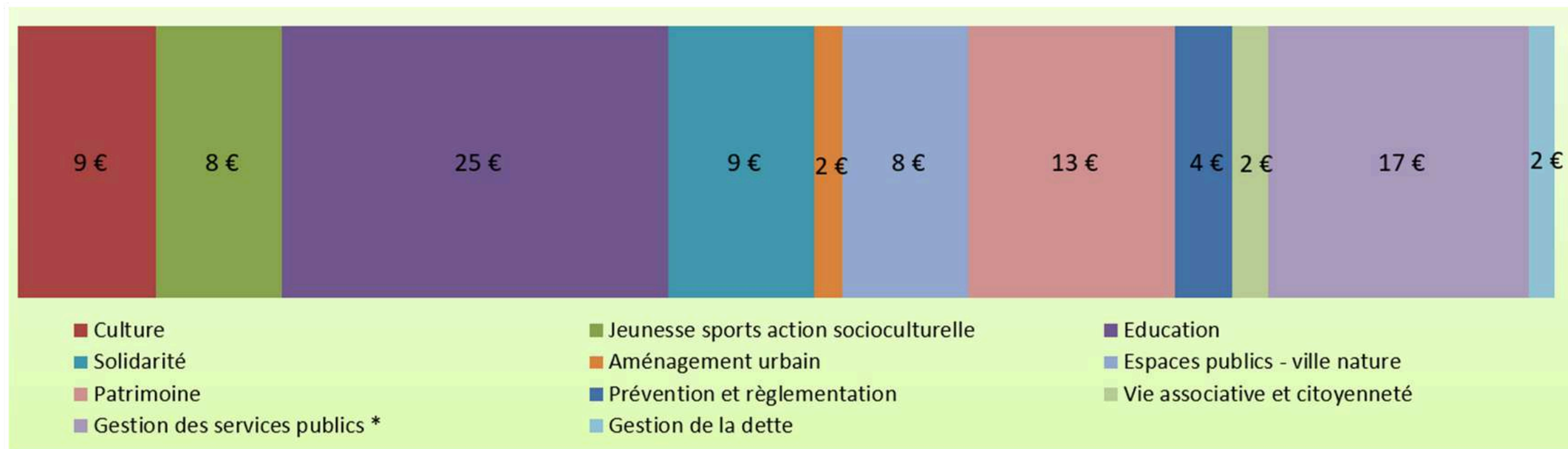
Les dépenses d'investissement en 2024

20,43 M€ au service des politiques publiques pour les usagers



* Finances, commande publique, ressources humaines, systèmes d'informations, cabinet, communication, juridique, contrôle de gestion

Autrement dit,



* Finances, commande publique, ressources humaines, systèmes d'informations, cabinet, communication, juridique, contrôle de gestion



Des questions ?

Merci de votre
attention

saint-herblain
La Ville

Annexe 2

Support de la formation évaluation des politiques publiques

saint-herblain
La Ville

Préalable

L'évaluation des politiques publiques

L'Observatoire citoyen des politiques publiques
Evaluation de la nature en ville

L'ACTION PUBLIQUE VUE
PAR LES HABITANTS

L'OBSERVATOIRE CITOYEN

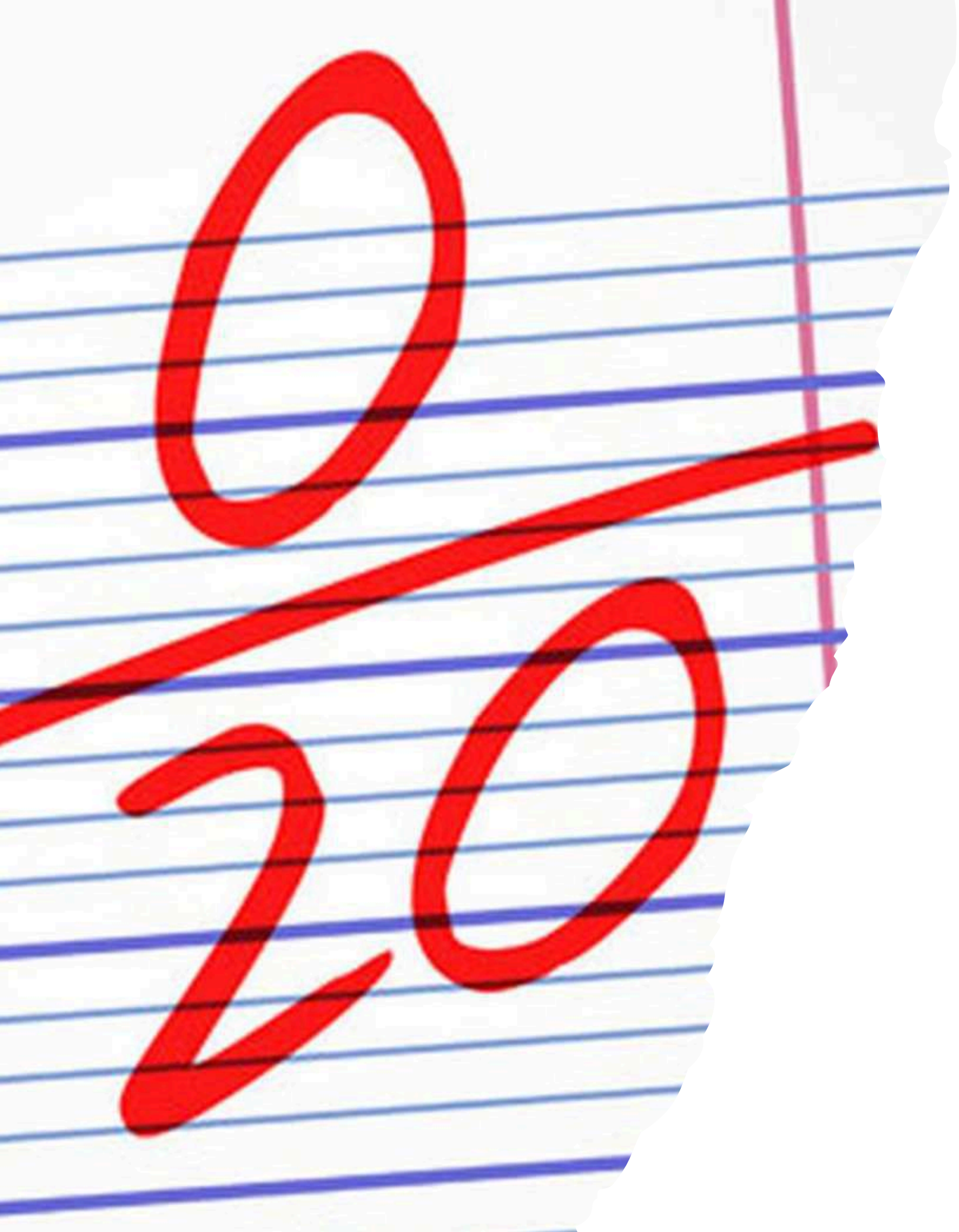


**PARTICIPEZ À
LA RÉFLEXION**

**SAISON 3 :
LA NATURE EN VILLE**

info et inscription

saint-herblain
La Ville

A torn piece of lined paper with horizontal blue lines and a vertical pink margin line on the right. The number '2020' is written in large, bold, red marker. The paper has a jagged, torn edge on the right side.

Programme

- L'évaluation : première approche
- Repères et définitions
- Elaborer un référentiel évaluatif
- Quelques méthodes et outils
- Quelques précautions
- Evaluation et participation
- Les suites de l'évaluation

1. Première approche

INTRO

“Evaluation des quoi ?” Un tour de table...



1. En un mot, l'évaluation des politiques publiques, qu'est ce que ça vous évoque ?

“Evaluation des quoi ?”

L'enjeu principal d'une évaluation, c'est son **UTILITÉ**



2. Repères et définitions



compass /'kʌmpəs/
showing the direction
and bearings from
instrument for taking
and describing circles
connected at one end
circumference or bow
extent; scope; range.
pace)

Premières définitions – ONU, 2016

Une évaluation est un **jugement**, mené de manière aussi systématique et impartial que possible, d'une activité, d'un projet, d'un programme, d'une stratégie, d'une politique, d'un sujet, d'un thème, d'un secteur, d'un domaine opérationnel ou de la performance institutionnelle.

Elle analyse le **niveau de réalisation des résultats** attendus et inattendus en examinant la chaîne de résultats, les processus, les facteurs contextuels et la causalité en utilisant des critères appropriés tels que la **pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact** et la **durabilité**.

Une évaluation doit fournir des informations fondées sur des **preuves crédibles**, utiles qui permettent **l'intégration rapide de ses conclusions**, recommandations et enseignements dans les processus de prise de décisions des organisations et parties prenantes.

Premières définitions – décret du 22 janvier 1990 relatif à l'évaluation des politiques publiques

L'évaluation d'une politique publique [...] a pour objet de rechercher si les **moyens** juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de **produire les effets attendus** de cette politique et d'**atteindre les objectifs** qui lui sont assignés.

Première définition

L'évaluation des politiques publiques vue par la 27e Région



L'évaluation des politiques publiques en France

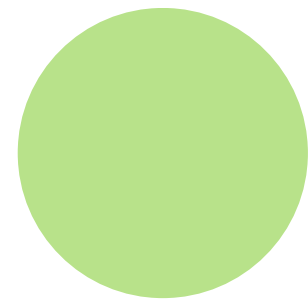
Une brève histoire



1789 : article 15 de la DDHC

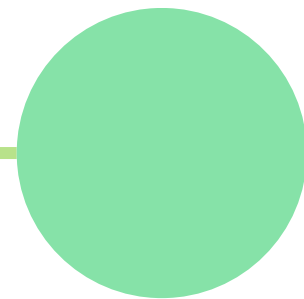
« la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration »

1970



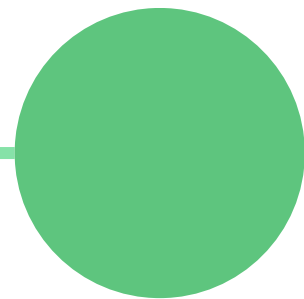
La RCB
(Rationalisation
des Choix
Budgétaires)
introduit
l'évaluation

1989-90



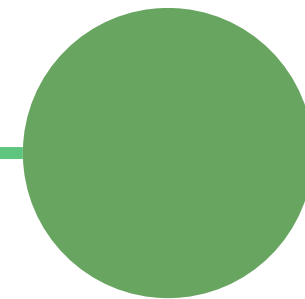
1989 : rapport
Viveret , puis
circulaire Rocard
1990 : Création du
Conseil
Scientifique de
l'Evaluation

2001



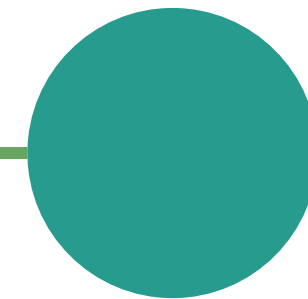
Loi LOLF : loi
organique sur les
lois de finances,
reconnait
explicitement le
rôle de l'évaluation

2007-2008



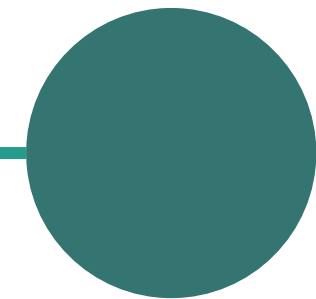
2007 : RGPP
(révision générale
des politiques
publiques)
2008 : Révision
constitutionnelle

2012



Installation du SGMAP
(Secrétariat Général à
la Modernisation de
l'Action Publique)

2017

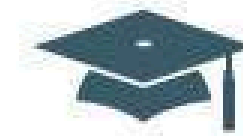


Création de France
Stratégie

Le nouvel article 24 de la Constitution dispose que :
« Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du
Gouvernement. **Il évalue les politiques publiques.** »

Une diversité d'évaluations

Les fondamentaux



Objet

- Aide à la décision
- Redevabilité
- Apprentissage

Formative : orientée
apprentissage
Sommativ : atteinte
des objectifs

Périmètre

- Activité
- Projet
- Programme
- Politique
- Stratégie
- Structure

Outil,
Zone géographique,
Période temporelle,
Secteur...

Temporalité

- Ex-ante
- Intermédiaire
- Finale
- Ex-post

Chemin faisant ou in
itinere : en interaction
constante = M&E

Acteur/parties prenantes

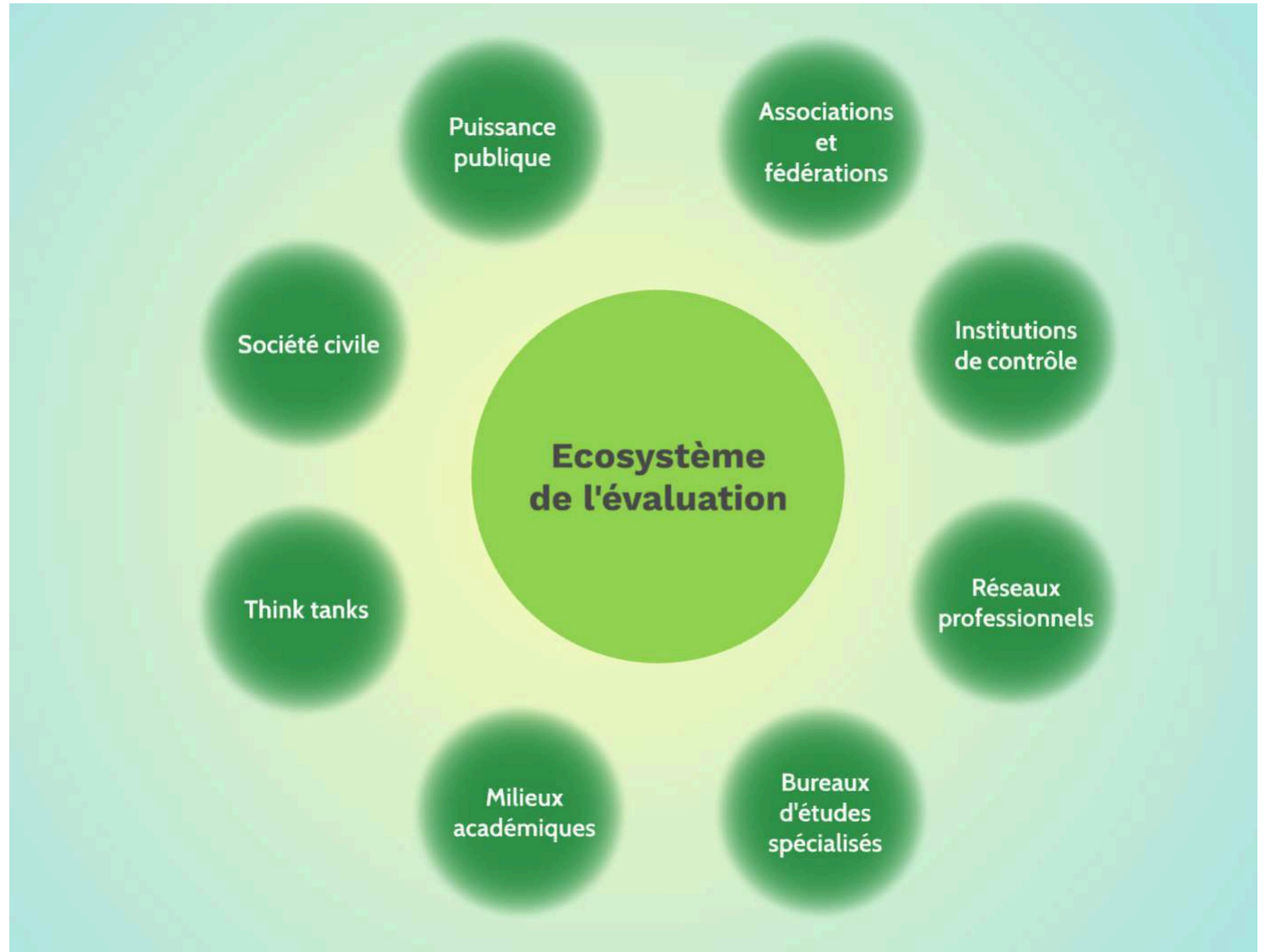
- Auto-évaluation
- Evaluation interne
- Evaluation externe
- Bénéficiaires

Bénéficiaires : simple mesure de
satisfaction ou participation à la
conception du SSE ?

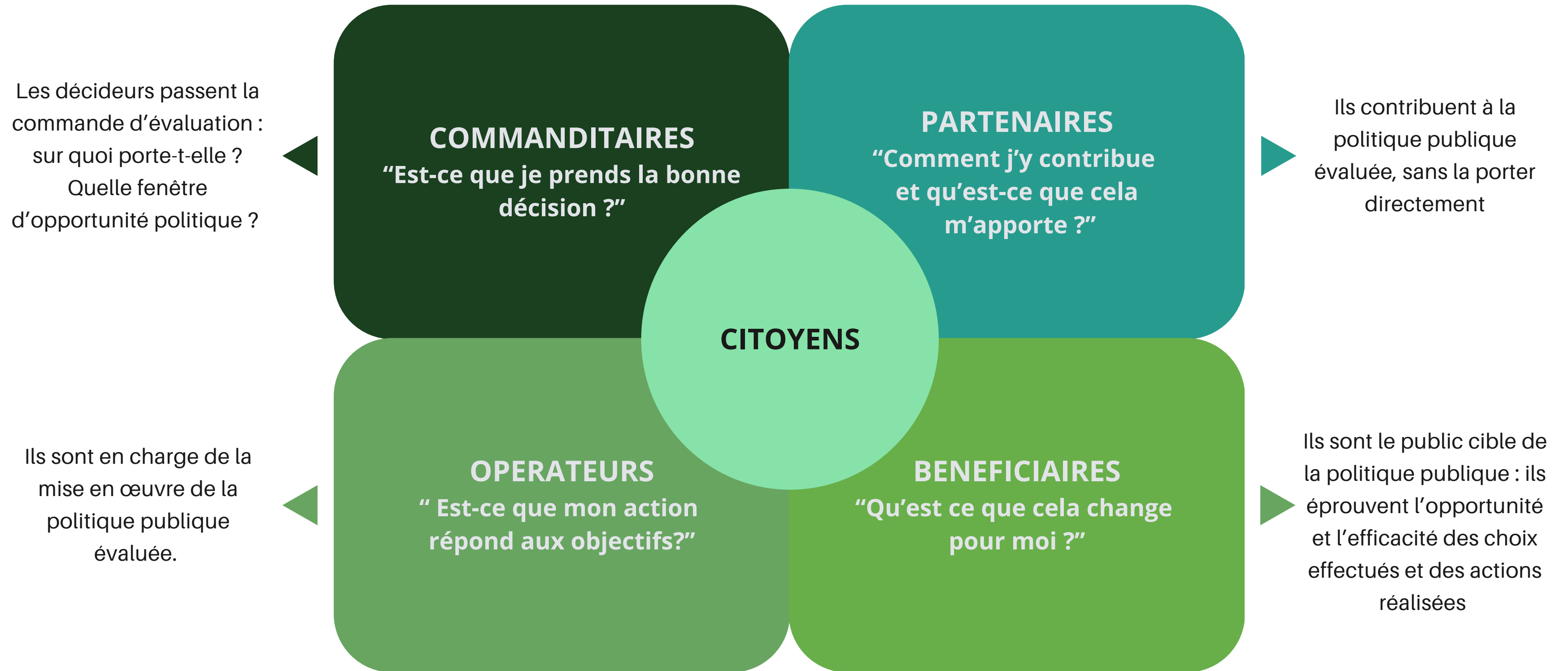
L'écosystème de l'évaluation

Lien vers la présentation :

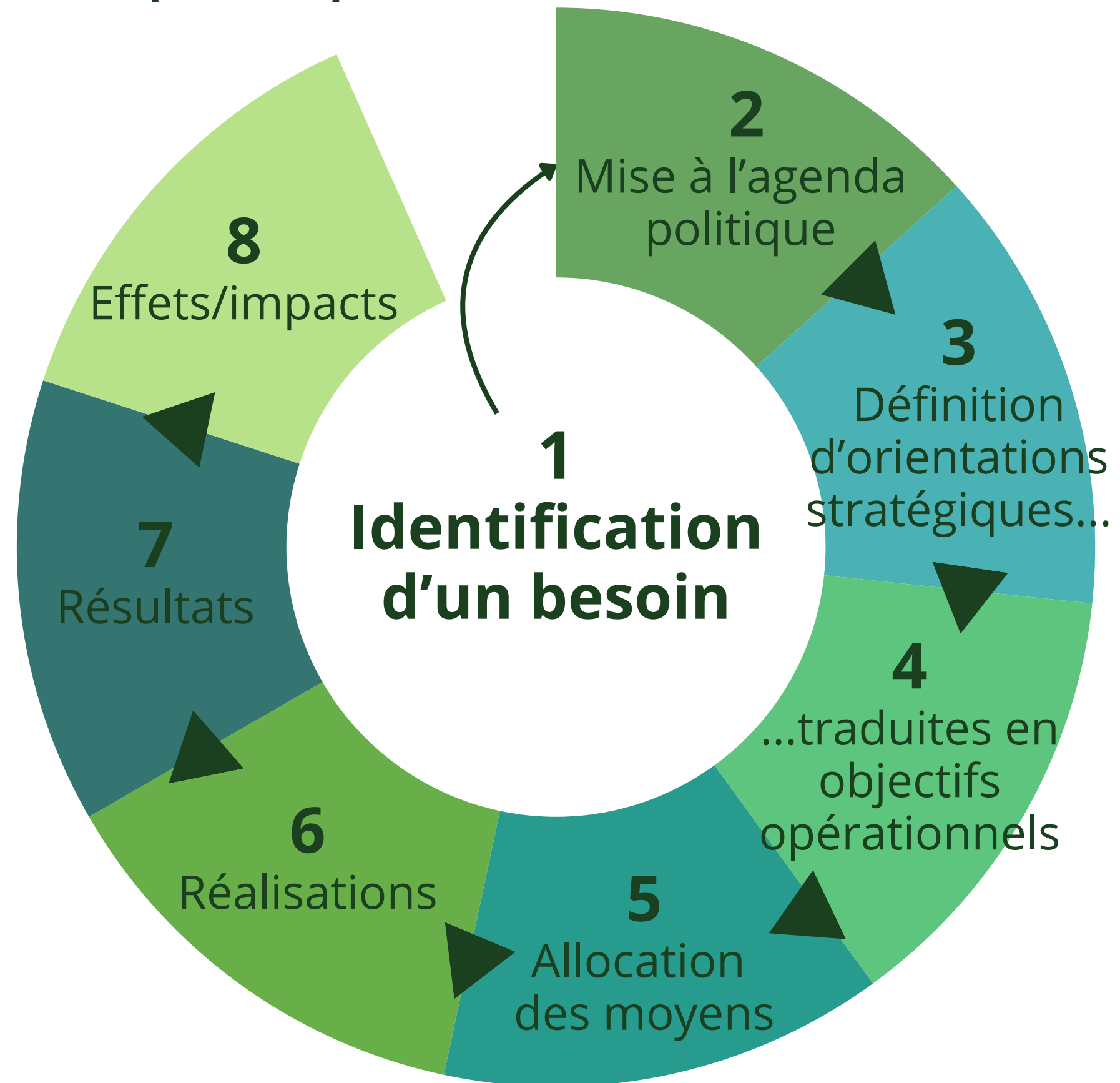
https://prezi.com/p/edit/otd_znptuf9p/



L'écosystème de l'évaluation : les parties prenantes



Le cycle de l'action publique



L'évaluation, c'est...

Un outil d'aide à la décision et un levier d'amélioration de l'action publique



- on réalise des état des lieux, des diagnostics : sur les objectifs, les moyens, la performance...
- permettant d'élaborer des recommandations
- qui facilitent la prise de décision

Un outil démocratique (transparence)



- au service de la redevabilité (envers les parties prenantes et les citoyens)
- qui favorise la confiance entre les parties prenantes de la politique publique
- et éclaire le processus de décision au sein de la collectivité

Un outil d'apprentissage



- on apprend sur l'organisation
- on s'inspire
- on capitalise sur son expérience et on la partage

L'évaluation, ce n'est pas...

Un audit financier

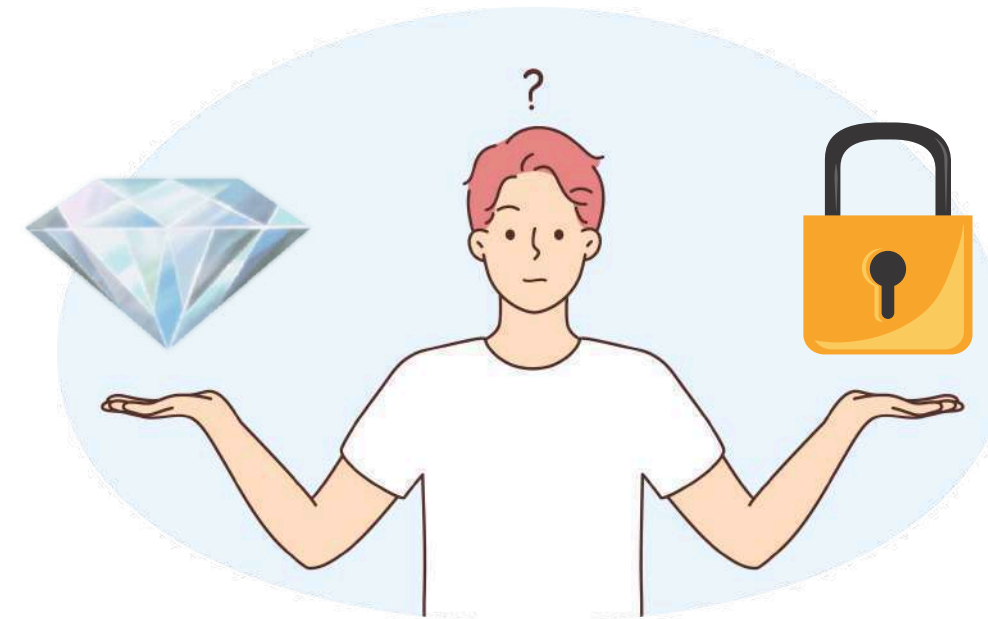


Un verdict



Un luxe ...

ni une contrainte



Un instrument de contrôle

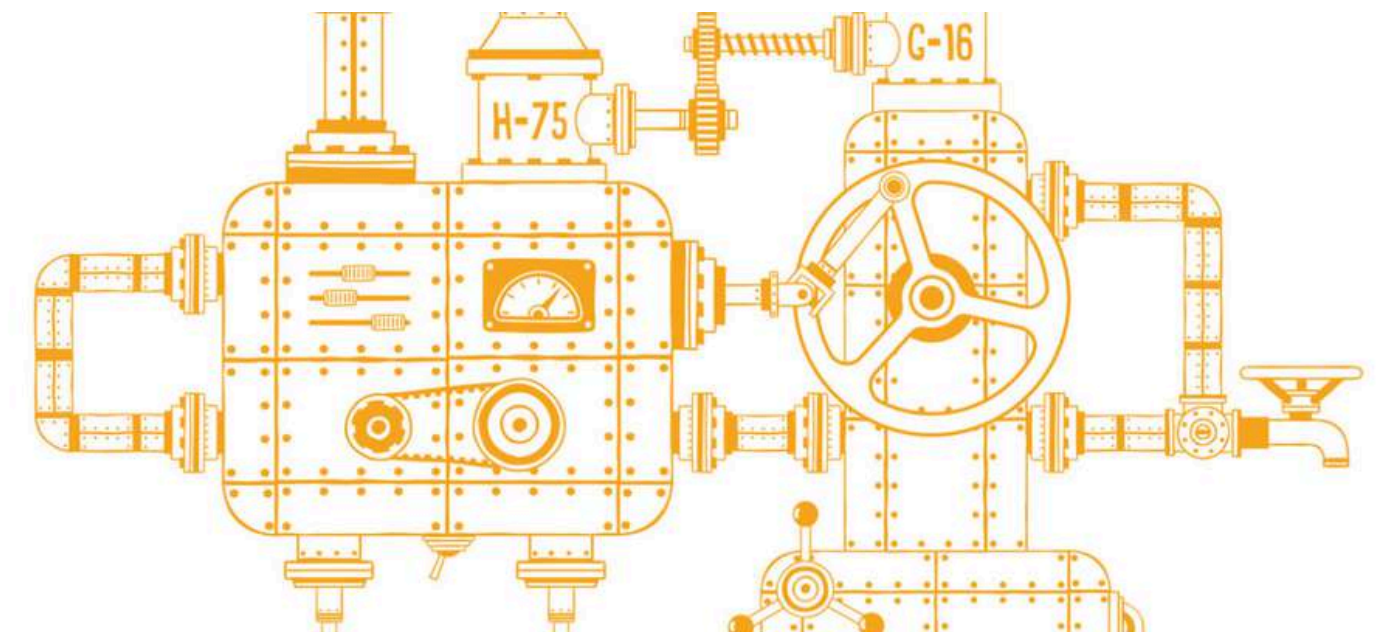


**Un instrument
d'autosatisfaction, de
communication**



**ou de mesure de la
performance
individuelle**

Une usine à gaz !



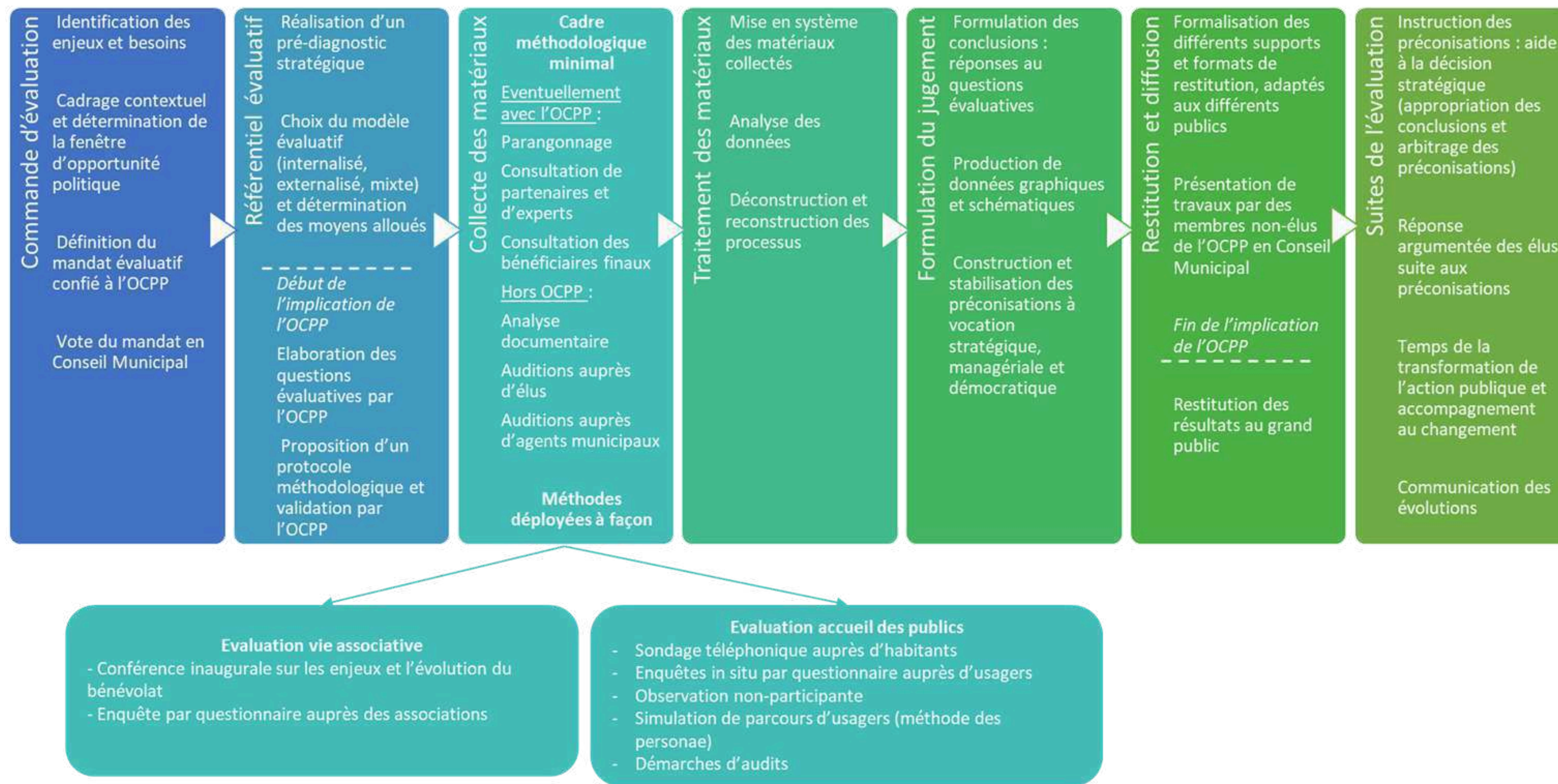


Des questions ?

3. Elaborer un référentiel évaluatif

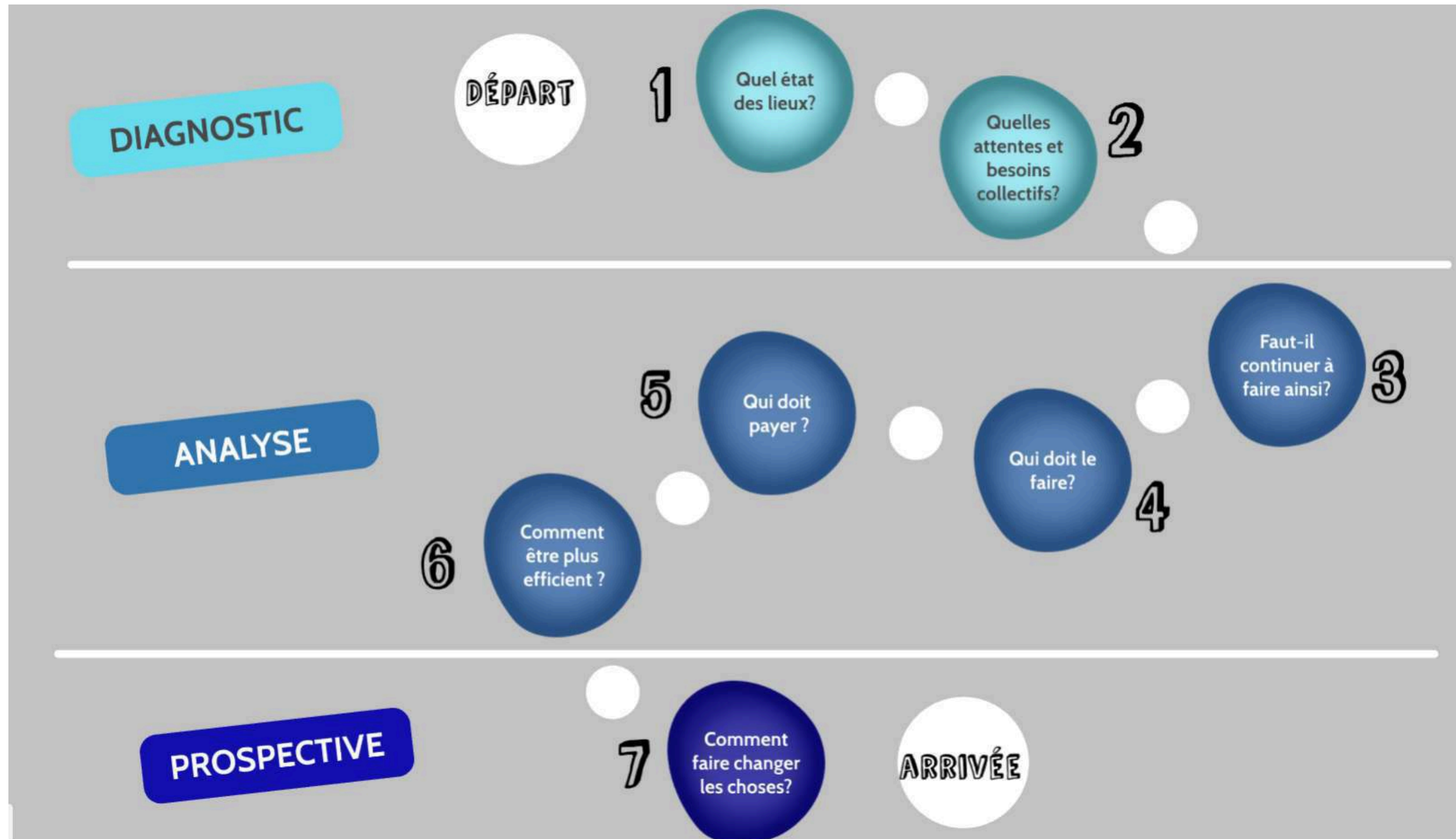


Processus d'une évaluation de l'Observatoire citoyen

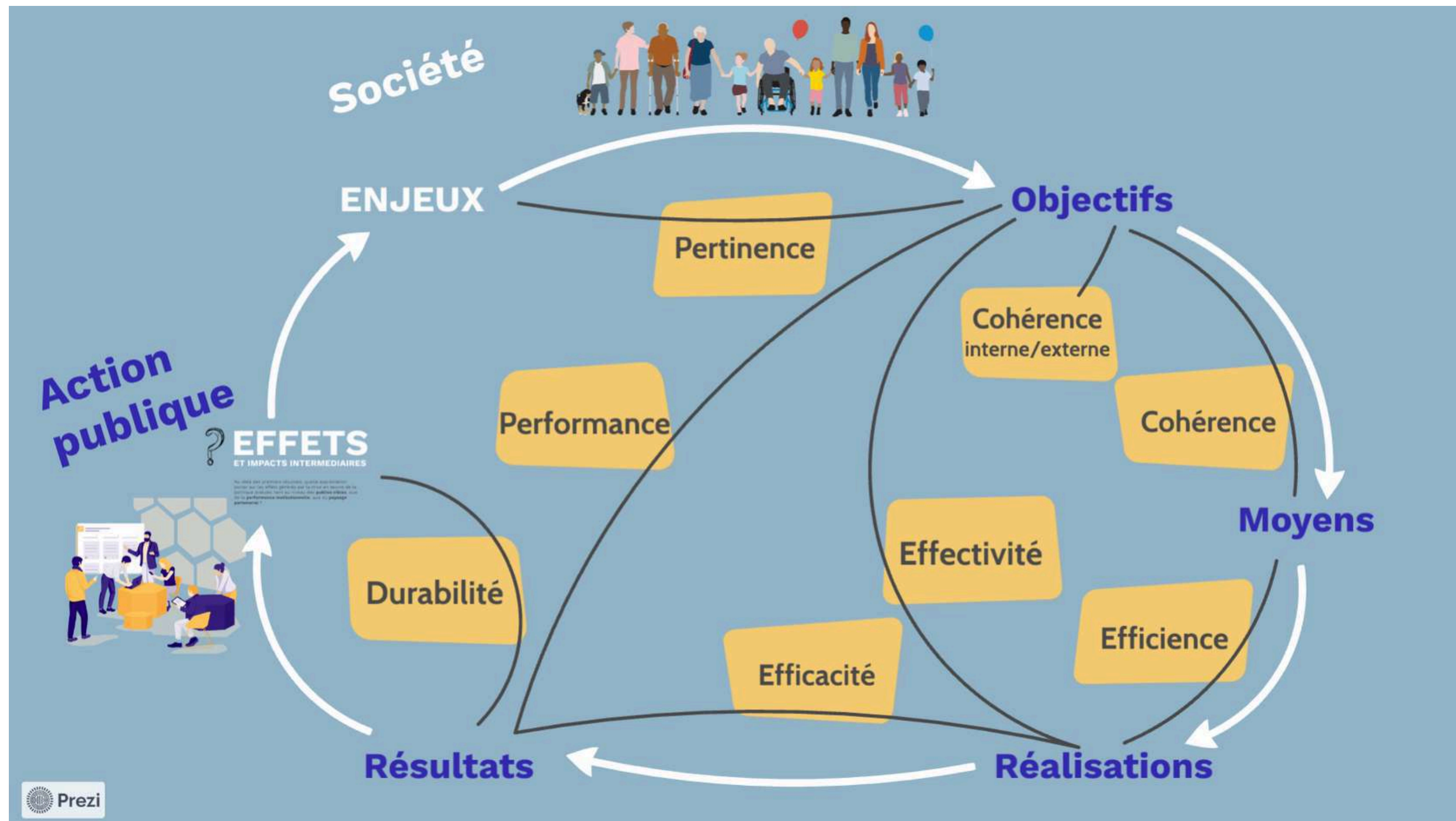


Porter un regard évaluatif

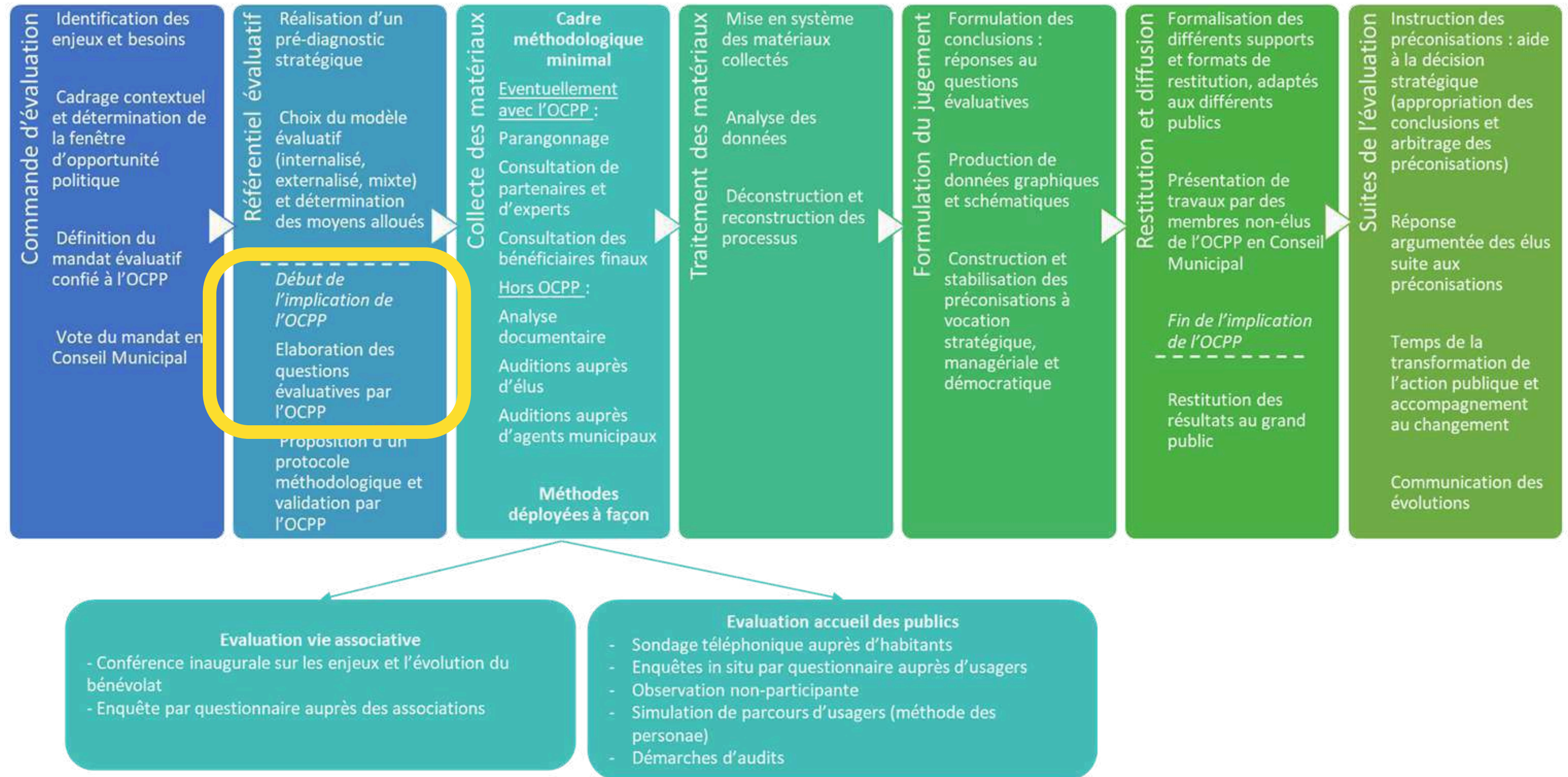
Lien vers la présentation : https://prezi.com/p/edit/otd_znptuf9p/



Critères évaluatifs



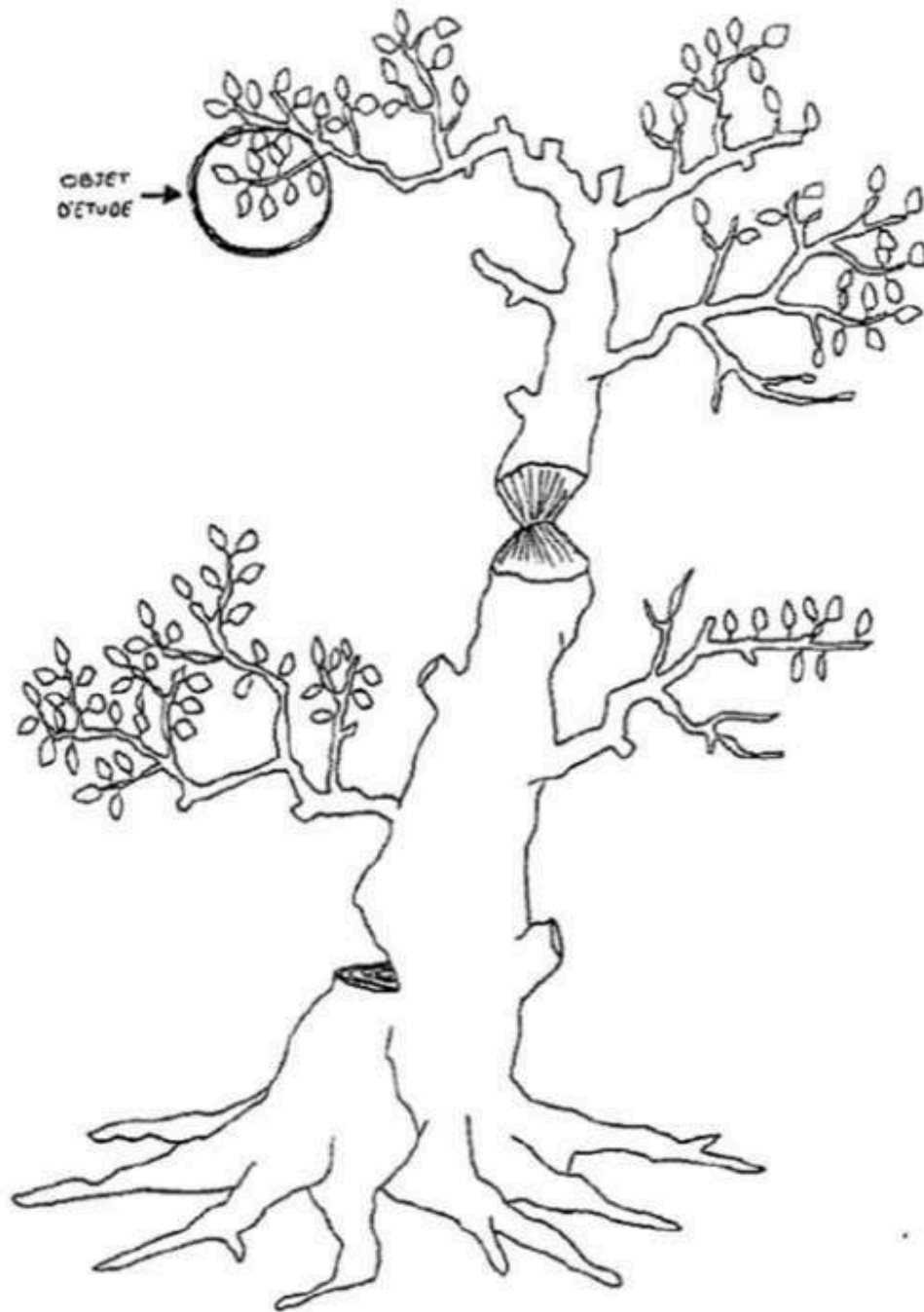
Les questions évaluatives



Le questionnement évaluatif



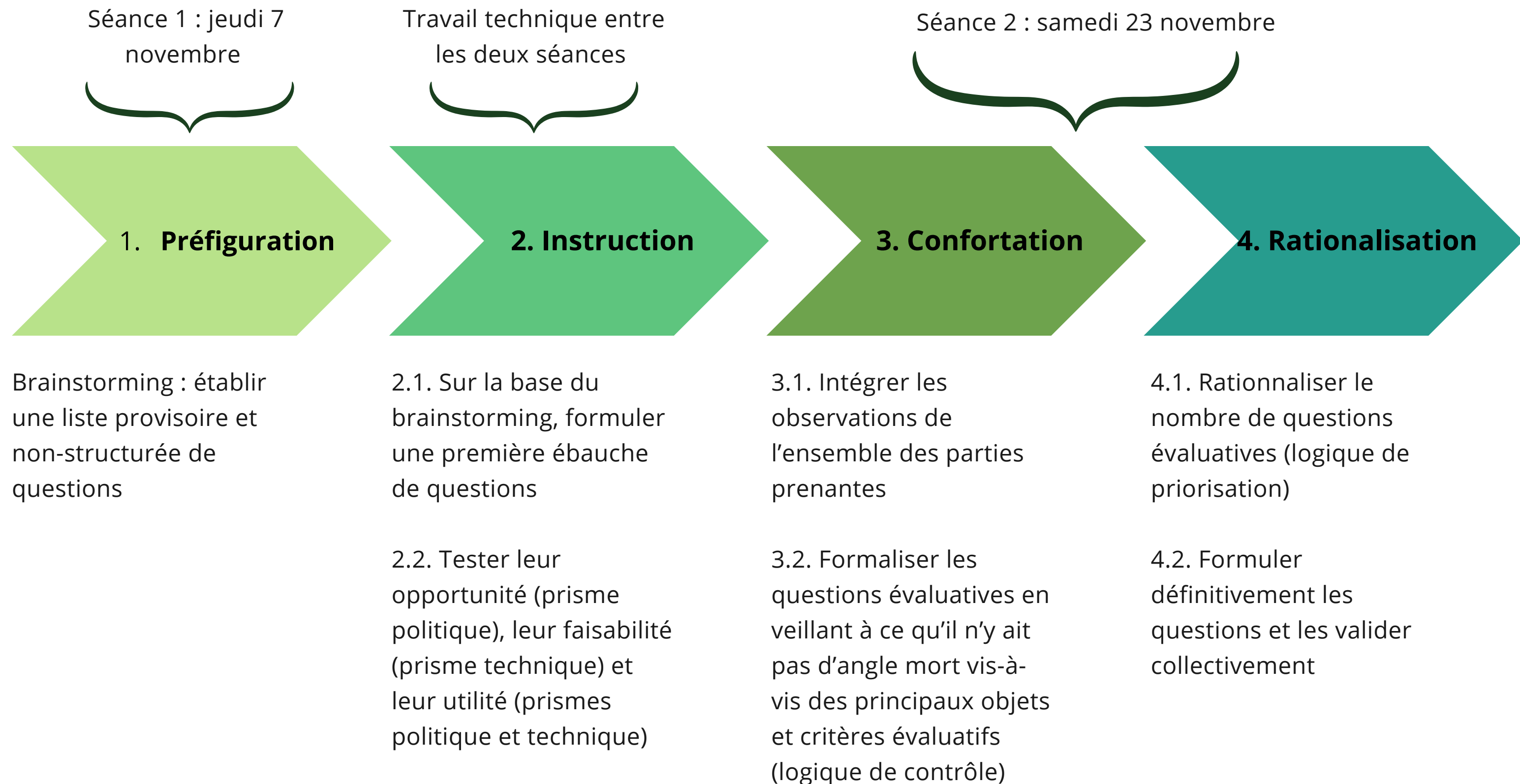
Une étape clé : les questions évaluatives orientent l'ensemble des travaux



Les enjeux de la production du questionnement évaluatif :

- **Maîtriser les choix** : éviter que la réflexion se concentre sur un nombre restreint de points ou au contraire sur une multiplicité qui rendrait l'évaluation non-soutenable ; **éclairer des points spécifiques tout en conservant une vision globale** ; éviter que les choix soit déterminés de façon implicite et/ou biaisée ;
- **Favoriser l'adhésion des participants** : fabriquer du **consensus** pour répondre aux attentes des différents participants ; garantir une meilleure **appropriation des conclusions** (et donc une plus grande utilité de l'évaluation)

Questionnement évaluatif avec l'Observatoire citoyen



Questionnement évaluatif avec l'Observatoire citoyen : évaluation de l'accueil des publics



Notes issues du brainstorming

“Explorer les attentes des usagers : connaître les usagers, connaître leurs attentes”

“Les attentes des usagers sont plurielles. Parfois elles ne concernent pas directement la Ville, mais il faut tout de même les prendre en compte. ”

“Les attentes des usagers évoluent : comment s’y adapter ?”

“Définition du besoin des usagers : avant même de savoir si on peut répondre aux besoins de l’usagers, il importe de les comprendre. Question de la traduction en langage administratif de la demande de l’usager.”

Questions retenues (efficacité / efficience / performance / durabilité)

Question évaluative 1

Quelle appréciation par les publics de la qualité du service rendu dans le cadre de l’accueil qui leur est réservé ?

Dans quelle mesure la Ville est-elle outillée pour connaître les besoins et attentes de ses publics ?

Sous-questions évaluatives

1.1.Comment les retours faits par les usagers dans le cadre de l’accueil ou à l’issue de celui-ci sont-ils collectés ?

1.2.Ces retours sont-ils pris en considération et nourrissent-ils un système d’amélioration continue du service public herblinois ?

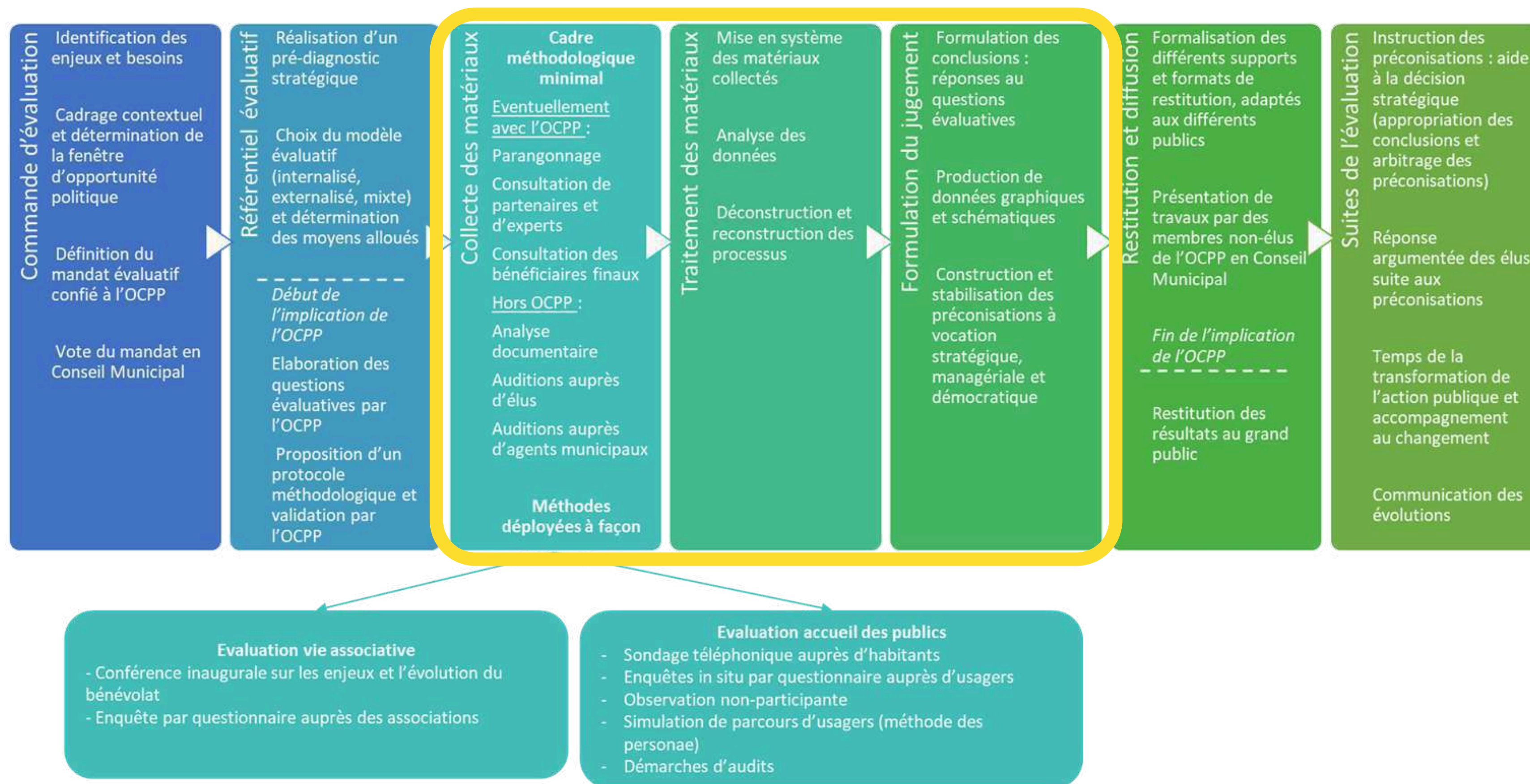


Des questions ?

4. Quelques méthodes et outils



Processus d'une évaluation



Protocole méthodologique

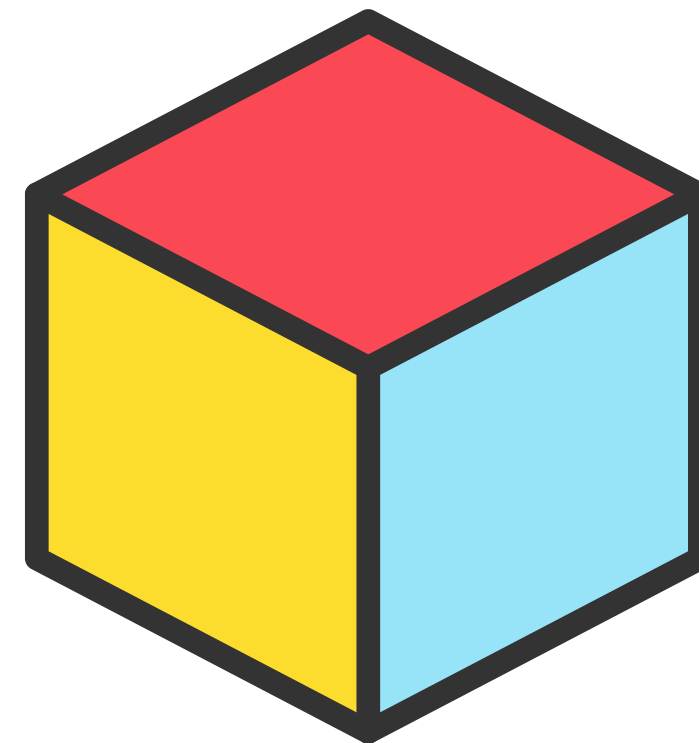
Le protocole méthodologique est défini en amont et adapté aux questions évaluatives.

Il prévoit la mise en œuvre de différentes méthodes de collecte de matériaux, dans le respect du principe de **pluralisme méthodologique**.

Un sujet vu au prisme d'une seule méthode



et au prisme de plusieurs



Notre boîte à outils méthodologique

Entretiens individuels



Entretiens collectifs
(focus group)



Panel d'experts



Observation
non-participante



Design de service



Diagnostic en
marchant



Analyse statistique



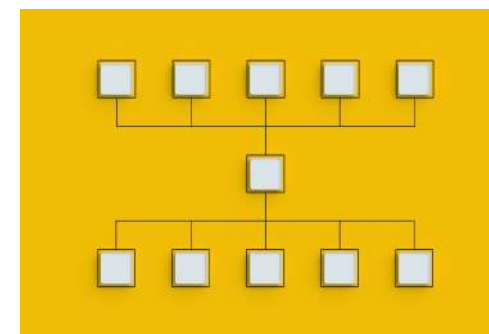
Analyse
cartographique



Analyse documentaire



Mind-mapping, SWOT



Questionnaires,
sondages



Parangonnage



5. Quelques précautions



Quelques précautions : l'usage des données

Il n'y a pas de “données d'évaluation” a priori

- les données pertinentes pour l'évaluation dépendent du référentiel adopté et des questions évaluatives retenues
- les données ne sont jamais prêtes à l'avance

L'évaluateur cible les publics, pas les sources

- les sources de données disponibles ne sont pas toujours les plus pertinentes
- il est souvent pertinent de se tourner directement vers le public

Il n'y a pas de données parfaites

- les données sont un reflet partiel et fragmenté de ce que l'on veut observer
- quantitatives ou qualitatives, il n'y a pas de hiérarchie. Le plus important c'est d'être conscient des limites de chaque jeu de données (et des biais à avoir en tête lors de l'analyse).

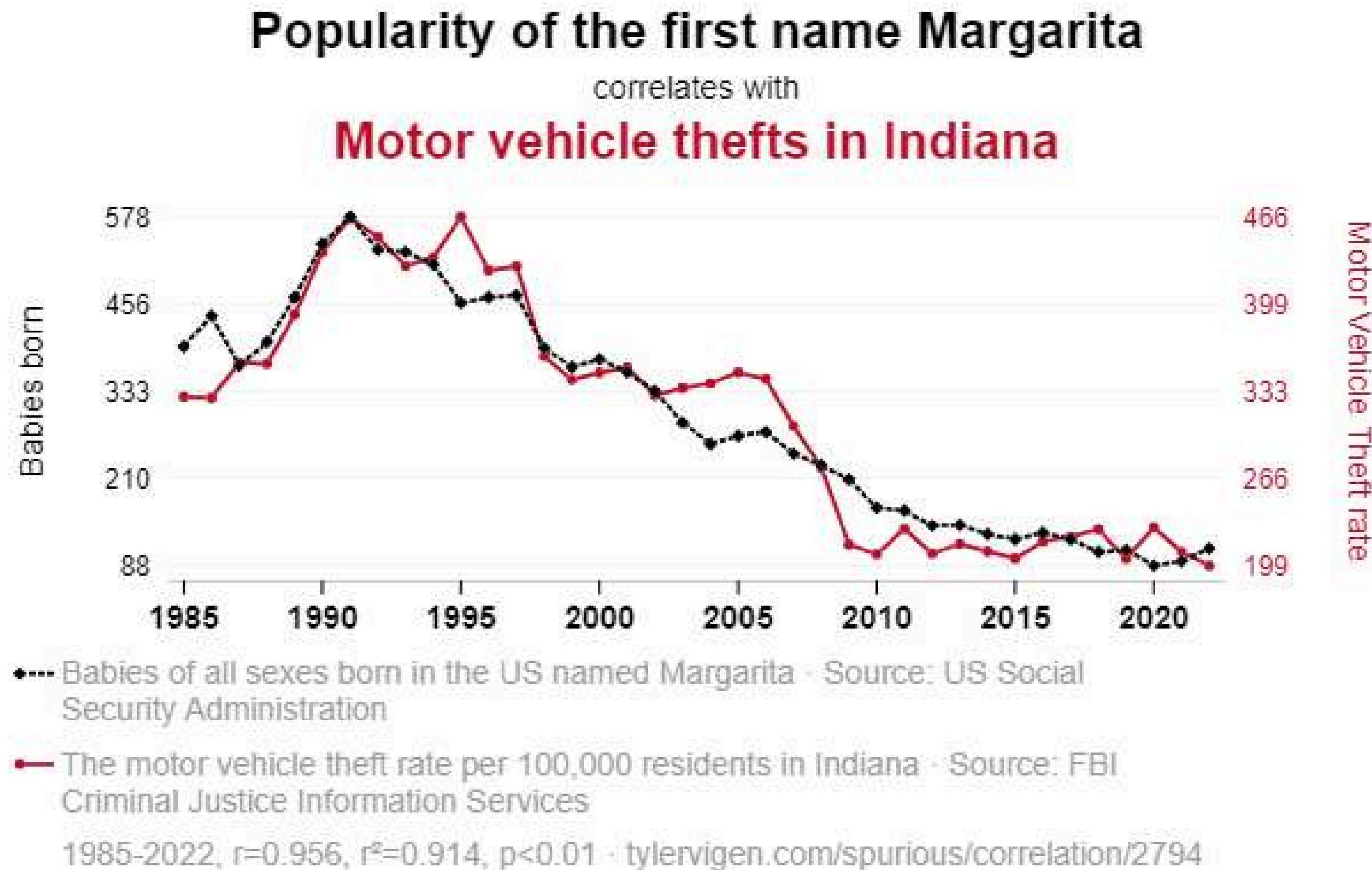
Quelques précautions : l'usage des données

L'absence de preuve n'est pas la preuve de l'absence



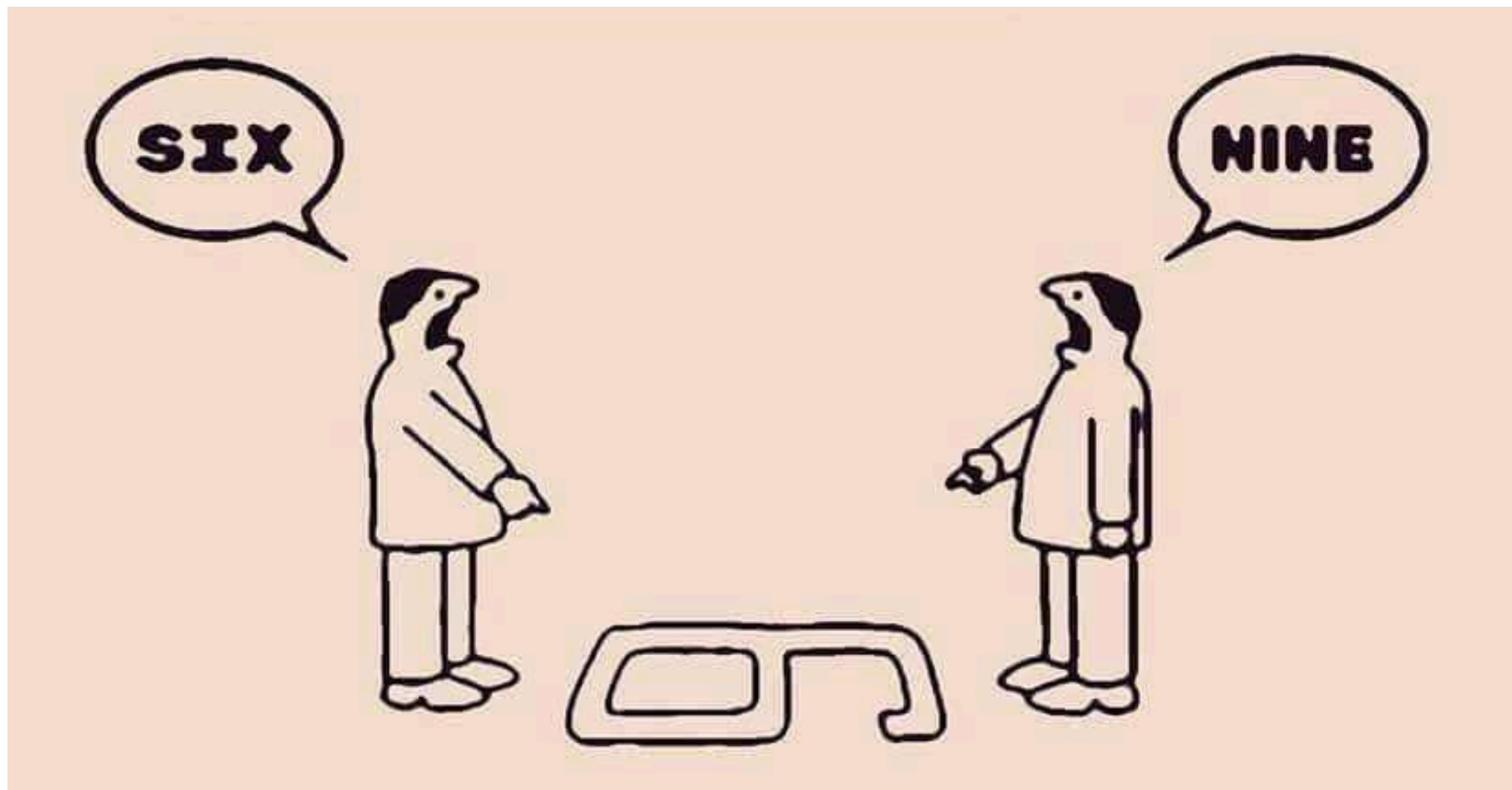
Crédit : Margaux Perrin

Quelques précautions : corrélation VS causalité



La gestion des biais

Illustration du biais d'interprétation, mais il y en a d'autres !



- Biais d'autocensure
- Biais de conformation
- Biais d'attrition
- Biais de sincérité des informateurs
- Biais de sélection
- Biais d'empathie
- Etc...

Faut-il toujours évaluer ?

Il y a tellement de bonnes raisons de ne pas évaluer...

Nous n'avons pas le temps.

Nous n'en avons jamais fait.

Ce n'est pas de ma responsabilité.

Cela marche, alors pourquoi changer?

Nous ne sommes pas encore prêts.

Il doit y avoir une raison derrière tout cela.

Est-ce que l'on voudrait m'apprendre à faire mon travail?

C'est impossible à réaliser avec l'objectivité nécessaire.

Nos comptes viennent d'être vérifiés.

Le projet est trop récent.

Le gouvernement était satisfait de notre projet.

De personnes extérieures ne pourront pas comprendre la complexité.

Sources : UNESCO, janvier 1991

Quelques précautions : éthique et déontologie

Les 7 principes de la Société française de l'évaluation (SFE)

- Pluralité
- Distanciation
- Compétence
- Respect des personnes
- Transparence
- Opportunité
- Responsabilité



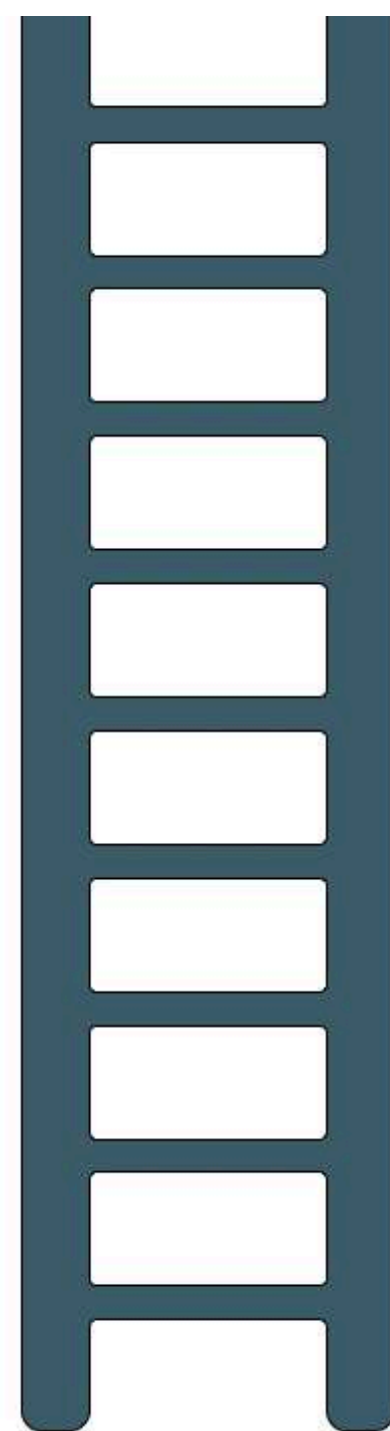


Des questions ?

6. Evaluation et participation



Evaluation et participation



8. Contrôle citoyen	Une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier.
7. Délégation de pouvoir	Le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser.
6. Partenariat	La prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens
5. Conciliation	Quelques habitants sont admis dans les organes de décision et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.
4. Consultation	Des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.
3. Information	Les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.
2. Thérapie	Traitement annexe des problèmes rencontrés par les habitants, sans aborder les vrais enjeux
1. Manipulation	Information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyens en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués

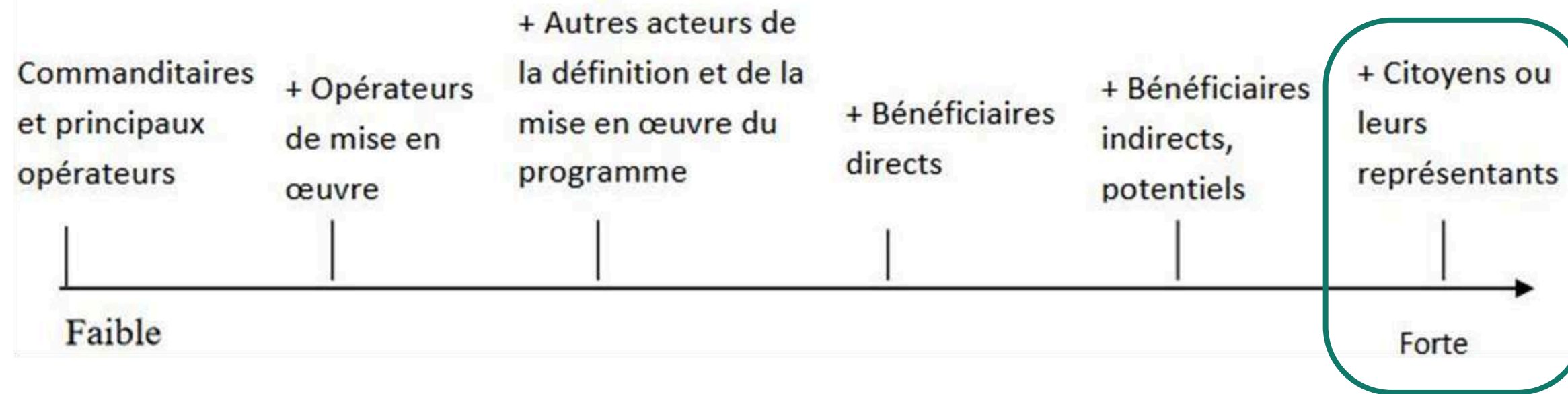


L'Observatoire citoyen se situe ici

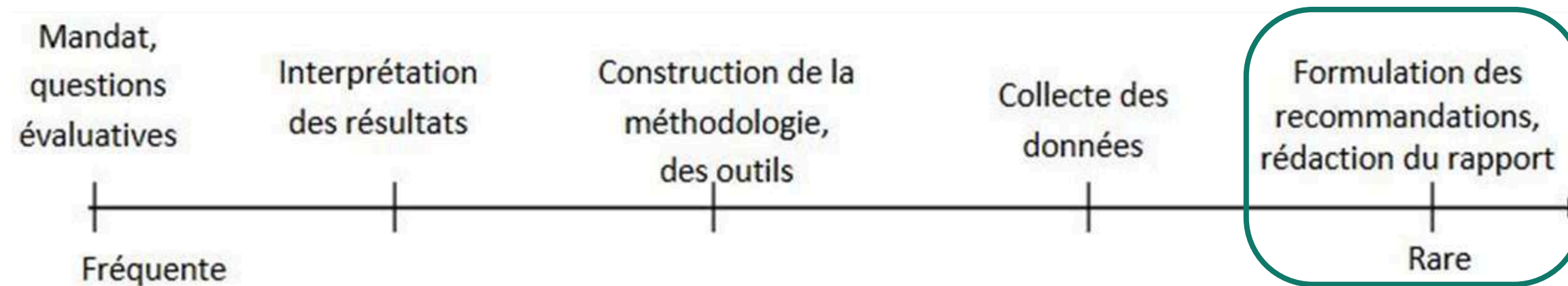
Selon Sherry Arnstein, 1969, « *A ladder of citizen participation* », JAIP, Vol. 35, n°4, pp. 216-224.

Evaluation et participation

La largeur de la participation



La profondeur de la participation



L'Observatoire citoyen se situe ici

Selon H. MILET (coord.), 2015, « L'évaluation participative : de la prise en compte des publics au pouvoir d'agir citoyen », les cahiers de la SFE, n°9, 84 p.

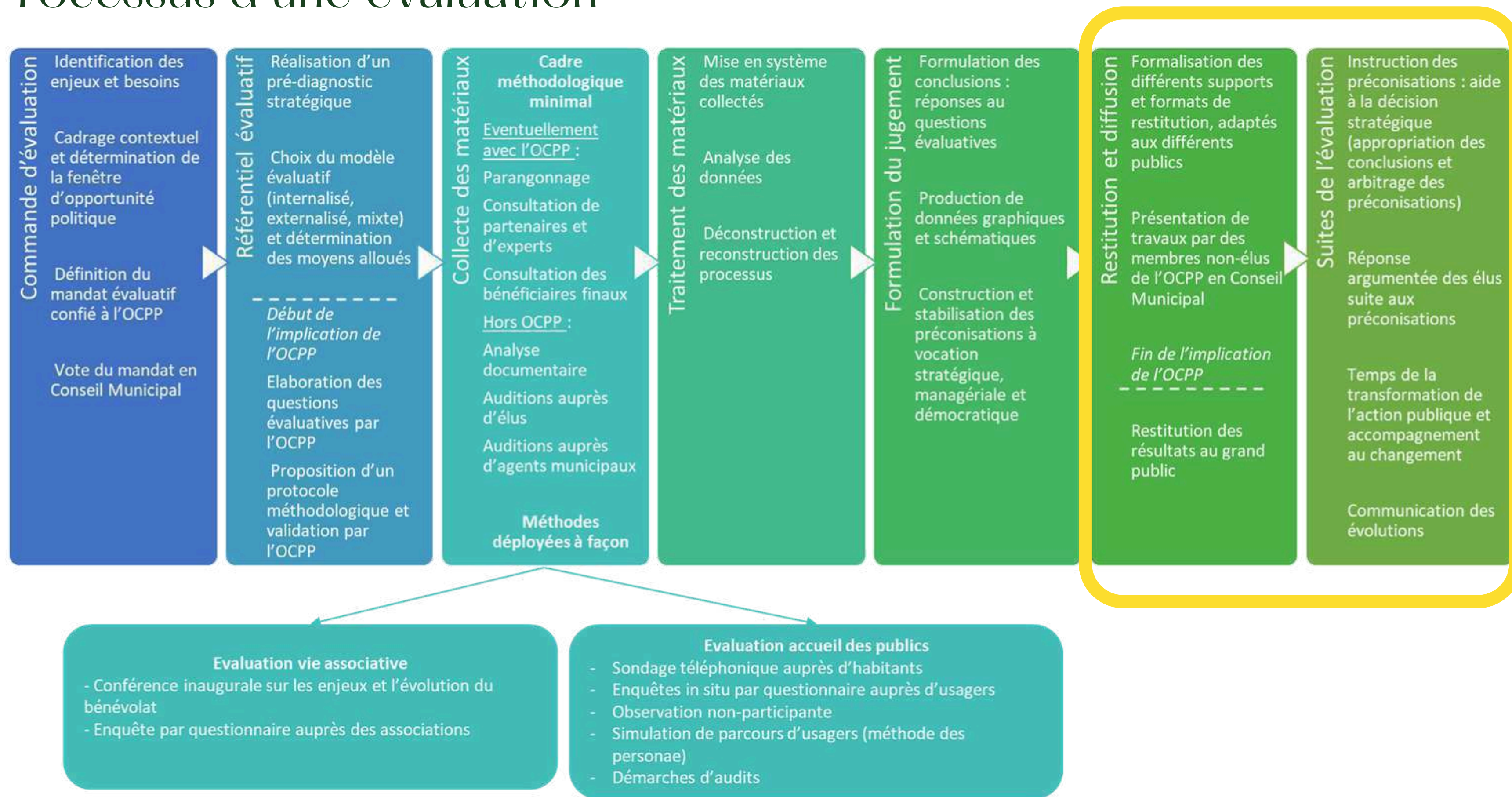


Des questions ?

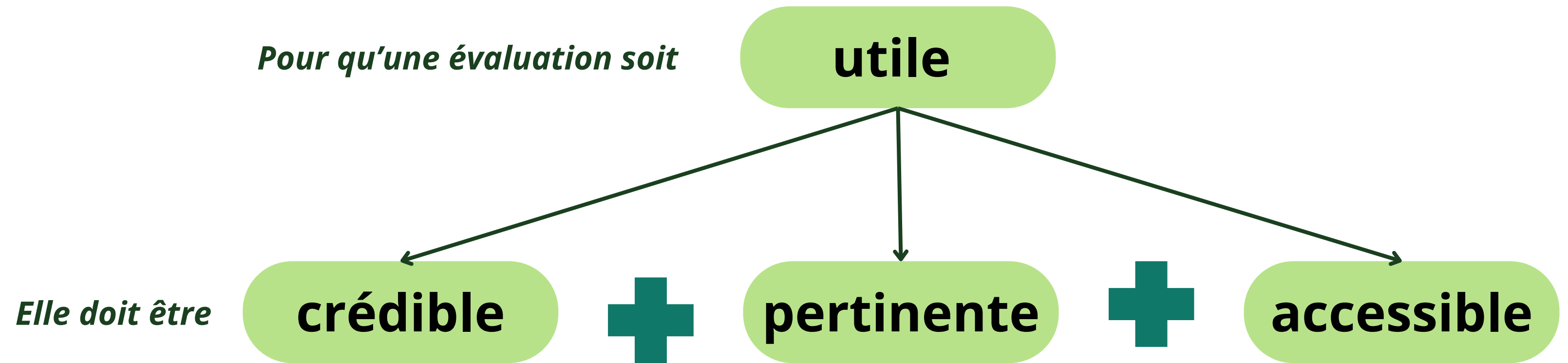
7. Les suites de l'évaluation



Processus d'une évaluation



Processus d'une évaluation



- identification des parties prenantes
- crédibilité de l'évaluateur
- transparence et qualité de l'évaluation: données, méthodologie, pluralisme

- fenêtre d'opportunité politique
- clarté et pertinence de la commande d'évaluation

- qualité du rapport
- format du rapport
- communication du rapport

Les conditions de réussite de l'évaluation Nature en ville – un dernier tour de table



“Selon moi, l'évaluation sera réussie si...”
> à vous de compléter !

Merci de votre
attention

saint-herblain
La Ville

Annexe 3

Support d'information sur le sujet de la nature en ville



saint-herblain
La Ville

La nature en ville

L'Observatoire citoyen des politiques publiques
Evaluation de la nature en ville





Programme

- Première approche
- Repères et définitions
- La nature à Saint-Herblain
- Périmètre de notre évaluation

1. Première approche



Première approche : quelques espaces de nature en ville



- Parcs et jardins publics



- Espaces naturels (marais, coulées vertes)
- Arbres d'alignement

Première approche : quelques espaces de nature en ville



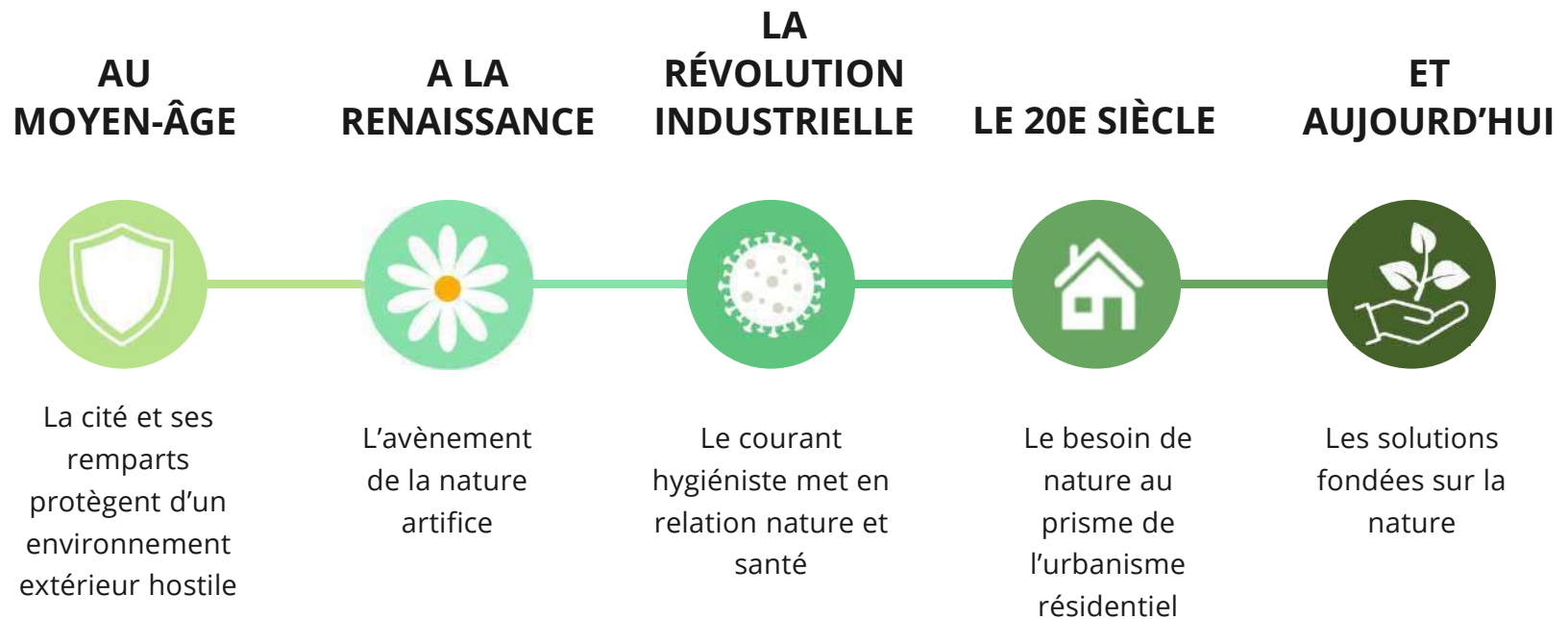
- Cours d'écoles, cours de crèches
- Zones d'activités
- Espaces verts des copropriétés
- Jardins privés

2. Repères et définitions



Un peu d'histoire

La nature en ville : une idée qui ne va pas de soi



Perceptions de la nature en ville

Une typologie réalisée par le Cerema : les trois perceptions dominantes de la nature pour les citadins :

Une nature sauvage et spontanée



Une nature entretenue et magnifiée



Une nature aménagée et exploitée



Trois perceptions qui ne sont pas nécessairement à mettre en opposition.

La nature en ville : un sujet d'actualité

- Les impacts de la crise sanitaire
- Un besoin de nature renforcé
- Les enjeux liés à la transition écologique : résilience climatique et préservation de la biodiversité





Les bénéfices de la nature en ville

La nature en ville préserve et embellit le cadre de vie des citoyens dont **le besoin de nature devient un fait de société** autour des enjeux majeurs que sont :

- La préservation des services rendus par la nature
- La réponse aux aspirations des citoyens
- La valorisation de l'espace urbain
- Le développement de la fonction nourricière
- L'atténuation et l'adaptation au changement climatique

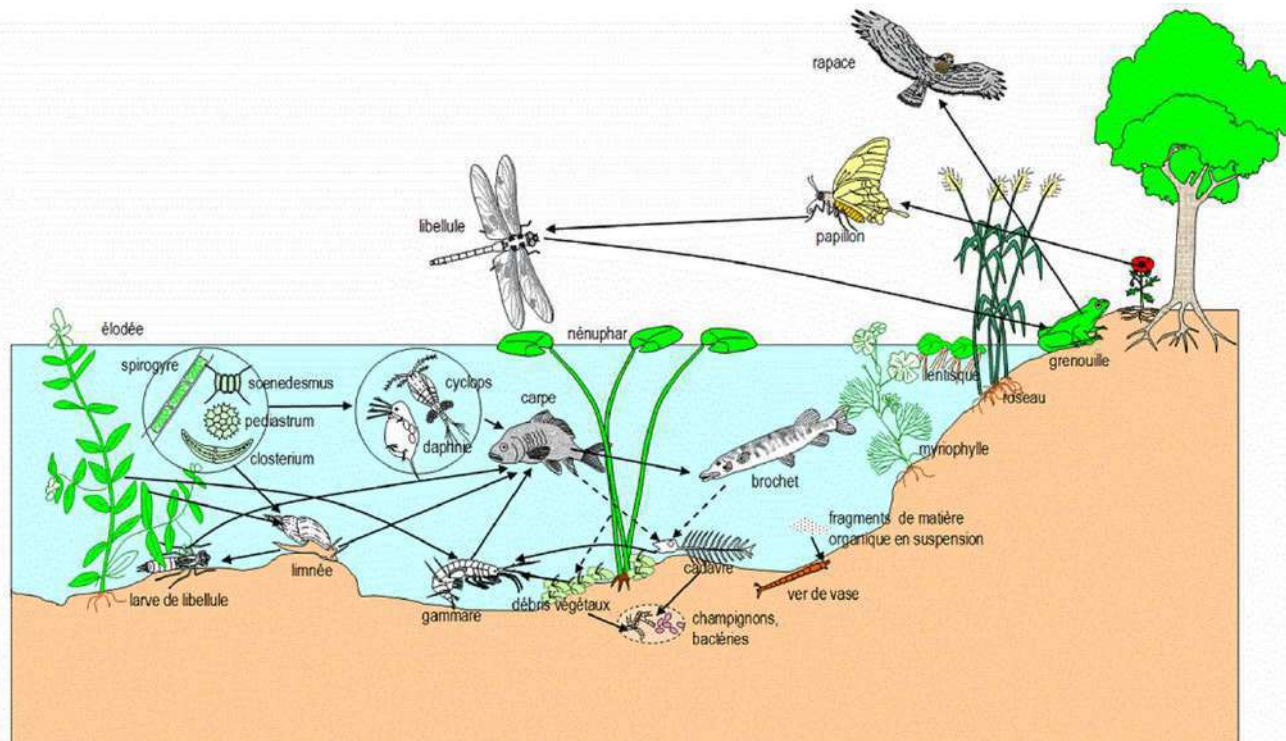
Les services écosystémiques

Les services écosystémiques sont des « **biens et services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes**, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être » (MEA : Millenium Ecosystem Assessment, 2005).



La biodiversité

C'est l'ensemble des êtres vivants (animaux, végétaux, champignons, micro-organismes, sans oublier l'homme), et des habitats dans lesquels ils vivent.



- Les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux : aucun être vivant n'est vraiment autonome, nous dépendons tous les uns des autres et de notre environnement.
- Bien que la biodiversité soit aussi ancienne que la vie sur Terre, ce concept n'est apparu que dans les années 1980.
- Diversité écologique (les écosystèmes), diversité spécifique (les espèces), diversité génétique (les gènes).

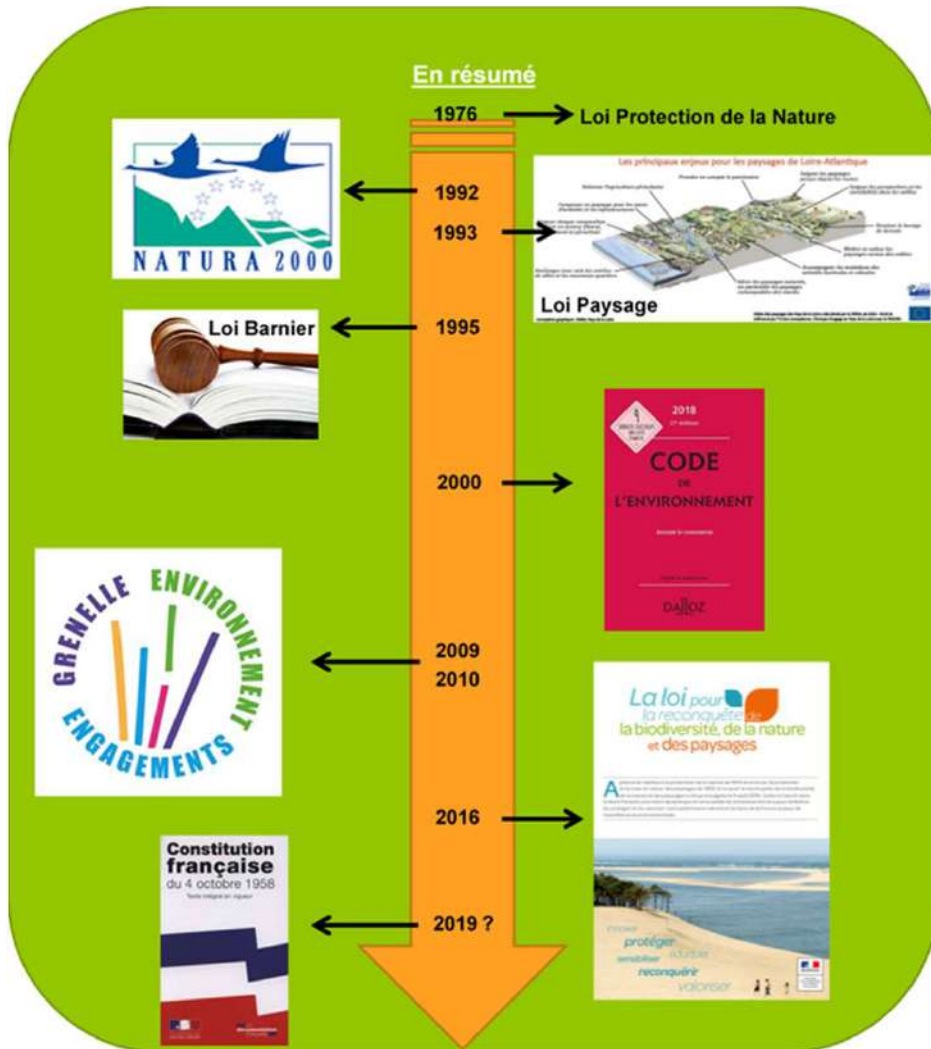
La ville, un écosystème particulièrement fragile

Qu'est ce qui freine la nature en ville ?

- la pression urbaine
 - concurrence pour l'espace
 - bétonisation
 - morcellement
- les pollutions
 - de l'air
 - de l'eau
 - des sols
 - lumineuse
- les changements climatiques→ les îlots de chaleur urbaine
- la gestion des espaces naturels



Politiques publiques et réglementation



7 grands chapitres :

- Dispositions communes,
- Milieux physiques,
- Espaces naturels,
- Faune et flore,
- Prévention des pollutions, des risques, et des nuisances,
- Dispositions applicables dans les territoires outre-mer.

Politiques publiques et réglementation

- **Loi européenne sur la restauration de la nature** du 29 juillet 2024
- **Loi Climat et résilience** du 22 août 2021
- Loi du 20 juillet 2023, dite « **Loi ZAN** » apporte des ajustements à la loi de 2021.

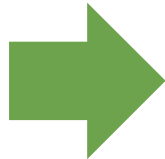
Elle définit l'artificialisation des sols comme l'altération durable des fonctions écologiques d'un sol.
Elle fixe 1 trajectoire progressive en 2 étapes :

Etape 1 : maîtriser l'étalement urbain

Sur la période 2021-2031, objectif de réduire de 50 % le rythme de consommation d'ENAF par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

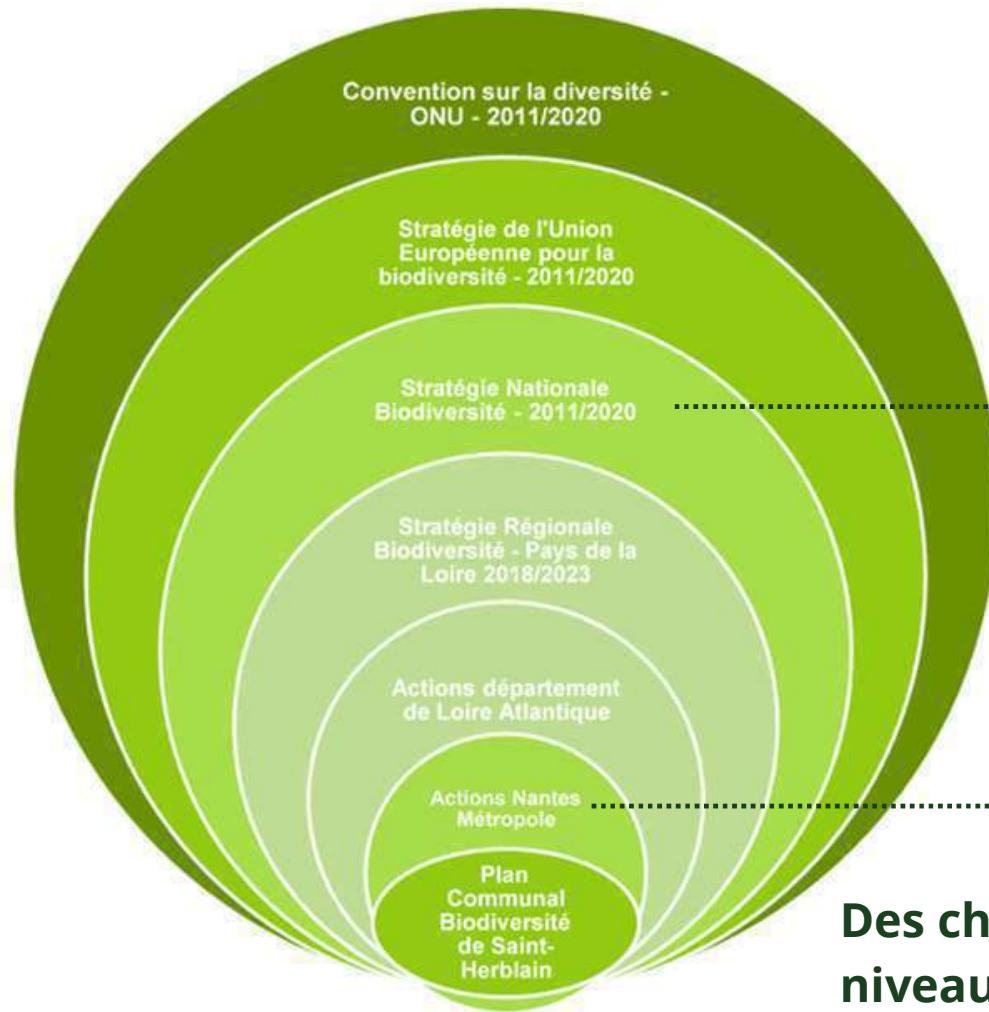
Etape 2 : protéger les sols vivants, y compris dans les espaces déjà urbanisés

Objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050.



Impacts forts sur l'urbanisation

Politiques publiques et réglementation



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

Nouveau plan Nature en Ville 2024-2030

« Faire du vivant un élément structurant de l'aménagement urbain »

Atlas de la biodiversité métropolitain

Des changements fondamentaux à mener tant au niveau global que local...



Des questions ?

3. La nature à Saint-Herblain



Le patrimoine naturel herblinois

Source: Plan communal biodiversité, 2018

38% de la surface de la commune en espaces verts, naturels et agricoles (1137 ha)

44 km de linéaire de cours d'eau

208 ha de zones humides

97 km de haies bocagères

100 m² d'espaces naturels, parcs et jardins publics par habitant

2 outils d'inventaire : ZNIEFF sur 67 ha et ZICO sur 45 ha

Des outils de protection : PLUm 2019, PEAN (en projet), NATURA 2000 51 ha



Le patrimoine naturel herblinois : la biodiversité

données 2021 issues de l'Atlas biodiversité métropolitain

- 5 milieux types : milieux humides, aquatiques, urbains, bocagers et boisés, agricoles ouverts
- 875 espèces recensées
- 102 espèces remarquables présentes sur le territoire communal

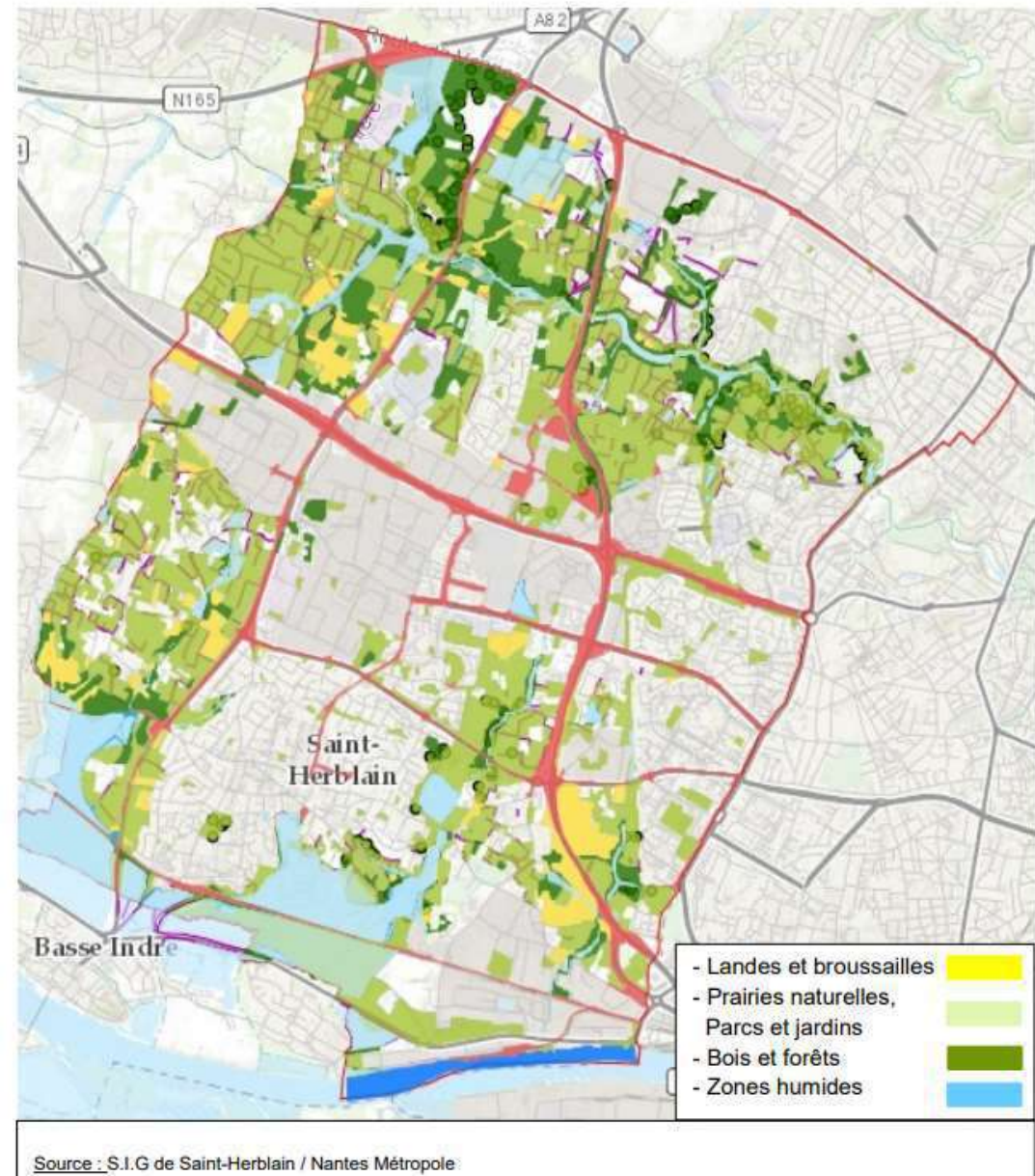


Saint-Herblain	
Flore	388 espèces sur un total de 1412 pour Nantes Métropole, soit 27%.
Oiseaux	142 espèces sur un total de 259 pour Nantes Métropole, soit 55%.
Mammifères	36 espèces sur un total de 62 pour Nantes Métropole, soit 58%.
Amphibiens	9 espèces sur un total de 21 pour Nantes Métropole, soit 43%.
Reptiles	8 espèces sur un total de 17 pour Nantes Métropole, soit 47%.
Poissons	27 espèces sur un total de 49 pour Nantes Métropole, soit 55%.
Insectes	234 espèces sur un total de 1831 pour Nantes Métropole, soit 13%.
Autres invertébrés	31 espèces sur un total de 469 pour Nantes Métropole, soit 7%.
Toutes espèces	875 espèces sur un total de 4120 pour Nantes Métropole, soit 21%.



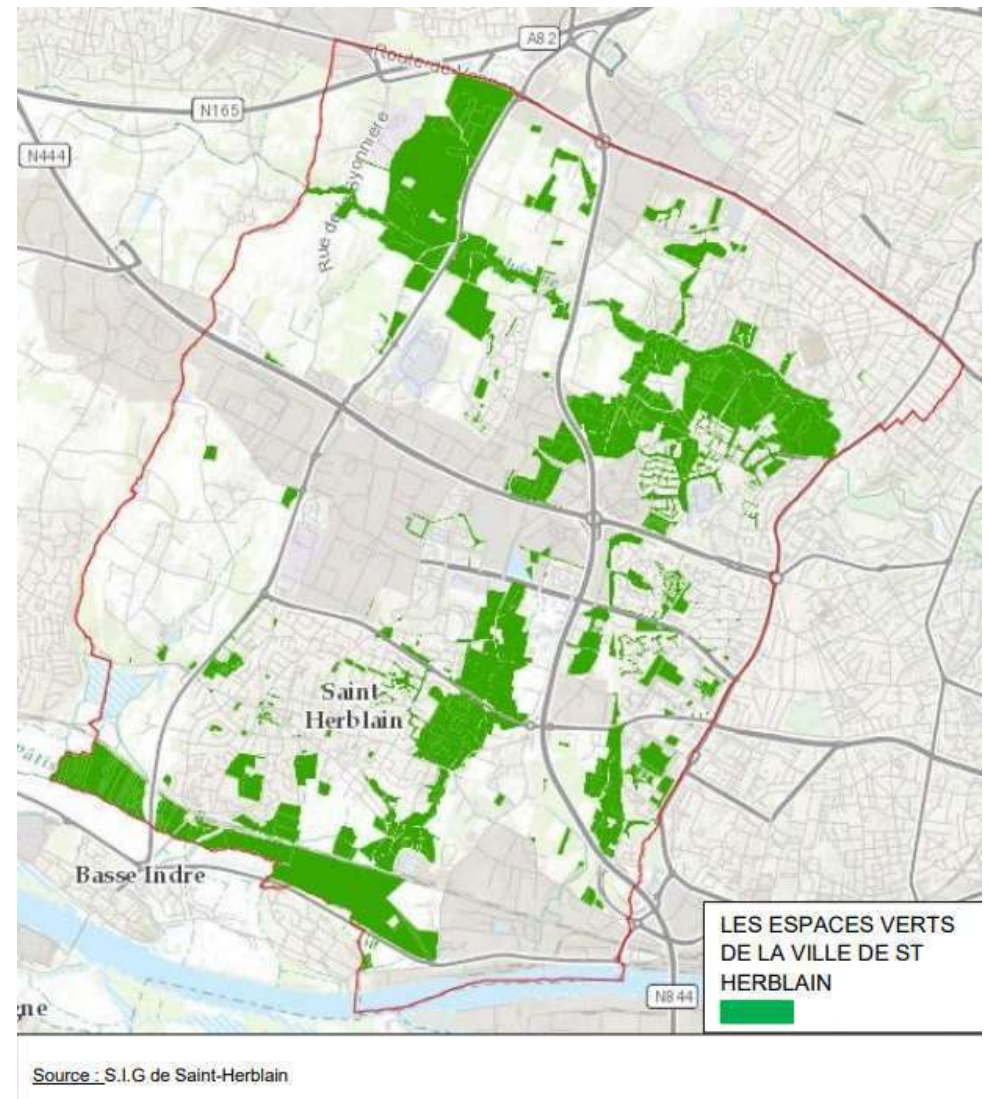
Le patrimoine naturel herblinois

- un patrimoine naturel riche et étendu
- une trame verte et bleue aux milieux diversifiés
- un passé agricole
- une position intermédiaire entre ville, campagne et zone humide



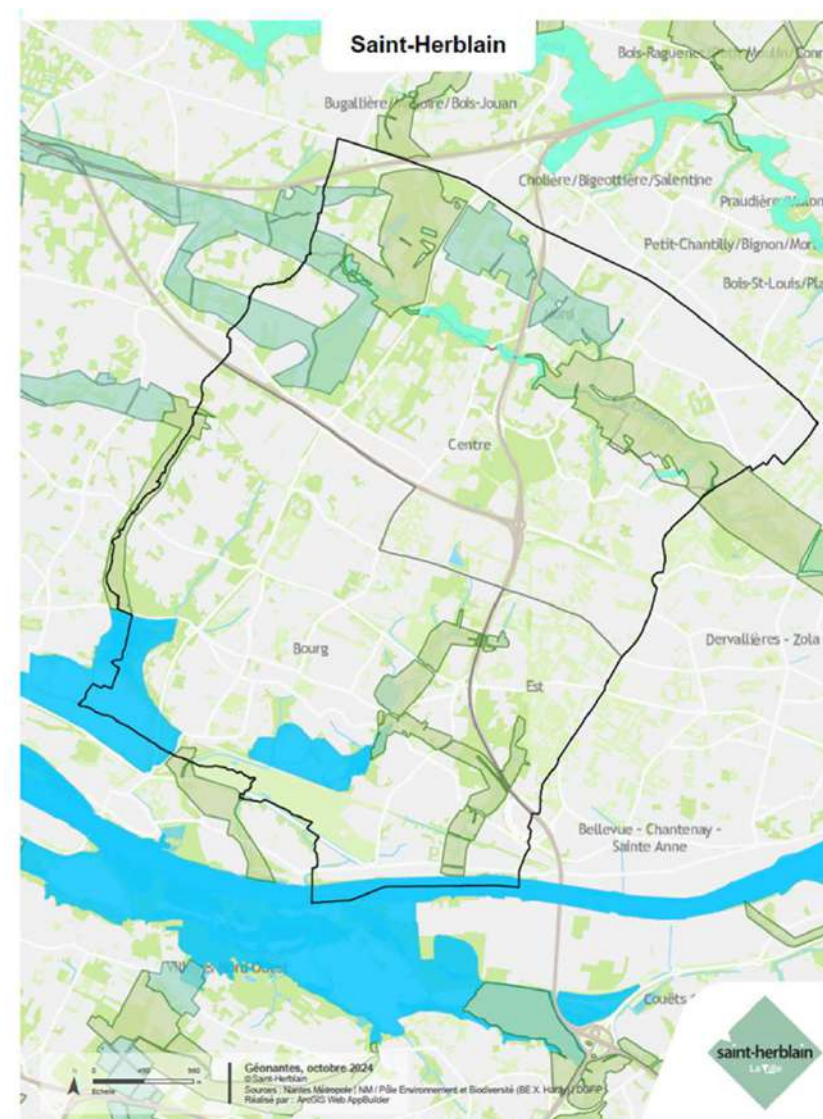
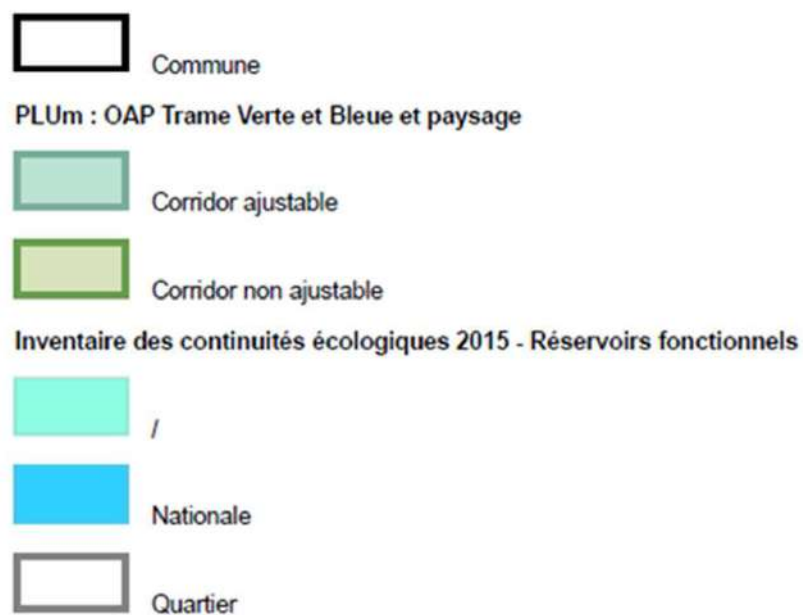
Le patrimoine naturel herblinois : espaces publics

- 9 grands parcs municipaux
- 1 forêt urbaine à la Gournerie
- des squares et jardins de proximité
- le cours Hermeland : 300 Ha de nature en ville
- la Longère de la Bégraisière : un espace d'informations et d'animations nature



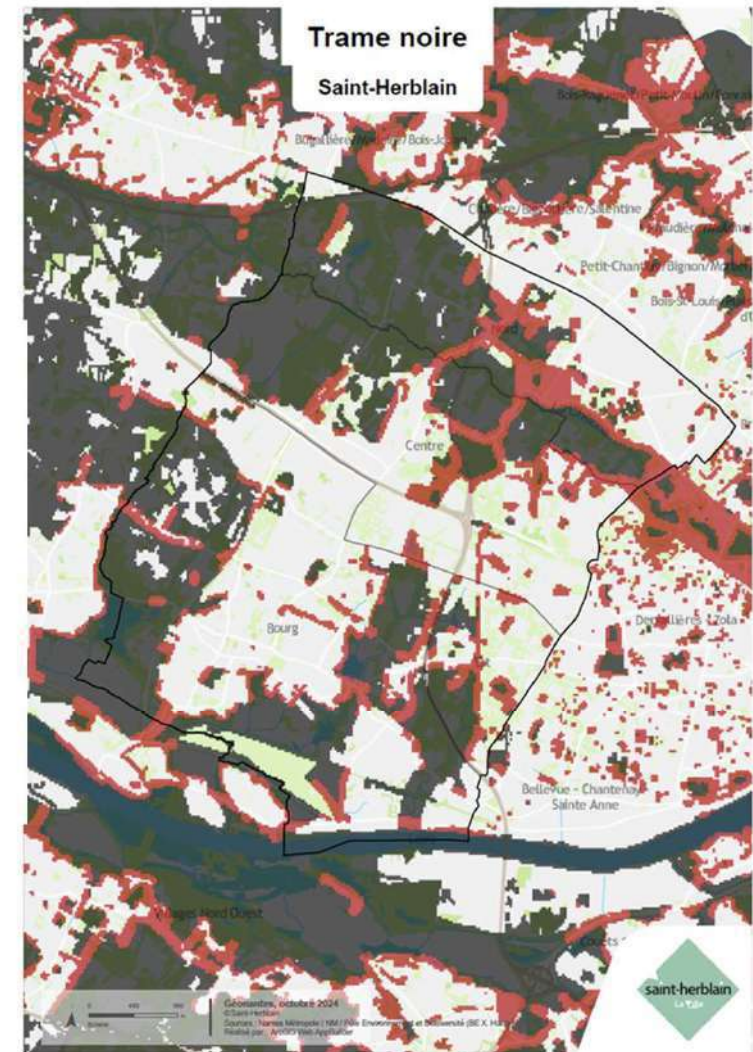
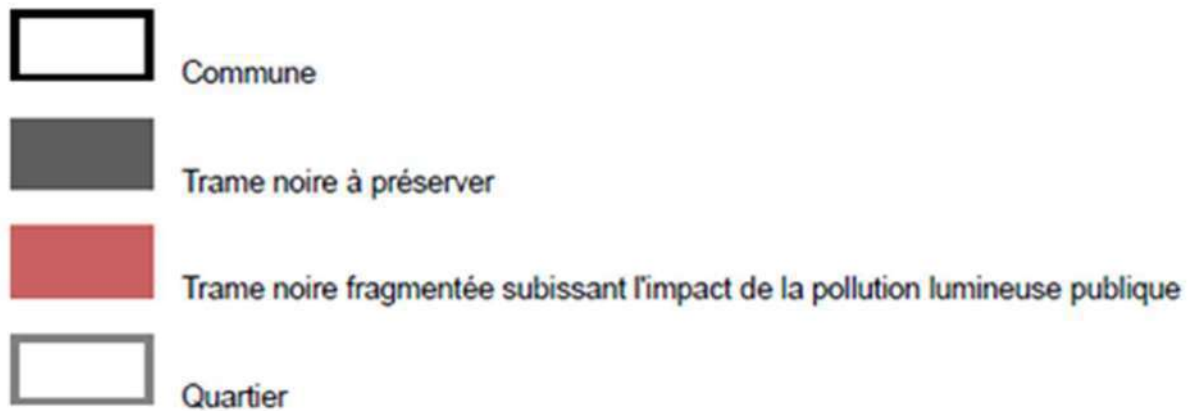
Le patrimoine naturel herblinois

Trame verte et bleue - Réservoirs et corridors écologiques (données 2015)



Le patrimoine naturel herblinois

Trame noire (données 2023)



Le patrimoine naturel herblinois

Couvert végétal

Données 2020-AURAN

Indice naturalité : 59 % - 1771 ha

Indice canopée : 26 % - 780 ha



Objectifs municipaux : la transition écologique au service du cadre de vie et de la proximité



- Lien fort entre la **transition écologique** et l'**amélioration du cadre de vie** à développer
- **Place du vivant et du végétal dans l'espace urbain** façonne et redéfinit la relation et la place de la nature dans la ville : sa fonction, son accessibilité
- Mise en œuvre du **schéma directeur du Cours Hermeland** validé en 2019

Objectifs municipaux : la transition écologique au service du cadre de vie et de la proximité

- **Nature en ville, proximité et amélioration du cadre de vie** : dans une logique de maillage, il s'agit de s'emparer des nombreux parcs et jardins pour faire vivre cette proximité
- Développement des **jardins nourriciers** (aménagement du territoire et animation par une appropriation de l'espace de la ville par les habitants)
- La nature en ville conjugue des objectifs complémentaires que sont les aménités urbaines, la préservation des **corridors de biodiversité**, la problématique de la **ville nourricière**.



Objectifs municipaux : focus sur le Cours Hermeland

Une composante majeure du territoire herblinois, **armature écologique et paysagère**, le Cours Hermeland met en réseau des parcs herblinois, de la vallée de la Chézine à la rive de Loire.

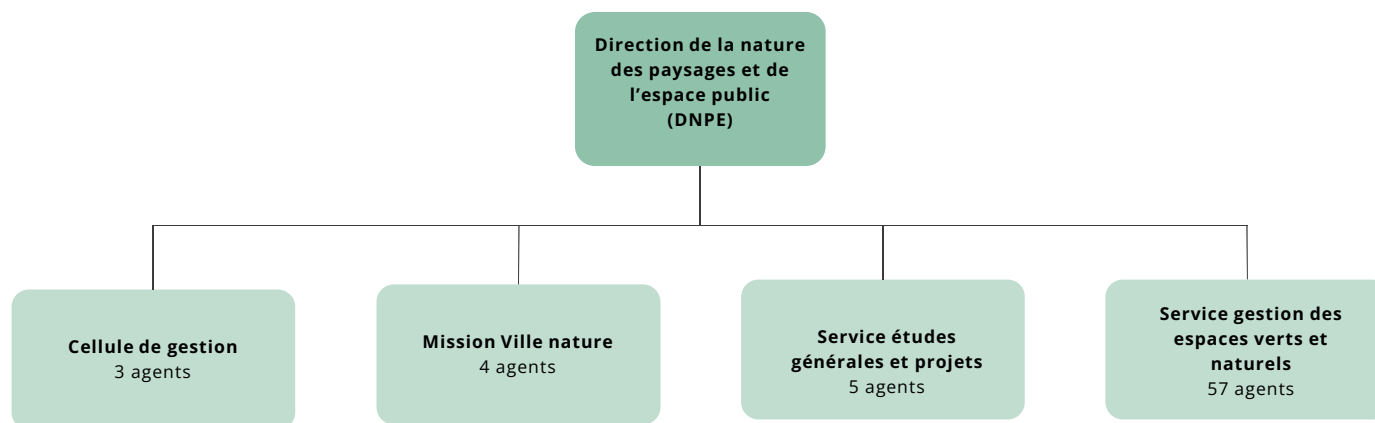
Un **schéma directeur du Cours Hermeland** a été validé en 2019, à faire vivre dans la plénitude de ses fonctions :

1. fonction de **lien** et de brassage social
2. fonction **identitaire** pour la ville
3. fonction de **cadre de vie** de proximité pour les habitants qui le jouxtent
4. fonction **utilitaire** en favorisant les déplacements doux
5. fonction **pédagogique** pour les écoles
6. fonction **sportive** et de **santé**

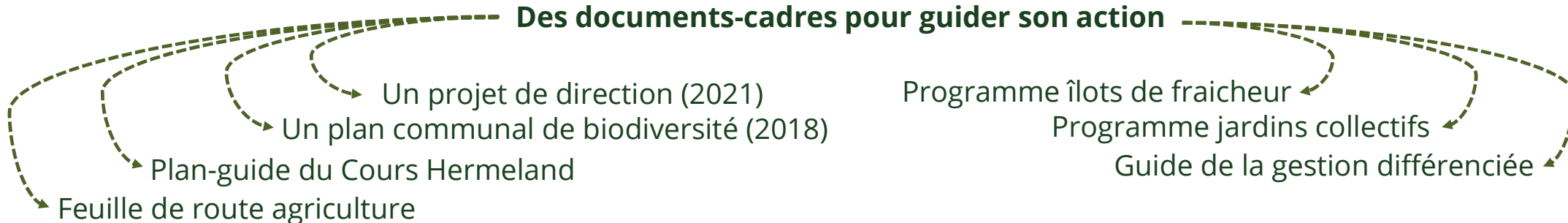


Le patrimoine naturel herblinois : éléments de gestion

Une direction dédiée : la direction des paysages, de la nature et de l'espace public (DNPE)



Des documents-cadres pour guider son action





Les actions continues de la direction

- Gérer au quotidien les **espaces verts** et les espaces naturels y compris lutte contre les **espèces invasives**
- Préserver la ressource en **eau**
- Gérer la **propreté urbaine** sur les espaces communaux
- Prendre en charge la gestion des nouveaux **aménagements** ou **équipements**
- Contribuer à **l'aménagement du territoire** (conduite d'opérations d'investissement, accompagnement des opérations d'urbanisme)
- Entretenir le **patrimoine vert métropolitain** par délégation

Plan communal de biodiversité

Des enjeux majeurs :

- **préserver** les services rendus par la nature en maintenant la **biodiversité** et le bon fonctionnement des **écosystèmes**, en régulant le climat des villes et en épurant l'air par la présence du végétal
- le patrimoine végétal est également un **élément de la physionomie de la ville**, permettant de réduire l'impact des constructions et des infrastructures. Il offre un **rôle esthétique** pour accompagner l'architecture.

Il se déploie autour de 4 axes :

1. **Protéger**
2. **Gérer**
3. **Enrichir**
4. **Sensibiliser**



Feuille de route agriculture

Conforter et développer une agriculture professionnelle périurbaine biologique ou raisonnée, pour :

- Produire des ressources alimentaires locales
- Favoriser les circuits courts ou la vente directe, en limitant les transports de marchandises
- Enrichir le tissu économique communal
- Favoriser l'autonomie alimentaire de la cité

Encourager et soutenir le jardinage collectif et individuel pour offrir un accès à la nature pour tous, sous des formes différentes :

- Jardins familiaux
- Jardins partagés
- Jardins de pied d'immeuble
- Potagers urbains
- ...



La nature en ville : un sujet investi par la Métropole

Des passerelles fortes avec notre sujet

Un sujet très investi par la Métropole et par l'AURAN (agence d'urbanisme de la région nantaise)

- Un grand débat métropolitain sur la fabrique de nos villes en 2023 (Axe 1 : une métropole de la nature et du vivant)
- Un atlas métropolitain de la biodiversité
- Une charte métropolitaine des arbres et l'approche des 3-30-300
- Le plan pleine terre
- Le guide rafraîchir la ville (intégré à la Charte d'aménagement des espaces publics de Nantes métropole)





Des questions ?

4. Périmètre de l'évaluation Nature en ville





Périmètre géographique

Les espaces naturels municipaux :

- Parcs, jardins, coulées vertes et espaces naturels
- Cours d'école et de crèche
- Cimetière
- Abords des équipements communaux (parvis, parkings...)

Sont donc exclus :

- les espaces privés (jardins des particuliers, copropriétés, zones d'activités...)
- la voirie (comprenant les espaces verts d'accompagnement de voirie)



Périmètre du sujet

Les espaces naturels comme composante essentielle de la qualité du cadre de vie des habitants et supports de différents usages :

- Des usages de détente, de loisirs, de sport
- Des usages citoyens : des espaces de rencontre
- Des usages pédagogiques (sensibilisation à l'environnement, panneaux d'information à destination des usagers)
- En miroir, le sujet des mésusages

Des enjeux environnementaux

- Préservation de la biodiversité
- Préserver, restaurer, développer les espaces naturels : de la nature en ville à la ville-nature

Des impacts sur la santé des habitants

- Santé physique : îlots de fraîcheur, sport nature
- Santé mentale



Des questions ?

Merci de votre
attention



Annexe 4

Lettre de mission confiée à l'observatoire citoyen pour l'évaluation de la nature en ville



Lettre de mission pour l'Observatoire citoyen des politiques publiques

1. L'Observatoire citoyen des politiques publiques

• Composition

Créé lors du conseil municipal d'octobre 2021, l'Observatoire citoyen est une instance d'évaluation participative des politiques publiques herblinoises.

Il est composé de 21 participants, répartis en 5 collèges :

- 8 habitants ;
- 6 élus : 3 de la majorité municipale et 3 des groupes minoritaires ;
- 3 acteurs associatifs ;
- 2 acteurs économiques ;
- 2 personnes qualifiées, expertes du sujet évalué.

• Missions

L'Observatoire citoyen est une instance d'aide à la décision. Ses membres ont pour mission de produire un avis et des préconisations sur la politique publique évaluée.

L'évaluation s'attache à mesurer les effets d'une politique publique et ses résultats au regard de ses objectifs. Elle examine le fonctionnement de la politique publique, ses conditions de mise en œuvre et les moyens qui lui sont attribués. Elle interroge tout à la fois sa pertinence, sa cohérence, son efficacité et son efficience.

Du fait de sa technicité, l'évaluation des politiques publiques est le plus souvent menée par des services spécialisés ou des cabinets d'études.

Avec l'Observatoire citoyen, ce sont les habitants et les acteurs du territoire qui pilotent l'évaluation.

Ils sont accompagnés techniquement par le service évaluation et contrôle de gestion, qui assure un appui méthodologique.

L'évaluation menée par l'Observatoire citoyen des politiques publiques s'inscrit dans le respect des principes promus par la Société Française d'Evaluation (SFE). Elle vise à l'amélioration continue de l'action publique dans le respect de l'intérêt général.

Une charte précise les engagements de la Ville et des participants à l'Observatoire citoyen des politiques publiques. Elle constitue un contrat moral entre les parties prenantes de l'évaluation.

L'Observatoire citoyen des politiques publiques est missionné par le Conseil municipal. La politique publique évaluée et les principes de composition de l'Observatoire citoyen sont décidés par les élus. Pour la saison 2024-2025, l'Observatoire citoyen est invité à évaluer l'action municipale en faveur de la nature en ville.

2. L'évaluation de la nature en ville

• Contexte

La nature en ville est plus que jamais un sujet d'actualité. La densification urbaine se traduit par de fortes pressions sur les espaces naturels, qui peuvent être considérés comme des espaces vides alors même qu'ils sont inextricablement liés à la qualité du cadre de vie des citoyens et qu'ils participent pleinement de la cohésion sociale sur un territoire.

La crise sanitaire a révélé un besoin de nature croissant pour les habitants et usagers des territoires. En effet, si en milieu urbain la nature contribue largement à la qualité de vie des habitants et elle répond également à des enjeux de santé publique, tant au plan de la santé physique que mentale.

Les changements climatiques impactent les espaces urbains. Le caractère minéral des villes et l'artificialisation des sols les rendent particulièrement vulnérables aux phénomènes de canicules et d'inondation. Or, la nature en ville est un puissant levier face aux aléas climatiques : à la fois pour lutter contre le réchauffement mais aussi pour renforcer la résilience face aux crises climatiques.

Pour autant, l'écosystème urbain est particulièrement fragile et les espèces - faunistiques comme floristiques- qui l'habitent y sont soumises à de fortes contraintes.

• Périmètre de l'évaluation

Saint-Herblain bénéficie d'un patrimoine naturel important et diversifié. L'Observatoire citoyen des politiques publiques est invité à se pencher sur les espaces naturels municipaux, dans leur diversité, pour évaluer l'action municipale en faveur de la nature en ville.

Les travaux devront aboutir à des conclusions évaluatives et à des préconisations stratégiques et opérationnelles compatibles avec les compétences et le fonctionnement de la collectivité.

Dans le cadre cette évaluation, l'Observatoire citoyen interrogera tout à la fois l'efficacité, l'efficience et la pertinence de la politique publique municipale en faveur de la nature en ville.

L'Observatoire citoyen des politiques publiques est accompagné par le service évaluation et contrôle de gestion de la Ville, et par la Direction de la nature, des paysages et de l'espace public.

Les services de la Ville fourniront à l'Observatoire citoyen toutes les informations nécessaires à sa mission d'évaluation.

L'Observatoire citoyen pourra diligenter auprès du service évaluation et contrôle de gestion la mise en œuvre d'un certain nombre d'enquêtes et d'auditions auprès des publics et des personnes ressources qu'il aura identifiés. Ces demandes de travaux devront rester soutenables pour les services, qu'ils soient externalisés ou réalisés en interne.

Le service évaluation et contrôle de gestion se chargera directement de l'évaluation des critères de cohérence interne et externe, qui ont trait à la structuration et à la gouvernance de la politique publique concernée (cohérence interne) et à son fonctionnement partenarial (cohérence externe).

L'Observatoire sera toutefois tenu régulièrement informé du degré d'avancement de cette évaluation, et les résultats complets lui seront fournis pour qu'ils puissent être pris en compte dans les conclusions et préconisations finales.

3. Et après

L'avis et les préconisations formulées par l'Observatoire citoyen seront présentés en Conseil municipal.

Du fait de la temporalité de l'évaluation, la phase d'instruction devra s'adapter au calendrier électoral à venir.

Après instruction des propositions, les élus rendront un avis sur les travaux de l'Observatoire citoyen. Ceux-ci contribueront à l'amélioration de la politique publique en faveur de la nature en ville.

4. Calendrier

L'évaluation nature en ville nécessitera environ huit séances de travail.

La démarche d'évaluation sera segmentée en quatre grandes phases.

- **Phase 1 : questions évaluatives**

Les questions évaluatives sont les questions auxquelles l'évaluation devra répondre.

En complément, les membres de l'Observatoire pourront choisir de traiter les questions qui leur sembleront pertinentes. Certains points incontournables pourront être transmis à l'Observatoire citoyen, qui aura charge de les préciser.

- Phase 2 : collecte et analyse des matériaux

L'évaluation pourra être conduite à partir de divers matériaux, par exemple :

- ressources documentaires (livres, articles, études) ;
- données sur l'activité municipale ;
- contributions récoltées sous diverses formes, par exemple : questionnaires, auditions de personnes, focus group, ou encore *via* la plateforme « Je participe à Saint-Herblain »
- observation non participante
- diagnostic de terrain
- etc.

L'Observatoire citoyen sélectionnera les données qui lui paraîtront les plus pertinentes en fonction des questions à évaluer, déterminera les modalités de collecte puis procédera à leur analyse.

- Phase 3 : conclusions de l'évaluation

L'Observatoire citoyen produira un avis sur la politique publique évaluée. Cet avis sera composé des conclusions de l'évaluation qui découleront des travaux précédents, et des préconisations que l'Observatoire émettra pour favoriser la nature sur le territoire herblinois.

- Phase 4 : restitution des travaux

Des représentants de l'Observatoire citoyen rendront compte de ses travaux en Conseil Municipal.

Les résultats de l'évaluation seront accessibles à l'ensemble de la population.

Le Maire
Vice-Président de Nantes Métropole

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by several vertical strokes and a horizontal line extending to the right.

Bertrand Affilé

Annexe 5

Charte de l'observatoire citoyen



Charte de l'Observatoire citoyen des politiques publiques

L'Observatoire citoyen des politiques publiques conduit ses travaux dans le cadre du mandat qui lui est confié par Bertrand Affilé, Maire de Saint-Herblain, et le Conseil municipal.

Afin de garantir la qualité des échanges et la tenue des objectifs fixés dans la lettre de mission, les participants à l'Observatoire citoyen et la Ville s'engagent à respecter les principes affichés dans la présente charte.

Elle constitue un contrat moral entre la Ville et les membres de l'Observatoire citoyen des politiques publiques.

1. Transparence

Les travaux de l'Observatoire citoyen des politiques publiques s'exerceront en toute transparence.

La Ville prend les engagements suivants :

- le champ d'action de l'Observatoire citoyen est clair : les objectifs de l'instance sont explicites, les contours du sujet à évaluer sont clairement définis ;
- les contributions recueillies dans le cadre de la collecte des matériaux évaluatifs sont accessibles aux membres de l'Observatoire citoyen ;
- la Ville donne accès aux membres de l'Observatoire citoyen à des informations utiles et fiables sur le sujet évalué ;
- les conclusions finales de l'Observatoire citoyen sont publiées et accessibles à tous.

Les participants s'engagent à ne pas communiquer ni faire usage des informations auxquelles la Ville donne accès dans le cadre de l'Observatoire citoyen en dehors de l'instance.

2. L'évaluation au service de l'intérêt général

L'évaluation des politiques publiques doit permettre une amélioration de l'action de publique au service de l'intérêt général. L'avis final de l'Observatoire citoyen relève d'un consensus entre les participants au nom du bien commun et non de la conciliation d'intérêts particuliers.

La Ville s'engage à accompagner les participants dans une évaluation s'inscrivant dans le respect des principes promus par la Société Française d'Evaluation (SFE), à savoir : pluralité, distanciation, compétence, respect des personnes, transparence, opportunité et responsabilité.

Les participants s'engagent à adopter une posture constructive et à privilégier l'intérêt général par rapport aux intérêts particuliers.

3. Diversité des points de vue

L'Observatoire citoyen est un espace d'expression, de confrontation et de mise en débat des points de vue.

A travers la diversité de ses acteurs, l'Observatoire citoyen permet l'expression de points de vue multiples, voire contradictoires. La prise en compte de la pluralité des regards est gage de la qualité des travaux d'évaluation : elle permet d'enrichir le débat et la compréhension des enjeux du sujet évalué.

La Ville prend les engagements suivants :

- les modalités de composition de l'Observatoire citoyen garantissent la pluralité des acteurs et la diversité des points de vue ;
- l'animation de l'instance garantit l'écoute, ainsi que la possibilité de s'exprimer pour chacun.

Les participants s'engagent à :

- agir dans un état d'esprit constructif : bienveillance, écoute, respect et sincérité guident les échanges ;
- accepter les divergences de points de vue et les considérer comme un élément permettant d'enrichir le débat.

4. Valorisation des capacités citoyennes

La Ville donne les moyens à l'Observatoire citoyen de produire une évaluation de qualité à travers les engagements suivants :

- L'accès à des informations fiables, pertinentes et intelligibles sur le sujet évalué ;
- Réunir les conditions pour permettre aux membres de l'Observatoire citoyen de piloter l'évaluation, en accompagnant les participants, et en les formant.

De leur côté, les participants s'engagent à :

- Prendre connaissance des documents et des informations laissées à leur disposition ;
- Participer aux temps de présentation et de formation organisés à leur attention.

5. Participation

L'évaluation confiée à l'Observatoire citoyen des politiques publiques sera conduite au cours de plusieurs séances de travail.

La participation à l'Observatoire citoyen des politiques publiques suppose de la part de ses membres une certaine assiduité dans les différentes étapes du processus évaluatif.

La Ville s'engage à communiquer le calendrier des séances en amont pour faciliter l'organisation des participants.

Les participants s'engagent à se rendre disponibles autant qu'ils le peuvent pour les temps de travail de l'Observatoire citoyen.

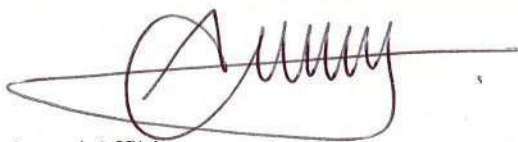
6. Rendre-compte aux citoyens

Au terme de leurs échanges et de leurs réflexions, les participants à l'Observatoire doivent remettre leurs conclusions au Conseil municipal, sous la forme d'un rapport. Les conclusions remises doivent être validées par l'ensemble de l'instance.

La Ville s'engage à :

- considérer sérieusement les conclusions remises ;
- faire un retour circonstancié à l'Observatoire une fois les propositions instruites, et à justifier ses choix ;
- prendre en considération les retours des participants sur l'Observatoire : sa composition, son fonctionnement, les moyens mis à sa disposition.

Le Maire
Vice-Président de Nantes Métropole



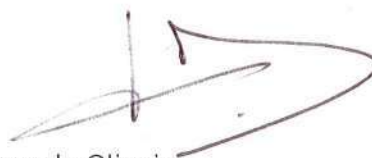
Bertrand Affilé

L'Adjoint aux ressources humaines, à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques



Driss Saïd

Le conseiller municipal à l'évaluation des politiques publiques et aux processus de décision citoyenne



Joao de Oliveira

Annexe 6

Rétroplanning de l'évaluation

Annexe 6 : rétroplanning de l'évaluation

Rétroplanning de l'évaluation Nature en ville			2024							2025						
			juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	
Evaluation de la nature en ville	Préalables à l'évaluation	Vote du sujet en Conseil Municipal	24-juin													
		Recrutement des nouveaux participants														
		Formation des nouveaux participants														
	Evaluation participative	Questions évaluatives														
		Séance 1 : lancement de l'évaluation et brainstorming sur les questions évaluatives														
		Séance 2 : sélection des questions évaluatives														
		Collecte et formalisation des matériaux														
		Séance 3 : réalisation du questionnaire à la population														
		Séance 4 : Fresque de la biodiversité														
		Séance 5 : Présentation des matériaux collectés (campagne d'entretiens, observation non-participante, analyse documentaire, benchmark)														
		Séance 6 : Présentation des matériaux collectés (questionnaire à la population, cartographies)														
		Conclusions et préconisations														
		Séance 7 : formulation des conclusions et préconisations														
		Séance 8 : validation collective des conclusions et préconisations														
		Restitution	Rédaction du rapport d'évaluation													
	Préparation de la restitution avec les participants															
Restitution en Conseil Municipal																

Légende

	étape de travail en régie
	étape de travail avec l'Observatoire citoyen

Annexe 7

Rapport d'analyse du questionnaire à la population



Direction
du secrétariat général
et de l'observatoire

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
Tél. 02 28 25 20 00
fax 02 28 25 20 10
www.saint-herblain.fr



Questionnaire parcs et jardins

Rapport d'analyse



I – Cadrage contextuel

Observatoire citoyen des
politiques publiques

Évaluation de la nature en ville
2024-2025



Contexte

- **Objectifs**

Le questionnaire s'adresse aux habitants et plus globalement aux usagers des parcs et jardins municipaux.

Il a pour but de récolter des éléments d'appréciation quant aux espaces naturels, à leur configuration, à leurs aménagements, mais aussi de mieux comprendre les attentes des publics vis-à-vis des parcs et jardins et de connaître les usages qui s'y déploient.

Le questionnaire a été travaillé avec les membres de l'Observatoire citoyen des politiques publiques dans le cadre d'une séance de travail dédiée.

L'Observatoire citoyen a notamment veillé aux points suivants :

- l'intelligibilité du questionnaire (longueur du questionnaire, accessibilité et compréhension des questions posées) ;
- Le public visé : les habitants (qu'ils soient ou non utilisateurs de ces espaces) et plus globalement les usagers des parcs et jardins (incluant notamment les actifs travaillant sur le territoire).



Contexte

- **Modalités de passation**

La période de passation s'est déroulée du 30 décembre 2024 au 10 mars 2025 (10 semaines).

Conçu en format dématérialisé, le questionnaire a également été édité en version imprimée, afin de permettre aux usagers éloignés du numérique d'y répondre.

La passation s'est déroulée selon deux modalités :

- Auto-administration : les usagers ont eu accès au questionnaire *via* différents canaux de communication : site web et compte Facebook de la Ville, Qrcode dans le magazine municipal et le programme de la Longère, affichage et mise à disposition de questionnaires papiers dans différents équipements municipaux (accueil des pôles de services publics, centre socio-culturels, Longère de la Bégraisière), relais associatifs.
- Passation accompagnée dans certains parcs de la commune (Parc de la Gournerie, Parc du Val de Chézine, Parc de la Bégraisière, Parc des Haradières, Parc de la Carrière, Parc de la Bourgonnière), ainsi que dans certains lieux d'accueil du public (Médiathèque Gao-Xingjian, Médiathèque de Bellevue, Médiathèque Charles-Gautier-Hermeland et le Carré des services). Le choix des lieux a permis une couverture des quatre quartiers de la Ville.



Précautions

Nous avons obtenu 381 réponses, dont **348 réponses** sont jugées suffisamment complètes pour être exploitables.

S'il s'agit d'un nombre de réponses suffisant en volume, le profil des répondants n'est pas nécessairement représentatif de la population. Précisons par ailleurs que le questionnaire ne s'adressait pas uniquement à des habitants.

Il conviendra de préciser au fil de l'analyse les éventuels biais pouvant résulter d'effets de sur-représentation.

De même, toutes les questions n'ont pas reçu le même nombre de réponses : le nombre de réponses sera donc précisé pour chaque question dans l'analyse.

L'analyse a pu donner lieu à des croisement de données avec les éléments récoltés dans le cadre du talon sociologique.

L'analyse sera principalement réalisée par parc : les données seront croisées avec les réponses à la question : "*Quels parcs fréquentez-vous le plus souvent ?*". Cependant, tous les parcs n'ont pas obtenu le même nombre de réponses, ce qui doit conduire à la prudence dans nos analyses.

C'est pourquoi on exclura de l'analyse par parc les espaces ayant reçus moins de 20 réponses.



▼ II – Talon sociologique

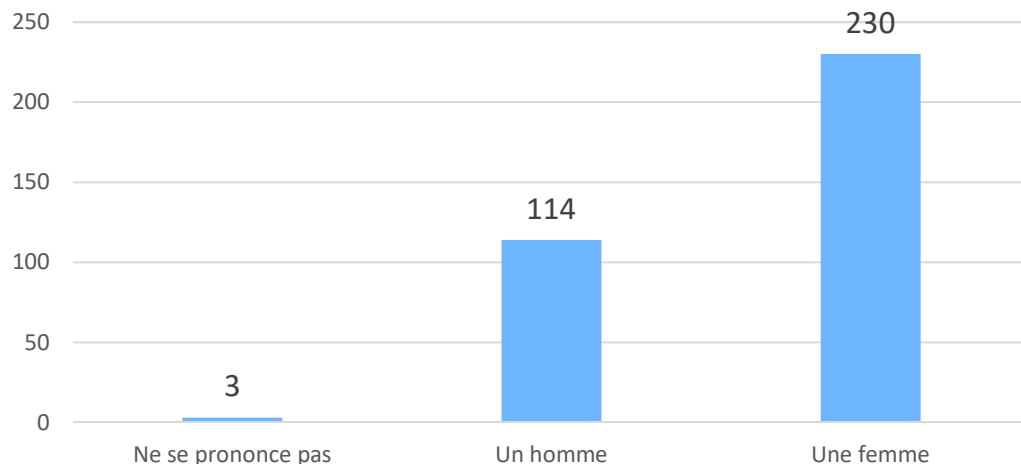
Observatoire citoyen des
politiques publiques

Évaluation de la nature en ville
2024-2025



Profil des répondants

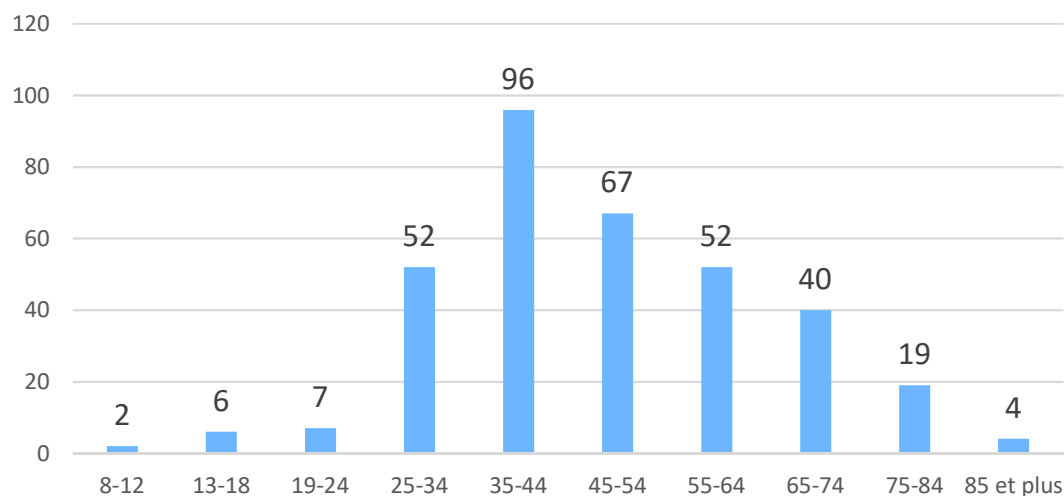
Genre



On constate :

- 2/3 des répondants sont des femmes
- Une **forte surreprésentation de la tranche d'âge 35-44 ans**, qui représente 28% des répondants (contre 13% de la population herblinoise). Cela constitue un biais identifié. Il s'agira dans l'analyse de prendre en compte comment l'âge et le genre peuvent influencer les réponses.
- Une part des répondants âgés de plus de 65 ans globalement conforme à la répartition de la population : 18% des répondants ont plus de 65 ans (19% de la population), 7% ont plus de 75 ans (9% de la population).
- Un petit nombre de répondants jeunes : 4% ont moins de 25 ans.

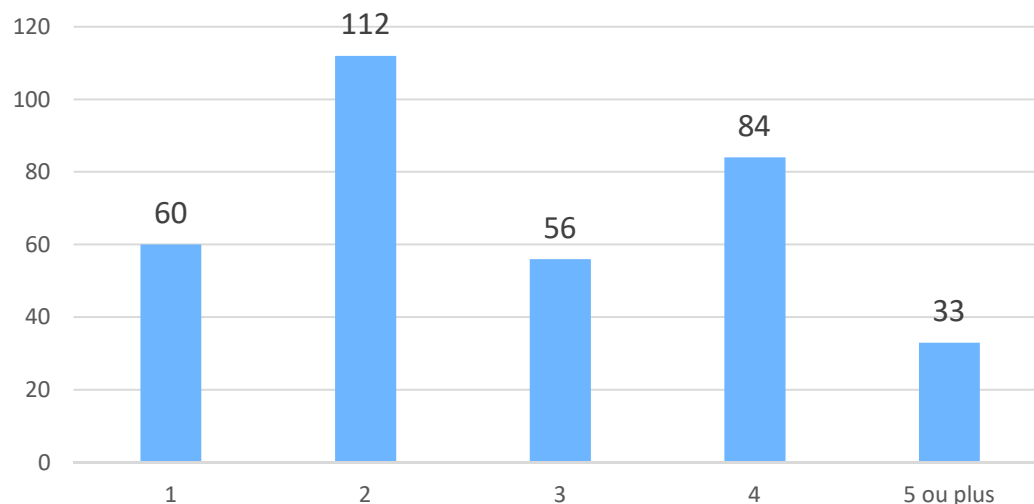
âge



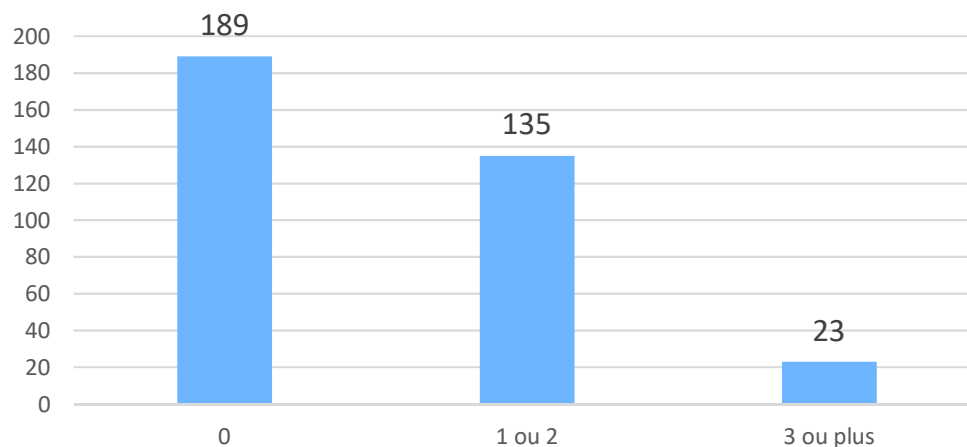


Au sein du foyer

nombre de personnes dans le foyer



enfants mineurs dans le foyer



Les ménages avec enfants sont fortement représentés : ils représentent 45,5% des répondants (contre 30,2% de la part totale des ménages de la commune).

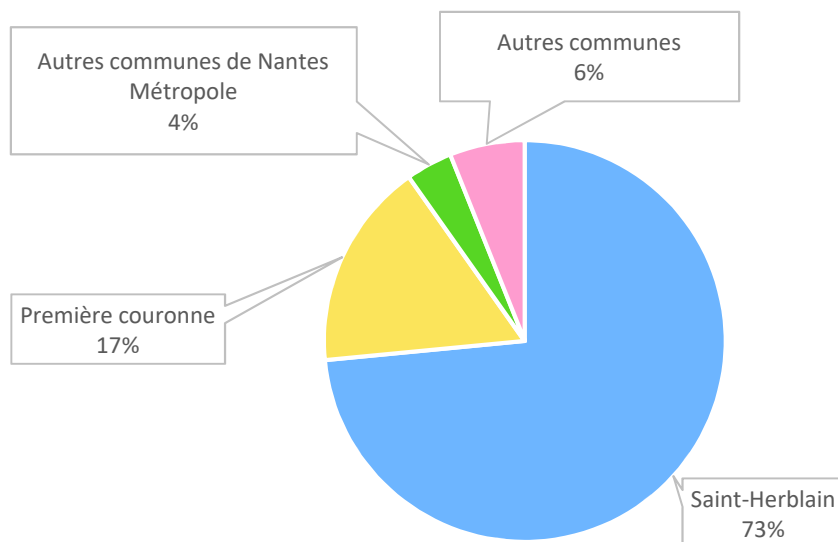
Un élément peu surprenant compte tenu de la surreprésentation de la tranche d'âge des 35-44 ans parmi les répondants et qui corrobore les constats réalisés dans le cadre de l'observation non-participante (les familles avec enfants font partie des principaux usagers des parcs et jardins).

Une surreprésentation qui peut **influencer les attentes en termes d'usages et de services** formulées dans le cadre de ce questionnaire.



Commune et quartier de résidence

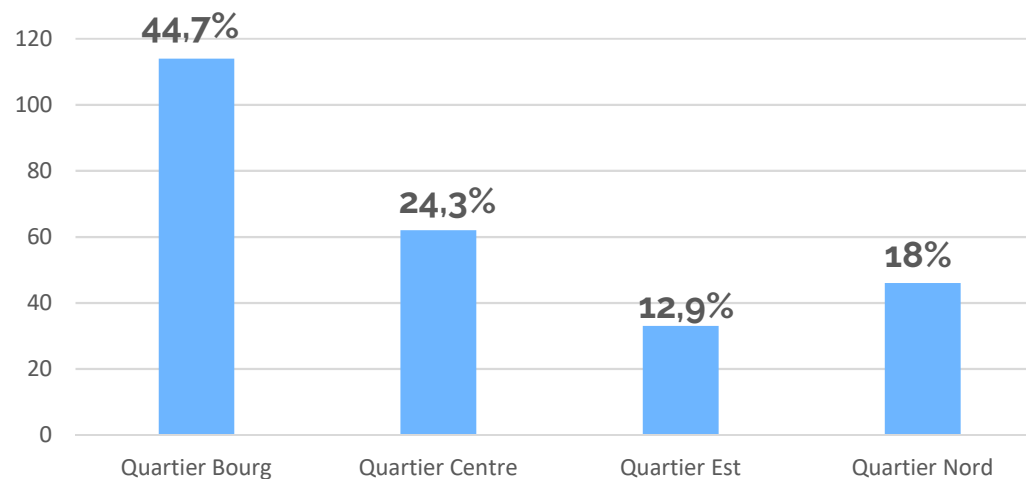
Communes de résidence (347 réponses)



Les répondants sont en grande majorité Herblinois (73%) et 17% vivent dans une commune limitrophe à Saint-Herblain (10,6% de Nantes, 2,6% de Couëronnais, 2% d'Orvaltais, 1,4% d'Indrais).

Parmi les Herblinois, on constate une **surreprésentation des répondants du quartier Bourg** (44,7% des répondants / 33,2% des Herblinois) et une **sous-représentation des habitants du quartier Nord** (12,9% des répondants / 27% des Herblinois).

Quartier de Saint-Herblain (255 réponses)

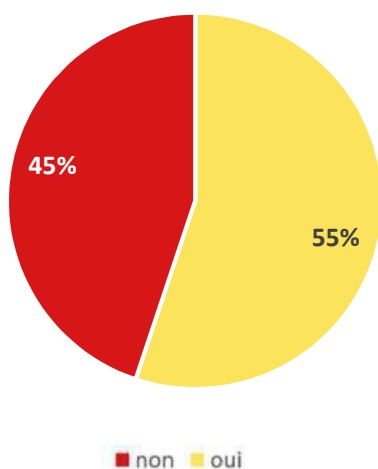




Situation professionnelle

74% des répondants sont en activité (19% se déclarent à la retraite, 4,6% ne sont pas en activité et 2,6% sont étudiants).

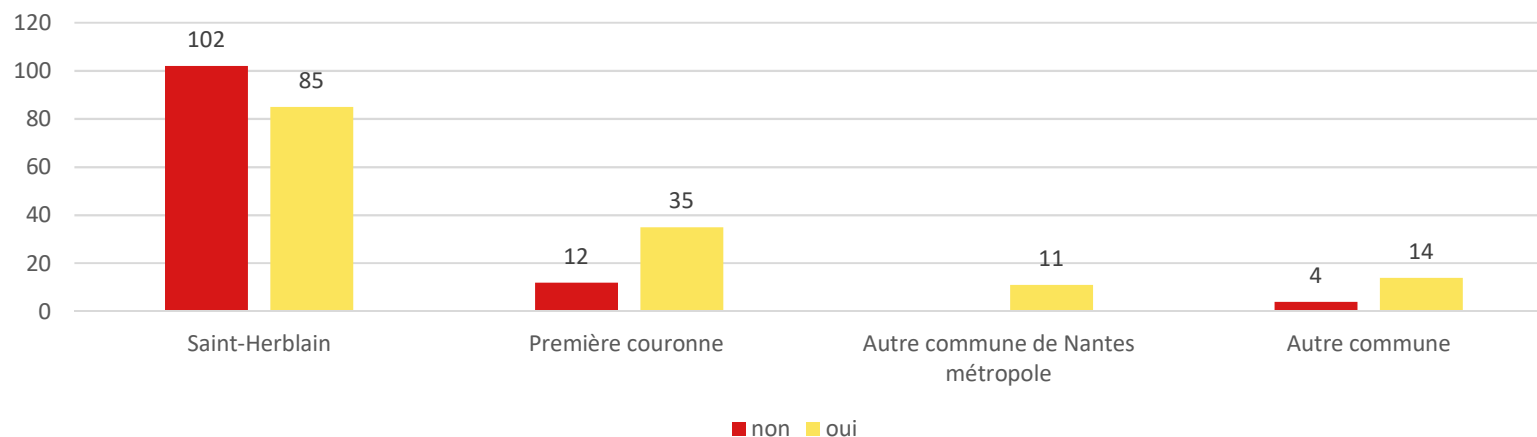
Part des personnes déclarant travailler ou non à Saint-Herblain (263 réponses)



55% des actifs déclarent travailler à Saint-Herblain. Parmi les non-herblinois ayant répondu au questionnaire, 79% travaillent à Saint-Herblain.

Se dessine parmi les répondants une fréquentation des parcs et jardins liée au bassin de vie (lieu de résidence et/ou de travail).

Nombre de personnes déclarant travailler ou non à Saint-Herblain en fonction de la commune de résidence (263 réponses)



Exemple de lecture pour ce graphique : parmi les 187 Herblinois ayant répondu au questionnaire, 85 travaillent à Saint-Herblain



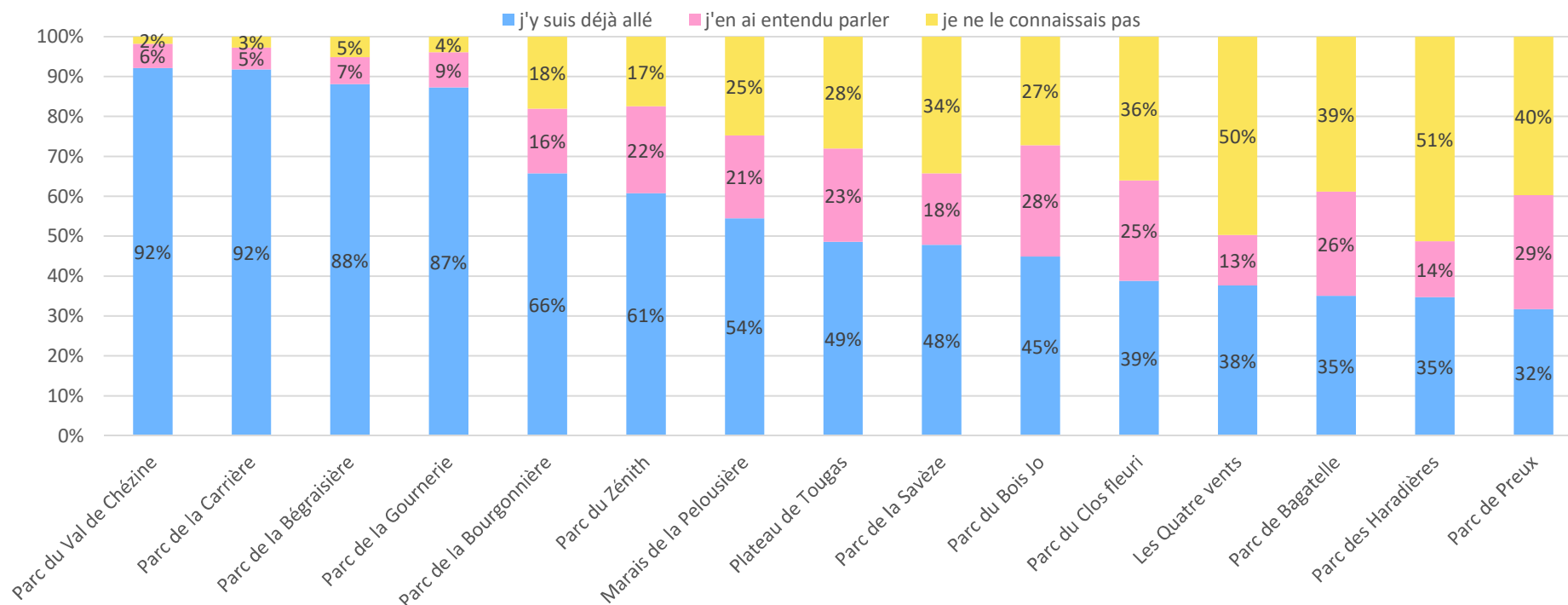
III – Fréquentation et usages

Observatoire citoyen des
politiques publiques

Évaluation de la nature en ville
2024-2025



Pour chaque parc, dites si vous y êtes déjà allé, si vous en avez entendu parler ou si vous ne le connaissez pas (330 réponses)

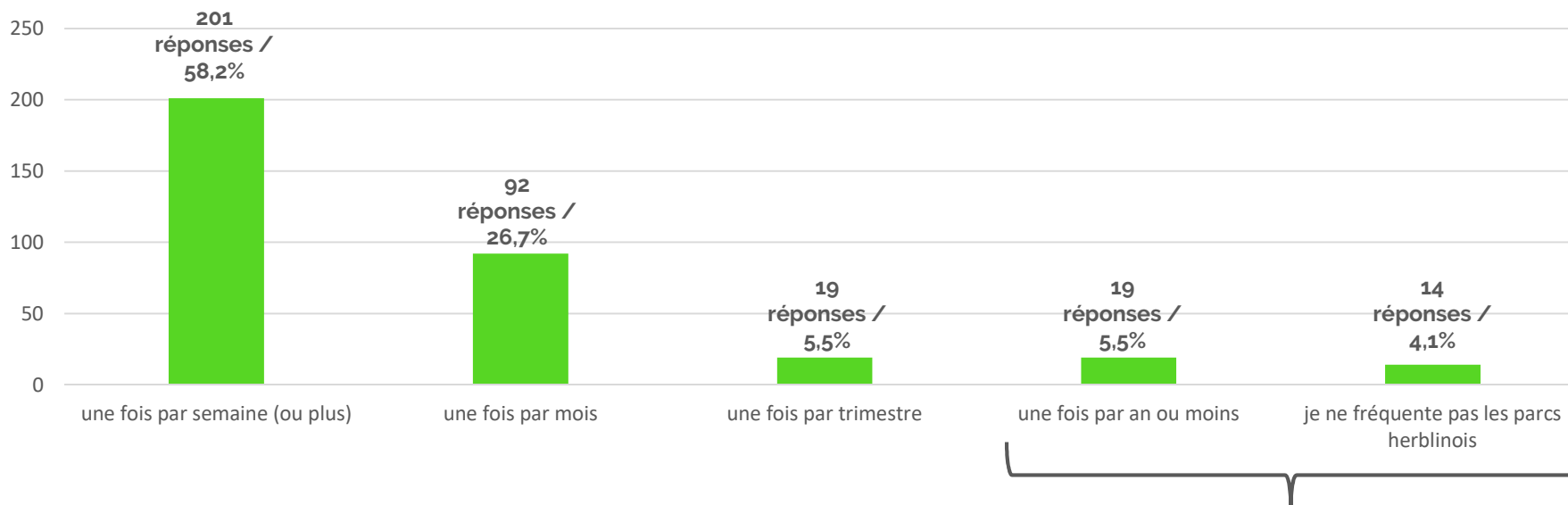


4 parcs sont particulièrement connus et fréquentés : le Val de Chézine, le parc de la Carrière, celui de la Bégraisière et de la Gournerie.

Parmi les parcs moins connus et fréquentés, certains sont des parcs de proximité (Bourgonnière, Clos fleuri, Preux...), qui attirent un public de proximité. D'autres peuvent en revanche être considérés comme de grands parcs urbains : ce sont des espaces extensifs qui permettent une plus grande diversité d'usages et ont potentiellement une aire d'attractivité plus large. C'est notamment le cas du **parc des Haradières ou des Quatre Vents, qui semblent particulièrement méconnus**.

Il est à noter que, dans le cadre de la passation accompagnée du questionnaire, certains répondants ont indiqué fréquenter les parcs sans nécessairement connaître leur nom. De plus, de part leur continuité, le parc des Haradières a pu être confondu avec celui de la Carrière, et celui des Quatre Vents avec la Bégraisière.

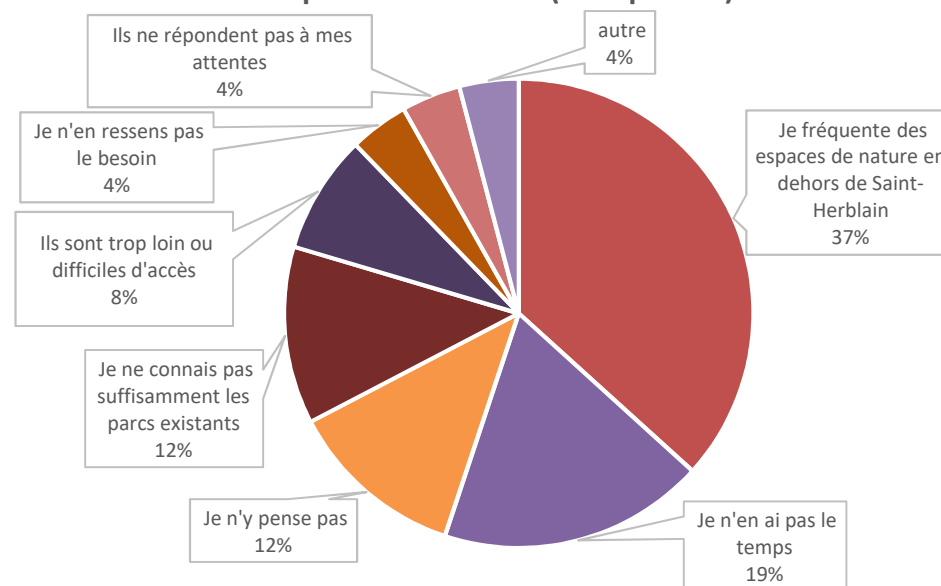
► En moyenne, vous fréquentez un parc herblinois... (345 réponses)



Avec plus de 58% des répondants se rendant dans un parc au moins une fois par semaine, c'est **une fréquentation régulière (hebdomadaire, voire quotidienne)** qui se dessine.

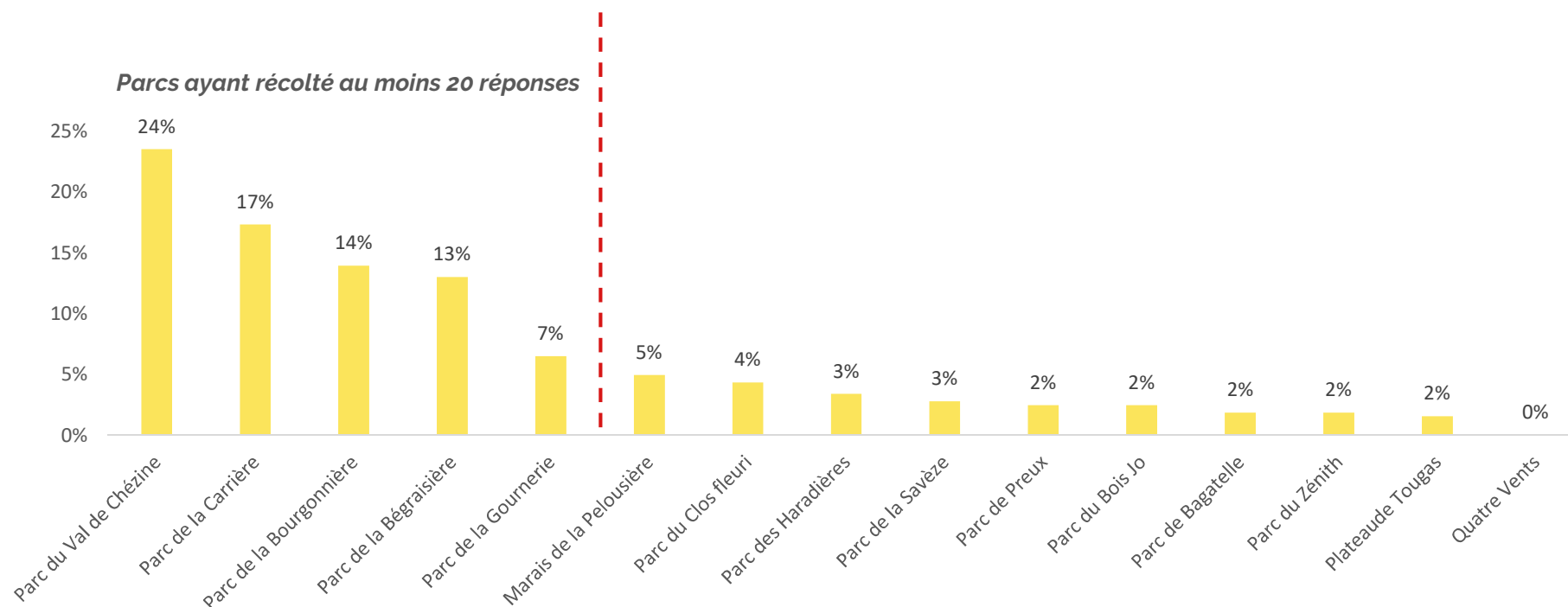
A noter que les répondants qui ne fréquentent pas ou peu les parcs herblinois peuvent se rendre dans d'autres espaces de nature, en dehors de la commune.

Pour quelles raisons ne fréquentez-vous pas (ou peu) les parcs herblinois ? (33 réponses)





Quel parc fréquentez-vous le plus souvent ? (323 réponses)



Les parcs les plus fréquentés au quotidien sont aussi les plus connus.

Val de Chézine, Carrière, Bourgonnière et Bégraisière représentent près de 70% des réponses (le Val de Chézine en récolte à lui seul près du quart).

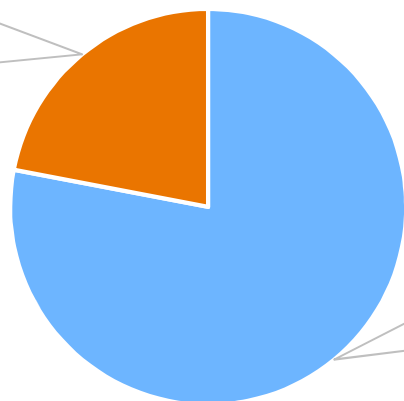
Si le parc de la Bourgonnière est un espace naturel de proximité, il est bordé de nombreux équipements pouvant expliquer son attractivité (collège, piscine, gymnase, EHPAD), de même que la surreprésentation des habitants du quartier Bourg dans les réponses au questionnaire.

Dans l'analyse par parc réalisée dans les pages à venir, seuls les parcs ayant récoltés plus de 20 réponses seront traités.



S'agit-il du parc le plus proche de votre domicile ou de votre lieu de travail ? (335 réponses)

non, il ne s'agit pas du parc le plus proche de mon domicile
22%

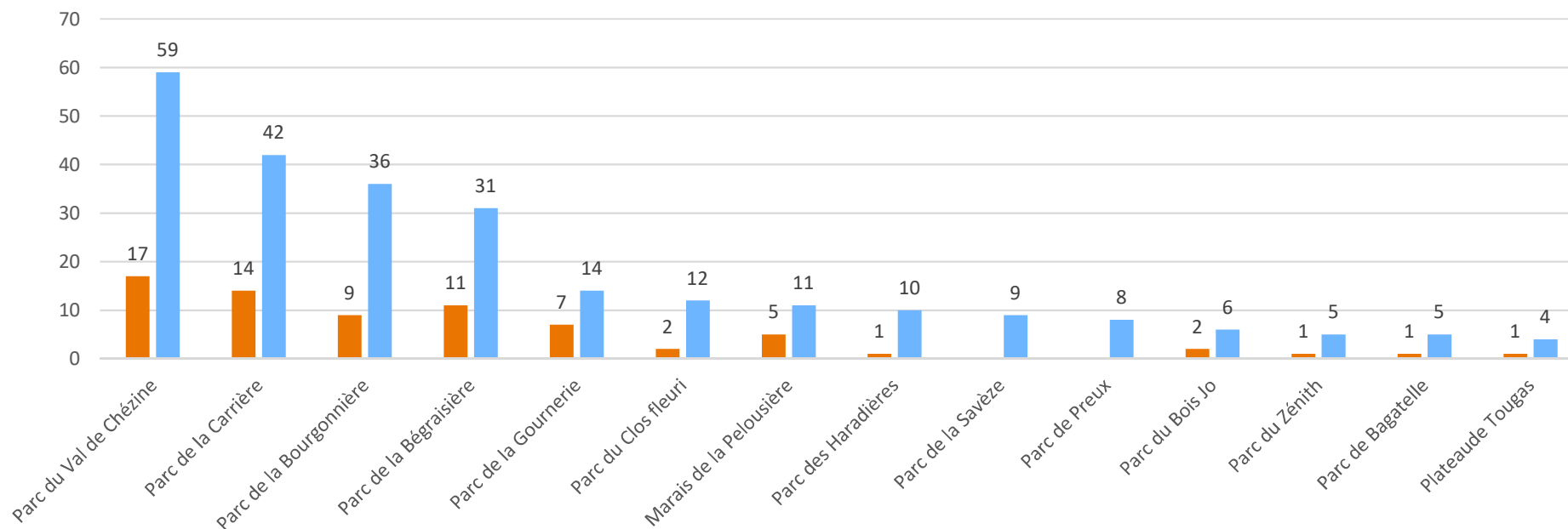


oui, il s'agit du parc le plus proche de mon domicile
78%

78 % des personnes déclarent que le parc qu'elles fréquentent est celui le plus proche de leur domicile. Là encore, on constate que **la fréquentation des parcs est en majorité une fréquentation de proximité**, même pour les grands parcs très fréquentés que sont le Val de Chézine et la Carrière.

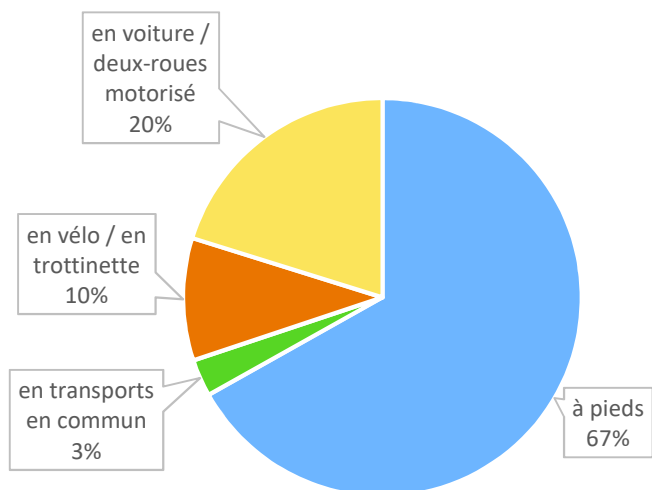
Un constat qui corrobore les éléments identifiés dans l'analyse des cartes isochrones (plus d'information sur ce sujet de la proximité à retrouver dans le document de restitution de la collecte des matériaux, p23).

non oui





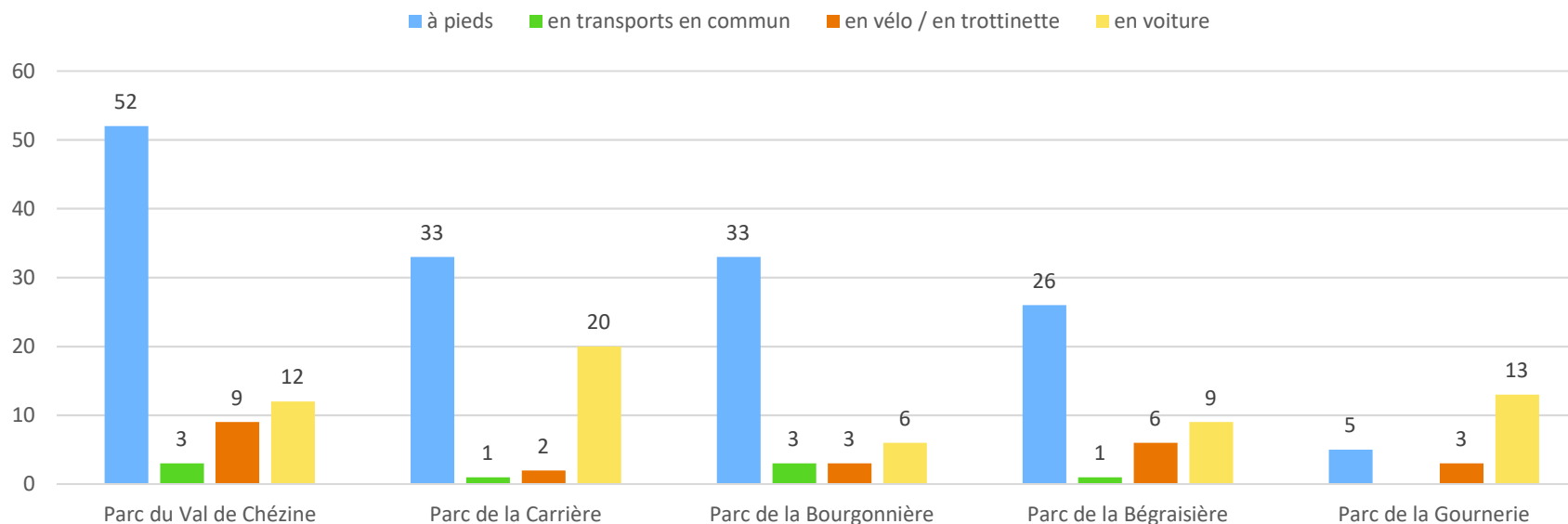
Le plus souvent, comment vous rendez-vous dans ce parc ? (332 réponses)



67 % des répondants se rendent au parc à pied, élément qui entérine encore le fait que la fréquentation des parcs est essentiellement une fréquentation de proximité.

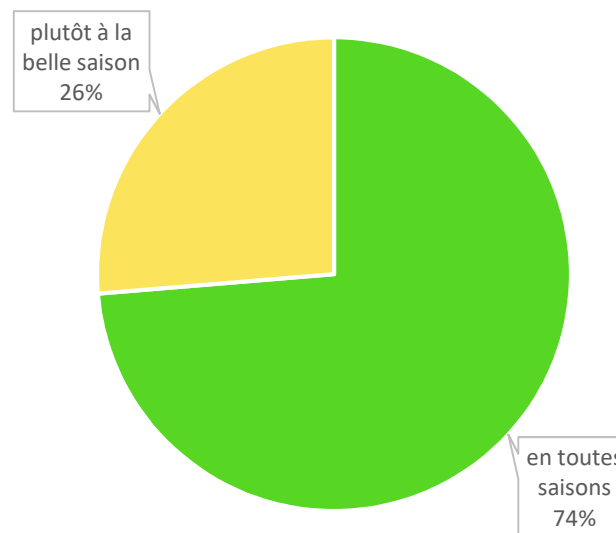
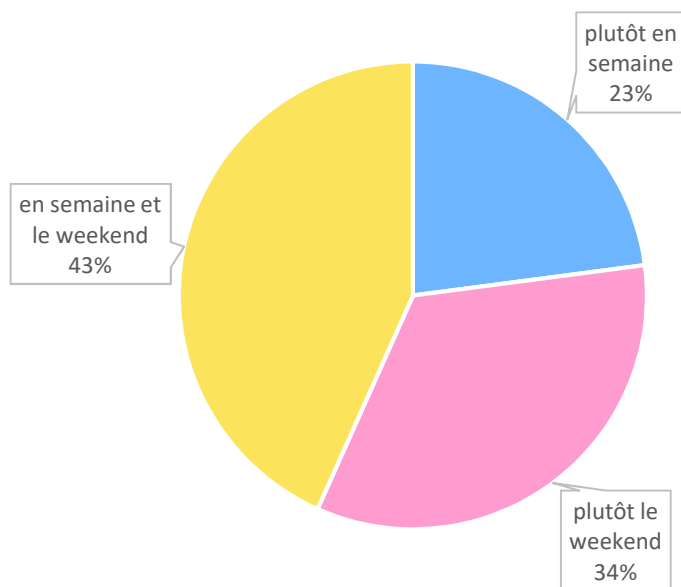
L'usage de la voiture est particulièrement important pour le parc de la Gournerie et celui de la Carrière.

L'utilisation des transports en commun semble en revanche marginale, pour l'ensemble des parcs.



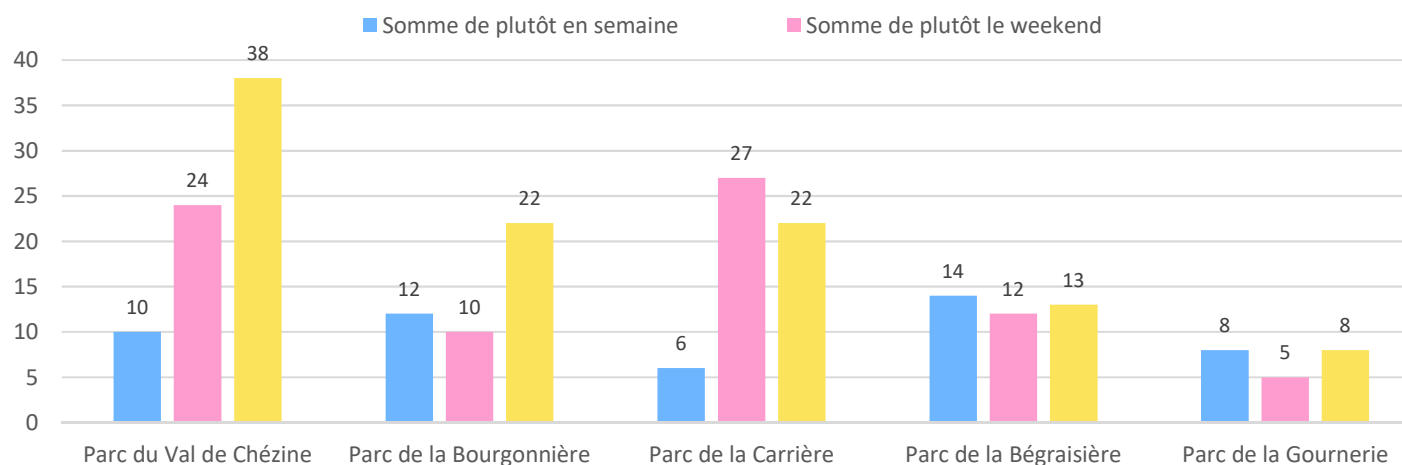


Quand fréquentez-vous ce parc ? (314 réponses)



43 % fréquentent les parcs toute la semaine, 34 % le week-end, 23 % en semaine.

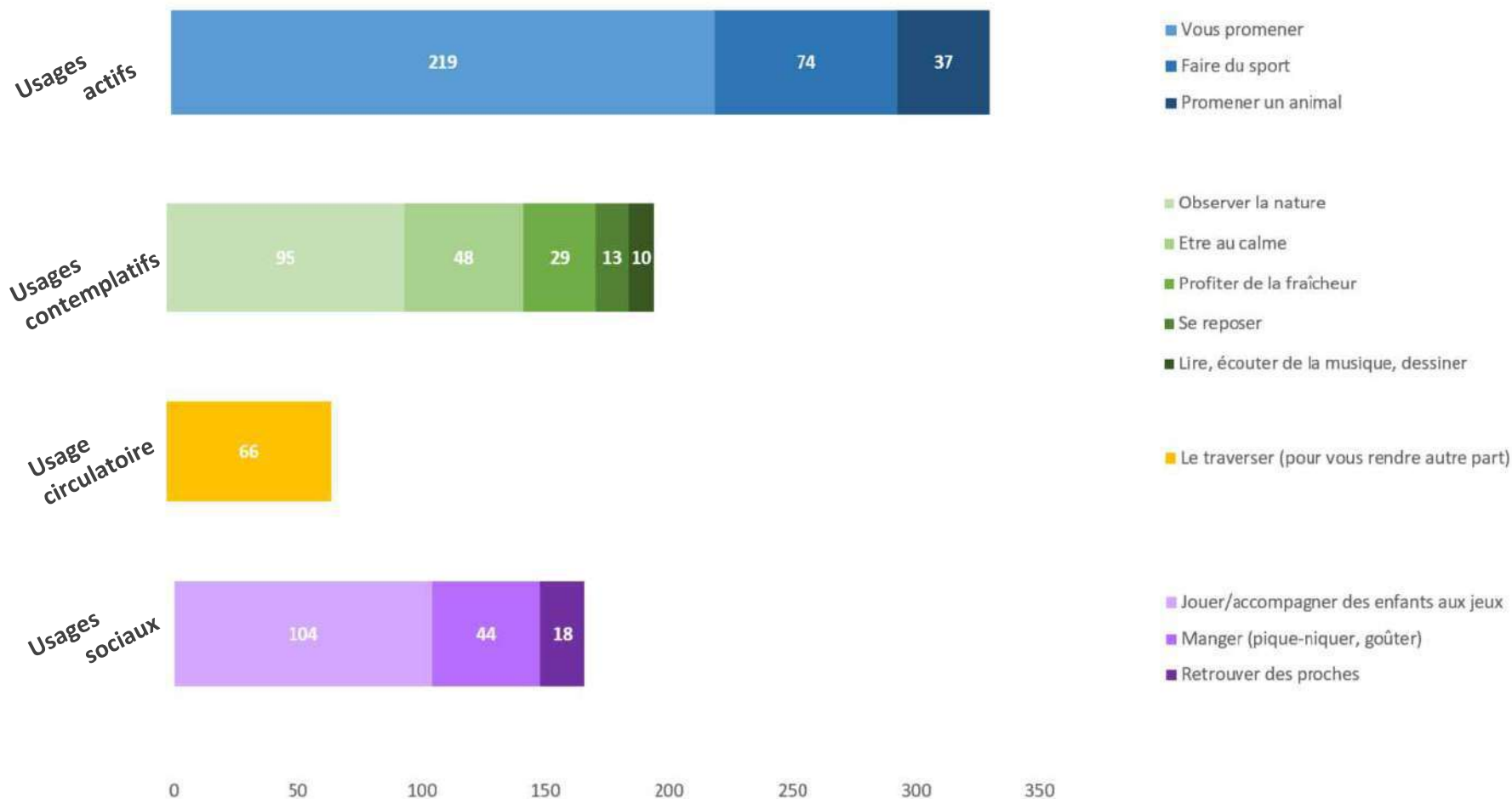
Les parcs apparaissent donc être des lieux de vie utilisés tout au long de la semaine et en toutes saisons.



Si la plupart des parcs sont fréquentés aussi bien la semaine que le weekend, le Parc de la Carrière semble faire exception, avec une fréquentation forte le weekend (peut-être liée à l'activité de la salle de la Carrière et de la Guinguette aux beaux jours)



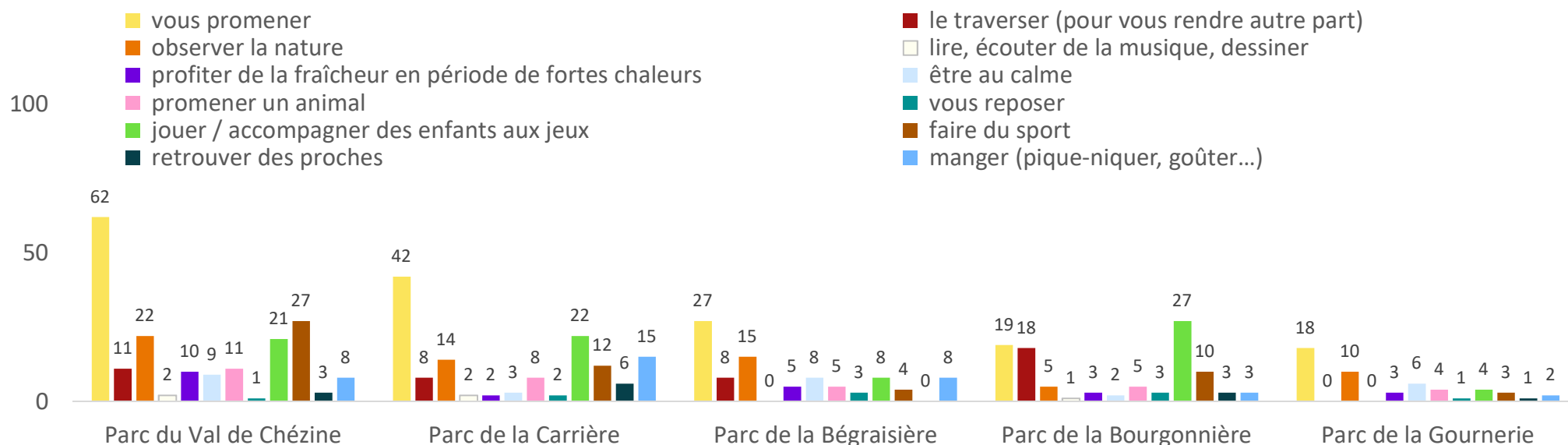
Lorsque vous vous rendez dans ce parc, c'est plutôt pour... (334 réponses)



Se promener, jouer et observer la nature sont les trois items qui représentent plus de la moitié des réponses (55%), suivent ensuite les **usages sportifs** (10%).



Lorsque vous vous rendez dans ce parc, c'est plutôt pour...



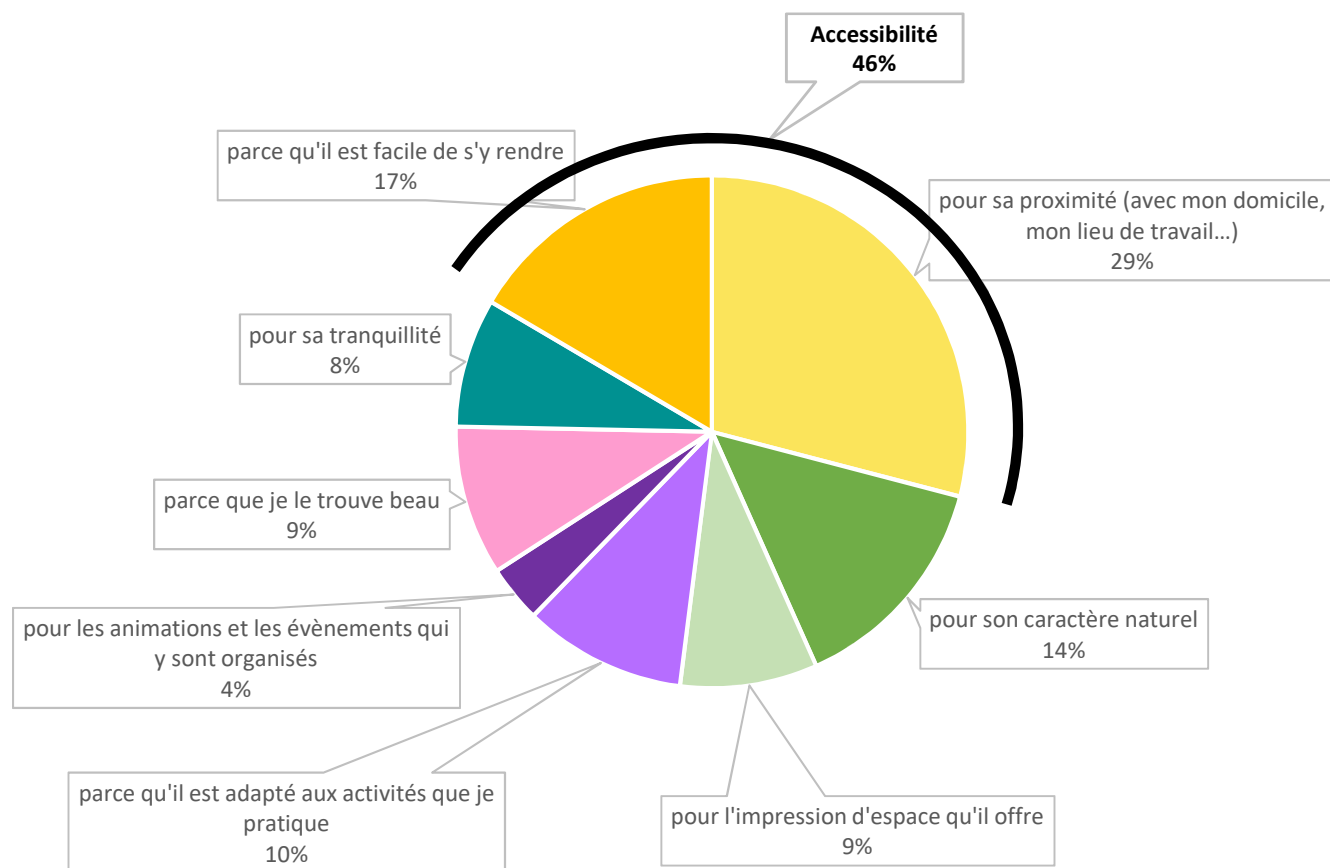
La promenade est l'usage principal dans 4 des 5 parcs analysés.

La Bourgonnière fait figure d'exception, l'usage principal étant les jeux pour enfants. On note également l'importance de l'item « le traverser (pour vous rendre autre part) », deux éléments pouvant s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'un parc de proximité.

On note également l'importance des usages sportifs au Val de Chézine et de l'observation de la nature à la Gournerie.



Pour quelles raisons fréquentez-vous plus particulièrement ce parc ? (324 réponses)

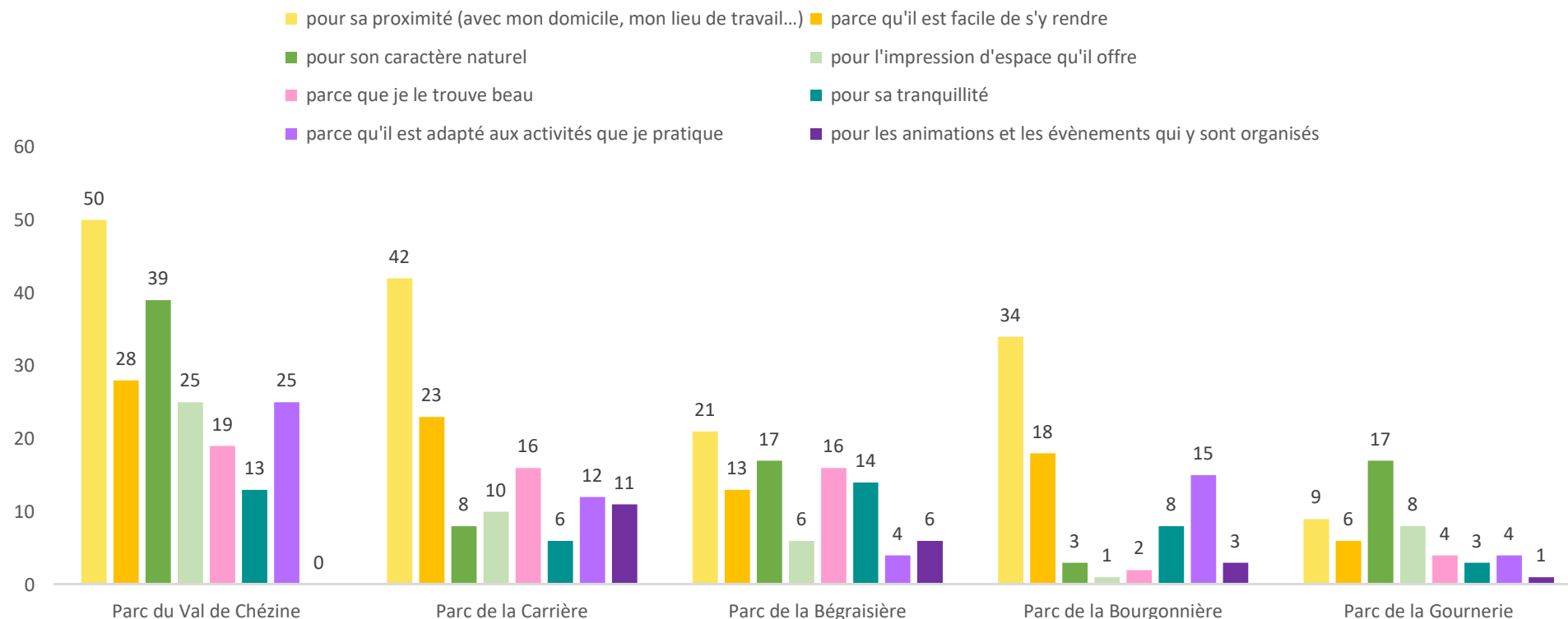


29 % des répondants choisissent un parc en raison de sa proximité, 17 % parce qu'il est facile d'accès, 15 % apprécient le caractère naturel du parc, et 10 % s'y rendent parce qu'il est adapté à leur pratique.

Là encore, **accessibilité et proximité** sont des éléments clés dans le choix de l'espace fréquenté. Se dégage également des réponses récoltées une attention portée au **cadre naturel** et aux **activités** rendues possibles par la configuration et l'aménagement du parc.



Pour quelles raisons fréquentez-vous plus particulièrement ce parc ?



Les items renvoyant à l'accessibilité (proximité et facilité à s'y rendre) arrivent en tête pour 4 des 5 parcs analysés, exception faite de la Gournerie, qui présente des difficultés d'accessibilité.

La caractère naturel du parc est particulièrement important pour les parcs du Val de Chézine, de la Bégraisière et de la Gournerie : on vient y chercher une nature sauvage, l'impression d'être en dehors de la ville.

Le parc de la Bourgonnière est considéré au prisme des activités qu'il rend possible.



IV – Satisfaction

Les répondants étaient invités à préciser quelle était leur appréciation quant aux points suivants :

- **Accessibilité** : l'accessibilité des cheminements; l'accessibilité des parcs en toute saison pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes ; les assises
- **Aménagements et signalétique** : les tables de pique-nique ; aires de jeux; poubelles ; toilettes publiques ; signalétique des circuits de randonnées ; orientation dans les parcs ; éclairage ;
- **Diversité et cohabitation des usages** : respect des règles de priorité, respect des règles d'usages, cohabitation en période de forte affluence, pratiques sportives.



Satisfaction vis-à-vis de l'accessibilité

Les répondants étaient invités à préciser quelle était leur appréciation quant aux points suivants :

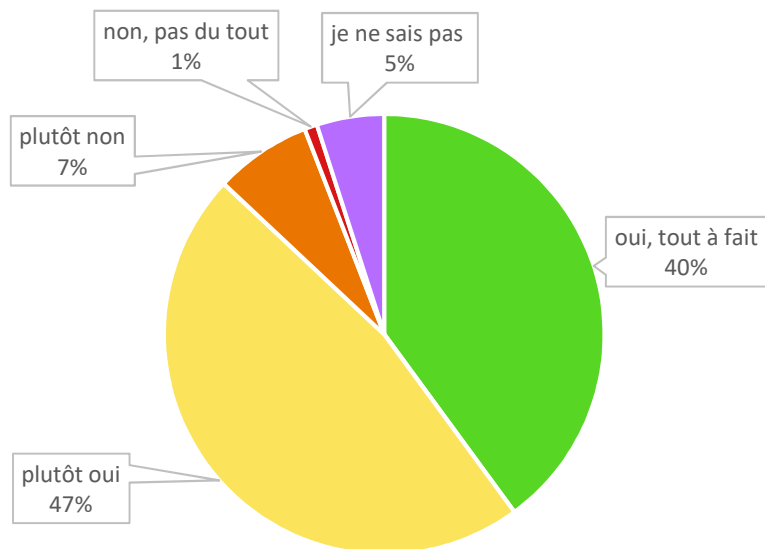
- l'accessibilité des cheminements
- l'accessibilité des parcs en toute saison pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes
- les assises

Les résultats pour chaque question sont détaillés dans les pages suivantes. En synthèse, on constate :

- Une **satisfaction globalement forte sur les questions d'accessibilité**
- Un bémol sur **l'accessibilité des cheminements** au Val de Chézine et à la Gournerie en cas de pluie : un élément qui pose la question du nécessaire équilibre entre accessibilité des cheminements (et donc imperméabilisation des chemins) d'une part, et d'autre part la préservation des sols, de la biodiversité et du caractère naturel de ces espaces.
- Une réflexion quant au **nombre d'assises** dans les parcs, et notamment au parc de la Carrière (nombre et localisation : manque d'ombre). Sur la base de ce constat issu du questionnaire, on peut pousser plus loin la réflexion et nous interroger sur la présence d'assises dans l'espace public, et de leur jalonnement sur les trajets qui amènent aux parcs, facilitant (ou non) leur fréquentation par les personnes présentant des difficultés de mobilité.



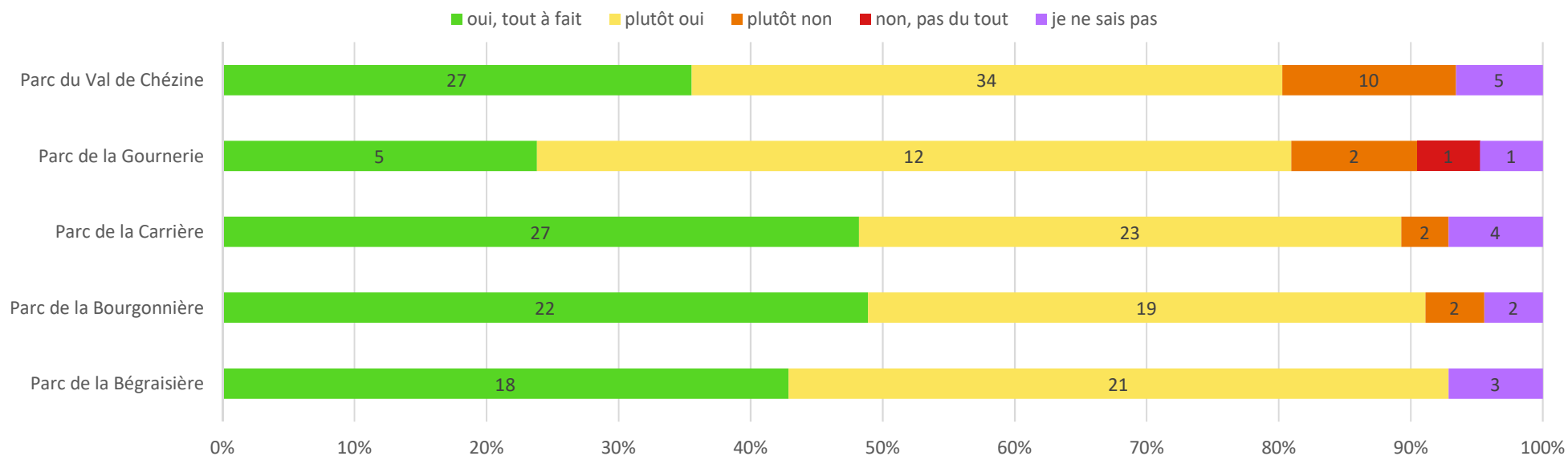
Êtes-vous satisfait concernant l'accessibilité des cheminements ? (323 réponses)



« Tout à fait satisfaits » + « plutôt satisfaits » : 87%
« Pas du tout satisfaits » + « plutôt insatisfaits » : 8%

Une satisfaction forte concernant l'accessibilité des cheminements.

Les résultats sont plus mitigés (sans être alarmants) pour les parc du Val de Chézine et de la Gournerie : deux parcs caractérisés par un fort caractère naturel, et qui peuvent être difficilement praticables après de fortes pluies.



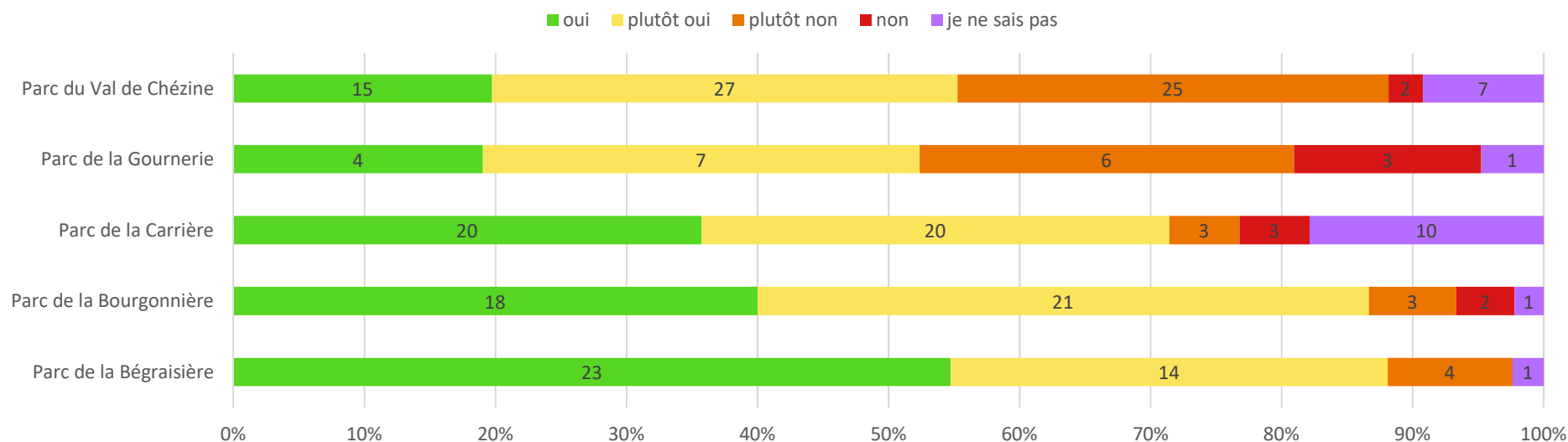


Diriez-vous que les allées sont accessibles en toutes saisons aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes ? (323 réponse)



« Tout à fait satisfaits » + « plutôt satisfaits » : 71%
« Pas du tout satisfaits » + « plutôt insatisfaits » : 22%

Là encore les répondants sont satisfaits de l'accessibilité des parcs pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes, avec un bémol pour les de la Gournerie et du Val de Chézine.



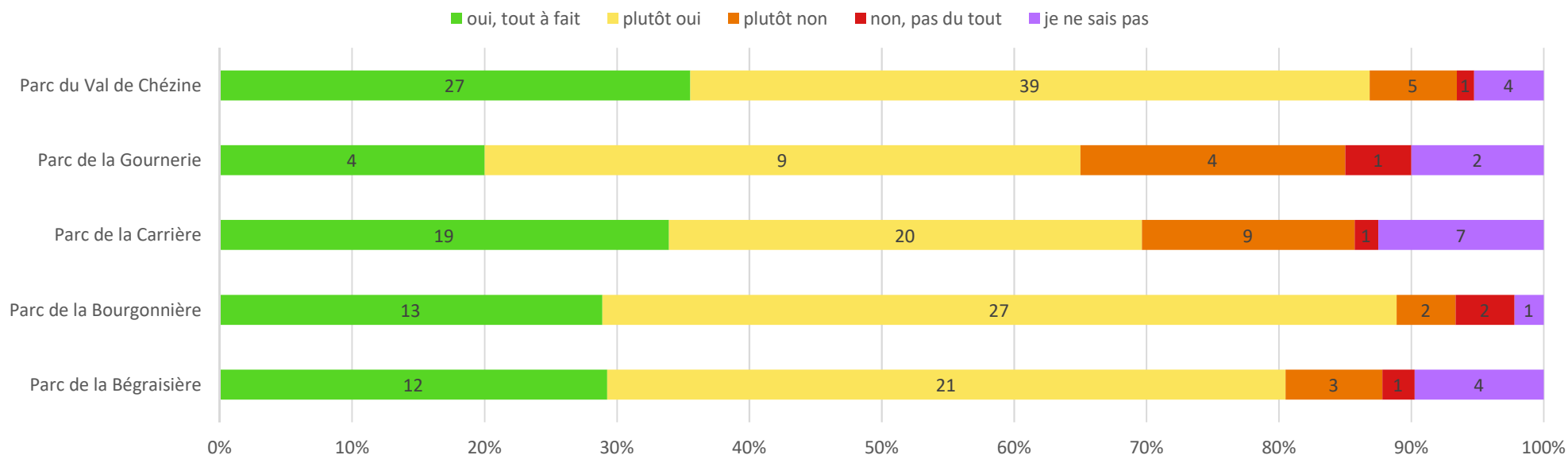
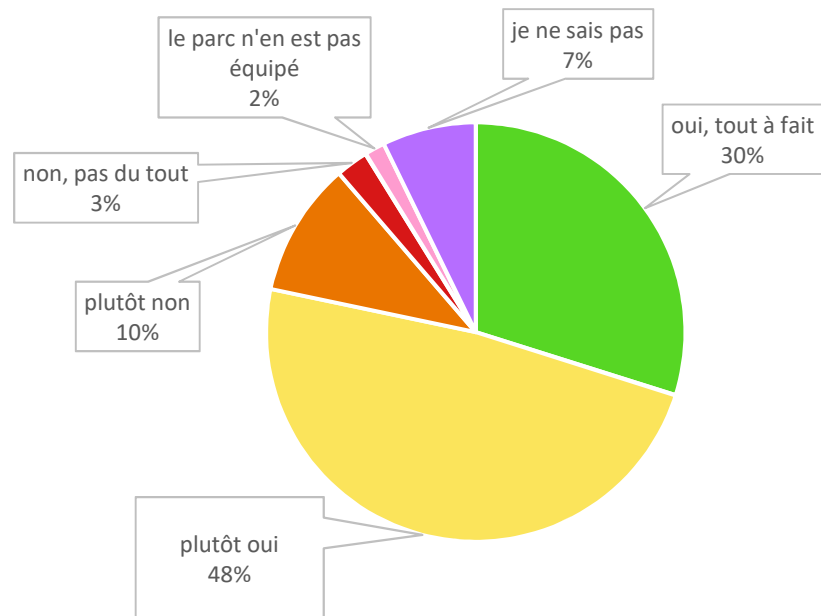


Êtes-vous satisfait des assises présentes dans le parc ? (318 réponses)

« Tout à fait satisfaits » + « plutôt satisfaits » : 78%
« Pas du tout satisfaits » + « plutôt insatisfaits » : 13%

Les répondants sont globalement satisfaits des assises présentes dans les parcs.

Les résultats sont moins positifs pour le Parc de la Carrière, où le nombre de bancs semble insuffisant, et où l'implantation des assises actuelles ne donnent pas entièrement satisfaction (pas assez d'assises à l'ombre).





Satisfaction vis-à-vis des aménagements et services

Les répondants étaient invités à préciser quelle était leur appréciation quant aux points suivants :

- tables de pique-nique ;
- aires de jeux ;
- poubelles ;
- toilettes publiques ;
- mobilier sportif ;
- signalétique des circuits de randonnées ;
- orientation dans les parcs.

Les résultats pour chaque sujet sont détaillés dans les pages suivantes. En synthèse, on constate :

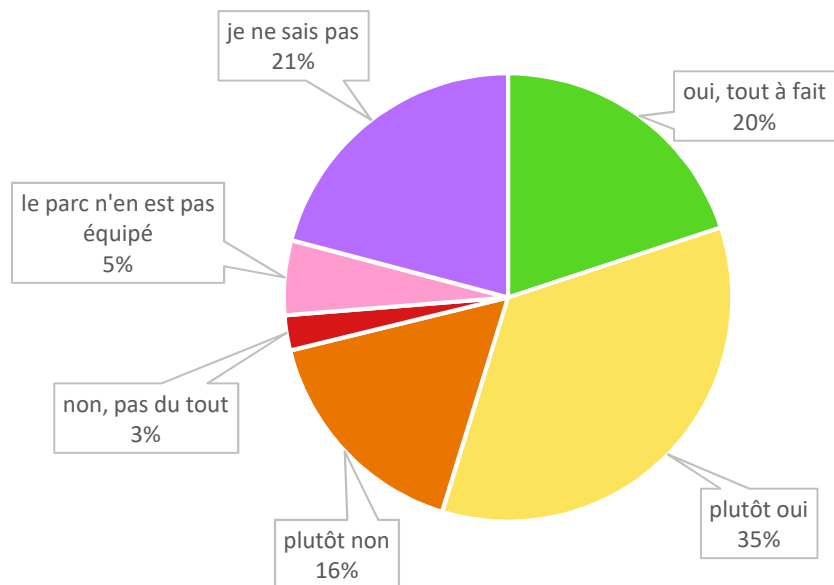
Une **appréciation globalement satisfaisante pour la plupart des aménagements**, avec certaines pistes d'amélioration:

- Concernant les aires de jeux : proposer des aires de jeux adaptées à tous les âges ; veiller à la tenue en laisse des chiens à proximité des jeux. On a également relevé des remarques sur le sols des aires de jeux en copeaux de bois (jugés sales par certains usagers, et qui ne sont pas étanches en cas de fortes pluies) ;
- Une **insatisfaction marquée concernant les toilettes publiques** (nombre insuffisant et mauvais état) ;
- Des interrogations quant au **nombre de poubelles** disponibles dans les parcs: des remarques à mettre en balance avec les constats issus de l'observation non-participante et avec les retours des agents municipaux: les endroits les plus sales dans les parcs sont à proximité des poubelles.

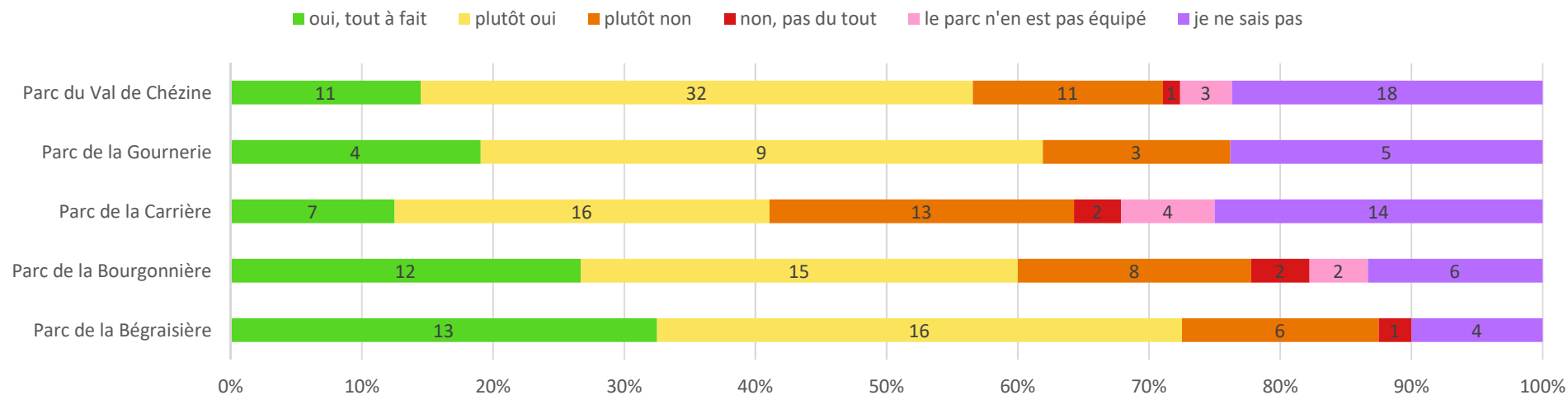
Des réflexions sur les aménagements qui interrogent là encore l'équilibre entre usages (et confort d'usages) et préservation de la nature (en particulier des sols et de la biodiversité)



Êtes-vous satisfait des tables de pique-nique présentes dans le parc ? (316 réponses)

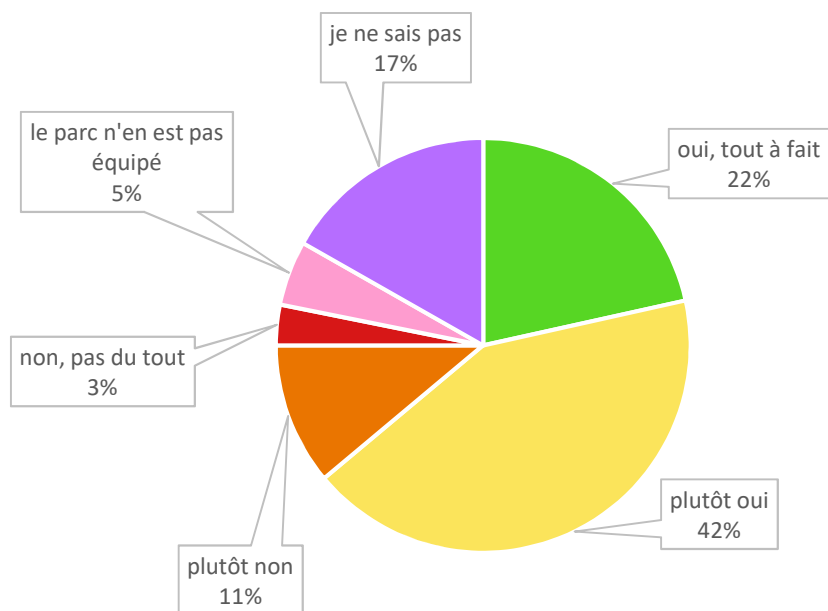


« Tout à fait satisfaits » + « plutôt satisfaits » : 55%
 « Pas du tout satisfaits » + « plutôt insatisfaits » : 19%
 21 % ne savent pas, suggérant que les usagers ne les utilisent pas systématiquement.



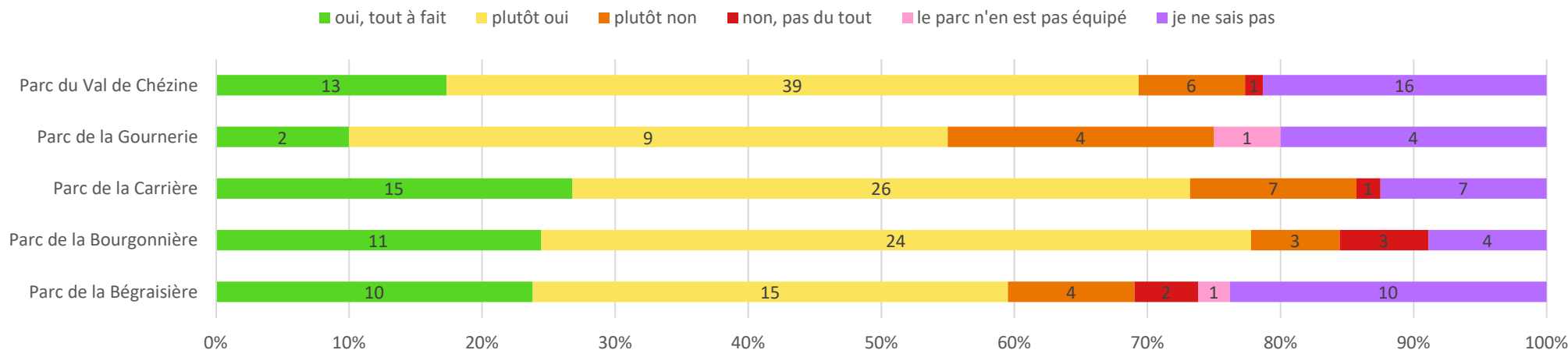


Êtes-vous satisfait des aires de jeux présentes dans le parc ? (316 réponses)



« Tout à fait satisfaits » + « plutôt satisfaits » : 64%
« Pas du tout satisfaits » + « plutôt insatisfaits » : 14%

Les suggestions d'amélioration concernent la diversité des jeux (des jeux adaptés à tous les âges, et notamment aux tout-petits), le nombre d'aires de jeux disponibles, le revêtement de sol (parfois impraticable après de fortes pluies).

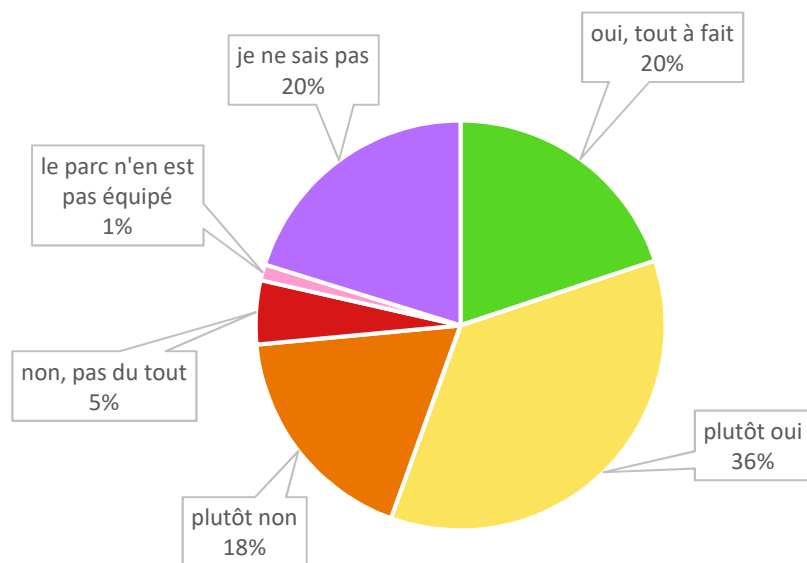




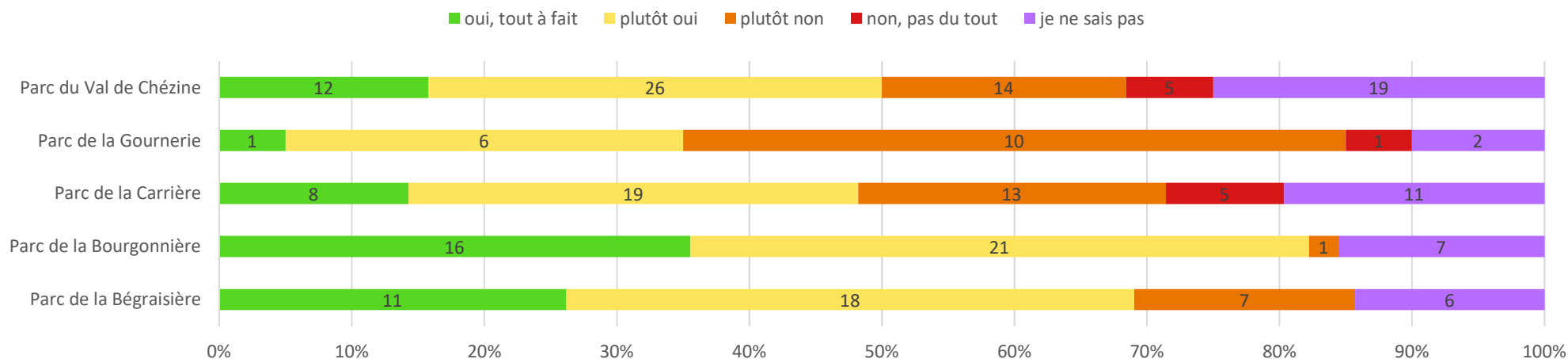
Êtes-vous satisfait des poubelles présentes dans le parc ? (317 réponses)

« Tout à fait satisfaits » + « plutôt satisfaits » : 56%
« Pas du tout satisfaits » + « plutôt insatisfaits » : 23%

Parmi les suggestions d'amélioration: augmenter le nombre de poubelles, notamment dans les parcs de la Carrière, du Val de Chézine et de la Gournerie; assurer un vidage plus régulier des poubelles, en particulier durant certaines périodes de forte fréquentation des parcs.

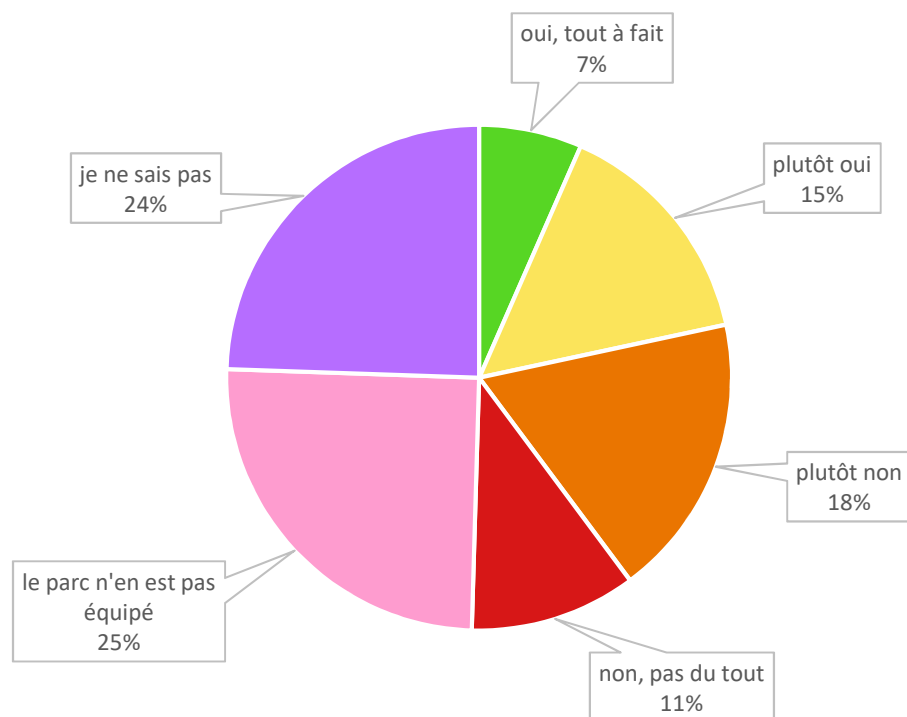


317 réponses





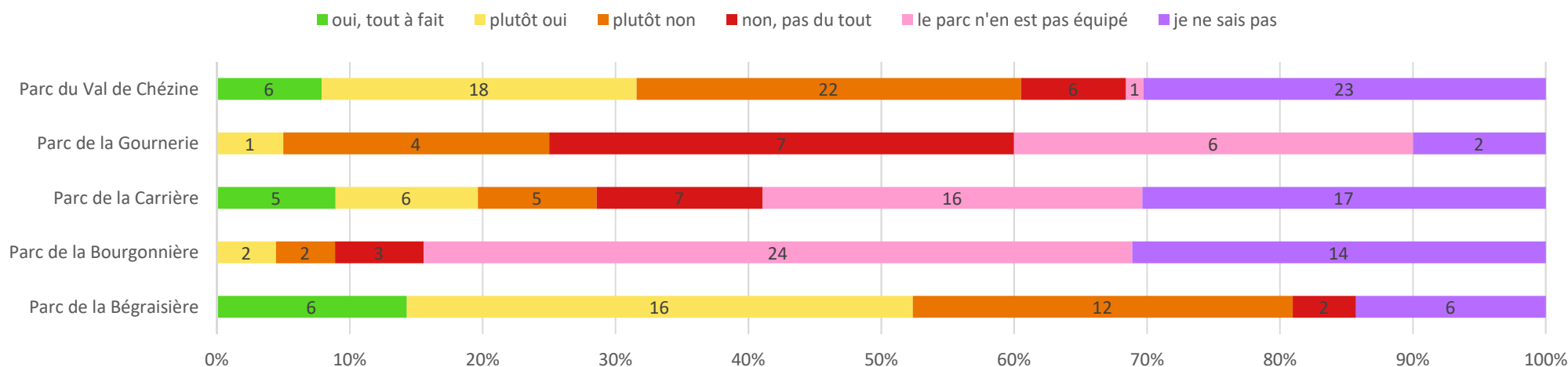
Êtes-vous satisfait des toilettes publiques présentes dans le parc ? (319 réponses)



« Tout à fait satisfaits » + « plutôt satisfaits » : 22%
 « Pas du tout satisfaits » + « plutôt insatisfaits » : 29%

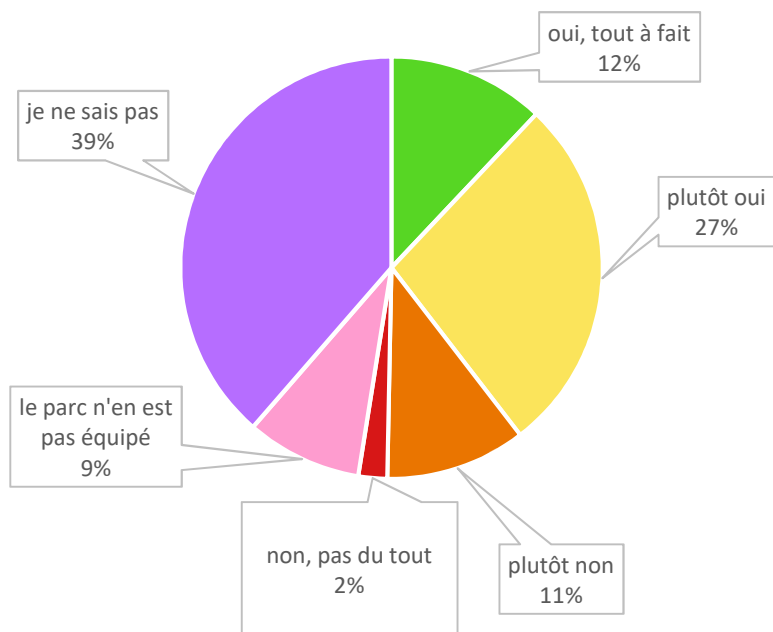
La moitié des répondants pensent que le parc n'en est pas équipé ou ne savent pas s'il l'est.

Suggestions d'amélioration : augmenter le nombre de toilettes, et faire attention à la localisation et l'état.





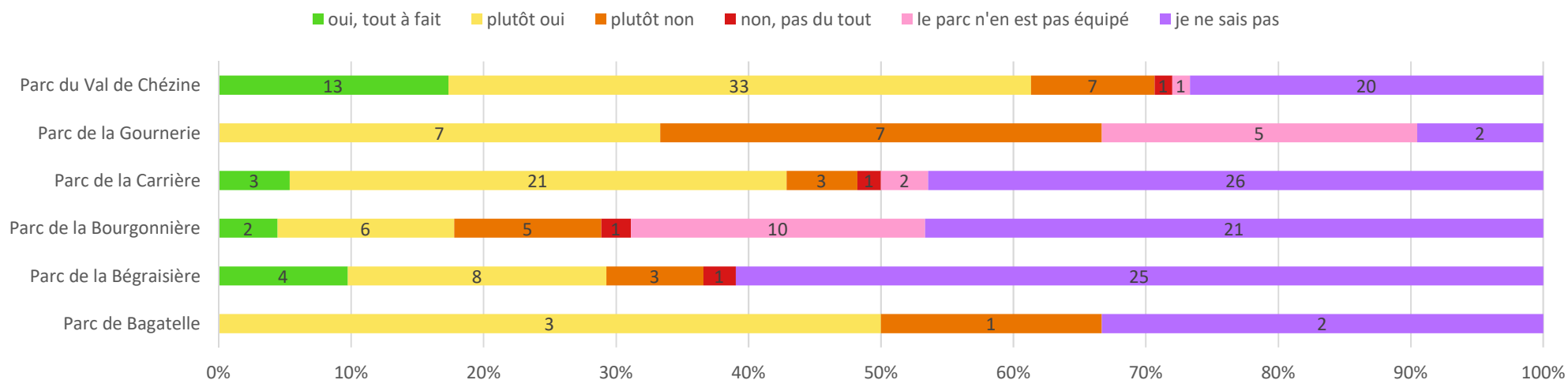
Êtes-vous satisfait de la signalétique des circuits de randonnée présents dans le parc ? (316 réponses)



« Tout à fait satisfaits » + « plutôt satisfaits » : 39%
« Pas du tout satisfaits » + « plutôt insatisfaits » : 13%

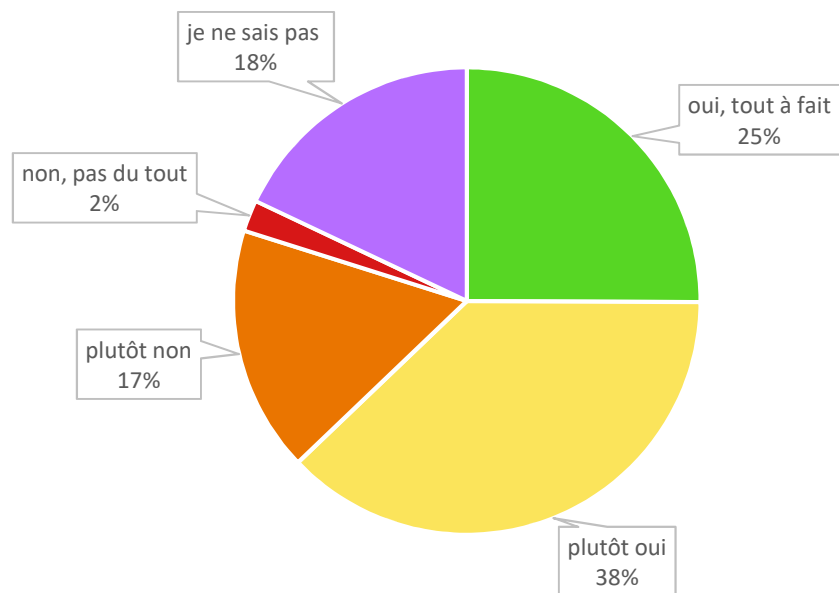
Près de 40% des répondants déclarent qu'ils ne savent pas, laissant à penser qu'ils ne l'utilisent pas.

Suggestion : améliorer la signalisation des circuits dans les grands parcs, comme le parc du Val de Chézine et le parc de la Gournerie.



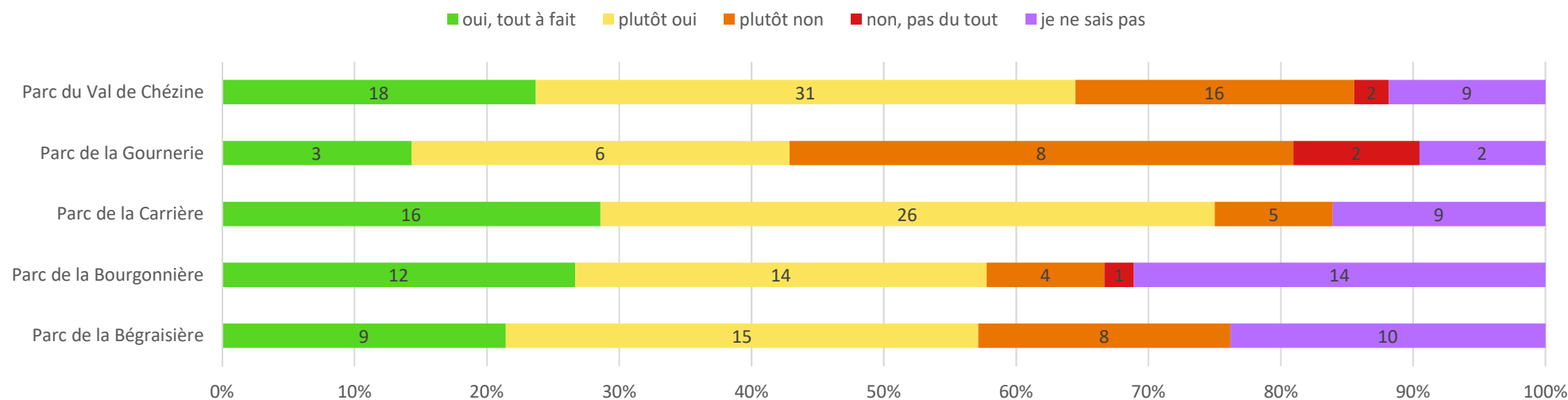


Êtes-vous satisfait de l'orientation dans le parc (signalétique, présence de plans, etc.) ? (323 réponses)



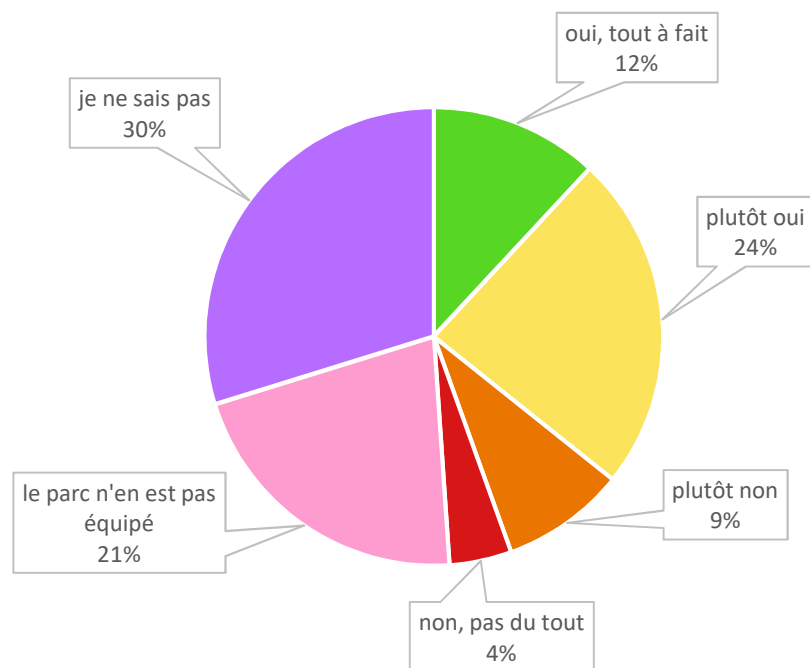
« Tout à fait satisfaits » + « plutôt satisfaits » : 63%
 « Pas du tout satisfaits » + « plutôt insatisfaits » : 19%

Suggestions d'amélioration: indiquer l'emplacement des toilettes et des assises sur les plans et supports de communication.





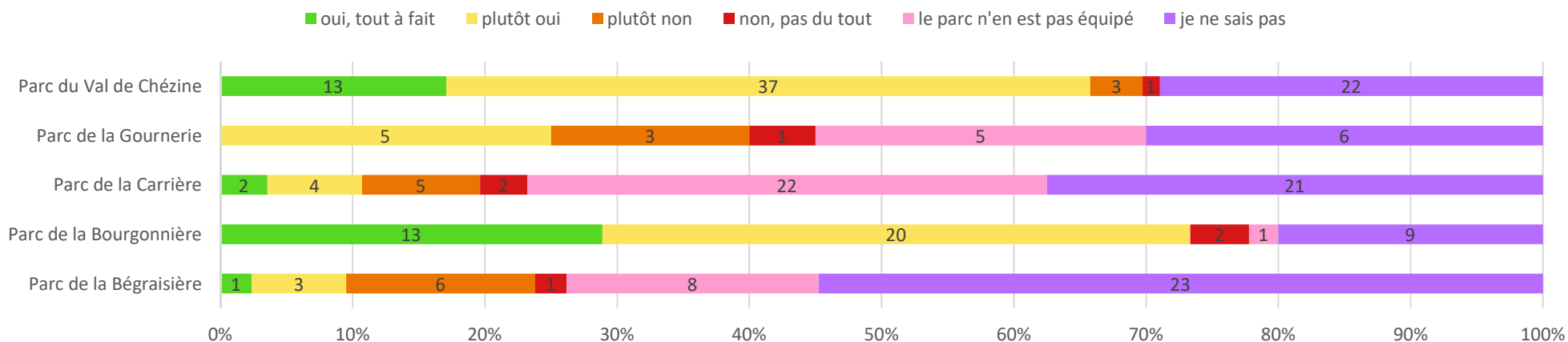
Êtes-vous satisfait du mobilier sportif présent dans le parc ? (319 réponses)



« Tout à fait satisfaits » + « plutôt satisfaits » : 36%
 « Pas du tout satisfaits » + « plutôt insatisfaits » : 13%

Plus de la moitié des répondants ne savent pas si le parc en est équipé ou pensent qu'il ne l'est pas.

Suggestion d'amélioration : augmenter le nombre de mobilier sportif dans les parcs de la Bégraisière, de la Carrière et de la Gournerie.





Satisfaction vis-à-vis de la diversité des usages et de leur cohabitation

Les répondants étaient invités à préciser quelle était leur appréciation quant aux points suivants :

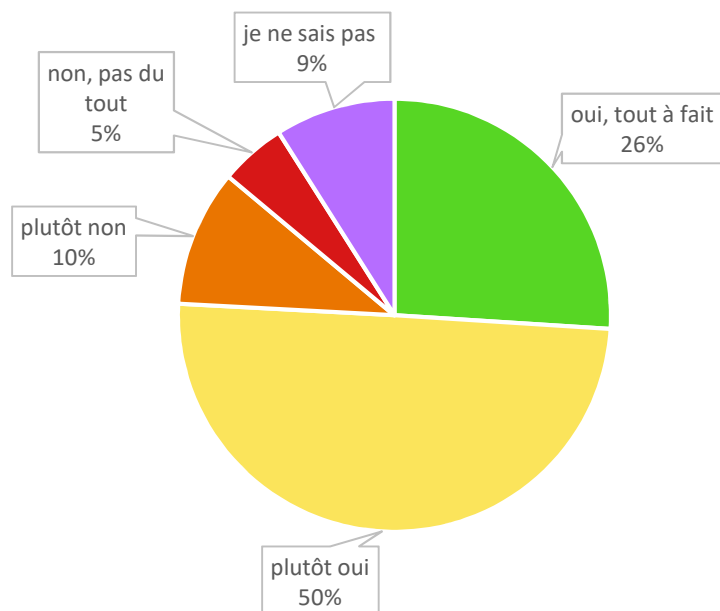
- respect des règles de priorité;
- respect des règles d'usages;
- cohabitation en période de forte affluence ;
- éclairage

Les résultats pour chaque sujet sont détaillés dans les pages suivantes. En synthèse, on constate :

- Une **satisfaction globale quant au respect des règles et à la cohabitation des usages** dans les parcs, qui ne fait pas apparaître de sentiment d'insécurité chez les répondants mais ne doit pas occulter des pistes d'amélioration et quelques soucis récurrents (cohabitation cyclistes/piétons ; chiens non tenus en laisse ; présence de véhicules motorisés dans les parcs).
- Une **relative insatisfaction concernant l'éclairage** dans les parcs, quelques usagers pointant des questions de sécurité. Rappelons que la plupart des parcs herblinois ne sont pas éclairés dans un objectif de préservation de la biodiversité, à l'exception des zones à proximité d'arrêts de transports en commun ou d'équipements, ou situées sur des trajets fréquentés.

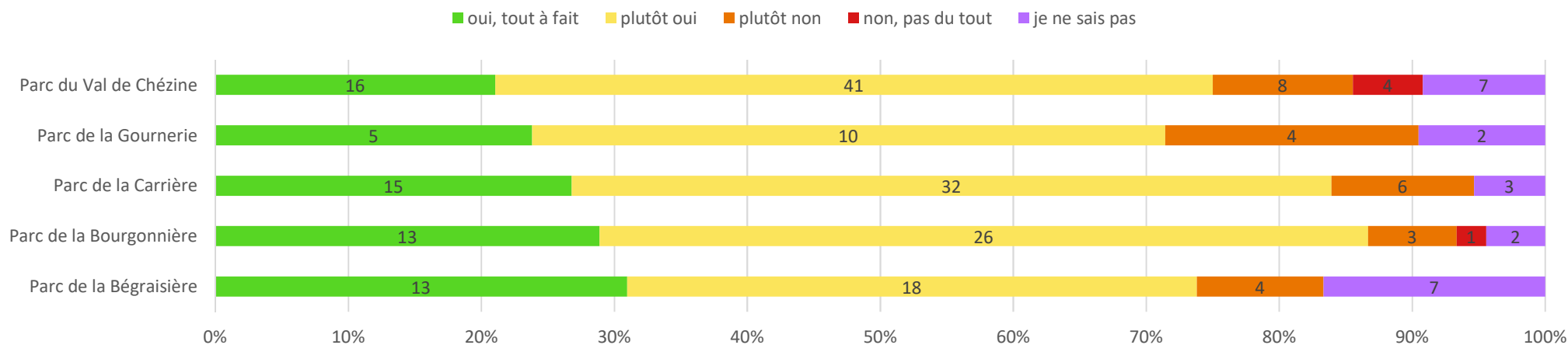


Êtes-vous satisfait concernant le respect des règles de circulation par les publics (piétons, joggers, cyclistes...) ? (316 réponses)



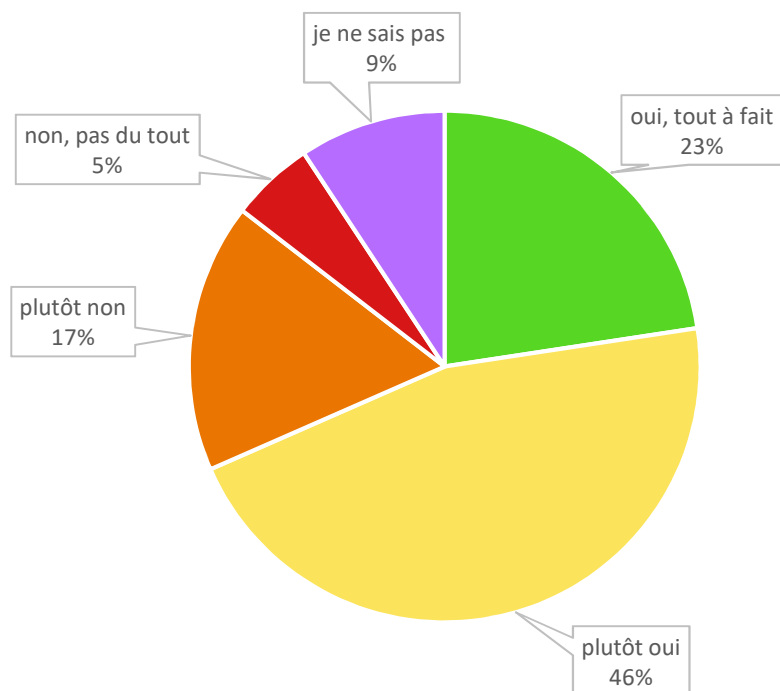
« Tout à fait satisfaits » + « plutôt satisfaits » : 76%
« Pas du tout satisfaits » + « plutôt insatisfaits » : 15%

Si les répondants semblent globalement satisfaits du respect des règles de circulation dans les parcs, la moitié répondent « plutôt oui », ce qui souligne une marge de progression possible sur cette question. Dans les échanges permis par la passation accompagnée du questionnaire, il apparaît que les répondants fréquentant en majorité très régulièrement les parcs, une grande partie d'entre eux peuvent citer quelques exemples de problèmes liés aux règles de priorité entre usagers dont ils ont été témoins.



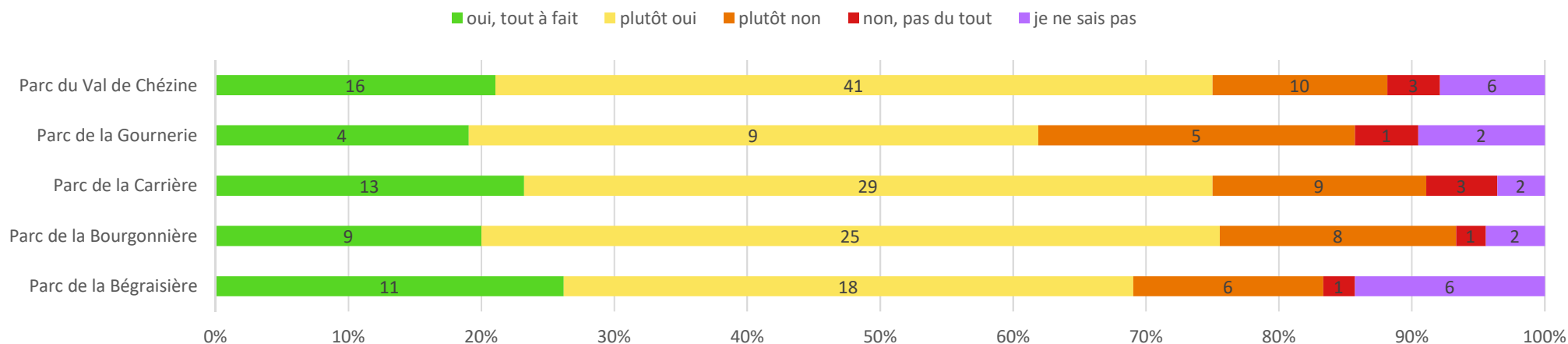


Êtes-vous satisfait concernant le respect des règles par les autres usagers ? (323 réponses)



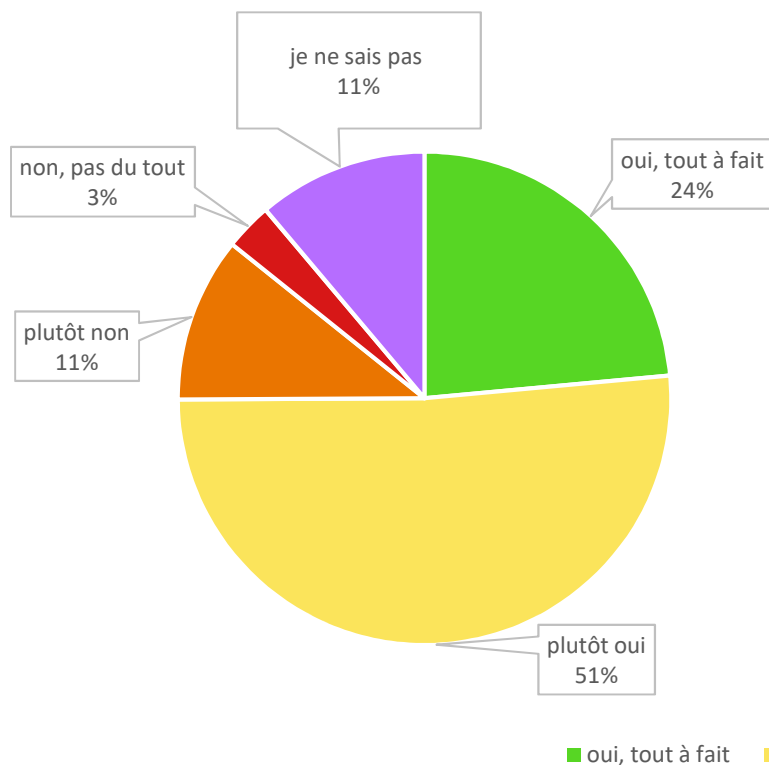
« Tout à fait satisfaits » + « plutôt satisfaits » : 69%
 « Pas du tout satisfaits » + « plutôt insatisfaits » : 22%

Les principaux exemples d'incivilités cités concernent la présence de chiens non tenus en laisse.

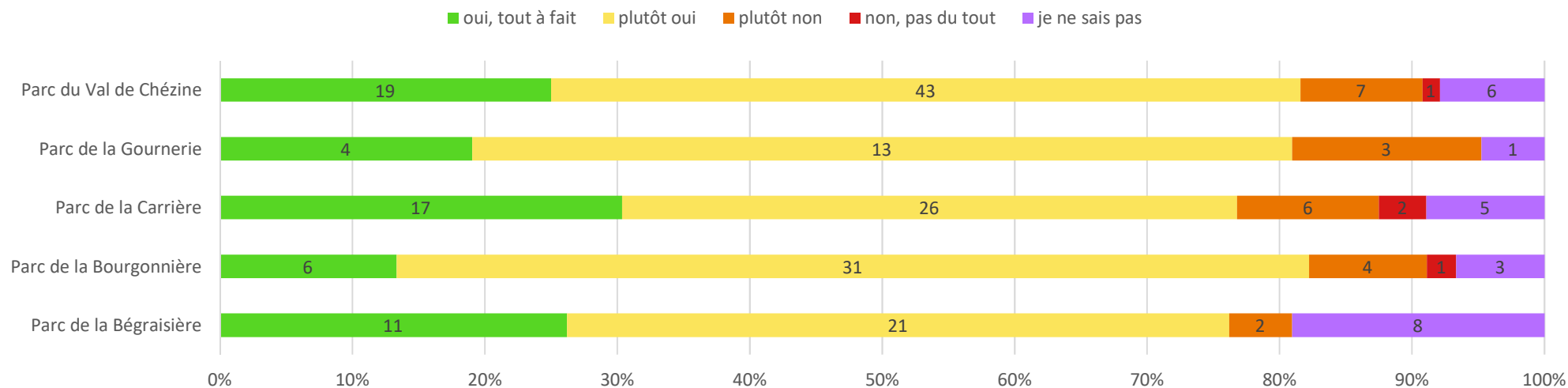




Êtes-vous satisfait de la cohabitation des différents publics, y compris en période de forte affluence ? (323 réponses)

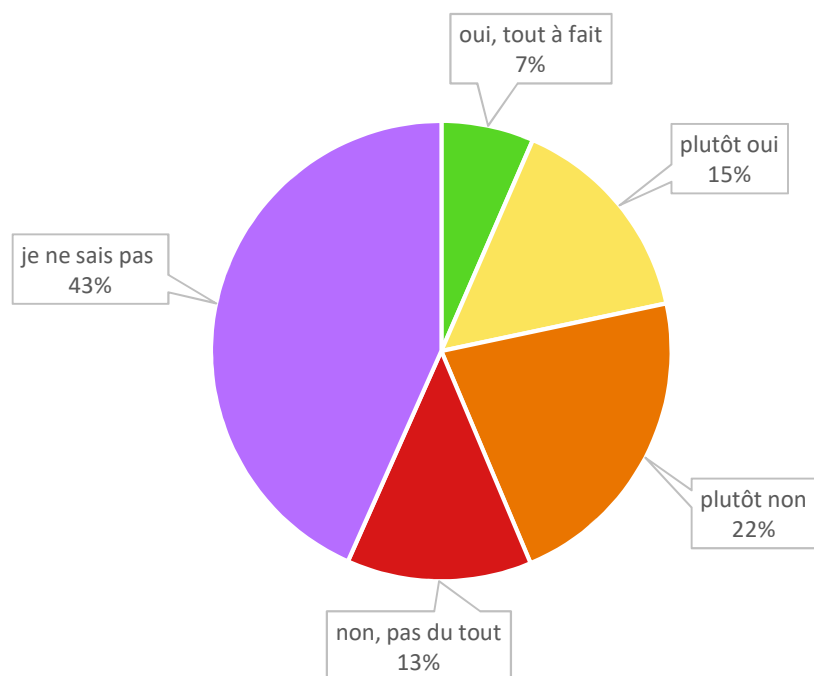


« Tout à fait satisfaits » + « plutôt satisfaits » : 75%
« Pas du tout satisfaits » + « plutôt insatisfaits » : 14%



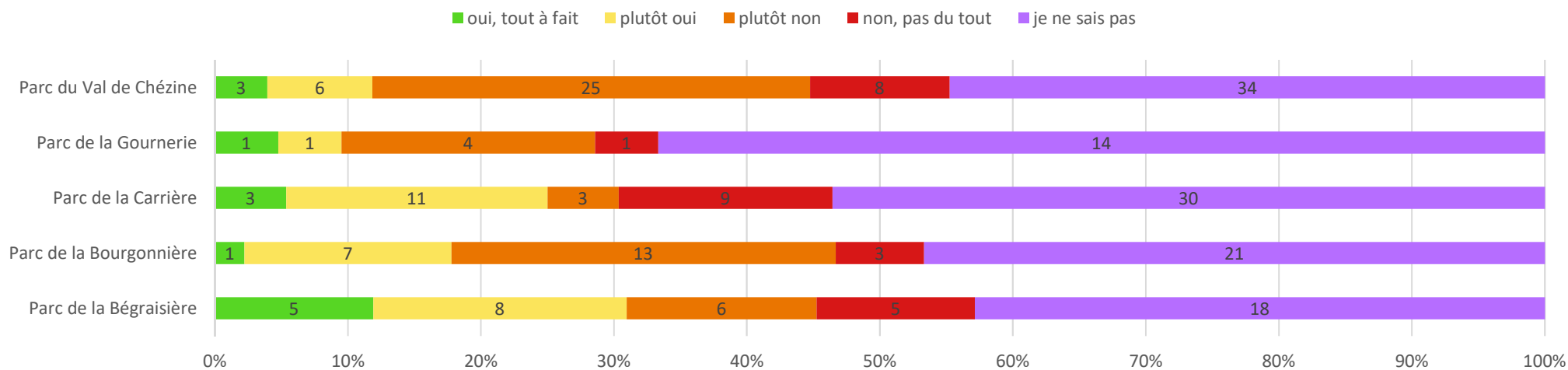


Êtes-vous satisfait concernant l'éclairage à la nuit tombée ? (323 réponses)



« Tout à fait satisfaits » + « plutôt satisfaits » : 37%
« Pas du tout satisfaits » + « plutôt insatisfaits » : 35%

43 % ne savent pas, souvent parce qu'ils quittent les parcs avant la nuit.

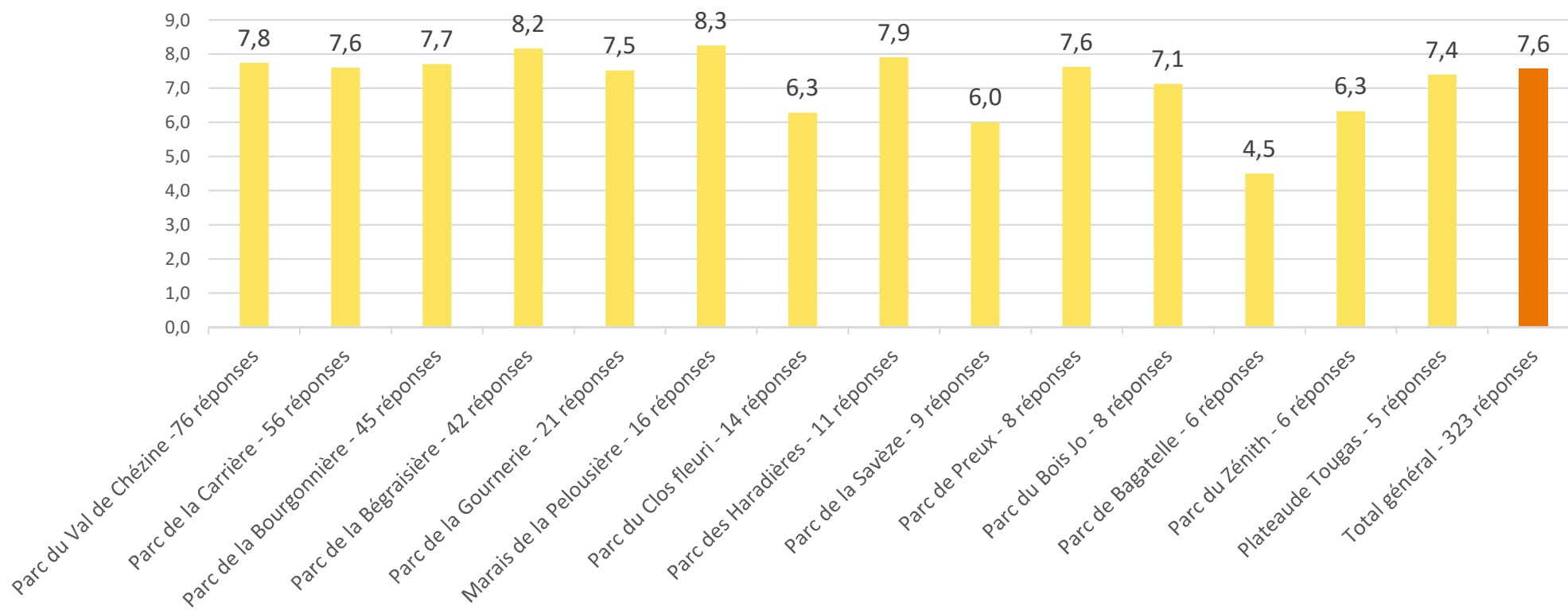




De 0 à 10, quelle note donneriez-vous à la propreté (gestion des déchets) de ce parc ?

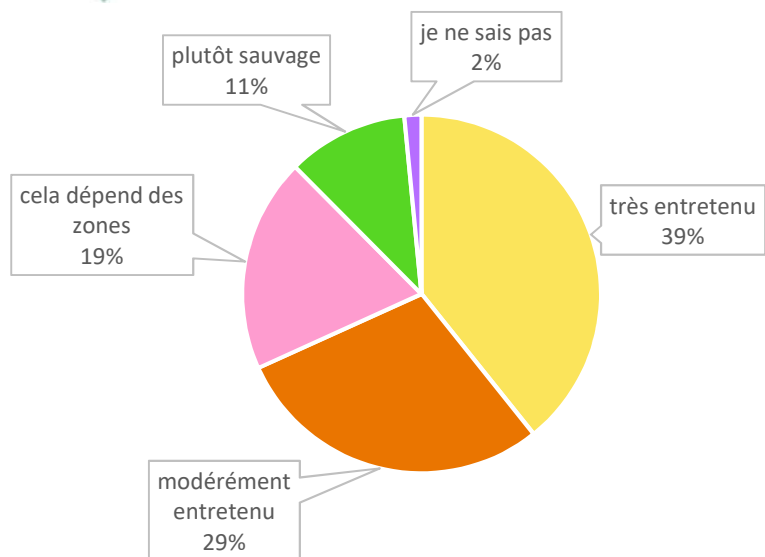
Avec une note moyenne de 7,6/10, **les répondants jugent les parcs herblinois plutôt propres**, même si une marge de progression demeure à certaines périodes de forte affluence.

Certains parcs récoltent des notes basses (toute note inférieure à 7/10 est ici jugée insuffisante) : le parc du Clos fleuri, le parc du Zénith, le parc de la Savèze et celui de Bagatelle. Précisions que la note moyenne de ces parcs est calculée à parti d'un petit nombre de réponses : il convient donc de considérer ces éléments comme des points de vigilance devant être confirmés.





Vous diriez que ce parc est... (321 réponses)

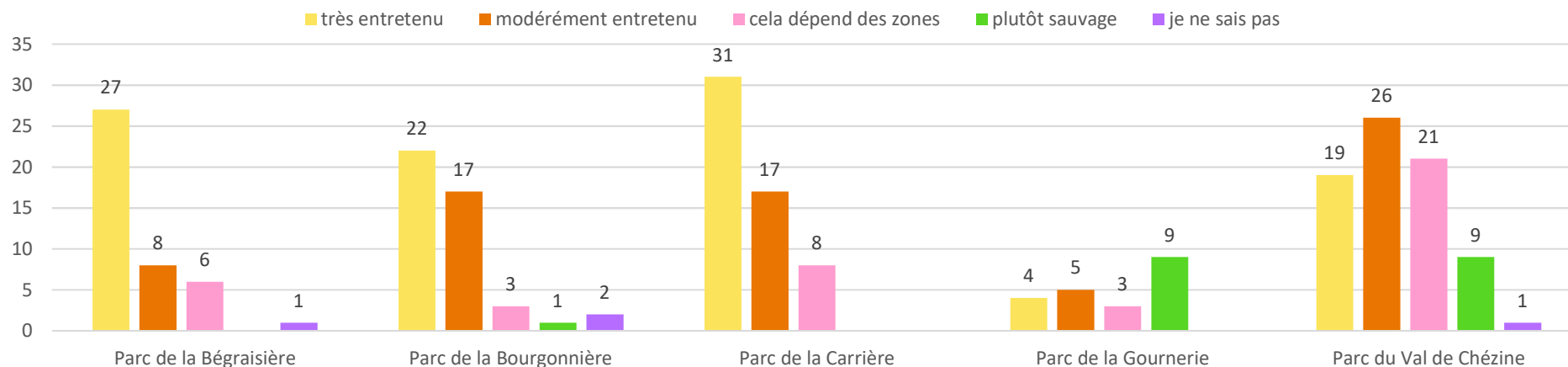


68% des répondants considèrent que les parcs et jardins herblinois sont entretenus.

Dans le cadre de la passation accompagnée du questionnaire, de nombreux répondants ont également précisé que l'item de réponse « plutôt sauvage » n'était selon eux pas négatif.

On constate en observant le graphique en partie basse qu'un même parc peut donner lieu à une grande variété de réponse. On peut émettre deux hypothèses :

- Ces parcs étant pour la plupart de grands parcs urbains, ils offrent une mosaïque d'espaces différents ;
- La perception de l'entretien des espaces naturels est subjective et dépend de l'observateur et de ses attentes.





▼ V – Connaissance du patrimoine naturel herblinois

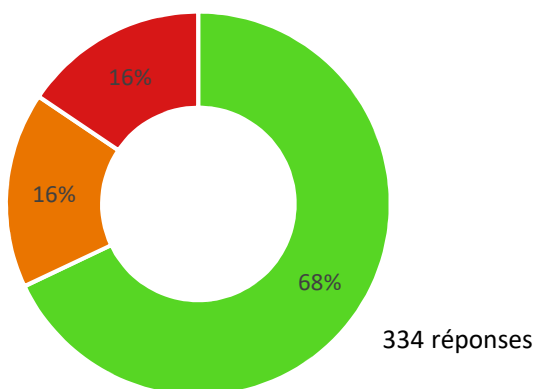
Observatoire citoyen des
politiques publiques

Évaluation de la nature en ville
2024-2025



Pas de bonnes ou de mauvaises réponses aux quelques questions suivantes : elles ont simplement pour but d'estimer votre connaissance du patrimoine naturel de Saint-Herblain

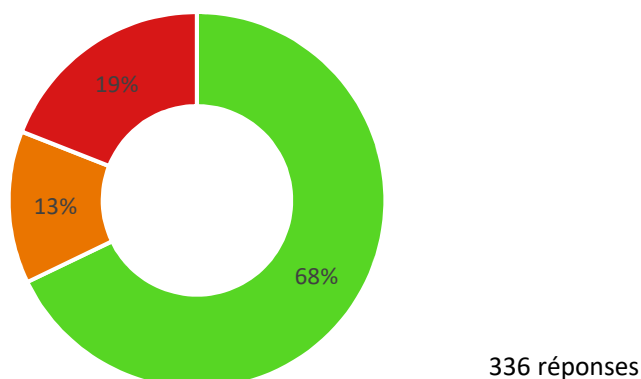
Il existe des jardins collectifs : situés sur des terrains appartenant à la Ville, ils sont cultivés par des habitantes et habitants, le plus souvent regroupés en association



■ oui, je le savais ■ j'en avais une vague idée ■ non, je ne le savais pas

Une offre de jardins collectifs bien repérée par les répondants (68% disent la connaître).

Située dans le parc de la Bégraisière, la Longère est un espace d'information et d'animations gratuites et ouvertes à toutes et tous autour de la nature et de la transition écologique



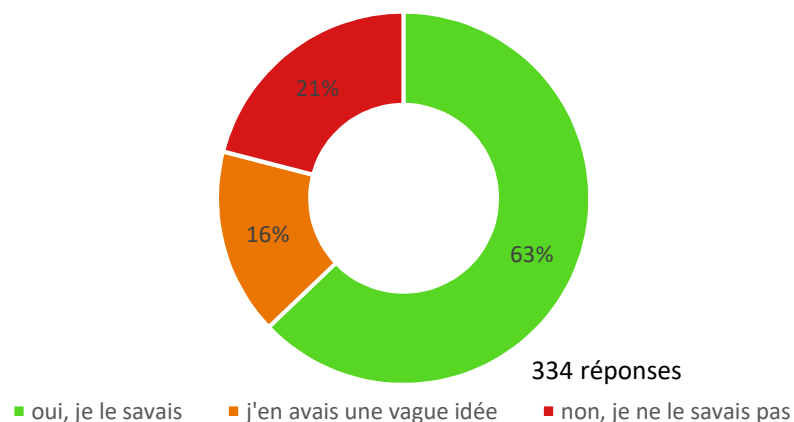
■ oui, je le savais ■ j'en avais une vague idée ■ non, je ne le savais pas

Avec 68% des répondants qui la connaissent, la Longère est un équipement plutôt bien repéré.

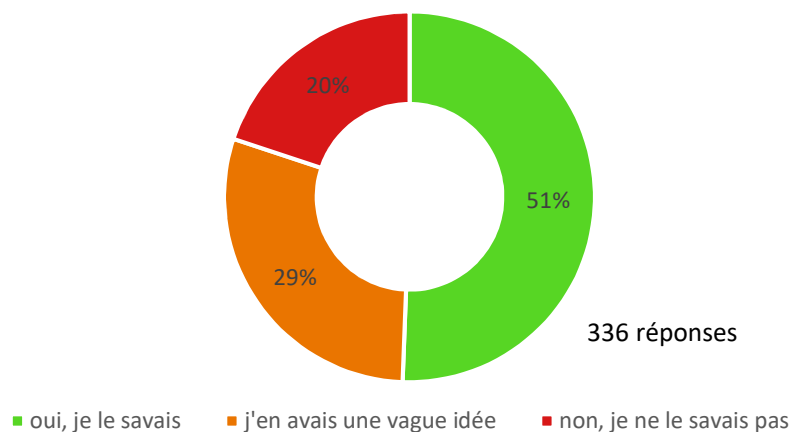


Pas de bonnes ou de mauvaises réponses aux quelques questions suivantes : elles ont simplement pour but d'estimer votre connaissance du patrimoine naturel de Saint-Herblain

Plusieurs circuits de randonnées permettent de découvrir le patrimoine naturel de la ville. Un dépliant regroupant ces circuits est disponible dans les lieux publics et sur le site de la ville



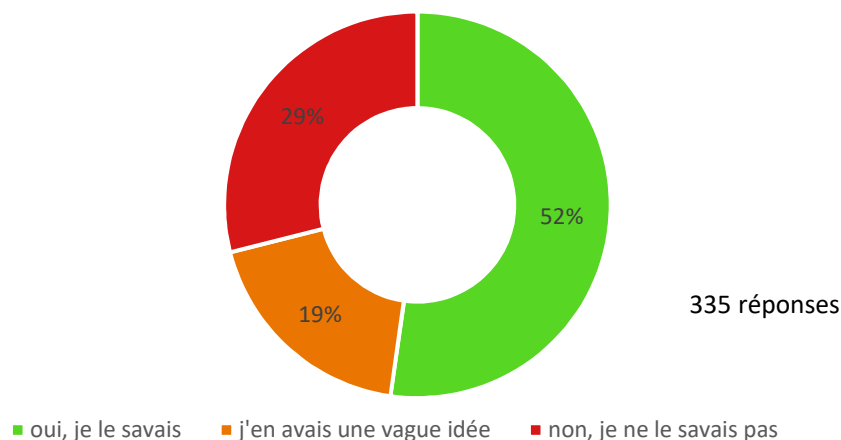
Presque tous les parcs et jardins herblinois sont accessibles 7jours/7 et 24h/24





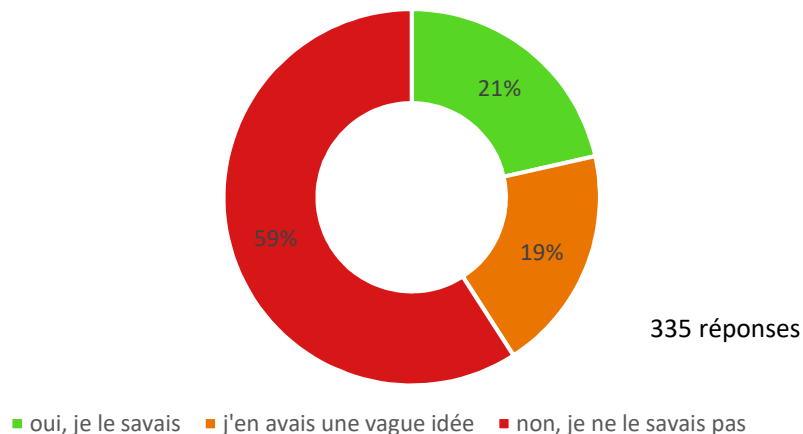
Pas de bonnes ou de mauvaises réponses aux quelques questions suivantes : elles ont simplement pour but d'estimer votre connaissance du patrimoine naturel de Saint-Herblain

Imaginé dans les années 90, le Cours Hermeland est une succession d'espaces verts (dont 9 parcs) qui traverse la commune du Nord au Sud et d'Est en Ouest



52% des répondants disent connaître le Cours Hermeland mais 29% n'en ont pas entendu parler. Le Cours Hermeland est certes un construction plus intellectuelle qu'une véritable réalité physique, mais il a fait l'objet d'une large concertation en 2018 et il apparaît dans de nombreux supports de communication (livrets de randonnées, signalétique dans les parcs...)

Il existe plusieurs espaces de libre-cueillette sur le territoire, où l'on peut récolter petits fruits rouges, plantes aromatiques ou pommes



Des espaces de libre-cueillette qui apparaissent clairement méconnus. Il convient de préciser que ces espaces sont pour la grande majorité récents (certains ne donnent pas encore de fruits). Il n'y a pas encore eu de communication sur le sujet.



VI– Le parc idéal

Observatoire citoyen des
politiques publiques

Évaluation de la nature en ville
2024-2025

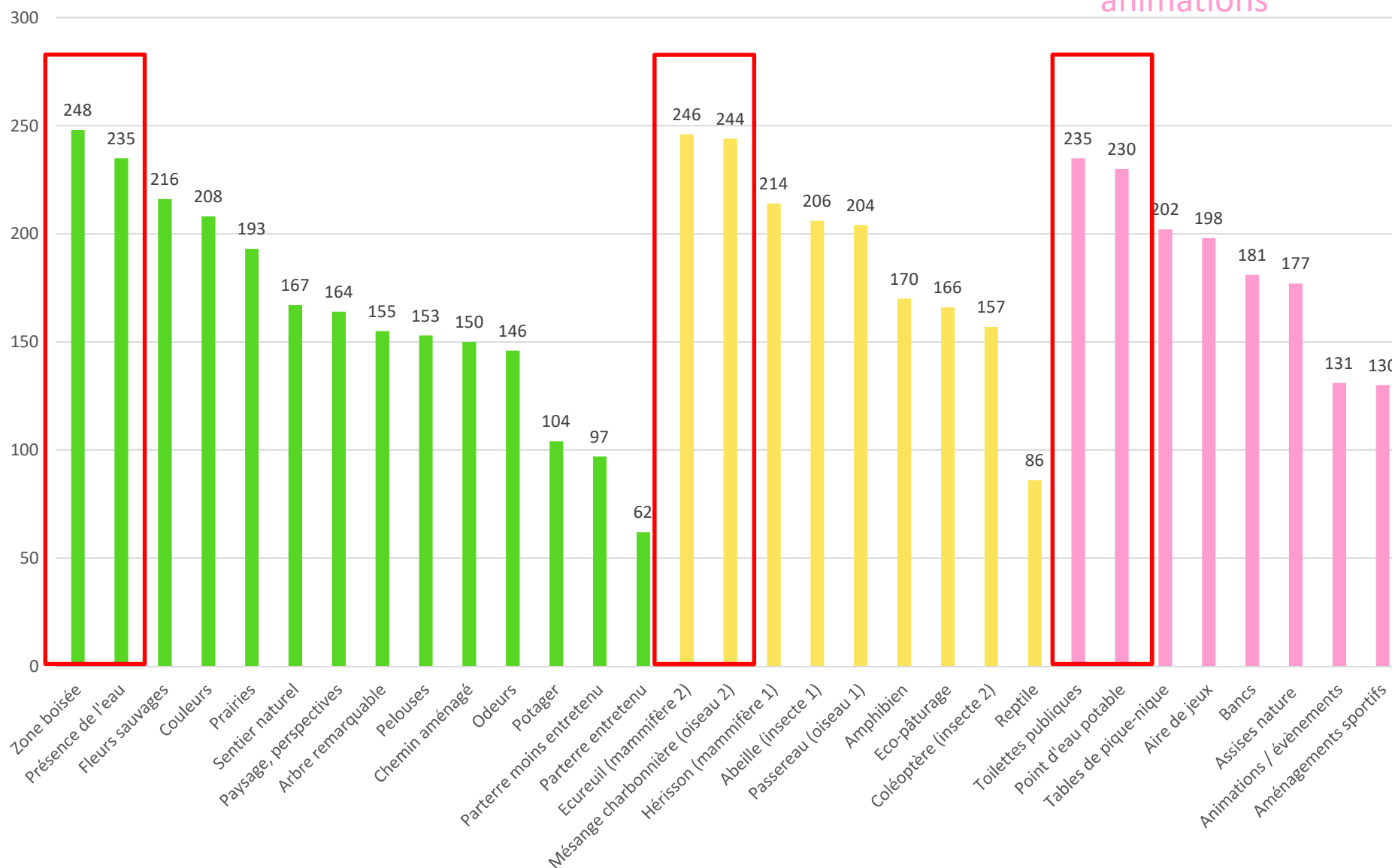


Si vous deviez imaginer votre parc idéal, que voudriez-vous y trouver ?

Paysage

Faune

Aménagements et animations





Si vous deviez imaginer votre parc idéal, que voudriez-vous y trouver ?

Il ressort de l'enquête un fort besoin de nature : l'espace qui se dessine à travers la question « Si vous deviez imaginer votre parc idéal, que voudriez-vous y trouver ? » a un caractère très naturel.

Les items ayant récolté le plus grand nombre de réponses sont :

1. Les zones boisées
2. des animaux (écureuils et mésanges)
3. la présence de l'eau
4. des toilettes publiques
5. des points d'eau potable

Ces deux derniers items révèlent également **une attente en termes de services**, que l'on retrouve dans les questions portant sur la satisfaction vis-à-vis des différents aménagements (aires de jeux, assises, tables de pique-nique, éclairage, toilettes, points d'eau, signalétique, etc), mais aussi dans la question ouverte finale, dans laquelle les suggestions d'amélioration concernant les services et le confort de ces espaces sont nombreuses.

Les espaces très entretenus (parterres entretenus, potagers...) récoltent un moins grand nombre de réponses, de même qu'une partie des espèces animales proposées (certains insectes, reptiles).

Se dessine ainsi une forme d'injonction contradictoire : entre le souhait d'une nature très libre, renvoyant les codes d'une nature sauvage, mais qui n'autoriserait qu'une biodiversité contrôlée, voire sélectionnée, laissant de côté une partie des espèces jugées moins acceptables.



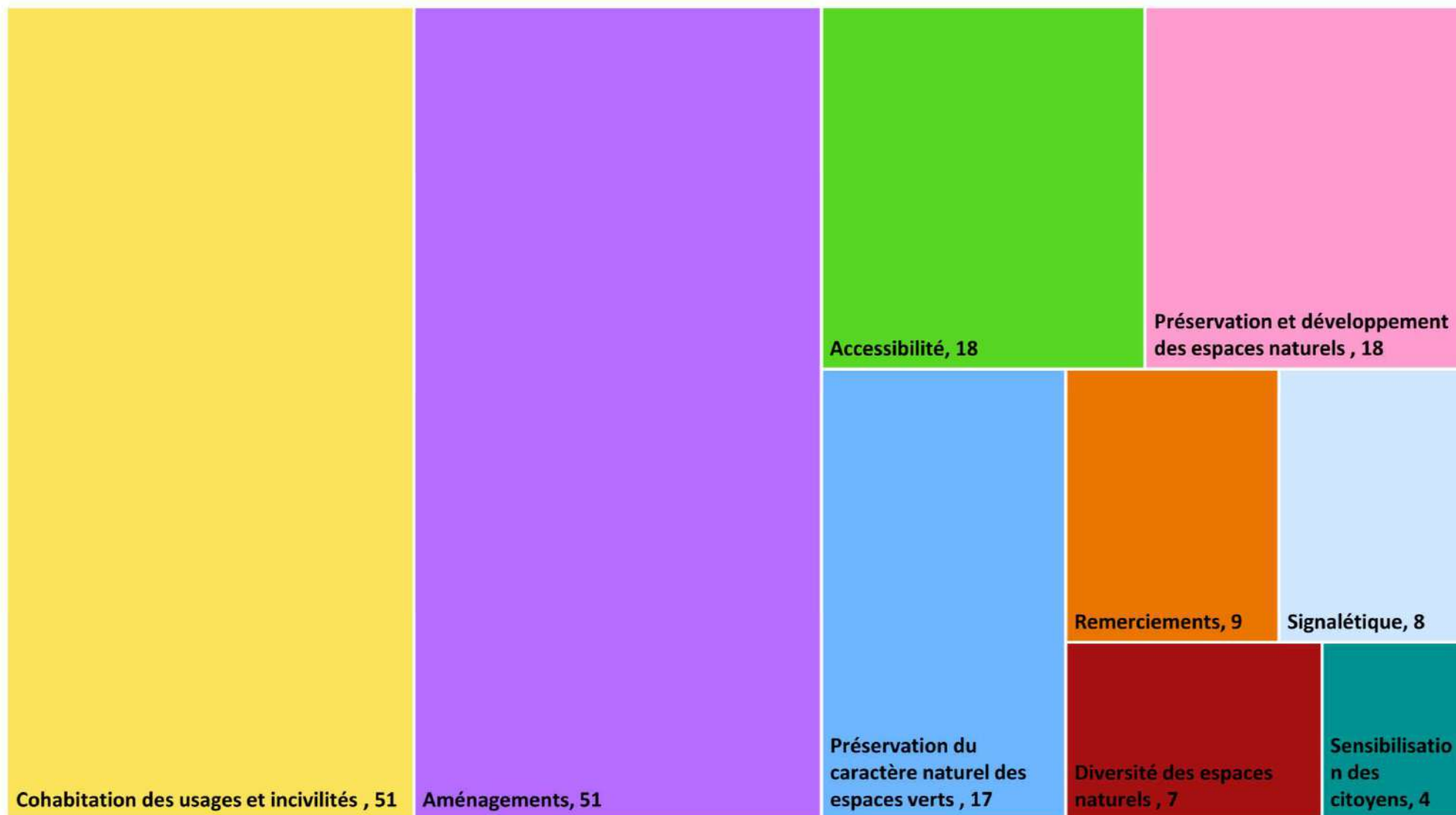
VI– Question ouverte

Observatoire citoyen des
politiques publiques

Évaluation de la nature en ville
2024-2025

► **Avez-vous des remarques complémentaires ou des suggestions concernant les parcs et jardins de Saint-Herblain ?**

Question ouverte : répartition par thème (96 réponses)





Avez-vous des remarques complémentaires ou des suggestions concernant les parcs et jardins de Saint-Herblain ?

Aménagements (51 réponses)

Entretien et qualité des aires de jeux

- 5 personnes ont signalé un mauvais entretien ou des jeux vieillissants
- 2 personnes ont mentionné des problèmes de revêtement et 1 personne a signalé des problèmes d'accessibilité par temps de pluie (boue)

Demandes d'amélioration sur les jeux

- 4 personnes ont demandé plus de jeux pour enfants ou une offre plus variée
- 3 personnes soulignent que les jeux ne sont pas adaptés aux plus petits (0-3 ans)
- 2 personnes ont suggéré d'ajouter des jeux en bois
- 2 personnes ont demandé des paniers de basket
- 1 personne a proposé d'ajouter des jeux plus originaux (accrobranche, tyrolienne...)

Eclairage

- 9 personnes ont mentionné un manque d'éclairage
- 4 personnes ont spécifiquement évoqué des problèmes de sécurité liés au manque d'éclairage (nuisances, stratégies d'évitement)
- 4 personnes ont demandé plus d'éclairage (notamment en hiver)
- 2 personnes ont indiqué que le manque d'éclairage affecte leurs activités
- 3 personnes ont exprimé des inquiétudes concernant l'impact de l'éclairage sur la biodiversité

Aménagements supplémentaires

- 3 personnes ont demandé plus de bancs
- 2 personnes ont suggéré d'ajouter des toilettes publiques
- 2 personnes ont demandé plus de poubelles
- 1 personne a suggéré l'ajout d'une guinguette au parc de la Bégraisière
- 1 personne a demandé des points d'eau potable

Autres remarques

- 2 personnes ont mentionné le besoin d'aménagements sportifs
- 1 personne a suggéré d'ajouter des structures à côté des parcs (type bibliothèque)



Avez-vous des remarques complémentaires ou des suggestions concernant les parcs et jardins de Saint-Herblain ?

Cohabitation des usages et incivilités (51 réponses)

Conflits entre usagers

- **15 personnes mentionnent des problèmes liés aux chiens non tenus en laisse** (problème de sécurité vis-à-vis des enfants notamment)
- **11 personnes mentionnent des difficultés de cohabitation entre cyclistes et piétons ;**
- 3 soulignent des difficultés entre joggers (surtout en groupes) et piétons

Propreté et déchets

- **Déchets** jetés par terre (9 mentions)
- Poubelles inadaptées ou insuffisantes (5 mentions)
- Caddies abandonnés dans les parcs (4 mentions)
- Déjections canines (3 mentions)

Véhicules motorisés

- **Scooters, motos, quad, voitures** dans les parcs (8 mentions)
- Rodéos dans les marais (1 mention)

Incivilités et comportements inappropriés

- Rassemblements bruyants (2 mentions)
- Squats de certains espaces (feux de camp) (2 mentions)
- Consommation d'alcool et de drogues (1 mention)

Suggestions d'amélioration

- Création d'espaces dédiés pour les chiens
- Plus de poubelles
- Plus de sacs à crottes
- Meilleure signalisation des règles
- Présence de "médiateurs verts" ou de surveillance de proximité



Avez-vous des remarques complémentaires ou des suggestions concernant les parcs et jardins de Saint-Herblain ?

Accessibilité (18 réponses)

Problèmes d'accessibilité

- 3 personnes ont mentionné des difficultés d'accès pour les personnes à mobilité réduite ou les poussettes
- 1 personne a signalé que le parc de Bagatelle comporte beaucoup de marches dans certaines allées
- 1 personne a exprimé des difficultés concernant l'accès au Marais de la Pelousière pour les personnes âgées

État des chemins

- 6 personnes ont signalé des problèmes de chemins boueux ou impraticables, particulièrement après la pluie ou en hiver
- 2 personnes ont mentionné des inondations rendant certains axes difficiles d'accès

Suggestions d'amélioration

- 3 personnes ont suggéré une amélioration des chemins, notamment pour les rendre praticables en hiver
- 1 personne a suggéré d'ajouter plus de bancs le long des chemins

Critiques spécifiques

- 2 personnes ont critiqué la qualité de certains travaux réalisés dans des parcs (revêtement de mauvaise qualité sur les sentiers)
- 1 personne a mentionné des arbres abattus obstruant un chemin le long de la Chézine

Accessibilité en vélo

- 1 personne a demandé plus d'axes cyclables protégés et dédiés dans et aux abords des parcs (dans un usage de déplacement quotidien et non de loisirs)

Accès en transports

- 1 personne a mentionné que le parc de la Gournerie n'est accessible qu'en voiture



Avez-vous des remarques complémentaires ou des suggestions concernant les parcs et jardins de Saint-Herblain ?

Préservation et développement des espaces naturels (18 réponses)

- 12 personnes ont exprimé le **besoin de conserver les espaces verts existants et d'en créer davantage**.
- 6 personnes ont spécifiquement mentionné l'importance des parcs dans la ville.

Développement urbain

- 8 personnes ont critiqué la bétonisation et la **construction** intensive dans la ville.
- 3 personnes ont spécifiquement mentionné que les constructions gagnent trop de terrain sur la nature.
- 2 personnes ont mentionné l'importance de limiter les constructions qui abîment les paysages.
- 1 personne a suggéré d'ajouter plus de végétation dans les rues, notamment des avenues arborées et fleuries.

Impact sur la qualité de vie

- 3 personnes ont évoqué l'importance des espaces verts pour maintenir le "bien-vivre" et la **qualité de vie** des résidents.

Préoccupations environnementales

- 2 personnes ont exprimé des inquiétudes concernant la diminution de la faune locale.

Critiques spécifiques

- 1 personne a critiqué la bétonisation des chemins pédestres.
- 1 personne a mentionné spécifiquement le jardin de la Garotterie, demandant sa préservation et critiquant son absence dans le questionnaire (*précision : il s'agit d'un espace privé*)

Appréciation des espaces verts existants

- 3 personnes ont exprimé leur appréciation pour les espaces verts existants, notamment le parc de la Gournerie et la Chézine.
- 1 personne a souligné que la ville offre un ensemble naturel varié répondant aux besoins de chacun.



Avez-vous des remarques complémentaires ou des suggestions concernant les parcs et jardins de Saint-Herblain ?

Préservation du caractère naturel des espaces (17 réponses)

- 5 personnes ont exprimé le souhait de **conserver des espaces véritablement naturels** et peu maîtrisés
- 3 personnes ont critiqué un **déboisement** jugé excessif, notamment dans le parc du Val de Chézine
- 2 personnes ont souligné l'importance des arbres et des haies

Demandes d'amélioration

- 3 personnes ont demandé **plus d'arbres**, notamment dans le parc de la Carrière et près du Zénith
- 1 personne a suggéré la création d'un verger en libre cueillette au parc de la Carrière
- 1 personne a proposé le développement de l'éco-pâturage
- 1 personne a proposé l'organisation de visites guidées pour connaître les espèces d'arbres et de plantes

Gestion et entretien

- 2 personnes ont mentionné des problèmes liés à l'entretien (branches débordant sur les chemins, disparition d'écureuils qu'elle impute à l'utilisation d'outils motorisés)
- 1 personne a demandé le maintien de la qualité de l'entretien et du fleurissement
- 1 personne a suggéré d'intégrer la gestion différenciée à plus grande échelle

Aménagements

- 2 personnes se sont opposées à l'ajout d'aires de jeux ou d'équipements sportifs supplémentaires pour préserver le caractère naturel des espaces
- 1 personne a critiqué le remplacement des haies par des barrières

Biodiversité et environnement

- 2 personnes ont demandé des espaces réservés exclusivement à la biodiversité (rendus inaccessibles)
- 1 personne a mentionné l'importance de la gestion des eaux pluviales



Avez-vous des remarques complémentaires ou des suggestions concernant les parcs et jardins de Saint-Herblain ?

Remerciements (9 réponses)

Appréciation générale

- 6 personnes ont exprimé leur **satisfaction quant à la qualité, la diversité et le nombre de parcs** à Saint-Herblain.
- 2 personnes ont remercié les équipes municipales pour l'entretien des parcs, soulignant leur travail et son impact positif.
- 1 personne a déclaré être "tombée amoureuse" d'un parc, ce qui illustre l'attachement émotionnel que ces espaces peuvent susciter.
- 1 personne a exprimé sa gratitude pour la consultation des habitants dans le cadre de l'évaluation

Suggestions d'amélioration

- 1 personne encourage à poursuivre les actions visant à préserver la biodiversité
- 1 personne a suggéré de maintenir les efforts actuels, notamment les initiatives comme les plantations liées aux naissances.



Avez-vous des remarques complémentaires ou des suggestions concernant les parcs et jardins de Saint-Herblain ?

Signalétique (8 réponses)

Amélioration de la signalétique

- 3 personnes ont demandé une amélioration générale de la signalétique dans les parcs
- 2 personnes ont suggéré d'améliorer la signalétique à toutes les entrées des parcs et sur les routes
- 1 personne a spécifiquement demandé une meilleure signalisation des balades en km et/ou temps de parcours

Informations supplémentaires

- 1 personne a demandé plus d'informations pour les piétons, cyclistes et joggers (circuits)
- 1 personne a souhaité avoir des informations sur l'emplacement des arbres fruitiers
- 1 personne a suggéré d'améliorer les livrets de communication en ajoutant des informations sur la présence de bancs sur les circuits

Visibilité de la signalétique existante

- 2 personnes ont mentionné ne pas avoir remarqué ou ne pas savoir où se trouve la signalétique actuelle



Avez-vous des remarques complémentaires ou des suggestions concernant les parcs et jardins de Saint-Herblain ?

Diversité des espaces naturels (7 réponses)

Appréciation générale

6 personnes ont exprimé une **appréciation positive de la diversité et du nombre de parcs** à Saint-Herblain.

2 personnes ont souligné que cette **diversité** est un atout pour la ville.

1 personne a détaillé comment la complémentarité des différents parcs répond à ses besoins variés (grands espaces, nature, aires de jeux, sentiers aménagés).

Caractéristiques appréciées

2 personnes ont mentionné l'importance de garder un équilibre entre parcs entretenus et espaces plus naturels.

1 personne a apprécié la possibilité d'observer la faune sauvage, notamment dans les marais de la Pelousière.

Suggestions d'amélioration

2 personnes ont suggéré de maintenir et d'améliorer les parcs existants.

1 personne a proposé de créer un événement sur le thème du jardin.

1 personne a suggéré de relier les parcs sans avoir à traverser de routes.



Avez-vous des remarques complémentaires ou des suggestions concernant les parcs et jardins de Saint-Herblain ?

Sensibilisation à la nature (4 réponses)

Sensibilisation et éducation à la nature

- 4 personnes ont suggéré d'organiser des **événements de sensibilisation**, tels que des collectes de déchets, des ateliers ou des animations avec des associations ou animateurs nature.
- 2 personnes ont proposé d'installer des panneaux éducatifs pour sensibiliser à la protection de la biodiversité.
- 1 personne a souligné l'importance de l'éducation pour apprendre le respect de la nature.

Aménagements favorisant la biodiversité

- 2 personnes ont suggéré d'intégrer des éléments comme des ruches dans les parcs.
- 1 personne a insisté sur l'importance de préserver la biodiversité tout en intégrant des espaces éducatifs.

Propositions pour renforcer le lien social

- 2 personnes ont proposé d'ajouter des équipements temporaires comme un bar éphémère ou un kiosque zéro déchet en été, idéalement près des aires de jeux.
- 1 personne a proposé d'installer des boîtes à livres dans les parcs.



Direction
du secrétariat général
et de l'observatoire

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
Tél. 02 28 25 20 00
fax 02 28 25 20 10
www.saint-herblain.fr



Merci de votre attention

Annexe 8

Grille d'observation de la mission d'observation non-participante



Mission d'observation non-participante

Du 15 au 30 septembre 2024

Contexte

La mission d'observation non-participante fait partie des différentes méthodes d'enquête mises en œuvre dans le cadre de la troisième évaluation de l'Observatoire citoyen des politiques publiques portant sur le sujet de la nature en ville.

L'Observatoire citoyen des politiques publiques est une instance d'évaluation participative regroupant habitants, élus, acteurs associatifs et économiques du territoire et experts, afin d'évaluer collectivement une politique publique confiée par le conseil municipal.

L'évaluation portant sur la nature en ville se déploiera entre novembre 2024 et mai 2025, pour une restitution des résultats au conseil municipal de juin 2025.

Le périmètre de l'évaluation sera précisé par les membres de l'observatoire citoyen, pour autant il est d'ores et déjà possible de relever quelques grands sujets d'étude, parmi lesquels :

- la préservation de la biodiversité dans les espaces naturels herblinois ;
- l'apport des espaces naturels en matière de santé et de cadre de vie pour les habitants ;
- la proximité de l'offre d'espaces naturels, le maillage du territoire et la complémentarité des différents types d'espaces (parcs, jardins, squares, coulées vertes, etc.) ;
- l'identification des usagers et des usages faits de ces espaces, et la capacité de la ville à répondre aux besoins des usagers.

L'étape de collecte de matériaux est prévue en décembre-janvier. Plusieurs méthodes d'enquête, définies avec les membres de l'observatoire citoyen, seront mises en œuvre. Ce calendrier étant toutefois peu propice à l'observation des usages dans les parcs et jardins, le service évaluation et contrôle de gestion déploie une mission d'observation non-participante en amont du lancement de l'évaluation, à une période où la météo est plus clémente.

Objectifs de l'observation non-participante et restitution attendue

L'observation non-participante se concentrera sur les points suivants :

- les publics : qui sont les usagers ? quelles interactions entre les publics ?
- les activités : quels sont les usages ?
- l'espace et l'aménagement : quelle appropriation ? quels détournements ? des manques sont-ils identifiés ?

3 tâches seront à réaliser :

- **description du lieu** : une fiche d'observation sur chaque parc observé comportant des informations sur les abords du lieu, les éventuels équipements qui le bordent, le

contexte urbain dans lequel il s'implante, la signalétique, etc.

=> cf. fiche « Description du lieu ».

- **observation analytique** : prise de notes sur une zone d'observation précise.
=> cf. grille d'observation
- **comptage qualitatif** : pour les zones ciblées, une séquence de comptage de 10 minutes toute les heures sera réalisée pour compter les usagers présents et les classer selon la typologie pré-définie.
=> cf. feuille de comptage.

N'hésitez pas à faire des croquis et des photos, voire des vidéos.

Notez vos **sentiments**, vos **impressions**, vos **sensations** : la dimension subjective de votre observation est fondamentale si vous l'explicitiez (qu'est-ce que cela vous évoque, pourquoi vous faites cette interprétation ?).

La Ville récupèrera l'ensemble des fiches. Il est également attendu la production d'un **rapport d'observation**. Plusieurs temps de travail seront dédiés à la rédaction de cette synthèse des deux semaines d'observation.

Description du lieu

A remplir une seule fois par chaque enquêtrice pour chaque lieu observé

Description du contexte urbain du lieu d'observation

Type de quartier ; équipements à proximité ou dans le lieu d'observation ; facilité d'accès ; transports et stationnement ; signalétique pour y accéder ; entrée dans le lieu ; règles du lieu.

Proximité avec des logements (forme de contrôle social).

Impressions personnelles à votre arrivée sur le lieu d'observation : configuration, aménagements, propreté du lieu, dimension « remarquable » de la végétation...

Description de la séquence d'observation

Heure d'arrivée, météo, évènements, affluence...

Grille d'observation

Sur vos feuilles de notes, pensez à toujours rappeler les informations suivantes

Votre nom

La date

Le lieu (nom du parc)

La zone d'observation précise (cf. carte)

L'heure de début d'observation et la durée

Espace et aménagements :

- sols
- relief (pentes / côtes, gradins...)
- ombre/soleil
- présence du végétal (massifs, ornementaux, arbustes/petits arbres, grands arbres), panneaux pédagogiques
- présence d'animaux (chevaux, mouton pour éco-pâturage, chiens des promeneurs : tenus en laisse ?)
- cheminements (largeur, revêtements...)
- mobilier urbain (bancs, éclairage, tables, poubelles, points d'eau, transats, boîtes à livres...)
- aménités (aire de jeux, city stade, équipements de pratique sportive, wc publics)
- propreté du lieu (présence de déchets en dehors des poubelles, poubelles qui débordent...)
- vos impressions personnelles sur la configuration du lieu : aménagements, choix de la palette végétale (articulation entre espaces anciens et autres plantés plus récemment...)

Publics : qui sont les usagers ?

- Quelles tranches d'âge ?
- Femmes ou hommes ?
- Seul, en groupe ? Quels groupes (famille, amis...)
- Y-a-t-il des interactions entre les publics ? Sachant que l'absence d'interaction est aussi à noter (question de l'évitement)

Activités : que font les publics ?

- Quelles activités ?
 - se promener / le traverser
 - promener son animal
 - jouer / accompagner des enfants aux jeux
 - faire du sport
 - retrouver des proches
 - manger, pique-niquer, goûter
 - faire une pause, se reposer, profiter de la fraîcheur du lieu
 - lire, écouter de la musique, dessiner, etc.
- Quelle répartition entre activités traversantes et stationnaires ?

Notez-vous :

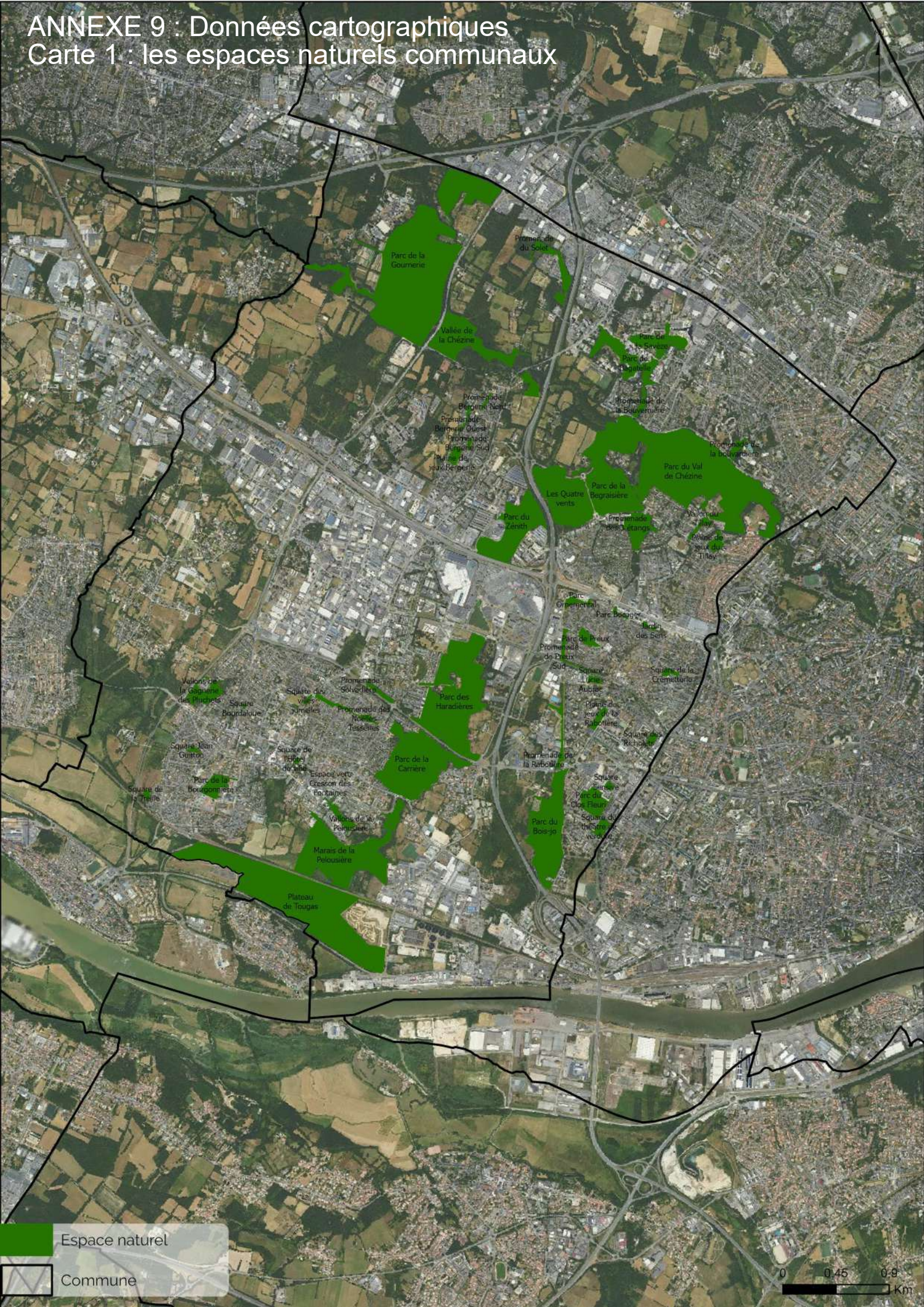
- des conflits d'usage ?
- une affluence trop forte (si oui, quand) ? Une surfréquentation par un certain type d'usagers (un public qui chasserait les autres) ? Ou au contraire des espaces non-fréquentés ?
- est-ce que selon vous les usages effectifs correspondent aux usages attendus ? Des détournements des espaces et des aménagements ? Sont-ils gênants ? Vous semblent-ils traduire un besoin non-couvert par l'aménagement actuel ?

Atouts et faiblesses du lieu : vos impressions personnelles

Annexe 9

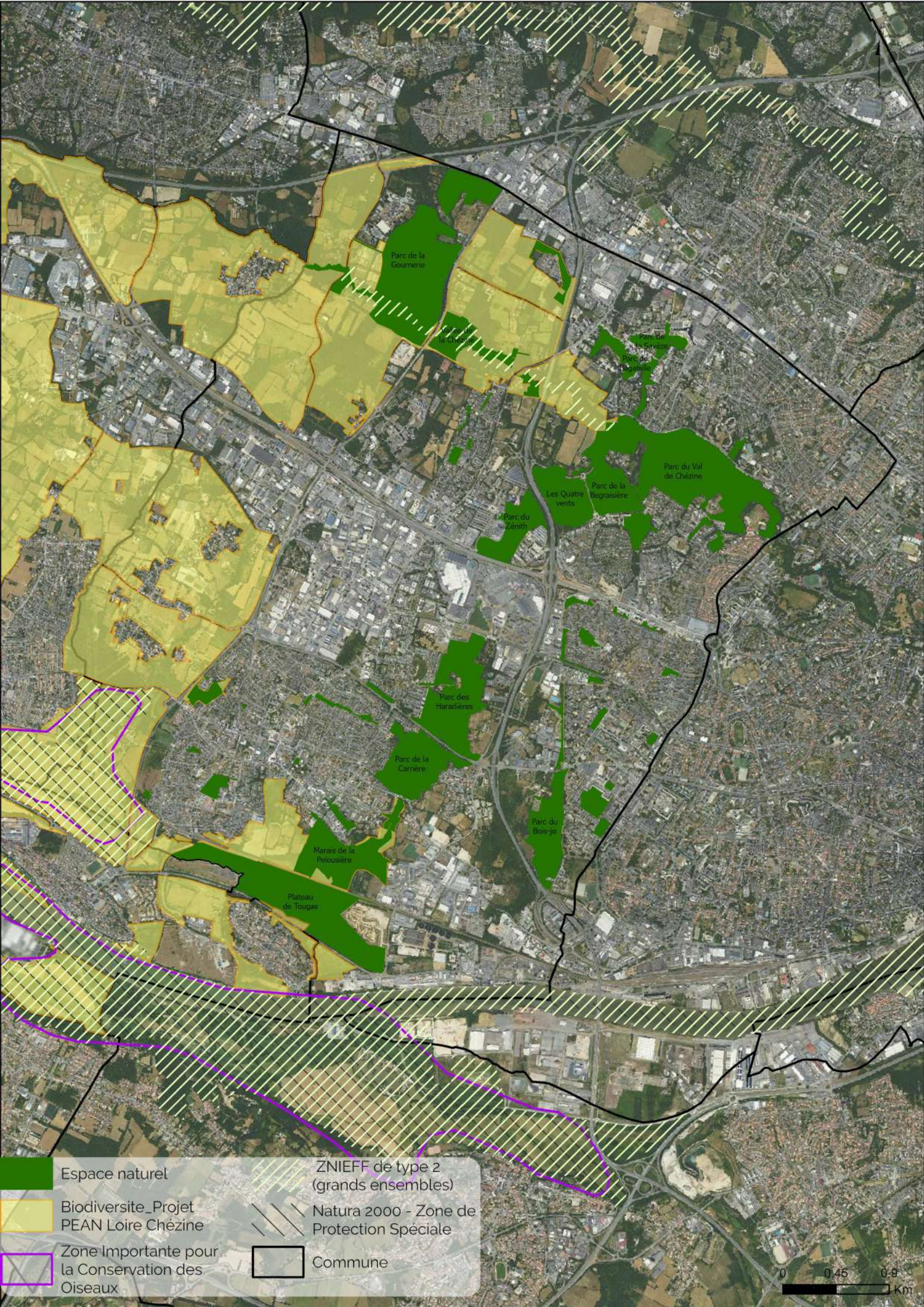
Données cartographiques

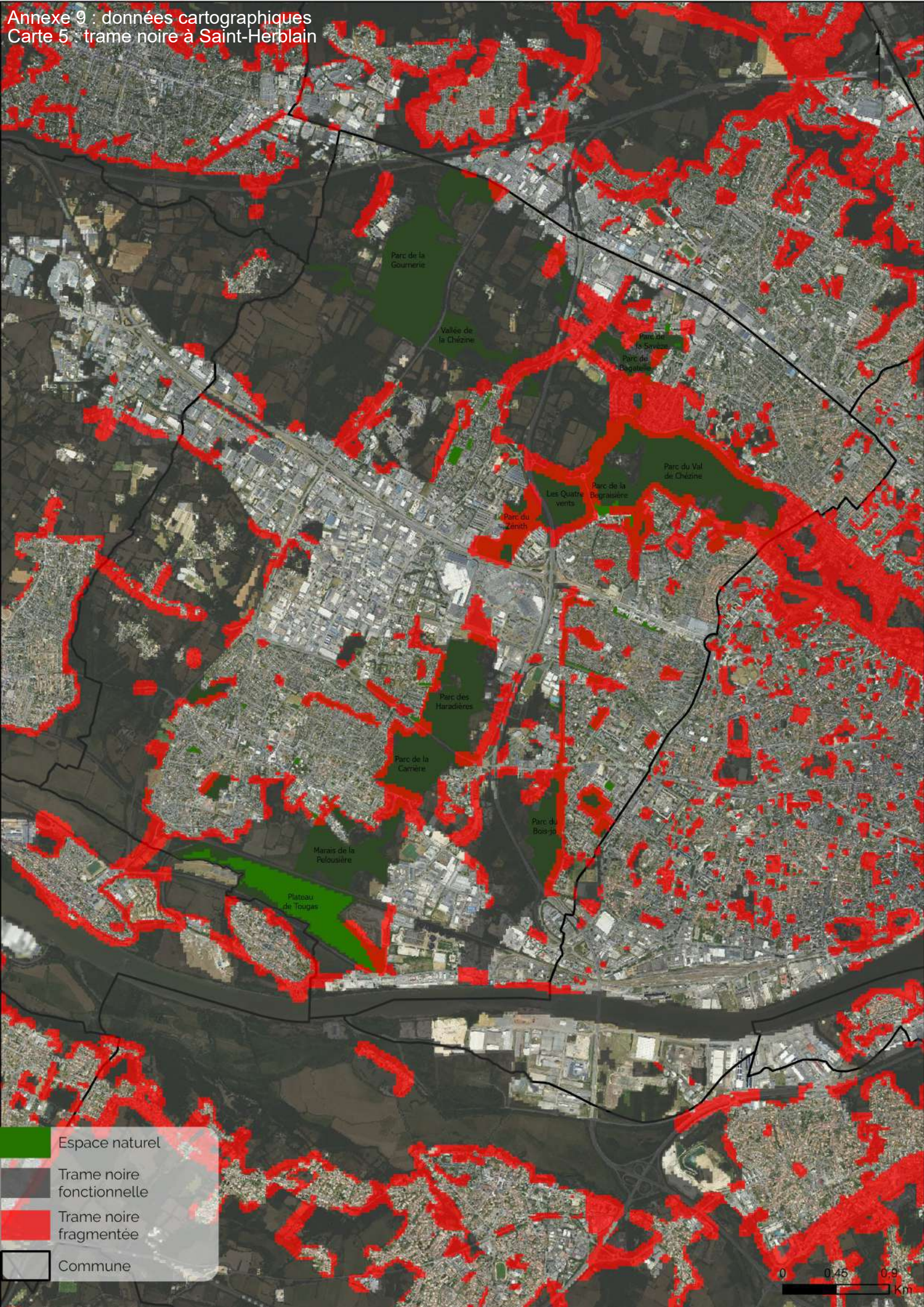
Carte 1 : les espaces naturels communaux











Annexe 10

Rapport de collecte des matériaux

Rapport de restitution – collecte des matériaux

Table des matières

Cadrage méthodologique	3
1. Connaissance, protection et valorisation du territoire.....	4
1.1. Les espaces naturels herblinois	4
1.1.1. Quelques éléments sur les espaces naturels publics : communaux et métropolitains ..	4
1.1.2. Place de la nature dans la ville.....	4
• Focus sur le Cours Hermeland.....	4
• La nature en dehors du Cours Hermeland	6
1.2. La préservation des espaces naturels.....	6
1.2.1. à grande échelle, plusieurs outils permettent de garantir la protection des espaces de nature :7	
1.2.2. à plus petite échelle : une vigilance opération par opération	9
1.3. La connaissance du territoire	9
1.4. Valorisation du patrimoine naturel.....	10
1.4.1. Investissement de la ville dans ses espaces de nature :.....	10
1.4.2. Communication et identité graphique	10
1.4.3. Animations et actions de sensibilisation.....	11
1.4.4. Perspectives issues des entretiens :	11
1.5. L'évolution des espaces naturels.....	12
1.5.1. Quel potentiel d'extension pour les espaces de nature à Saint-Herblain ?	12
2. Usages et usagers	13
2.1. Diversité et cohabitation des usages.....	13
2.1.1. Les usages vus à travers l'observation non participante	13
• Typologie des parcs.....	13
• Usages et usagers observés.....	15
2.2. Usages et attentes vis-à-vis des espaces de nature.....	16
2.2.1. Des usages réguliers, diversifiés et l'attente d'un certain niveau de services	16
2.2.2. Focus sur les usages sportifs	17
2.2.3. Focus sur les événements organisés dans les parcs et jardins.....	17
2.2.4. Usages et mésusages des espaces naturels	18
2.2.5. Place du citoyen.....	20
2.2.6. Jardinage amateur.....	20
2.2.7. La concertation citoyenne	22
3. Accessibilité, proximité et inclusion.....	23
3.1. Analyse cartographique et questionnaire.....	23
3.2. Constats issus des entretiens.....	24
3.2.1. Enjeu de proximité.....	24
3.2.2. Visibilité et lisibilité des espaces de nature	25

3.2.3.	Accessibilité et inclusion	25
4.	La nature en ville au prisme de la transition écologique	26
4.1.	Préservation de la biodiversité	27
4.1.1.	Entre continuité et rupture.....	27
4.1.2.	Une attention portée à la biodiversité sur le territoire, mais un sujet à travailler continument.....	28
	• à l'échelle métropolitaine	28
	• à l'échelle communale	29
	• Constats et perspectives issus des entretiens :	32
4.1.3.	Le patrimoine arboré : une priorité à affirmer	35
	• L'arbre : un enjeu urbain	35
	• Le patrimoine arboré herblinois.....	35
	• Perspectives issues des entretiens : « Le patrimoine arboré, on en fait une priorité »..	37
4.2.	Adaptation au changement climatique	38
4.2.1.	Îlots de chaleur et de fraîcheur	39
4.2.2.	La végétalisation des cours d'école : une priorité du mandat.....	40
	• Rafraîchir les espaces fréquentés par les jeunes enfants.....	40
	• Tisser le lien entre l'enfant et la nature	41
	• Interroger l'accessibilité de ces nouveaux îlots de fraîcheur.....	41
4.2.3.	Un potentiel d'espaces à végétaliser	42
4.3.	Agriculture de demain.....	43
5.	Contraintes et contradictions sur le sujet de la nature en ville.....	44
5.1.	La biodiversité à l'épreuve des usages.....	44
5.2.	Nature en ville : un sujet empreint de contraintes.....	46
5.2.1.	L'espace public : un lieu de contraintes	46
5.2.2.	Une prise en compte dans les projets urbains	46
5.2.3.	Un sujet qui soulève des questions d'ordre sociétal	47
6.	Orientations et moyens	49
6.1.	Orientations stratégiques de la politique publique de nature en ville.....	49
6.1.1.	Cadre du mandat 2020-2026.....	49
6.1.2.	Perspectives issues des entretiens.....	51
6.2.	Moyens dédiés à la politique publique de nature en ville.....	52
6.2.1.	Présentation des moyens.....	52
	• Moyens humains.....	52
	• Moyens budgétaires.....	54
	• Moyens matériels	54
6.2.2.	Perspectives et réflexions quant au développement de la nature en ville.....	54

Cadrage méthodologique

Ce document a vocation à restituer les éléments issus de la phase de collecte des matériaux.

Différentes méthodes ont été déployées :

- **analyse documentaire et parangonnage** : sur la base de documents municipaux et d'une veille professionnelle sur le sujet de la nature en ville ;
- **analyse cartographique** réalisée avec l'appui de la technicienne SIG (Système d'information géographique) de la ville. L'analyse cartographique est plus particulièrement mobilisée sur le sujet de la proximité des espaces naturels sur le territoire.
- **campagne d'entretiens individuels** auprès d'élus, de partenaires et d'experts : 20 entretiens ont été réalisés et 27 personnes interrogées ;
- **campagne d'entretiens collectifs** (*focus group*) auprès d'agents municipaux : 3 focus group se sont tenus, ayant rassemblé 29 personnes ;
- **diffusion d'un questionnaire à destination des habitants et usagers des parcs** quant à leur connaissance, usages et attentes vis-à-vis de ces équipements. 348 réponses exploitables ont été récoltées. L'analyse précise du questionnaire fait l'objet d'un support dédié.
- **diffusion d'un questionnaire à destination des agents de la DNPE** : une réunion plénière de la DNPE a été organisée afin de présenter l'évaluation en cours aux agents. Un questionnaire flash leur a à cette occasion été distribué, pour récolter leurs retours sur plusieurs sujets (valorisation du patrimoine naturel, adaptation des pratiques professionnelles au changement climatique, accessibilité, etc) et leurs suggestions d'amélioration.
- **observation non-participante** : une mission d'observation non-participante a été confiée à deux enquêtrices diplômées du master de sociologie de l'Université de Nantes, et s'est déroulée du dimanche 15 au dimanche 29 septembre 2024. Les temps d'observation étaient équilibrés entre la semaine et le weekend. Elle a concerné dix parcs et jardins.

1. Connaissance, protection et valorisation du territoire

1.1. Les espaces naturels herblinois

1.1.1. Quelques éléments sur les espaces naturels publics : communaux et métropolitains

Les espaces naturels communaux représentent une surface de 600 hectares.

Une partie est composée d'anciennes terres agricoles, témoin de l'important passé agricole de la ville : elles sont laissées naturelles et peu entretenues (en pâturage, ou fauchées périodiquement : un entretien minimum dicté par des raisons de sécurité, lié au risque incendie notamment). Si elles ne sont pas strictement inaccessibles, elles n'ont pas vocation à être des espaces de promenade et ne font pas l'objet d'aménagements en ce sens.

400 hectares d'espaces de nature plus entretenus : 50% de parcs et jardins et 50 % d'espaces naturels.

Les abords des équipements municipaux (parvis, parkings...), les cimetières et les cours des écoles font également partie du patrimoine communal.

L'ensemble des espaces communaux sont entretenus en régie, par les jardiniers du service gestion de la DNPE, avec intervention ponctuelle de prestataires missionnés par le service.

La voirie étant une compétence métropolitaine, tous les espaces verts d'accompagnement de voirie sont métropolitains : ce sont les alignements d'arbres le long des rues, les ronds-points, les massifs végétalisés dans les rues, les noues, etc. Ce sont des espaces très morcelés mais qui sont présents sur l'ensemble du territoire et qui représentent 56 hectares au total. Une convention en délègue la gestion à la Ville, mais pour le compte de la Métropole. Depuis 2023, la Ville a confié la gestion de la totalité de ces espaces à un prestataire, via un marché public.

1.1.2. Place de la nature dans la ville

- **Focus sur le Cours Hermeland**

Le Cours Hermeland est un véritable projet de territoire, et une richesse pour la Ville identifiée tant par les élus que par les agents interrogés dans le cadre des entretiens.

Il s'agit d'un geste politique fort initié dans les années 90, visant à protéger les espaces naturels de l'urbanisation, et à faire de cet espace paysage un centre vert reliant les différents quartiers.

Depuis les années 90, le Cours Hermeland s'est étoffé et de nouveaux espaces sont venus s'y adjoindre. Dans le Plan d'occupation des sols de 1992, il était composé de 165 hectares classés en zone naturelle (et donc préservés).

Il s'agit alors d'un geste précurseur, puisque les lois de l'époque se focalisaient sur la préservation de certains espaces remarquables (lois « Littoral » et « Montagne » en 1986) et que la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), qui incite à densifier les espaces déjà urbanisés pour éviter l'étalement, date de 2000. ([cf. dossier « 8 questions pour décrypter l'objectif de zéro artificialisation nette », AURAN.org](#))

Lors de la dernière actualisation du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM) de 2019, il représentait 350 hectares de maîtrise foncière.

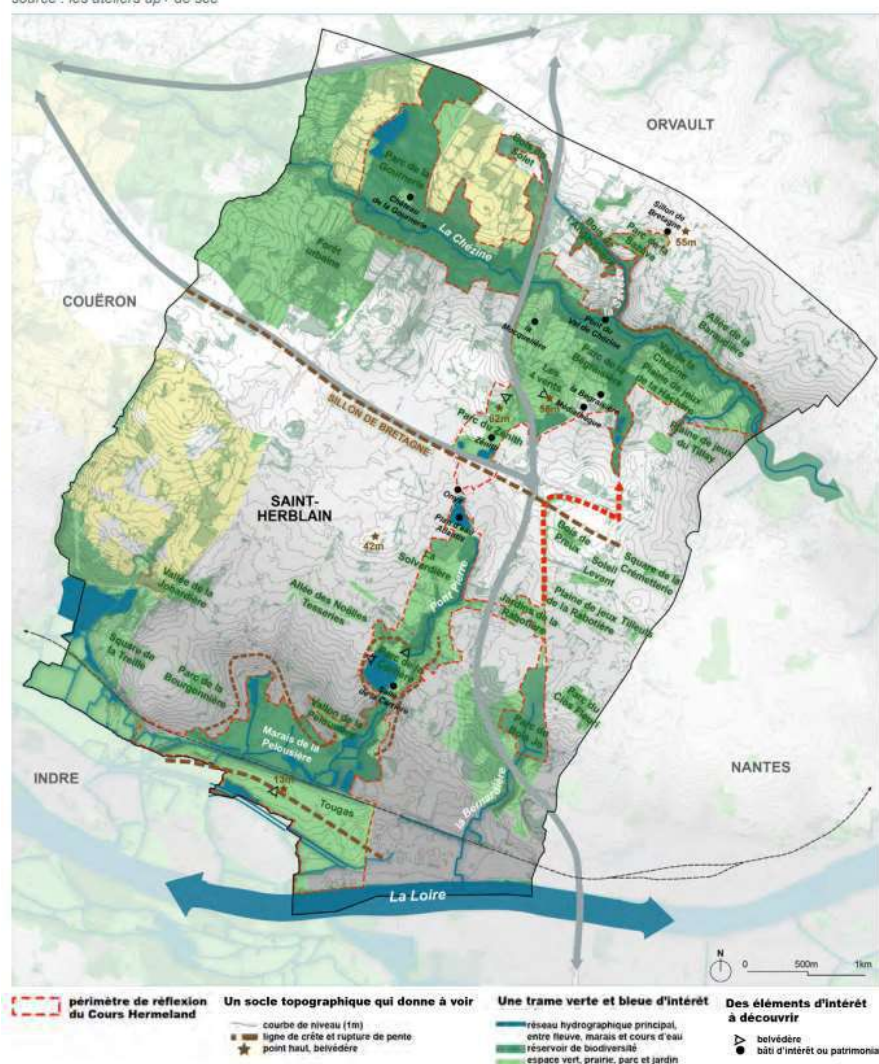
A la demande de la collectivité, l'ensemble de ces espaces a été protégé dans le cadre du zonage PLUM de 2019, avec l'attribution d'une zone N.

« La zone N correspond à des espaces à protéger en raison soit de la qualité des sites et des milieux naturels soit de l'existence ou du développement des exploitations forestières. Zone spécialisée, elle permet la gestion et l'usage régulé des milieux naturels et des espaces de nature

en ville, tout en autorisant les équipements d'intérêt collectif et de services publics permettant la gestion et la mise en valeur de ces espaces. » [Extrait de la synthèse pédagogique, l'essentiel des règles du PLUM, mars 2020, p5.](#)

Le Cours Hermeland est marqueur fort de l'identité herblinoise. Il a fait l'objet d'un important travail de réflexion en 2018-2019. Pendant 6 mois, habitants, élus, agents et acteurs locaux (accompagnés d'un cabinet conseil) ont échangé pour rendre le cours Hermeland plus visible et l'adapter aux nouvelles attentes. Ces échanges et études ont permis de réaliser un plan-guide adopté en 2019, qui fixe les ambitions et perspectives pour le Cours Hermeland pour les 15 prochaines années. Durant ces travaux, le Cours Hermeland a été délimité et cartographié :

< carte du socle du Cours Hermeland
source : les ateliers up+ de sce



Source : carte issue du plan-guide du Cours Hermeland

Le Cours Hermeland est composé de paysages pluriels, qui font le lien entre deux vallées de dimension métropolitaine : le val de Chézine et la Loire. Le végétal et l'eau sont les principaux marqueurs du Cours Hermeland, ils sont présents sous des formes différentes : la Loire et ses marais, des petits cours d'eau et étangs, des parcs urbains, des prairies naturelles et d'anciens espaces agricoles.

Le Cours Hermeland a également été pensé pour être un lieu de vie et d'animation du territoire : il accueille plusieurs équipements municipaux (le théâtre municipal Onyx, deux médiathèques, la salle de La Carrière) et de nombreux événements sportifs, culturels et associatifs.

« Aujourd'hui, le Cours Hermeland se présente comme une figure à la fois naturelle et artificielle. En effet, les différents espaces qui le composent ont pu largement préserver leur caractère naturel, avec l'exception notable qu'est le site d'Atlantis au centre du Cours. Mais en même temps, le Cours Hermeland ne constitue pas une entité homogène. Il regroupe des paysages et milieux très différents qui ont été protégés contre la pression urbaine du centre de l'agglomération nantaise et des quartiers de Bellevue à l'Est, et de l'extension urbaine du bourg de Saint-Herblain à l'Ouest »

Source : plan-guide du Cours Hermeland.

A Saint-Herblain, la nature en ville et la politique publique qui y est rattachée sont donc fortement marquées par le Cours Hermeland. Il représente une forme de cœur vert à l'échelle de la ville, dont il marque le paysage et l'identité.

Il permet également de réfléchir à la nature en ville à deux échelles : à l'échelle de la proximité mais aussi à l'échelle du territoire dans son ensemble.

Les espaces de nature en proximité (type squares, aires de jeux et petits parcs) sont importants car ils répondent aux besoins immédiats des habitants, mais ils contribuent à une forme de saupoudrage. *« Les squares font vivre un quartier mais ce n'est pas suffisamment marquant pour faire l'identité d'un territoire. » (citation issue des entretiens).*

Il faut donc pouvoir réfléchir aux deux échelles : la proximité, mais aussi une vision plus large de la forme de la ville et de la place de la nature dans la ville.

- **La nature en dehors du Cours Hermeland**

« Attention à ne pas réduire la nature à Saint-Herblain au Cours Hermeland : c'est un formidable outil, mais la nature en ville excède le périmètre du Cours Hermeland. Il y a les espaces métropolitains, les espaces privés, mais aussi des espaces communaux en dehors du Cours Hermeland : les abords des équipements, les cimetières et plusieurs parcs urbains » (citation issue des entretiens).

La nature en ville ne se réduit donc pas au seul Cours Hermeland : plusieurs espaces de nature publics n'en font pas partie (par exemple : une grande partie des parcs et squares du quartier Est ; le parc de la Bourgonnière).

De plus, une grande partie des espaces de nature ne sont pas communaux : ils peuvent être métropolitains (c'est notamment le cas de tous les espaces verts d'accompagnement de voirie ; arbres d'alignements, ronds-points, etc). ou privés. On sait par exemple que la canopée herblinoise est pour moitié publique et pour moitié privée ([Source : L'arbre allié des villes : planter plus ou planter mieux ? Synthèse n°92 de l'AURAN, mai 2024](#)).

Sur les quelques 3000 hectares du territoire herblinois, 278 hectares sont classés en zone agricole, 901 en zone naturelle et 24 en zone naturelle eau, soit 40% du territoire. Ces zones relèvent d'espaces publics et privés confondus. Précisons que ces chiffres ne prennent pas en compte les surfaces de nature présentes dans toutes les autres zones (tous les espaces naturels dans les zones urbaines par exemple).

[Source : Tome 6 du rapport de présentation du PLUm : CAHIER COMMUNAL DE SAINT-HERBLAIN, p10-11](#)

1.2. La préservation des espaces naturels

Dans un contexte de densification, les interlocuteurs interrogés dans le cadre des entretiens disent prendre la mesure d'une forme de tension : entre la pression urbaine et les objectifs du PLH (qui impose la création d'un certain nombre de nouveaux logements chaque année) d'une part, et la nécessité absolue de préserver des espaces de nature en ville d'autre part.

La protection des espaces naturels prend plusieurs formes :

1.2.1. à grande échelle, plusieurs outils permettent de garantir la protection des espaces de nature :

Le ZAN (échelle nationale) : source <https://www.vie-publique.fr/eclairage/287326-zero-artificialisation-nette-zan-comment-protger-les-sols>

L'objectif de zéro artificialisation nette est un levier pour réduire l'artificialisation des sols sur le territoire, qui a certaines limites.

Entre 1936 et 2020, la part de la population française vivant en ville est passée de 53% à 81%, avec pour conséquence l'accélération de l'étalement urbain et une forte consommation des terres naturelles (agricoles notamment).

L'artificialisation des sols est à l'origine de plusieurs pressions sur l'environnement :

- amplification des risques
- perte de la biodiversité par disparition des écosystèmes ou rupture des continuités écologiques ;
- réchauffement climatique
- pollutions (métaux lourds, pollution de l'air liée aux transports...) ;
- réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir ;
- renforcement des îlots de chaleur en zone urbaine.

Par ailleurs, l'étalement urbain affecte la qualité de vie (pollutions liés aux véhicules thermiques, temps passé dans les transports) et renforce la fracture sociale en reléguant une partie des habitants à l'écart du centre-ville.

Face à ces constats, La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050. Elle a également établi un premier objectif intermédiaire de réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

L'objectif de "ZAN des sols" tend donc à interdire toute artificialisation nette des sols sur une période donnée. Cela n'implique pas nécessairement l'arrêt total de l'artificialisation de nouveaux espaces. Celle-ci sera conditionnée à une renaturation à proportion égale d'espaces artificialisés. Autrement dit, tout ce qui sera "pris" sur la nature devra être "rendu".

Pour autant, le ZAN n'est pas sans poser question, en particulier quant aux données disponibles pour calculer l'artificialisation nette ([cf. dossier « 8 questions pour décrypter l'objectif de zéro artificialisation nette », AURAN.org](#))

Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires définit ainsi l'artificialisation : un phénomène qui consiste "à transformer un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...)".

Cette définition revient à considérer comme artificialisés tous les sols qui ne sont pas des espaces naturels, agricoles ou forestiers, qu'ils soient imperméabilisés (bâtis, revêtus et stabilisés comme les routes, les voies ferrées, les parkings...) ou perméables (comme les parcs et jardins, les friches urbaines, les terrains de sport, les carrières...). Elle ne permet pas de distinguer le degré d'imperméabilisation des sols ou l'impact sur la biodiversité.

Des définitions plus précises ont ensuite vu le jour, mais les données manquent pour y répondre. Pour la décennie 2021-2031, ce seront donc les données de consommation d'espaces qui seront utilisées. On comprend ainsi que le ZAN est un outil à grosse maille, qui garantit une diminution de l'étalement urbain mais ne nous permet pas aujourd'hui de porter un jugement précis sur l'artificialisation des sols de la commune.

Précisons que le Sénat a adopté le 18 mars 2025 une proposition de loi dite « Trace » visant à assouplir le ZAN : ses objectifs s'en trouvent amoindris et les exceptions se trouveront facilitées. (Sources : [proposition de loi visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concernée avec les élus locaux](#), www.senat.fr
[Le Zéro artificialisation nette anéanti par la proposition de loi Trace](#), La Gazette des communes, article du 19/03/2025)

Ces récentes évolutions amènent à interroger le positionnement des collectivités (Ville et Nantes Métropole) : entre strict respect de la réglementation, ou posture plus volontariste de poursuite de la trajectoire engagée dans le cadre du ZAN, sachant que le ZAN renvoie à une logique visant à éviter, réduire, ou compenser.

SCOT, PLUM, PCAET :

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification stratégique qui établit à l'échelle d'un bassin de vie, d'emploi ou de mobilité, les objectifs et orientations d'aménagement, sur son périmètre, pour les 20 années à venir. Adopté en 2017, il est actuellement en cours de révision pour mieux répondre à certains enjeux, et en particulier celui de mieux s'adapter aux changements climatiques, et de préserver les paysages, les espaces naturels et les rivières.

Le PLUM, (plan local d'urbanisme métropolitain) concerne la métropole nantaise et s'articule avec les documents de planification supérieurs, dont fait partie le SCOT. La dernière révision du PLUM en 2018-2019 a donné lieu à un important travail sur le zonage des espaces de la commune. L'ensemble des espaces de nature du Cours Hermeland, ainsi que les espaces de nature enchâssés en milieu urbain (parcs urbains, squares, plaines de jeux, jardins partagés et familiaux...) se sont vu attribués un zonage N, correspondant à une zone naturelle. Ces zones naturelles sont ainsi protégées : elles sont non-constructibles et préservées de l'urbanisation, mais peuvent toutefois accueillir des équipements de loisirs (aires de jeux, agrès sportifs, cabanons dans les jardins partagés et familiaux).

Il est très difficile de convertir une zone non-constructible en zone constructible. Ces espaces sont donc protégés, même dans le cas d'une prochaine révision du PLUM.

Le Plan Climat Air Energie Territorial de Nantes Métropole pour la période 2024-2030 est un outil de planification stratégique et opérationnel visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (volet atténuation), adapter le territoire aux effets du changement climatique (volet adaptation) et diminuer les sources de polluants atmosphériques (volet qualité de l'air). Il se décline à l'échelle métropolitaine et communale.

Source : [Plan Climat air énergie territorial Nantes Métropole](#)

Le PEAN

La même mécanique est à l'œuvre avec le PEAN (périmètre de Protection d'Espaces Agricoles et Naturels) sur le secteur Loire-Chézine, correspondant aux communes de Couëron, Indre et Saint-Herblain.

Source : [le projet de PEAN Loire Chézine](#)

Le Département de Loire-Atlantique œuvre pour assurer la pérennité des espaces agricoles et naturels périurbains, à travers la mise en place de PEAN : un outil qui permet de protéger durablement les espaces agricoles et naturels en contenant l'étalement urbain et en apportant pérennité, viabilité et lisibilité aux activités agricoles.

Du fait de la pression urbaine qui s'exerce sur les trois communes, les terres agricoles sont particulièrement convoitées, ce qui rend difficile le maintien et le développement des activités agricoles et conduit à un abandon ou un morcellement des parcelles agricoles.

Le PEAN doit permettre de lutter contre l'artificialisation des sols, consolider les exploitations agricoles existantes, de permettre l'installation de nouveaux agriculteurs et d'encourager une gestion durable des espaces naturels.

Le PEAN Loire-Chézine concerne 4371 hectares et 33 exploitations agricoles sur les trois communes. Une enquête publique est en cours (jusqu'au 21 mars 2025) pour recueillir l'avis des habitants et usagers de ce territoire.

1.2.2. à plus petite échelle : une vigilance opération par opération

Si l'urbanisme est une compétence métropolitaine, le Maire reste l'autorité compétente pour délivrer les permis de construire et autres actes relatifs à l'occupation ou l'utilisation des sols.

Cette mission est techniquement exercée par la Direction de l'aménagement durable et de l'urbanisme (DADU), qui travaille en lien étroit avec la DNPE. La DNPE est associée à la délivrance des autorisations et apporte son expertise sur deux points : la préservation des arbres existants chaque fois que c'est possible, ou la compensation par de nouvelles plantations si des arbres doivent être abattus. Ces objectifs s'appliquent autant à la Ville ou à la Métropole dans le cadre des projets urbains qu'elles gèrent, qu'aux opérateurs privés (promoteurs, aménageurs, bailleurs, particuliers).

La Ville applique la [charte de l'arbre](#), adoptée en 2024 par la Métropole, dont l'engagement 4 est formulé comme suit :

« Faire du maintien des arbres existants et de leurs emplacements un des enjeux de la démarche d'aménagement ; faire preuve systématiquement d'anticipation pour prendre en compte les arbres existants dans l'élaboration des programmes et la conception des projets d'aménagements ; rechercher la conciliation entre leur préservation et la mise en œuvre des autres politiques publiques (accessibilité, mobilité, cycle de l'eau, logement, développement économique). »

Elus et techniciens de la DADU et de la DNPE souhaitent également inciter les promoteurs et aménageurs à proposer des espaces de jardinage en pied d'immeuble. Les aménageurs sont incités à faire apparaître cette volonté dans leurs cahiers des charges. La DNPE a rédigé à leur attention une fiche pratique pour les aider à réaliser ces projets. On y retrouve des projets inspirants, des informations sur les espèces à planter et les surfaces à y dédier, ainsi que sur les différentes aides (notamment financières) auxquelles ils peuvent prétendre.

1.3. La connaissance du territoire

La connaissance des différents milieux, des écosystèmes et de la biodiversité présente sur le territoire est également un enjeu de taille dans une politique visant à favoriser la nature en ville.

L'AURAN (Agence d'urbanisme de la région nantaise) s'est beaucoup penchée sur cette question, en constatant que, si l'on bénéficie de nombreuses données sur le territoire, ses habitants et leurs mobilités, il était compliqué d'avoir le même niveau d'information sur la nature.

La Ville dispose d'ores et déjà de données sur le territoire herblinois et ses différents milieux. Ces données sont issues de sources diverses, par exemple :

- les données d'activité de la DADU et de la DNPE ;
- le SIG (Système d'Information Géographique) métropolitain : alimenté par la Métropole et par la Ville ;
- les études environnementales réalisées dans le cadre de projets d'aménagement ;
- les données produites et compilées par l'AURAN : le cadastre vert (cartographie du couvert végétal, produite à partir de photographies de l'IGN) ; la carte des îlots de chaleur urbain.

et différents documents :

- le plan communal de biodiversité, adopté en 2018 (abordé plus précisément partie 4) a été l'occasion de décrire le patrimoine naturel herblinois : les cours d'eau et zones humides, la trame verte et bleue et la diversité des milieux qui la composent, les zonages de protection (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000) ;

- sur le Cours Hermeland, les études menées préalablement au plan-guide permettent d'avoir une bonne connaissance de la diversité de ses milieux ;
- dans le cadre de la révision du PLUm, plusieurs inventaires ont été menés sur des milieux spécifiques : les haies bocagères, les zones humides, les espaces boisés classés. Il s'agit toutefois d'inventaires à grosses mailles, qui ne sont pas suffisamment précis.
- Ces derniers mois, de manière concomitante à notre évaluation, la technicienne SIG (Système d'informations géographiques) de la ville accompagne la DNPE dans la mise à jour des données et cartes concernant les espaces naturels communaux et métropolitains.

Les données sur la biodiversité sont en revanche moins nombreuses : ce point est plus particulièrement traité partie 4.

A cet enjeu de connaissance s'ajoute celui de la délimitation claire des espaces de nature à Saint-Herblain. A la différence des parcs clôturés ou situés dans des espaces très urbanisés, une grande partie des parcs et jardins herblinois ne sont pas clairement délimités : Gournerie, Val de Chézine, Zénith ou Haradières sont des parcs extensifs et bordés d'espaces naturels plus ou moins aménagés. La délimitation précise des parcs et jardins est donc un enjeu, pour définir à la fois des règles de fonctionnement de ces espaces (encadrement des usages notamment) mais aussi des règles de gestion (aménagements, entretien des espaces...).

1.4. Valorisation du patrimoine naturel

La valorisation du patrimoine naturel herblinois passe principalement par trois leviers :

- l'investissement de la ville dans ses espaces de nature
- la création d'un plan de communication et d'une identité graphique autour de la nature en ville
- une programmation d'animations et d'actions de sensibilisation

1.4.1. Investissement de la ville dans ses espaces de nature :

Les études et concertations ayant conduit au plan-guide du Cours Hermeland traduisent la volonté de la ville d'améliorer son patrimoine naturel. Plusieurs opérations de requalification des parcs et jardins ont été réalisées dans la droite-ligne du plan guide, sur le mandat actuel et le précédent.

Calendrier de la requalification des parcs et espaces naturels :

- Parc de la Bourgonnière : 2015-2016
- Parc du Clos fleuri : 2016-2017
- Parc de la Bégraisière : 2018
- Parc du Val de Chézine : 2019
- Restauration du rû du Rocher : 2021
- Parc des Haradières : en cours
- Parc de la Gournerie : 2023
- Parc de la Carrière : 2023
- Parc du Zénith et des Quatre Vents : en cours
- Plateau de Tougas : en cours
- Boucle de promenade dans les marais de la Pelousière : en cours

1.4.2. Communication et identité graphique

En 2018, le service communication a travaillé avec la DNPE pour établir un plan de communication et une identité graphique pour valoriser les parcs et jardins et les actions en lien avec la nature à Saint-Herblain.

Ce plan de communication s'est décliné :

- dans les supports de communication numériques (recensement et localisation de tous les espaces naturels sur le site de la ville ; articles réguliers sur le site de la ville et les réseaux sociaux municipaux)
- et imprimés (plaquette les 1001 facettes du Cours Hermeland, mai 2018; les plans des 7 circuits pédestres du territoire ; etc. documents également disponibles en version numérique)
- ainsi que dans la signalétique *in situ* : la DNPE arrive tout juste au terme du programme de renouvellement de la signalétique des parcs et jardins.
La signalétique se base sur la charte graphique établie par le service communication. Chaque parc a été nommé, ses contours précisément définis, et ses principales entrées identifiées. A chaque entrée est positionné un panneau signalétique comportant diverses informations : les équipements présents, le respect des règles et usages, un plan du parc (uniquement pour les grands parcs), la localisation du parc au sein du Cours Hermeland le cas échéant.

1.4.3. Animations et actions de sensibilisation

Ouverte en 2019 et située dans le parc de la Bégraisière, la Longère est un lieu d'information et d'animations gratuites en faveur du cadre de vie, du lien social, de la transition écologique, de la nature en ville et des pratiques artistiques amateurs. Des ateliers de création, des rendez-vous d'observation et des balades à la découverte des parcs du Cours Hermeland, de leurs particularités et de leur biodiversité sont proposées.

Cf. programme de la Longère, distribué dans tous les foyers.

La valorisation des espaces naturels passe aussi par le balisage des 7 circuits pédestres du territoire, conçus en partenariat avec l'association herblinoise Air et détente. Les boucles de promenade sont travaillées pour donner à voir la diversité des milieux, sans toutefois traverser tous les espaces pour répondre à la nécessité de protéger certains écosystèmes (par exemple dans les marais de la Pelousière et le parc des Haradières). Les espaces de promenades sont considérés comme une fenêtre sur la biodiversité, et la promenade comme une expérience pouvant donner l'impression d'être en dehors de la ville.

1.4.4. Perspectives issus des entretiens :

- La communication autour du Cours Hermeland : le travail autour du Cours Hermeland a été primordial sur le mandat précédent pour définir une stratégie à long terme de valorisation et d'adaptation pour cet espace précieux pour la ville et ses habitants. Pour autant, le Cours Hermeland reste une construction intellectuelle, qui semble ne pas parler véritablement au public (29% des répondants au questionnaire n'en avait pas entendu parler).

Faut-il continuer à parler du Cours Hermeland ou faut-il revenir à une communication sur les différents parcs, visant à faire connaître cette mosaïque d'espaces diversifiés ?

- La valorisation d'espaces plus confidentiels : certains espaces semblent méconnus (le parc des Haradières, le Bois Jo, les marais de la Pelousière) alors qu'ils constituent des espaces très préservés, qui suscitent une vraie curiosité de la part des usagers lorsqu'ils les découvrent (impression systématique lors des balades découvertes de la Pelousière organisées avec la Longère).

« Lors de la concertation de 2018 autour du Cours Hermeland, on a compris que cet espace [le parc des Haradières] était connu des riverains, mais peu des autres usagers. » (citation issue des entretiens).

Faut-il les valoriser davantage ? Ou considérer que ce n'est pas nécessaire, à la fois dans un objectif de protection de ces milieux, mais aussi pour conserver des espaces de promenade plus confidentiels pour les usagers à la recherche de calme ?

1.5. L'évolution des espaces naturels

Le patrimoine foncier communal d'espaces naturels n'a cessé d'augmenter, notamment du fait d'une politique foncière volontariste menée de 1993 à 2005 pour constituer l'ossature verte de la ville (le Cours Hermeland tel qu'il est connu aujourd'hui) avec 56 Ha acquis.

Depuis le début du mandat, ce sont 8,5 Ha qui sont venus s'ajouter au patrimoine municipal, correspondant notamment au parc de Bagatelle et aux squares livrés dans le cadre de l'opération urbaine du Boulevard Charles Gautier.

Un important travail d'actualisation des données permettant de connaître et de piloter la gestion des espaces naturels est en cours entre le SIG et la DNPE.

Il est pour autant toujours difficile d'obtenir des données fines et fiables sur l'ensemble des espaces naturels de la commune (cf. réflexion sur le ZAN), ne serait-ce qu'en termes de surface, car une part non négligeable de ces espaces est privée.

L'extension des espaces naturels communaux ne signifie donc pas nécessairement une extension de la nature sur le territoire, car des espaces vacants situés en zone urbaine peuvent être construits.

1.5.1. Quel potentiel d'extension pour les espaces de nature à Saint-Herblain ?

En matière d'espaces de nature, la ville dispose d'une colonne vertébrale solide avec le Cours Hermeland. Celui-ci a désormais peu d'opportunités pour s'étendre, ou en tous cas plus sur de grandes surfaces.

DADU et DNPE travaillent conjointement et de manière continue au repérage de parcelles privées dont la ville pourrait faire l'acquisition pour étendre ces espaces de nature, avec trois objectifs :

- Mailler le territoire d'espaces naturels de proximité
- Mieux relier les espaces naturels entre eux (dans un double objectif de renforcement des continuités écologiques et de développement des cheminements doux en zone urbaine) ;
- Préserver certains sites à forts enjeux écologiques. La Ville travaille actuellement à consolider sa maîtrise foncière sur certains sites repérés comme porteurs de forts enjeux écologiques : c'est notamment le cas des pré-marais de la Pelousière, dont de nombreuses parcelles appartiennent à des propriétaires privés. Non entretenues, ces parcelles se transforment en friche, évolution défavorable à la biodiversité existante. La Ville a donc fait appel à un prestataire pour identifier les parcelles à enjeux, afin d'en faire l'acquisition. Cette opération a pour objectif de préserver des milieux fragiles et riches en biodiversité, mais aussi de veiller au bon fonctionnement du système hydraulique. Cette démarche répond à un enjeu de préservation écologique, mais ces espaces n'auraient pas vocation à être accessibles au public.

Les différents projets urbains en cours ou à venir constituent également des opportunités pour créer de nouveaux espaces naturels publics. Les futures opérations urbaines (Laënnec, Atlantis, Route de Vannes) pourront se traduire par de nouveaux espaces naturels publics.

La Ville participe aux projets de requalification de la zone Atlantis et de la route de Vannes, et porte dans ce cadre des objectifs de désartificialisation et de végétalisation.

La désimperméabilisation semble être un sujet à investir davantage : sur les espaces communaux que sont les abords d'équipements publics et les zones de stationnement, ainsi que sur les espaces métropolitains. Le plan pleine terre porté par Nantes Métropole ne semble pas encore avoir été complètement importé sur Saint-Herblain.

A noter que la désimperméabilisation de l'espace public se fait au détriment d'autres usages, et en particulier de la place dévolue à la voiture (une acceptabilité qui doit donc être accompagnée par de l'information et de la pédagogie auprès des usagers).

Un sujet a émergé dans le cadre de l'évaluation sur les principaux îlots de chaleur à Saint-Herblain, qui sont constitués par Atlantis, la route de Vannes et la zone industrielle : cette dernière est aujourd'hui une zone très minérale, composée en majorité de parcelles privées, dont certaines

sont désaffectées.

Dans les entretiens réalisés plusieurs experts pointent le fait que l'on réinterroge en profondeur les zones d'habitat, et moins les zones industrielles et d'activités, qui sont pourtant très étalées, minérales et dotées d'espaces verts souvent réduits à du gazon.

Ils soulignent également un véritable intérêt à végétaliser ces zones, tout en relevant le devoir d'exemplarité de la puissance publique. Autrement dit, engager une végétalisation des espaces publics (notamment en abord de voirie) avant de solliciter les entreprises pour les inciter à végétaliser leurs terrains.

L'AURAN considère notamment qu'il reste souvent des potentiels de végétalisation en ville, sous différentes formes :

- la végétalisation de petits espaces sans véritable fonction ;
- prévoir un espace vert en accompagnement de chaque nouveau projet
- évaluer les espaces naturels existants pour identifier les marges d'amélioration dans leur végétalisation.

2. Usages et usagers

2.1. Diversité et cohabitation des usages

2.1.1. Les usages vus à travers l'observation non participante

Point de vigilance : La mission d'observation non-participante a été confiée à deux enquêtrices diplômées du master de sociologie de l'Université de Nantes, et s'est déroulée du dimanche 15 au dimanche 29 septembre. Elle a concerné les parcs et jardins suivants :

- Parc de la Gournerie
- Parc de la Savèze
- Parc du Val de Chézine
- Parc de la Bégraisière
- Plaine de jeux du Tillay
- Parc de Preux
- Square des Richolets
- Parc du Clos fleuri
- Parc de la Carrière
- Parc de la Bourgonnière

Les observations réalisées dans le cadre de cette étude doivent être interprétées avec précaution en raison de plusieurs biais méthodologiques. Tout d'abord, la mission d'observation n'a pas concerné l'ensemble des parcs et jardins herblinois. Chaque parc n'a été observé qu'une seule fois à un jour précis de la semaine, ce qui limite la représentativité des résultats et ne permet pas de rendre compte des variations quotidiennes ou saisonnières de la fréquentation et des usages. Ensuite, les conditions météorologiques, en partie défavorables, ont pu impacter la présence des usagers et fausser l'appréciation des dynamiques habituelles de ces espaces. Par ailleurs, la tenue d'événements exceptionnels lors de certaines observations, comme une course à la Gournerie ou un spectacle pour seniors à la Bourgonnière, a pu modifier temporairement la composition du public et les usages observés, empêchant ainsi une vision fidèle de la fréquentation ordinaire de ces parcs. Pour autant, ces événements témoignent aussi de la vie de ces espaces, supports de nombreuses animations.

- **Typologie des parcs**
 - **Les parcs de quartier**

Bourgonnière, Richolets, Tillay, Preux et Clos Fleuri sont des parcs de proximité. Ils sont principalement fréquentés par des publics appartenant au quartier dans lequel ils se trouvent. Ils ont donné aux enquêtrices l'impression de parcs « plus personnels », dans lesquels les usagers peuvent se connaître et interagir.

Ce sont aussi des « parcs assez secrets », des bulles de calme dans des îlots parfois très urbanisés, mais qui ne sont pas immédiatement visibles depuis les grands axes. Ils peuvent souffrir d'un manque de visibilité : même lorsqu'ils sont facilement accessibles en transports en commun (Clos fleuri, plaine de jeux du Tillay), ils ne sont pas indiqués par des panneaux routiers et pour certains ne sont pas (ou sont mal) identifiés sur Google maps (Square des Richolets, Plaine de jeux du Tillay).

De par leur surface assez réduite, les parcs de quartier observés ne permettent pas une très grande diversité d'usages. Les aménagements et équipements sont principalement tournés vers le séjour, la convivialité et le repos des usagers (bancs, chaises, transat, tables de pique-nique) et le jeu pour les enfants (dans tous ces parcs, l'aire de jeux occupe une place centrale). Deux espaces sont également tournés vers des usages sportifs (Parc de la Bourgonnière et Plaine de jeux du Tillay, équipés d'agrès et de city stades).

En termes de végétalisation, ces parcs proposent tous une partie ombragée et sont assez entretenus. Ce sont des espaces ressentis comme agréables et calmes (bruit de circulation peu présents par exemple) mais qui donnent tout de même l'impression d'être en ville, à l'exception du Parc de Preux, décrit comme une « petite forêt » avec des espaces très naturels. Ces espaces se caractérisent aussi par leur accessibilité, avec des aménagements facilitant la circulation : des sentiers larges et stabilisés, aisément accessibles aux poussettes et personnes à mobilité réduite.

Sur le sujet de la propreté, tous les parcs sont très propres, à l'exception du Square des Richolets (beaucoup de déchets au sol, malgré la présence de poubelles nombreuses). Le Clos fleuri est le seul parc de proximité observé équipé de poubelles de tri.

➤ Les grands parcs urbains

Les parcs de la Savèze, de la Carrière, de la Bégraisière, de la Chézine et de la Gournerie ont été classés dans la catégorie des grands parcs urbains. Ils se caractérisent par des surfaces plus extensives, ou qui du moins paraissent comme tel car ces parcs sont moins clairement délimités.

A la différence des petits parcs de quartier, les publics semblent venir de plus loin. A l'exception de la Gournerie, ces espaces sont pour la plupart facilement accessibles en transports en commun. Les usagers des parcs de la Gournerie et de la Carrière semblent venir en majorité en voiture (constat corroboré par le questionnaire). Les parcs du Val de Chézine et de la Bégraisière bénéficient de leur proximité avec Nantes (des usages continus entre le parc de Procé, des Dervallières puis de la Chézine).

Comme dans les parcs de quartier, repos, séjour et jeux pour les enfants restent des usages importants, faisant l'objet d'aménagement spécifiques. Mais de par leur taille et les nombreux chemins (en plus des sentiers principaux), ces espaces sont aussi le support d'activités plus diversifiées, notamment sportives (promenade et randonnée, jogging, cyclisme...).

Ces parcs comportent une mosaïque d'espaces différents, avec des zones plus aménagées, et d'autres plus sauvages. Les parcs de la Savèze et de la Carrière ont une esthétique assez urbaine, assez aménagée, quand le Val de Chézine et la Gournerie font figure d'espaces très naturels (et plus extensifs), avec une plus grande diversité de zones (plus ou moins entretenus). Cela ne signifie pas nécessairement qu'ils ne sont pas aménagés, mais ces aménagements renvoient à des codes esthétiques plus naturels : par exemple, des souches ou des troncs sont réutilisés pour servir d'assises ou de structures de jeu pour les enfants. A noter que le parc du Val de Chézine et celui de la Bégraisière, qui sont contigus, ont une identité visuelle proche en termes d'aménagements et de végétalisation.

L'ensemble de ces parcs sont équipés a minima de toilettes publiques et de point d'eau, et certains proposent d'autres services : barbecue à la Savèze, accès au restaurant à la Gournerie, ou à la Guinguette au parc de la Carrière.

Ces espaces sont pour la plupart propres au moment où ils ont été observés. Il est à noter que c'est aux abords des poubelles que l'on trouve le plus de déchets (parce que les déchets sont mal jetés, ou que les poubelles sont pleines le weekend ?) et que le parc de la Gournerie, qui semble comporter le moins de poubelles, paraît aussi être le plus propre.

On note un sujet récurrent autour de la signalétique : aussi bien en dehors des parcs (dans les circuits empruntés par les enquêtrices, seuls les parcs de la Bégraisière et de la Gournerie étaient signalés par des panneaux dans la rue) qu'à l'intérieur des parcs. Les sentiers de randonnées sont peu ou pas signalés par des panneaux, peu de plans dans les parcs permettant de s'orienter. De plus, la possibilité de passer d'un parc à un autre est peu signalée à l'intérieur des parcs, ce qui semble dommage compte tenu des opportunités offertes par la continuité du Cours Hermeland, tant en termes de promenade que de déplacement. Ce manque de signalétique au sein des parcs peut aussi contribuer à l'engorgement des principaux sentiers en période de forte affluence, les cheminements parallèles étant plus confidentiels.

- **Usages et usagers observés**

De manière générale, les sessions d'observation ont permis de faire ressortir deux publics « principaux », que sont les promeneurs de chiens et les familles avec enfants. Ces usagers fréquentent tous les parcs observés et, pour les promeneurs de chiens, à toute heure de la journée et quelle que soit la météo. Les promeneurs de chien sont également ceux qui semblent le plus interagir avec les autres usagers (que ceux-ci aient eux-mêmes un chien ou non). La tenue en laisse des chiens est corrélée à l'aménagement du parc : les chiens sont davantage laissés en liberté dans les parcs disposant de grands espaces sauvages (Chézine, Gournerie et Bégraisière) tandis qu'ils sont principalement tenus en laisse dans les sept autres parcs (à quelques exceptions). Aucun conflit entre usagers n'a été observé concernant des chiens, leurs propriétaires les tenant en laisse lorsqu'ils sont sur des sentiers fréquentés ou aux abords des aires de jeux.

Les enfants sont aussi fortement représentés dans les parcs : avec les assistantes maternelles, les écoles ou centres de loisirs le matin, et avec leur famille à partir de 16h en semaine et le weekend. La fréquentation des parcs en sortie d'école semble une fréquentation de proximité, qui favorise là aussi les interactions entre parents. Les usages du weekend sont davantage tournés vers la promenade, des pratiques sportives (balade à vélo) et la fréquentation des aires de jeux.

Les sportifs sont également très présents dans les parcs, et en particulier les grands parcs urbains : de nombreux coureurs ont été observés, de même que des cyclistes. Le dimanche semble être leur jour de prédilection : ils représentent la quasi-totalité du public de la Chézine le dimanche matin et dans une moindre mesure celui de la Carrière. La Gournerie apparaît également comme un parc de coureurs : si cette appréciation peut être biaisée par la tenue annuelle des Foulées vertes de la Gournerie lors de la journée d'observation, l'organisation même de cet événement dans ce parc est en soi un indicateur.

Le seul conflit d'usage observé lors de la mission est entre des cyclistes et les autres usagers du parc de la Chézine le dimanche après-midi (sur une question de priorité, et en période de très forte affluence).

Le public âgé est très présent à la Bégraisière, à la Carrière et à la Bourgonnière. En période de forte fréquentation des parcs (le weekend, les jours de beau temps) les personnes âgées semblent mettre en place des stratégies d'évitement en venant au moment où le parc est le moins occupé (en fin de matinée ou en début d'après-midi). Dans l'ensemble des parcs, les assises sont essentiellement occupées par des personnes âgées (exception faite des assises dans les aires de jeux).

Les adolescents et jeunes adultes sont les grands absents des parcs observés. Outre les quelques adolescents qui accompagnent les promenades familiales le weekend dans les grands parcs urbains, le square des Richolets et le parc de la Bourgonnière sont les seuls espaces où les jeunes semblent se retrouver de manière régulière. La partie sportive du parc de la Bourgonnière est le lieu de rendez-vous des collégiens le mercredi après-midi : ils se connaissent, utilisent parfois les équipements sportifs, mais pas seulement (les bancs et table de pique-nique sont occupés, ils discutent, écoutent de la musique). Le square des Richolets est fréquenté par des jeunes un peu plus âgés, essentiellement un public masculin qui connaît bien les autres usagers, saluant aussi bien les adultes que les enfants.

On note enfin que les publics qui fréquentent les parcs semblent se couper des écrans : qu'ils se reposent ou soit de passage, et quel que soit leur âge, très peu d'usagers sur leur téléphone ont été observés.

2.2. Usages et attentes vis-à-vis des espaces de nature

Les espaces naturels sont le support de nombreux usages, calmes (repos, promenade) ou actifs (des espaces que l'on traverse, dans lesquels on joue, on fait du sport, qui sont utilisés pour des animations et des événements conviviaux, sportifs ou culturels). Ces usages actifs semblent être les plus valorisés, notamment dans les aménagements des parcs.

2.2.1. Des usages réguliers, diversifiés et l'attente d'un certain niveau de services

Il ressort du questionnaire que **la fréquentation des parcs et jardins est principalement une fréquentation de proximité, qui répond à des usages régulier**. Si ces espaces abritent des usages très diversifiés, la promenade et les jeux pour enfants sont les plus fréquents. Si les usagers sont en demande d'espaces conservant un caractère naturel, ils attendent également un certain niveau de service.

En effet, 58% des répondants au questionnaire fréquentent les parcs une fois par semaine ou plus. 78% des répondants disent fréquenter principalement le parc le plus proche de leur domicile ou de leur lieu de travail, et 67% s'y rendent à pieds.

Lorsqu'on interroge les raisons qui poussent les usagers à choisir un parc plutôt qu'un autre, la question de l'accessibilité se révèle centrale : parmi 8 items de réponse proposés, les deux premiers sont la proximité (29% des réponses) et la facilité à s'y rendre (17% des réponses). De plus, 74% des répondants disent fréquenter le parc en toute saison, et seuls 34% des répondants ne le fréquentent que le weekend (23% plutôt en semaine et 43% en semaine et le weekend).

Ces éléments dessinent une fréquentation régulière et de proximité, qui laisse entrevoir l'importance des espaces naturels dans le quotidien des répondants.

Si ces espaces accueillent une grande diversité d'usages, **la promenade et les jeux pour enfants sont les plus fréquents**. Une grande partie des répondants disent fréquenter les parcs pour des usages de promenade (29% s'y promènent et 5% promènent leur animal). Jouer ou accompagner les enfants aux jeux est le deuxième motif de fréquentation déclaré, avec 14% des réponses, ce qui tend à corroborer les constats issus de l'observation non-participante, qui soulignent la place des familles avec jeunes enfants dans les parcs.

Observer la nature arrive en troisième position (12% des réponses) suivi des usages sportifs (10% des réponses).

Les principaux usages sont donc des usages de détente et de ressourcement (promenade, observation de la nature) et des usages qui répondent à un besoin d'activité (jeux, sport).

Il ressort de l'enquête un **fort besoin de nature** : l'espace qui se dessine à travers la question « Si vous deviez imaginer votre parc idéal, que voudriez-vous y trouver ? » a un caractère très naturel. Les items ayant récolté le plus grand nombre de réponses sont :

1. les zones boisées

2. les animaux (écureuils et mésanges)
3. la présence de l'eau
4. des toilettes publiques
5. des points d'eau potable

Ces deux derniers items révèlent également **une attente en termes de services**, que l'on retrouve dans les questions portant sur la satisfaction vis-à-vis des différents aménagements (aires de jeux, assises, tables de pique-nique, éclairage, toilettes, points d'eau, signalétique, etc), mais aussi dans la question ouverte finale, dans laquelle les suggestions d'amélioration concernant les services et le confort de ces espaces sont nombreuses.

2.2.2. Focus sur les usages sportifs

La pratique sportive libre en extérieur se développe de plus en plus, notamment depuis la crise sanitaire lorsque les équipements sportifs étaient fermés et les sports de groupe interdits. A la différence du sport en équipement, la pratique sportive libre est plus modulable. Si certains sports se font traditionnellement dans l'espace public (course, cyclisme), d'autres pratiques traditionnellement en intérieur s'y exportent de plus en plus (renforcement musculaire, fitness...).

Le sport libre en extérieur apparaît comme une pratique d'avenir, d'autant que les équipements sportifs ne pourront accueillir tous les publics, alors que la population des villes ne cesse de croître : aussi bien pour des raisons budgétaires qu'écologiques. Dans le cadre du questionnaire, « faire du sport » est le quatrième motif de fréquentation le plus choisi par les répondants (derrière se promener, emmener ses enfants aux jeux et observer la nature) et cumule 10% des réponses.

Alors que tout élément de l'espace public peut-être un support pour de la pratique sportive, le Cours Hermeland apparaît comme un terrain de jeu très intéressant, déjà en partie exploité.

Un chargé de projet de la DNPE travaille en lien avec des associations locales pour baliser des boucles de promenade sur le territoire, la balade apparaissant aussi comme une opportunité de découvrir la diversité des espaces de nature de la ville. Ces circuits donnent lieu à l'impression de livrets distribués dans les lieux publics et accessibles en version numérique sur le site internet de la ville.

Dans tous les projets de requalification d'espaces naturels, les usages sportifs sont pris en compte et font l'objet d'aménagements (agrès sportifs, parcours santé...). Une publication recensant l'ensemble de ces équipements a été réalisée en 2024.

2.2.3. Focus sur les événements organisés dans les parcs et jardins

Les espaces de nature sont le support de nombreuses manifestations (sportives, culturelles, pédagogiques) municipales ou associatives.

On distingue :

- les grands événements que sont le festival les Beaux jours, la Fête de la musique, les Foulées vertes de la Gournerie ou les Foulées d'Atlantisport ;
- les plus petites manifestations : ça bouge dans les parcs ; la programmation de la Longère ; etc.

Ces manifestations contribuent à faire connaître et à valoriser les espaces de nature. Pour certaines, elles sont porteuses d'objectifs en matière de transition écologique.

Les grands événements, en ce qu'ils attirent un public nombreux et nécessitent souvent des aménagements temporaires, ont nécessairement un impact sur les milieux naturels qu'ils occupent et la biodiversité de ces milieux (cf. partie 5, sur la conciliation des usages et de la préservation de la biodiversité).

2.2.4. Usages et mésusages des espaces naturels

Dans le cadre des entretiens et du questionnaire, la question de la cohabitation des usages et des mésusages de ces espaces publics a été posée.

Il apparaît que les principaux conflits d'usages concernent les nuisances liées à la présence de chiens (chiens non tenus en laisse, déjections canines) et la cohabitation des cyclistes et des promeneurs (règles de priorité non respectées, problématique en période de forte fréquentation sur les cheminements).

Ces constats sont largement corroborés par le questionnaire : dans le cadre de la question finale (question ouverte) 15 personnes mentionnent des problèmes liés aux chiens non tenus en laisse (problème de sécurité vis-à-vis des enfants notamment), 11 personnes mentionnent des difficultés de cohabitation entre cyclistes et piétons et 3 soulignent des difficultés entre joggers (surtout en groupes) et piétons.

Ce dernier point interroge notamment l'implantation et la largeur des cheminements. Les principaux sentiers doivent être suffisamment larges pour permettre le dépassement sécurisé d'un piéton par un cycliste. De même, aménager un sentier annexe peut permettre de désengorger le chemin principal en cas de forte affluence. Pour autant, l'aménagement de ce type de sentiers n'est parfois pas sans soulever des critiques de la part de certains usagers :

« Quand on réalise ce type de cheminements, on nous reproche de créer des boulevards qui sont ensuite utilisés par les scooters. Même si on met des barrières aux principales entrées on reste sur des milieux non clôturés donc ils trouvent toujours un endroit pour passer s'ils le veulent vraiment. On ne peut pas éviter tous les mésusages. La priorité c'est de dimensionner nos aménagements pour permettre que les piétons soient doublés en sécurité par des cycles. » (citation extraite des entretiens).

Dans le parc du Val de Chézine, où la promenade suit le cours d'eau et est donc implantée au sein même d'un réservoir de biodiversité à préserver, l'aménagement de nouveaux sentiers (dans les prairies en partie haute du parc) doit permettre de désengorger la promenade en partie basse.

Les principaux mésusages de ces espaces sont :

- **les déchets** : le service gestion et entretien des espaces verts est garant de la propreté des parcs. C'est une partie importante de leurs missions (la deuxième mission qui leur prend le plus de temps, juste après les tailles et tontes) car la propreté est identifiée comme un élément symboliquement important pour les publics. Certains agents préconisent de mettre moins de poubelles et d'inciter les publics à reprendre leurs déchets avec eux : une approche qui peut paraître contre-intuitive mais qui peut se trouver confirmée par les observations réalisées par les enquêtrices en septembre. Si les usagers notent positivement la propreté dans les parcs (note moyenne de 7,6/10), certaines périodes semblent plus propices à des problèmes en matière de propreté : périodes de forte affluence et weekend (les agents municipaux n'étant pas présents le samedi et dimanche pour assurer le nettoyage). Ces problèmes semblent particulièrement présents au Square des Richolets (problématique de barbecues sauvages) et du Clos fleuri, à la Carrière et au Zénith (consommation de nourriture et de boissons), ainsi qu'au Parc de la Savèze et de Bagatelle. Paradoxalement, le nombre de poubelles ne semblent pas être un problème, la plupart des déchets étant retrouvés à proximité des corbeilles.
- **entrée de véhicules non autorisés** : scooters, quad, mais aussi installation de caravanes : pour éviter ces intrusions, les points d'entrée des espaces naturels sont protégés (présence de portiques, d'enrochement, de double-buttées). Les moyens déployés pour éviter ces intrusions ne doivent pour autant pas gêner l'accessibilité des véhicules de secours, et notamment des pompiers, qui ont dû s'équiper de véhicules spécifiques. La

fermeture des sites est également contraignante pour les agents en charge de l'entretien et de la propreté.

Certains espaces naturels extensifs sont difficilement clôturables (c'est par exemple le cas du Val de Chézine, qui compte une cinquantaine d'entrées possibles).

- **nuisances (sonores, présence de déchets...) liés à l'appropriation de certains espaces par des groupes de personnes.** L'exemple de la fréquentation des city-stades a été largement discuté : ces équipements sont parfois implantés à proximité des écoles car ils sont utilisés par les classes sur le temps scolaire. En dehors du temps scolaire, ils sont ouverts au publics et sont parfois squattés.

De même, le sujet des **barbecues sauvages** (parfois de grande ampleur) en période estivale est très présent, et pose autant de problème de nuisance que de sécurité (risque d'incendie) ;

- **dépôts sauvages** : des situations fréquentes (environ une récupération d'un dépôt sauvage par semaine par les équipes du service gestion) qui peuvent entraîner pollution des sols et des eaux. Une vigilance particulière sur les matériaux pouvant contenir de l'amiante.

Les dépôts sauvages sont l'une des principales formes de pollution des sols et des eaux. Les analyses de sols réalisées dans le cadre des différents projets révèlent que les sols herblinois sont très peu pollués. L'activité agricole à Saint-Herblain était principalement constituée de pâturage, on trouve donc peu de traces de pesticides dans les sols. Il arrive en revanche que l'on trouve des traces d'hydrocarbures sur certains sites, liées à des dépôts sauvages ou à occupations illicites parfois très anciennes ;

- **vols et dégradations** : ces dégradations sont fréquentes et peuvent porter à la fois sur les équipements (mobiliers urbains par exemple) que sur des végétaux (arbres coupés ou brûlés) ;
- **deal** : les espaces naturels peuvent être des points de deal, une problématique qui semble de plus en plus prégnante, qui se développe dans tous les secteurs, et ne se limite plus aux quartiers prioritaires.

Les gestionnaires d'espaces verts adaptent leurs pratiques à ces mésusages (en essayant de désenclaver certains secteurs : taille des haies pour rendre visible et éviter de créer des espaces clos par exemple), mais aussi en essayant de faire respecter les règles d'usages affichées aux entrées principales des parcs. Ils peinent parfois à se faire entendre de certains usagers, et s'interrogent sur l'appui possible de la police municipale, notamment sur les périodes de forte fréquentation pouvant induire des conflits d'usages.

Ces mésusages, lorsqu'ils sont fréquents dans certains secteurs, interrogent les agents et les élus : faut-il, dans un objectif de rationalisation des dépenses publiques, éviter de planter certains végétaux ou d'implanter certains équipements coûteux dans les secteurs les plus touchés ? Est-il juste de pénaliser la plus grande partie des usagers et riverains à cause d'une minorité qui dégrade ? Faut-il développer davantage les services de proximité dans les espaces naturels : est-ce que développer les passages de la police municipale ou recréer des fonctions de gardiens (qui existaient auparavant avec les éco-gardiens) serait véritablement efficace ?

Au-delà même des mésusages, le développement de la nature en ville présente certains risques en matière de sécurité. Deux points ont plus spécifiquement été évoqués :

- **la sécurité incendie en période estivale**, en particulier lorsque des habitations sont à proximité de zones naturelles. Dans ce cas, le service gestion réalise une bande dite de « propreté » en coupant la végétation sur une largeur de dix mètres à proximité des habitations ;
- **la présence d'une faune sauvage liée à la nature et aux coulées vertes sur le territoire** : sangliers, serpents sont les espèces les plus évoquées. Selon les experts interrogés, la faune est inhérente à la présence de nature en ville. Se pose donc la question de l'appréciation et de la gestion du risque, mais aussi celle de l'acceptabilité de la faune dans son ensemble par les citoyens :

« On veut bien des écureuils et des papillons, mais on a plus de mal avec les rats et les sangliers. On ne peut pas vouloir sélectionner quelle nature on va laisser entrer dans la ville. Si on veut davantage de nature il faut accepter une forme de cohabitation. Il peut y avoir de la régulation s'il y a vraiment un problème de sécurité. Mais il faut peut-être aussi prendre l'habitude de moins fréquenter certains espaces des parcs à certaines périodes. Il va falloir changer nos mentalités. » (citation extraite des entretiens)

2.2.5. Place du citoyen

La citoyenneté est l'un des quatre grands principes qui animent le mandat, aux côtés de la proximité, de la transition écologique et des solidarités avec et entre les habitants.

Le projet d'administration de la Ville expose ainsi les objectifs en termes de citoyenneté :

« Il s'agit avec ces deux premières priorités [la citoyenneté et la proximité] de contribuer au renforcement de la qualité de la relation entre la Ville et ses usagers. La relation aux usagers englobe la participation, mais elle implique aussi une dimension d'accessibilité des services pour tous. La participation a pour objectif la citoyenneté et in fine la démocratie. [...] La citoyenneté se fonde sur la démocratie locale et la participation des habitants. Depuis 20 ans, la ville introduit [...] l'expertise d'usage, le recueil d'avis des habitants ou des usagers, dans son processus de décision. »

A l'échelle de la DNPE et dans le cadre de la politique publique de nature en ville, ces objectifs se déclinent au prisme de :

- la prise en compte des attentes du citoyen et de ses usages des espaces de nature : sur ce point nous sommes en attente des résultats du questionnaire ;
- les actions visant à soutenir le jardinage amateur ;
- la participation citoyenne dans le cadre des projets portant sur les espaces de nature.

2.2.6. Jardinage amateur

Le concept de ville-jardin est un volet central du projet de la DNPE pour le mandat en cours. Cette nouvelle orientation stratégique vise à maintenir, conforter et développer d'une part, une agriculture professionnelle (cf. partie 4) et d'autre part, à encourager et soutenir le jardinage amateur.

Extrait du projet de direction de la DNPE :

« Sur le volet jardinage amateur, il s'agit là d'offrir un accès à la nature pour tous et en développant le jardinage.

La dynamique autour des jardins et du jardinage en ville répond à de multiples enjeux :

- **des enjeux d'aménagement du territoire et d'animation**, par une appropriation réelle de l'espace de la ville par les habitants contribuant à faire du cadre de vie, un lieu de vie,
- **des enjeux économiques** par la dimension nourricière qu'ils procurent,
- **des enjeux sociaux** - mixité des genres, mixité générationnelle, mixité sociale, échanges de savoirs entre jardiniers, recherche d'un fonctionnement collectif plus ou moins marqué selon les formes de jardins - les jardins pouvant constituer des espaces intermédiaires de socialisation,
- **des enjeux environnementaux** par des aménagements écoresponsables (récupérateurs d'eau de pluie, aires de compostage, toilettes sèches, constructions écologiques...) et par des pratiques écoresponsables (production favorisant les pollinisateurs, plan de culture, valorisation des déchets, gestion de l'eau, biodiversité végétale encouragée, récupération de semences, sol vivant...),
- **des enjeux de sensibilisation** à la nature, à l'alimentation et à l'environnement,
- **des enjeux de visibilité et de lisibilité de l'action publique** (par exemple les jardins partagés sont souvent des outils de la politique de la ville dans le cadre des réhabilitations de quartier d'habitat social),

- **des enjeux de concertation et coopération**, plus particulièrement pour les jardins partagés,
- **des enjeux de mise en réseau** des acteurs intéressés et/ou impliqués dans cette politique publique (bailleurs, association à vocation sociale ou environnementales...), Ils peuvent prendre des formes très différentes : jardins familiaux, jardins partagés, jardins de pied d'immeuble, potager urbain...

Cette volonté politique s'incarnera par le développement et la structuration d'une politique à part entière, pilotée par la direction mais transversale à plusieurs directions, »

Une cheffe de projet nature et jardins urbains a été recrutée au sein de la mission Ville nature (mission créée en début de mandat). Elle a défini une politique publique en faveur du jardinage dans la ville, pour et par les habitants.

Le jardinage collectif est une demande citoyenne, comme en témoignaient les listes d'attente importantes pour les jardins familiaux existants.

Deux modèles de jardins collectifs existaient initialement sur le territoire :

- des jardins partagés, où plusieurs jardiniers amateurs partagent une même parcelle ;
- des jardins familiaux, dans lesquels chaque jardinier a sa propre parcelle.

Ces jardins collectifs étaient en priorité implantés dans les quartiers prioritaires. Des demandes ont été adressées à la ville pour en réaliser dans d'autres secteurs (et notamment au Bourg).

Quatre nouveaux jardins collectifs seront créés sur ce mandat (un est livré et trois autres sont en cours) : un dans le Val de Chézine, un à proximité du Sillon de Bretagne (la demande étant forte dans ce quartier) ; un à la Solvardière et un à la Pelousière, pour accompagner la sociabilité dans ce nouveau quartier.

Ces nouveaux jardins sont des jardins familiaux (principale demande de la part des citoyens), mais testent un nouveau modèle : un nombre de parcelles plus réduit (une vingtaine, là où les jardins familiaux précédent en comptaient plutôt une quarantaine, voire plus) pour favoriser les liens entre les jardiniers et faciliter la mutualisation du matériel dans un cabanon collectif. Trois nouvelles associations, accompagnées par le service vie associative de la ville, ont été créées pour animer ces jardins.

La question de la structuration en association est un point important : en matière de jardinage citoyen, la DNPE favorise les demandes émanant de collectifs ou d'association car c'est le gage d'une action à la fois plus durable, et plus encadrée.

En dehors des jardins collectifs, la ville a pu recevoir quelques demandes de jardinage dans l'espace public (par exemple, de micro-potagers dans des délaissés urbains). Ces demandes restent assez rares, et le lancement de l'espace des projets ne s'est pas traduit par un développement des demandes de jardinage citoyen. Pour autant, lorsque ces demandes n'émanent pas d'un collectif ou d'une association, leur gestion est complexe, et ce pour différentes raisons :

- liées à la sécurité : « *On ne peut pas laisser les citoyens intervenir sans cadre dans un espace public qui relève de la responsabilité du maire* » (citation extraite des entretiens). Il existe des contraintes techniques : les plantations ne doivent pas dégrader les réseaux (notamment souterrains), il faut veiller à ce que les plantations ne gênent pas la circulation, ni la visibilité pour les piétons ou les cycles par exemple ;
- liées à la durabilité dans le temps de ces actions citoyennes : les initiatives citoyennes peuvent être temporaires, et s'essouffler parfois rapidement.
« *Il y a parfois un effet montagnes russes pour le service gestion. On leur demande beaucoup de choses, et puis quelques temps plus tard cela n'a pas été cultivé donc il faut revenir et remettre à neuf* » (citation extraite des entretiens)
Si la Ville souhaite encourager les initiatives citoyennes en matière de jardinage (en

dehors de l'action qu'elle porte déjà avec les jardins collectifs), il semble nécessaire d'accepter le caractère relativement instable de ces initiatives.

Des demandes de jardinage sur l'espace public formulées par les écoles (potagers collectifs aux abords des groupes scolaires) ont en revanche été acceptées et rapidement mises en œuvre.

2.2.7. La concertation citoyenne

La DNPE dispose d'un budget annuel de 50 000€ dédié aux demandes citoyennes. Un groupe de suivi élus décide de l'attribution de ce budget. Les demandes sont diverses mais concernent souvent l'installation d'assises ou d'agès sportifs. En 2024, la DNPE a par exemple consacré une partie de cette enveloppe à la création d'un espace de street workout, à la demande d'un groupe de jeunes sportifs.

« *On n'aménage pas sans concertation* » : chaque grand projet d'aménagement fait l'objet d'une opération de concertation avec les citoyens, à la demande des élus. La concertation concerne donc plus particulièrement le service études générales et projets.

La concertation prend différentes formes :

- contributions *via* la plateforme Je participe à Saint-Herblain : plusieurs concertations sont en cours (sur l'aménagement des parcs des Haradières, du Zénith et des Quatre Vents ; le réaménagement de la grande aire de jeux de la Savèze...) ;
- réunions publiques et ateliers de travail accompagnés par la DNPE et le service Dialogue des territoires en présence des élus ;
- des rencontres avec les publics dans les parcs ou à leurs abords.

La concertation citoyenne trouve toutefois ses limites et interroge, notamment du point de vue du nombre et du profil des participants : en matière de participation citoyenne, il est difficile de mobiliser les publics. Les démarches de concertation organisées ne comptent généralement que peu de participants, et plus le niveau de contribution attendu est élevé, moins les contributeurs sont nombreux. Autrement dit, un atelier de travail comptera toujours moins de contributeurs qu'un questionnaire ouvert sur la plateforme de participation.

De plus, la grande majorité des contributeurs dans le cadre de ces démarches sont des riverains, qui voient parfois avec méfiance un projet d'aménagement à proximité de leur domicile. Cela introduit un biais important.

Par exemple, il était prévu d'aménager un sentier déjà existant pour le rendre praticable aux PMR et y implanter des bancs. Devant l'opposition des riverains présents lors de la réunion de concertation, le projet n'a été que partiellement réalisé : le revêtement est praticable mais sans assises.

« *Un compromis face aux riverains qui craignent que des jeunes viennent zoner, et qui se cachaient derrière des arguments de préservation de la nature pour en fait mettre les usagers à distance. On touche aussi aux limites de la concertation : en écoutant la petite poignée de personnes qui participent, et uniquement elles, on finit par tordre les projets.* » (citation extraite des entretiens)

Si ces constats ne signifient bien sûr pas qu'il faille renoncer à cette ambition de participation citoyenne, ils peuvent conduire à le redéfinir : comment favoriser la participation des publics (et pas uniquement des riverains) ? Quel poids donner à l'expression citoyenne, et surtout comment veiller à ce que l'expression d'intérêts particuliers soit pondérée et ne viennent pas subordonner l'intérêt général ?

Des agents considèrent qu'une réponse possible pour ne pas opposer intérêts particuliers et intérêt général réside dans la pédagogie à réaliser auprès des publics : expliciter les enjeux des projets, les contraintes, mais aussi de manière plus globale communiquer sur le patrimoine

naturel de la ville, les zones à enjeux en termes de biodiversité et l'action que la ville porte pour la préserver.

3. Accessibilité, proximité et inclusion

3.1. Analyse cartographique et questionnaire

Pour évaluer cette question, plusieurs cartes isochrones ont été réalisées. La proximité a été évaluée au prisme de la distance (prenant en compte la voirie et non la distance à vol d'oiseau) couplée à la vitesse de marche des personnes (pour prendre en compte les difficultés de mobilité d'une partie de la population).

L'analyse suivante s'appuie principalement sur deux cartes (disponibles en annexe 1 et 2)

- L'accessibilité de l'ensemble des espaces naturels à 5 et 10 minutes à pied. On prend ici en compte tous les espaces naturels communaux du territoire : aussi bien les grands parcs urbains que les jardins publics, squares, plaines de jeux, promenades...
- L'accessibilité des grands parcs urbains à 5 et 10 minutes à pied. Par grands parcs urbains, on entend des espaces naturels extensifs, qui sont le support d'une grande diversité d'usages et qui sont marqués par un caractère particulièrement naturel propice au ressourcement (reconnexion à la nature, impression de ne pas être en ville). Entrent dans cette catégorie les espaces suivants : la Gournerie, la Savèze et le parc de Bagatelle, le Val de Chézine, la Bégraisière, Les Quatre Vents, le Zénith, Les Haradières, la Carrière, le marais de la Pelousière et le Plateau de Tougas.

L'analyse de ces cartes permet de formuler les constats suivants :

- **Le territoire herblinois est très bien desservi en espaces de nature de proximité** : un constat positif qui s'explique d'une part par la préservation du Cours Hermeland, qui relie une partie des quartiers, mais aussi par une politique foncière volontariste qui s'attache à développer les petits espaces naturels de proximité (nombreux squares, plaines de jeux, petits parcs urbains et promenades : ces dernières ayant vocation à mieux relier les espaces naturels entre eux et à favoriser les mobilités douces pour y accéder).

La proximité est particulièrement importante car il ressort du questionnaire à la population que **la fréquentation des parcs est essentiellement une fréquentation de proximité** : 58% des répondants déclarent fréquenter les parcs une fois par semaine ou plus (soulignant l'importance des usages hebdomadaires, voire quotidien), 78% des répondants fréquentent prioritairement le parc le plus proche de leur domicile et 67% s'y rendent principalement à pieds.

Seule la frange Nord-Est du territoire (aux abords de la Route de Vannes) est exclue de cette desserte en espaces naturels de proximité. La forme d'habitat du quartier est essentiellement pavillonnaire avec jardin (à l'exception des collectifs qui bordent la route de Vannes). Le parc du Val de Chézine est le plus proche (15 minutes de marche entre le rond-point de Beauséjour et l'entrée du Val de Chézine la plus proche).

- le territoire herblinois est plutôt bien desservi en grands espaces naturels, du fait de la continuité du Cours Hermeland notamment, qui permet de relier les différents quartiers de la Ville et propose d'une trame d'espaces naturels extensifs du Nord-Ouest au Sud-Est du territoire.

Trois zones d'habitat sont exclues de cette desserte en moins de 10 minutes de marche :

- La frange Nord Est autour de la route de Vannes (cf. paragraphes précédents) ;

- Le quartier Preux-Crémetterie : très bien desservi en petits espaces naturels de proximité mais plus éloigné des grands parcs. Les plus proches sont le Val de Chézine et le Bois Jo. Il s'agit d'un quartier essentiellement pavillonnaire avec jardins individuels, sauf le long des grands axes : Boulevard Charles-Gautier, Boulevard du Tertre, Boulevard Allende. Soulignons que la ligne de tram longe la partie Sud du Boulevard du Tertre et le Boulevard Allende et dessert le parc des Hardières en quelques minutes.
- Le secteur Ouest du Bourg (au sud de la rue Henri Radigois et à l'Ouest de l'avenue des Sports) : un secteur desservi par le parc de la Bourgonnière, que nous avons classé dans la catégorie des parcs de proximité du fait de sa taille même s'il permet de nombreux usages (notamment sportifs du fait des aménagements proposés : piste d'athlétisme, terrain de tennis, city-stade). Un secteur d'habitat pavillonnaire doté d'assez grands jardins, et encadré par les Marais de la Pelousière à l'Est (espaces publics) et des espaces naturels de la Pâtissière à l'Ouest : ces derniers sont privés, mais participent directement de l'impression de naturalité qui entoure quartier.

En complément de ces constats, plusieurs pistes de réflexion émergent :

- Le maillage en espaces naturels de proximité, que la Ville développe à travers ses acquisitions foncières, semble à poursuivre, tant les usages de ces espaces sont marqués par une forte fréquence d'utilisation (usages hebdomadaires, voire quotidiens) et par le poids de la proximité dans le choix de l'espace fréquenté (cf. questionnaire) ;
- En complément de la proximité, la question de l'accessibilité des espaces de nature mérite d'être posée, en particulier pour les secteurs moins bien desservis :
 - importance de la signalisation des parcs dans l'espace public ;
 - des liaisons douces permettant d'y accéder à pied ou à vélo, dans des rues calmes sans suivre les principaux axes de circulation (à cet égard, le développement des espaces dits « promenades » apparaît comme une opportunité) ;
 - jalonnement de ces axes de circulation par des assises en nombre suffisant pour les personnes à mobilité réduite.
- Dans les secteurs moins desservis par les grands parcs urbains, une réponse possible peut être de travailler davantage la qualité des espaces naturels de proximité, pour renforcer leur fonction d'espace de ressourcement. On peut citer l'exemple du parc de Preux : situé dans le quartier de Preux, identifié comme plus éloigné des grands parcs urbains (Val de Chézine et Bois Jo sont à 15 minutes de marche). Ce petit parc de quartier récemment réhabilité affiche un caractère très naturel et arboré, et donne une impression de « petite forêt » (cf. constats issus de l'observation non-participante), avec pour objectif de créer une bulle de nature dans un quartier fortement urbanisé.

3.2. Constats issus des entretiens

3.2.1. Enjeu de proximité

Le Cours Hermeland est un outil intéressant car il est composé d'espaces naturels extensifs, qui permettent une grande diversité d'usages et offrent une véritable parenthèse pour se ressourcer, en donnant l'impression d'être en dehors de la ville.

Du fait de son étendue et de sa forme, qui permet de relier les quartiers entre eux, la plupart des secteurs de la Ville sont desservis par le Cours Hermeland.

Certains interlocuteurs interrogés ont une approche critique du principe des 3-30-300 adopté par Nantes métropole, notamment car il présente « *des airs de formule magique* » (citation extraite

des entretiens), qu'il est difficile à évaluer (le 3 notamment) et que l'on peut réinterroger la définition de la proximité retenue (300 mètres).

Rappel du 3-30-300

« Ces trois chiffres faciles à retenir résument l'ambition : permettre à chaque habitant de voir au moins 3 arbres de chez lui, de profiter sans son quartier de 30 % de canopée (ndlr, la couverture végétale assurée par les feuilles des arbres qui nous fait de l'ombre) et de bénéficier de lieux arborés et ombragés à moins de 300 m de son domicile »

[Source : une charte pour protéger et renforcer la présence des arbres, site de Nantes métropole.](#)

Pour autant, ce principe a pour lui d'être simple à retenir et d'encourager le développement de la nature dans les villes, à toutes les échelles : le « 300 mètres » induit la présence de parcs urbains de proximité où se ressourcer, alors que le « 3 arbres » et le « 30% de canopée » encouragent le développement de la nature au sein même de la trame urbaine, dans les quartiers et les rues.

3.2.2. Visibilité et lisibilité des espaces de nature

Il ressort des entretiens comme de l'observation non-participante (cf. partie 2) un sujet autour de la visibilité des espaces de nature :

- peu de signalisation urbaine pour orienter vers les parcs à proximité ;
- peu de signalétique au sein des parcs pour signaler les boucles de promenade, les points d'intérêt (pédagogie autour de la biodiversité) ou expliciter certains modes d'entretien qui peuvent interroger les usagers.

Précisons que la DNPE tient à réguler la présence d'éléments signalétiques au sein des parcs, en particulier dans un objectif de préservation des paysages et parce que trop de signalétique peut perturber la lisibilité des informations.

De même, la question de la place des parcs dans le réseau de mobilités douces se pose. La continuité offerte par le Cours Hermeland devrait en théorie faire de la trame naturelle herblinoise un support privilégié pour les mobilités douces, et notamment les déplacements à vélo, et ce même si l'ensemble de ces espaces ne sont pas praticables en toutes saisons. Pour autant, ces espaces de nature semblent davantage utilisés dans un cadre de loisirs (la promenade à vélo du weekend) que pour les déplacements quotidiens.

3.2.3. Accessibilité et inclusion

L'observation non-participante a souligné des constats positifs en matière d'accessibilité dans les parcs, avec notamment la présence de boucles de promenades avec un revêtement stabilisé.

Le questionnaire souligne par ailleurs un bon taux de satisfaction des répondants sur les questions d'accessibilité : 87% se disent tout à fait satisfaits ou plutôt satisfaits par l'accessibilité des cheminements, 71% pour l'accessibilité des allées aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes, 78% pour le nombre et la localisation des assises.

Les entretiens réalisés ont permis de confirmer que l'accessibilité est un point essentiel, tant dans la conception et l'aménagement des espaces naturels que dans leur entretien. Certains agents disent souhaiter s'améliorer encore sur cette question, et évoque la possibilité de faire appel à des associations spécialisées pour être davantage accompagnés sur les bonnes pratiques à déployer.

Un important travail de réflexion a été mené dans le cadre de la végétalisation des cours d'école et de crèche (cf. partie 4). « *L'un des objectifs était de rendre les sols meubles, alors que par définition un sol meuble est plus difficilement accessible à une personne en fauteuil roulant. L'idée qui a été retenue, c'est d'inclure tout le monde dans une ambiance. Même si 100% de la surface de la cour n'est pas accessible à tous, on travaille à éviter toute mise à l'écart spatiale. Cela passe par des*

sentiers qui permettent de traverser des aires de jeux, de ne pas avoir à rester 10 mètres plus loin pendant que les copains jouent. C'est pouvoir profiter d'une ambiance sonore, visuelle. »

Il faut toutefois souligner que les espaces naturels, de par leurs caractéristiques (topographiques notamment) ne peuvent être rendus complètement accessibles à toutes et à tous, partout ni en toute saison.

4. La nature en ville au prisme de la transition écologique

La Ville s'est dotée d'une stratégie transition écologique, organisée autour de deux piliers : la réduction de son empreinte carbone d'une part, et la préservation de la biodiversité d'autre part.

Le projet de direction de la DNPE constitue la déclinaison opérationnelle des objectifs politiques en matière de nature en ville. Le projet de la direction pour le mandat en cours est fortement teinté par les enjeux de la transition écologique.

Extraits du projet de direction de la DNPE :

« Inclure « la nature dans la ville » fait l'objet d'un très large consensus. Les enjeux du développement durable nous invitent à nous situer dans une perspective plus vaste et à penser désormais « la ville dans la nature » pour aborder la question dans une imbrication d'échelles et sous de multiples dimensions :

- Préserver les services rendus par la nature

Il s'agit là de maintenir la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes en préservant ou revalorisant les corridors verts et en améliorant la gestion du cycle de l'eau ou des déchets verts. La ville doit être pensée comme un écosystème urbain où la préservation de la biodiversité, et l'intégration de l'agriculture marquent une alliance entre le monde urbain et le monde rural. Il convient de prendre en compte les continuités et la diversité des milieux et des espèces dans l'ensemble des projets urbains.

[...]

La ville nature: un patrimoine naturel à préserver, valoriser et conforter

Les espaces agricoles, les espaces naturels, les parcs et jardins couvrent environ 40 % de la superficie du territoire de la ville. Les enjeux majeurs de la ville nature visent entre autres à préserver les services rendus par la nature en maintenant la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes, en régulant le climat des villes et en épurant l'air par la présence du végétal. Pour cela le plan communal biodiversité validé fin 2018, constitue un document de référence. »

A la suite du plan communal de biodiversité, la Ville s'est dotée d'une mission Ville nature créée en début de mandat (2020). Intégrée à la DNPE, cette mission intervient aux côtés du service études préalables et projets et du service gestion des espaces verts et naturels. Composée de 4 agents, la mission a donné lieu à la création d'un nouveau poste de chargée de mission ville nature et Cours Hermeland.

La Mission Ville nature a pour objectif de valoriser la nature en ville, au prisme de ses différentes fonctions :

- fonction écologique (biodiversité),
- fonction nourricière (réintroduction de l'agriculture, ferme pédagogique),
- fonction identitaire,
- fonction sociale (lieux de rencontre, de promenade, de loisirs...),
- fonction sportive et de santé,

- fonction utilitaire (déplacements),
- fonction pédagogique (éducation à l'environnement, animations)...

Avec le développement de « jardins » dans la ville sous toutes ses formes.

Ses principales missions sont les suivantes :

- 1- Venir en appui des services pour protéger, valoriser et conforter le patrimoine naturel et paysager.
- 2- Piloter les projets structurants en faveur de la « ville nature »:
 - Le Cours Hermeland, projet de territoire et territoire de projets.
 - La ville jardin: sur le volet agriculture professionnelle et sur le volet jardinage amateur.
- 3- Sensibiliser et communiquer dans le cadre du projet de la Longère, et plus largement, en développant les partenariats avec des associations locales et en accompagnant les initiatives citoyennes.

4.1. Préservation de la biodiversité

4.1.1. Entre continuité et rupture

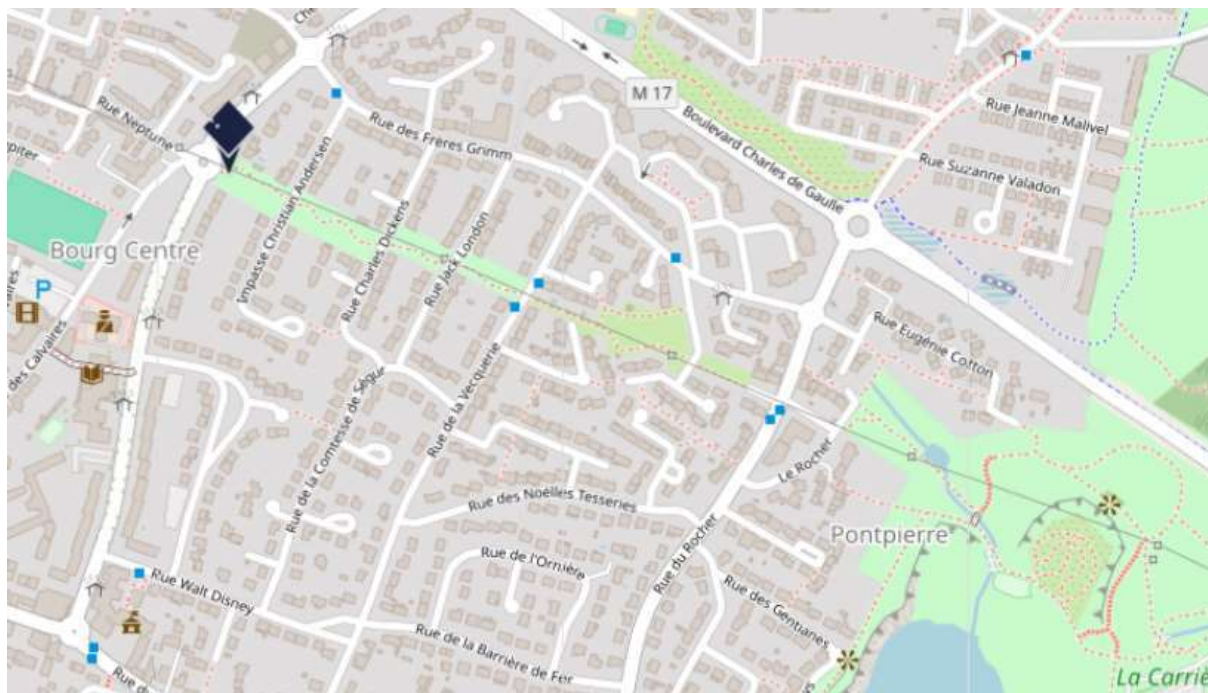
Le territoire herblinois apparaît comme un milieu relativement favorable à la biodiversité, compte tenu notamment de la protection du cours Hermeland et des grands espaces de nature préservés qu'il offre. Il constitue un élément socle de la trame verte et bleue du territoire, favorable au maintien de la biodiversité. Il a pour ambition de proposer une forme de continuité écologique, de la Chézine à la Loire, émaillée d'une mosaïque de paysages et d'un réseau hydrique composé de nombreux cours d'eau (cf. cartes en annexe 3, 4 et 5).

Loin de n'être qu'une succession de parcs accessibles aux publics, il est considéré par les élus, agents et experts interrogés comme un espace favorisant les continuités écologiques.

Pour autant, cette continuité se trouve segmentée par de nombreuses infrastructures routières (boulevard périphérique, RN 444...) ou de transport (tramway, voie ferrée). Si ces infrastructures permettent de relier les différents espaces du territoire (et relier le Cours Hermeland lui-même au reste du territoire), elles créent des obstacles aux continuités écologiques favorables à la biodiversité (cf. Cahier communal de biodiversité de Saint-Herblain, p17).

Comme indiqué en partie 1, le Cours Hermeland ne s'étendra probablement plus qu'à la marge, mais l'enjeu de créer des continuités entre ces différents espaces est bel et bien identifié, tant dans une optique de préservation de la biodiversité (corridors écologiques) que de liaisons douces pour les usagers.

Dans la typologie des espaces naturels herblinois réalisée par la DNPE, ces continuités sont nommées des promenades. La promenade des Noëlls Tesseris (cf. carte ci-dessous, issue du site internet de la Ville) permet par exemple une liaison douce entre le Parc de la Carrière et le Centre Bourg, favorisant aussi le déplacement de la faune.



DNPE et DADU travaillent à identifier les parcelles qui pourraient bénéficier à ces continuités. Il s'agit d'un travail fin, soumis à de nombreuses contraintes et nécessitant un important travail de coordination entre la Ville et la Métropole.

Concernant les espaces de nature du quartier Est, un agent précisait : *« Beaucoup de choses ont pu être réalisées dans le cadre du programme de rénovation urbaine : la création du square des Richolets par exemple. Cela a aussi été l'occasion de travailler avec Nantes Métropole sur la continuité des espaces de nature sur le quartier, car quand on parle de continuité on est souvent sur des espaces métropolitains puisqu'ils comprennent tout l'accompagnement de voirie. Il y a une continuité piétonne entre les Richolets, le Clos fleuri et le Bois Jo, et entre le Bois Jo qui remonte vers Preux par la Promenade de la Rabotière. On commence à dessiner des trames piétonnes qui permettent de traverser les quartiers et relient les espaces naturels entre eux. Mais ce n'est pas toujours simple car cela nécessite une bonne articulation entre différents acteurs : la Ville et Nantes Métropole, mais aussi les bailleurs car parfois on traverse des collectifs. Cela demande beaucoup de ténacité. »*

La présence de certaines espèces animales en ville, qu'elle soit souhaitée ou non comme dans le cas des sangliers, tend à prouver que les corridors écologiques fonctionnent.

4.1.2. Une attention portée à la biodiversité sur le territoire, mais un sujet à travailler continument

La préservation de la biodiversité sur le territoire est encouragée et encadrée par plusieurs outils :

- **à l'échelle métropolitaine**

Le PLUM vise à protéger zones humides, boisement et patrimoine des haies bocagères du territoire.

Sur le territoire métropolitain, un important travail a permis d'identifier et de protéger 9 200 Ha de zones humides, soit 99 % des zones humides connues du territoire. De même, dans le cadre du PLUM, 4 100 Ha de boisements et de haies ont été protégés en Espaces Boisés Classés, complétés par 10 400 Ha d'espaces paysagers à protéger.

L'Atlas métropolitain de la biodiversité, adopté en 2022, a pour objectifs de rassembler et enrichir les connaissances naturalistes de la collectivité et d'identifier plus finement des actions pour préserver et restaurer la biodiversité sur le territoire. Au total, 4 100 espèces ont été recensées dans cet Atlas, dont 269 espèces remarquables.

Les éléments concernant Saint-Herblain sont rassemblés dans un Cahier communal de biodiversité, disponible en annexe.

- **à l'échelle communale**
 - Plan communal de biodiversité

La Ville s'est dotée dès 2019 d'un plan communal biodiversité.

Ce document a vocation à s'articuler avec les stratégies de préservation de la biodiversité développées aux différentes échelles territoriales (régionale, départementale et métropolitaine). La commune est identifiée comme l'échelon privilégié de l'action collective et de la reconnexion entre l'homme et la nature.

« C'est à cette échelle que se déroulent les actions les plus concrètes et efficaces au service de la nature. La commune représente l'échelon des collectivités territoriales le plus proche des habitants. C'est auprès de la commune qu'ils vont s'adresser en premier pour partager et/ou faire remonter des éléments.

L'engagement des communes joue un rôle important de reconnexion entre l'homme et la nature. En effet, la commune est l'échelon de proximité, le plus en contact avec les citoyens et à l'interface entre le territoire et ses acteurs » (extrait du plan communal de biodiversité).



Le plan communal en faveur de la biodiversité est issu de la volonté des élus d'aménager une ville durable. Cet objectif s'est trouvé décliné dans le projet de direction de la DNPE sur le précédent mandat : les agents y ont soulevé les enjeux de protection de l'environnement et de la biodiversité. Ils ont également mis en avant la valeur patrimoniale des espaces verts et naturels et souligné la place importante que représentent le végétal et la nature en ville à Saint-Herblain.

Elaboré de manière participative au sein de la direction, le plan communal de biodiversité a permis :

- un diagnostic du territoire, révélant un capital naturel important sur la commune, à travers des espaces remarquables, dont certains font partie d'inventaires officiels nationaux (ZNIEFF, ZICO, sites d'intérêt inscrits au réseau Natura 2000), des cours d'eau, zones humides et un patrimoine de haies bocagères socles dans le maillage des réservoirs et corridors de biodiversité.

- le partage d'un socle commun visant à conscientiser d'une part la valeur de la biodiversité urbaine et l'urgence à agir pour la protéger, et d'autre part l'intérêt de l'échelon communal pour le faire.
- la réalisation d'un diagnostic identifiant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces en matière de préservation de la biodiversité sur le territoire ;
- l'identification de trois axes stratégiques et d'un plan d'actions visant à y répondre.

Plan d'actions extrait du Plan communal de biodiversité

Les 25 actions du Plan Communal Biodiversité

III| LE PLAN D'ACTIONS

A l'issue de la démarche d'élaboration collective du plan communal biodiversité, 3 axes se sont dégagés structurés autour de 9 orientations stratégiques, elles-mêmes déclinées en 25 actions :

Axe 1 La connaissance partagée :

Orientation Stratégique A : Recenser et collecter les connaissances et les rendre exploitables

1. Construire une base de données

Orientation Stratégique B : Repérer les éléments importants de la biodiversité

2. Réaliser des inventaires ciblés dans le cadre des opérations d'aménagement et de gestion

Orientation Stratégique C : Partager cette connaissance avec les habitants, les élus et les agents

3. Mettre en place une signalétique biodiversité sur les sites
4. Intégrer la thématique de la biodiversité dans les supports de communication sur les Parcs et Jardins
5. Développer des actions de formations ciblées

Axe 2 La préservation et la contribution à sa diversité :

Orientation Stratégique D : Préserver les espèces et les milieux

6. Intégrer et renforcer la protection de la biodiversité dans les documents et autorisations d'urbanisme
7. Assurer une expertise, une vigilance dans chaque opération d'aménagement et de construction
8. Lutter contre la pollution lumineuse
9. Accompagner la réglementation sur le zéro phyto
10. Lutter contre les dépôts sauvages polluants impactant fortement les milieux naturels

Orientation Stratégique E : Restaurer les espaces naturels et entités paysagères

11. Adapter la gestion différenciée au sein des espaces verts et naturels de la ville
12. Lutter contre les invasifs
13. Planter des haies bocagères et des espèces locales
14. Mettre en œuvre des actions démonstratives sur des milieux à fort enjeu

Orientation Stratégique F : Valoriser et enrichir les écosystèmes

15. Favoriser les insectes pollinisateurs
16. Intégrer la biodiversité dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une charte de l'arbre
17. Développer l'éco-pâturage
18. Développer la valorisation des déchets verts

Axe 3 La sensibilisation et la transmission :

Orientation Stratégique G : Sensibiliser et transmettre aux citoyens de tous âges et les rendre acteurs

19. Se faire le relai et être le support des actions développées en faveur de la biodiversité
20. Sensibiliser les scolaires
21. Accompagner la gestion des jardins familiaux, privés et collectifs

Orientation Stratégique H : Informer, accompagner les donneurs d'ordre et organisateurs de manifestations

22. Partager un cahier des charges biodiversité avec les entreprises et bailleurs
23. Partager une charte de bonne conduite par rapport à la biodiversité pour les manifestations dans les parcs et jardins

Orientation Stratégique I : Valoriser les actions et savoir-faire

24. Mettre en avant les initiatives individuelles ou collectives
25. Rechercher une labellisation

La mise en œuvre de ce plan d'action est un travail sur le temps long.

Plusieurs démarches sont d'ores et déjà lancées :

- meilleure prise en compte de la biodiversité dans les opérations d'aménagement (réalisation de diagnostics préalables notamment),
- formation renforcée des agents de la DNPE,
- préservation de la trame noire avec l'extinction nocturne de l'éclairage public entre 0 h 30 et 5 h 30 (hors axes structurants, zones artisanales et le quartier Bellevue),
- lutte contre les invasifs,
- développement de l'éco-pâturage,
- préservation et restauration du patrimoine des haies bocagères (plantations d'arbustes dans le cadre de l'opération « Une naissance, un végétal ») ;
- développement de la sensibilisation et de la transmission autour de la biodiversité avec l'ouverture de la Longère, etc.

D'autres sont en cours de développement : actualisation du SIG (base de données), refonte du plan de gestion différenciée pour tendre vers une gestion écologique, etc.

La préservation de la biodiversité demande un travail et une amélioration continus, et le plan communal de biodiversité a vocation à être un document évolutif, capable de s'adapter aux évolutions futures.

- **Constats et perspectives issus des entretiens :**
 - **Vers des pratiques de gestion plus favorables à la biodiversité**

L'enjeu de préservation de la biodiversité prend une place de plus en plus importante dans les missions de la DNPE, qu'il s'agisse des projets d'aménagement comme de la gestion quotidienne de ces espaces.

Dans le cadre des aménagements, les études préalables sur le milieu avant chaque aménagement se généralisent, et la préservation de la biodiversité est un objectif majeur dans les cahiers des charges fixés aux prestataires dans le cadre d'aménagements externalisés. Il en résulte nécessairement un allongement dans la mise en œuvre des projets qu'il s'agit de prendre en compte dans l'organisation de la direction.

En termes d'organisation, les agents sont conscients que la préservation de la biodiversité constitue un objectif à long terme, et qu'elle résulte autant des aménagements initiaux que de la gestion ultérieure qui en est faite.

Les pratiques de gestion ne cessent d'évoluer pour tendre vers une meilleure prise en compte de la biodiversité. Un premier plan de gestion différenciée des espaces verts a été défini en 2010. Celui-ci classait les espaces naturels en 5 catégories : la première catégorie correspond au niveau maximum d'entretien, réservé à seulement quelques espaces très horticoles (par exemple le jardin méditerranéen de la Carrière), quand la cinquième catégorie correspond à des espaces très naturels et peu entretenus (entretien pour des raisons de sécurité par exemple). Des règles de gestion précises et strictes s'appliquent pour chaque catégorie. Les catégories sont donc définies en fonction d'une intensité d'entretien plutôt qu'en fonction des milieux sur lesquels elles s'appliquent.

Dans les faits, les jardiniers municipaux se sont peu à peu affranchis du plan de gestion. Il apparaît aujourd'hui pertinent de l'actualiser, afin de prendre en compte l'évolution des pratiques d'entretien des équipes, visant à favoriser la biodiversité qui ne sont pas prévues par le plan de gestion différenciée de 2010. Il s'agit par exemple de zones non tondues puis fauchées avec exportation du produit de la fauche pour diversifier la flore, d'entretien des haies hors période de nidification, du développement de l'éco-pâturage.

Il est aujourd'hui difficile de savoir précisément comment sont entretenus les espaces car le plan initial n'est plus suivi mais aucun autre outil ne permet une traçabilité des pratiques de gestion. Un

travail est donc en cours au sein du service gestion pour passer d'un plan de gestion différenciée à un plan de gestion écologique. Un étudiant en master d'ingénieur du paysage a été recruté en alternance pour y travailler avec les équipes.

A l'issue des entretiens réalisés, il apparaît que les enjeux à prendre en compte en matière de gestion des espaces naturels sont les suivants :

- **Favoriser des pratiques d'entretien plus respectueuses de la biodiversité et de la diversité des milieux** : réserver la gestion horticole à quelques espaces ciblés ; conforter les jardiniers dans leur rôle d'observateur de la biodiversité du territoire et mieux adapter les pratiques de gestion à ces milieux.
Il faut souligner que la gestion des espaces verts est soumise à de très nombreuses contraintes : les pratiques les plus favorables à la biodiversité ne sont pas toujours compatibles avec certaines règles de sécurité (incendie notamment). Ces éléments seront développés plus précisément en partie 5.
- **Préserver la diversité des milieux sur le territoire, la développer et la valoriser** : « *La gestion différenciée crée des espaces différents et de la diversité : c'est favorable à la biodiversité, aux usagers car cela crée une diversité de paysages, et aux équipes car cela permet une variété de missions qui peut répondre aux différentes sensibilités des agents.* » (citation extraite des entretiens).
Développer la diversité des milieux en déployant une gestion différenciée plus fine, par petites touches. Il est possible de faire de la gestion différenciée à l'échelle des quartiers : à Bellevue, les milieux sont peu diversifiés, et composés essentiellement de petits parcs urbains assez entretenus. Hors, il est possible de conserver quelques espaces non tondus, entretenus avec une fauche annuelle, même en territoire très urbanisé (c'est déjà le cas au Sillon de Bretagne).

Si le plan de gestion était actualisé, il apparaîtrait nécessaire de communiquer autour de ce nouvel outil : en interne afin qu'il soit un véritable outil de travail, actualisable aisément, et en externe auprès du grand public, dans un objectif de sensibilisation aux nouvelles pratiques de gestion (sujet de l'acceptabilité par la population) et à l'observation de la biodiversité.

En parallèle, la Ville développe l'éco-pâturage sur le territoire, à travers deux principales modalités de mise en œuvre :

- Le prêt d'espaces à des propriétaires de chevaux (à titre gratuit ou pour un coût modique) : ces prêts (gérés par le biais de conventions) permettent aux éleveurs de faire paître leurs animaux, et à la Ville de faire entretenir ces espaces.
- Un marché d'éco-pâturage, alloué à plusieurs entreprises : ce ne sont pas des agriculteurs, mais des entreprises du paysage qui gèrent les espaces avec des troupeaux plutôt qu'en utilisant des machines qui altèrent la qualité des sols et la biodiversité. Ces entreprises peuvent avoir des débouchés agricoles (certaines travaillent avec des fermes implantées sur la métropole). Ce marché est récent et remplace des conventions gratuites avec des agriculteurs. Ces conventions étaient précaires : pour de nombreuses raisons, l'agriculteur pouvait choisir de ne pas faire venir son troupeau, ou de ne pas faucher. Pour des raisons de sécurité (incendie notamment), il était alors fréquent que les jardiniers doivent venir gyrobroyer les parcelles concernées. Le marché permet ainsi une meilleure maîtrise des enjeux autour de la biodiversité, par rapport aux prêts de parcelles.
« *Quand on essaie de faucher ou de pâturer une parcelle depuis plusieurs années pour la préserver, c'est vraiment dommage de devoir faire ça [gyrobroyer]. Le marché permet d'éviter ça, de développer davantage l'éco-pâturage et de l'adapter en fonction des espèces qui sont mises en pâturage. C'est très favorable à la faune et à la flore, surtout lorsqu'il y a rotation inter-espèce. Les équins tondent à ras : idéal lorsque la végétation est trop poussante (comme les chardons) ce qui permet ensuite de favoriser une strate herbacée plus tendre ; les bovins sélectionnent les herbacées ; le mouton préserve les pieds d'arbres, pas la chèvre, mais elle permet d'entretenir des terrains accidentés. Sans parler de l'aspect pédagogique :*

cela dynamise l'espace et rappelle le passé agricole très fort de la ville. Mais cela a un coût, alors que les conventions précédentes étaient gratuites pour la ville et pour l'agriculteur. »

➤ **Un enjeu de connaissance des milieux et de la biodiversité**

« *On ne va pas assez loin dans la connaissance de nos milieux* » : ce constat est partagé par de nombreux interlocuteurs dans le cadre des entretiens, aussi bien agents municipaux que travaillant à Nantes métropole. Si le plan communal biodiversité et l'atlas métropolitain de la biodiversité sont de premiers outils intéressants pour enrichir la connaissance des milieux et de la biodiversité, ils restent des outils « à grosses mailles ».

L'atlas métropolitain de la biodiversité a été pensé pour révéler la présence ou l'absence d'espèces sur le territoire, mais il ne propose pas d'indicateur permettant de connaître l'évolution de ces espèces. C'est un objectif pour les années à venir. La Métropole travaille sur un Observatoire de la biodiversité visant à améliorer la connaissance des espèces.

La Ville souhaite encore améliorer sa connaissance de ses milieux et de sa biodiversité : comme on le verra en partie 5, la nature en ville est soumise à de nombreuses contraintes et à un certain nombre d'injonctions contradictoires entre enjeux de renaturation, de biodiversité, d'usages ou encore de sécurité. Saint-Herblain bénéficie d'espaces naturels extensifs, qui doivent en théorie permettre d'accueillir la diversité des usages et de répondre à ces différents enjeux. Encore faut-il connaître précisément le territoire, et notamment pouvoir identifier les milieux les plus sensibles pour les préserver, et déployer davantage les usages dans des espaces où les enjeux de biodiversité sont moindres.

Deux espaces ont d'ores et déjà été identifiés comme des zones à forts enjeux écologiques : le pré-marais de la Pelousière et le Val de Chézine. Préalablement aux données fournies par la Métropole issues de l'Atlas métropolitain (cf. cahier communal de biodiversité en annexe), la Ville a lancé des diagnostics écologiques en 2018 et 2020 sur ces deux espaces. Des plans de gestion en faveur du maintien et du développement de la biodiversité ont été élaborés sur cette base.

En parallèle des diagnostics écologiques confiés à des prestataires, la DNPE souhaite s'appuyer sur les compétences des jardiniers pour affiner la connaissance des milieux. Depuis deux ans, les jardiniers municipaux entretiennent en régie l'ensemble des espaces communaux. L'entretien des espaces métropolitains, que la Ville gère pour le compte de la Métropole, a été confiée à un prestataire. Il faut voir dans cette évolution la volonté de renforcer la connaissance et la maîtrise des espaces naturels communaux par les jardiniers.

L'un des objectifs du plan de gestion écologique est de faire des jardiniers, qui sont quotidiennement sur le terrain, des observateurs de la biodiversité. Cela impliquera de mettre en place des protocoles d'observation d'une part, et d'autre part de développer une cartographie des compétences pour identifier des agents référents sur le sujet.

Si les connaissances en matière de biodiversité sont variables au sein des équipes, on a pu dans le cadre des entretiens mesurer l'implication et le volontarisme des agents : dans une profession qui évolue rapidement et en profondeur, il ne fait aucun doute que les agents de la DNPE ont d'ores et déjà pris le tournant d'un aménagement et d'une gestion plus écologique des espaces verts.

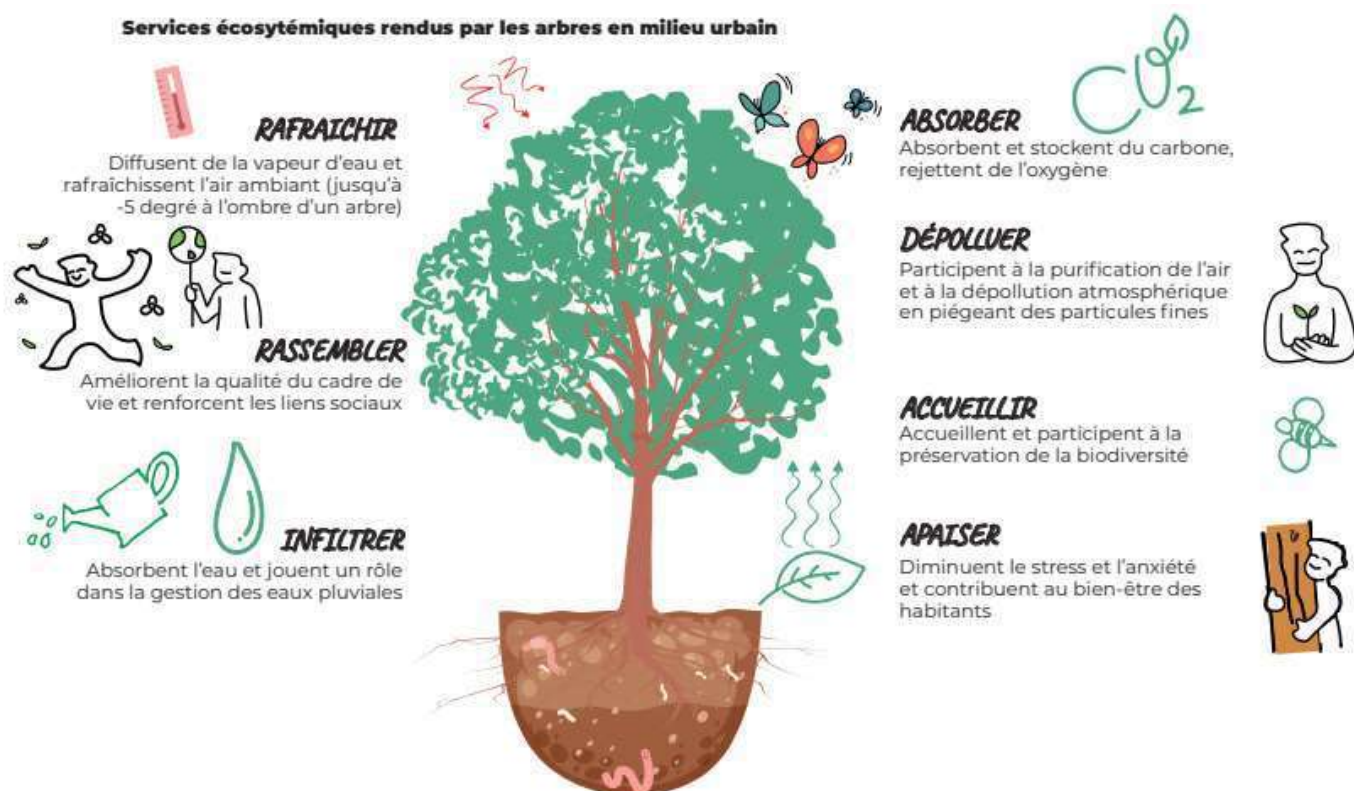
En parallèle de cet enjeu d'amélioration de la connaissance des milieux se posera celui de la prise en compte des constatactions posées. Aujourd'hui les agents du service gestion ont parfois l'impression de ne pas être suffisamment écoutés, notamment lors des opérations de travaux déléguées à des prestataires : « *Dans un espace, il y avait des orchidées, des espèces peu communes, qu'on a perdu pendant les travaux : des sacs de matériaux ont été posés dessus, des voitures se garaient dans la zone...* »

4.1.3. Le patrimoine arboré : une priorité à affirmer

• L'arbre : un enjeu urbain

Face aux impacts du changement climatique et aux enjeux de santé, les villes de demain doivent être à la fois plus vertes et plus respirables : l'arbre apparaît comme un levier primordial au service de la transition écologique et de la qualité de vie en milieu urbain.

L'arbre rend de nombreux services écosystémiques, comme le montre cette illustration de l'AURAN, issue de l'article [L'arbre allié des villes : planter plus ou planter mieux ?](#)



La charte métropolitaine de l'arbre adoptée en 2023 vise à protéger le capital vert de la métropole (on estime à 1 million le nombre d'arbres métropolitains) à faire reconnaître leur rôle essentiel pour le climat, la biodiversité, la santé des habitants, ainsi qu'à mieux les prendre en compte dans les projets d'aménagement. C'est notamment dans le cadre de la charte de l'arbre que la Métropole a adopté la règle du 3-30-300 (voir 3 arbres depuis chez soi / profiter de 30% de canopée dans son quartier / disposer d'un site arboré à moins de 300m de son domicile ou de son lieu de travail).

La charte métropolitaine pose un certain nombre de préconisations, par exemple :

- ne pas tailler sévèrement les arbres et convertir les formes taillées en formes libres
- préserver les arbres déjà présents, notamment les plus âgés
- installer de nouveaux arbres dans de bonnes conditions de sol
- privilégier les essences de grand développement

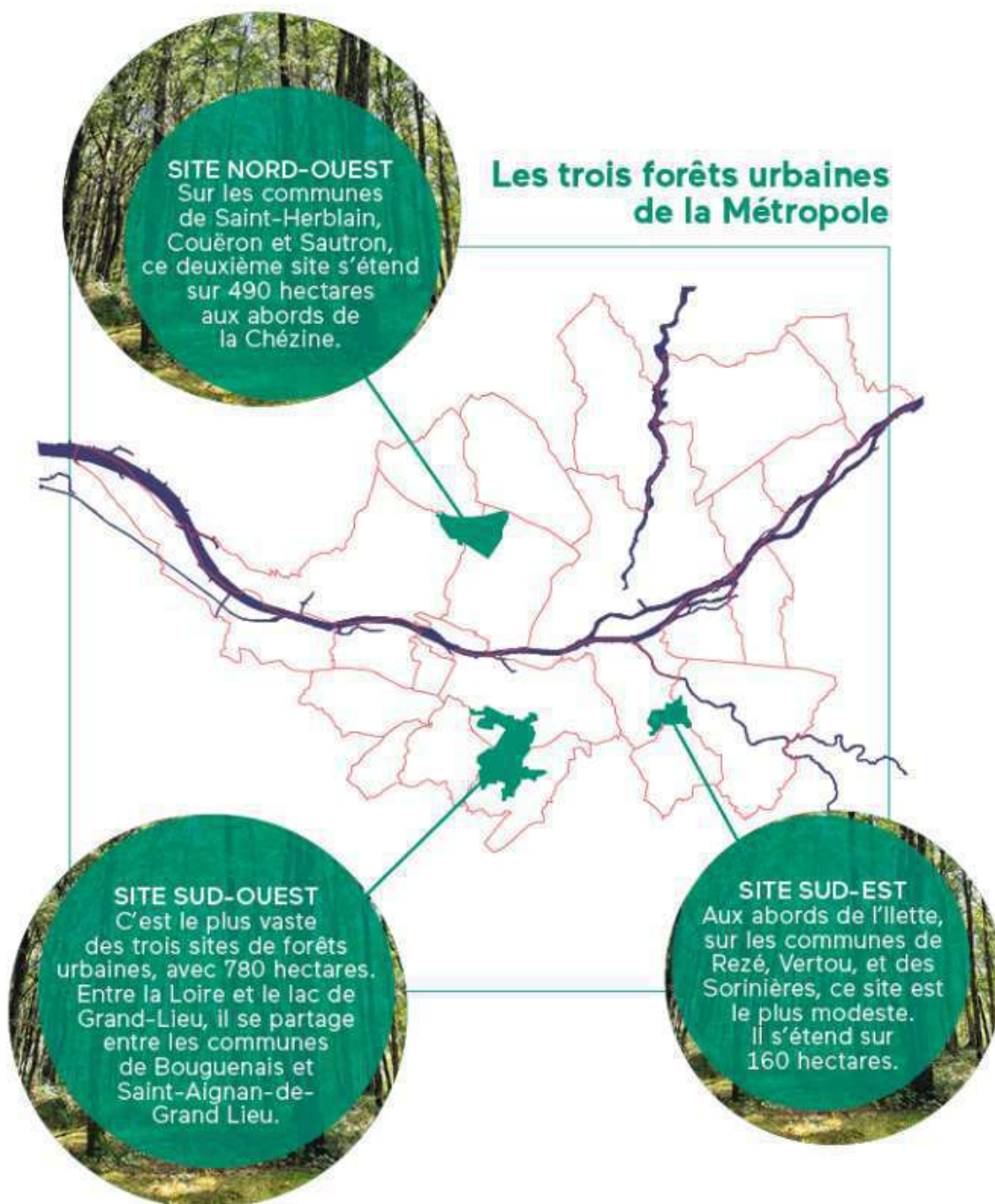
• Le patrimoine arboré herblinois

Saint-Herblain dispose d'un patrimoine arboré intéressant : avec un indice de canopée global de 26%, la Ville se classe dans la moyenne métropolitaine (indice moyen de 25% pour la métropole).

Indice de canopée : on appelle indice de canopée la superficie du feuillage des arbres de 3 mètres et plus par rapport à une superficie donnée. La canopée fait état d'une « vue du ciel » à un instant donné, de la place occupée par les arbres sur un territoire (cf. AURAN).

Une part non négligeable de la canopée herblinoise est publique : 52% (contre 33% en moyenne métropolitaine), ce chiffre étant à attribuer aux boisements préservés du Cours Hermeland.

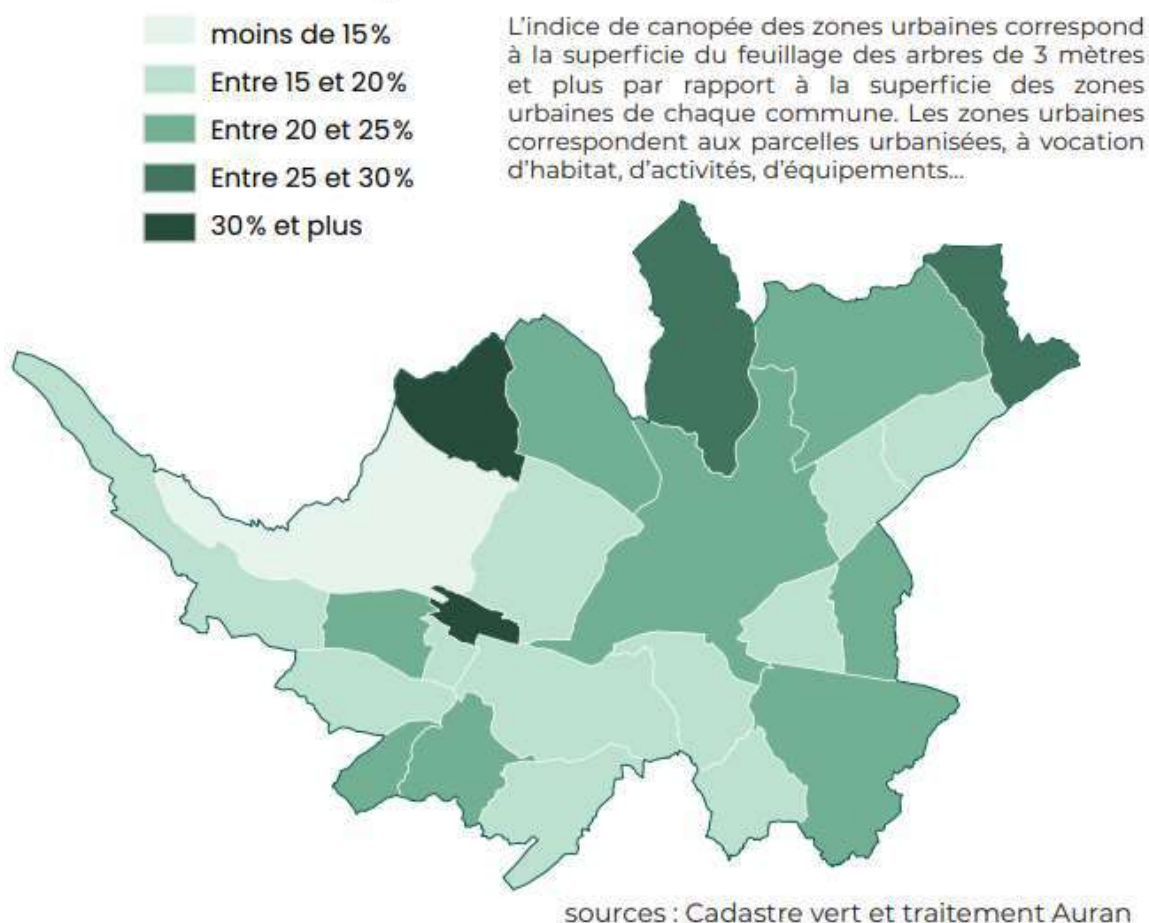
Du fait de ces espaces boisés préservés, Saint-Herblain fait partie des huit communes abritant une des trois forêts urbaines de la métropole.



Source : [Quelles forêts urbaines demain dans la métropole ?](#)

Si la Ville bénéficie de ce patrimoine arboré préservé du Cours Hermeland, la canopée herblinoise est en revanche moins dense dans les zones urbaines du territoire, comme tend à le montrer la carte de l'AURAN ci-dessous.

Indice de canopée des zones urbaines



- **Perspectives issues des entretiens : « Le patrimoine arboré, on en fait une priorité »**

Il ressort des entretiens que la Ville fait de son patrimoine arboré une priorité depuis plusieurs années.

- **Un enjeu de suivi et de développement**

Un diagnostic du patrimoine arboré a été réalisé en 2010. Un nouveau marché de diagnostic a été tout récemment lancé afin de l'actualiser : il intégrera les arbres isolés et les zones boisées, et comportera des éléments de diagnostic phytosanitaire sur la santé des arbres.

Cet attachement à la préservation du patrimoine arboré pourra aussi se traduire par une affirmation et une valorisation des compétences existantes sur le sujet au sein de la DNPE pour assurer le suivi du patrimoine arboré et son développement.

La mise en place d'un dispositif de suivi de la canopée apparaît comme un objectif stratégique majeur pour faire de l'arbre une composante à part entière de la programmation urbaine et des projets d'aménagement.

Précisons que lorsque l'on parle de la place de l'arbre dans les paragraphes suivant, on intègre également la question des arbustes et des haies, qui en matière de biodiversité sont des strates primordiales, puisqu'elles sont les principaux espaces nourriciers et de refuge pour les animaux et notamment les oiseaux.

- **Adaptation au changement climatique**

Les nouvelles plantations prennent en compte les évolutions climatiques pour s'y adapter : agrandissement des fosses de plantation, fosses communicantes le long de la voirie, réduction

des pratique de taille, adaptation des essences à la zone de plantation et au changement climatique, attention portée à la diversité des essences plantées (fin des alignements monospécifiques).

Ces principes sont appliqués tant par la Ville que par la Métropole, et s'appuient sur les nombreuses ressources produites, notamment par l'association Plante et cité.

Mais, les évolutions sur le long terme restent difficiles à prévoir avec certitude. La politique publique de nature en ville se déploie sur le temps long : « *On plante aujourd'hui pour demain, pour essayer d'anticiper une ville qui sera vivable en 2050* ».

Or, si les projections sur le changement climatique s'accordent sur l'augmentation des températures, les prévisions quant à la pluviométrie sont moins certaines : pleuvra-t-il plus, autant ou moins dans 20 ans ? Face à cette incertitude, les experts insistent sur la diversité des essences plantées, les modes de plantation et le suivi des jeunes sujets :

« *Dans la mesure où on n'est pas capable de prévoir un scénario, on joue sur la diversité. Ce qui est déterminant c'est moins l'adaptation de la palette végétale que les conditions de plantation: arrêter les fosses de plantation d'un mètre cube mais laisser davantage de place aux racines, planter le plus jeune et le plus petit possible car les petits sujets ont de meilleures chances de s'enraciner (arrêter de planter des arbres de 10 cm de diamètre), bien assurer les arrosages les deux premières années et réaliser un suivi fin. Il faut donner à l'arbre le plus de chance de grandir et d'être le plus robuste possible, dans de bonnes conditions d'épanouissement. C'est plus déterminant pour que la végétation s'adapte au changement climatique que les questions de palette.* » (citation extraite des entretiens)

➤ Des tensions liées aux usages

La place de l'arbre dans un milieu urbain dense support à une grande diversité d'usages n'est pas sans contraintes.

Si ce point sera développé plus globalement en partie 5, pointons d'ores et déjà trois difficultés majeures issues des entretiens :

- des difficultés à préserver les arbres dans le cadre des opérations d'aménagement : si plusieurs règles issues du PLUM (coefficient de biotope, barème de l'arbre) conditionnent l'attribution des autorisations par la Ville et incite les aménageurs à préserver les arbres existants, il semble que les phases de travaux mettent parfois à mal ces règles (arbre détérioré malgré les aménagements réalisés pour le protéger ; système racinaire fragilisé par les travaux se traduisant par un affaiblissement de l'arbre).
- des difficultés à accepter les désagréments parfois causés par la présence des arbres (ombre, feuilles mortes). Ces situations peuvent conduire les usagers et riverains à solliciter l'élagage d'arbres du domaine public auprès de la Ville. Ces demandes interrogent ; lorsque l'arbre ne pose pas de problème de sécurité, qu'il ne gêne pas la circulation ou les bâtiments alentours, faut-il répondre favorablement à ces demandes ? Les agents interrogés sont dans une situation d'inconfort face à ces demandes : sans ligne directrice sur cette question, ils ne se sentent pas toujours légitimes pour refuser.
- Mais aussi des défauts de conception des projets d'aménagement : particulièrement sur les alignements d'arbres ne prenant pas en compte la taille adulte des arbres (volonté des aménageurs de donner une image verte dès le départ avec une surdensité des plantations).

4.2. Adaptation au changement climatique

Le réchauffement climatique est un phénomène global, qui a des impacts à l'échelle locale, voire micro-locale tant les différences de température peuvent apparaître à l'échelle d'un quartier, en fonction de différentes variables (artificialisation des sols, présence ou absence de nature, couleur des revêtements...).

« Très fortement lié à l'occupation du sol, le phénomène d'îlot de chaleur conduit notamment à accroître l'intensité des températures diurnes et nocturnes en ville, et ce à l'échelle de la rue ou du quartier. Certains types de matériaux et de sols tendent en effet à accumuler fortement la chaleur et à créer ponctuellement une élévation des températures de surface. Quelques degrés de plus qui contribuent à augmenter la température ressentie par les citoyens. »

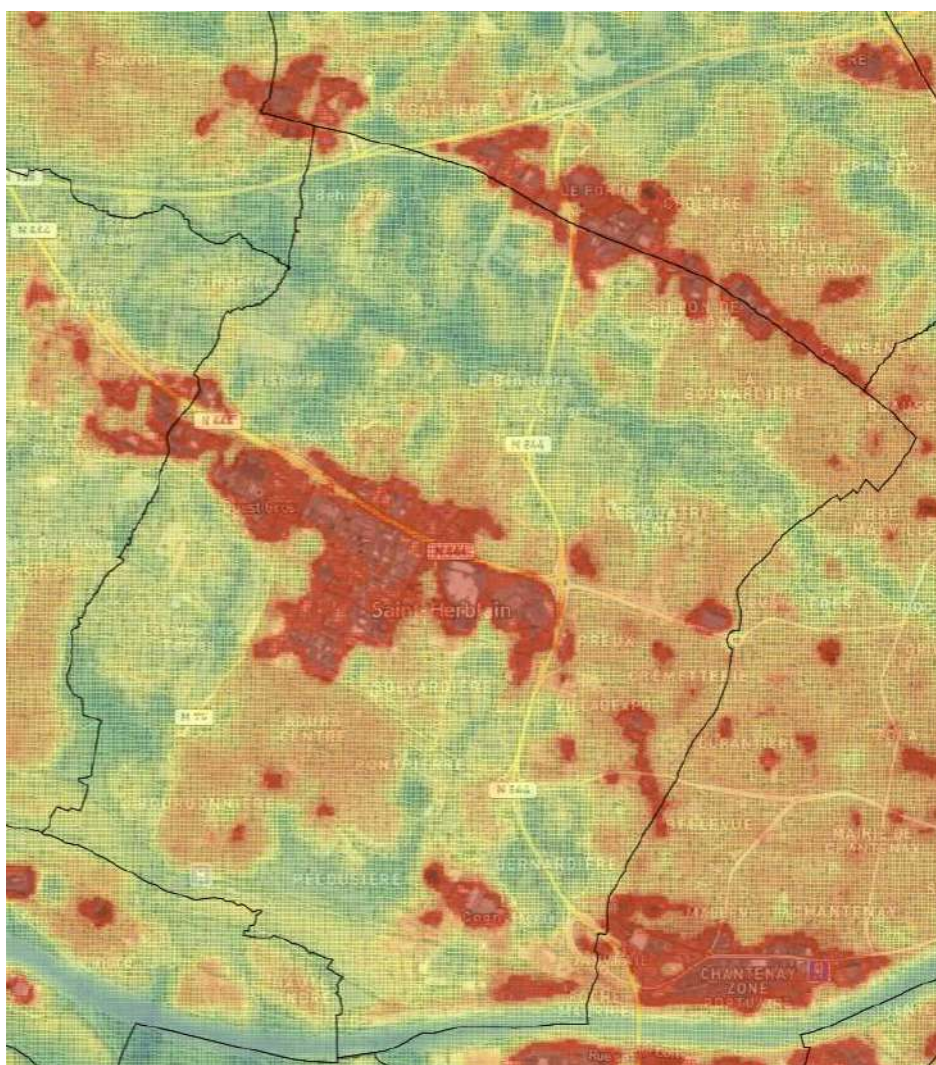
Source : [40°C à l'ombre : faut-il craindre de vivre dans un climat plus chaud ?](#) Synthèse réalisée par l'AURAN.

Les espaces urbains sont particulièrement concernés par le phénomène des îlots de chaleur. Il fait en moyenne +1,4°C dans la métropole nantaise que dans le reste du département, et la température augmente encore d'en moyenne 3,9°C dans les zones d'activités économiques et commerciales par rapport au reste de la métropole.

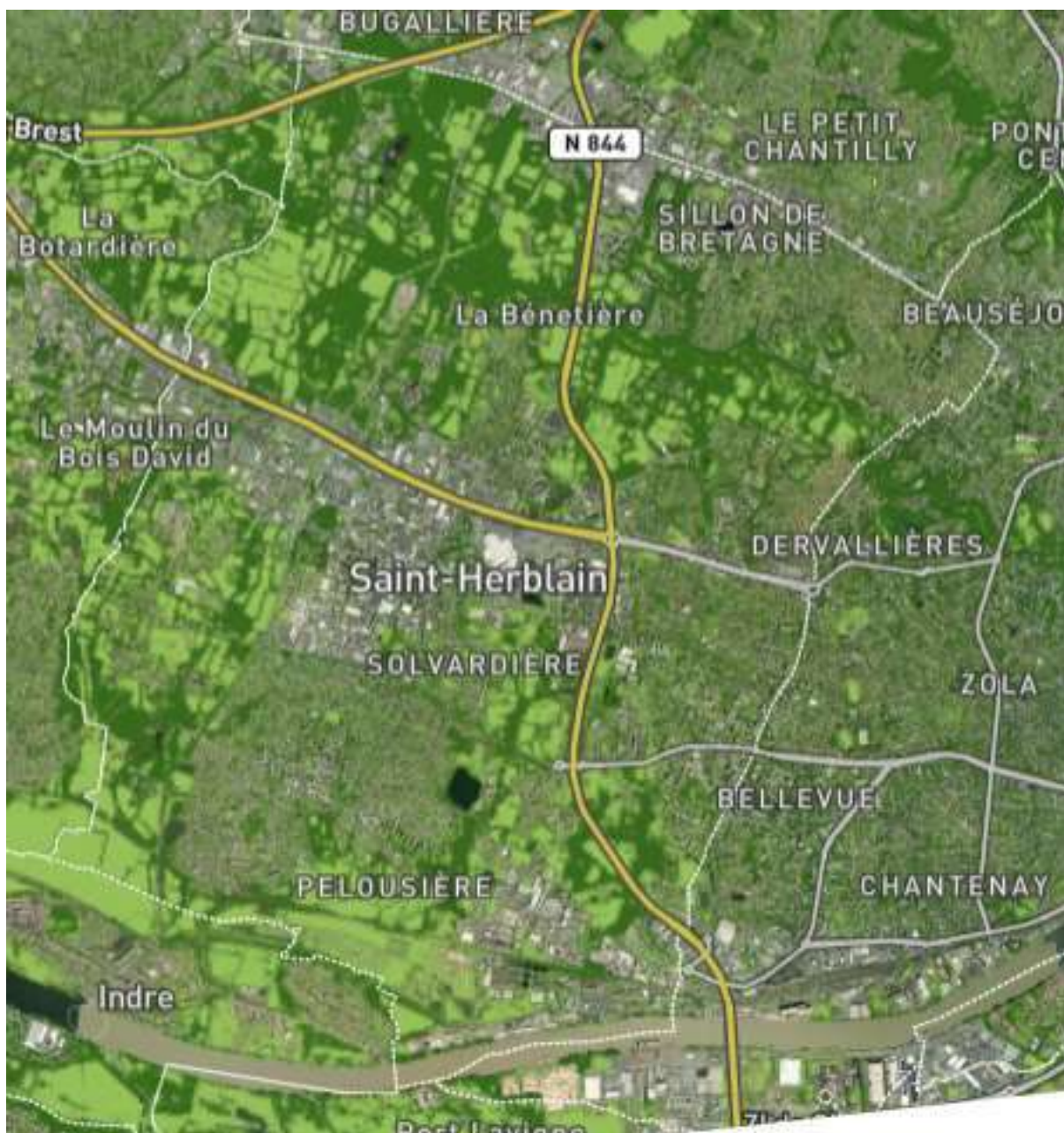
Les leviers de lutte contre les îlots de chaleur sont bien connus : la végétalisation (et notamment la surface de canopée arborée) et la gestion de l'eau en surface (présence de cours d'eau) et par infiltration dans les sols.

4.2.1. Îlots de chaleur et de fraîcheur

La [cartographie interactive des îlots de chaleur de Loire-Atlantique réalisée par l'AURAN](#) est assez marquante pour le territoire herblinois :



On voit s'y détacher nettement les zones d'activité tertiaires (Route de Vannes au Nord, Atlantis au Centre) et la zone industrielle. Ce sont ces mêmes zones qui apparaissent comme les moins végétalisées dans le cadre de [la cartographie du cadastre vert](#) (AURAN).



4.2.2. La végétalisation des cours d'école : une priorité du mandat

- **Rafrâchir les espaces fréquentés par les jeunes enfants**

Dans le mandat en cours, la Ville s'est consacrée à la question des îlots de chaleur dans les écoles et les crèches. Avec les personnes âgées, les jeunes enfants font partie des catégories de population les plus vulnérables face aux fortes chaleurs.

Deux critères ont été utilisés pour sélectionner les équipements à végétaliser en priorité :

- l'équipement est-il situé dans ou à proximité d'un îlot de chaleur ?

- l'équipement est-il situé à proximité d'un îlot de fraîcheur accessible au public (un parc par exemple) ?

D'ici la fin du mandat, plus de la moitié des groupes scolaires auront été traités (une partie avaient été végétalisés sur le mandat précédent).

La végétalisation des cours d'écoles et de crèches est fortement consommatrice de moyens pour la DNPE : au sein du service aménagement et études préalables, une chargée d'aménagement est dédiée à ce projet. Les cours d'école sont des milieux complexes : l'AURAN les compare à une ville en miniature. Ils aimantent une grande multiplicité d'usages, et les attentes sont fortes de la part des parents et de l'Education nationale. C'est pourquoi chaque projet de végétalisation est unique, car co-construit par l'ensemble des parties prenantes : tant en interne à la Ville (DNPE, Direction de l'Education) qu'en externe (Education nationale, parents d'élèves, enfants

« On a eu l'impression de peiner en début de mandat car beaucoup de questions délicates se posaient : comment les enseignants allaient assurer la surveillance dans ces nouveaux espaces plus cloisonnés ? Comment gérer la saleté ? Est-ce que ça ne posera pas de problème de sécurité ? Comment rendre les espaces les plus accessibles possibles tout en désimperméabilisant... ? Aujourd'hui, c'est parti ! Plusieurs écoles ont été livrées, et on commence à avoir les premiers retours, qui sont très positifs » (citation extraite des entretiens).

- **Tisser le lien entre l'enfant et la nature**

La végétalisation des cours d'écoles et de crèches répond à un objectif pédagogique de lien entre l'enfant et la nature. Les associations naturalistes constatent que les enfants sont de moins en moins en contact avec la nature au sein de leur cellule familiale. La collectivité et l'Education nationale ont pour mission d'encourager ce lien. La Ville appuie les demandes des enseignants qui souhaitent pratiquer l'école du dehors. Le territoire y invite car de nombreux groupes scolaires jouxtent le Cours Hermeland.

Une carte recensant les jardins partagés et les composteurs collectifs à proximité des groupes scolaires a été réalisée et transmises aux enseignants afin de les encourager à faire usage de ces équipements et qu'ils sollicitent les associations qui les font vivre. Par exemple, des classes de la Buzardière font l'école du dehors au Potager de la gare.

- **Interroger l'accessibilité de ces nouveaux îlots de fraîcheur**

La question se pose toutefois de l'accessibilité de ces équipements en période estivale : les écoles sont fermées et inutilisées l'été, lors des fortes chaleurs. Dans les écoles qui n'accueillent pas de centre de loisir l'été, les plantations réalisées par les enfants ne sont pas entretenues pendant l'été, et ces nouveaux îlots de fraîcheur ne profitent pas aux enfants ni aux autres usagers.

La question de l'utilisation des sites scolaires pour d'autres usages est sensible, en particulier pour des raisons de sécurité (liées au plan vigipirate notamment).

L'AURAN, qui a travaillé sur la végétalisation des cours d'école pour la Ville de Nantes, a été confronté aux mêmes interrogations et aux mêmes difficultés : *« C'est une réflexion que portent les urbanistes : il faut arrêter de penser monofonctionnel, autrement dit de considérer qu'un espace a un seul usage. Cela remet profondément en question le modèle à la française et cela pose beaucoup de questions juridiques et réglementaires [...] Il ne faut pas se laisser paralyser par les exigences réglementaires, mais accepter que les projets soient menés plus lentement, car tout cela prend du temps ».*

A Saint-Herblain ces questions se sont posées au début du projet de végétalisation des cours d'école, mais n'ont pas trouvé de réponse. Des interrogations similaires sont actuellement posées dans le cadre de l'audit bâtiminaire copiloté par la Direction du Patrimoine et le service évaluation et contrôle de gestion (sur l'utilisation des locaux scolaires). Quelques expérimentations sont menées à Paris ou en Suisse, et plus récemment à Nantes (pas d'éléments de bilan pour le moment).

4.2.3. Un potentiel d'espaces à végétaliser

La Ville a concentré ses efforts sur les groupes scolaires et les crèches sur le mandat en cours. Les autres espaces communaux (abords des équipements communaux, parvis, stationnements) n'ont pas fait l'objet de projets de végétalisation et de désimperméabilisation (sauf dans le cas d'opération de travaux déjà prévues). Il reste donc encore quelques potentiels de désimperméabilisation et de végétalisation sur des espaces communaux.

A Saint-Herblain, la route de Vannes, Atlantis et la zone industrielle constituent les principaux îlots de chaleur. Ces espaces sont essentiellement composés de parcelles privées, ou métropolitaines. Des projets urbains en cours sur la Route de Vannes et Atlantis, auxquels la Ville participe, permettront à long terme de corriger ces secteurs pour tendre vers davantage de végétalisation et de pleine terre, dans une recherche de fraîcheur et de continuité écologique (Atlantis constitue la principale rupture du Cours Hermeland).

La Ville et la Métropole accompagnent également l'association des entreprises du Parc Armor, qui impulse des projets ambitieux en matière de préservation des milieux et de la biodiversité environnante.

Les experts interrogés pointent les zones d'activités et industrielles comme des espaces aujourd'hui peu investis en matière de végétalisation : parce que la question du stationnement est sensible, que ce sont souvent des espaces privés, et qu'ils sont moins visibles que les zones d'habitat ou que leur plus-value en termes de qualité de vie semble moindre. Mais dans la mesure où Saint-Herblain compte un grand nombre d'emplois, ces zones sont aussi des vitrines de la ville.

Une piste évoquée serait que la Ville sensibilise les entreprises à l'intérêt de végétaliser leur parcelle, comme elle le fait déjà avec les promoteurs et les bailleurs dans le cadre des opérations de construction de logement. Les experts pointent toutefois la nécessité de végétaliser davantage en amont les espaces publics d'accompagnement de voirie au sein de ces zones.

« Même dans ces espaces majoritairement privés il reste beaucoup d'espaces publics, ne serait-ce que les espaces d'accompagnement de voirie. La question de l'exemplarité de la collectivité se pose, avant même d'aller solliciter les entreprises. Quand les rues auront été plantées et débitumées, l'effet d'entraînement sera plus facile à obtenir. » (citation extraite des entretiens).

Ces espaces relèvent de la compétence de la Métropole, mais la Ville a la possibilité de travailler ce dossier avec Nantes Métropole. Cela a par exemple été fait sur le mandat en cours sur le projet de sécurisation des abords des écoles, composé aussi en grande partie de foncier métropolitain.

« La DNPE a déjà interpellé la métropole sur la question des arbres d'alignement dans les zones d'activités et la zone industrielle, qui sont sur du foncier métropolitain : soit parce qu'il n'y en a pas, soit parce que les fosses de plantation sont trop petites. La métropole en est consciente et une première opération de plantation d'arbres va être réalisée rue du Tisserand. » (citation extraite des entretiens).

Ces actions seraient par ailleurs conformes au plan pleine terre de la Métropole, adopté en 2022, qui vise à renforcer la nature en ville en transformant des espaces minéraux en sols perméables, vivants et végétalisés.

Le plan pleine terre se décline aujourd'hui essentiellement sur des espaces nantais, même si chaque opération de travaux sur des espaces métropolitains intègre un volet sur la désimperméabilisation et la végétalisation des surfaces, y compris à Saint-Herblain. L'AURAN a récemment accompagné la Ville de Nantes dans le recensement des surfaces désartificialisées : il s'avère que ce sont une multitude de petits espaces, qui bout à bout représentent une surface non négligeable.

« Parfois on peut se dire que débitumer 50 ou 100 mètres carrés cela ne vaut pas le coup. Mais c'est la multiplicité de ces petits espaces et le fait qu'il y en a partout sur le territoire qui fait que c'est intéressant. Il y a un potentiel important dans les villes si l'on regarde ces petits espaces. Il y a donc

un impact sur la qualité du cadre de vie, et un effet d'entraînement: des petits espaces végétalisés contribuent à améliorer le cadre de vie et donc donnent envie d'aller plus loin en la matière. »

Le plan pleine terre se déclinera au fur et à mesure davantage dans les autres communes de la métropole. Ces projets se soldent généralement par la récupération d'espaces de stationnement pour créer des zones de pleine terre, aussi les experts interrogés incitent la Ville à travailler rapidement l'acceptabilité de ces mesures auprès des habitants.

Par ailleurs, pour aller plus loin en matière de lutte contre les îlots de chaleur, la Ville peut s'inspirer du travail la Ville de Nantes sur les îlots de fraîcheur verts. Nantes a réalisé un référentiel des critères qui permettent de parler d'îlot de fraîcheur vert : il intègre des critères de surface, de différence entre surface végétale et arborée, d'essences plantées, d'arrosage mais aussi de distinction entre le jour et la nuit.

4.3. Agriculture de demain

Le territoire herblinois a une histoire agricole forte, mais une activité agricole professionnelle aujourd'hui réduite du fait de l'urbanisation et de ses impacts (augmentation du prix du foncier notamment). Quatre exploitants travaillent actuellement dans le secteur des Villages, à l'Ouest de la ville.

Pour autant, la Ville souhaite soutenir la place de l'agriculture et de la nature nourricière sur le territoire, sous des formats professionnel ou citoyen.

Extrait du projet de direction de la DNPE :

« La ville se reconnaît dans ces nouvelles formes d'agriculture. Qu'elles soient professionnelles ou non, à dimension économique, sociale, culturelle ou de loisirs, ces nouvelles formes d'agriculture, se définissent comme une agriculture urbaine, vécue et pratiquée par des habitants et exploitants.

Cette agriculture en ville peut être orientée vers des circuits courts ou l'autoconsommation.

Ainsi, Saint-Herblain s'est doté d'une feuille de route pour ce projet agricole autour de 4 orientations stratégiques :

- Maintenir, conforter et développer une agriculture professionnelle,
- Encourager et soutenir le jardinage collectif ou individuel,
- Expérimenter, innover en s'appuyant sur les réseaux et acteurs ressources et en s'enrichissant des expériences,
- Recréer du lien entre citoyen et agriculture de proximité »

Un certain nombre d'actions ont déjà été mises en place, notamment en matière de jardinage citoyen d'éco-pâturage mais aussi pour favoriser la place de la nature nourricière dans les espaces publics.

Les nouveaux projets d'aménagements gérés par la DNPE intègrent la présence d'arbres ou d'arbustes fruitiers. On peut citer pour exemple le potager situé derrière le manoir de la Bégraisière, le verger récemment planté dans le Val de Chézine (derrière le groupe scolaire Condorcet), ou encore le verger conservatoire du Parc de la Gournerie.

L'introduction d'arbres fruitiers a été accompagnée par des formations au sein des équipes de jardiniers (sur la taille des fruitiers notamment).

L'usage de ces espaces est perfectible car les projets sont encore récents : les espaces de libre-cueillette semblent méconnus du grand public (59% des répondants au questionnaire n'en avaient pas entendu parler), c'est pourquoi une cartographie est en cours de réalisation afin de les recenser. Pour autant, certains sites de cueillette sont récents et ne sont pas encore productifs.

Malgré leur relative confidentialité, quelques mésusages ont pu être constatés, par méconnaissance (cueillette de fruits qui ne sont pas à maturité) ou non (dégradation d'arbres).

Le développement de l'agriculture professionnelle est un sujet plus délicat, soumis à de nombreuses contraintes :

- malgré un passé agricole fort, une activité agricole aujourd'hui réduite à seulement quelques exploitants : il n'y a donc plus un écosystème agricole fort sur le territoire ;
- une forte pression foncière, des parcelles très morcelées et pour certaines en friche, qui font de Saint-Herblain un territoire peu attractif pour les agriculteurs ;
- des enjeux environnementaux importants : présence de nombreuses zones humides, qui font que l'activité agricole n'est pas toujours indiquée pour préserver la biodiversité (par exemple, il n'est pas indiqué de réaliser des serres en zone humide) ;

Ces contraintes freinent l'objectif de développement de l'agriculture professionnelle sur le territoire ainsi que le projet municipal de développement d'une ferme pédagogique sur le Cours Hermeland.

Pour autant, le PEAN en cours de développement entre les communes de Couëron, Indre et Saint-Herblain apparaît comme un outil de préservation des terres naturelles et agricoles très intéressant.

5. Contraintes et contradictions sur le sujet de la nature en ville

« Croiser de multiples injonctions contradictoires, c'est la vie quotidienne de la nature en espace urbain ! » (citation extraite des entretiens).

L'Observatoire citoyen a très tôt identifié un sujet autour d'une forme de tension entre les usages d'une part et la préservation de la nature d'autre part.

Pour rappel, la sous-question évaluative posée était celle-ci : Dans quelle mesure la Ville parvient-elle à concilier préservation de la biodiversité d'une part et attentes des publics en matière d'usage de ces espaces de l'autre ?

Cette dualité se révèle être un sujet central dans le cadre de l'évaluation, qui conduit à y consacrer une partie à part entière dans ce document. On partira pour cela de la question initiale qui interroge la dualité biodiversité/usages et d'exemples concrets, pour traiter dans un second temps les problématiques plus larges que pose la place de la nature en ville.

5.1. La biodiversité à l'épreuve des usages

Un constat est admis : pour préserver la biodiversité, il faudrait le moins d'usages possibles des espaces de nature.

En théorie, cela signifierait ne pas aménager, ne pas entretenir et ne pas fréquenter les espaces de nature. En réalité, les réflexions issues des entretiens sont beaucoup plus fines, et laissent entrevoir la nécessité de toujours penser finement l'articulation entre usages et préservation, projet par projet. Quelques exemples :

- *« La biodiversité est un bien commun mais on ne peut pas vouloir préserver la biodiversité partout et avec la même intensité quand on est en milieu urbain. Il faut concilier les deux objectifs: la DNPE est garante de la préservation de la biodiversité, mais aussi de la*

proposition d'espaces naturels accessibles aux citoyens. » Autrement dit, il faut parvenir à un équilibre entre usages (et tout ce que la nature apporte au citoyen en milieu urbain : en termes de loisirs, de santé, de régulation de la pollution et du changement climatique...) et biodiversité. Compte tenu de la surface confortable d'espaces naturels à Saint-Herblain, cela semble possible, à la condition d'affiner notre connaissance du territoire pour identifier les espaces à préserver, pour lesquels il faut peut-être interroger la nécessité de réguler la présence des usagers.

- « *Aménager, ça n'est pas toujours en contradiction avec la biodiversité, contrairement à ce que l'on croit* » : dans certains cas, les aménagements contribuent au contraire à préserver la biodiversité. C'est par exemple le cas du Val de Chézine, où des sentiers ont été aménagés dans des zones moins sensibles du parc, pour désengorger la promenade principale qui longe le cours d'eau (cours d'eau identifié comme étant un important réservoir de biodiversité).

La question des matériaux utilisés pour les aménagements, et notamment des revêtements de sol, est un sujet à part entière. Les revêtements perméables sont a priori à privilégier pour la qualité des sols, mais :

1. ils ne sont pas toujours accessibles aux personnes à mobilité réduite
2. ils sont plus fragiles et sont donc moins durables : vaut-il mieux réaliser une allée en béton qui durera 20 ans (le bilan carbone du béton est plutôt bon) mais sera imperméable, ou des allées perméables qu'il faudra reprendre régulièrement (ce qui a un coût financier pour la collectivité, et un coût environnemental : les travaux d'aménagement ont un impact important sur les milieux) ?

- « *On entend « laissez faire la nature » mais les citoyens ne se rendent pas compte que si on n'entretient pas du tout il y aura des ronces partout : l'espace ne sera plus accessible et il ne sera plus favorable à la biodiversité qui y est installée.* »

Contrairement à une idée reçue, l'entretien des espaces naturels est parfois réalisé pour favoriser la biodiversité plutôt que les usages. Les prairies qui constituent une part importante et à préserver des espaces naturels herbivores nécessitent *a minima* une fauche annuelle avec exportation du produit de la fauche, pour favoriser la biodiversité (flore comme faune).

« L'objectif c'est de préserver la diversité des milieux: ne plus rien faire ce n'est pas la bonne réponse partout, c'est aussi pour cela qu'il faut communiquer auprès du grand public ».

- Le Cours Hermeland est un espace de préservation de la nature mais a aussi vocation à être un lieu de vie. C'est pourquoi il accueille des équipements municipaux mais aussi des événements (culturels, sportifs...) qui supposent une affluence importante. « *Le principal indicateur de succès d'un événement, ça reste le nombre de personnes qui sont venues y assister...* »

Un focus group spécifique a été organisé avec des agents de la DNPE et les principaux programmeurs d'événements dans les parcs (agents de la Direction des affaires culturelles, de la Direction citoyenneté et usagers et de la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle). Il en ressort que les programmeurs ont pour la grande majorité conscience de l'impact que les événements peuvent avoir sur les milieux, et qu'ils travaillent déjà avec la DNPE pour le réduire. Mais certains éléments semblent inévitables car inhérents à l'événement en lui-même (l'impact sur les sols : dû au piétinement mais aussi aux aménagements préalables).

Certains objectifs semblent également difficilement conciliables : l'organisation d'animations à l'ombre des arbres pour le confort des spectateurs et des artistes d'un côté (voire leur sécurité en période de forte chaleur), de l'autre l'objectif de préservation des arbres en évitant le piétinement à leur pied.

Ce focus group a constitué le préalable à l'organisation de groupes de travail qui suivront et auront pour objectif d'affiner la réflexion et d'aboutir à la rédaction d'une charte sur l'organisation des événements dans les espaces naturels.

Ces questions se posent dans les mêmes termes à la Ville de Nantes.

Il peut également arriver que des pratiques favorables à la biodiversité posent problème en termes de sécurité, et notamment de sécurité incendie. La période de fauche des prairies la plus favorable à la biodiversité serait en fin d'été, mais le risque incendie est trop grand. Les prairies sont donc fauchées plus tôt, en juillet.

5.2. Nature en ville : un sujet empreint de contraintes

La place de la nature en ville est soumise à un nombre croissant de normes et de règles, édictées à l'échelle nationale (lois) ou locale (PLUm par exemple) et qui concernent différents champs d'intervention : urbanisme, gestion des espaces naturels, architecture...

On constate une difficulté à être à jour de toutes ces évolutions réglementaires, à se coordonner au sein de la Ville et avec les partenaires (Nantes Métropole notamment) sur l'application de ces règles et leur ordre de priorité (hiérarchie des normes) lorsqu'elles entrent en contradiction les unes avec les autres.

5.2.1. L'espace public : un lieu de contraintes

Saint-Herblain connaît aujourd'hui un urbanisme de correction : devant la nécessité de reconstruire la ville sur elle-même, et de la densifier pour éviter la consommation de terres naturelles et agricoles, les projets urbains tentent de corriger certains défauts initiaux, et notamment de redonner davantage de place à la nature dans la ville, en la faisant sortir des parcs.

Mais l'espace public est un lieu de contraintes fortes, qui impactent nécessairement les potentiels de végétalisation : réseaux souterrains, conditions de circulation et visibilité des différents usagers de la route, vidéosurveillance, sans parler de la multiplicité des usages qui s'y déploient.

« Les espaces publics sont des espaces en tension en termes d'usages, car on attend beaucoup de choses de leur part, donc c'est toujours un enjeu de conciliation. On peut assez facilement opposer éclairage et biodiversité, éclairage et sentiments de sécurité, éclairage et économie d'énergie... »

5.2.2. Une prise en compte dans les projets urbains

Si la nécessité de faire une place à la nature en ville ne fait aujourd'hui plus débat, la prise de conscience semble récente. A propos de travaux réalisés récemment dans l'espace public métropolitain, plusieurs personnes interrogées dans le cadre des entretiens estiment qu'« aujourd'hui, on ne ferait plus comme ça ».

A Saint-Herblain, l'enjeu semble moins de continuer à étendre le Cours Hermeland qu'à mieux relier les espaces de nature entre eux, et à insuffler la nature au sein même du tissu urbain. Pour cela, on identifie la végétalisation des cours d'écoles et de crèches, mais aussi :

- les espaces communaux restants qui n'ont pas encore été traités (abords des équipements municipaux, parkings...)
- les espaces métropolitains d'accompagnement de voirie : cf. question du déploiement du plan pleine terre
- les espaces privés : zones d'activités, construction de logements...

Sur ce dernier point, les règles d'urbanisme issues du PLUM imposent un certain nombre d'obligations visant à favoriser la préservation d'espaces de nature dans les projets urbains, notamment à travers le [coefficient de biotope par surface \(CBS\)](#) qui impose pour chaque parcelle le maintien de surface de pleine terre, et vise à préserver la végétation existante, à favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans le sol et à réguler le microclimat urbain via la présence de nature et d'eau en ville.

Si, grâce à cette réglementation, la Ville a des leviers dans l'acceptation ou le refus des permis de construire, elle ne peut avoir qu'une posture incitative pour toutes les autres dimensions qui ne sont pas encadrées réglementairement : choix des matériaux de construction, réalisation d'espaces verts présentant une certaine valeur ajoutée pour la biodiversité et les habitants, pratiques d'entretien respectueuses de la biodiversité, etc.

Une fiche pratique a été réalisée par la DNPE à l'attention des promoteurs pour faciliter l'aménagement d'espaces de nature et de potagers collectifs. Cette fiche donne des conseils pratiques sur les types de plantation à réaliser, mais fournit également des pistes de financements possibles.

De plus, si la Ville respecte la réglementation issue du PLUM, il ressort de l'évaluation la nécessité d'optimiser l'application de ces règles dans le cadre des projets qu'elle mène.

« Il faut qu'on arrête de considérer le non-bâti comme une variable d'ajustement ». Dans le cadre des opérations de travaux sur des locaux municipaux, une forme de priorité reste de mise sur le bâti par rapport au non-bâti. Cette priorité ne semble pas conscientisée, mais issue de « vieux réflexes », qui conduisent à ne pas penser de manière intégrée la cohérence des interventions et les conséquences induites, qu'elles soient d'ordre technique, paysagère ou environnementale.

L'exemple le plus souvent cité est celui de la gestion de l'eau à la parcelle. Dans le cadre des opérations de travaux sur les locaux municipaux, il est arrivé que l'architecte pense à cette contrainte trop tard, ce qui conduit à réaliser des zones de rétentions petites mais profondes, pour perdre le moins de place possible sur les espaces extérieurs, zones qui se trouvent clôturées pour des raisons de sécurité, alors qu'en étant mieux réfléchies elles auraient pu être mieux intégrées et être des zones d'agrément.

5.2.3. Un sujet qui soulève des questions d'ordre sociétal

Si la nécessité de développer la nature en ville semble faire consensus, elle soulève des questions quant aux évolutions qu'elle induit et à leur acceptabilité par les citoyens.

Les principales questions sont les suivantes :

- les inconvénients de la nature en ville
- les risques sanitaires
- l'évolution de certains usages au profit de la place donnée à la nature

Si la nature porte de nombreux services écosystémiques, sa présence en ville n'est pas sans pouvoir poser contraintes et désagréments liés aux plantations (ombrage apporté par les arbres, feuilles mortes), à la présence d'animaux (point abordé en 2.2.3), ou à une certaine conception de ce que devrait être la nature en ville : une nature essentiellement horticole à visée ornementale.

« Il faut qu'on pose la question de son acceptabilité par les citoyens : les usagers sont-ils prêts à accepter des espaces naturels peu entretenus en ville ? On hérite en France d'une conception du jardin à la française : les espaces naturels peu entretenus sont considérés comme négligés. ».
(citation extraite des entretiens)

Si la nature apporte de nombreux bienfaits en termes de santé, elle peut également comporter des risques, au premier rang desquels la présence d'allergènes, et le développement des moustiques. Les experts interrogés considèrent que l'on hérite d'une période où la problématique des allergènes ne faisait pas partie des critères pris en compte dans le choix des plantations réalisées. Les graminées, particulièrement allergisants, sont aussi faciles d'entretien et ont été plantés en grand nombre à une certaine période. Philippe Clergeau, Professeur au Museum national d'histoire naturelle, consultant en écologie urbaine et auteur, entre autres ouvrages, d'*Urbanisme et biodiversité : vers un paysage vivant structurant le projet urbain*, parle au sujet des allergies d'une forme de « vaccination progressive » de la population.

La présence du moustique semble un problème plus complexe : le risque épidémiologique lié au moustique est fort, mais est davantage lié à la gestion de l'eau que véritablement à la présence de nature. *« Les noues sont parfois un sujet qui peut inquiéter, mais les calculs hydrauliques sont justement faits pour que l'eau ne stagne pas assez longtemps pour que des moustiques pondent et d'y développent. Le nombre d'heures est calculé par rapport au cycle de vie du moustique »*. (citation extraite des entretiens)

Pour une partie des citoyens, la présence d'une nature moins maîtrisée et moins entretenue en ville peut être assimilée à un problème de propreté (voire de santé), pour d'autres il faudrait cesser d'entretenir les espaces naturels pour favoriser la biodiversité. Il ne s'agit pas de caricaturer et il est probable que la majorité des citoyens se retrouveraient sur une position médiane, mais le sujet de la nature en ville est incontestablement très polarisant.

Dans la mesure où elle réinterroge la place de certains usages, la nature en ville est un sujet de société.

« En termes d'ingénierie écologique, on a toutes les connaissances pour mettre davantage de nature en ville. Mais il faut pour cela traiter les questions sociétales qui y sont liées. C'est le rôle des élus, qui doivent poser le sujet et donner des axes. Ils dessinent la ville de demain, et la nature dans cette ville. »

Quatre points semblent particulièrement sensibles :

- **la nécessaire densification** de la ville qui, si elle doit cesser de s'étaler sur des terres naturelles et laisser de la place pour la nature, n'a d'autre choix que de verticaliser ;
- **la place de la voiture individuelle** en ville : la végétalisation en milieu urbain (on entend ici la création d'espaces de nature en dehors des parcs et jardins) se fait souvent au détriment du stationnement : soit parce que des parkings sont supprimés pour créer des espaces de nature (comme cela peut-être le cas à Nantes), soit parce que les parkings sont retravaillés pour être végétalisés et désimperméabilisés. *« Aujourd'hui, il faut compter au moins le double de surface pour une place de stationnement qu'avant, car il faut intégrer des espaces liés aux enjeux écologiques (végétalisation, gestion de l'eau). Donc, évidemment, sur une même surface on fait au moins deux fois moins de places de stationnement »* (citation extraite des entretiens).
- **la gestion de l'eau** et notamment l'écoulement des eaux de pluie et leur infiltration dans le sol. Cela induit une forme urbaine différente si les eaux de pluies ne passent plus prioritairement par des réseaux souterrains. Cela signifie aussi que certains espaces naturels peuvent être inondés lorsque les cours d'eau sont en crue. C'est souvent le cas du parc du Val de Chézine, dont des zones sont parfois impraticables et ce qui induit des plaintes de certains usagers ;
- **le fait de rendre inaccessibles certains espaces de nature** pour préserver la biodiversité, surtout lorsqu'ils ont fait l'objet d'investissements de la part de la collectivité.

6. Orientations et moyens

6.1. Orientations stratégiques de la politique publique de nature en ville

6.1.1. Cadre du mandat 2020-2026

Les grands principes qui animent le mandat 2020-2026 sont la citoyenneté, la proximité, la transition écologique et les solidarités avec et entre les habitants. Ces 4 priorités ne sont pas indépendantes ou autonomes et elles se déclinent en opérations et politiques publiques déjà existantes ou nouvelles.

La politique publique de nature en ville contribue largement à l'objectif de transition écologique, qui au sein de la Ville se décline en trois pistes d'action complémentaires :

- la réduction de l'empreinte carbone des actions existantes ;
- être proactif par de nouvelles actions favorisant la transition écologique ;
- la transition écologique au service du cadre de vie et de la proximité.

Si la DNPE est concernée par ces trois pistes d'action, c'est dans cette dernière que son action est la plus significative.

Les objectifs de la DNPE en matière de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie sont formulés ainsi dans son projet de direction :

« Un lien très fort existe et doit être développé entre la transition écologique et l'amélioration du cadre de vie. En effet, **en interrogeant la place faite au vivant et au végétal dans l'espace urbain, la transition écologique façonne et redéfinit la relation et la place de la nature dans la ville : sa fonction, son accessibilité.** La transition écologique doit nous permettre de guider la mise en œuvre du schéma directeur du Cours Hermeland validé en 2019 et de le faire vivre dans la plénitude de ses fonctions : fonction de lien et de brassage social, fonction identitaire pour la ville, fonction de cadre de vie de proximité pour les habitants qui le jouxtent, fonction nourricière avec la réintroduction de l'agriculture, fonction utilitaire en favorisant les déplacements doux, fonction pédagogique pour les écoles, fonction sportive et de santé...

La nature en ville à Saint-Herblain doit se conjuguer avec les exigences de proximité et d'amélioration du cadre de vie. Dans une logique de maillage, il s'agit de s'emparer des nombreux parcs et jardins pour faire vivre cette proximité. A la frontière de nombreux enjeux : aménagement du territoire et animation par une appropriation de l'espace de la ville par les habitants, économiques par la dimension nourricière, sociaux, environnementaux, éducatifs..., **le développement des jardins dans la ville, sous toutes ses formes, est un objectif prioritaire du mandat.**

La nature en ville conjugue des objectifs complémentaires que sont les aménités urbaines, la préservation des corridors de biodiversité, la problématique de la ville nourricière. »

La DNPE intervient sur l'espace public, dont les principales dimensions sont rappelées dans le projet de direction :

« - **L'espace de la ville** qui, de par son image et sa représentation, permet sa mise en valeur, reflète une personnalité, une cohérence d'ensemble (c'est celui par lequel le visiteur dit la ville est belle),

- **L'espace du mouvement, des déplacements**, des flux de l'irrigation de la ville, celui des contraintes fortes (circulation, réseaux en sous-sol, accès des commerces, des immeubles, stationnement),

- **L'espace des riverains, celui des rencontres**, de la vie du quartier. Le citoyen souhaite y trouver confort et services (un banc, une corbeille, une fontaine, la nature, des fleurs, des arbres, de l'eau...). »

Ces espaces publics sont constitués par :

- la voirie publique : voies circulées, éclairage public, réseaux (eau potable, eaux usées, électricité, etc), espaces verts d'accompagnement de voirie.
Si ces espaces relèvent de la compétence de la Métropole, l'entretien des espaces verts d'accompagnement de voirie est confié aux communes, qui le réalise pour le compte de la Métropole *via* une convention.
- Les parcs et espaces verts : parcs, squares et espaces verts de proximité relèvent de la compétence de la Ville ;
- Les abords d'équipements publics communaux : espaces extérieurs indissociables du bâti, dont ils complètent l'usage (par exemple : parvis des équipements municipaux, cours d'écoles et de crèches...).

Ces espaces sont le support d'une grande diversité d'usages et sont une composante majeure de la qualité du cadre de vie. L'accessibilité, le confort et la sécurité de ces espaces constituent également des éléments essentiels de leur qualité. Ils participent à l'ancrage de la trame et bleue du territoire : les espaces de nature en ville peuvent constituer des réservoirs de biodiversité, qui à ce titre doivent être préservés et confortés.

L'action de la DNPE sur ces espaces pour le mandat en cours en matière de nature en ville sont les suivants :

« Inclure « la nature dans la ville » fait l'objet d'un très large consensus. Les enjeux du développement durable nous invitent à nous situer dans une perspective plus vaste et à penser désormais « la ville dans la nature » pour aborder la question dans une imbrication d'échelles et sous de multiples dimensions :

- Préserver les services rendus par la nature

Il s'agit là de maintenir la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes en préservant ou revalorisant les corridors verts et en améliorant la gestion du cycle de l'eau ou des déchets verts. La ville doit être pensée comme un écosystème urbain où la préservation de la biodiversité, et l'intégration de l'agriculture marquent une alliance entre le monde urbain et le monde rural. Il convient de prendre en compte les continuités et la diversité des milieux et des espèces dans l'ensemble des projets urbains.

- Répondre aux aspirations des citoyens

L'objectif est d'offrir aux habitants des villes des espaces d'agrément, des lieux de promenades et de pratiques sportives en plein air, des lieux de convivialité et de vivre ensemble, la possibilité de cultiver un jardin mais aussi leur procurer un refuge contre le bruit, le stress, la pollution ou encore la chaleur avec les îlots de fraîcheur afin de retrouver le plaisir de vivre en ville pour éviter les déplacements et le mitage du territoire. Chaque citoyen doit pouvoir accéder aisément à un espace vert à proximité de son domicile. Une vision égalitaire et non élitiste de la nature en ville doit pour cela être développée.

- Valoriser l'espace urbain

La ville doit se réinventer au quotidien pour construire une ville de demain végétale, une ville où la nature tient une place centrale dans tous les projets. Il s'agit ici notamment d'améliorer le confort et le cadre de vie, mettre la nature au service d'un urbanisme plus humain qui combine la nécessaire densification avec la mixité de l'habitat dans un ensemble cohérent. Le

rapport à la nature est un ressort de la singularité de la ville et de sa douceur de vivre. La valorisation patrimoniale de la nature contribue au rayonnement et à l'attractivité de la ville.

La commune dispose d'un levier d'action important au travers de sa compétence en matière d'espaces verts et naturels. Il convient donc de réinvestir nos compétences en « espaces verts » (au sens large) pour accompagner une politique de développement tout en garantissant une qualité de vivre ensemble et d'appartenance au territoire communal »

6.1.2. Perspectives issues des entretiens

Il ressort des entretiens réalisés la conscience d'orientations ambitieuses en matière de nature en ville, et plus largement de transition écologique. En témoignent les nombreux projets du mandat confié à la DNPE, issus du programme politique des élus.

Il semblerait ainsi pertinent d'approfondir la doctrine politique et d'en stabiliser les lignes directrices, afin de faciliter la prise de décisions sur certains sujets délicats et à portée sociétale, et notamment d'interroger les dimensions suivantes :

- **Quelle priorisation dans les orientations**, lorsqu'elles ne concordent pas complètement ?
- **Comment mieux concilier usages et biodiversité ?** Si le patrimoine naturel herblinois est préservé et reconnu, et qu'on tend de plus en plus vers des enjeux de préservation de la nature pour elle-même, l'approche des espaces de nature urbain reste essentiellement fonctionnelle : on les valorise avant tout parce qu'ils sont support à des usages.
- **Quelle place donner au citoyen dans la politique publique de nature en ville ?** La concertation citoyenne sur ces sujets apparaît comme une nécessité. On identifie un sujet autour d'une forme de pédagogie ou d'accompagnement au changement à mettre en œuvre auprès des citoyens quant à l'acceptabilité de la nature en ville et des évolutions qu'elle induit :
« L'ambition est importante : si on veut véritablement intensifier la ville nature et pas juste préserver la nature existante, cela va impliquer des changements importants. Il faut parler des points de crispation: si on sait que l'on va supprimer des places de stationnement pour planter des arbres, il faut pouvoir l'annoncer et dire combien de places vont être concernées. C'est une condition pour tendre vers une forme de négociation constructive et positive avec le citoyen. »
Une citation qui appuie également la nécessité d'objectifs clairs pouvant être présentés de manière transparente aux citoyens, tant dans la réponse municipale aux demandes de quotidienneté (par exemple : élagage d'arbres) que plus largement dans les démarches de concertation citoyenne.
- **Comment penser la nature en ville à toutes les échelles et dans la complémentarité de ces échelles ?** Une question à poser au prisme :
 - du territoire quant à l'articulation des espaces de nature extensifs et de la continuité offerte par le cours Hermeland d'une part, et d'autre part de l'intérêt de faire sortir la nature du Cours Hermeland pour la développer au sein de la trame urbaine ;
 - de la politique publique de nature en ville et de son organisation : «il faut sortir d'une réflexion qui consiste à penser la gestion des espaces verts existants, pour s'interroger sur le projet de nature pour la ville. [...] La priorité, c'est de désiloter. Ce n'est plus uniquement le service espaces verts qui gèrent la « nature en ville », mais plutôt la question de comment on fait la ville-nature avec toutes les capacités d'intervention d'une commune (ndlr : et de l'intercommunalité ?) [...] pour pouvoir en faire une politique publique transversale. »

6.2. Moyens dédiés à la politique publique de nature en ville

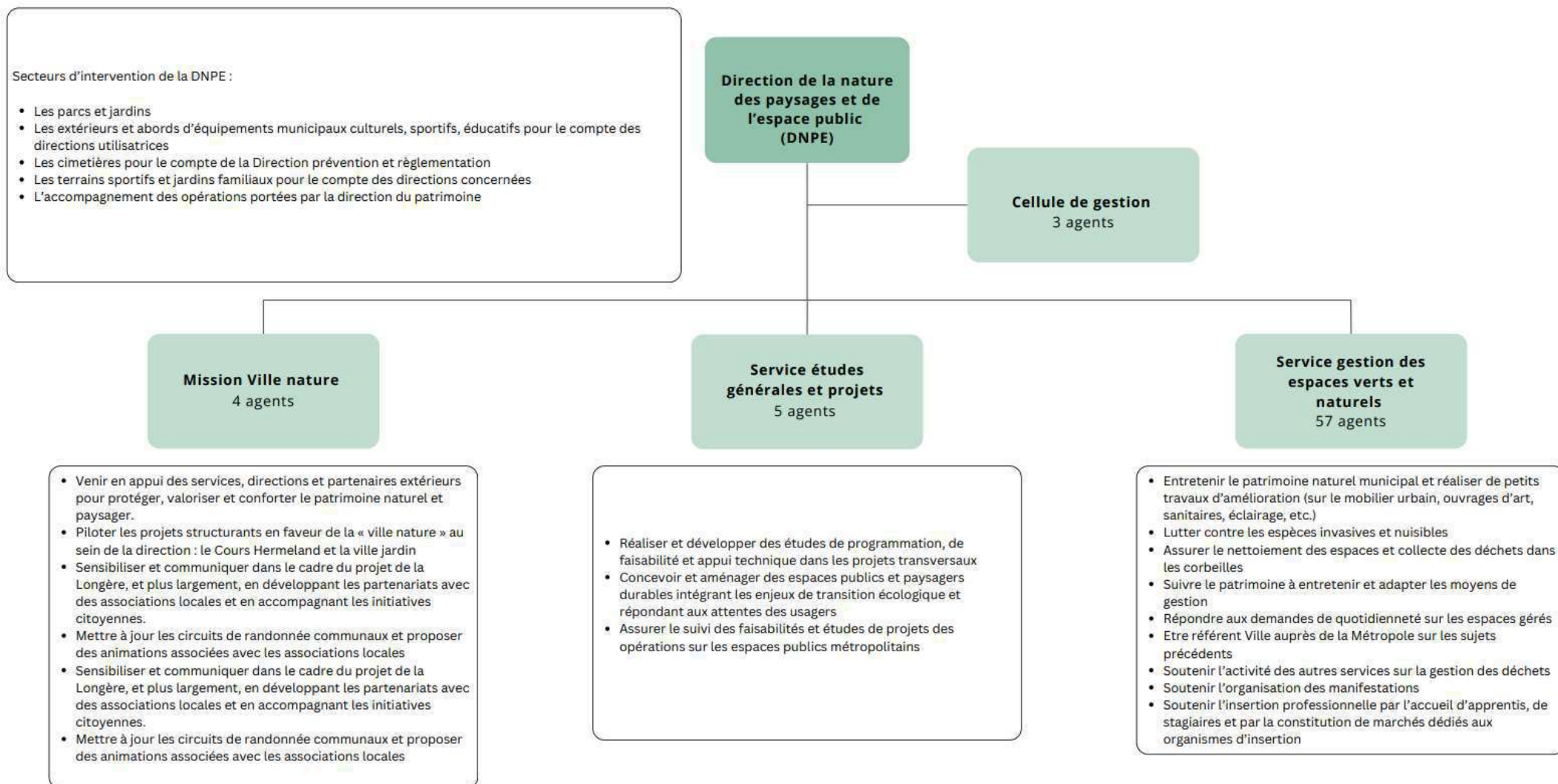
6.2.1. Présentation des moyens

- **Moyens humains**

La DNPE compte 70 agents, répartis entre deux services, une mission et une cellule de gestion, dont les missions sont explicitées dans le graphique ci-dessous.

Compte tenu des évolutions importantes et rapides de ces professions devant les nouvelles pratiques à déployer pour une conception et une gestion plus écologique des espaces de nature, les moyens déployés en matière de formation sont importants, et les agents interrogés se disent globalement satisfaits de l'accompagnement proposé.

Organigramme et missions de la Direction Nature, Paysages et Espace public (DNPE)



- **Moyens budgétaires**

La Direction représente 6,5% de la masse salariale globale de la Ville.

Elle dispose d'un budget d'investissement d'en moyenne 3 676 304€ par an (moyenne sur la période 2020 à 2023), et d'un budget de fonctionnement qui tend à augmenter ces trois dernières années.

Budget de fonctionnement

2023	701 372 €
2024	750 708 €
2025	756 708 €

- **Moyens matériels**

Aux côtés des moyens matériels classiques (ordinateurs, copieurs et imprimantes, téléphones fixes et portables), le service gestion des espaces verts et naturels gère un important parc de matériel technique :

- 30 camions et véhicules techniques
- 3 microtracteurs et 1 tracteur agricole
- 12 tondeuses autoportées
- 25 tondeuses autotractées
- 111 appareils portatifs (tronçonneuses, taille-haies, souffleurs, débroussailleuses, et divers matériel technique)
- 2 véhicules de propreté électrique

Deux principales difficultés sont identifiées quant au matériel technique utilisé :

- un frein financier : l'acquisition du matériel est coûteuse et nécessite d'importants espaces de stockage sécurisé ; l'offre de location n'est pas adaptée aux besoins de la collectivité : ce sont soit des engins agricoles ou de chantier (trop grands), soit du matériel destiné aux particuliers (trop petit et pas assez solide) ;
- un frein technique, notamment sur la question de l'entretien : l'acquisition de matériel nécessite un savoir-faire d'entretien que les collectivités n'ont généralement pas car ces compétences sont davantage issues des formations d'agriculteurs que de celles de jardiniers et paysagistes.

Le service gestion des espaces verts et naturels souhaite mener une veille recherche et développement plus poussée sur la question du matériel (choix et entretien).

6.2.2. Perspectives et réflexions quant au développement de la nature en ville

Dans le cadre des questions évaluatives retenues, l'Observatoire citoyen s'est interrogé sur les moyens dédiés à la nature en ville, au prisme d'une possible extension des espaces de nature.

Rappel de la question évaluative :

Les moyens alloués à la création et à l'entretien des espaces naturels sont-ils adaptés et leur répartition est-elle pertinente ? A quelles conditions une extension des espaces naturels serait-elle soutenable pour la Ville et la Métropole ?

L'extension des surfaces végétalisées suppose nécessairement des moyens budgétaires d'investissement et des équipes pour suivre les projets d'aménagement, mais aussi de prévoir les moyens nécessaires à l'entretien ultérieur de ces nouveaux espaces.

En matière de gestion des espaces verts, il existe des données admises par les professionnels permettant d'estimer à grands traits les effectifs nécessaires à l'entretien de ces espaces :

- pour les espaces nécessitant un entretien soutenu (par exemple : désherbage manuel ou tonte tous les 10 jours à trois semaines) : 1 jardinier pour 1 hectare
- pour les espaces plus rustiques, nécessitant un entretien plus rare (entre 1 et 5 entretiens/an) : 1 jardinier pour 2 à 2,5 hectares

Mais ces estimations mathématiques trouvent rapidement leurs limites, car elles ne prennent pas en compte les aléas liés à la matière vivante qu'est la nature en ville (aléas météorologiques notamment, dont les tempêtes qui sollicitent fortement les équipes), ni les changements de pratiques liées aux enjeux écologiques.

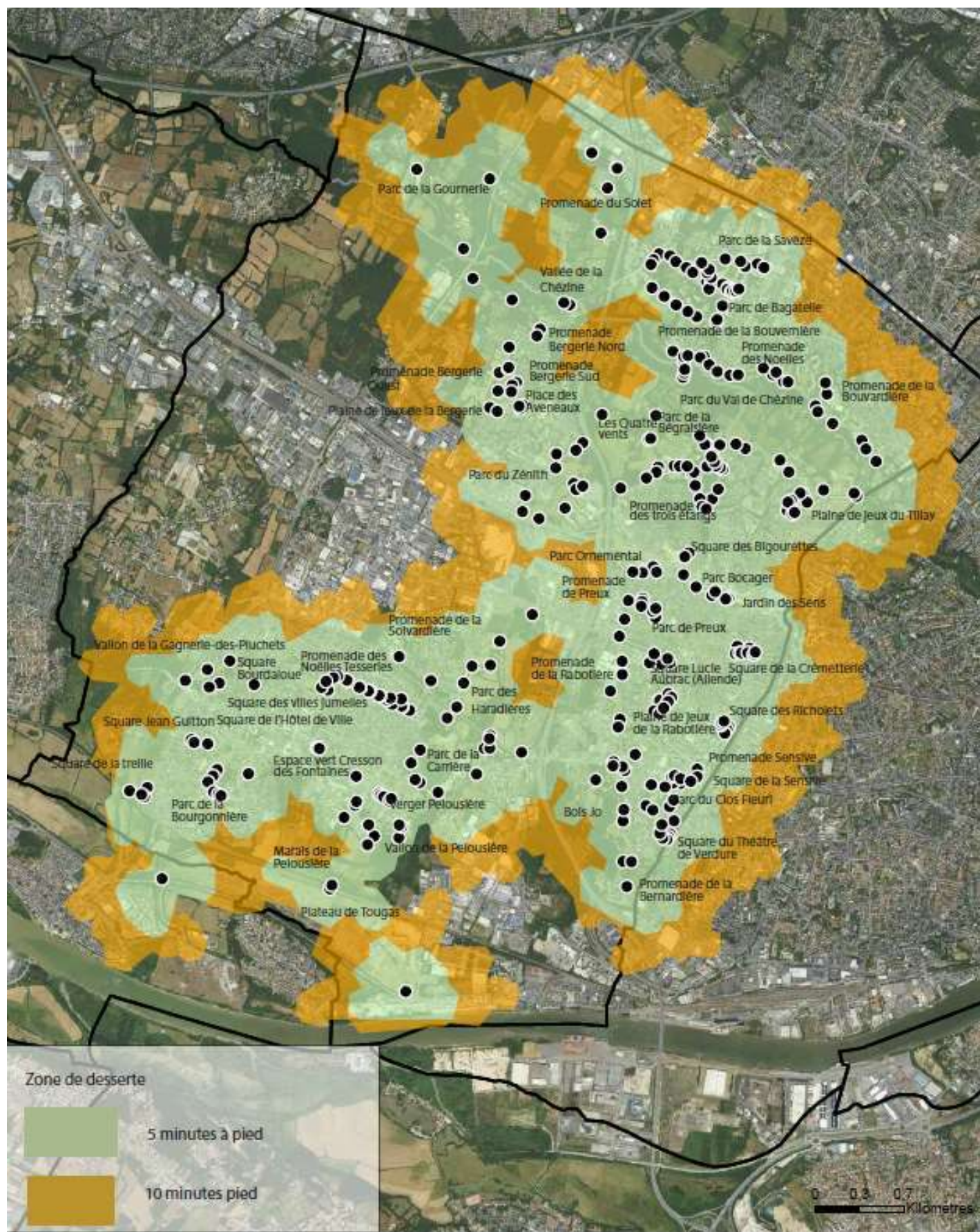
La gestion différenciée peut être une réponse possible d'optimisation des moyens : schématiquement, en entretenant moins certains espaces, on peut rationaliser les moyens. Mais à Saint-Herblain, le plan de gestion différenciée existe depuis 2010 : il est probable que son actualisation vers un plan de gestion écologique ne permette pas de réaliser de réelles économies de moyens.

Si le plan de gestion écologique se traduira peut-être par davantage d'espaces moins entretenus, et par une réduction des espaces horticoles (gourmands en ressources et en entretien), les évolutions nécessaires pour s'adapter au changement climatique induisent de nouvelles contraintes, consommatrices de ressources :

- mettre davantage de nature au sein de la trame urbaine se traduit par une forme de morcellement des espaces de nature, ce qui a des conséquences en termes de gestion ;
- les changements climatiques mettent les nouvelles plantations à rude épreuve, et nécessitent un suivi plus fin des jeunes plants pendant deux ans au moins ;
- l'un des objectifs du plan de gestion écologique est de faire des jardiniers des observateurs de la biodiversité afin d'affiner la connaissance des milieux, missions qui prennent du temps.

Par ailleurs, plusieurs experts posent la question de l'acceptabilité par les citoyens d'une nature peu entretenue en milieu urbain : « *Si on augmente le patrimoine naturel, il faut des jardiniers supplémentaires. La gestion écologique prend tout de même du temps, la plantation de vivaces nécessite un minimum d'entretien. Les habitants ne sont pas prêts à avoir des friches végétales partout, et on n'a pas encore trouvé le végétal miraculeux qui ne nécessite pas d'entretien.* » (citation extraite des entretiens)

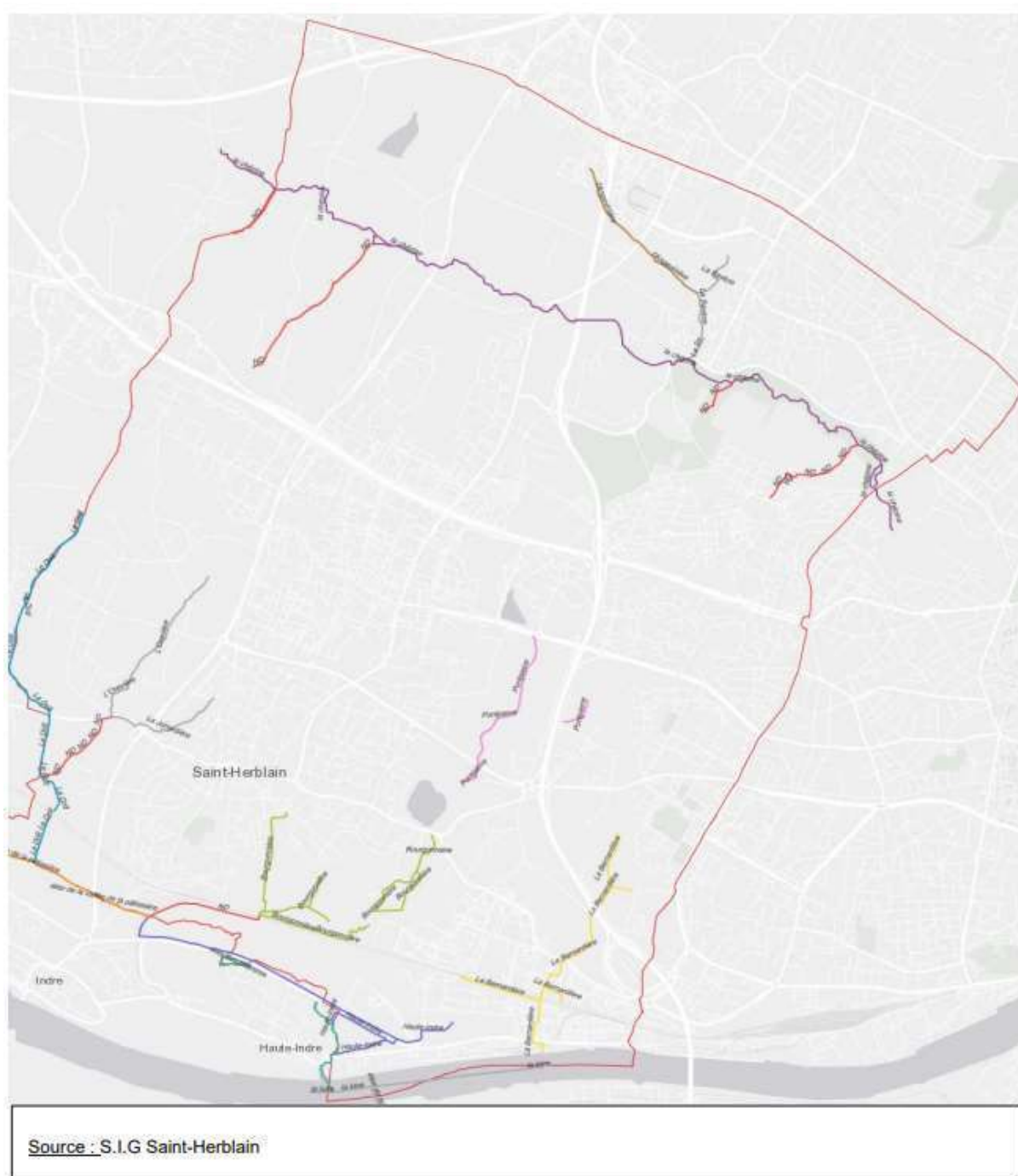
Annexe 1 : carte isochrone de l'ensemble des espaces naturels municipaux



Annexe 2 : carte isochrone des grands parcs urbains municipaux



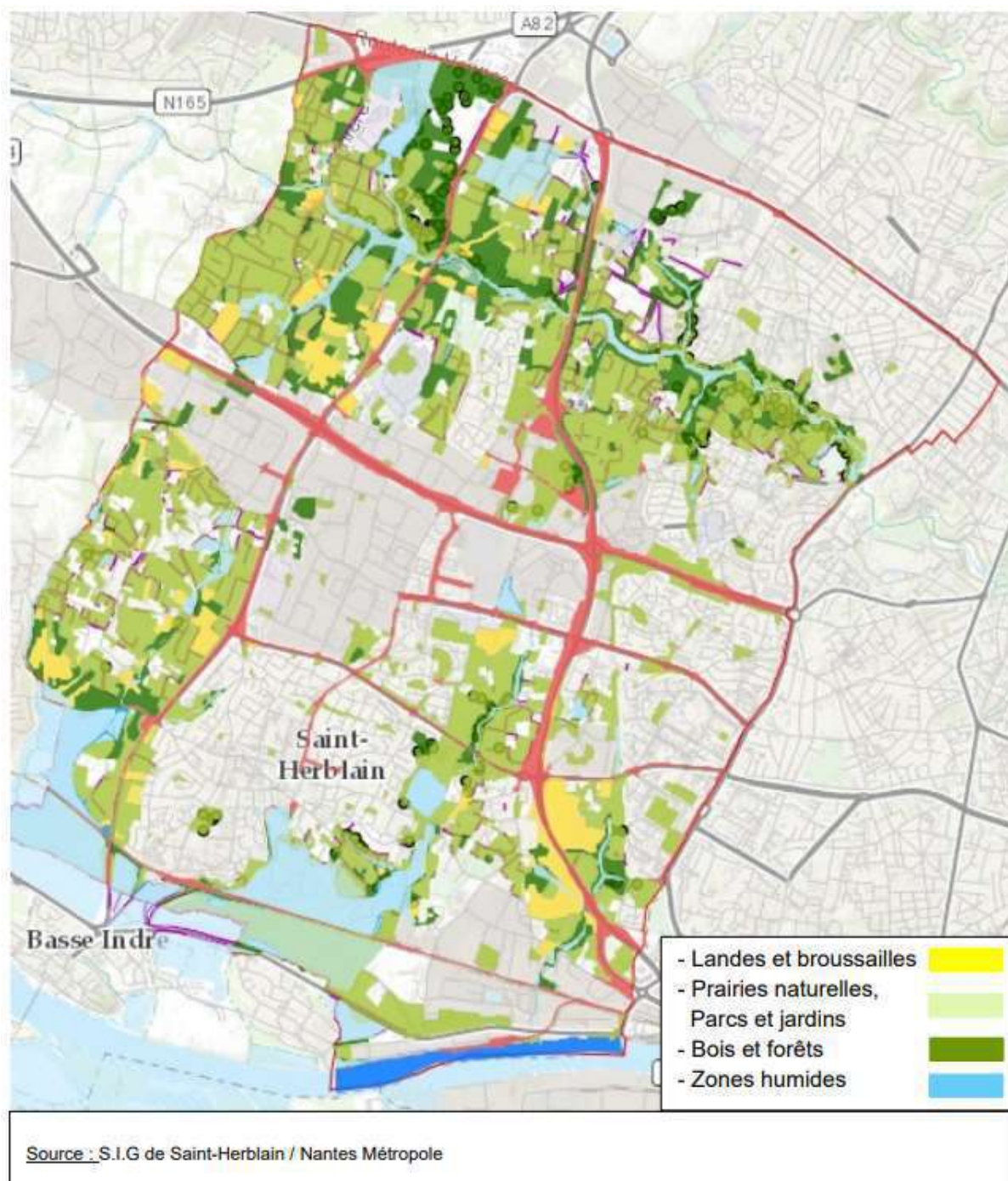
Annexe 3 : Carte des cours d'eau de Saint-Herblain



Annexe 4 : carte des zones humides de Saint-Herblain

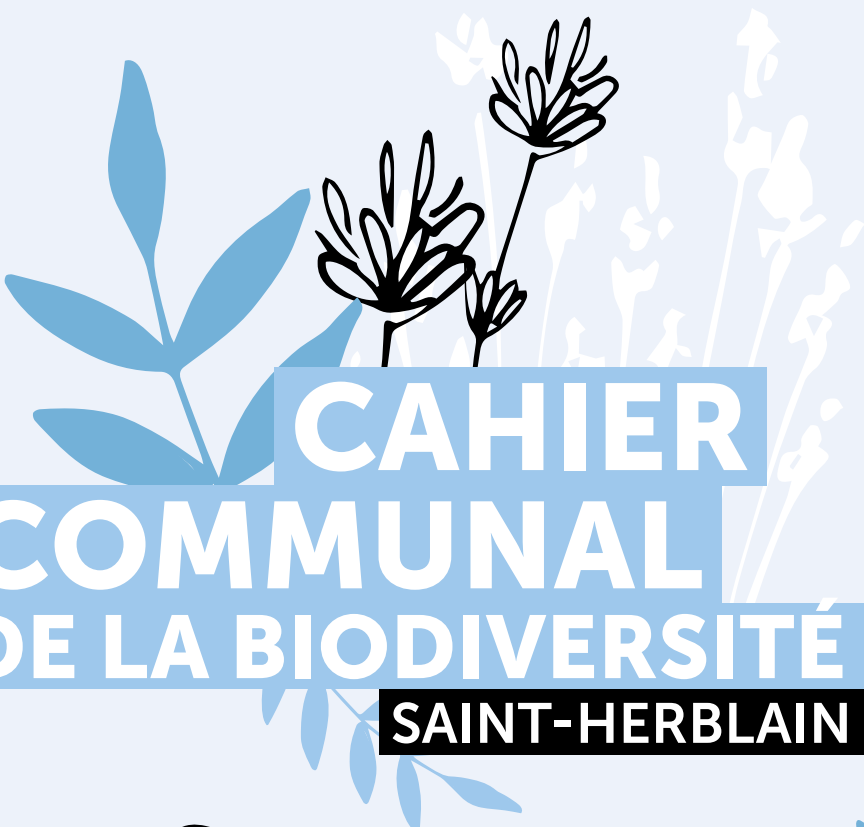


Annexe 5 : trame verte et bleue et diversité des milieux



Annexe 11

Cahier communal de biodiversité de Saint-Herblain



CAHIER COMMUNAL DE LA BIODIVERSITÉ SAINT-HERBLAIN



SOMMAIRE

03 INTRODUCTION

06 DÉMARCHES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ

08 ENJEUX MÉTROPOLITAINS

09 UN TERRITOIRE, 5 MILIEUX TYPES

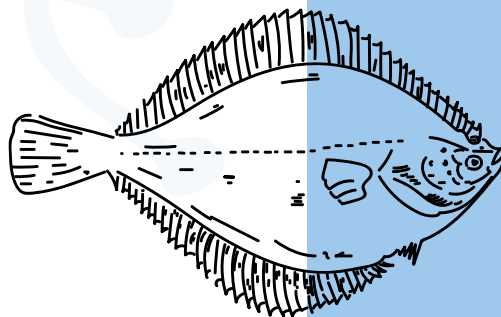
12 LA COMMUNE DE SAINT-HERBLAIN

- 1 Des paysages aux milieux
- 2 Continuités écologiques
- 3 Discontinuités écologiques

18 CONNAISSANCES DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

- 1 La flore
- 2 La faune
- 3 Les enjeux de la commune
de Saint-Herblain

22 LES ACTIONS DE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET DE NANTES MÉTROPOLÉ

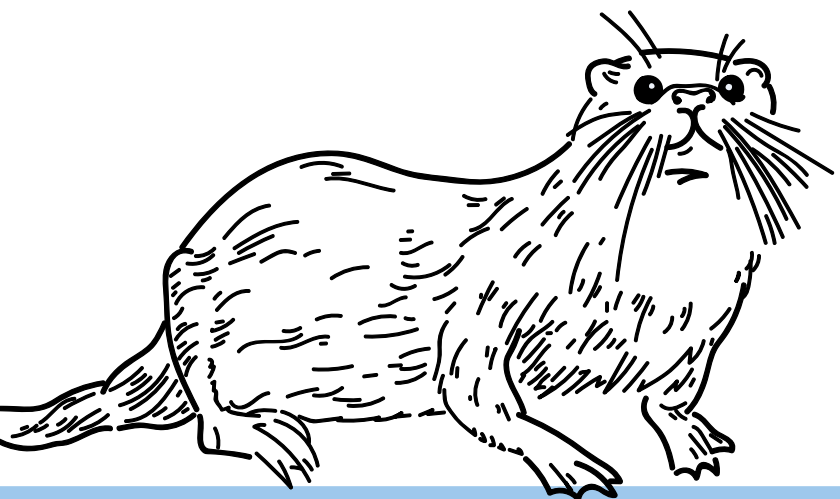


Territoire d'eau et de bocage, Nantes Métropole est constituée de 24 communes sur 53 400 hectares dont 62 % d'espaces agricoles, naturels et forestiers. Pour permettre la réalisation d'un Atlas de la biodiversité métropolitaine entre 2018 et 2022, la Métropole a mobilisé 20 partenaires, 500 jours d'inventaire salariés et plus de 1 000 bénévoles avec un comité scientifique composé de 7 structures naturalistes. Cet atlas compile 184 000 données synthétisées dans 269 cartes d'espèces remarquables apportant une connaissance naturaliste pointue sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Nantes Métropole a initié, avec les communes et les partenaires naturalistes, un projet de déclinaison communale de l'Atlas en 3 axes : détailler les enjeux de biodiversité à l'échelle communale, intégrer les acteurs naturalistes locaux à l'atlas et développer des programmes de sensibilisation auprès des habitants.

Ce cahier communal s'inscrit dans le premier axe en détaillant et spatialisant les enjeux biodiversité pour la commune de Saint-Herblain.





ÉDITOS

Outil d'analyse, de sensibilisation et de prospective développé par Nantes métropole, l'Atlas de la biodiversité est un document précieux pour comprendre les enjeux environnementaux de notre temps. Cette déclinaison herblinoise nous montre les spécificités de notre ville et sa grande richesse faunistique et floristique. Il nous offre ainsi la possibilité de savoir où nous devons porter nos efforts pour sanctuariser nos espaces naturels et mieux protéger les espèces qui s'y trouvent. Et ainsi, continuer de construire une ville capable de faire face au changement climatique.

Bertrand Affilé

Maire de Saint-Herblain
Vice-président de Nantes Métropole



L'Atlas de la biodiversité métropolitaine nous fait prendre conscience de l'importance et de la fragilité de cette richesse naturelle et permet de la protéger en amont des projets d'aménagement.

La déclinaison communale de cet Atlas met ces informations à disposition des territoires afin de contribuer à l'action locale.

Merci à Saint-Herblain d'y participer !

Jean-Sébastien Guitton

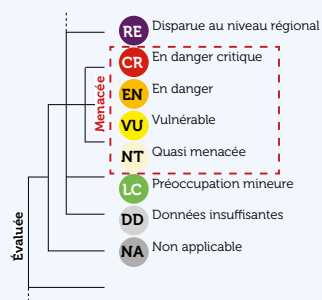
Vice-Président de Nantes Métropole
au Cycle de l'eau et à la Biodiversité
Maire d'Orvault



Démarches d'évaluation ET DE SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ

Pour préserver la diversité de la faune
et de la flore, il est important
de connaître la situation précise
de chaque espèce, de surveiller l'évolution
des menaces et d'identifier les priorités
d'actions : c'est l'objectif des listes rouges
des espèces menacées.

PRÉSENTATION DES CATÉGORIES DE L'UICN UTILISÉES DANS LES LISTES ROUGES



La catégorie **Disparu au niveau régional** **RE** s'applique à des espèces dont les populations ont disparu des Pays de la Loire mais subsistent ailleurs.

Les trois catégories **En danger critique** **CR**, **En danger** **EN**, et **Vulnérable** **VU** rassemblent les espèces menacées de disparition. Ces espèces sont confrontées à un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR) de disparition.

La catégorie **Quasi menacée** **NT** regroupe les espèces proches de remplir les seuils quantitatifs propres aux espèces menacées, et qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation n'étaient pas prises.

La catégorie **Préoccupation mineure** **LC** rassemble les espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée.

La catégorie **Données insuffisantes** **DD** regroupe les espèces pour lesquelles les meilleures données disponibles sont insuffisantes pour déterminer directement ou indirectement leur risque de disparition.

La catégorie **Non applicable** **NA** correspond aux espèces pour lesquelles la méthodologie n'est pas applicable et qui ne sont donc pas soumises au processus d'évaluation. Il s'agit d'espèces introduites (NAA) ou d'espèces nichant occasionnellement ou depuis très récemment (NAB).

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) établit ces listes rouges à différentes échelles (mondiale, européenne, nationale et régionale), en identifiant les espèces concernées et en faisant des recommandations par catégorie au sein de cette liste.

Le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ont élaboré des listes relatives aux mammifères, aux oiseaux, aux reptiles et amphibiens, aux crustacés d'eau douce ou encore aux libellules et papillons. La liste rouge de l'UICN est un outil fiable pour connaître le statut de conservation des espèces les plus connues, mais est très insuffisante pour la plus grande partie de la biodiversité : insectes, mollusques, champignons etc., qui constituent l'immense majorité des espèces vivantes.

À l'échelle de la Région Pays de la Loire, les listes rouges suivantes sont disponibles :

- **Mammifères** : 35 % des espèces sont menacées de disparition dans les Pays de la Loire.
- **Reptiles et amphibiens** : 35 % des espèces d'amphibiens et 43 % des espèces de reptiles sont menacées de disparition.
- **Oiseaux nicheurs** : parmi les 201 espèces d'oiseaux nicheurs dans la région, 57 sont menacées de disparition, soit près d'un tiers.
- **Poissons et macro-crustacés d'eau douce** : concernant les poissons, une espèce a disparu totalement de la région (l'Esturgeon commun) et 14 espèces ont été classées « menacées » ou « quasi-menacées » (soit 40 % des espèces indigènes).
- **Papillons de jour (Rhopalocères) et Zygènes** : un fort pourcentage de Rhopalocères est menacé en Pays de la Loire (27 %).

• **Libellules et Demoiselles (Odonates)** : un fort pourcentage d'Odonates est menacé en Pays de la Loire (26 %).

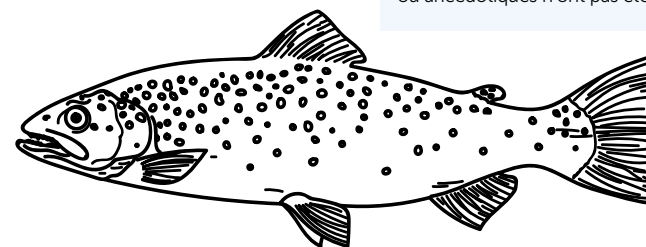
• **Flore vasculaire** : en tenant compte des espèces et des sous-espèces, la flore disparue, menacée ou quasi menacée représente 28 % de la flore indigène.

Au-delà des statuts d'espèces menacées, des observatoires de la biodiversité ont été mis en place depuis 30 ans à l'échelle nationale dans le cadre de programmes de sciences participatives.

Fondé et porté par le Muséum national d'Histoire naturelle, « Vigie-Nature » est animé par des associations et mis en œuvre grâce à des réseaux d'observateurs volontaires. En s'appuyant sur des protocoles simples et rigoureux, il propose à chacun de contribuer à la recherche, en découvrant la biodiversité qui nous entoure.

Initié avec le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) créé en 1989, le programme s'est renforcé depuis avec le suivi de nouveaux groupes : les papillons, chauves-souris, escargots, insectes pollinisateurs, libellules, plantes sauvages des villes...

Lors de l'élaboration de l'Atlas de Biodiversité Métropolitaine, une liste d'espèces dites remarquables a été établie, traduisant un état de rareté et/ou de menace pour chacune d'elles à l'échelle du territoire de Nantes Métropole. En collaboration avec les partenaires naturalistes, les espèces considérées comme disparues du territoire ou observées de manière accidentelle ou anecdotiques n'ont pas été prises en compte.





Enjeux MÉTROPOLITAINS

Territoire au réseau hydrographique particulièrement dense, Nantes Métropole est constituée d'une imbrication de cours d'eau et de zones humides qui quadrillent un paysage bocager relativement préservé.

Particulièrement riche en espèces animales et végétales inféodées aux zones humides et milieux aquatiques, ce territoire constitue un carrefour de différents milieux naturels majeurs du département de Loire-Atlantique, dont plusieurs ont intégré le réseau européen Natura 2000 :

- **La vallée de la Loire** qui traverse l'espace métropolitain d'est en ouest et y présente deux faciès bien distincts. En amont de Nantes, le lit mineur est relativement plus resserré que sur l'aval et y est parsemé d'îles, de bancs de sable et de boires plus ou moins connectés au fleuve. La partie située en aval présente un lit mineur plus large où les influences des marées sont plus marquées. Le fleuve constitue notamment un axe migratoire pour plusieurs poissons qui circulent entre Loire et mer (Alose, Lamproie marine...), abrite une riche avifaune sur ses milieux annexes (roselières, prairies inondables, grèves...) et constitue le front de colonisation principal du Castor d'Europe en Loire-Atlantique. Il recèle également de très beaux ensembles de boisements alluviaux qui accueillent des invertébrés remarquables et spécifiques à ce type d'habitat ;

- **La vallée de l'Erdre** qui accueille un cortège d'oiseaux diversifié en lien notamment avec ses marais situés un peu plus au nord du territoire métropolitain. Une partie de la tourbière de Logné, espace naturel hors du commun, est également présente en rive gauche de cette rivière ;

- **La vallée de la Sèvre Nantaise** qui constitue, sur la commune de Rezé, l'exutoire d'une rivière alternant courant lent et rapide du fait de la présence de nombreux ouvrages dans un contexte de côtes boisées. Outre la forte densité des populations de Loutre d'Europe, on y observe un cortège de libellules unique en Loire-Atlantique ;

- **Les rivières du Cens et du Gesvres** qui présentent une qualité d'eau unique en Loire-Atlantique et accueillent notamment un cortège de poissons, non observables ailleurs dans le département. On y trouve notamment les seules zones de frai de Truite Fario et Lamproie de Planer ;

- **Le lac de Grand-Lieu et le marais de Goulaine**, deux des plus grandes zones humides annexes de la vallée de la Loire, qui constituent des réservoirs de biodiversité majeurs pour le département, reconnues à plus grande échelle notamment pour les populations d'oiseaux qu'elles abritent.

L'urbanisation marquée du territoire et l'agriculture intensive exercent des pressions sur les milieux, les rendant moins favorables à l'accueil de la biodiversité. Sur ces espaces soumis à de fortes contraintes, les enjeux relatifs à la reconquête des espaces naturels, à la renaturation urbaine et à la reconnexion au vivant sont importants.



Un territoire, 5 MILIEUX TYPES

LE TERRITOIRE DE SAINT-HERBLAIN COMPREND 5 GRANDS TYPES DE MILIEUX

MILIEUX HUMIDES

Les milieux humides comprennent les marais, prairies, bocages, boisements alluviaux et tourbières. À l'interface des écosystèmes terrestres et aquatiques, ils sont particulièrement influencés par les variations climatiques et la saisonnalité. Ces alternances leur confèrent un caractère d'habitat pour de nombreuses espèces, temporaires ou non.

Ces milieux sont particulièrement présents aux abords de l'ancien lit majeur de la Loire dans les zones des marais de la Pâtissière et de la Pelousière.

MILIEUX URBAINS

Les milieux urbains regroupent le bâti, les friches urbaines, les parcs et les jardins. Ces milieux possèdent une place importante dans les axes de la politique publique Nature et Biodiversité : reconquête des espaces naturels, renaturation urbaine et reconnexion au vivant.

Le territoire communal est en grande partie urbanisé, à proximité du centre ancien, mais aussi le long des grands axes routiers ou encore en continuité avec les grandes opérations d'aménagement de l'ouest de l'agglomération nantaise (quartiers Bellevue, Preux-Crémeterrie).

MILIEUX AGRICOLES OUVERTS

Cette typologie des milieux agricoles ouverts regroupe les prairies, les espaces à végétation basse, les pelouses sèches et les friches herbacées, ainsi que les espaces cultivés.

La commune accueille quelques milieux ouverts au sein de son enveloppe bocagère, liés aux activités de maraîchage ou de culture.

MILIEUX AQUATIQUES

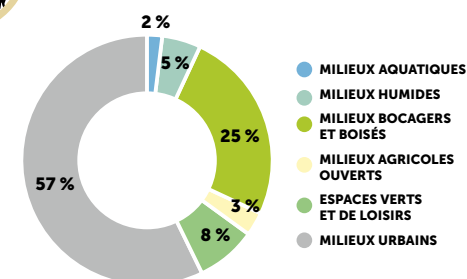
Les milieux aquatiques incluent l'ensemble du réseau hydrographique présent sur le territoire, du fleuve aux ruisseaux. Ils constituent de véritables infrastructures naturelles pour le déplacement des espèces. L'agglomération nantaise s'articule autour de la confluence de plusieurs cours d'eau.

La commune est traversée par plusieurs cours d'eau : la Chézine et ses affluents au nord, les ruisseaux du Drillet, de l'Orvière et de la Johardière à l'ouest, les ruisseaux de Pontpierre et de la Bernadière à l'est, et les étiers de la Pâtissière et de la Pelousière qui se jettent dans la Loire au sud. Ils sont complétés par quelques étangs (La Gournerie, et la Carrière).

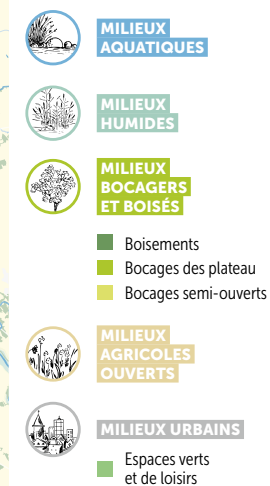
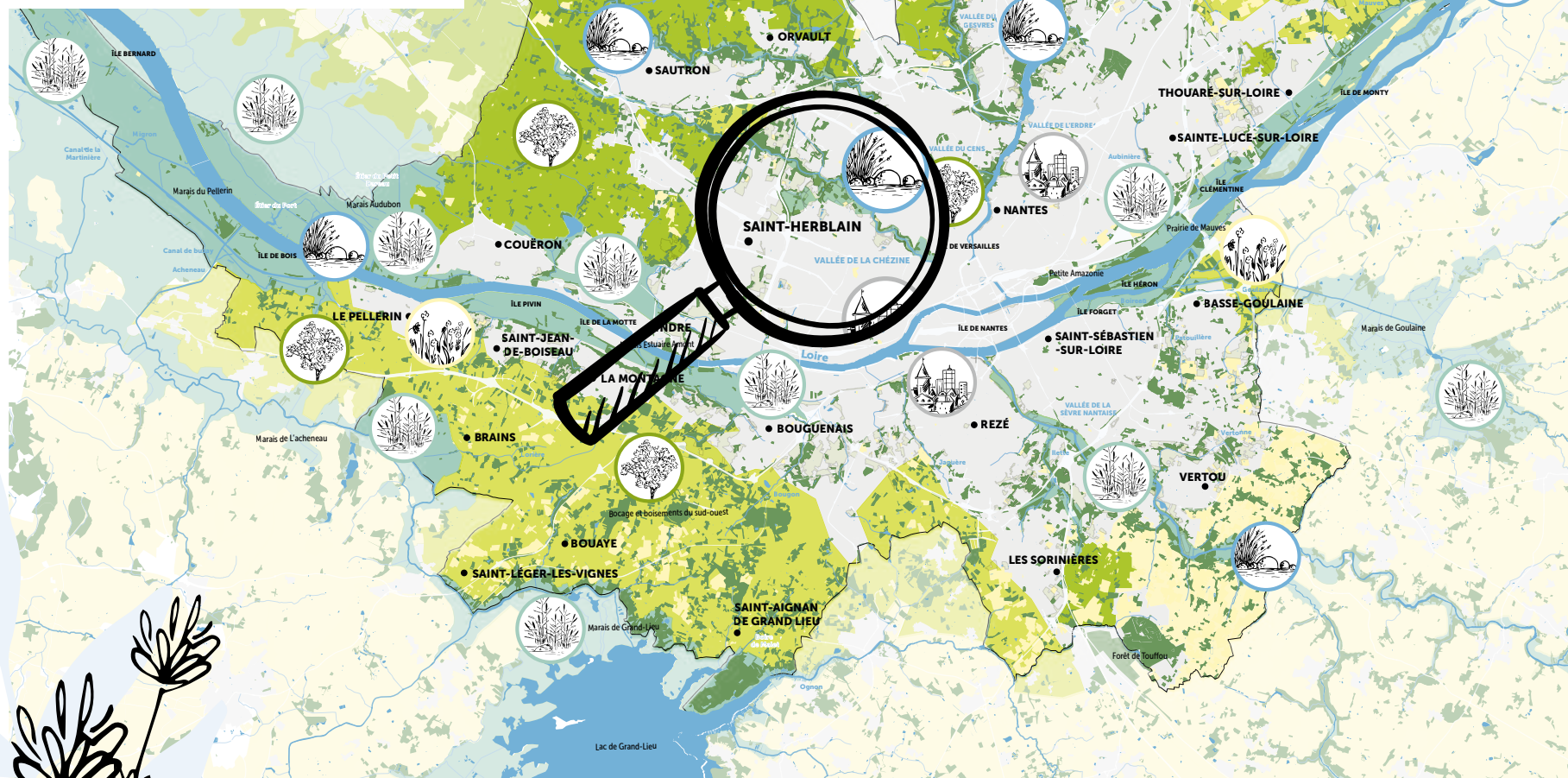
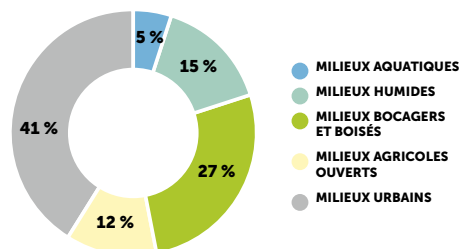
MILIEUX BOCAGERS ET BOISÉS

Ces milieux mosaïques par excellence sont des paysages composés de haies, bosquets, prairies permanentes, plutôt humides, et de mares. Ils abritent une biodiversité riche et diversifiée, maintenue par certaines pratiques agricoles extensives.

Le bocage se déploie le long du bassin-versant de la Chézine, pour la partie nord, ou autour des hameaux de l'Orvière et de la Chasseloire situés entre le bourg de Saint-Herblain et le quartier couéronnaise de la Chabossière, à l'ouest de la commune. Des espaces bocagers subsistent également au cœur de l'urbanisation sur le cours Hermeland.



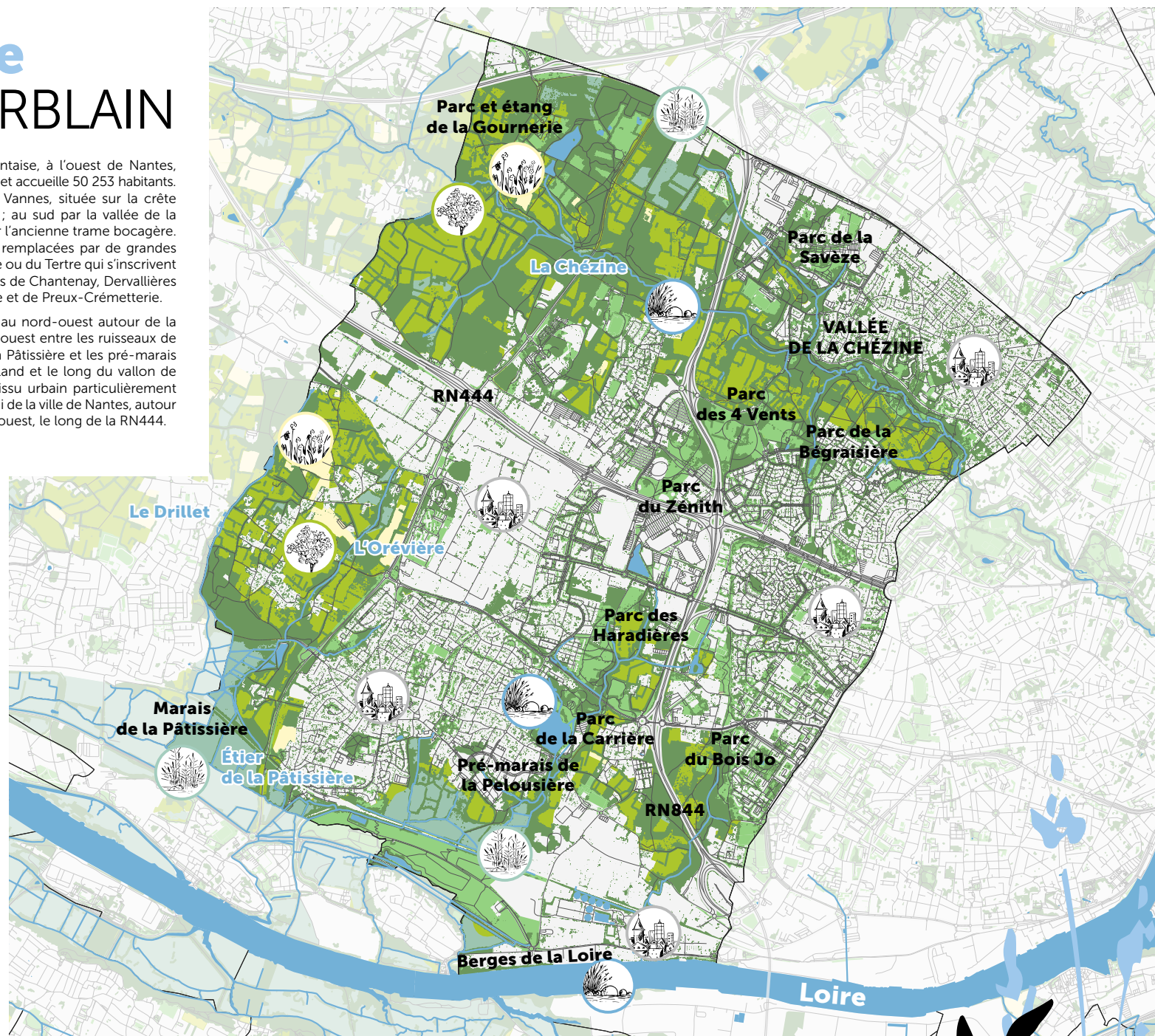
LES GRANDS TYPES DE MILIEUX



La Commune DE SAINT-HERBLAIN

Située en première couronne de la métropole nantaise, à l'ouest de Nantes, la commune de Saint-Herblain s'étend sur 30,02 km² et accueille 50 253 habitants. Ce territoire est délimité au nord par la route de Vannes, située sur la crête entre la vallée de la Chézine et la vallée du Cens ; au sud par la vallée de la Loire ; à l'ouest par le Ruisseau du Drillet ; à l'est par l'ancienne trame bocagère. Aujourd'hui, ces anciennes zones de bocage sont remplacées par de grandes artères urbaines comme les Boulevards du Massacre ou du Tertre qui s'inscrivent dans un continuum urbain entre les quartiers nantais de Chantenay, Dervallières ou Émile Zola, et les quartiers herblinois de Bellevue et de Preux-Crémeterrie.

Les espaces naturels et agricoles sont concentrés au nord-ouest autour de la Gournerie et du plateau bocager de la Chézine, à l'ouest entre les ruisseaux de l'Orévière et du Drillet, au sud avec les marais de la Pâtissière et les pré-marais de la Pelousière, ainsi qu'au sein du Cours Hermeland et le long du vallon de la Chézine. En effet, la commune comprend un tissu urbain particulièrement développé dans sa partie est, en continuité avec celui de la ville de Nantes, autour de son bourg historique ainsi que selon un axe est-ouest, le long de la RN444.



Des paysages AUX MILIEUX

Établie sur le coteau de la Loire, Saint-Herblain a connu une croissance fulgurante depuis les années 60. Poussée par l'expansion de Nantes vers la vallée de la Loire et le long des axes routiers vers le nord, la ville s'est développée de manière hétérogène. Son paysage urbain est une mosaïque de quartiers d'époques différentes. En contraste avec son tissu urbanisé dense, la commune de Saint-Herblain présente également près de 40 % d'espaces verts et naturels.



EN 2020, LA SURFACE AGRICOLE EXPLOITÉE À SAINT-HERBLAIN ÉTAIT DE 297 HECTARES, SOIT 10 % DE LA SURFACE COMMUNALE.



Différents types de production (par ordre de surface décroissante) : élevage bovin, polyculture, équin, maraîchage.



4 SIÈGES D'EXPLOITATION



3 EXPLOITATIONS commercialisent leur production en circuits courts. Une exploitation maraîchère est en bio.

Évolution du nombre d'exploitations entre 2016 et 2020 :

	2016	2020	2016-2020
Surface agricole (ha)	226	297	31 %
Nombre d'exploitation	4	4	0 %

LE COURS HERMELAND, UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX

Façonné dans les années 1990, le Cours Hermeland est composé d'espaces verts aux multiples visages, réservoirs de biodiversité. D'une superficie de 300 hectares à la jonction des quartiers herblinois, ses 9 parcs, aux caractères plus ou moins naturels ou paysagers, traversent la commune du nord au sud, et d'est en ouest le long de la vallée de la Chézine.

Il est ponctué par des parcs urbains, d'anciens espaces agricoles, des équipements culturels, ou encore un patrimoine bâti tel que la longère et le domaine de la Bégraisière.

À l'est de la commune, le Bois Jo complète le Cours Hermeland et constitue un espace naturel important au sein du quartier de Bellevue.



MOSAÏQUE URBAINE

Saint-Herblain possède un paysage urbain contrasté, composé d'un patchwork de zones distinctes. De vastes quartiers pavillonnaires dessinent un labyrinthe de rues fonctionnelles. Ces quartiers, végétalisés par la présence de jardins et d'arbres anciens, proposent un cadre de vie paisible et familial.

En continuité avec leurs pendants nantais, quelques grands ensembles aux espaces publics généreux ont notamment façonné l'est et le nord de la ville.

Les zones industrielles et d'activités tertiaires occupent une place importante sur la commune, particulièrement le long des grands axes routiers.



Ces zones sont caractérisées par des volumes bâtis homogènes en forme de « boîtes à chaussures » : des environnements minéralisés dominés par de larges voiries et de vastes espaces de stationnement.

DES MILIEUX À PRÉSERVER

En limite sud-ouest de la commune, le marais de la Pâtissière est classé site Natura 2000 et intégré dans la ZNIEFF « l'Estuaire de la Loire », l'une des zones humides majeures de la façade atlantique, maillon essentiel du complexe écologique de la basse-Loire estuarienne (lac de Grand-Lieu, marais de Brière, marais de Guérande). Le fonctionnement hydraulique de l'estuaire offre une grande diversité de milieux de vie accueillant une diversité d'espèces.



Continuités ÉCOLOGIQUES

Les continuités écologiques
qui fonctionnent



MARAIS DE LA PÉLOUSIÈRE

ZONE BOCAGÈRE DU PLATEAU DE LA CHÉZINE

Le bocage, caractérisé par un réseau dense de haies, prairies, boisements et mares, est typique du paysage agricole Nantais. Ces haies aux multiples fonctions délimitent les parcelles, créant ainsi des enclos naturels. Elles constituent un support de déplacements ou encore un gîte pour la faune. Cette structure, en ralentissant le fil de l'eau, contribue aussi à la réduction du risque d'inondation. Le bocage de Saint-Herblain connecte le plateau bocager du Sillon de Bretagne à la vallée de la Chézine.



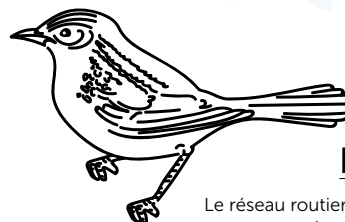
MARAIS DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

Les marais de l'estuaire de la Loire (marais de la Pâtissière et de la Pelousière) forment un grand ensemble bocager naturel de prairies inondables et de zones humides qui débute à l'embouchure de la Loire et se terminent à l'approche de Nantes. Ces milieux étant relativement bien préservés, ils représentent un axe de déplacement majeur pour les espèces circulant le long de la Loire notamment les oiseaux.



VALLÉE DE CHÉZINE

La vallée de la Chézine est un véritable couloir végétal, mais aussi aquatique. Elle se distingue par son environnement sauvage essentiellement présent sur sa partie ouest. Son cours est en revanche nettement plus contraint par l'urbanisation à l'entrée et au sein de la métropole.



Discontinuités ÉCOLOGIQUES

Les points à améliorer en matière
de continuité écologique

RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier sur la commune de Saint-Herblain est assez dense. Il est traversé par de grands axes linéaires routiers tels que la RN444, la RN844 (périphérique ouest) ou encore la VM75. Ces routes sont identifiées comme des obstacles à la continuité écologique car elles sont susceptibles d'empêcher les échanges de population pour certaines espèces. En effet, étant donné les aménagements routiers et la fréquentation automobile, ces axes très difficilement franchissables créent des « îlots verts » isolés au sein de la commune.



© photos streetview



ZONE COMMERCIALE D'ATLANTIS

TISSU URBAIN

L'urbanisation de Saint-Herblain représente un obstacle important pour le transit de la faune sauvage terrestre mais aussi aquatique et semi-aquatique. Le développement urbain particulièrement dense le long des axes routiers majeurs forme une barrière infranchissable pour une grande partie de la faune transitant entre la Loire et ses habitats plus au nord. Sur la commune, la zone commerciale d'Atlantis représente un obstacle à la continuité écologique entre l'estuaire de la Loire et la vallée de la Chézine.

VOIE FERROVIAIRE TER/TGV

La voie ferroviaire, traversant Saint-Herblain, est une des principales ruptures de continuité écologique de la commune. La voie ferrée, construite sur un remblai, sépare en deux parties bien distinctes les milieux qu'elle traverse. Par conséquent, cela bloque les écoulements, la continuité des espaces naturels et la circulation des espèces.



© photos streetview

Connaissances DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

LA FLORE

Pour la flore, 388 sont caractérisées sur la commune de Saint-Herblain pour un total de 1 412 pour Nantes Métropole, soit 27 % (à la date de novembre 2021).



SUCCISE DES PRÉS

MILIEUX HUMIDES • PRAIRIES HUMIDES

Fleur bleue appréciée des pollinisateurs, elle se distingue par ses capitules globuleux et ses feuilles opposées. Cette plante vivace aux vertus diurétiques, astringentes et cicatrisantes est aussi connue sous les noms de Mors-du-diable ou Herbe-du-diable. Par ailleurs, c'est une plante-hôte de la chenille du Damier de la succise, un papillon orange.



ANGÉLIQUE DES ESTUAIRES

MILIEUX AQUATIQUES • MILIEUX SAUMÂTRES
(LOIRE, SÈVRE-NANTAISE)

Espèce des berges vaseuses faiblement salées, l'Angélique des estuaires est une plante endémique des estuaires atlantiques français. La Métropole nantaise accueille ainsi 25 % de la population mondiale. Elle possède de fortes exigences écologiques et vit dans la partie supérieure de la zone de balancement des marées. À l'intérieur de cette zone, soumise à l'action de marée, sa présence est conditionnée par quatre facteurs principaux : le degré de salinité, la fréquence de submersion par la marée, la nature du substrat et le degré de luminosité.



LAÏCHE À ÉPIS NOIRS

MILIEUX HUMIDES • MARAIS, BORDS DE COURS D'EAU, LES ZONES HUMIDES FORESTIÈRES ET LES ZONES DE TRANSITION ENTRE LES MILIEUX HUMIDES ET LES TERRES PLUS SÈCHES

La Laîche à épis noirs est une plante herbacée remarquable pour ses épis sombres et ses feuilles étroites. Elle préfère les prairies humides, les marais et les zones riveraines. Son rôle écologique est crucial, fournissant habitat et nourriture à diverses espèces animales, dont les oiseaux et les insectes aquatiques. De plus, ses racines participent à la stabilisation des sols dans les milieux humides, tout en contribuant à la filtration de l'eau.

ESPÈCES REMARQUABLES

ANGÉLIQUE DES ESTUAIRES

ANGELICA HETEROCARPA

STELLAIRE DES MARAIS

STELLARIA PALUSTRIS

LUZERNE SAUVAGE

MEDICAGO SATIVA SUBSP. FALCATA

TRÈFLE DE MICHELI

TRIFOLIUM MICHELIANUM

LAÏCHE À ÉPI NOIR, LAÏCHE À ÉPIS NOIRS

CAREX MELANOSTACHYA

SCIRPE TRIQUÈTRE

SCHOENOPLECTUS TRIQUETER



SPIRANTHE D'AUTOMNE

PRAIRIES • PRAIRIES SÈCHES ET PELOUSES CALCAIRES

Petite orchidée automnale, elle fleurit de blanc en grappe spiralée avec une odeur de vanille sur des prairies et pelouses sèches présentant peu de concurrence. Ses feuilles basales s'étalent après la floraison. Fragile et menacée par la perte de son habitat, elle affectionne les milieux secs et ensoleillés. C'est aussi une plante susceptible de disparaître pendant plusieurs années et réapparaître soudainement.



STELLAIRE DES MARAIS

MILIEUX HUMIDES • HABITATS HUMIDES ET MARÉCAGEUX À SOL CONSTAMMENT HUMIDE

La Stellaire des marais est une plante vivace que l'on trouve couramment dans les zones humides de la Loire-Atlantique, comme les marais et les prairies humides. Reconnaisable par ses tiges rampantes et ses fleurs blanches ou rose pâle, elle contribue à la stabilisation des sols dans ces environnements humides grâce à son système racinaire dense, jouant ainsi un rôle écologique important.



OISEAUX

ALOQUETTE DES CHAMPS

MILIEUX AGRICOLES • CULTURES ET PRAIRIES

L'Alouette des champs est un oiseau des milieux très ouverts où la végétation ne dépasse généralement pas 60 cm de hauteur, il s'agit le plus souvent de cultures et de prairies. Les nids sont situés à même le sol au pied d'une touffe d'herbe.

LA FAUNE

Pour la faune, 487 espèces sont caractérisées sur la commune de Saint-Herblain pour un total de 2 708 pour Nantes Métropole, soit 18 %.

Le détail par groupe biologique est présenté dans le tableau page suivante.

95 espèces remarquables sont présentes sur le territoire communal.



OISEAUX

HIRONDELLE RUSTIQUE

MILIEUX URBAINS • BÂTI, URBAIN ET PÉRI-URBAIN

L'Hirondelle rustique, aussi appelée Hirondelle de cheminée, est un passeur migrateur bien connu pour sa longue queue fourchue et sa gorge rouge brique. Elle a construit ses nids sous les toits à partir de boue et de salive. Se nourrissant principalement d'insectes capturés en plein vol, elle vit souvent en association avec les humains, profitant des bâtiments pour nicher.



OISEAUX

SERIN CINI

MILIEUX ARBORÉS • HAIES, JARDINS, PARCS ET BOISEMENTS

Oiseau à la teinte jaune atypique, au chant facilement reconnaissable dont le nid est construit par les deux partenaires à environ 5 mètres de hauteur dans un conifère. On le rencontre dans les parcs, jardins et haies en milieu urbain.

**OISEAUX****VERDIER D'EUROPE**

MILIEUX URBAINS ET PÉRIURBAINS

MILIEUX AGRICOLES, ZONES URBAINES ET PÉRIURBAINES

Cette espèce se rencontre dans différents milieux, aussi bien en campagne que dans les villes près de l'Homme. Elle privilégie les endroits avec une végétation dense. Bien que largement répartie, cette espèce est menacée en France et dans les Pays de la Loire.

**MAMMIFÈRES****PIPISTRELLE DE NATHUSIUS**

BOISEMENTS ET MILIEUX URBAINS

GÎTES SYLVESTRES, FISSURES DE BÂTIMENTS

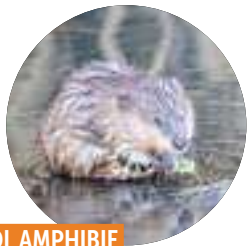
La Pipistrelle de Nathusius préfère les gîtes sylvestres, utilisant les cavités dans les arbres et les fissures des constructions. L'espèce met bas essentiellement dans le nord-ouest de l'Europe. Par conséquent, les contacts captés en période estivale sont plus probablement le fait de spécimens mâles. En hiver, elle se réfugie dans divers abris forestiers et parfois dans des structures humaines comme les bardages en bois ou les murs fissurés, et même dans les tas de bois.

**AMPHIBIENS****TRITON MARBRÉ**

MILIEUX BOCAGERS ET BOISÉS

MARES FORESTIÈRES ET BOCAGÈRES

Triton emblématique des milieux forestiers et bocagers présent sur les marges de la métropole : arc bocager du nord-ouest, forêt de Touffou, vallée de la Sèvre-Nantaise.

**MAMMIFÈRES****CAMPAGNOL AMPHIBIE**

MILIEUX HUMIDES • GRANDES ZONES DE JONCS

Le Campagnol amphibie est un rongeur protégé en France. On le trouve principalement dans les grandes végétations de joncs et de carex, plantes qui bordent les cours d'eau ou les plans d'eau, dont il raffole.

**AMPHIBIENS****GRENOUILLE VERTE**

MILIEUX URBAINS

MARES, BASSINS ET MARAIS

La Grenouille verte vit dans les mares, bassins et marais, se nourrissant d'insectes, vers et mollusques. Au printemps, elle pond jusqu'à 2 000 œufs dans des eaux peu profondes. Bien que commune, elle est vulnérable à la pollution et à la disparition des zones humides. Espèce protégée, elle est un indicateur de la santé des milieux.

**REPTILES****VIPÈRE ASPIC**

MILIEUX BOCAGERS • HAIES ARBUSTIVES

Parmi les nombreux reptiles de la Métropole nantaise, la Vipère aspic (avec la Vipère péliade) est la seule espèce venimeuse. Craintive et, de plus en plus rare, les morsures sont exceptionnelles. Elle affectionne les fourrés, les friches et les haies denses du bocage.

**POISSONS****BOUVIÈRE**

MILIEUX AQUATIQUES • COURS D'EAU

La Bouvière est un petit poisson d'eau douce présent dans les eaux stagnantes ou à faible débit, comme les étangs et les rivières calmes. Elle préfère les eaux claires et bien oxygénées, souvent bordées de végétation aquatique. Se nourrissant principalement d'invertébrés aquatiques, elle est une proie importante pour les poissons plus grands de la région. Cependant, les menaces telles que la dégradation de l'habitat et la pollution peuvent mettre en péril sa survie.

**INSECTES****CORDULÉGAstre ANNÉLÉ**

MILIEUX AQUATIQUES • RUISSEAUX VIFS À FONDS SABLEUX

Grosse libellule qui affectionne les petits ruisseaux. Ses larves vivent dans des petits cours d'eau permanents plutôt bien oxygénés.

**INVERTÉBRÉS****GRAND CAPRICORNE**MILIEUX BOCAGERS ET BOISÉS
BOCAGE À VIEUX CHÊNES PÉDONCULÉS

Coléoptère parmi les plus grands d'Europe, protégé et typique du bocage à chênes pédonculés. Ses larves peuvent passer plusieurs années dans le tronc des arbres vivants avant de se métamorphoser en adulte. Le Grand capricorne, sous sa forme adulte, possède une période de vol située entre juin et septembre avec notamment une activité généralement crépusculaire et nocturne.

**INSECTES****CONOCÉPHALE DES ROSEAUX**

MILIEU HUMIDES • VÉGÉTATION PALUSTRE, NOTAMMENT ROSELIÈRE

Le Conocéphale des roseaux est une sauterelle que l'on trouve couramment dans les zones humides de la Loire-Atlantique, comme les marais et les bordures de cours d'eau. Il se fond parfaitement dans la végétation dense des roseaux. Il se nourrit principalement d'insectes, de plantes et de débris végétaux. Pendant la saison de reproduction, les mâles émettent un chant strident pour attirer les femelles.

GROUPES BIOLOGIQUES**OISEAUX**

142 ESPÈCES sur un total de 259
pour Nantes Métropole soit **55 %**

MAMMIFÈRES

36 ESPÈCES sur un total de 62
pour Nantes Métropole soit **58 %**

AMPHIBIENS

9 ESPÈCES sur un total de 21
pour Nantes Métropole soit **43 %**

REPTILES

8 ESPÈCES sur un total de 17
pour Nantes Métropole soit **47 %**

POISSONS

27 ESPÈCES sur un total de 49
pour Nantes Métropole soit **55 %**

INSECTES

234 ESPÈCES sur un total de 1 831
pour Nantes Métropole soit **13 %**

AUTRES INVERTÉBRÉS

31 ESPÈCES sur un total de 469
pour Nantes Métropole soit **7 %**

TOUTES ESPÈCES

875 espèces sur un total de 4 120
pour Nantes Métropole, soit **21 %**

Les enjeux de la commune DE SAINT-HERBLAIN

Malgré son caractère urbain marqué, Saint-Herblain recèle une biodiversité importante par rapport à l'ensemble du territoire de Nantes Métropole. Si le nombre d'espèces végétales remarquables répertoriées est inférieur à la moyenne métropolitaine, la commune présente néanmoins une étonnante diversité d'habitats.

Marais, ruisseaux, prairies humides et sèches, fourrés, friches, boisements humides et secs...

Saint-Herblain offre une mosaïque d'habitats naturels qui favorisent une grande variété de vie. Ces milieux se concentrent principalement au sud, dans les marais de la Loire, à l'ouest, dans les zones bocagères résiduelles, et au nord dans le vallon de la Chézine.

La poursuite des inventaires floristiques et faunistiques permettra probablement de compléter la liste des espèces répertoriées à ce jour.

Les actions de la commune DE SAINT-HERBLAIN ET NANTES MÉTROPOLE

CONNAISSANCE - SUIVI

L'amélioration de la connaissance passe par des suivis réguliers de la dynamique des espèces remarquables avec notamment l'estimation des nombres d'individus et une cartographie de présence actualisée. Sur le territoire nantais, des inventaires seront menés particulièrement dans les milieux humides des bords de Loire, de l'Erdre et ses affluents, de la Sèvre Nantaise, ou encore dans les parcs urbains.

Nantes Métropole met en oeuvre un « Observatoire de la biodiversité et des pressions humaines » sur le territoire.

De son côté, Saint-Herblain a mis en place en 2018 un Plan communal de la biodiversité avec pour objectif d'avoir un socle commun de connaissances partagées permettant de prendre conscience de la valeur et de l'utilité de la biodiversité. Des diagnostics écologiques ont également été réalisés en 2018 et 2020 sur le pré-marais de la Pelousière et le Val de Chézine afin d'établir des plans de gestion en faveur du maintien et du développement de la biodiversité.

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

Les milieux humides et les berges des milieux aquatiques, emblématiques des communes de bords de Loire et de ses affluents, sont les milieux qui accueillent de nombreuses espèces. Renforcer le rôle et la fonctionnalité de la trame verte et bleue, qui s'étend jusque dans les vallées des affluents, passe par quelques actions concrètes : la préservation ou la restauration des mares, des zones humides ; la restauration des cours d'eau et de leurs berges qui abritent de nombreuses espèces animales ou végétales.

Nantes Métropole souhaite ainsi affiner la trame verte et bleue identifiée au PLUm ou envisager encore d'élaborer un schéma de reconquête de la biodiversité et de conforter les boisements de la trame bocagère existante. Elle a ainsi d'ores et déjà entrepris la restauration du Cens et engage l'élaboration d'un plan guide pour la gestion et la restauration de la vallée.

À ce titre elle a mis en place plusieurs passages à faune sous des ouvrages d'art franchissant des cours d'eau.

En complément des plans de gestion en cours de création sur le pré-marais de la Pelousière et le Val de Chézine, la commune de Saint-Herblain contribue à la consolidation de la trame de haies bocagères à l'occasion des projets d'aménagement des parcs et de l'action « 1 naissance 1 végétal planté » (arbre ou arbuste).

Des mesures de gestion des espaces verts et naturels sont également mises en place pour préserver et développer la biodiversité (fauche avec exportation pour diversifier la flore, écopâturage, interventions sur les haies en dehors des périodes de nidification...).

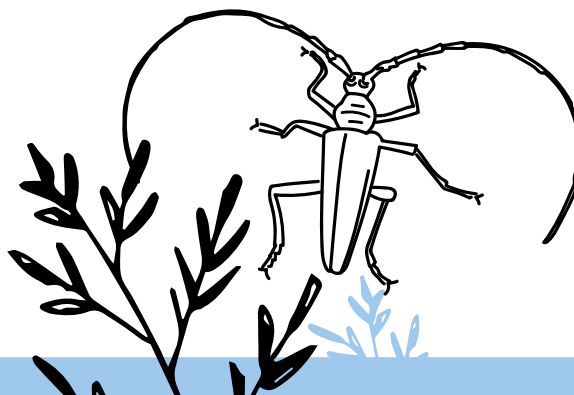


VALORISATION - SENSIBILISATION

Des actions de sensibilisation du public sur des espèces caractéristiques des milieux sont à réaliser, en particulier un focus sur les espèces liées aux milieux urbains. Ces actions doivent permettre une cohabitation attentive et renforcée avec l'Homme, et à chacun de s'informer ou agir. Elles concernent tant les espèces diurnes que les espèces nocturnes (trame noire) ; ou encore les espèces retenues pour la trame verte et bleue (Campagnol amphibie ou Loutre d'Europe par exemple pour les milieux humides et aquatiques).

Ce type d'action fait partie de l'axe stratégique « Se reconnecter au vivant », que la Métropole décline de plusieurs manières : en favorisant l'accès aux espaces naturels, dans le respect des enjeux écologiques, en encourageant la végétalisation participative, ou encore par la mobilisation autour de la démarche de Territoire Engagé pour la Nature (TEN).

Dans cette optique, la Ville de Saint-Herblain a créé en 2019 la Longère de la Bégraisière. Ce lieu est un espace d'information et d'animations en faveur de la transition écologique. Il propose des expositions et de nombreuses activités gratuites et ouvertes à toutes et tous sur la nature en ville et la préservation de la biodiversité.





CAHIER COMMUNAL DE LA BIODIVERSITÉ SAINT-HERBLAIN

Conception graphique : d'urbanisme • Contenu et cartographie : Artelia et Nantes Métropole - Décembre 2024



2 cours du Champ-de-Mars
Nantes 44923 CEDEX 09
Tél.: 02 40 99 48 48

metropole.nantes.fr

